La Mauritanie et les défis du développement (étude d'ensemble et stratégie alternative)

Abdou Yéro Ba

▶ **To cite this version:**

Abdou Yéro Ba. La Mauritanie et les défis du développement (étude d'ensemble et stratégie alternative). Géographie. Université Nice Sophia Antipolis, 1992. Français. NNT : . tel-01063215

HAL Id: tel-01063215
https://theses.hal.science/tel-01063215

Submitted on 11 Sep 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

URBAMA
bibliothèque
CNRS UNIVERSITE de TOURS
T-1410

UNIVERSITE DE NICE-SOPHIA ANTIPOLIS
INSTITUT DU DROIT DE LA PAIX ET DU DEVELOPPEMENT

CNRS-UNIVERSITÉ DE TOURS
M.S.H. "VILLES ET TERRITOIRES"
UMS 1835
BP 60449
33, allée Ferdinand de Lesseps
37204 TOURS Cedex 03

LA MAURITANIE ET LES DEFIS DU DEVELOPPEMENT

(Etude d'Ensemble et Stratégie Alternative)

Thèse pour le Doctorat en Droit et Economie du Développement

présentée et soutenue par **Abdou Yéro BA**

TOME III

Jury :

Président :

- **Christian BIDEGARAY** Professeur à l'Université de Nice-Sophia Antipolis,

Suffragants :

- **Jean-Marie RAINAUD** Professeur à l'Université de Nice-Sophia.Antipolis / Doyen Honoraire à la Faculté de Droit & de Sciences Economiques,
- **Jacques BASSO** Professeur à l'Universté de Nice-Sophia Antipolis,
- **Louis BALMOND** Maître de Conférences à l'Université de Toulon et du Var.

Nice, Janvier 1992

MSH-TOURS
D 355 004315 1

URBAMA
bibliothèque
CNRS UNIVERSITE de TOURS
T-1410

UNIVERSITE DE NICE-SOPHIA ANTIPOLIS
INSTITUT DU DROIT DE LA PAIX ET DU DEVELOPPEMENT

LA MAURITANIE ET LES DEFIS DU DEVELOPPEMENT

(Etude d'Ensemble et Stratégie Alternative)

Thèse pour le Doctorat en Droit et Economie du Développement

présentée et soutenue par **Abdou Yéro BA**

Jury :

Président :

- **Christian BIDEGARAY** Professeur à l'Université de Nice-Sophia Antipolis,

Suffragants :

- **Jean-Marie RAINAUD** Professeur à l'Université de Nice-Sophia.Antipolis / Doyen Honoraire à la Faculté de Droit & de Sciences Economiques,
- **Jacques BASSO** Professeur à l'Universté de Nice-Sophia Antipolis,
- **Louis BALMOND** Maître de Conférences à l'Université de Toulon et du Var.

Nice, Janvier 1992

L'Université n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

Au terme de ce travail long et pénible, qu'il nous soit permis de remercier tout particulièrement Monsieur Le Professeur CHRISTIAN BIDEGARAY et Monsieur Le Professeur et Doyen Honoraire JEAN-MARIE RAINAUD. Sans leur patience, leur entière disponibilité, leurs précieux conseils et remarques pertinentes ce travail ne serait jamais achevé. Qu'ils trouvent ici toute notre reconnaissance, notre gratitude. Nos remerciements vont aussi aux autres membres du jury qui ont accepté de nous donner un peu de leur temps pour apprécier notre travail.

Enfin à tous mes amis(es) qui m'ont témoigné de leur sympathie, qui m'ont apporté leur contribution pour la réalisation de ce travail je suis reconnaissant.

A mes parents, à ma grand-mère pour leur patience.

A la mémoire de mes camarades morts pour la reconnaissance de l'identité et de la dignité de notre communauté.

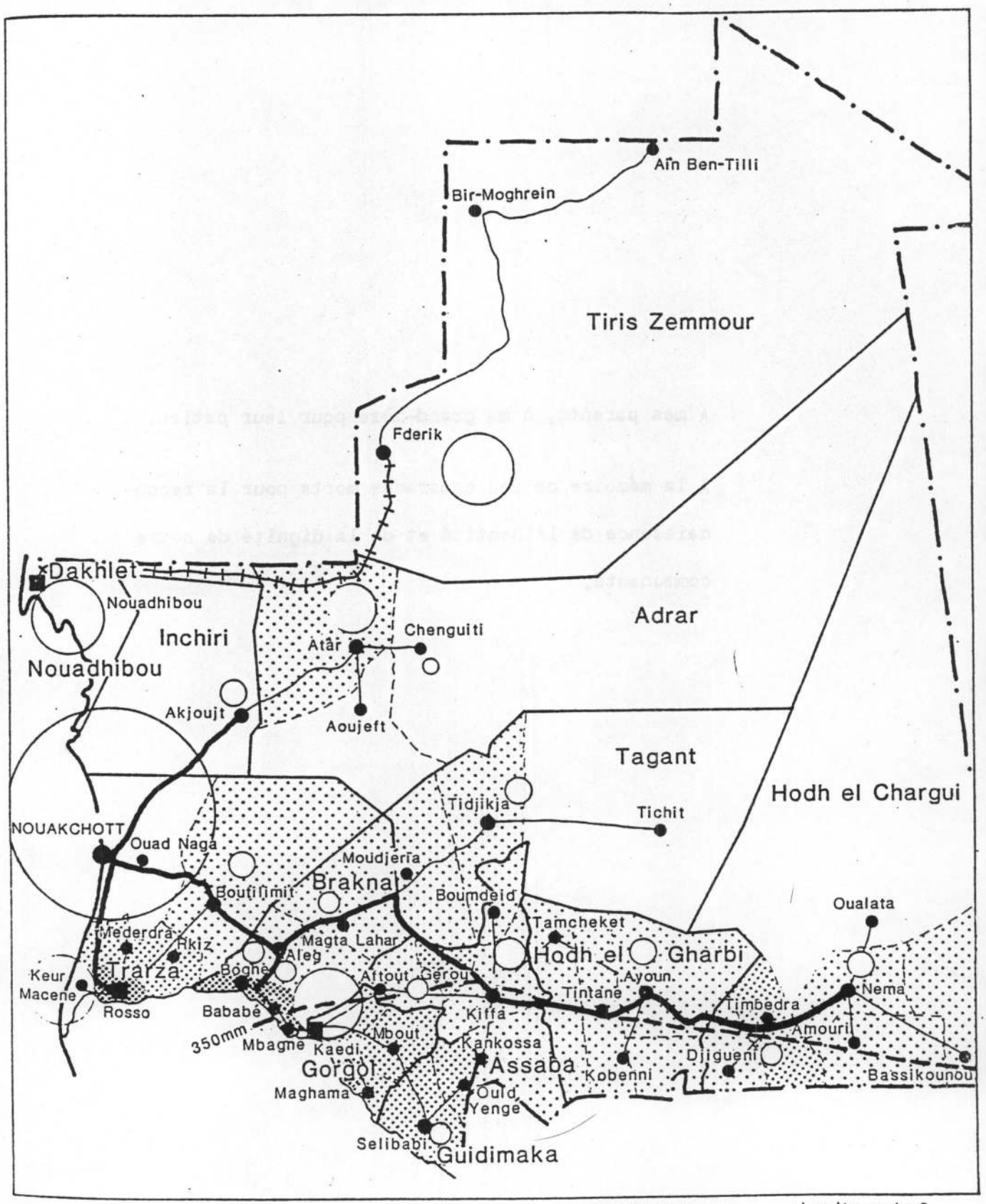
Aïn Ben-Tilli
Bir-Moghrein
Tiris Zemmour
Fderik
Dakhlet
Nouadhibou
Inchiri
Nouadhibou
Atâr
Chenguiti
Adrar
Akjoujt
Aoujeft
Tagant
Hodh el Chargui
Tidjikja
Tichit
NOUAKCHOTT
Ouad Naga
Moudjeria
Boutilimit
Brakna
Boumdeid
Oualata
Tamcheket
Hodh el Gharbi
Ayoun
Nema
Timbedra
Amouri
Djigueni
Bassikounou
Kobenni
Tintane
Kiffa
Kankossa
Assaba
Mbout
Kaedi
Gorgol
Maghama
Ould Yenge
Selibabi
Guidimaka
Mbagne
350mm
Bababé
Rosso
Keur Macene
Trarza
Boghe
Aleg
Magta Lahar
Rkiz
Mederdra
400000 hab
200000
100000
50000
25000
5000
densite au km2
0à1
1à5
5à10
10à20
20 et plus
Ville moyenne
Centre secondaire
Bourg rural
Limite de région
Limite de département
Piste
Route asphaltée
Isohyète 350mm

Liste Des Abréviations Utilisées.

. A.A: Annee Africaine.

. A.A.N: Annuaire de L'Afrique du Nord.

. A.F.D.I: Annuaire Français de Droit international.

. A.G: Assemblée Générale.

. A.M.A.M.C.O: Agence Maroco-Mauritanienne de Coopération.

. A.O.F: Afrique Occidentale Française.

. A.P.D: Aide Publique au Développement.

. B.I.R.D: Banque International Pour La Reconstruction et Le Développement.

. B.I.T: Bureau International du Travail.

. B.P.N: Bureau Politique National (du P.P.M.).

C.A.D: Comité d'Aide au Développement.

C.E.A: Comite Economique Pour L'Afrique.

. C.E.D.E.A.O: Communauté Economique des Etats de L'Afrique de L'Ouest.

. C.E.A.O: Communauté des Etats de L'Afrique de L'Ouest.

. C.M.R.N: Comité Militaire de Redressement National.

- C.M.S.N: Comité Militaire de Salut National.
- C.N.U.C.E.D: Conférence des Nations-Unies Pour Le Commerce et Le Développement.
- C.S.A: Commissariat à La Sécurité Alimentaire.
- D.E.P: Direction des Etudes et de La Programmation.
- E.N.A: Ecole Nationale d'Administration
- E.N.I: Ecole Normale des Instituteurs.
- E.N.I.S.F: Ecole Nationale des Infirmiers et Sages Femmes.
- E.N.F.V.A: Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole.
- E.N.S: Ecole Normale Supérieure.
- F.A.O: Organisation des Nations-Unies Pour L'Alimentation et L'Agriculture.
- F.A.C: Fonds d'Aide et de Cooperation.
- F.E.D: Fonds Européen de Développement.
- F.L.N: Front de Libération Nationale.(Algerie).
- F.L.A.M: Forces de Libération Africaine de Mauritanie.
- F.M.I: Fonds Monétaire International.
- F.Polisario: Front Populaire de Libération de Sakiet AL Hamra et de Rio de Oro.
- G.A.T.T: Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce..

. I.L.H: Indicateur de Liberté Humaine.

I.L.N: Institut des Langues Nationales.

. I.P.N: Institut Pédagogique National.

. J.O.R.F: Journal Officiel de la République Française.

. MIFERMA: Mines de Fer de Mauritanie.

. N.O.E.I: Nouvel Ordre Economique International.

. O.C.D.E: Organisation de Coopération et de Développement Economique.

. O.M.S: Organisation Mondiale de La Santé.

O.M.V.S: Organisation de Mise en Valeur du fleuve Sénégal

. O.N.G: Organisation Non Gouvernementale.

. O.N.U: Organisation des Nations-Unies.

. O.U.A: Organisation de L'Unité Africaine.

. P.C.R: Programme de Consolidation et de Relance.

. P.I.B: Produit Intérieur Brut.

. P.I.V: Périmètre Irrigué Villageois.

. P.M.A: Pays Les Moins Avancés.

P.M.I: Protection Maternelle et Infantile.

. P.N.B: Produit National Brut.

. P.N.U.D: Programme des Nations-Unies Pour le Développement.

. P.R.E.F: Programme de Redressement Economique et Financier.

. P.V.D: Pays en Voie de Développement.

. R.A.S.D: République Arabe Sahraouie et Démocratique.

. R.F.E.P.A: Revue Française d'Etudes Politiques Africaines.

. R.I.M: République Islamique de Mauritanie.

. S.G: Sécrétaire Général.

. S.N.I.M: Société Nationale Industrielle et Minière.

. SOCOGIM: Société de Construction et de Gestion Immobilère de Mauritanie.

. SONADER: Société Nationale Pour le Développement Rural.

. SONELEC: Société Nationale d'Electricité.

. U.M.A: Union du Maghreb Arabe.

. U.N.E.S.C.O : Organisation des Nations-Unies Pour La Science et La Culture.

. U.N.E.S.M: Union Nationale des Etudiants et Stagiaires de Mauritanie

U.P.M: Union Progressiste Mauritanienne.

. U.T.M: Union des Travailleurs de Mauritanie.

INTRODUCTION GENERALE

L'une des missions essentielles que s'étaient assignées de nombreux Etats africains au lendemain des indépendances était la lutte contre le sous-développement qui les caractérisaient. Pour s'attaquer à ce que l'on doit bien appeler un fléau majeur, des choix avaient été opérés, des stratégies de développement adoptées, des efforts consentis. Le bilan que l'on peut dresser de ces années n'est guère brillant si l'on se refère aux images contrastées que présente le continent noir.(1).

Ainsi avait-on constaté en Mauritanie que des efforts de développement s'étaient presque tous soldés par une stagnation économique,un enlisement, un mal de vivre qui conjugués ensemble avaient abouti à une "détérioration progressive des conditions de vie de la population de ces régions et la vision catastrophique du Tiers-Monde qui en découle,développement du sous-développement, paupérisation croissante..."(2). Tel est en quelque sorte le tableau que l'on retrouve un peu partout en Afrique.

Pays désertique de 1. 030. 700 km^2 dont 394,5 Km2 de terres cultivables , la Mauritanie compte un peu moins de deux millions d'habitants pour un taux de croissance de 2,7% et une densité d'environ 2 habitants/km^2 .Coincée entre deux aires géographiques : le Nord et le Sud du continent, la Mauritanie présente les caractéristiques

(1) Cf. Morawetz D. " Vingt-cinq années de développement économique, 1950-1975." Economica, Paris, 1977.
(2) Granotier B." La Planète des Bidonvilles, Perspectives de L'explosion urbaine dans le Tiers-Monde." Le Seuil, Paris, 1980, P.25.

démographiques marquées par un taux de natalité brut de 50,7 pour mille, d'environ 19 pour mille pour la mortalité brute d'une population urbaine avoisinant les 40% . Pays sous-développé, il doit aussi faire face à des difficultés croissantes notamment dans des domaines comme la santé, secteur largement déficitaire avec un médecin pour 14.350 habitants, un lit d'hôpital pour 2.610 habitants, un taux de mortalité infantile de 132 pour mille et une espérance de vie de 46 ans.

Avec le déficit de la santé, il faudrait ajouter celui de la nutrition où la ration calorique en pourcentage des besoins est de 97,00, celle protéinique (g/jour) étant de 75,00 d'une part. L'éducation, élément fondamental est marquée par un taux de scolarisation dans le primaire d'environ 33% alors que l'alphabétisation des adultes stagne autour de 17% d'autre part. A plus de 90% désertique, la Mauritanie souffre nécessairement d'une carence cruciale : le manque d'eau qui fait qu'une forte majorité de la population n'a pas accés à cet élément essentiel.

Par ces quelques traits, la Mauritanie présente assurément les caractéristiques d'une société sous-développée (3) . Membre du club peu envié des Pays les moins avancés (P.M.A)(4), elle est enlisée dans des difficultées économiques résultant entre autres des sécheresses répétées sur une population à 70% rurale et

(3) Voir F. de Chassey " Contribution à une Sociologie du sous-développement: L'exemple de la Mauritanie " Thèse Université de Paris II, 1972.
(4) Cf. Nations-Unies " Deuxième Conférence des Nations-Unies sur les Pays les Moins Avancés. Mémoire de la Mauritanie " Washington,1990.

d'une mévente pendant de longues années de son principal produit d'exportation; le minerai de fer aujourd'hui dépassé par la pêche dans les ressources en devises, mais aussi une mauvaise gestion économique.

En effet l'économie mauritanienne est restée longtemps dépendante et désarticulée autour de l'exploitation de l'une des principales richesses: le fer puis du cuivre, de bonne qualité et d'extraction facile. De cette exploitation la Mauritanie tirera de substantiels avantages faisant d'elle l'un des rares pays en Afrique à avoir une balance commerciale excédentaire jusqu'au début des années 70. Avantages largement aussi dilapidés pour entretenir une classe politique qui donnera naissance à la bourgeoisie nationale. Il aura suffi d'une crise des marchés extérieurs de ce produit et sa mévente, des sécheresses, de l'aventure saharienne qui engloutira d'énormes masses financières pour plonger le pays dans d'énormes problèmes qui marqueront le début de l'enlisement économique.

La Mauritanie émergera donc des années 70 sur des bases économiques fragiles, en déséquilibre, créées à travers de gros efforts d'investissement qui ont entraîné des taux de croissance très inférieurs en termes réels aux taux d'accroissement de la population. On constate et celà pour caractériser les maux des expériences mauritaniennes jusqu'à ce jour que, les stratégies de développement soutenues par une aide extérieure conséquente, n'avaient jamais atteint les objectifs souhaités comme une croissance régulière et un taux de croissance acceptable du revenu par habitant. Certes des éléments exogènes tels que les

sécheresses successives des années 70, l'effort de guerre du Sahara ainsi que la baisse du prix du minerai de fer auront été pour beaucoup dans la médiocrité des résultats. Mais l'action des responsables politiques pouvait être engagée notamment dans la mauvaise utilisation des ressources due à une stratégie de développement intensive en capital qui avait contribué à accentuer une situation économique déjà difficile (5) et dont le seul bénéficiaire sera le secteur moderne au détriment de l'agriculture.

A forte majorité rurale, l'agriculture n'a jamais été une préoccupation essentielle, la paysannerie longtemps ignorée continue de vivre dans un dénuement total (6). L'une des conséquences de ce désintérêt de l'agriculture aura été une forte baisse de la production céréalière qui ne couvre qu'à peine le tiers des besoins, la moitié de ceux-ci étant assurée par l'aide extérieure. Cette dépendance est une marque fondamentale de l'économie mauritanienne portée à bout de bras et mal gerée. L'alourdissement inéxorable de la dette extérieure passée de 1,7 milliards de dollars en 1985 à 2,3 milliards en 1990 en est une illustration, celle-ci représente environ trois fois le P.I.B. Le service de la dette est resté évaluée à 180 millions de dollars.

Pour faire face à cette charge, la Mauritanie avait sollicité l'aide de ses créanciers réunis dans le club de Paris pour obtenir un rééchelonnement de la dette à des

(5) Voir Rapport Banque Mondiale " République Islamique de Mauritanie: Evolution économique récente et besoins en capital extérieur." N° 2479a MAU. Washington D.C., 4 Juin 1979.

(6) Dumont R. et Mottin M.F. " L'Afrique Etrnglée.",Le Seuil, 1982.

conditions avantageuses en 1985, 1986, 1987. Dans le même temps, la balance des paiements était déficitaire, atteignant 12 milliards d'ouguiyas, le tiers de la richesse nationale. Sur ces difficultés économiques vient se greffer un problème culturel et la recherche d'une identité née d'une cohabitation conflictuelle entre deux composantes nationales: l'arabo-berbère et la négro-africaine issues de deux aires géographiques. Ce problème culturel qui n'a jamais trouvé une solution parce qu'occulté par tous les régimes successifs continu de cristalliser encore toutes les contradictions et déterminera à coup sûr l'avenir de la Mauritanie en tant qu'Etat.

Le problème de l'identité au centre des préoccupations et la solution qui y sera apportée reste un préalable à toute action de construction. Mal gérée économiquement, en proie à des contradictions internes, la Mauritanie est aussi mal gouvernée par les différents pouvoirs qui se sont succédés. Le régime civil d'après indépendance avec le concours du parti unique: le Parti du Peuple Mauritanien (P.P.M) n'avait pas apporté des réponses satisfaisantes aux problèmes dont il prétendait être la solution à savoir: "Moteur du développement" et "Ferment de l'unité nationale."(7).

Pour n'avoir pas été à la hauteur de ces ambitions, affaibli par une volonté hégémonique à l'extérieur (guerre du Sahara), le pouvoir civil sera sanctionné par un coup d'Etat devenu en Afrique l'unique forme de succession du

(7) Voir A. Mahiou " L'Avénement du Parti unique en Afrique noire. L'Expérience des Etats d'expression Française.", L.G.D.J., Paris, 1969.

pouvoir.(8). Les Colonels de l'armée au pouvoir depuis plus d'une décennie n'auront pas plus de succés se contentant de gèrer péniblement la crise économique alors que le problème culturel connait depuis 1986 une ampleur jamais atteint avec le recours à la torture, à la disparition, aux exécutions extra-judiciaires des éléments de la communauté noire comme nous aurons l'occasion de le constater.

Finalement le problème du développement en Mauritanie reste entier malgré l'adoption de politiques économiques, de stratégies dont les objectifs étaient surtout axés sur l'accélération de la croissance et l'emploi productif. Les résultats recueillis ont été plutôt décevants, c'est ainsi qu'entre les années 80 et 84, le produit intérieur brut (P.I.B) par habitant avait décru de 0,6% l'an, alors que la balance des paiements courants était déficitaire à hauteur de 26% du P.I.B et que la dette et son service ne cessaient de monter,le second représentant même 35% des recettes d'exportation.(9).

Même si on avait pu noter une amélioration de la croissance globale c'est surtout un autre phénomène qui aura retenu l'attention: la pauvreté qui commençait à prendre de l'ampleur atteignant dans certains endroits des proportions inquiétantes. C'est ainsi "qu'à considérer la croissance économique, le processus de développement des vingt-cinq dernières années était une réussite spectaculaire, sans précédent et inattendu. Mais à considérer la réduction de la pauvreté, la réussite était

(8) Cf.Notre Mémoire de D.E.A." Dévolution du Pouvoir et Régimes Politiques Africains." I.D.P.D., Nice, Février, 1986.
(9) Le Monde " Dossiers et Documents." N° 163,Février, 1989.

beaucoup moins certaine ... les bienfaits n'atteignant guère les pauvres."(10). Ce constat rejoignait celui des experts du Bureau International du Travail (B.I.T.) qui se sont aussi, penchés sur cet épineux dossier et qui concluaient qu'il "n'était plus humainement acceptable, ni politiquement judicieux d'attendre plusieurs générations pour que les avantages du développemet filtrent à travers toutes les couches de la société et atteignent les groupes les plus défavorisés."(11).

Cette conclusion sonnait aussi le glas de ce que l'on avait coutume d'appeler les "décennies du développement de l'O N U".(12) mais plus encore de toutes les stratégies expérimentées et dont les efforts n'ont pas pu surmonter les obstacles tant internes qu'externes. Parmi les stratégies dites tradidionnelles et classiques(13) il y avait celle axée sur la recherche de la croissance économique avec comme objectif premier et prioritaire l'accroissement du taux de production d'une économie en un temps déterminé et ce en accélérant la formation de capital. A côté de celle-ci, il en existait deux autres dont l'une portait sur l'emploi avec comme buts principaux la maximisation de celui-ci (salarié et indépendant) et l'amélioration des conditions de vie. La dérnière stratégie classique était axée sur la lutte contre la pavreté et

(10) P. Streeten " De La croissance aux Besoins Fondamentaux." in Finances et Développement. Septembre, 1979, P.29.
(11) B.I.T." L'Emploi, La Répartition du revenu, Le Progrès social et La Division international du travail." Genève, 1976.
(12) Voir Annexe.
(13) Cf. F. Lysk " Les Stratégies traditionnelles du développement et La Satisfgaction des Besoins Essentiels: Une révision des objectifs et des moyens." in Revue internationale du travail N° 2,Mars-Avril,1977.

l'objectif d'élimination de celle-ci en plus de l'augmentation de l'emploi productif parmi les pauvres.

L'ensemble de ces stratégies particulièrement les deux premières visaient les secteurs modernes, urbains non structurés. Seule la dernière se préoccupait du sort du secteur traditionnel donc des pauvres en majorité. Ces théories et stratégies étaient largement dominantes dans le Tiers-Monde et en Afrique dans les années 50 et 60 avec des résultats (croissance économique en hausse) dont bénéficiera le secteur moderne et urbain. Cette croissance masquait aussi une paupérisation des campagnes qui n'avaient pas accés aux effets bénéfiques entrainant entre autres un exode massif vers les centres urbains, les périphèries des villes accentuant ainsi des difficultés déjà énormes.

Très vite des critiques commencèrent à être émises, des remises en question s'opérer au début des années 70 à la suite des bilans, des réflexions socio-économiques sur le développement. A la lumière de ces réflexions et des bouleversements profonds qu'a connu le Tiers-Monde(14), la question se pose aujourd'hui avec insistance de savoir quelle "stratégie, quelles politiques, quels critères de choix pour les actions et programmes de développement, les pays les plus démunis, à trés bas revenus, devenus dans le discours onusien, "P.M.A" pays les moins avancés, voudront-ils ou pourront-ils mettre en oeuvre avant la fin de ce vingtième siècle ?"(15).

(14) Cf.Bernard C." Le Tiers-Monde." Armand Colin, Paris, 1986

(15) Michel Montfort." Les Stratégies de développement des P.M.A." in Les Pays les plus pauvres, Quelle Coopération Pour Quel développement? Gabriel Mignot (sous la direction de), I.F.R.I.,Paris, 1981, P.73.

Cette interrogation est d'autant plus actuelle que le sort de ces P.M.A. se détériore plus encore que n'importe où obligeant la communauté internationale à agir pour trouver une réponse à la pauvreté. Face à l'ampleur du phénomène, les hautes instances des organisations internationales chargées de promouvoir le développement décidèrent de réagir. A cet effet, la Conférence Internationale du Travail adopta à l'unanimité une résolution convoquant par l'O.I.T. une réunion mondiale tripartite sur "l'emploi, la répartition du revenu, le progrès social " en 1974 lors de la 59° Session. De cette conférence naîtra une nouvelle approche du développement qui, tout en ne rejetant pas la recherche d'une croissance économique, sera beaucoup plus axée sur la satisfaction des besoins essentiels de l'Homme. Ainsi devant l'augmentation massive de la paupérisation dans nombre de pays en voie de développement et devant l'incapacité constatée des stratégies classiques à remédier efficacement à ces difficultés, les experts de l'O.I.T.préconisèrent d'axer désormais tous les efforts vers la satisfaction des besoins essentiels de l'Homme et incitèrent tous les Etats donneurs d'aide comme receveurs à l'adopter.

Le concept de besoin essentiel faisait ainsi son apparition, recevait un couronnement officiel tout en s'inscrivant dans un mouvement visant à réformer le processus de développement, de le repenser avec des "idées qui lui étaient sous-jacentes, tournant autour des concepts de développement endogène, de priorité à la demande interne, d'autonomie régionale..."(16). Notion dynamique

(16) Idem, P.74.

pour certains(17), la stratégie des besoins essentiels a pour objectif premier la satisfaction des besoins minimums d'une famille en terme de consommation privée quant à la nourriture, l'habillement, le logement etc... d'une part. De permettre aux personnes nécessiteuses d'accéder aux services sociaux minimums quant à la santé, à l'éducation, à l'adduction d'eau, au transport d'autre part.

Ces besoins sont considérés comme importants à priori, universels même dans la mesure où ils représentent un dénominateur commun au Mauritanien, au Chinois, à l'Américain, au Français etc... même s'il existe entre eux des différences culturelles qui font que chaque pays déterminera lui-même ses propres besoins. Cependant pour réussir dans un Etat sous-développé, une telle conception éxige la participation de la collectivité par le biais par exemple de la décentralisation car, le "principe de la stratégie des besoins essentiels est que ce sont les populations elles-mêmes qui travaillent à la satisfaction de leurs propres besoins..."(18).

Or ces populations continuent de vivre aujourd'hui dans des structures "destructurées", laissées à elles-mêmes, il apparaît donc urgent de redynamiser celles-ci, de les libérer de toutes les contraintes. C'est donc d'une grande transformation qu'il s'agit, d'un changement de mentalités, de mutations à entreprendre. Tout ce vaste mouvement, ce processus n'a pour finalité que l'Homme car "...après une longue période dominée par l'économique, la réduction du

(17) Voir Marc P." Socio-Economie du sous-développement." Dalloz, Paris, 1969, P.483.
(18) Gérard G." Structures et Stratégies de développement économique." P.U.F., Paris, 1986, P.212.

développement à la croissance quantitative, l'humain a repris sa place centrale à la fois comme moteur et comme fin du développement."(19). Cette stratégie qui se veut une réponse à la pauvreté de masse de certains pays en voie de développement n'en reste pas moins très contreversée entre les membres des P.V.D qui la taxent de "misérabiliste", de vouloir bloquer leur essor industriel et les représentants des pays développés du Comité d'aide au développement (CAD), qui voient en elle une occasion de redéployer l'aide qu'ils consentent.

Loin de résoudre définitivement les problèmes de développement du Tiers-Monde ce qu'elle ne prétend pas, la stratégie des besoins essentiels n'en reste pas moins une occasion de s'intéresser au sort de l'Homme, de l'aider à se prendre en charge, de participer activement à l'oeuvre de développement, celui-ci étant perçu comme le développement des personnes.

En évoquant le sort des individus, il faut penser aux masses rurales qui en Mauritanie comme dans le reste du Sahel (20), végètent dans une pauvreté absolue totalement démunie. Comment dans ce cas ne pas s'intéresser en priorité au sort de ces ruraux qui constituent l'écrasante majorité des populations. Des questions se posent aussi quant aux moyens de parvenir à les libérer de la misère, quant aux politiques à mettre en oeuvre. Faut-il privilégier une répartition équitable des revenus? Celle-ci permet-elle de satisfaire les besoins essentiels?(21).

(19) " Stratégie de développement endogène." U.N.E.S.C.O., Paris, 1984, P.5.
(20) Voir Guy B." Paysanneries Sahéliennes en péril." L'Harmattan, Paris, 1985.
(21) Loup J." Croissance et mieux-être: Opposition ou Complémentarité? " Les Pays pauvres. Quelle Coopération pour Quel développement? op.cit, P.63.

La spécificité mauritanienne, son degré de développement, rend difficile une réponse définitive même si on admet que vouloir satisfaire les besoins essentiels ne veut pas forcément dire négliger la croissance économique. Celle-ci pouvant même être une condition importante, il s'agira alors, d'orienter la croissance dans la mesure où en Mauritanie l'élévation du produit national brut (PNB) n'avait pas entraîné une amélioration sensible des conditions de vie des populations. L'objectif premier aujourd'hui d'un pays démuni comme la Mauritanie devrait être l'éradication de la pauvreté en satisfaisant les besoins minimums. Le problème des stratégies économiques de développement devient celui du type de croissance poursuivi: à quels secteurs productifs, quels groupes sociaux, quels services publics sera donnée la priorité dans les politiques de développement. Et à la question "croissance ou développement?" on doit alors répondre par une autre question "quelle croissance pour quel développement?"(22).

La stratégie des besoins essentiels nous apporte quelques éléments de réponse à ces interrogations, à savoir que les priorités vont au secteur rural dans la mesure où comme nous l'avons affirmé c'est là que se concentre la majorité des populations. C'est aussi lui qui fait vivre cette majorité d'où la nécessité de développer les secteurs productifs de ce milieu, les services publics qui s'occupent du sort de ceux-ci dans leur territoire naturel: la campagne, le village. L'attention sera particulièrement accordée à ces services en milieu rural et dans ce cas il

(22) Idem, P.65.

est impératif de renverser la tendance qui consiste à ne favoriser que le milieu urbain des villes.

Le développement ainsi souhaité se veut endogène mais surtout centré sur l'homme et qui implique deux exigences fondamentales: sur le plan des modalités il doit être engendré de l'intérieur, sur le plan des finalités il doit être au service de l'homme.(23).

L'objet de cette étude sera d'observer les réponses mauritaniennes au défi du développement et à la lumière de celles-ci présenter des suggestions permettant de redéfinir une stratégie de développement à long terme tenant compte de nouvelles priorités de développement et mieux ancrées dans les réalités du pays. Cependant l'adoption d'une nouvelle stratégie ne pourra se faire qu'après diagnostic de la situation économique, sociale et politique du passé de la société mauritanienne. C'est par l'analyse des obstacles rencontrés qu'il sera possible d'apprécier les politiques initiées, les insuffisances constatées avant d'en proposer une autre.

C'est ainsi que la Première Partie de ce travail sera l'occasion d'évoquer l'état du développement mauritanien empêtré dans des difficultés économiques, sociales et politiques qui pourraient laisser croire que le pays était voué au sous-développement avec une économie longtemps extravertie, stagnante, une société en crise et un Etat en proie à l'instabilité. La Deuxième Partie s'attachera aux nécessités du développement et l'évolution successive dans les choix stratégiques entre le classicisme et le

(23) Stratégie de développement endogène, op.cit, P.8.

réformisme structurel de la gestion civile et militaire. Les leçons et enseignements tirés des expériences permettront de proposer une autre alternative: la définition d'objectifs des besoins essentiels à la Mauritanie à atteindre dans un certain nombre d'années en tenant compte de la base de ressources faibles de l'économie et du bas revenu actuel par habitant.

PREMIERE PARTIE: UN DEVELOPPEMENT EMPETRE

Au moment où elle retrouvait l'indépendance la Mauritanie à l'instar des "Nations Nouvelles" se heurtait à des problèmes graves et nombreux qui pouvaient être situés essentiellement sur 3 plans: la Formation d'une Nation, d'un Etat moderne, le développement et ses Rapports avec le monde extérieur. Ce sont là des constructions essentielles pour les nouveaux Etats dont la mise en oeuvre se heurtait à des obstacles qui se situaient aux niveaux économiques, sociaux et politiques.A la différence des autrs Etats, la Mauritanie présente des particularités qui seront à la longue de puissants freins dans son processus de développement. En effet: "Construire une Nation, un Etat et une Administration constituait déjà une très lourde résponsabilité pour les partis africains. Pourtant celle-ci se compliquait d'une nouvelle tâche, problème fondamental des décennies présentes: faire face au sous-développement et assurer le "decollage économique des pays africains "(1).

Les particularités mauritaniennes fruits d'une société divisée, ecartelée rendront difficile la mise en oeuvre d'une bonne stratégie de développement susceptible de sortir le pays du sous-développement dans lequel il se trouve empêtré depuis son accession à l'indépendance. A cela s'ajoute un dualisme qui caractérise l'économie mauritanienne sous-développée avec d'un côté un secteur moderne tourne vers l'extérieur qui bénéficiait d'un investissement important car principale source de revenus avec l'exploitation des mines du Nord. D'un

(1) A. Mahiou. op.cit, P.258

autre côté un secteur traditionnel laissé pour compte, arriéré et faiblement développé car "Malgré l'ancienneté, l'intensité des contacts avec l'ex-Métropole, les structures africaines demeuraient très différentes des formes d'organisation propres aux pays développés. Exception faite d'une frange marginale de la population, un grand nombre d'hommes vivaient encore dans le cadre d'une ancienne économie de subsistance à base villageoise ou tribale "(2).

La situation ainsi décrite était restée très longtemps en l'état avant que ne se produise une prise de conscience face aux dures réalités, ainsi venait d'être franchie une étape importante qui devait aboutir à la mise en oeuvre d'un certain nombre d'actions. C'est d'abord aux responsables politiques de prendre l'initiative d'expliquer pourquoi et comment les pays africains étaient réduit à cet état de pauvreté. Partis politiques et syndicats étaient remarquablement placés pour une telle action. C'étaitl'heure du grand réveil des peuples comme le soulignait Mahiou. La Première Partie de notre etude s'intéressera aux caractéristiques de l'état d'empêtrement du developpement mauritanien qui semblent le vouer à un sous-développement économique et social (Chapitre 1), à une instabilité politique (Chapitre 2).

(2) Idem, P.262.

CHAPITRE 1: Une Mauritanie vouée au sous développement?

La Mauritanie comme l'ensemble des Etats Sahéliens (3) voisins est aujourd'hui plus que jamais confrontée à des difficultés politiques et socio-economiques graves, puissants obstacles à un développement du pays. Car "L'une des particularités de notre époque est que la revendication des peuples ne se limite pas à l'indépendance nationale; les peuples réclament une élévation du niveau de vie, le bénéfice du progrès technique, de l'instruction. A propos de l'Afrique on a même pu parler d'une revendication du "droit au développement" après la revendication du droit à l'autodétermination sur le plan politique.(4). Pour faire face au délicat problème du développement un des premiers défis de l'après-indépendance, la Mauritanie se devait de mobiliser l'ensemble de ses ressources humaines car cet objectif majeur était l'affaire de tous, "processus par lequel une société révèle progressivement ses possibilités, ses potentialités dans le but fondamentale de satisfaire ses besoins fondamentaux".

Cependant, le pays etait en proie à de nombreuses difficultés qui pèseront considerablement les efforts consentis pour sortir du sous-développement auquel il semble voué. Difficultés nées d'abord d'un ensemble socio-économique contrasté (Section 1), toutefois attenué par l'espoir d'une ouverture fondée sur des facteurs de développement (Section 2).

(3) U.N.E.S.C.O. " Sahel, Aménie. Politiques d'aménagements en milieux fragiles " L'Harmattan, 1991.
(4) A. Maniou op.cit. P.270

SECTION 1: Un Ensemble Socio-Economique Contrasté.

PARAGRAPHE 1: Une Société Ecartelée.

La Société mauritanienne présente deux caractéristiques marquantes, l'une historique et l'autre sociale qui font du pays un exemple unique en Afrique et la distingue d'autres pays Sahéliens. En effet, contrairement à l'expérience coloniale des autres pays Sahéliens, la Mauritanie était perçue comme un territoire dit "conquis" et ce n'était qu'après Quatre-Vingt années d'une "politique de pacification" (1850 à 1933) qu'il avait été enfin possible pour la puissance coloniale de l'époque, la France d'imposer son statut de pouvoir colonial. Encore qu'elle fut devenue une colonie sans administration autonome, les pouvoirs français l'administrant de l'extérieur, à Saint-Louis du Sénégal. La particularité sociale de la Mauritanie consiste quant à elle en une composition éthnique qui avait fait ressortir davantage la séparation entre le Nord et le Sud. Une partie celle du Nord ayant une affinité pour la culture arabo-bérbère ou Maghreb et l'autre celle du Sud avec une réalité culturelle et sociale qui la lie aux cultures Sahéliennes.

Cependant un certain nombre de facteurs semblaient unir les quatres composantes nationales: Pulaar: Soninké, Wolof, Maure, parmi ceux-ci, la mobilité et la migration de jadis, même fond de leur évolution historique, culturelle et économique en les coligeant à un contact permanent comme partenaires mais aussi comme ennemis. L'Islam constituait un autre facteur d'union hautement dominant qui creait des raccords entre elles.

Finalement, les Sociologues, Historiens et Chercheurs en arrivaient à la conclusion que la très longue histoire de la Mauritanie ne pouvait être comprise dans son contexte moderne, qu'à travers les interférences des deux facteurs socio-politiques suivants; "les vagues de migration et de sédentarisation et simultanément l'évolution d'une religion de dimension immense, socio-culturelle, économique et politique"(5). Cependant, il nous semble nécessaire de rajouter un troisième aspect non négligeable car en dépit des différences profondes dans le fonctionnement social de chaque groupe, une similarité frappante les mettaient en harmonie avec le contexte socio-politique sahélien: une structure sociale et politique hautement formalisée se concrétisait par une hiérarchie sociale de nobles, marabouts, castes d'artisans et classes serviles, dont chacune était étroitement contrôlée de l'intérieur par un ensemble de relations sociales, politiques et économiques bien définies.

Cette société jadis marquee par beaucoup de similitudes se trouve aujourd'hui écartelée à cause de nombreux facteurs que nous examinerons plus tard. Toujours est-il que celle-ci est à présent en proie à de nombreux conflits très sérieux qui menacent dangereusement les bases de l'Etat dont les autorités n'ont jamais su ou voulu éviter la division éthnique en deux clans aujourd'hui antagoniques que nous allons aborder.

(5) Francis de Chassey " Contribution à une Sociologie du sous-développement " op.cit, P.75

A/ La Division Ethnique

Parler de la division éthnique de la Mauritanie revenait à évoquer l'étude sociologique des principales composantes du pays, tâche difficile en soi lorsque l'on s'aperçoit que des obstacles se dressent sur le chemin des recherches de cette nature engendrées par des limites majeures dont la principale nous paraît être le manque de documents fondamentaux disponibles sur la Mauritanie contemporaine empêchant par là une analyse profonde. Néamoins nous tenterons d'identifier les formes spécifiques et les caractéristiques principales des différentes composantes.

1/ La Mauritanie Négro-Africaine.

Les éthnies Pulaar,Soninké, Wolof constituent l'une des composantes nationales de la Mauritanie avec comme pays d'origine le Sénégal et le Mali.Leur territoire naturel se trouve au Sud où se concentrent à l'Est les Pulaars et les Soninkés alors que quelques villages Wolofs étaient situés dans la basse vallée du Sénégal. L'organisation sociale des Négro-africains est un peu identique à celui de la communauté Maure en ce sens qu'elle est divisée en castes de guerriers et marabouts: les Torobés chez les Pulaars sans oublier un nombre plus ou moins important de castes de travailleurs manuels: forgerons, bijoutiers , pêcheurs, bucherons etc.."Cependant le sort commun de tous les Pulaars (voir tous les négro-africains) était de travailler la terre de la vallée, en quelque sorte avant ou quelque soit le destin qui leur était assigné par leur place dans la hiérarchie des ordres et des castes."(6).

(6) Evolution de la Formation sociale toucouleur " De Chassey F: Mauritanie 1900-1975 " L'Harmattan, 1984, P.96

Le monde négro-africain comme celui des maures a connu une évolution,une mutation même s'il est toujours extrêmement difficile de faire des constatations généralisées au sujet des populations vivant le long du fleuve Sénégal. Celà à cause des différences existantes entre chaque groupe éthnique mais aussi à l'intérieur de chaque groupe installé dans les différentes régions exemple les Soninkés (Guidimaka et Kaédi), pour les Wolofs et à un degré moindre pour les Pulaars. Cependant des ressemblances existent dans les structures sociales et économiques de tous ces groupes marqués par des hiérarchies sociales qui affectent profondément leurs structures économiques et politiques; tous sont actuellement l'objet de profondes mutations sociales, affectant les relations entre individus et groupes à tous les niveaux.

Tous ont pratiqué une activité traditionnelle dominante d'importance cruciale-agriculture et élevage de bovins-mise à l'épreuve d'une façon brutale par la sécheresse. Dans le système traditionnel négro-africain, la terre joue un rôle primordial dans l'élaboration des pouvoirs, politique, social et économique des groupes éthniques. Ainsi chez les Soninkés, la hiérarchie sociale de l'individu conditionne sa position précise dans un champ ou sur un type de sol déterminé par le groupe. En plus tous les groupes considèrent leur habitat comme le centre de leur unité sociale (Le Gallé, le Foyre, le Ka) d'où émane le système des relations économiques et familiales. L'activité principale, le mode de vie des négro-africains de Mauritanie fut de tout temps le sédentarisme dont nous allons observer quelques éléments.

__ Le Sédentarisme: Ce mode de vie de la communauté négro-africaine présente une plus grande diversification que le monde nomade que nous aborderons après. Cette diversification des activités reflètent parfaitement l'opposition des origines comme l'ont souligné C. Toupet et Pitte dans leur ouvrage sur la Mauritanie. L'activité principale de cette communauté reste la culture sous pluie et celle de décrue "caractérisées par la prédominance des céréales tropicales, le mil et le sorgho et l'utilisation exclusive de la houe "(7). Ces deux formes de cultures sont restées pendant très longtemps l'apanage des négro-africains avant d'intéresser les Beidanes qui auparavant s'adonnaient à la culture dans les Oasis consacrée au palmier dattier. Comme dans le monde nomade, les négro-africains sédentaires s'adonnent aussi à des activités annexes: artisannat, commerce, connexes comme l'élevage ou la pêche. "Tout adulte Pulaar, quelles que soient sa caste, sa fortune, est dans la société traditionnelle un paysan, soit exclusivement, soit en remplissant quelque autre fonction économique et social"(8).

Mais quoi que l'on puisse dire ou constater, l'agriculture dans ses différentes formes reste l'activité primordiale du sédentaire négro-africain avec comme instruments de production, comme outils traditionnels la houe ou daba (djalo) demeurés très archaïques. Largement dépendante des conditions naturelles rigoureuses et non encore maîtrisées, l'agriculture et à un degré moindre l'élevage qui constituaient l'économie traditionnelle de subsistance du

(7) C. Toupet et R. Pitte " La Mauritanie " P.U.F. Que sais-je? 1977. P.90.
(8) F. Chassey, op.cit,P.207.

monde négro-africain n'auront pas été épargnés par les sécheresses successives qui se sont abattues sur la Mauritanie.

__ La sécheresse: la migration, un système économique en mutation, tout ceci avait affecté d'une façon irreversible le mode de vie des négro-africains comme celui aussi des maures. C'est ainsi qu'une grande nécessité née de ces facteurs, obligeait les populations à chercher du travail rémunéré: manoeuvre, garçon d'hotel ou "boy" à défaut de trouver des emplois plus qualifés auxquels ils n'étaient d'ailleurs pas préparés. Ce mouvement vers les villes sera à l'origine de l'exode rural et de l'abandon des terres par les hommes à la recherche de quoi payer l'alimentation de la famille restée au village. Cet exode ne s'arrêtait pas seulement aux villes, aux localités urbaines du pays mais poussera les gens du fleuve à lorgner du côté de l'Europe et de la France en particulier(9). Cet exode affectait d'autre part sérieusement la disponibilité du travail agricole le long du fleuve en période de décrue plus particulièrement où seules les femmes, enfants et vieillards constituaient les forces de travail. Qu'en est-il de l'autre composante nationale?

(9) Cf. Adams Adrian " Le long Voyage des Gens du Fleuve " Maspero, 1973.

2/ La Mauritanie Arabo-berbère.

Parler de la communauté maure du pays n'est pas pour nous l'occasion de passer en revue toute l'évolution historique de cette éthnie mais d'essayer à travers quelques faits d'appréhender celle-ci.(10). Ils nous enseignent que la société maure reste traditionnellement organisée en castes hiérarchisées socio-professionnellement comme la composante negro-africaine.(11). Les historiens nous enseignent aussi que l'ethnie maure tire son origine des berbères migrateurs par l'offensive à grande échelle du mouvement almoravide du 11e siècle et qui avait contribué à l'implantation définitive de l'Islam dans la région. Ce sont aussi les conquètes triomphales des tribus arabes de Beni Hassan (les Beidanes nobles). On note d'autre part que les familles maures sont regroupées en fractions et tribus placées sous l'autorité d'un Cheikh et d'une Assemblée la Jemâa. Selon la tradition islamique ceux-ci devaient se conformer aux décisions de la Jemâa mais la plus part d'entre eux sans doute à cause de leur puissance passaient outre ces décisions, exerçant leurs pouvoirs sans partage.

(10) Sur L'évolution de la Formation sociale Maure. Cf. De Chassey, " Mauritanie 1900-1978 " op.cit.P.85
(11) Taupet et Pitte, op.cit,P.67

Du pouvoir de ceux-ci naîtront un certain nombre d'Emirats comme ceux de l'Adrar, du Tagant, du Brakna etc... qui établiront entre eux des coalitions avant de se dissoudre. Avec la colonisation, l'organisation traditionnelle maure allait être ébranlée. La centralisation du pouvoir dans le cadre de l'administration coloniale avait provoqué un impact irréversible sur les structures sociales et économiques du mode de vie maure, le concept de l'espace et de frontières des maures, avait crée de nouveaux centres de pouvoirs.

Cependant pour mieux cerner l'éthnie maure, il nous semble nécessaire de nous apesantir sur ce qui a été son mode de vie originel: le nomadisme. Celui-ci opposé au sédentarisme caractéristique des négro-africains formaient la trame de la vie mauritanienne. Les rapports entre ces deux pratiques étaient complexes, tisses depuis des siècles à cause de certains facteurs que nous aborderons plus loin.

— Le Nomadisme: Celui-ci associé au pastoralisme constituait le mode de vie typique du maure. Parler du nomade revenait à parler du milieu naturel auquel il restait profondément attaché et qui déterminait toute sa vie même si ce milieu restait très fragile. L'une des premières qualites si l'on peut s'exprimer ainsi du nomade c'est son ascétisme qui lui était inculqué dès son enfance. On disait aussi qu'il réclamait peu de chose au milieu naturel, se contentant pour son alimentation du "mil, du lait: alimentation de base; la viande n'est consommée que pour les grandes occasions: mariage, réception d'un hôte; son seul luxe est le thé qu'il aime sucré et qui lui apporte à la fois un stimulant et un heureux prétexte à de longues conversations".(10). Le

nomadisme reste lié à l'idée de mouvement qui faisait que le maure pasteur était capable de parcourir des milliers de kilométres avec son troupeau à la recherche d'un quelconque point d'eau avec comme bagages trés peu de chose: une tente montante et démontable selon les besoins, des nattes, coussins, outres etc....

Les migrations pastorales en Mauritanie traduisaient d'aprés certains chercheurs l'emprise d'une civilisation nomade ancienne. "Elles imposent en effet un genre de vie: les hommes se déplacent avec les troupeaux, ils les guident, ils les soignent, ils en vivent. Elles exigent l'adoption d'un ensemble de conventions sociales et juridiques qui réglent les rapports entre les groupes mais aussi entre l'homme et la terre: l'espace nécessaire à la nomadisation ne peut être l'objet d'une appropriation privée, il appartient à tous "(13).

En dehors de l'élevage de Chameaux et des autres activités qui avaient donné forme à la vie nomade d'une partie de la société maure, l'agriculture irriguée dans les Oasis à partir de petits barrages et l'agriculture de décrue représentaient un autre ensemble d'activités d'une partie de la société: la classe servile des Haratines.Mais le mode de vie des maures, centré autour du pastoralisme et du nomadisme avaient été affecté d'une façon irreversible.

(13) De Chassey, " Contribution à une Sociologie du sous-développement " op.cit, P.31

En effet depuis les années 70, une sédentarisation massive et un exode rural avaient considérablement modifié le concept d'espace pour le nomade, un concept important dans ses rapports et dans ses conditions de travail. Le bouleversement avait été beaucoup plus brutal pour les Maures que pour les peuples riverains puisqu'il avait affecté leur habitat, leur hygiène, leurs types de production et échanges commerciaux, leurs habitudes alimentaires, leur attitude fondamentale envers la mobilité. La catastrophe climatique des quinze dernières années avait été le catalyseur du déséquilibre de la société maure jugée à tort ou à raison traditionnellement équilibrée. Le facteur le plus positif avait été sans doute une libéralisation poussée bien qu'ayant entraîné une paupérisation progressive des classes les plus dépendantes et serviles, les Haratines notamment. L'étude de ces deux composantes mauritaniennes laissaient entrevoir un aspect quant à l'idée d'un bouleversement social qu'elles avaient dû subir dans leurs évolutions respectives et qui les frappera sans distinction.

B/ Les Bouleversements Sociaux.

La Société mauritanienne dans son ensemble n'a pas échappé comme beaucoup de P.V.D. aux changements sociaux nés de profondes mutations depuis plus de trois décennies après son indépendance.

1/ Evolution Démographique.(14)

Les premiers chiffres de la Population Mauritanienne datent de 1965 et d'après la Société d'Etude et de Développement Economique et Social (SEDES), elle était de 1.028.000 habitants. Lors du recensement de 1977, elle s'élevait à 1.339.000 pour culminer à environ 1.825.959 habitants en 1988. Ces quelques chiffres montrent une évolution notable de la population mauritanienne qui ira en s'accentuant sous l'effet de la sédentarisation, de l'urbanisation,(15) de l'accès rapide aux soins médicaux et aux effets de soins de santé primaire (Lutte contre le Paludisme). Et selon des prévisions optimistes,la mortalité infantile baissera de 2,7% jusqu'à 1,4% à la fin du siècle (16) et on escomptait ainsi un taux de croissance d'environ 3% par an d'ici la fin de l'an 2000.

Dans un peu plus d'une décennie, la Mauritanie devrait compter au moins 2.650.000 habitants c'est-à-dire un peu moins du double du chiffre de 1988. la répartion s'effectuant ainsi: 49,6% d'Hommes et 50,4% de Femmes pour une population caractérisée par la jeunesse: 44% avait moins de 15 ans; les actifs représentaient 51% et les personnes âgées de plus de 60 ans: 6%.

(14) Voir Tableaux en annexe.
(15) Cf." L'Urbanisation de La Mauritanie: Enquête de trois villes secondaires: Rosso, Kiffa, Aioun El Atrouss", Par J.P. Laborie, J.F. Langumier, C.B.B. Kamara, La Documentation Française, Paris, 1988.
(16) Source: Direction des Etudes et de la Programmation (DEP), Recensement 1988.

2/ L'Exode Rural.

Phénomène déjà perceptible en Mauritanie depuis des années, l'exode rural avait connu une explosion très forte à la suite des sécheresses répétées qui s'étaient abattues sur le pays depuis la période 1968-1973 et la guerre du Sahara dans une moindre mesure. Celles-ci en survenant, avaient annihilées plusieurs récoltes successives, plongeant ainsi la grande majorité de la population dans une situation dramatique ne voyant le salut que vers les centres urbains.

Cependant des facteurs comme l'explosion démographique qu'avait connu la Mauritanie il y a plus d'une décennie en était aussi une cause profonde pendant que la croissance économique stagnait.On était alors en face d'une distorsion caractéristique essentielle et universelle du sous-développement. Avec l'irruption de la sécheresse, la vie des masses rurales avait brusquement changé. Dispersées sur un immense territoire, subsistant péniblement avec les mêmes techniques de productions traditionnelles très archaïques, maintenues autant que possible dans les mêmes structures sociales,les masses rurales représentant plus de 70% de la population totale ne pouvaient que réagir. L'instinct de survie jouera à fond chez presque tous les ruraux qui se dirigeront vers les centres urbains à la recherche d'un hypothétique emploi salarié.

A partir de ce moment, on assiste à un grand mouvement migratoire qui vidait les villages et les campements de tous les hommes valides ne laissant sur place que femmes, enfants et vieillards comme nous l'avons évoqué un peu plus haut. L'avenir de la famille quant à sa subsistance se trouvait désormais en ville avec le père parti à l'aventure. La "destructuration" du monde rural était ainsi entamée.

Les autorités gouvernementales tenteront tant bien que mal de faire face à ce phénomène mais les différentes solutions comme "l'opération de retour des populations dans leur terroir" spectaculaire au demeurant n'étaient pas pour les résoudre. C'est finalement une masse démunie qui est repoussée, cantonnée à la périphérie des centres urbains et qui vit dans des conditions extrêmement difficiles constituant enfin de compte une bonne main-d'oeuvre à bon marché.

Finalement, "longtemps exclue des pôles de croissance du pays, ne bénéficiant d'aucun transfert, la masse rurale se parasitise lentement."(17). Des solutions adéquates n'ayant pas été trouvées, le phénomène allait en engendrer d'autres très dangereux pour la société mauritanienne: délinquance surtout juvénile, prostitution, maladies de tout genre etc...

(17) De Chassey " Mauritanie 1900-1975 " op.cit, P.432.

3/ La Sédentarisation (18)

Jusqu'au milieu des années 1970, la population arabo-berbère se consacrait essentiellement à l'élevage nomade, tandis que l'autre composante du pays, la négro-africaine s'adonnait à l'agriculture sédentaire le long du fleuve Sénégal. Avec la succession des sécheresses ravageuses évoquées auparavant, on assiste à une rapide évolution dans les modes de vie des populations entraînant le changement dans la composition sociale du pays. On a pu constater que le mouvement de sédentarisation des populations nomades observé au cours de la période 1965-1977 s'était poursuivi intensément. Les populations nomades sont estimées aujourd'hui par les autorités à plus de 220.658 alors qu'en 1977 leur chiffre était de 444.020 toujours selon les responsables.

Cette sédentarisation des nomades semblait toucher l'ensemble des régions particulièrement celles du Tagant, de l'Inchiri, du Trarza et de l'Adrar qui regroupaient la grande majorité de cette catégorie. En 1977, les nomades représentaient 60% de la population de l'Inchiri alors qu'en 1988 ils n'étaient plus que 12% (19) alors que les deux Hodhs regroupaient actuellement près de la moitié de la population nomade du pays. Le milieu rural sédentaire quant à lui et malgré une légère diminution par rapport à la période 1965-1977, continuait de connaître un accroissement annuel de 3,3% supérieur à celui du pays. Ce surplus proviendrait en partie du milieu nomade où deux sur trois s'étaient sédentarisés. La

(18) Toupet C. " La Sédentarisation des Nomades dans la Mauritanie Centrale Sahélienne " Thèse. Université de Paris VII, 1975.

(19) Source D.E.P. Recensement 1988.

population rurale sédentaire représente près de la moitié de la population totale (48%) car mis à part les régions industrielles et le District de Nouakchott, le type de résidence largement prédominant demeurait le rural sédentaire.

Dans les régions du Sud, du fait d'une meilleure pluviométrie, la quasi totalité des populations vivaient dans le rural sédentaire : 83% au Guidimaka, plus des deux-tiers dans le Trarza, le Brakna et le Gorgol. Deux mouvements migratoires avaient été observés correspondant à la sédentarisation dans des zones agricoles et la fixation des nomades et des populations rurales déjà sédentaires dans les centres urbains. Ces deux mouvements étaient cependant de nature différente:___ L'un lent, résultant de la modification progressive des habitudes de vie,__ L'autre rapide, résultant des catastrophes climatiques qui avaient brisé l'ensemble des équilibres internes sur lesquels reposait la société mauritanienne; ces changements correspondaient aussi à un bouleversement des formes de production et de travail, de l'alimentation et de l'hygiène, de l'habitat, des habitudes

familiales. Dans ce phénomène général, le cas de Nouakchott était spécifique: créée en 1960, la capitale compte environ 500. 000 habitants, elle pose des problèmes particuliers importants et urgents à résoudre.

Le monde rural ne pouvait finalement plus échapper à ce grand mouvement de sédentarisation totalement "sauvage" et incontrôlé qui affectait en masse la société mauritanienne à 70% rurale. D'autres problèmes surgiront plus tard lorsque ces nouveaux sédentaires s'improviseront agriculteurs et réclameront des terres pour s'adonner à cette nouvelle activité jusqu'alors apanage des négro-africains détenteurs des terres cultivables du Sud. Mais le mouvement migratoire avait aussi touché les centres urbains créant ainsi une rapide urbanisation avec des conséquences importantes comme par exemple la création de bidonvilles autour de la capitale Nouakchott principalement.

4/ L'Urbanisation et le Phénomène des Bidonvilles(20).

La surpopulation des villes en période d'exode rural est une caractéristique des pays en voie de développement, la Mauritanie n'échappait pas à ce phénomène ayant vu sa population urbaine passer entre 1961 et 1971 de 8% (76.148 urbains) à 22% (303.819 urbains) en 1977 et 717.968 en 1988 lors du dernier recensement soit 40%. Cette urbanisation que l'on pouvait qualifier d'explosive (10% par an depuis vingt ans) avait provoqué un doublement de la population des villes en sept ans, se stabilisant pour les villes secondaires même si l'on observait que la part de la population urbaine par rapport à l'effectif régional avait doublé dans les régions comme le Brakna, le Trarza, l'Assaba et le Tagant. A lui seul, le District de Nouakchott accaparait l'essentiel de la croissance urbaine : 54% de cette population dans la capitale alors que la seconde ville du pays Nouadhibou suivait loin avec seulement 8%. Les autres villes avaient connu un taux d'accroissement relativement faible. Pour la plupart, il s'agissait de chefs-lieux de régions qui disposaient généralement d'une certaine infrastructure administrative et économique. Le taux le plus faible enregistré au cours de cette période était celui de la ville d'Ajkjout (1,4%).

(20) Voir J.P.Laborie, J.F.Langumier, C.S.Kamara "L'Urbanisation de La Mauritanie", La Documentation Française, Paris, 1988.

Au plan de la hiérarchie urbaine, des modifications étaient aussi intervenues:__ Dans la catégorie des agglomérations de plus de 20.000 habitants au nombre de 7, la ville de Kiffa avec 27.472 habitants devenait la 4ᵉ ville au plan démographique à la place de la ville de Zouérate reléguée au 6ᵉ rang.

__ Dans le second groupe : villes dont la taille était comprise entre 10 et 20.000 habitants (7 villes), on observait une permutation de position entre Néma et Aïoun. Les villes de Boutilimit et de Sélibaby occupent les 9ᵉ et 12ᵉ position respectivement. Au cours donc de cette décennie écoulée, des tendances observées en 1977 s'étaient confirmées en 1988 et la croissance de la population urbaine malgré une légère baisse comparativement à la précédente, demeurait très importante: en 1977, la proportion des ruraux sédentaires était le double de celle des urbains.

En 1988, ce rapport avait radicalement changé: le pourcentage de la population urbaine avoisinait celui de la population rurale.Mais l'essentiel de la croissance urbaine était absorbé par Nouakchott. Plus d'un citadin sur deux résidait dans la capitale. Malgré le ralentissement important du taux de croissance annuel par rapport à la période précédente (24% à 10%). Nouakchott n'en continuait pas moins d'évoluer à un rythme assez élevé ce qui n'ira pas sans poser de gros soucis aux autorités qui tentaient de réglementer tant bien que mal cet apport nouveau de population. Ainsi, 7.000 parcelles avaient été attribuées entre 1974 et 1980 sans aucune infrastructure et 13.000 autres devaient l'être plus tard. Cette urbanisation très rapide allait donc engendrer plusieurs problèmes que nous aurons l'occasion de constater.

Cette explosion démographique à Nouakchott était à l'origine de certaines conséquences en 1977 par exemple:__ La mortalité infantile y était de 257 pour mille soit une fois et demi la moyenne nationale (169 pour mille).

__ 39% des familles ne prenaient qu'un repas par jour.

__ 68% des enfants avaient des poids inferieurs à 80% des normes de l'O.M.S.

__ 38% avaient un poids inférieur à 60% des mêmes normes.

Cette situation déjà grave en soi pouvait devenir catastrophique si des mesures n'étaient pas prises pour y remédier.En effet, les experts de l'O.M.S. avaient constaté que cette malnutrition généralisée limitait le développement physique et intellectuel des enfants en les privant des matériaux nécessaires à la croissance de leur corps, affaiblissait l'état général de la population et entravait de ce fait la bonne réalisation des projets de développement.

Les conditions de vie dans les autres centres urbains comme Rosso à la frontière avec le Sénégal où 75% des enfants étaient "parasités par le ténia du chien" n'étaient pas les meilleures.D'un autre côté, on observait qu'au moment où Nouakchott connaissait un développement explosif et que les villes secondaires stagnaient ou regressaient, le secteur villageois en revanche constituait un pôle d'accroissement démographique plus ou moins important.D'après certaines informations ils regrouperaient 65% de la population totale.

Cette dynamique villageoise si l'on pouvait s'exprimer ainsi n'était pas le fruit du hasard mais au contraire la volonté manifeste des populations de trouver ici un certain nombre de besoins de type urbain comme l'accés à l'eau potable,aux soins de santé, à l'éducation etc...Cette volonté de se prendre en charge, nous la retrouverons dans nos developpements à venir.

L'explosion urbaine si elle ne trouvait pas une solution rapide et judicieuse risquait d'être un blocage à tout processus de développement. Malheureusement comme évoqué un peu plus haut, le développement de l'habitat reste anarchique (cas de Nouakchott) et le problème de l'alimentation en eau quantitativement et qualitativement était cruciale. La seule structure existante dans la capitale ne parvenant pas à répondre à la demande par suite d'équipements insuffisants. Dans toutes les zones urbaines en croissance rapide il n'avait pas été possible de satisfaire les besoins minima des immigrants de l'intérieur en services éducationnels et sanitaires. Autant de contraintes qui pèsent lourdement sur ce secteur. Pour faire face à ce douloureux problème, le gouvernement s'était fixé comme objectifs à moyen et long terme "d'organiser, d'orienter la croissance urbaine de façon à lui donner la possibilité de jouer un rôle moteur dans le processus de développement"(21). Celà devait se traduire par une redynamisation des centres urbains de l'intérieur et les transformer en de véritables pôles de développement régional potentiellement productives. Pour résoudre les problèmes liés à ce secteur, le gouvernement envisageait d'autre part de faire appel au secteur privé pour ce qui concernait l'habitat, le secteur public se limitant à l'aménagement des terrains et la fourniture d'infrastructures. La même initiative devait aussi concerner le transport urbain.

(21) Programme de Redressement Economique et Financier " Secteur urbain " 1985, P.73

Une bonne stratégie devait donc être arrêtée pour faire rapidement front à la croissance inexorable des centres urbains.L'une d'elles s'attacherait à "organiser le processus d'urbanisation et à utiliser la croissance urbaine pour stimuler le développement agricole à travers la création d'une armature de centres d'échanges et de services économiques et sociaux"(22). Dans l'immédiat, compte tenu de la faiblesse de l'intervention gouvernementale longtemps cantonnée dans l'attentisme, le choix serait de jeter les bases qui permettraient une relance vigoureuse des investissements.Il était cependant important de ne pas répéter les erreurs commises dans ce secteur pendant les années 70 et début 80.En effet, l'action en matière d'urbanisme au cours de cette période était caractérisée par la poursuite de choix en contradiction avec l'intérêt de la population. Car en matière d'habitat par exemple, les seules actions conduites par la direction de l'habitat et de l'urbanisme (D.H.U) entre 1976-1980 l'avaient été en milieu urbain alors qu'en 1977, plus de 77% de la population était rurale et qu'elle était minée par un exode très fort en raison même de l'inexistence d'actions d'aménagement de l'habitat dans son propre milieu.

(22) Idem, P.75

Ce choix délibéré loin de répondre aux priorités et aspirations des populations traduisait une "vision urbano-centré de développement copiée sur le modèle euro-américain qui conduit essentiellement à la croissance et le développement des bidonvilles en Mauritanie"(23). Cette fois-ci, il avait été conseillé au gouvernement de "favoriser le développement des villes secondaires et de mettre en place progressivement dans les agglomérations villageoises des équipements socio-sanitaires et des actions de développement intégré tout en développant la participation humaine et financière des populations à la couverture de leurs besoins fondamentaux"(24). La priorité ne devait plus être au secteur résidentiel propriété des couches aisées largement minoritaires de la population à qui était réservé 71,5% des surfaces programmes alors que selon le recensement administratif de 1980, la population des deux bidonvilles de Nouakchott s'élevait à 120.000 habitants soit 40% de la population totale.

Ainsi il apparaîssait clairement que les planifications effectuées au cours de la période 1976-1980 par différents services techniques n'avaient pas été fondées sur une croissance objective des réalités urbaines (démographiques, économiques etc...) celà restait malheureusement valable pour d'autres secteurs et tant que l'ensemble des Ministères techniques ne se doteront pas de cette structure plus que nécessaire qu'est la planification, des erreurs semblables se multiplieront devenant des obstacles au développement du pays.

(23) Secteur Urbanisme in 4° Plan de développement 1981, P.484
(24) Idem

Un mot enfin pour reprendre une critique déjà émise pour redire encore une fois qu'il ne servait à rien de développer, d'encourager les populations rurales à rentrer dans leurs terroirs si aucune mesure, aucune initiative n'était prise pour les y maintenir: accés à l'eau potable, à l'alimentation, l'équipement en santé et éducation, autant de choses inexistantes et auxquelles nous aurons l'occasion de revenir.

Nous avons donc au terme de cette première section pu observer que le peuple mauritanien était en proie à des viscissitudes fruits de nombreuses mutations de la société, puissants obstacles à un développement social. Dans le même temps ,la situation économique se dégradait, bloquée par des goulots d'étranglement que nous allons tenter de cerner.

PARAGRAPHE 2: Des Goulots d'Etranglement.

Le développement économique de la Mauritanie se trouve entravé par des éléments que les autorités ne pouvaient maîtriser en partie et qui constituaient en quelque sorte de puissants goulots d'étranglements. Ceux-ci ont contribué d'une façon ou d'une autre à un ralentissement de l'activité économique rendant encore plus difficile la mission qui consistait à lutter contre l'empêtrement du développement en Mauritanie. Ces goulots d'étranglement sont constitués d'éléments naturels sur lesquels le pays n'avaient aucune emprise et d'autres où la responsabilité des autorités étaient mis en cause.

A/ Les Facteurs de Stagnation et d'Instabilité Economique.

Trois facteurs, les sécheresses, la récession des marchés des pays industriels et la guerre du Sahara nous apparaîssent comme des éléments essentiels pouvant expliquer en grande partie la période de stagnation économique en Mauritanie.

1/ Les Sécheresses Successives.

Les sécheresses successives qui se sont abattues sur le pays n'ont pas été c'est le moins que l'on puisse dire pour arranger les choses. Les conséquences ont cependant été variables, ainsi le cheptel bovin avait enregistré une dimunition de 44% tandis que la production agricole perdait 58% en 1972-73. Cette dernière largement dépendante de la pluviométrie enregistrait une baisse éstimée à 1/3 des besoins nationaux. Pour parer au déficit céréalier le gouvernement lancera un appel à la communauté internationale pour la fourniture d'environ 500.000 tonnes de céréales, aggravant ainsi la lourde dépendance du pays par rapport aux aliments de sources étrangères. D'autres sécheresses aussi graves frapperont une fois de plus le pays notamment en 1984.

Cette situation répétitive mobilisera encore une fois les moyens que le pouvoir souhaitait sans doute utiliser pour résoudre d'autres problèmes comme ceux du chômage, de la délinquance nés de l'exode rural et de la sécheresse.

Les conséquences de cette dernière ne se limitaient pas uniquement aux productions mais elles touchaient aussi le milieu naturel.Car pour un pays comme la Mauritanie en grande partie désertique, la lutte contre la désertification et la régénération du milieu naturel ne pouvaient être que l'une des priorités. Déjà en 1960, on admettait que 15 millions d'hectares sur 103 millions que compte le territoire mauritanien étaient désertifiés. Avec la sécheresse de la dernière décennie ce sont bien 60% de la zone du fleuve et 80% de la zone sahélienne qui ont été détériorées par les phénomènes de déboisement, d'exploitation irrationnelle des pâturages et des forêts, des feux de brousse, autant d'actions néfastes de l'Homme. Et par endroits, du fait de la disparition complète du couvert végétal, de nombreuses dunes étaient devenues très vives et menaçaient les zones de cultures, les infrastructures routières et villageoises.

Phénomène naturel, fléau impitoyable, la sécheresse continue de peser de tout son poids sur la vie de milliers de paysans qui ne trouvaient le salut que dans le travail de la terre ce dont ils sont aujourd'hui privés. Toutes les actions entreprises par les autorités pour y remédier se sont soldées par des échecs car très mal préparées, ponctuelles et dénouées de volonté politique. Il ne reste plus que l'assistance de la communauté internationale et des Organisations non Gouvernementales pour sauver la vie de ces "damnés de la terre"(25). Autre élément de stagnation non moins important:

(25) P.N.U.D. " Premier Programme d'Assistance Pour La Mauritanie 1977-1981 " Septembre, 1978.

2/ La Récession des Marchés des Pays Industriels.

Principal pôle de la croissance économique mauritanienne, le secteur minier après une bonne période, se trouve aujourd'hui dans une situation instable due à la déprime des marchés industriels des pays développés. Celle-ci intervenait dans un contexte de crise économique qui frappait la majorité des pays occidentaux après les chocs pétroliers et le malaise de la sidérurgie. Ajouté à celà la concurrence de certains pays comme le Brésil, on mesure mieux l'ampleur de la situation.

Face à cette crise la Mauritanie enregistrera très vite une baisse de la production et comme le pays dépendait pour beaucoup de la vente de ce produit, on assistera à l'émergence d'un phénomène bien connu: celui de la détérioration des termes de l'échange. Ainsi le pays enregistrait une forte chute du prix des minerais de fer alors que dans le même temps les importations ne cessaient de grimper notamment celles des produits manufacturés. La baisse de la contribution de ce secteur au P.I.B, la fermeture de plusieurs sites industriels seront les principales conséquences de cette récession qui rendent l'avenir de ce secteur inquiétant.

3/ Le Conflit du Sahara Occidental.(26)

Comme si les facteurs précédents ne suffisaient plus, voilà que le pouvoir civil d'alors engageait le pays dans une lutte armée au nom d'une prétendue réunification nationale. L'engagement de la Mauritanie dans cette guerre et les dépenses qu'elle aura engendré ont pesé lourdement sur l'économie du pays. Les conséquences politiques de ce conflit seront analysées plus tard, dans l'immédiat ce sont les retombées économiques qui nous préoccupent. Car malgré le retrait officiel et effectif du pays de cette guerre le 5 Août 1979; il n'en continue pas moins de maintenir un effort très substantiel. Les dépenses militaires restent inconnues, frappées par le secret d'Etat et néamoins évaluées au double des recettes intérieures. Douze ans après son retrait, la Mauritanie continue d'entretenir une armée pléthorique que la situation économique très précaire ne pouvait supporter. D'autres secteurs importants comme le développement rural, l'éducation, la santé sont relégués au second rang au profit d'une bourgeoisie militaire qui s'entredéchire pour le pouvoir.

(26) Voir Colloque de Massy (1 et 2 Avril 1978) " Sahara Occidental: Un Peuple et ses droits.", L'Harmattan, Paris, 1978.

Les tenants et aboutissants de ce conflit seront analysés ultérieurement, pour le moment retenons que ces trois facteurs combinés ensemble, avaient conduit la Mauritanie dans une impasse, une banqueroute ne devant son salut qu'avec l'apport de ressources extérieures pour faire face à ses besoins. Cette aide financière étrangère importante provient pour une grande partie des pays membre de l'O.P.E.P car la Mauritanie par son appartenance au monde arabe sera un bénéficiare privilégié des pétrodollars. le reste de cette aide se répartissant entre les bailleurs de fonds et les banques commerciales.

Ainsi pour faire face aux besoins de la balance des paiements, la Mauritanie aura reçu environ "222 millions de dollars EU en aide alimentaire, financement des investissements."(27). L'octroi de cette aide coincidait avec la nationalisation des mines de fer, la construction de la route Nouakchott-Néma et elle servira au financement de ces deux opérations. Cependant, toutes ces initiatives ne suffiront pas pour sortir le pays du marasme économique et financier en plus d'un conflit qui aura saigné les ressources disponibles. Incapable de remédier au désastre, en proie à une guerre qui commençait à marquer les esprits, le pouvoir civil sera finalement renversé par les forces armées qui reprendront l'initiative par la mise en place d'un premier programme de stabilisation à moyen terme en 1979. Ce programme s'était fixé comme objectifs: un contrôle rigoureux des dépenses publiques (salaires notamment), la réduction de la dette en sollicitant le rééchelonnement de celle-ci auprès des bailleurs de fonds.

(27) Source: Banque Mondiale, Données Economiques sur la Mauritanie, Juillet, 1985.

Le retrait du conflit saharien avec comme conséquence immediate la dimunition des dépenses militaires en plus d'une surchauffe espérée du secteur minier représentaient les espoirs d'une stabilité financière à l'aube des années 1980. L'ensemble de ces éléments donnent de la situation économique mauritanienne la marque d'un dualisme accentué entre deux secteurs modernes et traditionnels avec des niveaux de productivité totalement différents, les mines bénéficiant de la majorité des investissements alors que le domaine rural reste le parent pauvre. Ces caractéristiques importantes de la stagnation économique ne sont malheureusement pas les seuls goulots d'étranglement du développement mauritanien. Il y a aussi le poids des faiblesses financières.

B/ Les Faiblesses Financières.

Les finances mauritaniennes sont aussi à l'image de l'ensemble de la situation économique. C'est ainsi que pour faire face aux multiples déficits qui l'accablent, la Mauritanie est le plus souvent obligée de se tourner vers l'extérieur, accentuant ainsi un phénoméne déjà entrevu: la dépendance étrangère qui s'impose aujourd'hui avec une grande acuité.A l'instar donc de beaucoup de P.V.D, elle fera appel au Fonds Monétaire International (F.M.I) pour tenter de mener à bien son programme de stabilisation de 1979. Le "concours" de l'institution financière internationale aboutira au maintien du déficit extérieur à une moyenne de 22% du P.I.B en 1979-81.(28). La rigueur économique imposée par le F.M.I, la restriction des dépenses publiques permettront une reprise momentanée de la croissance sans pour autant aboutir à une augmentation substantielle de la production qui obligeait une fois de plus le pays à accroître davantage les importations.

(28). Idem

L'ensemble de ces importations (Vivres et Materiels) étaient financés par emprunts extérieurs, alors que pour ses exportations la Mauritanie continuait de compter sur les minerais de fer et sur la pêche qui faisait ainsi son apparition. Le volume des exportations du minerai de fer s'était ainsi accru en 1984 de 28% par rapport à son niveau de 1983 selon les estimations de la Banque Mondiale alors que celui du poisson était évalué à 10% de plus que le record de 1983 (320.000 tonnes). Ces hausses successives intervenues dans les deux pôles d'exportation ne suffiront pas à équilibrer la balance commerciale du pays toujours déficitaire, ni à réduire une dépendance extérieure de la Mauritanie estimée à environ 34% du P.I.B en 1984.

Les déficits, emprunts et autres ne faisaient qu'accentuer le fardeau de la dette extérieure. L'aide comme nous l'avons auparavant souligné provenait de sources diverses réparties entre les organismes nationaux et multilatéraux (29). La dette publique à moyen et long terme de la Mauritanie était chiffrée en 1984 aux alentours de 1700 milliards de dollars, elle dépasse largement ce chiffre aujourd'hui comme nous le verrons plus tard. Le service de celle-ci dépassait quant à lui 35% des recettes d'exportation selon les estimations.

(29) Cf. Les Programme d'Assistance du P.N.U.D. (1.2.3.) op.cit.

Le poids de ce fardeau n'était pas pour arranger la situation mauritanienne et constituera sans aucun doute un nouvel obstacle à toute reprise éventuelle, à tout le processus de développement en général. Incapable d'honorer ses engagements, le pays ne pouvait que solliciter l'aide de ses créanciers pour obtenir le rééchelonnement de cette dette. Les faiblesses financières mauritaniennes apparaissent ainsi au grand jour, obligeant les responsables à envisager des réformes dans ce secteur mais aussi au niveau des entreprises publiques. Tout un ensemble de mesures dont on soupçonne aisément la main du F.M.I.

C/ Refonte Financière et Assainissement des Entreprises Publiques.

Des développements précédents, nous avons pu observer la très nette dépendance de l'économie aux ressources d'origine étrangère pour soutenir àla fois la consommation et l'investissement, suite à l'incapacité, à la faiblesse de la croissance. Cette situation ainsi constatée avait atteint des proportions inquiétantes et appelait une réaction de la part des responsables du pays. Celle-ci apparaîtra sous forme de réformes dont les buts principaux étaient la maîtrise des déséquilibres financiers à court terme d'une part, la mise en place de conditions qui puissent favoriser une croissance soutenue dans le long terme d'autre part. Ces mesures avaient été jugées indispensables par le F.M.I pour remédier aux insuffisances des effets du programme de stabilisation et son remplacement par celui de redressement économique et financier dont nous analyserons les différents objectifs ainsi que les résultats enregistrés dans nos développements à venir. Pour le moment intéressons-nous aux initiatives immédiates:

1/ Finances Publiques et Ajustements Monétaires

La restriction des dépenses publiques était le premier objectif assigné au programme de stabilisation de 1979. Le résultat obtenu dans ce domaine précis était relatif même si on avait enregistré une légère baisse pendant trois années consécutives qui n'aura cependant pas suffi à résorber les déficits qui avoisinnaient les 200 millions de dollars par an et ce depuis 1979. La tâche de résorption du déficit budgétaire était délicate à mener dans la mesure où on avait constaté auparavant une très nette diminution de l'aide budgétaire publique. Pour arriver à stabiliser les finances, d'autres mesures aussi draconniennes seront rajoutées à celles déjà adoptées: dévaluation de la monnaie nationale, l'ouguiya de 19% et l'apparition d'un ajustement fiscal justifié par "l'insuffisance persistante de la performance fiscale du gouvernement...". Cet arsenal de mesures devait fournir selon les prévisions optimistes un surcroit de recettes de "900 millions d'ouguiyas tout en introduisant des réformes concernant l'impôt sur les revenus et les bénéfices".

L'ensemble de ces actions drastiques devait aboutir à la réduction du déficit budgétaire et le ramener à environ 0,2 milliards d'ouguiyas en 1984. L'effort ainsi consenti sera poursuivi avec la même ampleur: blocage des salaires difficile à supporter pour les travailleurs à qui l'on faisait endurer une fois de plus le poids de l'austérité, la réduction puis la suppression des bourses d'études au niveau du secondaire. L'appel à un plus grand effort de développement reconnu comme priorité fondamental, on s'expliquait difficilement le fait que les dépenses pour les services économiques d'équipement et de fournitures ne représentaient que 10% du budjet total alors que celles militaires avoisinnaient 20%. Celà était d'autant plus surprenant que le pays venait de se désengager de la guerre du Sahara et que l'on escomptait une réduction substantielle des dépenses affectées à l'armée.

La pression sur les finances publiques se poursuivaient contre vents et marées touchant au passage le secteur bancaire que nous observerons plus tard sans oublier les ajustements monétaires. L'ouguiya créée en 1973 était présentée comme l'affirmation d'une souveraineté nationale retrouvée ce qui n'empêchera pas toutefois son rattachement à d'autres monnaies à l'intérieur desquelles le dollar Américain était dominant. La hausse de cette dernière au début des années 1980 profita largement à la monnaie mauritanienne qui prit très vite une certaine valeur. A la fin de 1983,"le taux de change réel de l'ouguiya, pondéré par les échanges commerciaux, avait gagné 44% de sa valeur tant réel que nominal par rapport à son niveau moyen de 1980" selon la Banque Mondiale. L'ouguiya ainsi "dopée" provoquera une hausse des prix de certains biens et services comme "l'électricité: 40%, le riz: 14%, le thé: 16%, le sucre: 36 à 57% etc..." sans oublier l'accroissement de la consommation intérieure.

La crise économique s'accentuant, l'ouguiya dans le cadre des mesures de rigueur ne pouvait pas non plus échapper à l'ajustement dans le taux de change au début de 1984. Ainsi avait-elle été dévaluée de 19% par rapport au dollar Américain une première fois puis en Février 1985 toujours de 19% supplémentaire. Enfin de compte et selon les conclusions des financiers appelés au chevet de l'économie mauritanienne, ces ajustements monétaires auront été pour beaucoup dans l'amélioration de la situation budgétaire en 1984 et 1985. Ils appelaient pour parachever leur oeuvre à "d'autres augmentations difficiles mais indispensables des prix et des tarifs officiels des produits alimentaires de base et des services publics". L'austérité allait donc être pour un bon bout de temps le lot quotidien des classes démunies et moyennes contrairement à la catégorie privilégiée de la population. Ce phénomène n'était pas seulement spécifique à la Mauritanie, les "émeutes du pain" de Tunisie et du Maroc en étaient des illustrations parfaites.

2/ Assainissement des Entreprises Publiques

L'indépendance avait été comme nous l'avons souligné, un moment important pour de jeunes Etats qui se devaient de relever de nombreux défis, difficiles et complexes. Pour y arriver, il fallait à ces Etats des moyens à la hauteur des tâches et parmi ceux-ci, des outils leur permettant de s'acquiter convenablement des missions essentiels que sont la satisfaction des besoins fondamentaux des citoyens. Dans cette optique, on avait assisté dès le début des années 70 à ce que l'on pouvait bien appeler un boum d'entreprises publiques, qui verront le jour selon deux schémas distincts: soit la simple nationalisation de celles qui existaient déjà, soit par une création selon les nécessités du moment. Ces entreprises à vocation industrielle ou commerciale comptaient aussi parmi elles: l'ancienne MIFERMA nationalisée en 1974 dans le but avoué d'imposer une souveraineté sur les ressources nationales, la Compagnie des Eaux et Electricité elle aussi revenue dans le giron mauritanien en 1975.

Enfin la création cette fois-ci de deux raffineries de sucre et de pétrole. Par ces différentes actions, la Mauritanie se dotait d'une infrastructure publique lui permettant de remplir tant bien que mal ses missions de service public. Finalement ce secteur comptait jusqu'au milieu des années 1980 environ une centaine d'unités dont les capitaux étaient répartis entre l'Etat mauritanien et des partenaires étrangers.

L'incapacité de l'économie mauritanienne à retrouver une croissance soutenue trouvait ici une partie de ses explications. En effet les entreprises publiques du pays à l'instar de celles de nombreux P.V.D se caractérisaient par l'existence d'un personnel pléthorique généralement mal formé, d'un matériel en mauvais état, le tout accompagné d'une mentalité où le civisme, le sens du bien public n'avaient pas cours. Rien donc d'étonnant à ce que dans le cadre des réformes visant à redresser l'économie l'on assiste à un vaste mouvement d'assainissement, de restructuration du secteur public.

C'est ainsi que de grosses unités dont la vocation première était de fournir les biens et services publics essentiels avaient failli à leurs missions comme la Compagnie d'éléctricité incapable pendant une très longue période d'approvisionner convenablement en électricité les habitants de la capitale même si on note aujourd'hui une très nette amélioration. La faillitte aura finalement touché environ une dizaine d'entreprises (SOCOGIM, AIR-MAURITANIE, SONELEC entre autres) parmi les plus importantes durant l'année 1981 avec un déficit financier de 400 millions d'ouguiyas, soit 6,9 millions de dollars.

Enfin de compte, les entreprises publiques mauritaniennes étaient elles aussi à l'image de l'économie du pays avec des performances mitigées, médiocres. Phénomène attribué à une "définition insuffisante de leurs responsabilités et de leurs relations avec le gouvernement central, fixation inadéquate des prix de la production etc..." pour reprendre les conclusions, le diagnostic dressé par la Banque Mondiale. Elle préconisera enfin pour remédier à tous ces effets néfastes la réduction de la taille du secteur dans le souci d'augmenter les performances techniques et améliorer la gestion de celles-ci.

Les instruments de cette restructuration seront la privatisation, la liquidation, la redéfinition de nouvelles relations Etat-Entreprises par l'intermédiaire de "contrats-plans" et la mise sur pied d'une politique des prix basés sur les coûts, l'appurement des dettes croisées qui génaient considérablement la gestion des entreprises.

Ce tableau économique ainsi présenté faisait apparaître des zones d'ombres qui semblaient hypothéquer sérieusement l'avenir du développement mauritanien. Les quelques réformes proposées pouvaient-elles suffir à redresser une situation à la dérive?. Cependant et malgré un contexte hostile, les choses ne semblent pas irrémédiablement perdues dans la mesure où la Mauritanie dispose encore de potentialités qui, bien gerées, nous semblent susceptibles de l'aider à sortir de la morosité. Des facteurs de développement même contrastés subsistent, tout le problème sera de trouver un équilibre entre ceux-ci et les objectifs à atteindre.

SECTION 2: Des Facteurs de Développement

Comme nous avons pu le constater dans nos développements précédents, la situation économique de la Mauritanie n'est pas des plus réjouissantes et les facteurs de croissance de ce secteur étaient très mitigés. En effet, l'économie du pays offre l'image d'une profonde désarticulation entre différents secteurs très peu intégrés, caractéristique du sous-développement dont l'une des causes déjà avancées reste la présence et le maintien de structures économiques et sociales traditionnelles "arriérées" sur le plan intérieur, par la domination et l'exploitation coloniale à l'extérieur. A ces causes, il faudrait aussi ajouter les fléaux naturels que sont les sécheresses répétées et la récession qui frappe les marchés des pays industriels développés principaux clients pour l'exportation des ressources minières de la Mauritanie. Les mauvaises politiques inappropriées menées par les autorités et ce durant une grande partie des années 1970 conjuguées à tous les facteurs expliquent le ralentissement de la croissance économique qui est passé d'un taux annuel de 8% dans les années 1960 à une période de stagnation et d'instabilité financière marquée pendant la seconde moitié des années 1970.

La dépendance extrême vis-à-vis des ressources extérieures venait clore une situation bien préoccupante. Le dualisme caractérise donc l'économie mauritanienne avec d'un côté un secteur moderne reposant sur les mines de fer du Nord, impulsées de l'extérieur (30) où elles sont orientées et qui constituaient jusqu'à ces denières années les principales sources de devises du pays, de l'autre un secteur traditionnel replié sur lui-même ne bénéficiant presque pas de l'apport de la modernité. Ce dualisme sera mieux perçu dans l'analyse des facteurs du développement économique mauritanien, des productions du pays, des moyens mis en oeuvre pour exploiter les ressources et des résultats obtenus que nous abordons dans cette section.

PARAGRAPHE 1: Les Points Forts de L'Economie Mauritanienne.

Très longtemps portée à bout de bras par le secteur minier principal pôle de croissance, l'économie mauritanienne est des plus moroses depuis un certain temps du fait en partie de la déprime des marchés mondiaux du fer au milieu des années 1970; La principale conséquence économique sera une mauvaise performance en matière de croissance. Cette période restant marquée par une politique économique de fort investissement sur les minerais de fer nationalisés en 1974 et sur certaines entreprises industrielles.

(30) Voir J. Pujos " Croissance économique et Impulsion extérieure. Etude sur L'économie Mauritanienne. " P.U.F., 1964

Avec le déclenchement du conflit Saharien, la Mauritanie entre dans une autre période, celle de la guerre contre le Front Polisario qui drainera une part importante des ressources financières du pays. Ce facteur ajouté à ceux de la déprime du marché des mines, des sécheresses conduiront la Mauritanie à une situation de banqueroute totale pour déboucher sur une instabilité dont profitera l'armée pour s'emparer du pouvoir le 10 Juillet 1978. Depuis cette date, les gouvernements qui se sont succédés au pouvoir ont entrepris avec des fortunes diverses une série d'ajustements visant à rétablir la stabilité et une croissance soutenue. Nous aurons l'occasion d'aborder cet aspect plus loin.

Pour en revenir aux points forts de l'économie mauritanienne, il faudrait d'abord noter que ce pays est composé d'une population essentiellement rurale représentant les trois-quarts de l'ensemble. De par sa position géographique, la Mauritanie se trouve coincée entre les zones Sahéliennes et Sahariennes et définie donc comme ayant une vocation rurale. Cependant de par sa nature physique, elle posséde l'un des potentiels agricoles les plus pauvres de l'Afrique de l'Ouest. De ce fait l'agriculture commerciale ne représentait que 5% de la production globale de l'économie alors que la contribution de l'élevage était quatre fois plus grande. Agriculture et Elevage étaient en effet les deux piliers du secteur rural qui représentaient au début la base de l'économie avec le secteur minier et celui de la pêche. Tels étaient les facteurs de base à charge de promouvoir le développement économique du pays que nous allons observer.

A/ L'Agriculture

Pendant longtemps cette activité a été un important pourvoyeur du P.I.B avec un apport éstimé à 65% avant la sécheresse longue d'une dizaine d'années. Elle occupait ainsi en 1977 293.000 personnes réparties comme suit:

__ Agriculteurs urbanisés_____ 8.000

__ Agr. et Elev. rur. Séd._____ 146.000

__ Nomades_____ 139.000

Tout celà sur un total de 407.000 emplois (31)

Cependant au cours des dernières années on a pu noter un déclin de plus en plus marqué de l'agriculture proprement dite entraînant une très forte régression du revenu des paysans et quand l'on sait que ce secteur représente plus de 70% de la population totale, on mesure mieux les conséquences qui en découlent. Dans cet ordre d'idées, la dernière décennie avait été marquée par une sécheresse d' une rare intensité et qui avait revêtu un caractère catastrophique affectant lourdement les conditions de vie des populations, des animaux et des productions rurales. Celle-ci aura mis à mal les pontentialités du secteur pourtant assez importantes dans certaines zones agricoles. l'agriculture mauritanienne se distinguait par quatre types de culture:

(31) Source: F.A.O/P.N.U.D. " Rapport de Mission de Formulation d'une Stratégie de développement du Secteur Rural et de Programmation des Activités de 1982 à 1986. "
DD: DP/MAU/81/001, ROME, 1981.

Agriculture

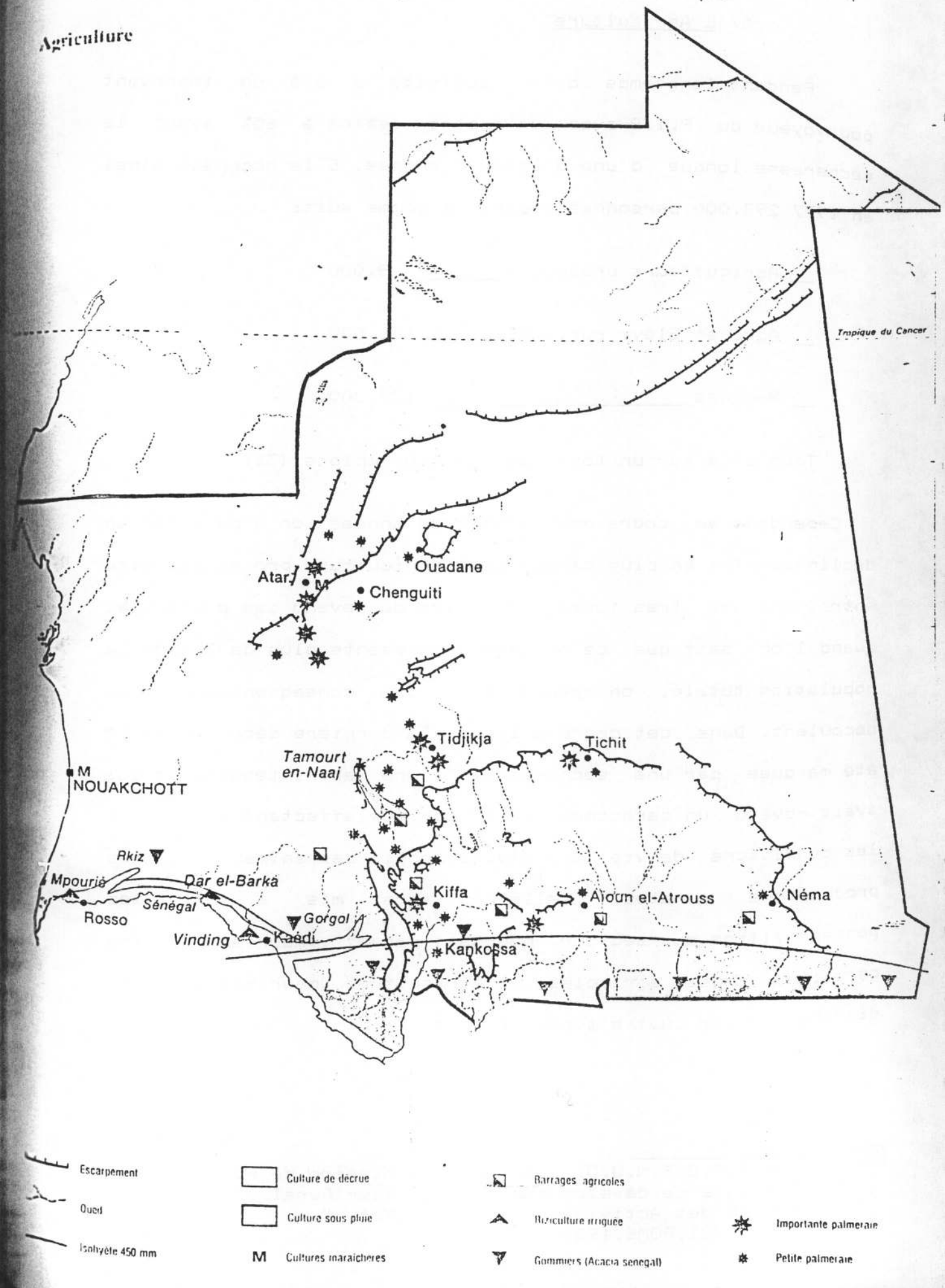

1/ Pluviale: Concentrée dans le Sud du pays, très aléatoire avec le mil comme culture principale. Elle s'étendait sur environ 79.400 km^2 entre les régions des deux Hodhs: El Chargui et El Gharbi, de l'Assaba, du Gorgol, du Brakna et du Guidimaka. Son étendue réelle est aussi tributaire annuellement de la pluviométrie.

2/ De décrue: Essentiellement dans les vallées du Sénégal et du Gorgol, elle couvrait 10.800 km^2 se répartissant entre les régions administratives du Trarza, du Brakna, du Gorgol et du Guidimaka. Elle constituait une zone présentant un potentiel agricole privilégié, territoire naturel de la communauté négro-africaine majoritaire dans cette partie du pays où elle s'adonne depuis toujours à l'agriculture. Depuis Avril 1989 après les événements sanglants Sénégalo-Mauritaniens et dans la perspective de l'après barrage de l'Organisation de Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (O.M.V.S.), cette zone reste l'objet de convoitise et le centre d'un conflit entre la communauté noire et le pouvoir arabo-berbère de Nouakchott.

La maîtrise du régime du fleuve et la disparition de la remontée saline qui résulteront de la construction des barrages de Diama et Manantali accroîtront considérablement les potentialités de la zone bien que la culture de décrue soit appelée à diminuer du fait des travaux d'endiguement du lit du fleuve.

3/ Irriguée moderne: Dans les mêmes zones, utilisant les eaux de surface par pompage avec développement du riz et du maïs.

4/ D'Oasis et de Palmeraies: Combinant généralement décrue et utilisation des nappes, le palmier se rencontre sur les hautes terres de l'Adrar qui regroupent 46% de la palmeraie de Mauritanie, du Tagant, de l'Assaba où il trouve des conditions climatologiques favorables.

A travers cette énumération, on constate que les potentialités du secteur agricole étaient importantes et les perspectives d'irrigation intéressantes. Il nous faut encore noter que les pratiques culturales restent traditionnelles, essentiellement manuelles en dehors du secteur moderne. La vulnérabilité aux aléas climatiques avait été révélée d'une façon dramatique par les années de sécheresses. Ainsi il n'est pas besoin d'affirmer ici après ces quelques éléments descriptifs que la situation du secteur agricole est des plus préoccupantes, la population rurale s'appauvrissait, finissant par prendre le chemin de l'exode. Au premier rang des facteurs expliquant le déclin agricole nous avons cité les sécheresses qui avaient entraîné une forte baisse de la production atteignant à la fin des années 70 un niveau moyen inférieur à un tiers des besoins nationaux. Celà avait contribué à aggraver la dépendance déjà très lourde par rapport aux aliments de sources étrangères, exacerbé en outre par un taux d'urbanisation parmi les plus rapides en Afrique.

Pour remédier à cette situation les autorités avaient expérimenté une nouvelle politique axée essentiellement sur l'irrigation adoptée en 1976 et la création d'un organisme chargé de la superviser: la Société Nationale Pour le Développement Rural (SONADER). Cette politique avait connu un demi succés dans les petits périmètres villageois (32) alors que les grands périmètres n'avaient pas encore vu le jour à cause semble-t-il du problème foncier. Ainsi sur les 13.800 ha qui devaient entrer en production à la fin du 3e plan de développement économique et social, seulement 3.127 ha ont pu être exploités au cours de la campagne agricole 1980/81.

La production céréalière traditionnellement en culture pluviale et en décrue était composée essentiellement du mil et du sorgho, ce dernier étant très souvent associé au niébé cultivé enfin de cycle car peu exigeant en eau. Cette culture est longtemps resté marquée par la tradition encore qu'à certaines époques des apports " culture attelée " ponctuels aient été faits (33).

(32) Cf. Hochet J, Ciparisse G, Diallo M, Thiam B " Etude hydro-agricole du bassin du fleuve Sénégal. Rapport Sociologique sur les Casiers Pilotes de Matam, Nianga (Sénégal) et Boghé (Mauritanie), F.A.O-AGL, RAF/65/061. Rome, Nov.1972.

(33) Voir Moscal T. " Recherche Agronomique et Développement Agricole. O.M.V.S. Les Cultures Céréalières. " Rapport technique, F.A.O. A.G DP/RAF/73.060 TR.2, Rome, 1978.

La disparition d'une grande partie des attelages au cours de la dernière décennie de sécheresse en avait réduit considérablement l'impact. Ainsi la production qui en année normale atteignait 60.000 tonnes de mil et sorgho avait durant la période 1976-80 été plutôt inférieure de moitié, soit qu'il n'y avait pas eu de crue du fleuve donc de culture de décrue, soit que la pluviométrie avait été insuffisante ou tout simplement mal répartie dans le temps.

Parmi les autres productions traditionnelles, seule la production dattière s'était maintenue à un niveau honorable avec 10.000 à 14.000 tonnes soit 66% à 93% de la normale. La production rizicole était quant à elle relativement modeste en 1980, estimée à environ 7.000 tonnes de riz décortiqué autoconsommation et production privée comprises soit 11.000 tonnes de paddy pour un taux de décorticage de 60%.

Le secteur agricole souffrait aussi d'autres carences d'ordre institutionnel comme l'échec de la politique de vulgarisation faute de cadres et de moyens. L'alphabétisation de la masse rurale, son information sont restées lettre morte. Le crédit agricole l'était tout aussi malgré l'existence d'un Fonds de développement depuis 1980 et le mouvement coopératif qui devait permettre au monde paysan de prendre à terme ses propres intérêts en main reste encore à promouvoir.

Finalement en l'absence d'une politique des prix adéquate et incitative et des dispositions organisant clairement les circuits commerciaux, la transformation des produits, le monde rural est loin d'être motivé pour produire. La politique d'aide alimentaire avait d'ailleurs tendance à développer en son sein une mentalité d'assisté qui ne pouvait qu'être préjudiciable au développement. Cette situation difficile certes n'était pas pour autant irreversible pour peu que l'on se donne la volonté d'y remédier c'est ce que nous tâcherons

B/ L'Elevage:

De par sa taille, 2,2 millions d'unités de bétail selon les estimations dépassant même la population humaine, l'élevage fut pendant longtemps l'un des piliers de l'économie du pays avec les ressources minières. Par son poids, il représentait ainsi une activité essentielle en Mauritanie par sa participation au P.I.B et aux exportations. Bien que très sévèrempent frappé par la sécheresse, le pays offrait encore des potentialités importantes qui faisaient naître l'espoir que le sous-secteur de l'élevage retrouverait tout son dynamisme avec le retour d'une pluviométrie normale et la mise en place d'un cadre institutionnel favorisant son développement. Cependant du fait des sécheresses répétées qui avaient considérablement réduit les grands ensembles et les potentialités en pâturages ainsi qu'une médiocre campagne sanitaire pour les animaux, l'élevage avait perdu une grande partie de son poids. La production ne se développe depuis qu'à un taux moyen annuel d'un peu plus de 2%, bien que le rythme soit plus rapide pendant les années favorables. Le sous-secteur de l'élevage ne contribue que pour 20% au P.I.B en moyenne.

Une fois de plus les statistiques variant selon les sources,les chiffres avancés ne sauraient refléter l'exacte réalité et il n'existait finalement aucune base fiable pour estimer l'importance des diverses espèces de l'élevage mauritanien. Toutefois, compte tenu des pertes dues aux sécheresses depuis 1973 le nombre d'animaux s'établissait selon les estimations de 1987 ainsi:

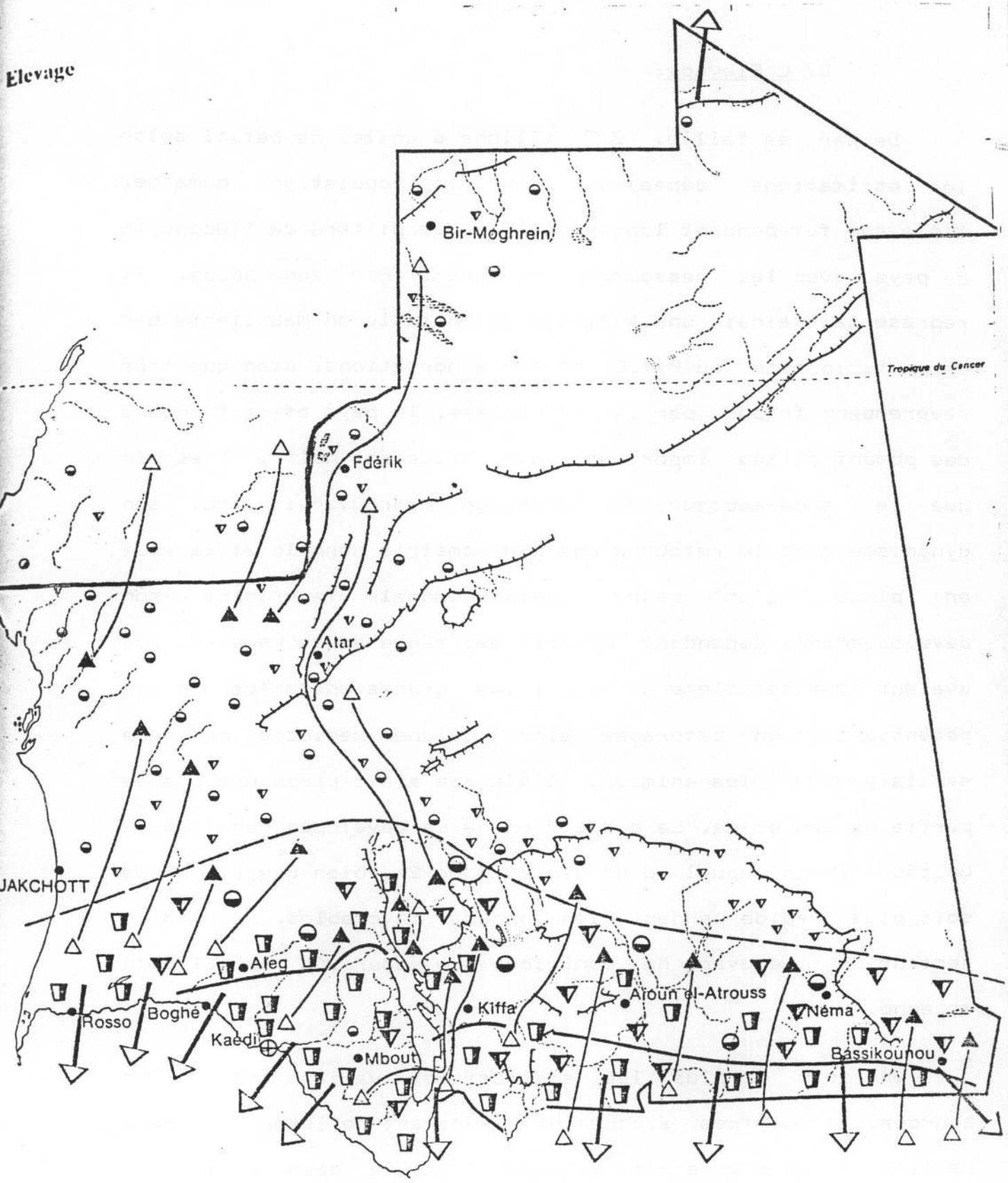

Bovins

Camelins

Camelins

Ovins-Caprins

Ovins-Caprins

Campement d'été

Axe de nomadisation

Campement d'hiver

Isohyète 150 mm

Exportation du bétail sur pied

Limite septentrionale de la transhumance peule

Escarpements

Abattoir

Principaux foirails

_ Bovins	1.000.000 de têtes
_ Ovins et Cap.	6.500.000 " " "
_ Chameaux	770.000 " " "
_ Equins	185.000 " " "
Total	8.455.000

Source: F.A.O.

D'autre part il était prévu que la production ainsi présentée puisse couvrir globalement les besoins d'autoconsommation mais il s'était avéré que celle-ci laissait apparaître un déficit qualitatif en ovin et en caprin. Il faudrait aussi noter l'existence d'exportations clandestines du bétail sur pied qui entravaient un peu les besoins de consommation. La production laitière quant à elle pouvait être évaluée d'après les estimations faites sur le terrain et selon les chiffres disponibles: ceux du 4ª plan entre 160 et 190 millions de litres. Enfin la dernière production envisagée était présentée comme l'une des plus importantes du Sahel. La Mauritanie produisant environ 120.000 poulets de chair et 7 millions d'oeufs par an. Si l'on ajoutait à celle-ci la production familiale estimée à environ 2.000.000 de têtes, l'ensemble avicole mauritanien s'élevait à 2.200.000 poulets et 10 millions d'oeufs par an.

Malgré ces chiffres qui pouvaient apparaître plus ou moins satisfaisants, l'élevage en Mauritanie traverse une phase difficile et doit faire face à un certain nombre d'impératifs parmi lesquels:___ la reconstitution d'un cheptel éprouvé par la dernière décennie de sécheresse et par des exportations très souvent incontrôlées vers les pays voisins Sénégal notamment.

___ L'augmentation de la production animale dans son ensemble pour permettre au pays d'autosatisfaire ses besoins en viande et en lait.

Pour atteindre ces objectifs, les autorités avaient jadis jugé à juste raison de changer la mentalité des éleveurs et de les conscientiser, mais il fallait aussi remédier aux carences en personnel du service de l'élevage qui ne disposait que de 5 vétérinaires ou ingénieurs dont seulement 1 de niveau senior, 31 assistants vétérinaires et 95 cadres moyens et subalternes. Ce service souffrait en plus d'un manque de moyens financiers ce qui limitait son activité à assurer tant bien que mal les campagnes de vaccination des animaux.

C/ Les Mines:

La croissance de l'économie mauritanienne reposait pendant la première décennie de l'indépendance sur l'exploitation des mines de fer du Nord. Pendant très longtemps le minerai est resté le principal produit d'exportation du pays (80% des recettes extérieures), plus du tiers du P.N.B.

Industries, mines, pêche

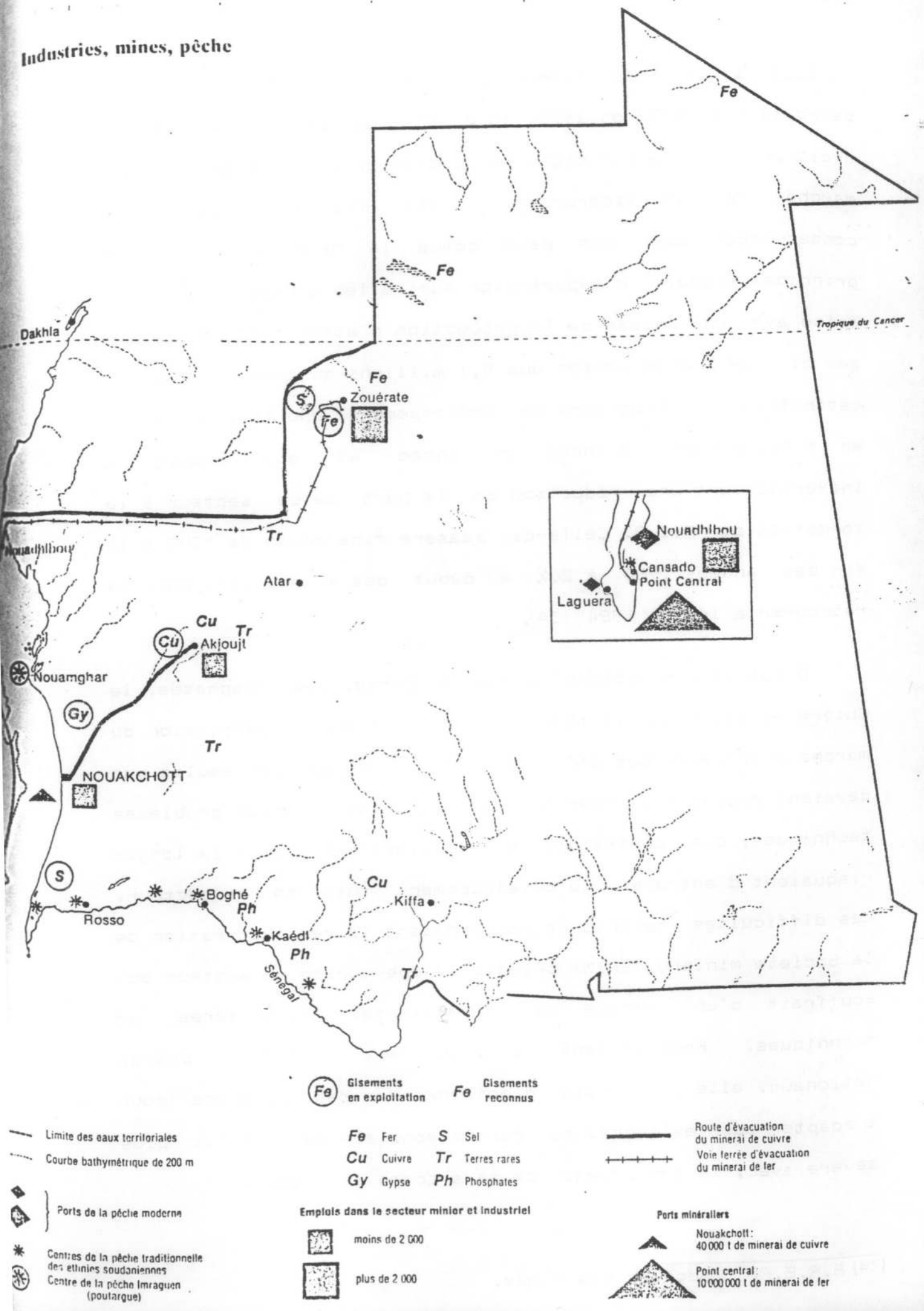

Suite à la crise économique mondiale née des deux chocs pétroliers de 1973 et 1979, la demande des pays industrialisés avait chuté, premier signe annonciateur d'une récession des marchés de la sidérurgie. Cette récession aura des conséquences sur des pays comme la Mauritanie dont le principal produit d'exportation subira les contre-coups de la crise avec une baisse de la production n'atteignant en moyenne ces dix dernières années que 9,1 millions de tonnes selon les estimations du Programme de Redressement. Une baisse qui ira en s'accentuant d'année en année et qui provoquera inexorablement une réduction de la part de ce secteur à la formation du P.I.B. Celle-ci passera finalement de "30% à la fin des années 1960 à 20% au début des années 1970 pour se retrouver à 14% en 1984"(34).

D'autres productions comme le Gypse, les Phosphates, le Cuivre subissaient le même sort du fait d'une restriction du marché extérieur. Ces difficultés n'étaient pas les seules que devaient résoudre la Mauritanie. C'est ainsi que des problèmes techniques, des contraintes subsistaient et qui à la longue risquaient d'entraver le développement futur de ce secteur. Les difficultés techniques concernaient la restructuration de la Société minière (SNIM) principale opératrice du secteur qui souffrait d'un manque de performances financières et techniques. Précédemment ouverte aux capitaux privés nationaux, elle se devait d'entreprendre des réformes pour s'adapter aux exigences du marché mondial de plus en plus sévère avec, la concurrence de pays comme le Brésil.

(34) P.R.E.F. " Secteur des Mines.

L'ensemble de ces difficultés n'entamaient en rien la détermination des autorités mauritaniennes de continuer à soutenir un secteur qui rendait encore des services malgré les aléas de la crise. Dans une perspective de long terme, les responsables prévoyaient d'accentuer l'exploration minière voire pétrolière, de redresser la SNIM en améliorant sa gestion pour la rendre plus compétitive.

D/ La Pêche:

Réputée comme possédant l'une des côtes les plus poissonneuses au monde, la Mauritanie comptait naturellement trouver dans l'exploitation de cette ressource une bonne occasion de palier les insuffisances des mines de fer dans le domaine de l'exportation. Les côtes mauritaniennes procuraient environ 525.000 tonnes de prises annuelles. Cependant, par manque de moyens matériels et techniques, le pays avait laissé l'exploitation de ce secteur exclusivement aux mains d'entreprises étrangères durant de très longues années ne recueillant que de maigres profits. Depuis 1980, les responsables tentent tant bien que mal de reprendre en main ce secteur pour remédier aux carences de l'agriculture, de l'élevage et du secteur minier comme évoqué plus haut.

Pour ce faire, la Mauritanie s'était dotée d'un arsenal de mesures visant entre autres la suppression des licences, la création de sociétés mixtes et le traitement des produits sur place, tout un ensemble qui devait permettre l'accroissement des exportations. Le résultat immédiat aura été une forte progression des exportations représentant aujourd'hui environ 50% du total.Une structure avait été créée pour gérer convenablement ce secteur: la Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson (S.M.C.P.).

A travers ces quelques secteurs que nous avons essayé de passer en revue, nous avons abordé la base des ressources naturelles de l'économie mauritanienne. Les industries minières et la pêche, situées au Nord du pays constituent les deux principaux piliers de l'activité économique de la Mauritanie. Une économie longtemps caractérisée par une forte dualité entre le secteur moderne des mines et le secteur rural traditionnel qui pose un grand problème au développement du pays et un défi pour les années à venir. En effet, le secteur minier comme nous l'avons précédemment évoqué avait longtemps fourni la contribution la plus importante à la croissance économique alors que le secteur rural sur lequel repose les trois-quarts de la population assure tout juste le minimum depuis plus de trois décennies.

Les autorités gouvernementales tentent depuis bien longtemps de faire face à cette dualité en basant leurs efforts sur une meilleure répartition de la production et des revenus vers le secteur rural. Mais l'irruption de la sécheresse de 1968 à 1973 retardera cette entreprise, le gouvernement devant parer aux besoins immédiats que sont les vivres pour les populations rurales. Cette sécheresse marquera le début d'une période longue et difficile pour l'économie mauritanienne qui passera successivement d'une situation de stagnation à une instabilité financière et ce durant les décennies 1970-80. A n'en pas douter, ces éléments auront une incidence certaine sur les performances économiques de la Mauritanie comme nous allons le constater.

PARAGRAPHE 2: Des Résultats Mitigés.

Comme c'est souvent le cas dans bien des domaines, il était difficile de se faire une idée plus ou moins précise sur les performances économiques réalisées par la Mauritanie et ce durant le régne des militaires, c'est-à-dire depuis le premier programme de 1979. Sur le plan strictement officiel, il était impossible de trouver des indications fiables et précises, l'on ne trouvait que des généralités . Finalement il fallait prendre référence sur les données du Fonds Monétaire International ainsi que celles de la Banque Mondiale qui disposent de certains renseignements obtenus grâce à leur position d'Institutions "salvatrices" vers qui se tournent beaucoup de P.V.D. pour trouver remédes à leurs problèmes économiques.

Grâce aux indications fournies par ces deux organismes, on apprenait que l'économie mauritanienne avait pu sortir un peu de sa léthargie pendant un temps relativement court et celà grâce aux méthodes draconiennes du programme de 1979, aidé aussi par une poussée minime certes de la production minière.

Ces deux facteurs auxquels il faudrait ajouter un climat politique moins sombre (retrait du conflit saharien et relative stabilité politique) permettront une croissance estimée à 4% par an celà durant trois années consécutives. Cette accalmie sera cependant de courte durée et l'embélie s'envolera avec l'irruption d'une nouvelle sécheresse qui anéantira tous les efforts.

La morosité s'était de nouveau installée dans l'économie mauritanienne avec comme conséquence une chute du P.I.B. de 2,2% en 1982 puis une hausse légère de 6,6% en 1983 avant de stagner en 1984 selon les sources de la Banque Mondiale.Cette dernière classait la Mauritanie dans la catégorie des pays à revenus moyennement faibles avec un P.I.B. par tête en 1984 de 430 dollars. L'observation des performances réalisées par certains secteurs que nous avons préalablement choisi nous permettra de mieux apprécier l'évolution dans les résultats.

A/ L'Elevage:

Comme nous l'avons évoqué dans nos développements précédents, l'élevage a jadis été une source importante de croissance particulièrement dans les années 1960 période pendant laquelle il avait bénéficié d'une bonne campagne sanitaire. Aujourd'hui ce secteur traverse une passe difficile, le cheptel qui s'était considérablement développé à cette époque a été pratiquement anéanti par la sécheresse de 1968-73 avec une réducton d'1/3 de sa taille. Depuis la production ne se développe qu'à un taux moyen annuel d'un peu plus de 2% et la contribution du secteur au P.I.B. était estimé en moyenne entre 18 et 20%. Notons aussi que depuis 1980, l'élevage a subi des pertes variables selon le type d'animal.(Voir tableau). Le cheptel bovin qui s'élevait à 1 million de têtes a subi 35% de pertes, tandis que l'effectif des ovins et caprins était par certaines statistiques de 6.500.000 têtes en réduction de 20%, d'autres l'estimaient à 5.000.000 de têtes.(35)

(35) Sources: P.R.E.F. 1985-1988 et F.A.O. 1982-1986.

Evolution du Cheptel. (En milliers de têtes).

	1981	1984	1986	1988
. Bovins	1.200	1.100	1.200	1.260
. Camelins .	700	.780	. 820	.870
. Equins				150
.Volailles	3000			3.000
.P. Ruminants	7.700	6.500	7.200	7.700
Total	12.600	8.380	9.220	12.980

Source: Direction de L'Elevage.

Au cours de la même période les pâturages ont régressé de 50% portant un grand coup à la production animale (Lait-Viande). Actuellement la production estimée à un peu plus de 60.000 tonnes de viande couvre à peu prés les besoins intérieures. Le secteur de l'élevage doit aussi surmonter des obstacles dont le principal et sans doute le plus difficile reste la mentalité des éleveurs mauritaniens ancrés dans une culture traditionnelle où l'aspect extensif l'emporte sur le qualitatif dans un contexte très souvent marqué par des sécheresses nombreuses et qui mettent à mal le bétail. Une bonne gestion des pâturages et des points d'eau restent des conditions essentielles pour la survie de ce secteur sans oublier la multiplication autant que possible des campagnes sanitaires pour vaincre certaines maladies qui déciment le bétail. La réhabilitation du service de l'élevage en le dotant d'un personnel qualifié et d'une bonne infrastructure ne devait pas non plus être négligée.

B/ La Production agricole.

La situation ici n'était pas loin de celle de l'élevage. La production de mil, sorgho, maïs, dattes et autres tout en connaissant des variations en fonction de la pluviométrie n'avait pratiquement pas enregistré de croissance ces dix dernières années. (Voir tableau). Cependant la production de riz en culture irriguée dans certains endroits du pays avait augmenté pour effacer une bonne partie de la baisse de la production de céréales en culture sèche mais elle ne représente encore que 20% de toute la production agricole. Ce secteur doit aussi faire face à des contraintes qui entravent

le bon déroulement de l'agriculture irriguée. Parmi celles-ci, il faut citer le manque de formation et d'information des paysans face à cette pratique nouvelle.

Production Agricole. (En tonnes).

. Produits	1981	1984	1986	1987
. Mil/Sorg	.66.100	12.300	93.896	97.029
Maïs	5.209	11.200	4.337	.856
. Riz	11.080	15.000	19.754	30.549
. Dattes	12.000	10.000	12.000	10.000
. A.Légumes	9.540			
. Total	103.929	48.500	129.987	138.434

Source: Service des statistiques agricoles.

L'absence de crédit agricole, les lenteurs administratives, un encadrement défectueux sont autant de blocages à un secteur dont dépend encore 2/3 de la population mauritanienne. Rien d'étonnant à ce que l'agriculture dans son ensemble ne fournisse que 5% du P.I.B. total, pourcentage devenant même inférieur pendant les périodes de sécheresse comme en 1983-84. Un des objectifs du gouvernement consistait à "substituer l'offre locale aux importations tout en augmentant la production agricole en 1988 afin de couvrir 40% de la demande céréalière, 20% de légumes, 50% de la consommation laitière"(36).

(36) Le Secteur Agricole in P.R.E.F. P.50

Il est aujourd'hui acquis que l'avenir de l'agriculture en Mauritanie réside dans l'irrigation notamment au Sud avec le démarrage des projets de l' O.M.V.S.(37). Mais déjà des facteurs techniques posent problème sous forme de nouvelles contraintes résultant de l'irrégularité du débit du fleuve Sénégal, de la topographie, de la remontée de l'eau de mer etc.... D'autre part l'insuffisance de la qualification technique de l'encadrement, le faible niveau de disponibilité des équipements nécessaires à l'entretien des canaux, digues et pistes posent de sérieuses difficultés à la SONADER, l'organisme chargé de gérer le secteur agricole.

A ces facteurs techniques nous ajouterons d'autres plus humains et très importants, car le niveau technique, le poids des traditions au demeurant adaptées au milieu, constituent les obstacles humains les plus déterminants. Un changement des mentalités ne pouvait s'opérer que lentement et dans la mesure où les solutions proposées étaient pleinement approuvées.

(37) Cf. Hochet J." Etude Pour La Mise en valeur du Bassin du Gorgol. Perspectives et Exigences Socio-économiques de L'Agriculture Irriguée en Mauritanie (Basse et Moyenne Vallée du Sénégal-Bassin du Gorgol) " F.A.O. AGL UNDP/MAU, Rome, 3 Juin 1972.

Ce type de changement ne saurait toutefois être obtenu, s'il ne se traduisait pas par une amélioration de la qualité de vie. Il était généralement contrarié par la force de l'habitude et ne pouvait intervenir que là où les mentalités étaient les plus disponibles pour l'évolution en particulier chez les jeunes. Les contraintes dues à la faiblesse des moyens en personnel formé ont été évoquées, on ajoutera que déjà très réduit, le personnel de terrain n'était pas encouragé à prendre à coeur ses responsabilités. Nous aurons l'occasion de revenir beaucoup plus en détail sur les problèmes liés à ce secteur qui occupera une bonne place dans notre travail.

C/ Le Secteur minier.

Longtemps porteur d'espoir de l'économie nationale dans les décennies précédentes, il n'aura finalement eu qu'un impact intermittent sur l'évolution de la production globale(Cf.tableau) depuis que son niveau avait été restreint par rapport à un maximum chiffré de 11,9 millions de tonnes en1974. C'est donc à un changement, à une évolution que l'on assiste avec l'effritement du secteur minier incapable de soutenir une croissance continue de l'économie dans les années 80. Les prévisions gouvernementales lors de l'élaboration du 4e plan de développement économique et social s'en sont trouvées bouleversées dans la mesure où les autorités tablaient sur une reprise du marché de l'acier et du minerai de fer ce qui ne semblant guère être le cas en ce moment. Malgré une conjoncture incertaine, l'optimisme même minime subsiste et l'on pense que l'avenir du secteur minier n'était pas totalement sombre et dépendait en partie des capacités de

la société minière , la SNIM à s'adapter aux nouvelles exigences et à améliorer ses performances financières et techniques.

Production Industrielle.(En milliers de tonnes).

	1981	1984	1986	1988
Fer:				
Produc.	8473	9105,3	9261	10170
Export.	8597,4	9526,4	8929	10004
Stock	965	437	993	576
Gypse:				
Produc.	1,9		12,6	6
Export.	1,9			

Source: S.N.I.M.

Celà donc dans un contexte marqué par la stagnation de la demande du marché de l'Europe Occidentale et de l'abandon progressif de l'acier dans un certain nombre de fabrications de l'automobile comme nous l'avons déjà souligné. Pour montrer leur détermination à faire revivre ce secteur, les autorités ont fait redémarrer l'usine de cuivre de l'ancienne SOMIMA à Akjout devenue aujourd'hui SAMIN avec des capitaux étrangers, arabes en grande majorité.

Finalement les objectifs gouvernementaux dans le moyen terme seraient de tout faire pour maintenir le niveau de contribution à l'économie par rapport au niveau actuel, celà en améliorant la productivité. Cette volonté de poursuivre l'exploitation minière s'explique par le fait que ce secteur participe toujours pour une part non négligeable à l'économie et dans l'attente d'une relève (Pêche notamment) il apparait aux autorités encore necessaire de le maintenir à jour. Enfin dans le long terme, les responsables mauritaniens entendent axer tous leurs efforts vers la garantie et la securité de la production miniere tout en recherchant dans de nouvelles opportunités sans oublier l'intégration du secteur avec

l'ensemble de l'économie.

D/ La Pêche

Aux performances des secteurs de l'élevage, de l'agriculture et des mines, nous ajouterons celles de la pêche. Ce dernier secteur était porteur de beaucoup d'espoir au début des années 80. La pêche et les transformations du poisson fournissaient ensemble moins de 10% de la production totale de l'économie. Cette performance un peu rapide du secteur à partir de 1979 était due en partie à la constitution de sociétés mixtes locales favorisée par la politique inaugurée en 1979. La contribution à la croissance de la transformation du poisson restait assez minime (moins de 2% du P.I.B. en 1984) à cause des coûts élevés de production.

Mais avec ses prises annuelles dans sa zone économique exclusive estimées par le gouvernement à environ plus de 500.000 tonnes, la Mauritanie dispose donc d'importantes ressources halieutiques. Tout le problème était de contrôler et de développer ce secteur, d'étendre la souveraineté mauritanienne sur l'espace maritime national avec l'accord sur le droit de la mer (38) .La politique de la pêche instaurée en 1979 et les divers aménagements de celle-ci constituait une initiative somme toute logique. Nous avons affirmé auparavant qu'avant 1979, ces ressources étaient exploitées presqu'exclusivement par des flotilles d'environ 300 bâteaux appartenant à une vingtaine de pays étrangers basés à Las Palmas dans les îles Canaries. Les flotilles les plus importantes étaient parfaitement équipées disposant d'installations de congélation, de stockage ce qui permettait une transformation à bord.

(38) Voir Bâ Haïmouth: " La Mauritanie et le Droit de La Mer." Mémoire de D.E.A , I.D.P.D., Nice, 1981.

La Mauritanie ne récupérait que 10% environ des prises transformées à Nouadhibou capitale économique du pays et qui représentaient le seul avantage économique qu'elle en tirait sous forme de redevances. Pour faire face à ce gros manque à gagner, le gouvernement avait entrepris cette nouvelle politique dont les axes principaux étaient: "La constitution d'entreprises mixtes contrôlées par la Mauritanie, la création d'une flotille nationale de pêche et l'installation à Nouadhibou d'une industrie de transformation du poisson contrôlée par le pays ". Ces mesures marquaient donc un pas important visant à faire contrôler les ressources halieutiques du pays. Les résultats immédiats furent l'émergence de plusieurs sociétés mixtes de pêche dont le capital était ainsi réparti: 43% pour l'Etat mauritanien, 8% pour le secteur privé national, 49% pour les investisseurs étrangers.

L'ensemble de ces mesures n'auront pas permis au pays d'avoir une main-mise sur ses propres ressources, ces dernières continuant même d'être pillées impunément par des bâteaux étrangers, la Mauritanie, faute de moyens était incapable de surveiller ses immenses côtes. Cependant tant bien que mal elle s'équipe et la flotille nationale s'était enrichie d'environ 100 bâteaux battant pavillon mauritanien permettant d'exploiter ce secteur et engranger des devises substantielles.

Comme les secteurs précédents déjà évoqués, la pêche mauritanienne dont l'émergence est toute récente doit aussi faire face à des contraintes comme le "potentiel prélevable, sans épuiser la ressource, le système de surveillance". La solution de ces contraintes parmi d'autres apparaît comme une priorité pour ce secteur qui reste pour les responsables mauritaniens le principal moteur de l'économie. Il faudra aussi assainir ce secteur en proie à de nombreux scandales financiers qui à la longue risquent d'entraver le bon déroulement de la nouvelle politique de la pêche.

Nous ne saurions terminer l'étude de ce secteur sans évoquer brièvement la pêche artisanale. Il est évident que la Mauritanie n'a pas une tradition en matière de pêche exception faite de la communauté Imraguens et d'une partie de négro-africains localisée au Sud et qui s'adonnait plutôt à la pêche en eau douce du fleuve. Cependant le développement de la pêche artisanale revêt un grand intérêt en ces périodes difficiles dans l'optique de l'emploi. Le nombre de pêcheurs artisanaux était estimé à environ 2400 alors que La production annuelle s'élevait entre 10.000 et 12.000 tonnes dont 6.500 pour la consommation intérieure, le reste étant vendu aux transformateurs industriels de Nouadhibou pour l'exportation.

Le problème ici c'est que le marché intérieur mauritanien est très restreint d'une part et que le poisson ne représente qu'une faible partie de l'alimentation traditionnelle. En effet, seules les populations négro-africaines étaient de grandes consommatrices de poisson, la communauté arabo-berbère étant plutôt friande de viande. Mais la sécheresse et ses ravages sont entrain de changer considérablement les habitudes alimentaires de cette dernière communauté vu la rareté de la viande. Avec le développement du réseau routier, le marché intérieur qui se limitait aux seuls centres urbains, s'élargissait aux zones reculées du pays. D'autre part, une nécessité d'intégration des activités de la pêche industrielle et artisanale apparaît souhaitable dans la mesure où la restriction du marché intérieur empêche l'absorption du potentiel annuel de prise estimé entre 20.000 et 30.000 tonnes du secteur artisanal vouée à la transformation industrielle comme le montre le tableau ci-dessous.

Captures de La Pêche. (En tonnes).

	1981	1984	1986	1988
P.Artisanale.	20541	3695	16000	22025
P.Indust.	292436	240026	509150	490767

Source: Ministère des Pêches.

Enfin de compte, au vu de cette évolution, il nous semble que les performances économiques réalisées depuis quelques années étaient assez modestes. La détérioration de deux activités motrices: l'élevage et l'industrie minière en étaient pour beaucoup. Face à ce constat, le gouvernement s'était tourné vers l'exploitation de nouvelles sources de croissance que pouvaient représenter la pêche et l'agriculture irriguée, tout en poursuivant l'effort vers la capacité de production minière dans l'attente hypothétique de jours meilleurs.

Celà amenait forcément à maintenir dans le pays des taux d'investissement jugés parmi les plus élevés enregistrés dans les P.V.D. Ainsi pendant les dernières années entre 1980 et 1984, la Banque Mondiale avait estimé que l'investissement fixe avait atteint en moyenne 34% du P.I.B. Mais l'on pouvait se poser la question de savoir si ces investissements l'avaient été pour des secteurs essentiels comme l'agriculture par exemple? La réponse est négative et c'est pourquoi il nous semble nécessaire de renverser la tendance en Mauritanie, de redonner la priorité à l'agriculture dont continue de dépendre la majorité de la population.

Il ressort des analyses précédentes que le développement mauritanien se trouve en proie à de nombreuses difficultés. La première de celles-ci concerne les dissensions éthniques entre les communautés négro-africaines et arabo-berbères, deux composantes similaires dans leurs structures sociales mais divisées dans leurs conceptions de la Mauritanie. Deux composantes qui subiront cependant des mutations sociales fruits de sécheresses et son cortège d'exode rural, parce que formées en majorité de paysans et d'éleveurs. Le pouvoir qui n'a jamais été à la hauteur ou qui n'a pas voulu trouver une solution adéquate à ce problème est dans l'incapacité d'utiliser l'ensemble des ressources humaines du pays dans la lutte contre le sous-développement.

Une autre difficulté du développement mauritanien réside dans l'incapacité du pouvoir à exploiter correctement les potentialités économiques du pays. A majorité rurale, la Mauritanie pour sortir du sous-développement comptait sur l'exploitation de ses ressources minières principales sources de devises. C'est ainsi que toute la stratégie de développement économique du pays était axée sur l'exploitation des mines de fer qui recevaient presque tous les investissements.

Avec les effets conjugués de la crise mondiale de la sidérurgie et du conflit du Sahara Occidental en 1975 apparaîssaient les premières difficultés économiques. La conséquence principale sera la stagnation de la croissance économique en l'absence de toute source importante de revenue pour palier au déclin du secteur minier d'une part mais aussi de l'agriculture et de l'élevage malmenés par les sécheresses.

La pêche industrielle porteuse de beaucoup d'espoir ne suffira pas à relancer la croissance d'une économie fortement désarticulée à cause entre autres d'une extraversion et d'une domination étrangère. A ces facteurs, il faudrait ajouter l'adoption de politiques de développement dont les objectifs prioritaires étaient de privilégier le secteur minier et le développement urbain au détriment du secteur rural et de la masse paysanne majoritaire du pays. La prise de conscience de cette erreur dans le choix d'une politique qui allait à contre-courant des réalités profondes du pays apparaîtra au seuil des années 1970. Ce développement économique était lui-même confronté à des obstacles qui entraveront son processus.

L'ensemble de ces éléments conjugués entre eux fera que la Mauritanie se trouve aujourd'hui plus que jamais en proie à un développement empêtré dans des difficultés inextricables, dont elle aura de la peine à se défaire et la maintenant dans un état de sous-développement. Une situation politique marquée par une instabilité de l'Etat (malgré une certaine permanence du régime de O/ Taya mais à quel prix?) s'ajoute aux autres facteurs rendant le développement politique mauritanien aussi aléatoire que l'est celui économique. Ce sera l'objet de notre prochain chapitre.

CHAPITRE 2: La Mauritanie ou L'Etat instable.

L'après indépendance pour la Mauritanie était marquée par une succession de difficultés qui entraveront sa marche dans le concert des Etats nouvellement indépendant. Le premier obstacle se situe au niveau du développement économique et social empêtré dans des méandres, caractéristiques d'une société sous-développée. Le domaine politique n'échappe nullement à cette emprise car d'une façon générale les "Sociétés du Tiers-Monde furent placées à l'issu de la décolonisation devant un enjeu tout à fait particulier qui les obligea à se doter dans les plus brefs délais de structures étatiques et nationales qui conditionnaient leur entrée dans la vie internationale et dont les anciennes puissances coloniales prétendaient détenir le modèle le plus achevé..."(1). Ces sociétés ont toujours vécu dans des structures traditionnelles en totale contradiction avec celles du monde occidental. Une contradiction "qui continue de peser lourdement sur le développement politique des Sociétés du Tiers-Monde et rend compte notamment de l'instabilité et des crises qui affectent la vie politique de chaque nouvel Etat"(2).

Ce sont là des obstacles communs à beaucoup d'Etats africains issus des indépendances de 1960 mais plus encore pour la Mauritanie où le mot instabilité a très souvent caractérisé la situation politique marquée de temps en temps par des

(1) Bertrand Badie " Le Développement Politique. " Econmica, Coll. Politique Comparée, 1984, P.178. Voir aussi J.F. Bayart " L'Etat en Afrique, La Politique du ventre. " Ed. Fayard,1988.
(2) Idem.

soubressauts depuis l'avénement du pouvoir militaire en Juillet 78. Notre propos n'est pas de faire ici la génèse du système politique mauritanien de l'indépendance à nos jours (3) mais de montrer que celui-ci à travers la génèse même de l'Etat, ses contradictions internes et externes se trouve aussi englué que l'est le développement économique. Tout un ensemble d'éléments qui illustrent la fragilité d'un Etat qui se trouve confronté à l'intérieur à un délicat problème de cohabitation entre ses différentes composantes nationales communément appelé question nationale.

Car la Mauritanie présente la particularité bien avant son indépendance d'un Etat bi-racial composé de Négro-africains francophones et de Maures blancs arabophones ne vivant pas toujours dans une parfaite harmonie. Fragile à l'intérieur, le pays doit aussi faire face à un certain nombre de problèmes dans ses relations extérieures, le choix d'une famille géographique où une fois de plus sa double nature refait surface et d'une façon générale sa place dans le concert mondial. Ce sont ces différentes caractéristiques que nous aborderons dans ce chapitre où nous tenterons de démontrer à travers quelques éléments que la Mauritanie est bien un Etat artificiel (Section 1), qui par sa création, son organisation et l'exercice du pouvoir aboutit en fait à un Etat divisé (Section 2) et qu'enfin de cette division fruit entre autres d'aspirations différentes des composantes en conflit font de lui un Etat convoité (Section 3).

(3) Cf. J.L. Balans " Le Système Politique Mauritanien " in Introduction à la Mauritanie, CRESM/CHEAM, 1979.

SECTION 1: Un Etat artificiel.

Le problème de la formation d'une nation a pu se poser dans certains pays dont la Mauritanie (4) fruit d'un découpage imposé de l'extérieur et sa résolution reste toujours problèmatique dans la mesure où elle doit se faire rapidement en surmontant les divisions qui les affaiblissent et pouvant être exploitées. C'est ainsi que "... Procédant surtout en Afrique à des découpages arbitraires des territoires conquis, l'entreprise coloniale a contribué à la formation de systèmes politiques handicapés dès le départ par une hétérogénéité culturelle et éthnique beaucoup plus forte que celle qui caractérise les Etats-Nations du vieux Continent "(5).

Cette situation illustre parfaitement le cas mauritanien, Etat multi-national d'un type bien particulier dans l'Ouest-africain où cohabitent deux races: les Négro-africains et les Maures blancs dans un contexte marqué par des périodes de paix mais aussi de conflit surtout durant ces dernières années d'Avril 1986 à Mai 1991. Une telle configuration conduit à poser les questions de savoir comment a pu se produire une telle situation et comment gérer celle-ci?

En effet et d'après Maktar Diouf: "L'évolution historique du peuplement de la Mauritanie fait apparaître qu'au début de l'ère chrétienne, les premiers habitants de l'emplacement actuel du pays sont des noirs. Progressivement ils ont été refoulés vers le Sud le long du fleuve Sénégal par l'invasion

(4) Voir C. Laigret " La Naissance d'une Nation." Imprimerie Nationale, Nouakchott, 1969. Mais aussi G. Désiré-Vuillemin Contribution à l'histoire de la Mauritanie 1900-1934 " Thèse, Montpellier 1962-Edité par Les Ed. Clairafrique, Dakar.
(5) Bertrand Badie, op.cit. P.179.

des berbères Sanhadja venus du Nord avec l'apparition du chameau, sans doute poussés par le dessèchement du Sahara. Cette présence berbère n'empêche pas la constitution du puissant Empire Païen du Ghana au Nord des deux boucles du fleuve Sénégal et du fleuve Niger..."(6). On notait déjà qu'à l'intérieur de cet Empire Païen de Ghana cohabitaient des pasteurs berbères et des sédentaires noirs cultivateurs dans une relative paix qui ne sera perturbée que par les luttes pour l'Islamisation menées par les Almoravides contre les berbères Sanhadja et les Noirs du fleuve.

C'est aussi à partir de cette période de l'histoire que vont apparaître les grands Empires Sosso, Mali, Songhaï entre le 12ª et le 16ª siècle après la chute de Ghana sans oublier au préalable l'arrivée des arabes Hassan ancêtres des Maures blancs de la Mauritanie actuelle. Notons enfin l'instauration toujours dans cette période du régime de l'Almamyat en 1776 dans la région du Fouta Toro débarassée entre temps de la tutelle de l'Empire de Gao. Un régime à la tête duquel se retrouvait un chef à la fois politique, militaire et religieux (Commandeur des croyants), élu parmi les castes nobles de la société négro-africaine (Les Torobés). C'est de ce régime que sortira l'organisation, la structuration actuelle de la société Pulaar.

(6) Makhtar Diouf " L'Elaboration des indicateurs des Minorités Ethniques et Culturelles en Mauritanie. " Colloque UNESCO, SS.82/CONF.815/07 OTTAWA, CANADA, 25-28 Oct. 1982, P.4.

Finalement par une juxtaposition d'évènements, par des faits de l'histoire le territoire actuel de la Mauritanie était devenu le lieu de rencontre de régimes traditionnels, le théâtre aussi de luttes intertribales et interéthniques entre les dynasties féodales maures du Trarza, du Brakna et celles Toucouleurs du Fouta Toro. Ce qui n'empêcha pas d'ailleurs en 1880 une alliance entre Maures et Toucouleurs (avec Ahmadou Cheikhou) pour s'opposer mais en vain à la politique d'annexion de la France déjà installée au Sénégal, la rive droite du fleuve (côté mauritanien) est annexée en 1891 à la colonie du Sénégal; ce qui mettait fin au régime de l'Almamyat, mais sans que ne continuent à se maintenir les structures sociales qui l'avaient fondé "(7).

C'est donc avec une telle configuration socio-éthnique, héritée de l'histoire que la Mauritanie deviendra colonie de l'A.O.F. en 1920, territoire Français d'Outre-Mer en 1945, enfin Etat indépendant sous le nom officiel de République Islamique le 28 Novembre.1960. Le "Peuplement de l'espace mauritanien tel qu'il se présente à l'heure actuelle est le résultat d'une tension entre deux aires socio-éthniques implantées de part et d'autre du Sahara: le Maghreb et le Soudan (Pays des Noirs). Ce bipolarisme reste le fil conducteur de toute l'histoire de la Mauritanie "(8). Un pays qui dès les premières lueurs de l'indépendance se cherche jusqu'à ce jour un Etat solide.

---

(7) Idem, P.6.
(8) Arnaud J. " La Mauritanie: Aperçus historiques, géographiques, socio-économiques " Editions Le Livre Afrique. Paris, 1972.

PARAGRAPHE 1: Un Etat Post-colonial.

Avant d'aborder la problématique de l'Etat Mauritanien, nous nous proposons au préalable de jeter un regard sur cette notion toujours d'actualité dans l'ensemble du continent africain à quelques exceptions près. Ainsi plus de trois décennies aprés les indépendances, des recherches d'auteurs africains et africanistes permettent d'apporter quelques éléments de réponse. On s'accorde d'abord à admettre que la notion d'Etat définie avec une dimension idéologique est une donnée européenne. Pour Pierre-louis Okawé, "L'Europe a produit deux modèles historiques d'Etats: L'Etat de type libéral ou bourgeois issu de la révolution de 1789 et l'Etat de type socialiste ou prolétarien issu de la révolution de 1917. Le problème est celui de savoir si l'Etat africain est de type libéral ou de type socialiste; mais ne retenir que le couple Etat-libéral, Etat socialiste c'est oublier que l'Etat africain a un double héritage historique: la société pré-coloniale et la société coloniale qui expliquent en partie sa nature actuelle: s'il en est ainsi, l'Etat africain n'est ni un Etat libéral, ni un Etat socialiste. Qu'est-il alors?" (9).

L'idéologie libérale nous a appris à appréhender l'Etat à travers l'existence d'un territoire commun délimité géographiquement au sein duquel se trouve partagé une langue commune, le tout cimenté par un sentiment lui aussi commun d'appartenance à une même communauté nationale formant un ensemble: l'Etat-Nation. Cette définition correspond-t-elle à

(9) Pierre-Louis Okawé " L'Etat Africain, un Etat hybride, néo-colonial " in Etat Moderne Horizon 2000. Aspects internes et externes. Mélanges Gonidec. L.G.D.J. 1985, P.25.

ce qui se voit, se construit, se constate dans le continent noir? La réponse est sans aucun doute possible négative dans la mesure où comme affirmé ci-dessus, le découpage frontalier de l'ère coloniale empêche tout. La situation est d'ailleurs si complexe, si sensible que tenter de regrouper, réunifier des éthnies éparpillées dans différents pays le plus souvent frontaliers équivaudrait à ranimer des conflits latents.

C'est d'ailleurs dans le but d'éviter tout conflit, toute revendication territoriale,toute velléité que la charte de l'Organisation de l'Unité africaine (O.U.A.) proclama le principe de l'intengibilité des frontières héritées de la colonisation. Ce principe se trouve plus ou moins bien respecté car rare sont aujourd'hui les Etats qui n'ont pas de frontières définitivement délimitées même si quelques conflits subsistent encore comme le Sahara Occidental peut-être en voie de réglement. Un autre fait majeur caractérise l'Etat africain embryonnaire c'est la confusion des pouvoirs dans la pratique politique or il est admis que le "principe de la séparation des pouvoirs est la garantie principale des libertés publiques et de la démocratie libèrale ce qui n'existe pas en Afrique".

Au contraire prévaut dans la quasi-totalité des Etats du continent noir ce phénomène assimilable à plus d'un titre à une dictature tant est grande l'omniprésence, la prépondérance du pouvoir exécutif détenu par une seule personne très souvent présentée comme le "Leader", le "Timonier", le "Stratège suprême." Cette pratique marque le présidentialisme africain qui nie, bafoue toute tentative d'équilibrer les trois pouvoirs et vise plutôt à forger, consolider, perpétuer ce que d'aucun

appelle à juste raison L'"Etat-Ethnie ". En effet, L'Etat africain dans ses contours reste marqué par un certain nombre de caractéristiques parmi lesquelles: le tribalisme pour beaucoup, le racisme pour une partie.

Ces deux caractéristiques sont "un état d'esprit, un fait. Comme fait ils signifient que les Etats africains ne sont pas encore des Etats-Nations dans lesquels la coincidence serait réalisé entre l'Etat et la Nation. Tout au plus peut-on dire que dans la majorité des cas, le processus de la formation des nations a été amorcé pendant la période coloniale"(10) et que pour le moment, le phénomène visible et dominant reste "L'Etat-éthnie". A l'opposé, l'idéologie socialiste nous enseignait que du point de vue Marxiste-Leniniste, l'Etat était l'expression de la dictature de classe contre les autres, qu'il restait une "organisation de la violence pour reprimer une certaine classe"(11). Elle nous apprenait aussi que cet Etat devait d'abord et avant tout servir au prolétariat dans sa lutte contre la bourgeoisie et ses alliés, lui servir d'instrument de dictature pour l'aider à contrôler tous les rouages de celui-ci jusqu'à sa disparition considérée comme l'étape finale vers l'instauration d'une société sans classes: le communisme. Ainsi schématisé, simplifié même, l'Etat socialiste contrôlé par le prolétariat n'admettait nullement le principe de la séparation des pouvoirs, l'ensemble de ceux-ci étaient entre les mains du peuple d'où l'édification d'une démocratie populaire: Dans ce

(10) P.F. Gonidec " Les Systèmes Politiques Africains. " L.G.D.J., 1978. P.33.
(11) Lenine " L'Etat et La Révolution " Editions du Progrès, 1976 P.56.

cas tous les problèmes liés aux libertés publiques étaient subordonnés à la dictature du prolétariat.

Cette idée de dictature du prolétariat restait le principe majeur de l'idéologie marxiste-leniniste, de l'Etat socialiste. Celui-ci vient de vivre ses derniers instants dans son berceau, L'U.R.S.S. malgré les tentatives de Gorbatchev de le moderniser, de le réformer, coincé qu'il était entre la volonté populaire avide de libertés, de mieux-être et les conservateurs du parti soucieux de sauvegarder leurs intérêts. Au contraire de ces deux types d'Etat, le fait marquant des Etats africains est l'existence certes d'une dictature mais militaire alliée à une bourgeoisie nationale héritière d'une autre étrangère sans oublier la collaboration des chefs traditionnels. Cette coalition contrôle les rouages de l'Etat africain qui fait de lui non pas un "Etat libéral ni un Etat socialiste mais plutôt un Etat hybride, fondamentalement néo-colonial où trois traits importants parmi d'autres le caractérisent; la persistance des modes de production pré-capitaliste, la domination du grand capital (monopoliste) et l'alliance entre le capital monopoliste et la bourgeoisie bureaucratico-militaire utilisant elle-même comme bouclier les forces traditionnelles."(12).

Cet Etat dont la nature néo-coloniale a été admise est donc le fruit d'un mimétisme institutionnel, phénomène caractéristique de l'Afrique des indépendances. Ainsi avait-on plaqué partout sur des structures généralement traditionnelles des modèles appartenant à des sociétés occidentales pour la plupart, forgés par des siècles de lutte et totalement

(12) Pierre-Louis Okawé, op.cit. P.32.

différentes des réalités africaines. Autant de choses qui faisaient de l'"Etat moderne européen une entité intégrée, assimilée par définition intériorisée et qui n'a guère été transférée sinon de façon incomplète et souvent dénaturée par le truchement de l'école coloniale et post-coloniale qui n'a encore à ce jour, touchée de façon efficace qu'une minorité privilégiée d'individus"(13).

Le cas de la Mauritanie pouvait-il être assimilé à tout ce qui précède? Sans doute en grande partie mais avec un particularisme qui caractérise ce pays que nous allons tenter de dégager.

A/ Une Création Par le Hasard.

Etat multinational comme énoncé plus haut, la Mauritanie est une vaste étendue en grande partie désertique et à double composante. Elle comprend une communauté Maure d'arabo-berbères descendants de la tribu des Ouled Hassan du Nord. Cette communauté arabophone est divisée en 3 tribus: les guerriers dont la fonction était de se battre, les marabouts à vocation religieuse, enfin les zénagas ou tributaires, vaincus qui s'adonnaient aux activités pastorales. Une autre division caractérise cette communauté avec à la tête de la hierarchie les Beidanes, sortes d'aristocrates, les artisans, les forgerons de métaux et de cuir, les griots musiciens, au bas de l'échelle les captifs: Haratines voués aux travaux domestiques et agricoles.

(13) Cathérine Coquery Vidrovitch " Afrique Noire. Permanences et Ruptures. " Payot, 1985, P.112.

La seconde composante nationale du pays se trouve au Sud, dans la zone Sahélienne, le long du fleuve Sénégal. Là se trouve le territoire historique de la société noire de Mauritanie qui se divise aussi en 3 éthnies parlant des langues différentes: le Pulaar que l'on retrouve au de-là des frontières du pays, le Soninké et le Wolof. A travers chacune de ces éthnies et de leurs cultures propres passe une stratification rigide des castes: les Nobles, les Artisans (Forgerons-Tisserands- Pêcheurs), les Griots et les Captifs.

C'est avec cette double nature négro-africaine et arabe que la Mauritanie émergera sur la scène internationale au lendemain de son indépendance. Une irruption favorisée par plusieurs facteurs aussi bien historiques avec une forte dose de hasard et la volonté d'une puissance coloniale soucieuse d'asseoir sa stratégie dans une zone dénommée à l'époque Afrique Occidentale Française.

Nantie de cette multiplication d'évènements plus ou moins hasardeux, la République Islamique de Mauritanie fera ses premiers pas dans le concert mondial avec à sa tête Moctar O/ Daddah dont l'une des premières tâches sera de chercher à façonner un Etat, une Nation pour mieux préparer le pays aux défis qu'impose le modernisme. Tâche ardue car en Mauritanie plus qu'ailleurs, on était en présence d'une population qui au de-là de ses différences naturelles se caractérise par une mentalité, une culture traditionnelle et n'avait aucune conscience de l'Etat au sens moderne et occidental du terme, ni de la chose publique, de l'intérêt général.

Au contraire l'Etat était le plus souvent perçu ici comme une chose de la tribu, du clan, de la région bref une mentalité qui entravera à coup sûr l'administration du développement. Il fallait donc conscientiser ces populations à leur appartenance à un même pays fruit de l'histoire et de la colonisation. L'Islam religion commune à tous les mauritaniens aurait pu servir de ciment unificateur qu'il a formé ailleurs. Hélas non car en Mauritanie même si on est tous musulman, on est surtout négro-africain, beidane, forgeron, noble ou captif.

Cependant, soucieux de préserver la double nature du pays, O/ Daddah mettra en avant la double vocation arabe et africaine de la Mauritanie à cheval entre deux mondes. Cette philosophie, cette ligne politique guidera les premiers pas de la Mauritanie contemporaine tout au long de la première décennie de son indépendance. Mais très vite et dès la fin des années 60, sous la poussée de jeunes intellectuels Maures ayant fait leurs armes au Moyen-Orient dans la mouvance du Nassérisme et du Baassisme, le pouvoir politique va changer d'optique. En effet ces jeunes intellectuels avaient de tous temps manifesté leur désir d'intégrer un monde auquel ils avaient toujours rêvé d'être assimilés: le monde arabe. C'est d'ailleurs leur droit le plus absolu de s'idenfier à n'importe quelle culture, mais ce droit s'arrêtait là. Soucieux sans doute de s'attacher l'appui de cette génération issue de sa propre communauté O/ Daddah va amorcer un virage dans la vie nationale mauritanienne.

De cette période date l'orientation Panarabe du pays et son ouverture vers le monde arabe avec l'adhésion en 1973 à la

ligue des Etats Arabes au plan politique, la promulgation des lois 65025 et 65026 rendant l'arabe obligatoire dans l'enseignement primaire et secondaire au plan culturel. On était donc en présence d'un ensemble de décisions qui à la longue changeront fondamentalement les bases multiraciales de la Mauritanie. La volonté politique clairement affichée des responsables d'ancrer le pays dans la mouvance arabe s'accompagnait d'une autre non avouée au début mais éclatante à partir de 1990: nier les spécificités culturelles négro-africaines, nettoyer le pays de tout élément noir, on a même pu parler de "dénégrifier" la Mauritanie.

En même temps aussi des éléments extrémistes beidanes investissaient les différentes sphères stratégiques de l'Etat les orientant systématiquement dans le sens des intérêts de leur propre communauté. Une entreprise partisane venait de se mettre en marche et plus rien ne semblait s'opposer à sa marche infernale et tragique.

B/ Une Organisation Monopoliste.

D'Etat multinational au départ, la Mauritanie tend à devenir un Etat exclusivement arabo-berbère au service d'une seule composante nationale qui détient tous les pouvoirs en mettant sur pied une organisation monopoliste qui concentre l'ensemble des rouages de l'Etat. Le seul fait que tous les investissements importants entrepris ces dernières années, tous les projets se retrouvent au Nord du pays territoire naturel de

la communauté beidane en est une illustration frappante. Le Sud n'a jamais cessé d'être le parent pauvre jusqu'au lancement des projets agricoles des terres alluviales avec tous les problèmes soulevés. Nous y reviendrons plus tard.

L'exclusivité arabo-berbère s'accompagne d'une main-mise totale sur le pouvoir économico-financier au profit des hommes d'affaires de différentes tribus de cette même composante. Il est à ce titre symbolique de noter que pour la première fois dans l'histoire du pays, le pouvoir politique et celui économico-financier se trouvent concentrés entre les mains des membres d'une même tribu: les Smassides du President O/ Taya ce qui n'a pas manqué de faire grincer des dents au sein de la communauté beidane. Cette entreprise d'arabisation se fera au nom d'une certaine idéologie d'ailleurs plus ou moins difficile à cerner en Mauritanie très souvent objet d'une querelle idéologique entre différentes fractions avant que l'une d'entre elles ne s'impose. En effet, la recherche d'une idéologie (14) propre avait été une préoccupation des responsables politiques africains en même temps qu'ils se préoccupaient d'un modèle étatique.

1/ La Recherche d'une idéologie.

Aussi bien en Afrique, en Asie qu'en Amérique Latine, la construction nationale ou étatique se basait sur l'affirmation d'une certaine idéologie pour combattre le sous-développement et exprimer une nouvelle existence politique. Le Sociologue G. Roche définissait l'idéologie comme "Un système d'idées et de jugements explicites et généralement organisés qui sert à

(14) Voir Ives Benot " Idéologies des Indépendances Africaines. " Maspéro, 1969.

décrire, expliquer, interpréter ou justifier la situation d'un groupe ou d'une collectivité et qui s'inspirant largement de valeurs, propose une orientation précise à l'action historique de ce groupe ou collectivité".

Dans les pays en voie de développement, l'idéologie pouvait ainsi jouer le rôle mobilisateur vis-à-vis des populations dans un but constructif et pouvait contribuer à dépasser les résistances socio-culturelles qui s'opposent au développement. L'idéologie est la colonne vertébrale de l'action, elle joue d'abord un rôle de justification de cette action, elle explique pourquoi on est sous-développé, comment lutter pour y remédier, pourquoi il faut des mutations dans les sociétés traditionnelles qui doivent se moderniser. L'idéologie invite à l'union dans le but de défendre des intérêts communs, elle invite à l'action collective en plus de celle individuelle, elle incite donc à la mobilisation constructive. On dit dans ce cas que c'est une idéologie volontariste et elle doit donc jouer un rôle primordial dans la motivation des peuples.

Cependant dans les P.V.D., on était souvent en présence d'idéologies encore peu claires, encore en élaboration comme on pouvait se trouver parfois en présence de choix précis et bien définis. Très souvent il avait été indiqué que le premier souci des Etats anciennement dominés était d'abord la réalisation de l'indépendance, les leaders s'étaient généralement occupés de l'élaboration d'idéologies pour l'avenir post-colonial dans leur pays. Ce n'était qu'une fois l'indépendance acquise que les problèmes de choix et d'orientation se posaient. C'est pourquoi

BIBLIOTHEQUE NICE DROIT

l'idéologie étant la résultante de nombreux facteurs historiques, culturels et du fait que dans la plupart des Etats dominés, on avait assisté à un phénomène plus ou moins poussé d'acculturation, les idéologies proposées aux peuples indépendants avaient présenté des caractères importés. Elles avaient été souvent et fondamentalement inventées par une pensée étrangère qui si elle était comprise par les dirigeants était souvent inaccessible ou incomprise des masses à qui elles s'adressaient.

Le nationalisme était la caractéristique fondamentale de l'idéologie anti-coloniale, mais après les indépendances, celui-ci n'avait suffisamment pas contribué à définir les bases d'un système d'organisation politique et de développement économique. L'illustration, la matérialisation de cet état de fait était l'option du capitalisme plus ou moins interventionniste et plus ou moins exprimé pour certains Etats indépendants, le Socialisme comme moyen de mobiliser à la fois les masses, de réaliser les réformes sociales, politiques, économiques idéales pour le développement en ce qui concerne les autres.

Le cas de l'Afrique est marqué par une diversité à la fois culturelle, religieuse, idéologique car les rapports de ces éléments avec les pouvoirs africains sont d'une extrême complexité le plus souvent. L'Afrique contemporaine ou moderne est le produit du processus de conquête, colonisation et de décolonisation comme l'ont souvent posé beaucoup d'auteurs africanistes. Son insertion dans le système international a été imposée de l'extérieur. Aux cultures, religions et idéologies

BIBLIOTHEQUE NICE DROIT

africaines étaient venues se greffer, se superposer des cultures et des idéologies étrangères qui par un rapport de force et par une volonté manifeste de domination, de nivellement et d'uniformisation parce qu'elles s'estimaient souvent supérieures, visaient à modeler les sociétés africaines.

Ainsi l'Afrique se retrouvait-elle tiraillée dans ses efforts de modernité et de construction d'Etats modernes en particuliers par des cultures diverses, religions et idéologies. Son élite moderne culturellement aliénée, souvent modelée par la culture européenne que perpétue l'école occidentale par un modèle éducatif étranger échappe difficilement aux pièges des institutions étatiques importées du pouvoir politique et du développement.

Constamment sollicité de l'extérieur, devant répondre aux problèmes du quotidien, le personnel dirigeant n'avait guère le temps de prendre du recul pour définir un projet de société propre à son Etat. On en arrive à se demander si à la limite, l'élite n'était pas condamnée à s'adonner à l'imitation, au mimétisme, donc à la contre-façon dans un perpétuel recommencement, dans un équilibre souvent instable. On pouvait aussi se demander si l'Afrique avait encore des chances d'élaboer une pensée politique autonome, incluant un projet de société intégrant les cultures, religions et idéologies autochtones d'une part et les apports étrangers dominants d'autre part.

Pendant longtemps, l'Afrique noire a été considérée comme un continent sans culture, sans histoire (La récente

publication de l'Histoire Générale de l'Afrique par L'UNESCO illustre celà et tend à combler ce vide). De nos jours la conception anthropologique tend à s'imposer et selon celle-ci la culture étant le fait, le produit de tout homme et de toute société, on reconnaît l'existence des cultures africaines. La multiplicité et la diversité culturelle de l'Afrique est une réalité évidente pour un observateur averti. Cependant certains penseurs étrangers ont pris l'habitude de présenter aux africains, la multiplicité de leurs cultures comme un épouvantail, un obstacle fondamental à leur rapprochement. En réalité ceux-ci sont surtout soucieux de marginaliser les cultures africaines et peut-être même de les dénigrer en les qualifiant souvent de manière péjorative de sous-cultures. Ils insistent volontairement sur les différences, les antagonismes dans le but évident de diviser les peuples alors qu'en réalité les africains doivent reconnaître et affirmer la pluralité, la diversité de cultures comme une donnée réelle.

En Afrique le débat politique tourne souvent autour de choix d'une idéologie convenable, adaptée aux réalités du pays et du moment historique de celui-ci. Le Marxisme, le Socialisme scientifique, le Capitalisme d'Etat et autres ne sont que des idéologies parmi beaucoup d'autres. Ives Benot faisait l'analyse suivante: " ...Cet état de fait implique donc que la réalité socio-économique des nouveaux Etats indépendants serait une chose morte ou au moins passive qu'il faudrait informer ou mettre en forme par une idéologie convenablement choisie. Elle implique du même coup que l'idéologie en question pourrait être librement choisie que ce choix soit le fait de dirigeants au pouvoir ou ceux de l'opposition n'y change rien et s'il y a

possibilité de choix, il y aura du même coup émergence et valorisation des individus par lesquels ils s'opèrent"(15).

A travers les discours des leaders politiques africains d'après indépendance, on constate la primauté conférée à l'idéologie assortie d'une volonté commune de mettre l'accent sur l'encadrement, la diffusion et l'éducation, l'idéologie en somme appelle le culturel. Il s'agissait de forger la morale, la conscience populaire ce que l'on retrouvait dans le "Consciencisme" de Kwamé Nkrumah du Ghana, le "Communalisme" de Julius Nyéréré en Tanzanie ainsi que la doctrine de l'"Authenticité" de Mobutu au Zaîre. Bref au niveau des gouvernants africains on pouvait conclure que l'idéologie s'identifiait au culturel, à l'éducation et à l'ensemble des moyens de diffusion. Ce sont des domaines où il était sans doute plus facile et plus vite fait d'agir que dans celui du développement économique.

Pour en revenir au cas mauritanien nous nous référons à celui qui avait incarné le pouvoir politique de ce pays pendant de très longues années: Moctar O/ Daddah. Celui-ci en effet était la clef de voûte du régime et de sa permanence jusqu'à son renversement par l'armée en 1978. Un régime qu'il avait façonnait et doté d'une idéologie dont les grandes lignes s'étalaient tout au long des discours, rapports annuels sur l'état de la nation et des congrés du parti unique.

Des thèmes majeurs illustraient cette idéologie du pouvoir mauritanien tels ceux présentant l'Etat comme un "trait d'union

---

(15) Ives Benot, op.cit.

entre l'Afrique noire et le monde arabe" sur qui reposait toute la politique étrangère ainsi que la volonté d'affermir les fondements de l'unité nationale en tenant compte de la double nature de la Mauritanie telle que nous l'avons présenté plus haut. Cette affirmation apparaîssait aussi comme une façon d'apaiser les visées des voisins du Nord et du Sud, les tendances centrifuges des diverses éthnies.

Un autre thème favori de l'ancien Sécrétaire Général du Parti du Peuple Mauritanien était axé sur ce qu'il aimait à appeler la "Repersonnalisation de l'Homme Mauritanien" présentée comme un moyen d'effacer quelques séquelles de la colonisation, une volonté de forger un visage nouveau au mauritanien. Dans la première décennie de l'indépendance O/ Daddah apparaîssait comme un leader soucieux de gérer au mieux un héritage à double visage. A l'intérieur, il lui fallait trouver un équilibre entre les différentes composantes nationales du pays en proie à des divisions, préserver un semblant d'unité pour mieux s'attaquer aux multiples défis que devra surmonter le pays. A l'extérieur, consolider l'existence politique et étatique de la jeune République face aux revendications surtout marocaines mais aussi rester fidèle à une ligne politique envers certains Etats Francophones d'Afrique dont l'appui avait été déterminant dans la reconnaissance internationale de la Mauritanie.

Dans l'ensemble, il s'en tirera tant bien que mal jusqu'au milieu des années 70 où sous l'action conjuguée de deux événements on assistera à une évolution dans la politique du pays aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Nous avons déjà

évoqué la revendication culturelle et politique d'une partie de la jeunesse arabophone de la Mauritanie de voir cette dernière s'ouvrir au monde arabe. Une revendication satisfaite par le pouvoir qui dans sa lancée va nationaliser les mines de fer de la MIFERMA qui deviendra SNIM en 1974, sans oublier la création auparavant d'une monnaie nationale: l'Ouguiya en 1973 et l'adhésion de la Mauritanie à la Ligue des Etats Arabes dans la même année.

Par ces réformes politico-économiques, O/ Daddah réussira deux opérations: répondre aux aspirations d'une grande partie de la frange arabophone par le rapprochement avec le monde arabe et en retour obtenir l'adhésion d'une bonne partie de cette jeunesse regroupée au préalable dans le parti des Kadihines au P.P.M. parti unique en 1975. Un autre événement marquant reste le déclenchement du conflit Saharien en 1975 dans lequel la Mauritanie était engagée aux côtés du Maroc que O/ Daddah avait présenté comme un processus visant à réunifier définitivement le pays. C'est ce conflit qui marquera le déclin du pouvoir pour aboutir à sa chute le 10-7-78 et l'avénement, du régime militaire, nous y reviendrons. Toujours est-il qu'à partir de cette période, le pouvoir en Mauritanie sera tiraillé entre ce qu'on appelle ici commununément les Pro-Marocain, Pro-Sahraoui, Pro-Algérien, Pro-Lybien Pro-Irakien Pro-Français aussi avec tout ce que celà impliquera comme manipulations, projets politiques, calculs d'intérêts.

Cependant on pouvait noter un dénominateur commun, une constance: le pouvoir depuis l'indépendance jusqu'à nos jours est toujours resté entre les mains des Maures, les hommes

passent, le système reste en quelque sorte et se perpétue. Jamais donc la Mauritanie n'aura été autant tiraillée entre différentes factions qui recouvrent toutes une même logique, un même but: la volonté, le souci d'ancrer encore plus le pays au monde arabe qu'importe le clan au pouvoir.

Des clans derrière lesquels, on retrouvait tantôt une influence Algérienne, Lybienne, Irakienne, voir Française qui s'affrontaient dans une lutte sordide pour le pouvoir avec en toile de fond une connotation idéologique. Le terrain était d'ailleurs propice à cette lutte et des intellectuels en profiteront pour affûter leurs armes sans oublier la présence d'une bourgeoisie d'affaires animée par de riches commerçants beidanes.

De cette lutte sans merci émergeront deux courants principaux qui domineront dans la communauté arabo-berbère: le Nassérisme et le Baassisme. Le courant Nasséristе qui trouve un soutien non négligeable en Lybie sera le premier à s'implanter fortement et trouvera des bases plus ou moins solides dans les syndicats de l'Union des Travailleurs de Mauritanie (U.T.M.) et l'ex Union Nationale des Etudiants et Stagiaires de Mauritanie (U.N.E.S.M.). Il tentera de prendre le pouvoir en 1983 et l'echec qui s'en suivra marquera la brouille entre la Mauritanie et la Lybie qui finançait ce mouvement. A partir de cette période, suite à l'arrestation de plusieurs de ses membres le Nassérisme sera en perte de vitesse. Ce dont profitera le mouvement Baassiste pour prendre le relais. Le mot Baas est traduit par "renaissance, résurrection" et la doctrine de ce mouvement dont le caractère raciste est implicitement

reconnu à travers plusieurs articles, chapitres de ses statuts ainsi que de ses résolutions trouve son origine, son fief en Irak.

L'un de ses premiers leaders fut un Syrien: Michel Aflak en 1943. La devise du mouvement annonce clairement son programme: "Nation Arabe Une. A la Mission Eternelle". Le parti Baas Arabe Socialiste de son vrai nom se dotera d'une doctrine, d'une idéologie qui visera à faire de l'ensemble du monde arabe une seule patrie, chaque pays n'étant qu'une région. C'est ainsi que dans son principe premier le parti Baas considère que les "Arabes constituent une nation qui a le droit naturel de vivre dans un Etat à elle et libre d'orienter ses destinées. Pour cette raison, le parti Baas considère que le territoire arabe constitue une unité politique et économique indivisible, de sorte qu'aucun des pays arabes ne peut remplir toutes les conditions nécessaires à sa vie indépendamment des autres".

Dès sa fondation et à travers ce principe le parti Baas apparaît clairement comme une doctrine hégémonique et expansionniste comme l'illustre parfaitement l'article 7 de ses statuts qui stipule que: "La patrie des Arabes est ce territoire qu'habite la Nation arabe et qui se situe entre les montagnes du Taurus et de Basta-kway, le golfe de Basra, la mer d'Arabie, les montagnes d'Ethiopie, le Sahara, l'Atlantique et la Méditerranée". Relativement aux grandes doctrines idéologiques qui se partagent le monde, le parti Baas dans ses documents fondamentaux renvoie dos à dos le Capitalisme et le Communisme et milite pour le Socialisme qui selon lui est le

"régime qui permet au peuple arabe de réaliser de la façon la plus parfaite ses possibilités et d'exprimer son génie".

Un autre élément qui illustre le particularisme du parti Baas apparaît implicitement dans certaines résolutions. Ainsi le troisième principe directeur du Baas stipule que: "La terre arabe appartient aux arabes et eux seuls ont le droit de disposer d'elle et de ses richesses et d'orienter ses destinées". L'article 11 des statuts pour sa part affirme: "Doit quitter le territoire arabe quiconque fait de la propagande en faveur d'un groupement raciste anti-arabe ou y adhère et quiconque y a émigré dans un but colonialiste". C'est donc cette idéologie véhiculée par un mouvement chauvin et raciste qui a progressivement envahi et occupé le pouvoir politique en Mauritanie ces dernières années et qui trouve son apogée en 1989.

Si les idées Baassistes bâties essentiellement sur l'exclusion et l'exaltation quasi mystique de l'égo arabe connaîssent une acuité nouvelle dans le pays , c'est que les cadres mauritaniens arabo-berbères ainsi que les agents de sécurité (Police, Armée, Renseignements Généraux) envoyés en formation dans les pays arabes principalement en Irak pour contrebalancer entre autres la position des noirs francophones ont investi tous les centres du pouvoir. Par une stratégie mûrement réfléchie, ils ont infiltré tout l'appareil d'Etat et sont à la base de la politique d'arabisation prononcée du pays et son arrimage inconditionnel au char du monde arabe.(16).

(16) Cf. Michel Consot " La Doctrine Baassiste " in L'Afrique et L'Asie Moderne N°166, Automne 1990, P.87-108.

Le pouvoir mauritanien se trouve aujourd'hui contrôlé par les tenants de cette idéologie et tant qu'il ne se dégagera pas de l'encombrante tutelle des Baassistes, il sera condamné à appliquer une politique d'exclusion et de ségrégation porteuse de convulsions et de déchirements. L'existence de la Mauritanie en tant qu'Etat unitaire est déjà en cause comme nous le verrons plus tard. Une idéologie quelle qu'elle soit a besoin d'un instrument pour sa diffusion et celui généralement utilisé était le parti unique au lendemain des indépendances africaines. La Mauritanie n'avait pas échappé à ce schéma et sous la houlette de O/ Daddah, on assistera à la naissance en Décembre 1961 du Parti du Peuple Mauritanien (P.P.M.) (17).

2/ Naissance et Institutionalisation du P.P.M.

Emanation d'une fusion de tous les partis existants auparavant: le Parti du Regroupement Mauritanien (P.R.M.), la Nahda et l'Union Progressiste Mauritanienne (U.P.M.), le Parti du Peuple Mauritanien est issu d'un appel en date du 11 Décembre 1957 du Comité Directeur de L'U.P.M. de O/ Daddah ainsi libellé "Considérant la position que la Mauritanie se doit d'adopter de façon pratique au regard des événements qui se déroulent autour d'elle (Prétentions Marocaines et Influence Sénégalaise), le Comité Directeur de L'U.P.M... considérant comme un devoir impérieux de lancer solennellement un appel à tous les autres partis, mouvements ou associations du territoire en vue de la fusion de toutes les forces vives du

(17) Sur La Structure et Le Fonctionnement du P.P.M. Cf. Fessart de Foucault: " Le Parti du Peuple Mauritanien " (I et II) R.F.E.P.A. n°94, Oct.1073 (P.33) et n° 95, Nov.1973 (P.72)

pays et de leur mobilisation pour une action commune dans tous les domaines".

La naissance du P.P.M. est semblable à celle du Parti Socialiste Sénégalais auparavant Union Progressiste Sénégalaise (U.P.S.) (18), fruit d'une fusion entre le Bloc Démocratique Sénégalais (B.D.S.) et le Mouvement Socialiste Africain (M.S.A). Deux éléments avaient été avancés pour justifier la naissance puis l'institutionalisation du parti unique.

a/ Parti unique: Ferment de L'Unité Nationale.

La recherche d'une unité, d'une cohésion a très souvent guidé les hommes politiques africains au lendemain des indépendances. De là est né le mythe de l'unité nationale d'autant plus que l'on déplorait un peu partout l'existence de nations unies et que le concept d'Etat-Nation était encore très prématuré dans les nouveaux Etats qui faisaient leurs premiers pas sur la scène internationale. L'Afrique a encore cette particularité d'être un continent terre de rencontre de milliers d'éthnies aussi différentes les unes que les autres, souvent en conflit menaçant dangereusement les fondements encore fragiles des jeunes Etats. Les exemples sont nombreux pour illustrer une telle affirmation: en Mauritanie entre populations Négro-africaines du Sud et Arabes du Nord en 1966, 1979, 1989 etc..., en Guinée où c'est l'ancien Président Sékou Touré qui déclarait la "guerre" aux Peuls, au Tchad entre le Nord et le Sud, au Nigéria, au Soudan etc...

(18) Voir F. Zuccarelli " Un Parti Politique Africain: L'Union Progrssiste Sénégalaise. " L.G.D.J., 1970.

Ces conflits étaient en général les conséquences de mauvais comportements très souvent partisan des autorités qui s'appuyaient sur une éthnie au détriment des autres. En Mauritanie le pouvoir de Moctar O/ Daddah s'était penché sur ce problème et le P.P.M. n'avait pas hésité à faire appel à la religion pour réussir l'intégration nationale dans un pays entièrement musulman et pratiquant la religion d'Etat. Celui-ci n'avait cependant aucune influence de caractère confessionnel sur le parti comme c'est le cas au Soudan aujourd'hui.

L'utilisation de la religion comme moyen de parfaire l'unité nationale en Mauritanie se soldera presque par un échec comme les événements de 1966 l'auront montré et sur lesquels nous reviendrons. D'ailleurs et ce sera une des rares réussites de O/ Daddah, l'Islam religion d'Etat en Mauritanie n'aura aucune grande influence sur la vie politique interne ni une incidence sur les choix économiques. Il a toujours été canalisé au sein d'un Ministère de l'Orientation Islamique qui se chargeait de moduler, modérer son influence en prêchant la tolérance des partisans d'une orthodoxie religieuse qui auront tout de même réussi à pousser les autorités militaires cette fois-ci à adopter la loi islamique (Charia) opération plutôt de nature stratégique de l'ancien Président Haïdallah soucieux à l'époque de se ménager les faveurs d'un allié L'Arabie Saoudite en l'occurrence.

Tout au plus pouvait-on noter que le Mauritanien comme "L'africain est profondément croyant, religieux, les jeunes Etats assument tous avec des nuances, le fait religieux. Une infinie minorité professe une religion d'Etat (Mauritanie-

Somalie-Comores) la plupart proclame la laïcité ou sa forme atténuée la neutralité de l'Etat, mais il s'agit d'une laïcité ou d'une neutralité spiritualiste"(19). L'idée d'inculquer à la population mauritanienne la conscience nationale était donc un échec car les moyens utilisés, les comportements des dirigeants, les réponses négatives à la question nationale étaient autant d'obstacles que nous analyserons.

b/ Parti unique: Moteur du développement.

Le parti unique avait aussi été justifié par la volonté de mobiliser toutes les énergies pour mieux affronter la difficile tâche du développement. L'union fait la force avait souvent été avancé comme slogan par les responsables. En effet l'oeuvre gigantesque du développement nécessitait la concentration de toutes les forces vives du pays. Dans une telle optique le parti unique généralement présenté comme un parti de masses était appelé à jouer le rôle de moteur de développement économique nécessaire et souhaité. Cette tâche était d'autant plus ardue que les économies africaines présentent beaucoup de lacunes qui sont de gros obstacles à tout processus de développement. Elles reposaient toutes sur des structures traditionnelles, archaïques et souffraient de graves insuffisances, matérielles, financières, technologiques, d'infrastructures, d'équipements. Le poids numérique des populations dans certains pays, l'absence de main-d'oeuvre en qualité et en quantité ajouté à la croissance démographique beaucoup plus rapide que celle de la production ainsi que le problème des mentalités: dépenses excessives, endettement

(19) Maurice Glélé " Religion, Culture et Politique " Economica, 1981, P.123.

constituaient autant d'obstacles au développement. Les difficultés posées par la nature: problème de l'eau rare dans la zone Sahélienne, l'inhospitalité de certaines côtes empêchant l'exploitation de richesses existantes un peu partout.

Tout ces problèmes faisaient de ces pays des Etats sous-développés qui se caractérisaient par une pauvreté absolue due en partie à l'exploitation massive de la période coloniale qui n'avait pas épargnée les potentialités du continent. Ce sont donc des Etats presque tous dépouillés de toutes ressources qui émergeaient sur la scène internationale et qui souhaitaient un décollage rapide, tâche confiée au parti. Cependant, force était de reconnaître que ce choix qui se justifiait en partie aura entraîné des conséquences très graves tant aux niveaux politiques, qu'économiques.

c/ Les Conséquences Politiques.

La principale conséquence politique était le monopole et la personnalisation du pouvoir. Ainsi la Mauritanie qui se définissait comme un "Etat républicain, indivisible, démocratique et social"(2º Constitution) était dirigée par un chef d'Etat candidat unique au demeurant tirant sa légitimité du suffrage universel direct et qui détenait la plénitude du pouvoir exécutif. D'autre part, il partageait l'initiative des lois avec l'Assemblée et que les Ministres étaient responsables devant lui, justifiant pleinement son titre de leader, père de l'indépendance. Fort de ces titres très souvent pompeux, les leaders dont on ne contestait pour certains le nationalisme d'antan, se comporteront tout autrement face à leurs

compatriotes qu'ils maintiendront sous une véritable domination, privés des droits les plus élémentaires. Ne tolérant aucun partage de responsabilités, ils n'hésitaient pas à recourir à la torture pour sauvegarder leur pouvoir.

Face à ce phénomène de personnalisation du pouvoir dont faisaient preuve les autorités aidées en celà par les "fidèles" de la vieille garde des indépendances on va assister à l'émergence un peu partout de mouvements de contestation. Ceux-ci trouveront assez souvent un climat favorable en ce sens que les Etats se trouvaient confrontés à des difficultés économiques. Devant le tâtonnement des responsables incapables de trouver des solutions aux problèmes, pas désireux de lâcher prise, la situation allait empirer et plonger les régimes dans des crises politiques faites de troubles, de manifestations.

Généralement c'est à partir de ces instants critiques que surgit l'Armée pour s'emparer du pouvoir. Cette irruption des forces armées sur la scène politique était une autre conséquence engendrée par le parti unique. Phénomène que nous retrouverons plus tard. Cette personnalisation du pouvoir était tout de même en contradiction avec un principe que l'on retrouvait dans presque toutes les constitutions africaines: la volonté de démocratiser. En effet toutes les Républiques se définissaient comme démocratiques dès les préambules, mais la pratique était autre car: "Rares sont les Etats où la liberté de l'individu est respectée de façon satisfaisante, et où chacun est librement associé au choix des dirigeants ou à la prise des

décisions collectives. A quelques exceptions près, le constat est général..."(20).

Le modèle français libéral reste pour beaucoup de dirigeants africains francophones le modèle type de référence et dont l'avénement s'était fait dans un contexte précis, comme l'avait été le concept de nation avec tout une floraison d'idées qui avaient précédé la révolution de 1789 en particulier. Notre propos n'est pas ici de faire l'historique de la naissance de la démocratie en France ce qui serait d'ailleurs un peu prétentieux de notre part, mais tout simplement de montrer une fois de plus le mimétisme des responsables africains visant à adopter un concept marquant de la société française fruit de luttes longues et âpres. Se pose ainsi la question de savoir si un tel modèle avec ses caractéristiques propres était applicable en Afrique Francophone?

Sans répondre par l'affirmative, on peut remarquer avec beaucoup d'auteurs africains ou africanistes que: "La revendication démocratique s'est identifiée avec le combat pour la libération symbolisé par le nationalisme"(21) car beaucoup d'individus voyaient à travers l'idée de démocratie un moyen de promouvoir l'égalité dans un monde juste. Une telle idée avait d'ailleurs servi de slogan aux leaders pour mobiliser les masses populaires et avait aussi été une revendication contre le colonisateur. Certains disaient même qu'elle fut la première forme de "revendication nationaliste avant que l'indépendance

(20) Alain Bockel " De la démocratie en Afrique ou L'importance de la Démocratie Locale. " in L'Etat Horizon 2000 op.cit. P.48.
(21) Jean Buchman " L'Afrique noire indépendante." L.G.D.J., Paris, 1962, P.78.

ne soit défendue". On est ici aussi en face du mythe de la démocratie très présent dans les esprits durant l'ère coloniale et qui se perpétue encore plus aujourd'hui. Les indépendances acquises et l'exercice de la souveraineté assuré par les leaders d'hier, s'ouvrait une période d'espoir pour de millions d'individus de voir se concrétiser ce mythe démocratique.

Mais trois décennies aprés le constat est presque général de l'absence de démocratie: "Partout le modéle de démocratie dont on s'est inspiré n'a été réalisé...Le culte du chef, les impératifs de l'unité nationale ont poussé à prendre trop de "libertés " par rapport au modéle (libéral) pour que celui-ci soit reconnaissable, le parti unique vide de son sens le système représentatif"(22). Un tel comportement ne pouvait que conduire à la longue à un grave traumatisme (Voir le vent de révolte de ces derniers temps) car les sociétés des pays nouvellement indépendants étaient également soumises à des facteurs de tension liés à un autre traumatisme des sociétés riches sur les sociétés pauvres. Une image que l'on retrouvait entre les villes et les campagnes abandonnées d'où la naissance parfois d'un sentiment séparatiste favorisant les révoltes. L'exemple de la contestation et de la révolte des négro-africains mauritaniens tous issus du Sud en est une illustration. Ces facteurs politiques et sociaux étaient des conséquences entre autres du choix d'un parti unique, la vie des jeunes Etats s'en trouvera affectée et accusera un grand retard difficile à combler.

(22)A. Bockel, op.cit. P.52.

Quant aux conséquences économiques, nous n'y reviendrons pas car déjà analysées dans nos développements précédents. Retenons simplement qu'ayant à choisir un modéle de développement efficace, les choix opérés, les priorités mises en avant pèsent et continueront de peser encore longtemps sur l'avenir économique du pays. Il aura fallu plus d'une décennie pour que l'on se rende à l'évidence que l'on s'était trompé de développement et que rectifier le tir à coups de restructurations du F.M.I. demanderait beaucoup de temps et de sacrifices surtout pour les masses les plus démunies.

Le Parti du Peuple Mauritanien qui regissait donc la vie politique et sociale du pays et dont le premier critère retenu pour l'accession à toute fonction de responsabilité (Commandement territorial-Administration centrale-Fonction diplomatique etc...) était l'engagement inconditionnel à son encontre (Article 37 des statuts) était la cheville ouvrière de l'organisation de la Mauritanie contemporaine. Sous la direction de O/ Daddah, il ne parviendra que partiellement à trouver des solutions aux différents problèmes, à relever des défis qui finiront par ébranler un régime qu'il incarnait et qui était de nature néo-coloniale caractérisé par le bureaucratisme, le centralisme avec un "appareil administratif et politique surpeuplé, aux lourds services concentrés dans une capitale toute neuve surgie des sables mais irriguant fort peu le reste du pays, superstructure proportionnellement énorme, étrangère et séparée de la société civile réelle et vivante plaquée sur elle, un parti unique hiérarchisé et centralisé...

Tels sont les caractères essentiels du régime mauritanien et sa couche dirigeante"(23).

Moctar O/ Daddah présidera aux destinées de la Mauritanie contemporaine pendant dix-huit années, il en sera le promotteur en le dotant d'une organisation quasi-monopoliste qu'il laissera en héritage à l'armée à l'origine du premier coup d'Etat de l'histoire du pays. Tout au long de ses mandats successifs, il avait réussi à surmonter les mouvements de contestation des jeunes, des syndicats des forces centrifuges. Mais l'usure du pouvoir aidant et le déclenchement du conflit Saharien marqueront sa fin, impuissant qu'il était d'agir sur les événements qui l'ont très vite dépassé.

Il laissera à ses successeurs un Etat délabré, économiquement à genoux suite à l'effort de guerre qui drainera toutes les ressources financières du pays, politiquement divisé entre les différentes factions sans oublier l'épineuse question nationale qu'il avait réussi à étouffer et qui finira par ressurgir au grand désespoir des militaires. Pour ces derniers, les défis étaient énormes comme nous le verrons, toujours est-il qu'à un Etat Post-colonial va succéder un autre mais militaire celui- là.

PARAGRAPHE 2: Un Etat Prétorien.

L'un des événements marquants de la Mauritanie contemporaine restera à coup sûr la prise du pouvoir par les forces armées le 10-7-78 et le renversement du régime civil issu de l'indépendance dirigé par O/ Daddah. En cette aube de

(23) F. De Chassey, op.cit. P.301.

Juillet, la Mauritanie venait grossir le grand concert des Etats africains où les militaires ont dépossédé du pouvoir ceux que l'on avait coutume d'appeler les "Pères des indépendances". Ainsi donc ici comme ailleurs, l'"Armée est le coeur et l'axe du pouvoir d'Etat... instrument principal du pouvoir d'Etat, elle est l'une de ses composantes essentelles".(24)

Jadis monopole des Etats Latino-Américains, les régimes issus de coups d'Etat militaires sont aujourd'hui légion en Afrique noire où il devient de plus en plus rare de trouver un pays ne vivant pas sous la poigne des militaires. Les causes de ces phénomènes sont bien connues (25) et il suffirait de jeter un regard sur la situation des pays avant le coup de force des armées pour trouver quelques éléments de réponses que nous retrouverons pour le cas mauritanien. Cet Etat est donc prétorien d'abord par son avénement, ses caractéristiques.

A/ Dans Ses Caractéristiques Propres.

Avant d'évoquer la prise du pouvoir proprement dite, nous nous proposons de plonger dans le passé des auteurs de cette nouvelle page de l'histoire de la Mauritanie, qui nous permettra de trouver quelques repères pouvant nous éclairer sur le rôle passé et présent des militaires aujourd'hui regroupés dans une instance désormais classique: Le Comité Militaire de Salut National, organe suprême du nouveau pouvoir.

(24) Mustapha Benchenane " Les Armées Africaines " Publisud, 1983, P.11.
(25) Voir notre Mémore de D.E.A. " Dévolution du Pouvoir et Régimes Politiques Africains." I.D.P.D., Nice, Février 1986.

1/ Les Origines Sociales de L' Armée Mauritanienne.

Généralement, les hommes qui forment le gros des forces armées africaines sont issus des couches moyennes et pauvres des populations. Celles-ci ont jadis servi de réservoir pour l'armée coloniale qui les utilisaient dans ses tâches dont les principales étaient le maintien de l'ordre et la répression dans les colonies, d'où la naissance d'une certaine idéologie si l'on peut dire car "Les armées africaines étaient marquées fortement, du moins dans la première décennie de l'indépendance, par un certain esprit forgé au cours de la colonisation. Celle-ci en a fait ses principaux auxiliaires en leur confiant des tâches exclusivement de maintien de l'ordre"(26).

Après les indépendances et comme affirmé par Elikia M'Bokolo, la situation des militaires n'avait pas changé. A côté de leur tâche traditionnelle, leur situation continuait de se dégrader: mauvais équipement, négligés, ils étaient parfois les parents pauvres des régimes et de leurs dirigeants à qui ils devaient obéissance. Cette position leur permettait d'observer et parfois d'être sensibles à la misère des masses dont ils sont en grande partie issus et qu'ils n'hésitaient pourtant pas à réprimer lors de troubles, celà sur ordre du pouvoir exécutif. Celà faisait dire à Samuel Huntington que: "Là où l'on trouve l'intervention militaire, on trouve un haut lieu de corruption, de troubles" autant de choses qui leur serviront de prétexte pour s'emparer du pouvoir.

(26) Elikia M'Bokolo " L'Afrique au 20° Siècle: Le Continent Convoité." Le Seuil, Paris, 1977, P.344.

L' Armée Mauritanienne pour en revenir à elle était composée d'hommes qui avaient un niveau d'instruction relativement modeste, tout juste savaient-ils le maniement des armes. L'instance suprême comprenait des officiers formés dans les Académies militaires de l'ancienne puissance coloniale tandis que les sous-officiers sortaient des Ecoles militaires créées après les indépendances avec le concours des anciennes puissances en ce qui concerne l'encadrement technique, l'équipement. Les cadres militaires étaient d'ailleurs très peu nombreux au moment de l'accession du pays à la souveraineté internationale ce qui s'explique un peu par le fait que la Mauritanie n'avait pratiquement pas connue la colonisation où du moins ne l'avait-elle que tardivement subie.

A la différence principale d'avec les autres armées africaines: "Les Forces armées Mauritaniennes avaient ceci de particulier, par rapport à leurs homologues des autres Etats de L'Ex. Union Française, qu'elles ne comportaient au moment de leur création aucun officier ayant exercé dans l'Armée Française et comme tel, ayant contracté une certaine philosophie de la chose politique"(27).

Tout juste notait-on la présence d'une structure militaire très réduite dans ses différents éléments au lendemain de l'indépendance dans sa première décennie plus précisément. Celle-ci dépendait aussi pour l'essentiel de son fonctionnement et de son encadrement de la France à travers des accords de défense. Cette place moindre et de faible importance réservée à l'armée par le nouvau pouvoir après l'indépendance pouvait

(27) J.L. Balans " Le Développement du Pouvoir en Mauritanie " Thèse d'Etat, Bordeaux, 1979, P.482.

faire naître des interrogations dans la mesure où l'on remarquait qu'un peu partout, les responsables qui venaient aux affaires en 1960 n'avaient pas hésité à reprendre à leur compte les forces armées. Celà bien sûr dans le but non avoué de préserver leur régime et si nécessaire faire appel à elles pour ramener l'ordre. Mais ici subsistait une autre particularité qui faisait que "Les premières élites politiques mauritaniennes étaient dans leur majorité d'origine maraboutique, elles pouvaient se méfier d'une modernisation militaire accélérée dont auraient su profiter des rivaux potentiels de tradition guerrière"(28).

Nous touchons aussi à une des caractéristiques de la composition de la couche dirigeante mauritanienne tant civile que militaire: La classe d'origine maraboutique et celle d'origine guerrière pour la composante Maure qui détient l'essentiel du pouvoir depuis toujours. Ainsi l'éthnie Maure fournit à elle seule la grande majorité de la couche dirigeante, vient ensuite une minorité représentant les autres composantes nationales. Celà découle directement d'une vieille pratique initiée par l'ancien régime de O/ Daddah, reprise par les militaires et qui constitue un des piliers du système politique mauritanien. Ainsi les premiers officiers supérieurs de l'armée mauritanienne étaient tous issus de la population arabophone. Ils provenaient généralement des couches sociales plus ou moins élevées dans la hierarchie sociale Maure des guerriers et des marabouts. Leur niveau d'instruction (Instituteur) relativement élevé leur conférait un statut d'élite.

(28) Idem, P. 488.

Les quelques rares officiers négro-africains étaient eux aussi de grandes familles bien placées dans la haute sphère sociale du monde noir. Le premier fait marquant de ce "voyage" dans le passé des militaires mauritaniens c'est que les officiers supérieurs étaient presque tous recrutés dans les deux classes élevées formant la base sociale de la couche dirigeante. Cette caractéristique se retrouve aussi dans la base sociale du personnel politique supérieur qui faisait que: "La quasi-totalité des ministres et députés qui se sont succédés appartiennent quelque soit leur origine éthnique, régionale ou tribale, aux catégories sociales traditionnelles les plus élevées"(29). Cependant, quand on connaît l'antagonisme quasi séculaire entre différents clans guerriers, on pouvait prévoir l'instabilité qui découlera de la future instance dirigeante où ils cohabiteront.

2/ Rôle des Forces armées.

Les premières fonctions communes à l'ensemble des forces armées africaines restent celles classiques de maintien de l'ordre, défense des frontières nationales etc... Les forces armées mauritaniennes quant à elles, verront leurs rôles, fonctions définis jadis par le Bureau politique National de l'ancien P.P.M. en 1961 comme étant des: "Forces devant rester en dehors des querelles politiques possibles pour jouer un rôle essentiel par-dessus tout, celui de garantir l'existence de l'Etat, et par de-là lui, de la Nation, rôle qu'il se peut que la politique soit insuffisante à jouer"(30). Le souci du B.P.N.

(29) J.L. Balans, Le Système Politique Mauritanien, op.cit. P.312.
(30) Fessard de Foucault B." Le Parti du Peuple Mauritanien " op.cit.

était manifestement d'éviter une politisation de l'armée d'où un appel maintes fois réitéré aux militaires de ne pas adhérer au P.P.M. dans un premier temps.

Les responsables réussiront tant bien que mal à maintenir l'orientation apolitique de l'armée pour ne privilégier que le maintien de l'ordre avec une première mise à l'épreuve à l'occasion des émeutes raciales de 1966 et des manifestations ouvrières de Zouérate en 1968. Ce sont les deux premières sorties des forces armées de leurs casernes sur injonction du pouvoir politique qui voyait ainsi à travers ces manifestations se concrétiser l'orientation qu'il souhaitait donner à l'armée. Celle-ci sera cependant de courte durée car avec la nouvelle politique d'ouverture prônée par l'équipe de O/ Daddah, un pas sera franchi vers une certaine politisation de l'armée. Ainsi celle du P.P.M. tendant à intégrer toutes les forces vives de la Nation dans ses instances touchera l'armée qui se verra confier de nouvelles missions beaucoup plus politiques: "Contribuer à l'éducation civique de la population et participer directement aux efforts de développement".Les militaires étaient donc passés d'une mission purement militaire ou para-militaire de maintien de l'ordre, de défense de l'intégrité territoriale à une mission hautement politique et qui les transformaient de fait en militants du parti.

La manifestation éclatante de ce changement de corps sera l'adhésion des officiers supérieurs de l'armée aux instances nationales du P.P.M., une adhésion qui permettra aussi et surtout au pouvoir politique d'avoir un regard sur celle que l'on ne pouvait pas encore appeler la "Grande muette". Cette

entrée dans la scène politique synonyme de "politisation" et de subordination accrue au pouvoir sera mise à profit par celui-ci pour utiliser les forces armées dans certaines tâches de génie civil par exemple avec la construction ou la réfection de bâtiments administratifs, de distribution de vivres etc... Cependant, elles n'ont jamais joué le véritable rôle de développement souhaité et ce par manque de moyens financiers, obstacle majeur à beaucoup de projets importants.

Mais le peu de temps où elles se sont trouvées associées d'une façon ou d'une autre à ce que l'on appelait alors l'"oeuvre de construction nationale", leur aura permis de "Constater non seulement, les tâtonnements et les lacunes, mais aussi les malversations dont étaient responsables les équipes dirigeantes auxquelles elles avaient pourtant à obéir"(31).

Par cette position, elles étaient en quelque sorte à l'école du pouvoir ce qui leur permettraient d'éviter beaucoup d'obstacles et d'avoir un comportement autre lors de leur avénement. Jacques Roumain ne disait-il pas que: "l'expérience est le bâton des aveugles". Hélas cette "association" à la vie politique, cette timide irruption de l'armée au sein des instances du P.P.M. n'aura pratiquement pas servie à grand chose. Plutôt assistait-on à une image de subordination des militaires au pouvoir politique de plus enplus renforcée sans doute O/ Daddah se méfiait-il d'une modernisation de l'armée et avait-il encore à l'esprit l'exemple du premier coup d'Etat militaire en Afrique, au Togo plus exactement en 1963 qui

(31) Tatiana Y. et Denis M. " Régimes Militaires et Classes Sociales en Afrique " in R.F.S.P. Vol.22, Août 1972, P.857.

l'obligeait à réfléchir sur la nécessité d'une plus grande modernisation des forces armées.

C'est ainsi que jusqu'au milieu des années 70, les militaires étaient restés pratiquement en dehors des querelles politiciennes qui commençaient à miner les instances du parti. Jamais ils n'avaient eu à se prononcer ou à prendre position sur tel ou tel sujet qui divisait les responsables politiques. Mais un fait va bouleverser les données et faire sortir les forces armées de leur mutisme: la guerre du Sahara Occidental qui les touchaient en tant qu'acteurs. Ce conflit était la conséquence d'une stratégie politique de l'ancien Président dont le grand dessein était la "Réunification et le retour à la mère patrie" de l'ancien Rio de Oro présenté par certains observateurs politiques comme le "couronnement de l'oeuvre de construction nationale" du Sécrétaire Général du P.P.M.

Cependant pour n'avoir pas réussi cette fois-ci dans ce qui était une de ses principales forces: la récupération des conflits qui l'avait aidé à se tirer d'affaires à maintes reprises, O/ Daddah venait de se lancer dans "l'engrenage Saharien"(32) à l'origine de sa déchéance à l'aube du 10-7-78. Cet acte du 10 Juillet était aussi une preuve que certains officiers avaient tout de même retenu quelque chose de leur participation dans les instances du pouvoir et qui eut sur eux l'effet inverse de celui recherché. Ils ont ainsi pu "constater l'impuissance du pouvoir civil face à un problème qui excédait ses capacités. Cette familiarité avec les arcanes du pouvoir

(32) J.C. Santucci " La Mauritanie dans les Relations inter-Maghrebines " in Introduction à la Mauritanie. CEAN/CRESM, 1979, P.378.

contribua sans nul doute à la naissance de la tentation d'agir pour leur propre compte"(33).

B/ Dans La Prise du Pouvoir.

Les causes de l'intervention des militaires varient d'un pays à un autre, mais il existe toutefois des circonstances communes à la majorité des Etats d'Afrique où l'armée sortant de sa réserve s'est emparée du pouvoir. Parmi celles-ci, des facteurs politiques comme la nature des régimes instaurés après les indépendances, le fonctionnement et les déviations du parti unique monopolisant la vie politique, économique et sociale le plus souvent au profit d'un clan, celui du leader. Ce dernier était le dépositaire d'un système favorisant le pouvoir personnel, le népotisme auquel les militaires n'étaient pas parfois étrangers, n'hésitant pas à réprimer les mouvements de protestation. Ce système très généralisé et institutionalisé en Afrique noire contrôlait, orientait et définissait toutes les directives du pays. Tout ce qui s'y opposait était perçu comme relevant d'un manège visant à menacer ou contester la construction nationale et son unité.

Ce système de parti unique repose aussi le plus souvent sur des bases traditionnelles faites d'éthnisme, de tribalisme, le pouvoir étant dans beaucoup de cas l'affaire d'un clan qui dominait les autres. Et lorsque l'on connait les réalités profondes de l'Afrique, on saisit mieux ce que ce problème pouvait engendrer plus tard si rien n'était fait pour remédier à une telle pratique du pouvoir. Celui-ci sera d'ailleurs en

(33) J.L. Balans " Le Système Politique Mauritanien " op.cit. P.314.

l'absence de solutions adéquates à l'origine de l'instabilité chronique qui continue de sévir en Afrique. Certes le vent de réformes qui a soufflé en Europe de l'Est à la fin de 1989 a touché le continent noir, ébranlant certains régimes et poussant les vieux leaders comme Houphoëtt Boigny à céder aux exigences de la démocratisation. Cette dernière reste toutefois très balbutiante, les Barons s'accrochent encore au pouvoir contre vents et marées mais jusqu'à quand?

Le choix de l'Etat unitaire centralisé comme formule institutionnelle du pouvoir n'a pas apporté la stabilité devant la difficulté de faire cohabiter des milliers d'éthnies aussi hétérogènes les unes que les autres,et en perpétuel conflit sans un minimum d'autonomie. Les causes économiques avaient aussi joué un rôle non négligeable sinon le plus important en tant qu'élément catalyseur. En effet après les indépendances, les gouvernements avaient à résoudre des problèmes économiques graves sans quoi il n'y avait point de développement.

La réorganisation des économies n'était pas une tâche aisée car sa réussite dépendait pour beaucoup de facteurs que les responsables politiques ne maîtrisaient pas entièrement et qui étaient en partie fonction de l'attitude et de la réaction de l'étranger et surtout de leurs économies dans la mesure où celles-ci dépendaient des circuits étrangers.

Tous ces facteurs combinés rendaient la tâche des gouvernements extrêmement délicate et nécessitait de leur part un grand sens de responsabilté, de compètence et de courage. D'autres facteurs internes entraient aussi en jeu comme le choix des priorités à mettre en avant, le modèle de

développement à adopter. Face à ces nombreux défis, les responsables avaient opté à quelques exceptions près pour les mêmes choix. C'est ainsi que priorité fut donnée à l'industrialisation au détriment de l'agriculture et que le Socialisme "version africaine" avait été instauré. Les résultats furent largement catastrophiques, le décollage économique tant espéré se fait toujours attendre, l'industrialisation faute de moyens financiers, techniques est restée à l'état de projet et le modèle de développement choisi avait été un échec. Ajouter à celà les sécheresses répétées qui avaient ruiné l'agriculture et on saisit mieux le bourbier dans lequel patauge encore l'Afrique noire.

Malgré le concours de la Communauté internationale, la situation n'en continue pas de se dégrader trop profonde qu'elle est, sa solution résidant en partie dans une refonte des économies (34). Le choix de nouvelles bases, priorités soutenues par un environnement international beaucoup plus favorable étaient des conditions pour une éventuelle réussite. Le facteur économique plus que n'importe quel autre était et reste une donnée fondamentale de la dégradation des Etats. Ainsi en Mars 1966 MR. Robert Gardiner, Sécrétaire Executif de la Commission Economique des Nations-unies pour l'Afrique déclarait déjà que si son organisme et celui de l'O.U.A.: "Ne prennent pas des mesures pour favoriser une réelle expansion économique du continent, on va se trouver devant un danger

(34) Voir Le Bilan des redressements économiques.", Rapport du S.G. des N.U, Dossier Forum du Développement N° 155, Sept.Oct. 1991.

d'instabilité permanente qui risque de devenir une habitude d'esprit"(35).

Apparemment cet appel solennel lancé depuis très longtemps n'avait pas été écouté car les craintes de R. Gardiner s'étaient matérialisées, l'Afrique étant devenu le théâtre des coups d'Etat permanents. Les facteurs politiques, économiques, sociaux additionnés finiront par engendrer des révoltes presque généralisées des couches les plus défavorisées. La réponse des responsables politiques sera comme d'habitude la répression et son cortège d'arrestations de personnalités politiques, syndicalistes, étudiants accusés de semer le désordre et d'être à la solde de l'étranger. C'est ce climat de révolte, de répression, d'arrestation et de marasme économique qui sera mis à profit par l'armée "disposant d'une part de la force coercitive qui lui permet de s'imposer matériellement et d'autre part, étant en quelque sorte un symbole d'unité nationale... de profiter de situations d'insatisfaction flottante provoquées à la fois par la non-réalisation immédiate des espoirs mythiques mis dans l'indépendance et par un désir de changement qui, compte tenu du niveau de conscience politique des masses, ne pouvait encore trouver des moyens d'expression adéquats"(36).

Cette situation se retrouvait pratiquement dans l'ensemble des Etats avant l'intervention de l'armée, on était nullement étonné de la perte de prestige des anciens leaders perçus aujourd'hui comme des incapables, des corrompus et même

(35) Cité par Philippe Decraene in " Réflexions sur les Coups d'Etat militaires en Afrique noire." Synthèse, Bruxelles, Avril, 1966, PP. 203-204.
(36) Tatiana Y. et Denis M. op.cit.P.857.

"d'agents à la solde de l'étranger, de l'impérialisme". Ce schéma se retrouve aussi dans le contexte mauritanien dans une large mesure, du moins sur le plan politique car la situation économique avant le 10 Juillet 1978 même si elle n'était pas des plus florissantes n'en restait pas avantageuse comparée à ce qui se passait dans les autres Etats du continent victimes de coups d'Etat militaires. En effet, l'une des principales causes de ce que les militaires mauritaniens avaient baptisé comme étant le "Mouvement du 10-7-78" restait sans aucun doute le conflit Saharien que le pouvoir civil n'avait pas su résoudre et qui avait servi de catalyseur à la prise du pouvoir.

Notre propos n'est pas de reprendre ici de long en large la génèse de ce conflit, de nombreux auteurs se sont penchés sur ce problème (37) . Néamoins nous rappelerons pour mémoire que la participation de la Mauritanie à ce conflit provenait d'une vieille revendication du pays sur le territoire du Sahara jadis sous occupation Espagnole. A cette époque et pendant tous le processus de négociations, de procédures juridiques devant les instances internationales compétentes, O/ Daddah justifiait la revendication mauritanienne sur cet espace avec comme arguments: "la continuité géographique et éthnique, l'identité culturelle des populations Mauritaniennes et Sahraouies".

A ceux-ci, il faudrait ajouter le souci et la volonté cachée de l'ancien Président d'utiliser cette position comme un

37 Cf.à ce propos " Flory Maurice " L'Avis du C.I.J. sur le Sahara O. A.F.D.I. 1975, 16.10.75. P.223. mais aussi C.Jean " L'Avis du C.I.J. du 16.10.75 sur le S.O. R.G.D.I.P. 1976, P.1132, Maurice Barbier " Le Conflit du Sahara Occidental " L'Harmattan, Paris, 1982.

paravent pour réaffirmer l'existence de droit et de fait de l'Etat Mauritanien sur l'échiquier international mais surtout pour l'opposer à la contestation et l'hégémonie Marocaine. En fait la récupération de cette portion de territoire devait parachever comme évoqué avant "l'oeuvre de construction nationale" chère à O/ Daddah qui ne soupçonnait pas l'"aventure" dans laquelle il venait d'embarquer son pays.

Une aventure car la " guerre du Sahara Occidental paraît en effet remettre en cause quelques uns des acquis essentiels de la Mauritanie au point qu'à bien des égards l'on a l'impression de revenir en arrière, de voir Nouakchott se retrouver face aux mêmes difficultés que celles qu'elle a connue voilà une quinzaine d'années"(38). Loin donc de parachever l'hypothétique réunification, la guerre du Sahara aura été pour la Mauritanie le conflit de tous les dangers qui ébranlera tout l'édifice savamment construit non sans peine et comme le réaffirme C. Coulon: "Bien plus, la guerre a accentué la fragilité et la vulnérabilité internes d'un Etat dont la stabilité après une croissance difficile semblait relativement assurée". Ce conflit auquel le pays était loin d'être préparé tant au plan matériel, qu'humain, allait mobiliser toutes les ressources et entraîner un effort de guerre impossible à soutenir pour un Etat loin d'avoir réalisé un de ses objectifs principaux: l'indépendance économique.

L'erreur politique née de cette aventure aura finalement un prix économique difficile à régler. Pour faire face à cette

(38) F. Constantin et C. Coulon " Les Relations internationales de la Mauritanie " in Introduction à la Mauritanie, op.cit. P.357.

situation délicate, le pouvoir allait vider les caisses de l'Etat, freiner tous les projets de développement, pour mettre sur pied une armée capable de relever le défi. Ce n'était pas une mince affaire loin s'en faut dans la mesure où la structure militaire existante ne pouvait nullement répondre aux besoins du moment. Il a fallu donc la monter de toute pièce en faisant appel à l'aide extérieur et en détournant toutes les ressources disponibles des autres secteurs. Le pays était désormais bien installé sur la voie ménant directement à la banqueroute totale et " toute la structure de l'Etat, déjà faible, s'en trouve ébranlée et, rapidement, le régime du Président O/ Daddah doit faire face à une crise de confiance..."(39).

A ces facteurs plus ou moins financiers voire économiques, s'ajoutera un phénomène perceptible dans les propos de Balans: l'usure du pouvoir qui commençait à se faire sentir. En effet, la guerre battait son plein et commençait à être très mal vécue par une fraction de la population voire beaucoup plus même si les motivations n'étaient pas identiques. Ainsi les négro-africains qui formaient la majeure partie sinon la plus importante des hommes de troupes subissaient de plein fouet la guerre qui leur apparîssaient souvent comme une "nouvelle mouture des antagonismes entre Beidanes". Idée plus ou moins juste dans la mesure où de l'autre côté, le conflit n'était pas vécu de la même façon par la Communauté Maure du Nord et de L'Adrar partagée entre un soutien à la lutte des Sahraouis avec lesquels elle avait des liens de parenté et d'autres favorables aux thèses du pouvoir central de Nouakchott.

(39) J.L. Balans " Le Système Politique Mauritanien " op.cit. P.316.

De ce fait, on pouvait constater une absence d'unanimité de l'ensemble de la population Mauritanienne dans ce conflit et la grande difficulté de O/ Daddah à mobiliser davantage le peuple autour de son action de réunification. La situation était d'autant plus préoccupante que le Front Polisario qui lutte pour l'indépendance du territoire avait poussé ses offensives jusqu'au coeur de la capitale mauritanienne accentuant ainsi le malaise dans le pays. L'homme qui avait pu dans le passé surmonter toutes les crises qui menaçaient son régime paraissait aujourd'hui incapable d'agir sur les événements et rétablir une situation qui allait à la dérive.

Finalement l'armée jadis garante de l'intégrité territoriale et grande exécutrice des "hautes oeuvres" qu'étaient le maintien de l'ordre et la répression des troubles sans doute ayant trop souffert dans sa chair et dans son sang, meurtrie par la guerre allait sous l'instigation des milieux d'affaires eux-aussi touchés par les retombées du conflit, inquiets pour l'avenir et les intellectuels favorables pour beaucoup à l'autodétermination du peuple Sahraoui va se retourner contre ses anciens chefs et s'emparer du pouvoir.

Ce 10 Juillet 1978, une page de l'histoire de la Mauritanie venait de se fermer avec la fin du régime de O/ Daddah. Par la même occasion les nouveaux maîtres des lieux inauguraient une nouvelle période dans un contexte difficile, incertain, parsemé d'obstacles sur le chemin du redressement economique, de la restauration de la démocratie et de l'arrêt de la guerre, buts qu'ils s'étaient fixés. C'est donc sans aucune effusion de sang que les militaires s'étaient emparés

d'un pouvoir ébranlé. Cette prise est une marque classique de l'émergence d'un Etat prétorien, elle le sera aussi dans son fonctionnement.

C/ Dans L'Exercice du Pouvoir.

L'Armée Mauritanienne avec l'appui des milieux d'affaires et de certains intellectuels opposés à la guerre du Sahara pour des raisons sans doute différentes s'était installée aux commandes de l'Etat. La relative facilité avec laquelle cette prise du pouvoir s'était effectuée sans aucune réaction populaire, cette dernière s'en était même félicitée s'expliquait par le fait que: "d'abord le peuple est pratiquement absent de la vie politique dans la quasi-totalité des Etats. L'intervention des militaires sur la scène politique où le peuple ne joue qu'un rôle fantomatique ne suscite pratiquement aucune réaction. Même dans les Etats où le parti unique semblait apparemment enraciné et rallier les suffrages populaires, les interventions en faveur des gouvernants sont insignifiants"(40).

Tout au contraire assistait-on généralement à une liesse populaire, à des marches de soutien au nouveau pouvoir, forme d'allégence, pour qui s'ouvre une période d'état de grâce. Ce soutien était aussi le " fait de citadins, de personnes vivant dans les centres urbains où se déroulent la vie politique... Les masses rurales qui constituent la majorité de la population des Etats africains se sentent généralement peu concernées par les modifications qui peuvent se produire dans les

(40) P.F. Gonidec " Les Systèmes Politiques Africains." op.cit. P.264.

capitales..(41). Cette période était souvent marquée par une floraison de discours jalonnés de sentiments de vouloir rétablir l'ordre, une certaine justice sociale et le redressement économique. Des déclarations qui s'apparentaient à une idéologie qui "vise moins à donner un programme applicable, qu'à masquer les réalités, qu'à détourner l'attention des problèmes vitaux, qu'à gagner du temps"(42).

Pour "Sauver le pays de la ruine et du démembrement.." fut la première déclaration des militaires mauritaniens. Ce 10 Juillet, la destinée du pays résidait désormais entre les mains d'officiers et de sous-officiers qui avaient la lourde tâche, loin d'une sinécure comme le prédisait O/ Daddah de le remettre sur les rails. Plus d'une décennie après cette date, il nous est apparu nécessaire, possible de dresser un premier bilan de l'action des régimes qui se sont succédés au pouvoir et ce à travers les objectifs qu'ils s'étaient fixés: la fin de la guerre ou du moins le retrait mauritanien, le redressement économique dont nous avons déjà évoqué les différentes étapes et péripéties. Une paix rapide au Sahara semblait être l'une des conditions pour sortir le pays du marasme et les militaires allaient s'y employer.

1/ <u>L'Expérience Saleck ou la Recherche d'une Paix au Sahara: 1978-1979.</u>

C'est sous la houlette du Lieutenant Colonel Moustapha O/ Saleck, Premier Président militaire que les forces armées

(41) Tatiana Y. Denis M. op.cit. P.857.
(42) Ives Benot cité par M.L. Martin in " Le Soldat Pretorien, la Politique et le Changement Social en Afrique noire: des causes militaires d'un échec." Année Africaine 1978, C.E.A.N., A.Pedonne, P.118.

regroupées dans un Comité Militaire de Redressement National (C.M.R.N.) allaient s'atteler pour sortir la Mauritanie du conflit Saharien. Dans un premier temps, ils réussiront à obtenir un cessez-le-feu avec le Front Polisario mais très vite, ils allaient s'apercevoir que la seule solution séparée avec les combattants Sahraouis n'arrêtera pas pour autant le conflit. La recherche d'une paix globale incluant le Maroc, l'Algérie et le Polisario semblait être l'unique garantie d'une solution durable.

Les premiers mois de pouvoir des militaires allaient être très difficiles car leur marge de manoeuvre était réduite. Il leur fallait en effet jouer serré entre le "Maroc les poussant à honorer des engagements signés lors de l'accord de Madrid en 1975 et donc à poursuivre la guerre... et L'Algérie et les combattants Sahraouis qui font pression pour obtenir la reconnaissance de leur indépendance pleine et entière"(43). Cette situation inextricable, ce dilemne né de la question Saharienne sera à l'origine en partie de l'instabilité du pouvoir militaire pendant les premières années de son avénement. Il apparaissait en toile de fond chaque fois qu'il y avait changement de régime et il y en avait beaucoup en Mauritanie dans un laps de temps très court.

La recherche d'une solution à l'engrenage saharien aménera tour à tour les différents régimes qui s'étaient succédés au pouvoir à basculer tantôt du côté Marocain, tantôt du côté Algérien. C'est ainsi que souligné à juste raison par M. Duteil, la première tentative de rapprochement se fera vers

---

43 Mireille D. " Chronique Mauritanienne " in Annuaire Afrique du Nord 1982,P.634.

l'Algérie de l'après Boumédienne en 1979. cette main tendue vers ce pays classé comme progressiste s'était faite sous la houlette de l'ancien Commandant Jiddou O/ Saleck (décédé depuis) présenté comme le numéro 2 du C.M.R.N. et Ministre de l'Intérieur. Entouré d'un petit groupe d'officiers il allait tout faire pour rompre l'axe politique et stratégique Rabat-Nouakchott,soucieux peut-être de prendre du recul envers un partenaire jadis énnemi déclaré et qui n'avait pas totalement abandonné l'idée d'avoir une Mauritanie sous sa mouvance.

La tentative du numéro 2 du régime allait se solder par un échec faute d'avoir pu rallier d'autres membres du C.M.R.N. restés fidèles à leur Président. Cette première divergence marquait le début de ce que l'on pourrait appeler un bras de fer entre les partisans des deux officiers, dont sortira vainqueur le Colonel O/ Saleck et la mise à l'écart des militaires favorables à un rapprochement avec l'Algérie. Cette première échaffourée au coeur même de l'instance dirigeante se déroulait au moment où d'autres problèmes surgissaient animés ceux-là par les milieux d'affaires co-auteurs du coup d'Etat de 78. Ceux-ci sans doute impatients de voir les premiers fruits du changement escompté manifestaient leur agacement devant les alternoiements du régime.

Cependant plus sérieux était le retour au premier plan d'un conflit longtemps étouffé par O/ Daddah: le problème de la cohabitation intercommunautaire ou question nationale. Devant la recrudescence des problèmes, le pouvoir de O/ Saleck paraissait dépassé par la tournure des événements, incapable de reprendre l'initiative. Enfin de compte cette situation qui

frisait l'immobilisme sera mise à profit par certains officiers que l'on avait qualifié de Pro-Occidentaux pour perpétrer la première révolution de palais et s'emparer du pouvoir le 6 Avril 1979. Ainsi prenait fin la première expérience militaire de O/ Saleck qui cédait la place sans avoir résolu les problèmes qui se posaient, sans doute faute de temps. Mais il aura surtout souffert d'un manque de personnalité, mal préparé qu'il était à gérer une situation de crise où les difficultés n'avaient fait que s'accumuler.

Tiraillé entre diverses tendances qui s'étaient fait jour au sein du C.M.R.N., il n'avait pas su se montrer à la hauteur et son éviction s'était effectuée sans aucune effusion de sang. Le 6 Avril 1979 naissait un nouveau mouvement dénommé Comité Militaire de Salut National (C.M.S.N.) dirigé par un autre Lieutenant Colonel, Ahmed O/ Bouceif devenu Premier Ministre. Ce mouvement se caractérisait par certains changements tant structurels que politiques. En s'emparant du pouvoir O/ Bouceif allait instaurer le bicéphalisme, laissant la Présidence désormais honorifique du C.M.S.N. à O/ Saleck, ne gardant que le poste de Premier Ministre détenant la réalité du pouvoir.

Avec l'avénement de O/ Bouceif, apparaîssait à ses côtés de nouveaux officiers comme le Lt.Cl. O/ Kader, le Cdt. Yal Abdoulaye. Au plan politique les changements étaient aussi notables dans les faits et dans les discours. Le régime de O/ Bouceif était ainsi marqué d'abord par un coup d'éclat avec la très rapide libération de plusieurs anciens ministres de O/ Daddah et une certaine démarcation de bon nombre d'officiers qui refusaient de se reconnaître dans l'ancien mouvement du 10

Juillet 1978 que l'on s'efforçait d'ailleurs d'effacer de l'esprit de l'opinion publique. La seule référence à l'action des forces armées était désormais le mouvement du 6 Avril 1979.

A celà, il faudrait ajouter une déclaration du C.M.S.N. au lendemain de cette prise du pouvoir qui affirmait que: "Les Forces armées ont commis l'erreur de partager le pouvoir avec d'anciens politiciens et de jeunes idéalistes. Les vices des uns et l'inexpérience des autres ont très vite fait dévier le pouvoir de son objectif fondamental et enliser la Mauritanie jour après jour dans des contradictions dangereuses tant sur le plan intérieur, qu'extérieur". Des propos qui montraient si besoin en était la démarcation des nouveaux maîtres de l'action de Juillet ainsi que de leurs auteurs civils comme militaires.

La "Clarification" ainsi faîte à l'intérieur, le problème du Sahara allait reprendre le devant de la scène et le nouveau régime se devait d'affirmer au plus vite ses intentions et sa position. Soucieux d'abord d'apaiser les esprits des uns et des autres, O/ Bouceif réaffirmait la volonté de son régime de rechercher une paix globale au conflit et de consolider des liens d'amitié avec ses alliés et voisins. Cependant, pour lui une solution ne pouvait intervenir sans le Maroc avec lequel il tenait à maintenir et raffermir son alliance tout en ayant avec l'autre voisin Algérien des relations amicales. L'axe Nouakchott-Rabat venait d'être restauré par un régime proche de la mouvance Marocaine même s'il affirme son souci de renouer les relations diplomatiques avec l'Algérie et entamer des discussions avec le Polisario.

Cette stratégie visant à maintenir un équilibre entre Rabat et Alger n'empêchait pas une fois de plus le réveil des tendances entre officiers favorables à l'un des Etats voisins, minant ainsi le C.M.S.N. La vie politique du pays restait polarisée par l'affrontement de ces différents éléments et qui menaçait le précaire équilibre du pouvoir. Le phénomène d'immobilisme, de paralysie qui avait précipité la chute du régime de O/ Saleck refaisait surface. Finalement la tragique disparition de O/ Bouceif dans un accident d'avion au large de Dakar le 27-5-79 évitera une nouvelle crise du pouvoir voire un éclatement du C.M.S.N.

Ainsi prenait fin deux mois après sa révolution de palais, l'éphémère régime de O/ Bouceif qui n'aura pas fait l'unanimité au sein des militaires qui n'appréciaent "ni sa politique, ni ce changement d'orientation qui risquait de plonger le pays dans la guerre."(44). Avec la disparition du Premier Ministre, l'intérim du pouvoir allait être assuré par le second Vice-Président du C.M.S.N. Le Lt. Cl. Ahmed Salem O/ Sidy et ce suivant les dispositions de la Charte Constitutionnelle. L'instance suprême lors d'une Session extraordinaire le 31-5-79 désignera le Lt. Cl. Mohamed Khouna O/ Haîdalla pour succéder au défunt Premier Ministre. Une nouvelle page des premiers pas des militaires au pouvoir venait de se refermer une fois de plus, une autre s'ouvrait pleine d'incertitudes.

(44) Balta P. " La Mauritanie lutte Pour sa survie " Le Monde, 8.1.1980.

2/ Haîdalla à L'épreuve du Pouvoir: 1979-1984.

Avec la venue du Lt. Cl. Haîdalla commençait une nouvelle époque de l'exercice du pouvoir par les militaires. L'expérience de ce dernier permet de faire un certain nombre de constatations. D'abord il fut le premier à avoir une longétivité au pouvoir: cinq ans, ce qui permet de mesurer les capacités des militaires à assumer un pouvoir dans le difficile contexte mauritanien. Haîdalla avait la particularité de ne pas disposer d' une assise solide qui devenait même un obstacle. En effet, contrairement à la grande majorité des officiers regroupés dans l'instance suprême, il était celui qui n'avait pas une assise sociale bien implantée dans le pays. Celà provenait du fait qu'il était souvent présenté comme un "étranger" dans le pays à cause de son appartenance à la tribu guerrière des Regueibats liée aux combattants Sahraouis. Cependant, ce handicap s'il en était un ne l'empêchera pas d'avoir une forte emprise sur le pouvoir comme nous pourrons le constater.

Le début du règne de Haîdalla sera marqué par la signature de l'accord de paix avec le Polisario le 5 Avril 1979 sanctionnant le retrait effectif de la Mauritanie de la guerre. Un acte qui pouvait laisser entrevoir le début d'un processus menant vers la fin du moins vers l'apaisement du conflit. Cette signature n'était cependant pas appréciée du côté de Rabat ce qui aura comme conséquence une nouvelle tension avec le Royaume Chérifien au moment où Haîdalla semblait vouloir maintenir le fragile équilibre entre Rabat et Alger.

Toujours est-il qu'en vertu de l'accord de Madrid et de celui signé avec le Polisario, les troupes mauritaniennes se retiraient de la partie saharienne qu'elles occupaient: le Tiris El Gharbia que le Maroc s'empressait d'occuper. Cette nouvelle donne inquiétait beaucoup les responsables politiques mauritaniens qui ne voyaient pas d'un bon oeil la présence des troupes chérifiennes à ses frontières. Dans la foulée de l'accord avec le Polisario, Nouakchott renouait ses relations diplomatiques avec Alger le 14-8-79 tout en faisant appel à la france pour soutenir sa démarche visant à ramener la paix. Les premiers mois du règne de Haîdalla étaient donc marqués par une intense activité diplomatique, une redistribution des cartes dans la région, enfin le retrait des soldats marocains du territoire mauritanien le 26-12-79.Une paix relative s'était installée à l'extérieur dans des conditions qui étaient très vite dénoncées à l'intérieur par des personnalités qui jugeaient la position officielle comme trop favorable à l'Algérie et aux Sahraouis.

Cette contestation illustrait le retour des tendances au sein des militaires que des civils. Haîdalla reprendra très vite les choses en main en se débarrassant de tous les éléments qui contestaient sa position, sans pour autant étouffer les divergences quant à l'attitude à adopter vis-à-vis du Polisario qui multiplait les pressions pour arracher une reconnaissance de son Etat. Pour reprendre complètement les choses, Haîdalla s'offre les pleins pouvoirs le 4-1-80 par une deuxième révolution de palais qui marquait le véritable départ de son régime. Pour illuster celà, il allait mettre un terme au bicéphalisme en destituant.le Président du C.M.S.N. pour le

reprendre à son compte et supprimer le poste de Premier Ministre. Dans la foulée il remanie considérablement l'instance suprême qui comprend désormais Huit membres permanents et Huit autres de droit représentant les Commandants d'armes et ceux des régions militaires.

Cette reprise à l'intérieur était accompagnée d'un rapprochement de plus en plus marqué avec l'Algérie malgré l'affirmation sans cesse répétée de la neutralité mauritanienne dans le conflit saharien à l'extérieur.Avec la France, le climat était au refroidissement suite à quelques divergences (Libération de O/ Daddah après pressions françaises) mais surtout par le fait que Paris ne voyait pas d'un bon oeil l'émergence de l'axe Nouakchott-Alger. La conséquence de ce refroidissement sera le départ des troupes françaises de L'"opération Lamentin" sur demande de Haîdalla. Par ses différentes actions l'homme fort du C.M.S.N. ne se faisait pas que des amis aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur comme en témoigne la tentative de coup d'Etat d'un commando d'officiers mauritaniens en provenance du Maroc le 16 Mars 1981. Ces officiers réfugiés au Maroc y avaient crée un mouvement politique dénommé Alliance pour une Mauritanie Démocratique (A.M.D.) avec comme objectif avoué la prise du pouvoir. L'échec de leur tentative sera sanctionné par leur exécution après un procès sommaire et qui marquait la première effusion de sang lors d'un coup d'Etat. Haîdalla en prenant la décision d'exécuter ces officiers voulait montrer à ceux qui en doutaient encore qu'il était prêt à tout pour maintenir son pouvoir et raffermir son autorité.

Cependant en Mauritanie comme on le souligne souvent, les victoires ne sont jamais définitives et Haïdalla qui avait jusque là déjoué toutes les tentatives fut renversé le 12-12-84 par un autre Lt. Cl. Moawiya O/ Sidy Ahmed Taya ancien chef de l'Etat Major. Un acte derrière lequel on soupçonnait la main de la France qui avait du mal avec Haïdalla qui aura tout de même le mérite d'avoir négocié le retrait mauritanien du conflit permettant ainsi au pays d'ouvrir le second volet des objectifs militaires: le redressement économique. Il réussira dans ce domaine aussi à instaurer un climat plus propice à une tâche délicate entre 1979 et 1981. Un autre régime s'est de nouveau installé à Nouakchott dans lequel il ne manquait paradoxalement que l'ancien Président Haïdalla et un carré d'officiers qui lui sont restés fidéles.

3/ Moawiya O/ Taya et Le "Mouvement de la Restructuration" du 12-12-84.

En cette fin d'année 1984, un nouvel homme s'est installé aux commandes en Mauritanie avec O/ Taya qui aprés avoir comme c'est de coutume dénoncé le "régime dangereux de O/ Haïdalla" inscrit son action sous le signe de la "restructuration". A son tour aussi il tentera sur le plan extérieur de jouer l'équilibre entre Rabat et Alger, affaire du Sahara oblige toujours. D'un autre côté il n'avait pas manqué de renouer rapidement avec Paris qui semblait dorénavant jouer la carte de la préservation de l'indépendance mauritanienne alors que le Maghreb connaissait une tranquilité toute relative.

Au moment où la Mauritanie vit toujours sous la poigne de O/ Taya, cinquième Président du C.M.S.N. depuis le 10-7-78, une

constatation apparaît nettement celle de l'instabilité politique du pouvoir en Mauritanie que l'apparente longétivité du locataire actuel semble relativiser comme nous l'avons déjà relevé. Nous avons dans notre introduction essayé de dégager quelques explications de ce phénomène, à celles-ci nous tenterons d'ajouter d'autres éléments en liaison directe avec l'évolution du système politique mauritanien de l'époque civile jusqu'à l'avénement des militaires.(45). Des ouvrages comme (Le Développement du Pouvoir en Mauritanie, J.L.Balans, Thèse, Bordeaux, 1979, La Mauritanie 1900-1975, F.Chassey, L'Harmattan, 1984) entre autres pourraient servir de référence et permettraient d'aller plus loin dans la compréhension de la Mauritanie contemporaine.

Cependant pour des raisons de clarté nous nous référerons à quelques faits marquants de cette époque que nous tenterons de mettre en parallèle avec l'évolution d'aujourd'hui. Ainsi contrairement au pouvoir actuel, le régime civil de O/ Daddah jusqu'à sa chute en 1978 avait fait preuve d'une relative stabilité dans un environnement international, africain marqué par l'éviction des "Pères des indépendances" en surmontant tous les obstacles "Rivalités éthniques, Contestation idéologique qui avaient jalonnés les quinze premières années de l'indépendance"(46).

Cette relative stabilité avons-nous déjà souligné était la preuve d'une certaine habilité de O/ Daddah alors leader incontesté du régime. Il avait su manoeuvrer l'opinion mécontente, récupérer les conflits aidé en celà par un

(45) Cf. J.L. Balans et; F. de Chassey, déjà cités.
(46) J.L. Balans, Thèse op.cit. P.281.

instrument puissant: le P.P.M. d'alors, donnant à celui-ci une vocation de: "réaliser une Mauritanie nouvelle en s'appuyant sur le peuple et en définissant les étapes de la construction nationale."(47).

Véritable machine de propagande, le parti fera face à des querelles et rivalités qui menaçaient sérieusement son unité mais O/ Daddah saura aussi se mettre au diapason de la situation en changeant chaque fois que c'était nécessaire d'orientation. De parti unique entre les mains d'un leader tout puissant, il tentera d'en faire un parti de masses par l'intégration de toutes les forces vives de la nation, "inspirateur officiel de toute la politique nationale mais aussi un objet et un champ de bataille politique." toujours selon J.L. Balans.Finalement n'eut été le déclenchement du conflit Saharien dans lequel son régime s'était embourbé, on aurait difficilement imaginé la chute de O/ Daddah.

Le pouvoir militaire qui lui a succédé se trouve toujours confronté à la dure réalité faîte d'instabilité, de marasme économique et de crise de société. Une autre constatation s'imposait du fait qu'il apparaîssait de plus en plus évident que les militaires mauritaniens n'étaient pas du tout préparés à l'exercice du pouvoir. C'est pourquoi on notait l'absence d'une personne, d'un leader qui pouvait cristalliser autour de sa personne l'élément militaire, mobilisateur, unificateur. Le pouvoir collégial instauré au sein du C.M.S.N. était loin de faire preuve de cohésion, de solidarité, autant d'éléments qui caractérisaient un peu l'ancien régime civil.

(47) Idem,P.294.

L'image de discipline, de cohérence, de hiérarchie que les militaires ont de tout temps voulu donner à leur instance cache mal la réalité faîte de divergendes profondes et de querelles idéologiques qui les traversent. La multiplication des coups et tentatives de coups d'Etat, les révolutions de palais sont autant de preuves éclatantes si besoin en est. Au lendemain du 10-7-78, l'armée mauritanienne en s'emparant du pouvoir était effectivement perçue comme une véritable force politique organisée, structurée et qui s'était préparée à guider les destinées du pays.Mais au fil des années et des changements de régimes, elle avait laissé éclater au grand jour son incapacité à résoudre de manière satisfaisante les défis auxquels le pays était confronté, ouvrant ainsi une période d'instabilité sans précédent dans sa jeune histoire.

Elle donne depuis l'image d'une armée sans véritable programme économique que l'arsenal des mesures structurelles du F.M.I., sans idéologie propre que celle imitée, la banalisation semble désormais caractériser toute son action. Elle est enfin de compte un réservoir servant de débouché et d'enjeu politique entre différentes tribus et clans antagoniques. Ignorant presque tout de l'exercice du pouvoir, démuni en grande partie de toute culture politique et méconnaîssant les subtilités dans la conduite des affaires de l'Etat, les militaires en sont réduits à une lutte morbide pour le pouvoir qui favorisera l'émergence d'une bourgeoisie militaire encore plus puissante que celle des civils de jadis.

Cependant, conscients de leurs lacunes et de l'absence de tout instrument pouvant leur servir de relais avec la

population d'une part et de mieux assurer le pouvoir d'autre part, ils avaient tenté de remédier à celles-ci avec la création sous le règne de Haîdalla des "Structures d'Education des Masses" (S.E.M) pour combler ce vide. L'objectif de ces structures était d'inciter les gouvernés à participer à la vie collective et à se prendre en charge pour combattre l'analphabétisme et le sous-développement. Il s'agissait de "faire participer le peuple mauritanien à la construction et le préparer à l'exercice effectif et responsable de la vie politique." Cette affirmation du préambule rejoignait en quelque sorte la voie qui avait été tracée pour le parti unique de l'ancien régime dans le rôle qu'il souhaitait se donner de moteur du développement et de creuset de toute la vie politique nationale. Ce rapprochement avec l'ancien P.P.M. était réfuté par les responsables militaires qui affirmaient que: "Les Structures d'Education des Masses n'étaient ni un front, ni un forum, encore moins un parti unique", elles n'étaient pas non plus des institutions administratives et leur caractère hybride rendait difficile toute définition. Finalement dans l'esprit des responsables militaires, les S.E.M. étaient "un cadre politique, un cadre de travail et de participation, et un tremplin à une vie démocratique normale."

Depuis leur création en Juillet 1982, les S.E.M. fonctionnaient difficilement du fait d'une certaine lourdeur et d'une organisation trop hiérarchisée. Sur le plan pratique elles étaient constituées de cellules regroupant environ dix familles dont les chefs désignaient un responsable. Les cellules étaient ensuite réparties en secteurs puis en zones qu'elles soient urbaines ou rurales. Les échelons supérieurs

étaient la zone, le département, la région et le district dirigés par des bureaux. La Présidence de ces organes était assurée par des agents territoriaux de l'Etat (Chef d'Arrondissement: Zone, Prefet: Département, Commandant de la région militaire ou Gouverneur de la région).

Cet organigramme si on pouvait l'appeler ainsi aboutissait inéluctablement à des conflits de compétence entre différents responsables locaux et particulièrement entre gouverneurs civils et militaires ces derniers apparaissant de plus en plus comme les véritables chefs dans les régions. Malgré tous les efforts déployés par les responsables militaires, les Structures n'avaient pas obtenu des résultats probants et n'avaient pas non plus servi de pôle mobilisateur des populations. Ces dernières ne s'étaient jamais senties concernées, sceptiques mêmes, rechignant à adhérer à cette organisation qui, quoi qu'en disaient les miltaires rappelaient étrangement le défunt parti unique auquel certains d'entre eux avaient fait partie.

L'incapacité de ces derniers à relever les défis, leur lutte pour le pouvoir, leur permanence ajoutés aux soucis du quotidien, de survie avaient grandement renforcé leur scepticisme et freiné leur ardeur. Et ce n'était pas la promesse de démocratisation faite depuis 1986 et la multiplication des éléctions qui les réchaufferaient. Ce semblant de démocratie masquait une stratégie car: "Pour des populations analphabètes à 80% mais non déracinées, fortement encore marquées par la culture ancestrale, la légitimation du pouvoir par la voie des éléctions démocratiques de type

moderne, apparaît insuffisante, comme un leurre, un simple divertissement au niveau du centre; la périphérie n'est pas concernée même si elle est associée à la parodie de démocratie. le pouvoir nouveau manque de légitimité, de crédibilité"(48).

Des affirmations qui cadraient parfaitement avec ce qui se passe aujourd'hui sous O/ Taya qui multiplie les scrutins aidé en celà par une propagande et une campagne de presse présentant la Mauritanie du chef du C.M.S.N. comme un "Etat de droit". Or la réalité mauritanienne est autre comme nous pourrons le constater dans nos développements à venir et qu'en fait d' "Etat de droit", c'est plutôt un Etat où les violations des droits les plus élémentaires de l'homme sont élevées au rang de banalité auquel nous avons à faire. Les causes de l'instabilité en Mauritanie illustrées par l'incapacité des militaires à définir une ligne idéologique claire et unanime se doublaient enfin de causes économiques. En effet, les militaires avaient hérité d'une situation économique difficile et malgré les efforts entrepris par les équipes qui s'étaient succédées au pouvoir depuis le 10-7-78, celle-ci continuait d'être préoccupante. Pour remédier au désastre économico-financier, appel avait été lancé à l'aide étrangère qui, comme nous l'avons souligné ne faisait qu'accentuer la dépendance extérieure du pays et l'immixtion dans les affaires intérieures de bailleurs de fonds (Irak, Arabie Saoudite, Lybie etc...) pour ne citer que ceux-ci.

Le Lt. Cl. O/ Taya est donc l'héritier de ce pouvoir militaire qui n'a pas encore trouvé une stabilité définitive, à

(48) Maurice Glélé, op.cit. P.13.

résoudre les difficultés économiques et sociales de la Mauritanie. Son bilan porte déjà la marque du sang versé par une communauté (la négro-africaine) sur laquelle il s'est acharné, accusée qu'elle était d'être à l'origine de l'instabilité intérieure. Force est cependant de constater que: "Où que ce soit, en Afrique de l'Ouest, de l'Est ou Centrale, dans les grands Etats comme dans les petits, dans les systèmes libéraux ou socialistes, que ce soit au plan politique, au plan social ou au plan économique, le bilan du prétorianisme est négatif, dans certains cas tragiquement négatif."(49).

Ce ne sont donc pas ces éléctions à répétition loin de symboliser une hypothétique démocratisation qui masqueront la "permanence des juntes militaires qui s'ils ne peuvent se comparer à des dictatures totalitaires présentent cependant tous les traits de l'Etat-Garnison ou policier du moins sous des formes primitives."(50). En cette fin de décennie, la Mauritanie présente plus que jamais l'image d'un Etat désarticulé, ébranlé dans ses fondements historiques comme nous allons le constater.

SECTION 2: Un Etat divisé.

Depuis bien avant l'indépendance mauritanienne, un problème de cohabitation entre les communautés, une querelle linguistique divise le pays: la question nationale. Malgré sa gravité, les régimes successifs de O/ Daddah à O/ Taya l'ont toujours nié, camouflé tout en réprimant les voix qui s'élevaient pour l'évoquer. Dès les premières lueurs de

(49) M.L. Martin, op.cit. P.119.
(50) Idem, P.122.

l'accession du pays à la souveraineté, un certain nombre de contradictions se dressaient devant lui comme de puissants obstacles à toute construction étatique à moins de les solutionner au plus vite. La première de celles-ci concernait le problème de l'identité mauritanienne conçue de façon différente par les communautés négro-africaines et arabo-berbères et qui deviendra très vite le centre d'une rivalité éthnique.

Face à ce problème, O/ Daddah allait inaugurer une stratégie que nous avons évoqué à savoir la récupération des conflits. Ainsi pour légitimer la construction de l'Etat Mauritanien, il présentera celui-ci comme un "pont entre l'Afrique noire et le monde arabe, héritier de la vocation séculaire de l'Ouest Saharien et destiné à ce titre à un rôle particulier au sein du système africain."(51). Ainsi naquit la thèse d'une Mauritanie "trait d'union entre l'Afrique et le monde Arabe" qui connaîtra une évolution avec des incidences notoires sur la question nationale. Cette définition n'empêchera pas la crise d'éclater car il y avait un grand décalage entre le discours officiel et la réalité vécue de l'intérieur dans la pratique.

Une réalité illustrée par l'institutionalisation d'un système que certains négro-africains n'hésitent pas à qualifier de "beidane" dans la mesure où il était conçu par des dirigeants de l'indépendance en grande majorité issus de la communauté Maure même si des Noirs participaient à l'exercice du pouvoir à un haut niveau. Un système qui favorise largement

(51) J.L. Balans, Thèse, op.cit, P.504.

la communauté arabe dans la mesure où elle contrôle à tous les échelons, tous les secteurs de la vie nationale. Face au monopole quasi général de l'essentiel des structures de l'Etat mauritanien par une composante aidée par un système taillé sur mesure et dont le but inavoué est de servir les intérêts de cette dernière au détriment des autres, la révolte qui couvait ne pouvait qu'éclater un jour si des mesures n'étaient pas prises pour en atténuer les effets pervers.

Le refus de voir la réalité en face et de se saisir enfin du problème conduira inexorablement à des troubles dont on ne pouvait mesurer l'ampleur. Car pour qui connaît l'évolution politique, sociale de la Mauritanie, l'existence d'une question nationale ne fait aucun doute. Celle-ci se caractérise par une lutte entre une communauté négro-africaine opprimée, que l'on cherche à phagociter et un système qui défend les intérêts, la culture d'une communauté maure détentrice du pouvoir politico-économique. Pour n'avoir pas pu trouver un équilibre dans cet antagonisme, le pouvoir politique mauritanien allait accentuer ce malaise par des mesures qui ne feront qu'exacerber la tension et provoquer des réactions violentes de ceux qui se sentent opprimés, trahis.

Celà est d'autant plus frappant qu'au niveau du pouvoir d'Etat, ce pays crée par la colonisation existe depuis près d'un siècle, c'est un fait inscrit dans l'histoire. Tout un appareil d'Etat avait été crée finalement accaparé par les membres de la communauté maure. Dans ce contexte, le passé colonial venait encore compliquer les choses, car suivant un principe bien connu, la France s'était appuyée sur la

communauté noire mieux scolarisée pour asseoir son emprise sur le pays au détriment des maures. L'indépendance acquise le nouveau pouvoir s'était empressé de combler le fossé, d'inverser la tendance en monopolisant tous les rouages et structures étatiques.

D'autre part sur le plan international se posait la question de savoir à quel ensemble rattacher la Mauritanie? A la Francophonie, au Continent Africain, à la Nation Arabe? On pouvait percevoir à travers cette interrogation l'émergence future d'un sentiment national fragile, les problèmes culturels et les déchirements qu'ils allaient engendrer. En pratique, tout cet ensemble explosif passe par le problème des langues car l'application, l'égalité des quatre langues posent de multiples difficultés et ce n'est finalement pas une surprise que ce soit la question linguistique qui servira de catalyseur de la crise.

PARAGRAPHE 1: Une Société Conflictuelle.

A/ Les Origines de la crise

Le début de ce que l'on pouvait appeler déclenchement des rivalités (52) entre les deux composantes de la société mauritanienne trouve un premier point de repère avec la date du 4 Janvier 1966. En effet ce jour là, les élèves noirs du lycée de Nouakchott avaient déclenché une grève en réaction d'une circulaire gouvernementale rendant obligatoire l'enseignement de la langue arabe dans le second degré. Cette action énergique apparaîssait comme le reflet d'un malaise profond et latent

(52) Cf. F. de Chassey " Antagonismes et Conflits éthniques et sociaux " in Mauritanie 1900-1975, op.cit, P.383.

ressenti par la communauté estudiantine noire pour qui l'étude obligatoire de la langue arabe ne serait qu'une oppression culturelle et un handicap certain aux examens. Ils rejetaient cette mesure non pas pour refuser l'arabe en tant que tel qu'ils connaîssaient d'ailleurs et acceptaient comme une des composantes du pays mais comme frein, handicap à leur développement culturel, scientifique, contre leurs intérêts.

Par cete action, ils entendaient aussi d'une façon générale préserver leur identité culturelle, ce même désir animait aussi la composante arabophone. Il était d'autre part clair que le mouvement de grève visait aussi à s'opposer à une volonté politique qui commençait à germer: celle d'arabiser la Mauritanie. La première réaction à cette grève viendra de la jeunesse maure qui attaquera violemment les élèves noirs le 6 Février faisant quelques blessés à l'arme blanche. Les Maures remettront celà le 9 du même mois en organisant de véritables bandes armées de Haratines (Maures noirs) qui allaient opérer des représailles sur les habitants noirs des quartiers populaires de Nouakchott.

Le bilan officiel faisait état de 6 morts et 70 blessés dont une vingtaine très graves mais sans doute celui-ci était-il beaucoup plus lourd. Pour n'avoir pas su aborder ce problème d'une façon plus responsable, le régime de O/ Daddah voyait ainsi apparaître la première fissure dans le processus unitaire qu'il tentait d'établir avec l'affirmation de deux conceptions qui sonnaient comme l'éclatement du mythe de la coexistence et de l'intégration autour du Parti du Peuple Mauritanien. Les hauts fonctionnaires noirs reprennaient à leur compte le

mouvement des élèves fustigeant la volonté de la communauté maure du moins l'élite de celle-ci d'arabiser à outrance le pays d'une part, de couper la communauté noire de l'ensemble négro-africain et de réaliser ainsi l'assimilation de ces derniers à leur mode de vie et de pensée (53). La principale accusation de ces fonctionnaires noirs était donc la volonté politique des autorités de faire basculer la Mauritanie dans le giron arabe, une constante, un rêve de beaucoup de cadres maures comme nos développements le montreront et qui marquait le début d'un conflit latent au sein de la société mauritanienne.

La réponse de la communauté maure ne se fera pas attendre d'autre part, ainsi affirmait-elle dénoncer la "tiédeur et la complicité objective du chef de l'Etat avec les négro-africains" puis poursuivre que "Cette répression impitoyable de l'éthnie maure, inspirée par la hantise d'être marocain et, en général, d'être arabe, se manifeste dans tous les domaines... Cette politique qui consiste à forger de toutes piéces une éthnie noire pour noircir la Mauritanie, pour se mettre à l'abri du Maroc, n'est plus voilée"(54).

De part et d'autre le discours était extrémiste et traduisait l'état d'esprit qui animait les différentes communautés et le climat qui prévalait dans le pays. Devant cette grave situation, le pouvoir ne réglait rien du tout et péférait plutôt camoufler et étouffer le conflit. Ainsi Moctar O/ Daddah saisissait l'occasion du congré d'Aïoun El Atrouss

(53) Cf. " Manifeste des 19 " Nouakchott, Février, 1966, Ronéo.
(54) La voix des élèves mauritaniens " Nouakchott, Février, 1966, cité par J.L. Balans, P.522.

pour déclarer qu'"En Mauritanie il n'y a des Noirs et des Blancs que pour les ethnologues et les sociologues. Il ne saurait être question de bâtir une nation sur des pourcentages aussi fluctuants qu'absurdes".

Cette réaction officielle du régime par la voix de son leader constituait une fuite en avant devant un problème grave et qui menaçait dangereusement le fragile équilibre de l'Etat. Incapable d'agir sur l'évènement, le pouvoir ne trouvera mieux que d'éluder, allant même comble d'ironie jusqu'à interdire l'évocation direct du problème racial Ainsi, "dans la terminologie officielle nomades et sédentaires,Mauritaniens du Nord et Mauritaniens du Sud, voire "camarades du fleuve" quand il s'agit du Parti remplacent les termes "Blancs" et "Noirs"et même l'évocation directe des éthnies."(55).

Cette première alerte n'entamera en rien l'orientation pro-arabe du régime qui continuait son chemin dans deux axes principaux: L'enseignement et l'administration au grand mépris des réalités du pays. En se montrant incapable de reconnaître la gravité des évènements de Janvier-Février 1966, O/ Daddah et son régime portent une lourde responsabilité historique dans la mesure où même si la "question linguistique fut peu à peu dépassionnée, sans être réglée dans le cadre d'une nouvelle politique culturelle bâptisée en 1968 Repersonnalisation de l'Homme Mauritanien", le malaise racial subsistait comme les évènements à venir le montreront. A travers les affrontements de 1966 se profilait en toile de fond une divergence fondamentale entre les étnies noires et arabes quant à la place

(55) Idem, op.cit, P.524.

qu'elles entendaient occuper au sein de la société mauritanienne.

Les représentants de la communauté noire par leur action entendaient poser clairement au pouvoir que les choses devaient fondamentalement changer car comme le souligne encore une fois J.L. Balans "tout observateur même non averti, peut encore constater en Mauritanie que la répartition des responsabilités dans le secteur moderne de la société continue d'obéir à un modèle qui réserve les postes de commandement, dans une large majorité, aux Maures, et les tâches d'exécution, à commencer par celles qui requièrent une qualification technique, aux noirs. Cette situation est également visible au sein du système politique, où les représentants du Sud obtiennent, à l'échelon national, le minimum de postes indispensables à assurer la loyauté de leurs groupes d'origines". Une telle situation était justifiée par le régime comme le reflet du poids numérique des éthnies dans le pays qui comptait selon les responsables politiques: 80% de Maures et 20% de négro-africains.

Or il semble bien que les choses aient beaucoup changé depuis lors à cause entre autres du dynamisme démographique supérieur des noirs africains. Le pouvoir en était d'ailleurs conscient et ce n'était sans doute pas pour rien que les résultats des deux derniers recensements de 1977 et 1988 n'avaient pas été publiés dans le détail. Cette grande inégalité sociale qui frappait la communauté noire sera à l'origine de la recrudescence du malaise raciale et la réactualisation de la question nationale et sociale. Celle-ci est un tout et évoque de long en large la situation, la place

de cette communauté dans la vie nationale et ce à travers plusieurs secteurs. Sa solution est une priorité pour les leaders noirs dans la mesure où il en allait de la survie de toute une frange importante de la population, de son identité propre. Rien ne devait passer avant sa résolution.

La situation que traverse aujourd'hui la Mauritanie laisse clairement apparaître que la solution de cette question constitue plus que jamais un préalable à l'édification d'une Nation Mauritanienne, seule capable de relever les défis auxquels le pays se doit de faire face. Le point qui focalise cette question reste encore et toujours la querelle linguistique que nous allons tenter de cerner.

B/ Le Problème Culturel: Facteur dominant de la Question national.

L'élément qui illustre le mieux le conflit intercommunautaire en Mauritanie est sans aucun doute le domaine culturel avec la mise en place d'un système éducatif qui se voulait assimilationniste. Cette question culturelle ou querelle linguistique n'est pourtant qu'une caractéristique de la question nationale: "L'une des plus débattues, à tel point que l'opinion étrangère mal informée ou abusée à dessein la considère comme unique point de friction entre les nationalités négro-africaines et arabo-berbères de Mauritanie"(56).

Elle reste effectivement depuis très longtemps l'élément le plus sensible, celui qui focalise le tiraillement entre les deux communautés soucieuses de s'enraciner dans leur monde

(56) F.L.A.M." Manifeste du Négro-africain Opprimé " Ronéo.

d'origine, l'arabe pour l'une et le noir pour l'autre. Deux communautés qui avaient une fois de plus vécu dans une coexistence faîte de conflits mais aussi d'amitié. Il a fallu attendre la pénétration coloniale pour assister à l'exacerbation des contradictions, attisées par l'accord donné par le colonisateur français à l'introduction de la langue arabe dans le système d'enseignement. Dans le même temps les langues africaines étaient rejetées au rang de langues vernaculaires, "leurs valeurs culturelles et idéologiques bafouées". La politique d'arabisation systématique sera l'instrument essentiel visant à assurer une bonne fois pour toute la domination arabo-berbère en Mauritanie au mépris de l'essence même du pays, en niant les autres identités culturelles.

__ Les Différentes étapes de L'arabisation.

L'arabisation ainsi institutionalisée sera donc l'instrument de tous les pouvoirs pour procéder à une forme de sélection entre les mauritaniens à travers certaines réformes du système éducatif pour remédier entre autres à un déséquilibre scolaire entre Maures et Noirs et entre les Régions Nord et Sud. La première étape de ce processus date de 1959, à la veille donc de l'indépendance nationale. Une période où le colonisateur français préparait sans doute son retrait et une prochaine passation du pouvoir avec les autochtones qu'il avait déjà choisi. Cette année voyait l'émergence et l'apparition de l'arabisation dans le système éducatif en ce qui concerne les cycles primaires et secondaires.

Par cette action, le pouvoir colonial venait de jeter les bases de la domination arabo-berbère en lui octroyant un instrument puissant lui permettant de s'accaparer unilatéralement de tous les pouvoirs. L'indépendance acquise en 1960, on allait assister à une accélération du processus d'arabisation et comme par hasard c'était souvent après la visite d'un chef d'Etat Arabe en Mauritanie qu'apparaîssait une nouvelle réforme. Ainsi ceux du Tunisien Bourguiba et du Lybien Kadafi qui apportaient leur contribution à la politique d'arabisation en 1967 et 1973.

La seconde réforme de 1967 instituait le bilinguisme et proclamait solennellement l'arabe comme langue officielle à côté du français. Dans la pratique scolaire, elle se caractérisait par une première année entièrement arabisée, son apparition aux examens et une volonté de l'ancrer encore plus dans les réalités mauritaniennes comme le réaffirmait le P.P.M. "... L'arabisation est un objectif à long terme... Après l'institution du bilinguisme qui n'est qu'une simple transition, la réhabilitation de la langue et de la culture arabes sera la renaissance de nos valeurs nationales".

Rien ne pouvait donc arrêter la marche triomphale de l'arabe renaissant qui franchissait une étape décisive en 1973 avec: _"L'arabisation des deux premières années du cycle fondamental."

_"La réduction de moitié des heures du français dans les autres cours",

_ L'"introduction de deux épreuves arabes au fondamental et au secondaire avec un coefficient révalué".

Cette nouvelle réforme s'inscrivait dans un contexte où la Mauritanie ou du moins ses responsables politiques avaient entrepris des changements importants comme l'adhésion à la Ligue des Etats Arabes, la création d'une monnaie nationale (l'ouguiya) et à la veille de la nationalisation des mines de fer de la MIFERMA. Des décisions politiques tendant à réaffirmer une souveraineté nationale et une volonté de retrouver une place dans le concert arabe. A partir de cette période l'arabe était désormais comme une "langue de ciment" aux côtés des autres langues africaines.

Le résultat de cette dernière réforme sera difficile, catastrophique pour les enfants de la communauté noire lors de la Session de 1979 où l'on enregistrait un taux de réussite de 18% pour les petits négro-africains. Sans aucun doute la réforme de 1973 était inégalitaire, très handicapante pour la communauté noire. L'année 1979 marquera la prise de conscience de la part des élèves noirs du désastre qui les attendaient et c'est dans ce contexte qu'ils allaient entreprendre une très longue grève pour s'opposer au processus à outrance de l'arabisation. Face à cette détermination, le pouvoir devenu militaire une année auparavant reculait et mettait en place un certain nombre de réaménagements pour corriger les effets néfastes de la réforme. Par ceux-ci, les élèves noirs se voyaient octroyer le choix entre la filière "Arabe" et celle du "Français", première fissure dans un édifice savamment construit témoin les propos de O/ Taya qui présidait alors la

Commission Culturelle en 1979: "Tout Mauritanien capable d'objectivité et de responsabilité, soucieux de la plénitude de notre indépendance, doit tirer de l'enseignement de l'arabe une conclusion entre autres... des inégalités frappantes entre enfants d'origine éthnique différente à tous les niveaux."

Pour la communauté noire c'était là une victoire mais de courte durée car mécontents de la perte de certains acquis, des éléments arabes allaient s'atteler à saper les réaménagements adoptés en 1979. Le pouvoir politique cédera avec des correctifs apportés en 1980 qui marquaient une fois de plus une remise en cause fondamentale des acquis de 1979 comme la création de L'Institut des Langues Nationales (I.L.N.)etc...

Contre vents et marées l'arabisation est devenue un puissant instrument de discrimination raciale car à travers son processus et ses mesures d'accompagnement (Surscolarisation du Nord-Elimination par le coefficient-Discrimination dans l'octroi des bourses-Orientation des médias) est perçue par ceux ou celles qui en sont les victimes comme une négation raciale. Il suffisait pour s'en convaincre de se reporter aux recommandations de la réforme de 1973 qui affirmait: "Qu'une arabisation qui se limitait au monde scolaire serait de peu d'effet..." en préconisant plus loin "L'arabisation des Ministères qui n'ont pas un caractère technique comme le Ministère de la Justice, de la Culture, de l'Intérieur".

Autant d'éléments qui contribuaient d'une façon ou d'une autre à transformer la Mauritanie en un pays essentiellement arabe, à nier les spécificités négro-africaines car une fois de plus pour les tenants du système politique mauritanien il n'y a

pas de problème culturel dans le pays. Un système qui véhicule, entretient la domination de la composante arabo-berbère sur l'ensemble de la société mauritanienne.

PARAGRAPHE 2: Une Société à Hégémonie Maure.

Il est devenu évident et banal à la fois d'affirmer sans risque de se tromper que les arabo-berbères en règle générale pensent que la Mauritanie leur appartient exclusivement comme l'avait souligné à plusieurs reprises des auteurs comme J.L.Balans pour ne citer que lui. Cette pensée fonde et cimente toute la politique intérieure et extérieure du pays réduisant la communauté noire à un rôle secondaire avec ses trois composantes éthniques, Pulaar (44,5% environ), Soninké, Wolof. La contestation de cette communauté était conduite par l'éthnie Pulaar très stratifiée avec : "Au rang inférieur, les esclaves. Ce sont des noirs et leurs maîtres aussi sont des noirs utilisés pour les travaux champêtres. Au rang intermédiaire, les personnes castées qui sont spécialisées dans certaines activités professionnelles comme la pêche. Au rang supérieur, se trouvent les personnes libres qui sont à l'origine des cultivateurs doublés de guerriers. Et parmi eux, tout au sommet de l'échelle sociale, se détachent les "TOROBE" (45% de la population) qui ont en plus une origine maraboutique qu'ils cumulent aux fonctions guerrières ce qui leur confèrent une grande puissance sociale..."(57).

Le refus de l'"exclusivité maure" date donc des premières lueurs de l'indépendance et sa manifestation principale est "qu'il ne viendrait à aucun citoyen de la composante

(57) Makhtar Diouf, op.cit, P.31.

maure d'envisager l'éventualité de voir un jour la Mauritanie dirigée par un noir.". D'autre part la répartition éthnique dans les instances étatiques n'a jamais été représentative de la diversité raciale du pays car: "il semblait exister en Mauritanie une loi non écrite selon laquelle, la représentation des noirs dans les instances politiques ne doit pas dépasser un certain pourcentage qui serait plus ou moins proche de leur importance numérique dans la population, ce qui est d'autant plus étrange qu'il n'existe dans le pays aucune statistique officielle sur la répartition éthnique et raciale de la population."(58). Les critères de compétence n'avaient plus droit de cité ici, les noirs apparaîssant comme incapables d'assumer des tâches dans les hautes sphères de l'Etat.

L'exclusivité politique de la communauté arabe se vérifie par exemple dans l'attribution des responsabilités. Ainsi dans l'instance issue du premier coup d'Etat de Juillet 78, sur Les 18 membres qui le composait, on retrouvait 6 éléments de la communauté noire (soit 33%). Le gouvernement qui en découlera allait comporter 4 Ministres Négro-africains sur 16 (soit 25%). Dans le cabinet issu de la révolution de palais de O/ Haidalla le 4 Janvier 1980, 6 portefeuilles Ministériels sur 15 (soit 40%) étaient confiés à des Négro-africains, un record dans l'histoire de la Mauritanie mais une fois encore de courte durée dans la mesure où le premier remaniement Ministériel du 15 Décembre 1980 ramènera le quota des Noirs à une "plus juste proportion": 6 sur 18 (33%). Le second remaniement leur sera même fatal le 25 Avril 1981 avec 3 Ministres Noirs sur 14 (soit 21%).

(58) M. Diouf, Supra P.20.

Mais par de-là cette représentation quantitative, une constance apparaît celle de réserver à la communauté noire des Ministères de moindre importance notamment au plan de la hiérarchie gouvernementale. Enfin le poste de Président de la République reste toujours la chasse gardée de la communauté arabo-berbère que le pouvoir soit civil ou militaire. Les Maures constituent aujourd'hui encore la classe dirigeante en Mauritanie alors que les Négro-africains du fleuve ainsi d'ailleurs que les Haratines qui ensemble forment la force vitale de l'économie du pays sont maintenues à l'écart du pouvoir et des décisions. Une situation que nous allons vérifier dans un certain nombre de Départements Ministériels exclusivement détenus par les Maures.

A/ Le Minisrère de L'Intérieur: Symbole de la domination interne.

Ministère hautement important, il administre l'ensemble du territoire et ne pouvait donc en aucune façon échapper à l'emprise de la communauté arabo-berbère. IL fut à un moment donné dirigé par un certain Djibril O/ Abdallahi grand ordonnateur de la campagne de répression contre les négro-africains à partir de 1989. Par l'intermédiaire de ce Ministère, la communauté arabophone aidée en celà par un système politique taillée sur mesure, s'est accaparée de la majorité des postes de Gouverneurs de Région et des Préfets de Départements. L'ensemble du Commandement territorial est aujourd'hui entre les mains de la frange Maure. Les quelques Noirs qui y figuraient avaient été renvoyés lors des dernières purges suite

aux évènements de 1989 dans lesquelles les agents de sécurité dépendant de ce Ministère avaient joué un grand rôle.

Ce département était la cheville ouvrière de la campagne de bannissement, de déportation de milliers de négro-africains au Sénégal.Celle-ci était une bonne occasion pour le pouvoir de régler à sa façon la question nationale en usant de tous les moyens possibles, en faisant payer à la communauté noire un très lourd tribu. Les campagnes de dénonciation d'Associations Humanitaires comme Amnesty International en sont des exemples frappants.

B/ Le Ministère de l'Information au service de la Propagande.

Nous n'évoquerons pas de long en large la situation des médias au service des systèmes comme partout en Afrique. Mais en Mauritanie celà prenait une autre tournure du fait des différentes composantes. La politique dans le domaine de l'information inaugurée dés l'indépendance avait été renforcée.

Une réforme introduite en 1972 procédait ainsi à la répartition du temps d'antenne global qui était de 61 heures par semaine:

__ 55,60% pour la langue arabe officiellement.

__ 25% pour l'ensemble des trois langues négro-africaines

__ 19,40% pour le français.(59)

(59) Source: Manifeste, Ronéo

Un dernier exemple pour illustrer la répartition des programmes à la radio: sur 13 heures d'antenne quotidienne soit 780 minutes, la communauté noire dans son ensemble totalisait 4 heures 20 minutes: 260 minutes. La communauté maure quant à elle se contentera seulement de 6 heures et 10 minutes soit 375 minutes. Le Français recueillait 2 heures et 15 minutes. A travers les médias (Radio-Télévision-Presse écrite), le pouvoir cherchait à faire passer le mieux possible le discours officiel à l'intérieur et donner l'image d'une Mauritanie arabe à l'extérieur. Jamais la propagande officielle n'avait été aussi bien relayée par les organes de presse dans le contexte trouble que connait la Mauritanie.

C/ L'Armée: Instrument de Monopole du Pouvoir.

Autre monopole arabo-berbère l'armée, personne n'ignore aujourd'hui la place de celle-ci dans la vie politique du pays.Detentrice du pouvoir, le conflit saharien avait contribué à lui donner la place qu'elle occupe actuellement et en se propulsant au devant de la scène, elle devenait la force principale avec laquelle il faudra désormais compter. Cependant, il fallait noter que cette armée ne constituait pas une véritable force politique au sens strict du terme avec une organisation cohérente, un programme économique, une idéologie auquelle se référait ses membres. Non, l'armée Mauritanienne n'avait rien de tout celà: "Du fait de sa double vocation militaire revalorisé par la guerre du Sahara, politique par le pouvoir qu'elle contrôlait, l'armée Mauritanienne était devenue à partir de 1979 à la fois un débouché et un enjeu politique

que se disputaient les lobbies tribaux Maures"(60), une des causes de l'instabilité politique. Dans cette lutte pour le pouvoir, les officiers noirs, lessivés de toute ambition politique se contentent d'être les commis des uns et des autres lobbies Maures en échange de privilèges sous forme de Postes Ministériels ou de Direction de Sociétés Etatiques.

L'armée n'échappe pas elle aussi aux contradictions antagonistes culturelles qui divisent le pays en deux camps raciaux. D'aillleurs celà aurait été presque impossible dans la mesure où les régimes qui se sont succédés depuis 1960 n'ont jamais cultivé l'esprit de solidarité nationale, transcendant par là les intérêts particularistes des deux communautés raciales. La domination maure dans l'armée était matérialisée par l'absence quasi permanente d'officiers noirs au poste de chef d'Etat Major depuis 25 ans.(61). le colonel Yall Abdoulaye (décédé depuis quelques années) fut le premier Négro-africain à assurer cette fonction et encore était-il choisi comme élément d'équilibre, régulateur entre les lobbies politiques Maures Pro-Marocains, Pro-Algériens, Lybiens, Irakiens, etc... qui se disputaient le pouvoir.

Les quelques officiers et sous-officiers négro-africains du pays dirigaient quatre des quinze commandements militaires. Avec la contestation noire de 1986, ils avaient été remplacés, subissant à leur tour la purge qui frappait la communauté noire, avec aussi les évènements de Décembre 1987 qui virent trois officiers noirs exécutés, une quarantaine condamnés à de lourdes peines de prisons à vie ou à temps. Le conflit

(60) Manifeste, op.cit. P.52.
(61) Mustapha Benchenane op.cit. P.32.

Sénégalo-Mauritanien sera aussi l'occasion de faire disparaître une fois pour toute l'élément noir de tout poste de commandement. La seule présence noire dans l'armée se ramene à un ou deux officiers et ainsi qu'à quelques soldats et hommes de troupes sous très haute surveillance.

C'est donc une armée investie par les éléments Baassistes qui contrôlent les secteurs névralgiques de l'Etat avec le concours de partisans issus de la tribu du Président (les Smassides) organisés en milices. Nous ne sommes plus en face de l'idée selon laquelle l'armée est un lien, un vecteur d'unité, mais beaucoup plus comme un centre de promotion, de monopole du pouvoir et de la division. A ce titre, elle ne peut plus aussi être perçue comme une "école de civisme, de renforcement de la conscience nationale" mais plutôt comme une "structure de répression, de dépersonnalisation et de nivellement de conscience"(62). Par son action, son implication directe dans l'épineuse question nationale, l'armée mauritanienne, par sa position de "coeur et d'axe du pouvoir d'Etat" porte une lourde responsabilité devant l'histoire car dans ce conflit éthnique elle aura joué la carte d'une communauté contre une autre rejetant définitivement tout caractère d'impartialité, se mettant au service des Beidanes.

D/ La Politique extérieure et ses incidences sur la question nationale.

Le secteur des relations extérieures reste un domaine hautement stratégique pour le pouvoir. En dehors d'une courte transition dans la première décennie d'après indépendance où il

(62) Idem.

fut dirigé par un négro-africain, ce secteur reste en quelque sorte une chasse-gardée des éléments issus de la communauté Maure. Un tel choix cadre parfaitement avec la volonté politique maintes fois réitérée des responsables présentant la Mauritanie comme un Etat arabe, tout en s'efforçant aussi de saper l'image d'un pays à double composante arabe et africaine. A partir de cet instant, on commençait à percevoir un risque d'évolution de la politique extérieure du pays qui jusque- là maintenait un semblant d'équilibre entre les aspirations des différentes composantes nationales. D'où l'idée qu'il y a bien une incidence de la politique étrangère mauritanienne sur la question nationale comme nous l'observerons tout au long de cette partie.

Cette politique était définie au départ par O/ Daddah comme une continuité et une fidélité aux alliances avec l'Afrique noire modérée d'obédience francophone. Celle-ci avait joué un rôle essentiel dans la reconnaissance internationale de la Mauritanie au moment où la majorité des Etats arabes sauf la Tunisie s'y opposait préférant appuyer la revendication Marocaine. Finalement sous la pression de certains panarabistes, le pouvoir infléchira sa ligne politique extérieure en se détournant de ses alliés d'hier, le monde négro-africain francophone. Cependant, le véritable tournant dans le changement d'orientation de la diplomatie mauritanienne se situera en 1973. Et c'est à partir de cette date qu'apparaîtront les incidences de la politique extérieure sur la question nationale.

En effet, l'année 1973 était marquée par l'adhésion de la Mauritanie à la ligue des Etats Arabes qui avaient refusé quelques années auparavant de la reconnaître comme Etat souverain. Pour la communauté noire, la prise de distance envers l'Afrique modérée, l'adhésion à la ligue arabe, le retrait de L'Organisation Commune Africaine et Malgache (O.C.A.M) constituaient autant d'éléments préoccupants et qui ne pouvaient que renforcer leurs inquiétudes quant à une arabisation totale du pays. Elle s'en prendra vivement à O/Daddah accusé "d'infidélité à l'égard de la vocation africaine de la Mauritanie et d'ingratitude envers les chefs d'Etats qui n'avaient jusqu'alors cessé de lui ménager leur soutien"(63).

Par cette adhésion, le régime mauritanien enterrait en quelque sorte sa vocation de trait d'union, la remplaçant par une Mauritanie exclusivement arabe. C'était enfin l'heure des pétrodollars venus financer des projets comme la construction d'Instituts islamiques, d'ouverture de banques commerciales dont les facilités ne seraient que pour les populations arabophones sans parler des bourses d'études. C'est sous l'instigation des ces courants chauvins que le pouvoir allait promulguer des lois comme celles de janvier 1965: 65025 et 65026 rendant l'arabe obligatoire dans l'enseignement primaire et secondaire et qui étaient à l'origine des évènements raciaux de Février 1966.

La dernière incidence de la politique extérieure sur la question nationale que nous évoquerons concerne la guerre du

(63) J.L. Balans, Thèse, op.cit, P.520.

Sahara Occidental. Celle-ci fut en effet très mal vécue et acceptée par la communauté noire qui fournissait la majeur partie des hommes de troupes et qui subira de plein fouet des pertes énormes à côté de celles de la communauté maure dans une moindre mesure. Ce conflit était finalement perçu par les noirs comme une "guerre entre arabes"qui ne les concernaient pas et dont ils subissaient les effets discriminatoires. L'ancien Président Sénégalais Senghor ne dénonçait-il pas déjà le Front Polisario l'accusant de liquider systématiquement les prisonniers noirs de Mauritanie en épargnant les maures dont ils étaient par ailleurs parents. La politique pro-arabe de la diplomatie mauritanienne s'est poursuivie après le changement de régime et tout les pouvoirs qui se sont succédés n'ont pas failli au devoir d'apporter une pierre de plus à sa consolidation. Ce n'est pas l'appartenance du pays à la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest C.E.A.O., à L'O.M.V.S. et autres organisations sous-régionale de l'ouest africain qui changerait l'ordre des choses.

E/ <u>La Main-mise économico-financière</u>.

Le contrôle économique et financier vient clore l'hégémonie de la communauté maure sur la société mauritanienne.Tous les secteurs de la vie économique du pays restent entièrement contrôlés par la bourgeoisie d'origine arabe après la confiscation du pouvoir politique. La boucle était ainsi bouclée si l'on pouvait s'exprimer ainsi. Cette situation n'est pas le fruit du hasard mais plutôt d'une stratégie politique et qui trouve une partie de son explication dans l'évocation de la question nationale. Ainsi une

"Communauté raciale, culturelle, sociale qui agit par égoisme contre les intérêts généraux du pays ne peut assurer durablement sa domination sur les autres, si elle ne contrôle pas em même temps la Superstructure (politique-culture) et l'Infastructure (économie)..."(64).

Celà, les responsables au pouvoir l'ont bien compris, la main-mise économique n'est que le résultat d'un processus politique dont l'éxécution remontait aux premières lueures del'indépendance et qui visait à faire contrôler par la bourgeoisie d'origine arabe les secteurs essentiels et déterminants dans le pays. Cette bourgeoisie avait vu le jour grâce à la combinaison d'un certain nombre de facteurs au nombre desquels nous citerons la discrimination dansl'emploi et dans les prêts bancaires; ce n'était un secret pour personne et ce n'était pas abusif, ni simpliste d'affirmer que l'Etat dans l'octroi du travail tout au moins dans le domaine de l'encadrement donnait trés souvent la préférence aux membres de la communauté maure et ce au plan politique, administratif, etc... De là découlera à coup sûr une différenciation dans le pouvoir d'achat, le volume salarial entre les communautés.

La hiérarchie ne se faisait plus sur le seul critère de la compétence mais sur l'appartenance éthnique, raciale, les évènements de 1989 illustrent cette pratique que l'on retrouve dans les secteurs publics et parapublics. Les fonctions supérieures politiques, administratives, économiques et militaires qui sont des postes de responsabilité dans l'Administration, les Sociétés d'Etats, sont occupées par les

(64) Manifeste, Ronéo.

représentants de la communauté maure comme l'avait déjà souligné J.L.Balans. C'est de ce secteur qu'était né la bourgeoisie d'origine politico-administrative et aujourd'hui militaire, composée essentiellement d'anciens cadres supérieurs et moyens. Ceux-ci ayant jadis occupés des fonctions importantes (Ministres-Sécrétaires Généraux-Gouverneurs etc) auront largement profité de leur statut pour détourner en toute impunité les deniers publics. Les exemples ne manquent pas pour illustrer une telle pratique qui n'avait pas épargné les proches des plus hauts responsables du pouvoir.

Ces anciens cadres, nantis de sommes détournées,contrôlent encore aujourd'hui des secteurs d'activité aussi variés que l'immobilier, la pêche, l'industrie, etc... Cette bourgeoisie que l'on peut qualifier de compradore compte quelques membres noirs qui ont survécu à la grande purge, épargnés sans doute pour service rendu et fidélité au système. Cette volonté de favoriser une communauté par l'emploi qui devient pour la majorité une source d'enrichissement est renforcé par le système des prêts bancaires par complésance permettant à la bourgeoisie compradore arabe de renforcer sa main-mise économique et financière. La bourgeoisie ainsi évoquée est divisée en lobbies et chacun reste lié à un lobby politique sur lesquel il s'appui et qui lui accorde des privilèges considérables sous forme de prêts bancaires. Outre l'Etat, celui-ci bénéficie de l'aide de certains pays arabes qui investissent des pétrodollars, se formant ainsi une clientèle qui est souvent présente dans beaucoup de changement de régime. Difficile dans ces conditions d'admettre sans restriction que

la bourgeoisie arabo-berbère est le fruit exclusif d'un dynamisme interne, d'un savoir faire économique et commercial.

Elle aura bénéficié du concours conjugué des pétrodollars arabes et du système politique visant à faire contrôler par une catégorie sociale privilégiée l'ensemble des secteurs de l'économie du pays. En un mot, on peut affirmer sans risque de se tromper que le soutien politique et le nationalisme arabe ont été pour beaucoup dansla survie et l'omniprésence de la bourgeoisie arabo-berbère. Le bilan que l'on peut dresser est entièrement négatif pour l'ensemble de la communauté négro-africaine dont d'ailleurs le seul capital représenté par la terre est aujourd'hui l'objet de la convoitise de la classe politico-militaire et de la bourgeoisie arabe. Ayant compris l'enjeu économique que représentera l'agriculture dans la perspective de l'après barrage (O.M.V.S), le pouvoir s'était attelé une fois de plus depuis quelques années dispositif juridique à l'appui à une réforme foncière en vue de contrôler les fertiles terres alluviales du fleuve Sénégal, problème que nous aborderons un peu plus loin.

Voici exposé dans les détails la situation qui divise l'Etat Mauritanien, qui empêche toute construction visant à sortir le pays du sous-développement et qui place enfin les deux composantes raciales dans des positions différentes. Ainsi la communauté noire apparaît comme la principale perdante si l'on se réfère aux enseignements tirés de l'évolution de la question nationale. Depuis 1966 date du début de la contestation noire et après plus de trois décennies, cette situation d'oppression n'a pas fondalementalement changé. Au

contraire, elle n'avait pas cessé de se dégrader et ce dans tous les domaines de la politique, économique, sociale et culturelle comme nous l'avons esquissé.

On ne peut en dire autant de la communauté arabophone qui, même si elle n'a pas obtenue satisfaction dans tous les domaines a vu certaines de ses revendications aboutirent. L'unité nationale tant de fois proclamée n'a jamais été obtenue, pouvait-il en être autrement dans un pays où "les principes directeurs de l'Etat unitaire sont quoditiennement bafoués par un système dont le souci constant a toujours été de défendre les intérêts d'une nationalité racio-culturelle (arabo-berbère) au détriment des autres (Pulaar-Soninké-wolof)"(65). Cette situation conflictuelle qui resurgit périodiquement (1966,1979,1986,1989,1991), n'a jamais été abordée sérieusement dans le but de lui trouver une solution juste et définitive. Et pourtant les évènements sanglants d'Avril 1989 (Massacre de mauritaniens au Sénégal et de mauritaniens et sénégalais à Nouakchott) et le contingent de réfugiés qu'ils ont engendré aurait pu servir de catalyseur, de prise de conscience devant la gravité du problème, et inciter les responsables à s'attaquer à ce fléau et lui trouver une solution. Hélàs celà n'a pas été le cas, on a plutôt assisté à une nouvelle vague de répression et les conséquences désastreuses pour la composante noire. (66).

Pour les nationalistes négro-africains, la solution de ce problème et l'avenir de la Mauritanie réside fondamentalement

(65) Idem.
(66) Voir " Les Morts de Oualata " in La Chronique d'Amnesty International N°26, Janvier 1989.

dans la destruction de ce système et l'instauration d'une politique égalitaire à laquelle s'identifieraient toutes les composantes .Plus près de la Mauritanie, il y avait le cas des berbères en Algérie qui représentaient environ 20 à 25 % de la population totale. Parmi eux, les Kabyles représentaient la fraction la plus dynamique, celle qui affirmait le plus son particularisme éthnique et linguistique. Malgré quelques soubressauts, l'Etat Algérien par une certaine volonté politique avait apporté une solution évitant un "régionalisme virulent marqué cependant par la mise en place d'un programme économique dans les années 1968-1969...Les kabyles disposent d'une chaîne de radio parlant le kabyle.Une chaire de berbère a été ouverte à l'Université"(67).

En Mauritanie des voix depuis un certain temps s'élèvent pour réclamer l'instauration du Fédéralisme comme solution à la question nationale dans la mesure où cette formule "permettrait un meilleur respect des spécificités de tous ordres, culturel, économique, social des composantes réunies au sein de l'Etat fédéral."(68). L'échec de cette formule en Afrique (69) terre par excellence de la diversité éthnique perçue parfois comme obstacle à sa réalisation malgré l'expérience limitée du Nigéria, la faiblesse de la population mauritanienne, le manque de cadres, de ressources suffisantes semblent être des freins à

(67) Nadine Bucharles " Les Minorités nationales et Les Régimes Socialistes du Tiers-Monde." in Pour un Nouvel Ordre Mondial (direction E. Jouve) Berger-Levrault, 1985,P.198.
(68) J. Vanderlinden " L'Etat Fédéral, Etat africain de L'An 2000? " in Mélanges Gonidec, op.cit, P.308.
-Sur la Pratique du Fédéralisme Voir aussi Bidegaray C. Emeri C. Seurin J.L. " Droit Constitutionnel et Institutions Politiques.",P.U.F., 1983.
(69) Doudou Thiam " Le Fédéralisme Africain. Ses Principes, ses Règles." Présence Africaine, Paris, 1972.

cette option. Cependant, la situation est telle en Mauritanie qu'il nous apparaît difficile de repousser définitivement cette solution. Il est peut-être encore possible de faire vivre les composantes nationales mauritaniennes dans un même Etat et en celà nous pensons à celui que préconise Maurice Glélé "reconnaissant les éthnies ou nationalités en tant que communautés culturelles ou régionales avec le cas échéant une certaine autonomie...C'est dans la mesure où toutes les communautés se sentiront concernées, liées les unes aux autres par des intérêts aussi bien matériels que spirituels, que naitra l'esprit national dans l'Etat contemporain".

Le "vouloir vivr ensemble" devra être l'émanation de la volonté de tous dans le respect mutuel de l'identité culturelle, du droit à la différence de chaque composante nationale. L'instauration d'un vaste débat autour de cette question nous semble être une urgence pour combattre les tendances centrifuges. Le refus du pouvoir militaire de toute évocation de cette question, oblige les négro-africains à défendre leur identité culturelle menacée par l'arabisation synonyme d'exclusion, de banissement, de déportation. Pour eux c'est finalement une question de survie en attendant l'instauration en Mauritanie du "respect de l'homme, du régime de droit... d'une bonne administration publique, le développement de la justice sociale, la lutte contre la corruption qui apparaîssent comme les antidotes au tribalisme et au régionalisme et comme les conditions de la construction de l'Etat moderne en Afrique."(70).

(70) J. Vanderlinden, op.cit, P.309.

Enfin de compte, pour la communauté noire de Mauritanie le problème consiste à "Etre ou ne pas Etre", il s'agit pour elle de défendre son identité culturelle, de "s'affirmer c'est-à-dire se présenter les mains pleines à l'universel rendez-vous du donner et du recevoir. S'affirmer, ce n'est pas rappeler à son maître sa présence de mendiant et de pauvre chien hurlant de faim, s'affirmer c'est prendre une part directe à l'édification d'un ordre mondial nouveau."(71). Chancelante dans ses fondements intérieurs, la Mauritanie devait aussi faire face à des appétits extérieurs.

SECTION 3: Un Etat Convoité.

Fragile à l'intérieur de par sa composition pluri-éthnique conflictuelle, la Mauritanie traversait aussi des difficultés non négligeables à l' extérieur où elle était l'objet de convoitises. Son irruption sur la scène politique internationale ne s'était pas faîte facilement, dans la mesure où en plus des convoitises extérieures, elle se trouvait aussi ébranlée dans ses fondements internes par la non-solution de la question nationale et sociale qui menace toujours son existence en tant qu'Etat unitaire.

Jadis méfiante vis-à-vis de ses voisins Maghrebins, préoccupée par l'évolution du conflit Saharien, la Mauritanie se retrouve en proie à des dissensions avec son voisin de l'Ouest-Africain: le Sénégal même si les choses semblent évoluer favorablement entre les deux pays. Cette brouille avec

(71) Emmanuel Soundjock " Affirmation de L'identité culturelle. " in Affirmation de L'identité Culturelle et Formation de la Conscience Nationale dans L'Afrique Contemporaine. UNESCO, 1986, P.176.

le Sénégal pouvait inquiéter car intervenant dans un contexte marqué par le renforcement avec les Etats Maghrebins qui avait favorisé la création de L'Union du Maghreb Arabe (U.M.A.), cette dernière étant le fruit d'une relative paix entre le Maroc et L'Algérie les deux principaux pays de la région.

A celà il faut ajouter l'hypothèque que constitue le conflit Saharien qui persiste encore malgré l'espoir né de l'éventuel referendum de L'O.N.U. C'est donc à une évolution notable que l'on assiste depuis l'irruption de la Mauritanie sur la scène internationale. Les premiers pas, les bases et principes de la politique étrangère du pays avaient été jetés par O/ Daddah après l'indépendance dans un contexte plus ou moins difficile du fait principalement de la contestation jusqu'au seuil des années 70 de l'existence même de l'Etat Mauritanien en tant qu'entité indépendante par son voisin du Nord: Le Royaume du Maroc.

A cet obstacle de taille, s'ajoutait d'autres soucis d'ordre interne évoqués déjà: l'existence de plusieurs composantes éthniques dans le pays qui faisaient "qu'il est maintenant largement admis que la poli tique extérieure d'un Etat ne peut-être dissocié des processus politiques internes. Non seulement ceux-ci contribuent à modeler, à définir la diplomatie de l'Etat, mais celle-ci a également souvent des effets directs ou indirects sur la scène politique nationale"(72). Ainsi lorsque l'on connaît la composition éthnique de la Mauritanie très conflictuelle aujourd'hui, on mesure mieux les difficultés qu'il y a à définir une diplomatie

(72) F. Constantin et C. Coulon " Les Relations Internationales de La R.I.M. " in Introduction à La Mauritanie, op.cit,P.323.

qui soit consensuelle sur le plan national. Après cet aspect d'ordre interne non négligeable, restait à se faire une place dans le grand concert des Nations modernes.

Mis à part la contestation Marocaine il fallait faire entendre la voix Mauritanienne ce qui n'était pas facile pour un Etat faible économiquement, voué à un rôle de figurant, lot de la grande majorité des pays du Tiers-Monde lors de leur irruption sur la scène mondiale (73). Cependant, la première étape consistait avant tout à s'affirmer dans le concert Africain, tâche dont O/ Daddah s'acquitera tant bien que mal, facilitée en celà par l'appui des Etats de l'Afrique Noire dits modérés qui ont joué un rôle non négligeable dans le processus de reconnaîssance internationale de la Mauritanie. Ce qui était loin d'être le cas pour les autres partenaires du Maghreb notamment. C'est ce que nous allons tenter d'appréhender à travers l'évolution de la politique extérieure à commencer par les rapports avec la France.

PARAGRAPHE 1: La Présence Française.

Les relations avec l'ancienne puissance de tutelle sous le régime civil avaient très souvent été marquées de méfiance sinon de prise de distance sans toutefois jamais remettre en question cette présence en Mauritanie. Celle-ci apparaissait plus que nécessaire au lendemain de l'indépendance dans la mesure où la Mauritanie recouvrant sa souveraineté nationale, avait à faire face à l'instar de plusieurs Etats du Continent noir à la dure réalité du sous-développement. Pour remettre le

(73) Voir Piquemal A." L'influence des inégalités de développement sur Les Statuts juridiques des Etats.", Thèse, Nice, 1976.

pays sur pied c'est-à-dire "assurer à chaque citoyen le bien-être matériel le plus élémentaire, l'éduquer, lui faire redécouvrir sa personnalité et sa conscience profonde, restituer à l'ensemble du corps social les valeurs et les vertus authentiquement nationales."(74).

Cette oeuvre gigantesque était largement au-dessus des capacités mauritaniennes et c'était tout naturellement au mépris d'être taxé de néo-colonial que le pouvoir sollicitera l'aide financière "en dépit des viscissitudes de l'histoire" En effet, après la période des indépendances, le régime de Nouakchott avait souvent pris le contre-pied des positions françaises comme l'ont démontré l'affaire Tunisienne de Bizerte, le soutien apporté au F.L.N. Algérien et le refus jadis manifesté d'appartenir à la Communauté au temps de la colonisation sans oublier les prises de distances à l'encontre du monde négro-africain d'obédience francophone. Ce comportement, cette attitude de la diplomatie Mauritanienne apparaissait ainsi comme une volonté de O/ Daddah de dégager son pays de l'influence française. Cependant, tout celà n'avait pas empêché la mise en place des accords de coopération dont le premier fut signé en Juin 1961 et qui "maintenait une forte influence française dans de nombreux domaines de la vie nationale mauritanienne, économique, culturelle, militaire, etc..."(75).

---

(74) E. Van Buu " Décolonisation et Développement: Les Accords de coopération entre La France et La Mauritanie " in Introduction à la Mauritanie, op.cit, P.385.

(75) Pierre Biarnes " L'Afrique aux Africains." Ed. A. Pedone, Paris, 1980, P.106.

Pendant plus d'une décennie, de 1960 à 1972, la Mauritanie allait entretenir avec la France des "Liens d'amitié et de confiance", période définie par Van Buu comme l'" indépendance dans la coopération". Celle-ci reposait selon les propres termes de l'accord de 1961 sur les principes de l'" égalité complète et le respect mutuel de leur indépendance". Cette affirmation ne devait pas pour autant masquer la réalité dans la mesure où même s'il y avait égalité juridique entre les deux Etats, dans la pratique , dans les faits, il y avait une autre réalité qui faisait que cette coopération s'apparentait plutôt à une "aide, pièce maîtresse de l'édifice conventiel"(76)

Dans la situation où elle se trouvait, l'on pouvait se demander si la Mauritanie avait vraiment le choix de discuter les termes de cette coopération ou aide, celle-ci étant finalement pour elle une "exigence et une contrainte. Exigence parce que l'aide est nécessaire pour tenter de sortir du sous-développement et parachever l'indépendance. Contrainte parce que l'aide apportée par l'ancien colonisateur dans la mesure où elle implique bon gré, mal gré le maintien d'une certaine présence, pourrait aller à l'encontre des attentes de l'indépendance et constituer un obstacle à un développement véritablement autonome"(77).

Pendant douze ans donc O/ Daddah et son régime allaient s'accomoder de cette aide nécessaire pour poser les premiers jalons d'un Etat fragile, néo-colonial soit-il. Cette situation d'assisté n'était cependant pas du goût de tout le monde et la "jeunesse intellectuelle (même infime), d'un nationalisme plus

(76) E. Van Buu, op.cit, P.387.
(77) Idem, P.388.

radical que celui de la génération précédente, s'accommodait de plus en plus mal de celle-ci et faisait de la révision de ces accords un des principaux chevaux de bataille de son opposition au régime."(78). Avec cette prise de position, la Mauritanie était entrée dans la période dite de "décolonisation de la coopération" et O/ Daddah qui manipulait jadis l'art du contre-pied avec la France semblait faire sienne cette prise de position de la jeunesse du pays, lui qui se présentait déjà comme un progressiste. En fait, le contexte apparaissait différent en cette année 1972 où comme le réaffirmait Van Buu le "Jeune Etat souverain supporte de plus en plus difficilement la présence par trop pesante d'une tutelle française à laquelle l'indépendance entend résolument mettre un terme".

A partir de cet instant, les choses ne pouvaient qu'aller trop vite et dès le 25 Juin 1972, le Président annonçait son intention de demander la révision totale des accords de coopération suivie du retrait mauritanien de la zone franc. Le 31 Décembre 1972 Nouakchott déclarait caducs les accords de 1961. L'entente Franco-Mauritanienne venait de subir un frein brutal et ce n'était pas les nouveaux accords signés le 14 Février 1973 qui arrangeraient les choses, ceux-ci étant très en retrait par rapport aux précédents. (79). Cette cassure voulue par le Bureau Politique du P.P.M. semblait rechercher une indépendance plus réelle et donner une nouvelle tournure à la diplomatie mauritanienne. Le rejet des accords avec la France était justifié car étant: "dans leur essence même des

(78) Pierre Biarnes, op.cit.
(79) Voir Decret N°74.453 portant publication des accords de coopération entre la France et La R.I.M. 15.2.73,J.O.R.F. 18/5/74: 5355.

atteintes directes à sa souveraineté interne et internationale et entachés d'un néo-colonialisme caractérisé par un paravent égalitaire et une prétendue réciprocité"(80). La nationalisation des mines de fer de la MIFERMA le 28 Novembre 1973 sera le point culminant de cette prise de distance.

La diplomatie mauritanienne en tournant le dos à l'ancienne puissance coloniale entamait donc un nouveau cap vers le monde arabe ainsi que vers d'autres partenaires désireux de reprendre la place vacante laissée par la France: L'Allemagne Fédérale, Le Japon, La Chine, Les U.S.A. Désormais la présence française se limitait à un contingent de coopérants, enseignants, le Fonds d'Aide et de Coopération et la Caisse Centrale de Coopération Economique chargés de gérer les relations bilatérales. La brouille Franco-Mauritanienne ne sera que de courte durée car avec le début de l'année 1975 s'ouvrait pour la Mauritanie une période sombre dont elle ne se remettra pas de sitôt: le déclenchement du conflit du Sahara Occidental.

En s'engageant dans la lutte armée aux côtés de l'ennemi d'hier le Maroc contre le Polisario, la Mauritanie entrait dans un bourbier. Cet engagement aura des conséquences politiques négatives pour le pays, ainsi sa politique extérieure minutieusement mise en place était "ternie, perdant l'estime dont elle bénéficiait parmi les Etats progressistes du Tiers-Monde tout en accroissant sa dépendance à l'égard du camp Atlantique et Occidental dont elle va redevenir, aux côtés du

(80) Tribune du C.I.F. 16.3.73, Emission N°46, Archives Nationales.

Maroc et de la France, un allié privilégié."(81). Les conséquences économiques en seront un marasme et une banqueroute fruit d'un effort de guerre intense.

En ce début d'année 1977, la diplomatie mauritanienne était à la croisée des chemins, tiraillée entre le souci de sauvegarder "l'image progressiste" qu'elle s'était donnée et le besoin de protéger sa souveraineté en faisant appel à la France qui justifie sa présence par la défense de ses techniciens en poste dans le pays. Ainsi en "confiant la défense de son territoire à la France dont le rôle en Afrique ne laisse plus de doute, surtout depuis l'expédition du Zaïre, elle s'est placée du même coup comme un allié objectif du camp Atlantique et Occidental dans cette région de l'Ouest Africain où celui-ci tient à préserver un équilibre politico-stratégique favorable à ses positions et à ses intérêts économiques."(82).

C'est finalement à un revirement plus ou moins spectaculaire des relations extérieures de la Mauritanie que l'on assiste et dicté pour des raisons de sécurité. Le rapprochement avec Paris se poursuivait, se concrétisant même par l'entrée de la Mauritanie dans le clan des adeptes des Sommets Franco-Africains. C'est d'ailleurs lors de l'un de ceux-ci que Paris proposera à ses alliés l'idée d'un "Pacte Euro-Africain de solidarité militaire et économique" le 22 Mai 1978 et qui intéressait bon nombre de Présidents Africains, le Mauritanien en premier au moment où il engageait son pays dans la guerre. La matérialisation de ce Pacte militaire était en Mauritanie la première intervention française en Mai 1976 à

(81) J.C. Santucci, op.cit, P.376.
(82) Idem,P.378.

Zouérate l'enclave minière du Nord où le Polisario avait enlevé des coopérants civils français après une attaque de cette localité.

La chute de O/ Daddah autre conséquence de cette guerre n'avait pas remis en cause la présence française, au contraire la place de celle-ci sera très vite confirmée dans son rôle de maintien de la sécurité et de l'existence de la Mauritanie. Soucieuse de préserver l'indépendance mauritanienne maintes fois réitérée et qui semblait être la philosophie, la ligne politique de leur appui au pays, la France soutiendra toutes les initiatives mauritaniennes. Ainsi en sera-t-il lors de l'accord de paix d'Alger du 5 Août 1979, du retrait des troupes Marocaines du Nord du pays et du coup d'Etat manqué du 16 Mars 1981. Dans toutes ces affaires, le soutien politique de la France n'avait jamais fait défaut, lui donnant l'occasion de se repositionner encore plus que sous O/ Daddah même si cette entente Franco-Mauritanienne connaîtra quelques soubressauts sous le règne de O/ Haidalla plutôt désireux de se rapprocher de L'Algérie.

L'axe Paris-Nouakchott qui semblait avoir du plomb dans l'aile si l'on pouvait s'exprimer ainsi, retrouvera de la vigueur avec l'avènement de O/ Taya le 12 Décembre 1984, action derrière laquelle la main de Paris n'était pas absente. La France réaffirmant une fois de plus sa volonté d'aider les responsables mauritaniens à surmonter leurs difficultés économiques et préserver leur indépendance. Cette dernière n'avait jamais été autant menacée depuis le rapprochement de la Mauritanie avec le monde arabe, le déclenchement du conflit

Saharien, l'enlisement du pays dans ce que l'on pouvait bien appeler le bourbier Maghrebin et la détérioration des rapports avec l'autre voisin, le Sénégal.

PARAGRAPHE 2: L'Engrenage Maghrebin et Les Rapports avec Le Sénégal.

Cette partie Nord du Continent Africain a toujours été un rêve pour une grande partie de l'intelligentsia Maure sans doute soucieuse de rattacher la Mauritanie à cette " branche " du monde arabe. Cependant, par sa double nature négro-africaine et arabe, les responsables sous l'instigation de O/ Daddah promotteur de cette voie politique, avaient tant bien que mal maintenu le cap d'une Mauritanie à cheval sur les deux mondes jusqu'à une période récente. Nous avons précédemment observé que suite à des pressions, le pouvoir militaire sur la lancée de l'ancien régime civil avait infléchi cette ligne directrice plongeant ainsi le pays dans une instabilité presque chronique, dans une zone qui connaissait beaucoup de turbulences entre le Maroc et l'Algérie qui se livraient une lutte d'influence pour le leadership régional sans oublier les agissements de la Lybie de Khadafi. Le déclenchement du conflit Saharien ne faisait que raviver les rancoeurs.

C'est dans ce contexte trouble que se trouve embarquée la Mauritanie dont la politique étrangère dans cette partie du continent depuis le 10 Juillet 1978 est caractérisee par la recherche obsessionnelle d'un équilibre entre ses différents voisins particulièrement l'Algérie et le Maroc avec toujours en toile de fond la guerre du Sahara. Car l'un des objectifs avoués des militaires au lendemain de leur prise du pouvoir

était de sortir le pays du conflit et de réaliser la paix. Pour ce faire, la volonté de toutes les équipes qui se sont succédées au pouvoir avons-nous déjà affirmé est d'associer l'ensemble des parties prenantes au conflit à une solution négociée globalement. Il leur faut pour y arriver pratiquer subtillement une politique d'équilibre pour ne pas mécontenter telle ou telle partie, celà pour se souvenir que l'ouverture de la Mauritanie vers le Maghreb a longtemps porté "la marque d'une naissance étatique difficilement acceptée et d'une souveraineté âprement contestée par ses voisins immédiats"(83). La marge de manoeuvre de la diplomatie mauritanienne est donc très réduite et finalement les gouvernements successifs n'ont jamais pu maintenir l'équilibre qui semble impossible à réaliser finissant par se rallier soit au Maroc, soit à L'Algérie. Nous verrons ainsi dans ce paragraphe les deux axes principaux de cette zone théâtre depuis quelques temps d'une tension où souffle alternativement le chaud et le froid et les relations Sénégalo-Mauritaniennes.

A/ Les Relations Mauritano-Algériennes.

L'une des grandes prouesses en matière de relations extérieures réussies par l'ancien régime de O/ Daddah aura été l'établissement de liens assez étroits avec l'Algérie. Car comme l'avaient souligné des auteurs très au fait des développements de cette région, très peu de choses pouvait rapprocher le régime Algérien qui se voulait "revolutionnaire, à la recherche d'une construction socialiste" et le pouvoir à

(83) J.C. Santucci Supra P.361

Nouakchott généralement qualifié de néo-colonial. Les positions semblaient effectivement inconciliables mais c'était compter sans l'habileté manoeuvrière de l'ancien Président qui s'était ménagé quelques appuis en soutenant jadis la lutte du Front de Libération Nationale Algérien. Un calcul politique qui dans le contexte d'alors semblait très risqué et totalement à l'opposé de la position d'une grande majorité des Etats de l'Ouest Africain.

Dans la première décennie des indépendances O/ Daddah joue donc à fond cette carte, ne manquant pas une occasion de plaider la cause du F.L.N. Mais il faudra attendre 1963 pour voir les premiers jalons de l'axe Nouakchott-Alger à l'occasion du conflit Maroco-Algérien appelé "guerre du sable" en Octobre 1963. Dans cette affaire, comme le note J.C. Santucci, la Mauritanie se range du côté Algérien "alors même que le F.L.N. resté jusqu'ici hostile à la République Islamique de Mauritanie, l'Algérie indépendante va adopter une attitude plus complaisante, dès lors qu'elle se trouve confrontée aux prétentions Marocaines sur Tindouf, Tlemcen et Colomb Bécha".

De ce changement d'attitude naîtra une coopération bi-latérale dans plusieurs secteurs économiques comme le commerce, la santé, l'éducation, le transport, l'armée. L'Algérie devenait ainsi un partenaire privilégié politiquement et économiquement alors qu'une grande amitié se nouait entre O/ Daddah et Boumédienne. Avec le déclenchement du conflit Saharien au milieu des années 70, l'axe Nouakchott-Alger va connaître sa première fissure. En effet l'Algérie qui ne nourrissait aucune revendication territoriale sur cette zone,

allait contre toute attente se ranger du côté des combattants Sahraouis qu'elle accueillera contre l'entente Maroco-Mauritanienne après l'accord de Madrid qui scéllait le partage du territoire entre le Maroc et la Mauritanie en 1975. Alors que la guerre faisait rage, on assistera à la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays en 1976, acte qui allait changer les données et provoquer une nouvelle redistribution des cartes et le glissement de Nouakchott vers Rabat.

La chute de O/ Daddah sera l'occasion de voir le pays basculer tour à tour entre les deux voisins et le phénomène d'instabilité que celà engendre pour une diplomatie hésitante à plus d'un titre. Ainsi la signature de l'accord de paix avec le Polisario en 1979 à Alger, la tentative de coup d'Etat par un commando venu du Maroc le 16 Mars 1981 étaient des occasions de rapprochement avec l'Algérie. Sous le règne de O/ Haidalla la Mauritanie allait même adhérer au "traité Maghrebin de fraternité et de concorde" le 13 Décembre 1983 illustration parfaite de l'alliance Algéro-Mauritanienne. Un traité qui d'autre part laissait entrevoir une identité de vue sur les questions internationales, Nouakchott s'alignant sur les positions Algériennes dans sa façon de concevoir sa politique régionale tant au Sahara et sa libération que du domaine de la coopération en lançant une union des Etats riverains du Sahara. cette dernière regroupait outre l'Algérie, la Mauritanie, le Niger, le Mali, le Tchad.

L'ultime illustration de l'alliance avec l'Algérie sera la reconnaissance de la République Arabe Sahraouie Démocratique

(R.A.S.D) en 1983 par le Comité Militaire de Salut National (C.M.S.N) instance suprême mauritanienne. Une reconnaissance imposée par O/ Haidalla aux autres membres du comité qui avaient toujours refusé de franchir ce pas s'efforçant de maintenir une certaine neutralité envers les parties prenantes au conflit. Le discours politique de la diplomatie mauritanienne changeait avec cette reconnaissance. En effet, devant les instances internationales (O.U.A, O.N.U), la Mauritanie évoquait publiquement le droit à l'autodétermination du peuple Sahraoui, rompant ainsi avec la réserve qu'elle adoptait auparavant. La réactualisation des relations Mauritano-Algériennes et le rapprochement avec le Polisario,provoquaient la renaîssance de la tension au front Nord avec le Royaume Chérifien qui accusait la Mauritanie de servir de base de départ aux Combattants Sahraouis et menaçait d'user du droit de suite en territoire mauritanien. C'était le retour d'un regain de tension entre les deux pays, le Maroc acceptant mal de voir la Mauritanie revenir dans le giron Algérien, de renouer avec le Polisario. Une nouvelle redistribution des cartes intervenait une fois de plus dans l'échiquier Maghrebin.

B/ Les Rapports Maroco-Mauritaniens.

Toute la diplomatie de la Mauritanie contemporaine porte la marque d'un combat politique acharné avec le Royaume du Maroc. Il a fallu attendre le début des années 70 soit une décennie après l'indépendance pour que change enfin l'attitude Marocaine et qu'intervienne une reconnaîssance de l'existence en tant qu'Etat souverain de la Mauritanie. Celà n'avait pas

été facile loin de là et une fois de plus il a fallu toute l'habileté et la détermination de O/ Daddah pour imposer au Maroc et au reste du monde la réalité mauritanienne. Nous ne reviendrons pas ici sur les péripéties de la contestation Marocaine et de la reconnaîssance Mauritanienne traitées par des chercheurs et historiens.(84). Néamoins, il nous faut retenir que l'hypothèque Marocaine étant levée, la politique extérieure mauritanienne inaugure une nouvelle démarche qualifiée "d'ouverture et de concertation" avec les voisins Maghrebins. Ainsi donc après la reconnaissance Marocaine, la coopération entre les deux pays prenait un nouveau départ timidement, le temps de laisser s'estomper les rancoeurs accumulées des années durant. la volonté de fermer la page du passé prenait le pas sur tout et la concrétisation de ce fait était la signature d'un "traité de fraternité, de bon voisinage et de coopération". le 8 Juin 1970. Le souci politique de repartir sur de nouvelles bases semblait animer les deux pays et que l'on retrouvait en bonne place dans le traité avec la référence aux "principes de la charte de l'O.U.A. à laquelle adhère les deux pays, le besoin de paix et d'amitié, le réglement pacifique des différents".

Il était aussi stipulé et celà revêtait une grande importance pour la partie mauritanienne que: "les relations reposent sur le respect mutuel de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale, de la non-ingèrence dans les affaires intérieures de l'une des parties et de l'égalité sur le plan

---

(84) Voir entre autres Chaouki Serghini " Le Maroc et La Mauritanie dans Les Relations Internationales." Thèse Doctorat, Nice, Juin, 1982.

des intérêts communs." Les éléments de l'axe Nouakchott-Rabat étaient ainsi posés, inaugurant une nouvelle ère porteuse de beaucoup d'espoir entre deux pays longtemps en discorde. Le 10 Février 1972 est signé un "accord de coopération culturelle, scientifique, technique et économique" qui n'entrera en vigueur qu'en 1976 sous la coordination de L'Agence Maroco-Mauritanienne de Coopération (AMAMCO) (85). Celle-ci était si l'on en croit J.C. Santucci presqu'entièrement prise en charge par le Maroc dans le "double but de consolider ses prétentions territoriales et accréditer auprès de Nouakchott ses positions sur l'avenir du Sahara Occidental".

Parmi les réalisations de L'AMAMCO, il faudrait noter la construction d'une mosquée à Nouakchott, d'un centre culturel transformé en Maison des Jeunes etc... Mais c'est sur le domaine culturel que l'action de cette agence était le plus remarquée avec l'accueil d'environ 900 Etudiants et Stagiaires Mauritaniens dans les Universités et Ecoles Techniques Marocaines, sans compter l'envoi d'une centaine d'Enseignants en Mauritanie. C'est donc au moment où se nouait des relations de bon voisinage et de coopération avec les voisins du Nord, période où l'on relançait l'idée d'une construction du Maghreb qu'une affaire émergeait et qui à la longue deviendra une véritable pomme de discorde entre ces derniers.

La question Saharienne puisque c'est d'elle qu'il s'agit allait mettre à rude épreuve la diplomatie mauritanienne alors que jusqu'ici elle était considérée par ses partenaires Maghrebins comme une "occasion d'approfondir leur coopération

(85) Sur le détail de la coopération sous l'égide de L'AMAMCO, Cf. Chaouki Serghini, op.cit, P.308.

et envisagée même comme un nouvel espoir autour duquel pouvait s'engager le destin du Maghreb uni."(86). Au contraire cette question allait consacrer la désunion de la région, et bouleverser le réseau d'alliances qu'avait su y tisser la diplomatie mauritanienne pour reprendre l'analyse de Santucci.

Avec le début de ce conflit, s'ouvrait pour la Mauritanie une longue nuit noire qui n'était pas prête de s'éclaircir. Le premier réseau d'alliance allait être tissé avec le Maroc qui partageait la même prétention territoriale avec la Mauritanie que consacrera l'accord de partage de Madrid.

Mal préparée, faible économiquement et ne disposant pas d'une véritable armée aguérie à la guerre, la Mauritanie ne supportera pas longtemps la lutte armée d'autant plus que le Polisario portait l'essentiel de ses attaques contre ce que certains qualifiaient de "maillon faible". Meurtrie par cette guerre qu'ils supportaient de plus en plus mal, les militaires se retourneront contre O/ Daddah pour prendre le pouvoir, car sans l'avoir voulu, l'ancien Président avait engagé son pays dans un conflit à l'issue incertaine et aux conséquences diplomatiques graves. Le "renversement d'alliances auquel l'a conduit cet engrenage saharien tend à accentuer l'isolement du pays, à discréditer sa volonté de "non-alignement", sa vocation de trait d'union entre l'Afrique noire et le monde arabe est en outre compromise tant au sein du Maghreb où elle ne peut plus compter que sur le soutien discret de la Tunisie qu'en Afrique Occidentale où non seulement certains Etats (Conférence de Niamey Mars 77) mais encore certains courants nationalistes ont

(86) J.C. Santucci, op.cit, P.370

réaffirmé leur attachement au principe de l'autodétermination."(87).

Les relations Maroco-Mauritaniennes évolueront au gré des humeurs et des péripéties du conflit Saharien. Le statu quo caractérisait pendant un certain temps celui-ci dans une région fragile, précaire où "l'intransigence des uns rivalisait avec l'incompréhension mutuelle des autres sur les formes et le sens du processus de paix..". Qu'en est-il des rapports avec les autres partenaires Maghrebins?

Les relations avec la Tunisie ont toujours été moins passionnelles et on peut affirmer que le courant était rapidement passé entre les deux Etats. Celà s'explique par le fait important que la Tunisie a été le premier Etat arabe et Maghrebin à reconnaître la réalité Mauritanienne et lui apporter un soutien diplomatique très important dans sa phase de conquête d'une légitimité internationale. C'est donc tout naturellement que la Mauritanie allait entretenir avec cet Etat des relations cordiales dès son indépendance et signer le premier accord de coopération en Septembre 1964 couvrant des domaines aussi variés, économique, technique, culturel, commercial. La Tunisie sera ainsi le pays qui accueillera les premiers stagiaires Mauritaniens: Enseignants, Magistrats etc...

A côté de cette coopération, Nouakchott toujours reconnaissant apportera son soutien diplomatique à la Tunisie dans l'affaire dite de "Bizerte", une façon comme une autre de renvoyer l'ascenseur envers un allié sûr. Même si cette

(87) Idem, P.377.

coopération n'était pas du niveau de celle établie avec l'Algérie et le Maroc, du fait entre autres de la faiblesse économique de la Tunisie, de son poids politique dans la sous-région, les relations politiques entre les deux Etats auront beaucoup servi la Mauritanie pour réaffirmer son "appartenance arabe et islamique". Le changement de régime à Nouakchott n'entravera en rien ces bons rapports même si la Tunisie avait donnée l'asile à O/ Daddah pendant quelques temps. Au contraire les militaires allaient jouer la continuité avec ce partenaire à qui ils feront appel pour représenter leurs intérêts à Rabat suite à la rupture des relations diplomatiques du 17 Mars 1981, sans oublier leur commune appartenance aux côtés de L'Algérie au traité d'alliance Maghrebin.

Par contre avec la Lybie, les rapports étaient beaucoup plus récents que ceux établis avec les autres partenaires Maghrebins. Il faudra en effet attendre le début des années 70 date de l'instauration des relations diplomatiques entre les deux pays pour voir s'amorcer les premiers pas. Au niveau de la coopération proprement dite, la Mauritanie bénéficiera beaucoup de l'aide Lybienne. C'est ainsi que plusieurs projets seront financés par elle, cas du tronçon de la route Nouakchott-Boutilimit, l'usine d'adduction d'eau de Chinguetti, la construction de l'Institut Islamique de Boutilimit, d'une mosquée à Nouakchott. Des accords commerciaux et financiers comme la création de la Banque Arabe Lybienne en Mauritanie (B.A.L.M) le 20 Mai 1972 venaient s'ajouter à l'ensemble.

En se montrant généreuse et disponible envers la Mauritanie, la Lybie profitait bien entendu de ce climat de

BIBLIOTHEQUE NICE DROIT UNIVERSITAIRE

beau fixe pour s'implanter solidement dans le pays. Le Centre Culturel Lybien inauguré dès le début de la coopération sera le haut lieu de la propagande du pouvoir de Khadafi. Un puissant "lobby" émergera, financé, structuré pour animer un courant pro-Lybien: le mouvement Nassérien que nous avons évoqué auparavant. Un peu en retrait durant le règne de O/ Daddah, il fera largement parler de lui après son renversement. Mais c'est le déclenchement du conflit Saharien qui allait offrir à la Lybie l'occasion de s'ingérer dans les affaires mauritaniennes. De là naîtront aussi les premières démêlées de la diplomatie mauritanienne avec le Colonel Khadafi qui apportera son soutien politique et matériel au Polisario.

La Lybie par l'intermédiaire de ses sympathisants du mouvement des Nassséristes allait tenter elle aussi d'avoir une influence sur le cours de la vie politique et intérieure en installant ou en favorisant l'émergence d'une fraction favorable à ses idées. Les responsables mauritaniens dénonceront plus tard une tentative de coup d'Etat derrière lequel se profilait l'ombre de la Lybie et le Colonel Lybien ira même jusqu'à proposer une alliance entre son pays, la R.A.S.D. et la Mauritanie qui refusera avec beaucoup de politesse cette offre.

Finalement sans être au beau fixe, les relations Mauritano-Lybiennes n'en continuaient pas moins de se développer vu l'aide consentie par Tripoli même si celle-ci comme toutes les autres était loin d'être désintéressée. Un soutien dont les responsables mauritaniens semblent bien s'accommoder même si subsiste de temps à autre des malentendus comme le renvoi il y

BIBLIOTHE NICE DR

a de celà trois années d'un grand nombre de travailleurs mauritaniens partis chercher fortune en Lybie.

La vie politique au Maghreb restera cependant marquée par un événement important pour cette région souvent trouble: la naissance de L'Union du Maghreb Arabe (U.M.A.) le 17 Février 1989 au Maroc. Cette naîssance est la concrétisation d'un désir, d'un rêve nourrit par certains responsables politiques, l'édification d'un grand Maghreb arabe regroupant le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie, la Libye et la Tunisie. La naissance de cette union aura été sans aucun doute favorisée par le rapprochement entre le Maroc et l'Algérie considérés comme les deux puissances de la sous-région. Ce rapprochement était aussi le fruit de contacts établis depuis un certain temps par les deux responsables Hassan II et Chadli, désireux de normaliser les relations de leurs deux Etats passablement dégradées par le conflit Saharien.

Ayant donc décidés de normaliser leurs rapports, de relancer la coopération Maroco-Algérienne, les deux Présidents avaient aussi favorisé l'émergence de cette union. Celle-ci reste cependant fragile dans la mesure où il semblerait que la confiance entre les différents partenaires ne soit pas totale d'une part, la nature même de cette union, la Lybie souhaitant une Fédération ouverte à d'autres Etats comme le Mali ou le Niger d'autre part. Finallement ce sera l'union économique qui sera d'abord la première préocupation. La fragilité de cette union réside aussi dans le fait qu'il y a toujours le conflit Saharien dans la région à la limite il semblerait même que celle ci se fasse un peu au détriment de la cause Sahraouie et

le risque de voir repartir le conflit après un cessez-le feu avec le Polisario qui avait pour la première fois établi un contact avec le roi du Maroc.

Toujours est-il que beaucoup de questions demeurent quant à l'avenir de L'U.M.A (88) que certains comme Hassan II, veut présenter comme une force économique et politique à l'image de la C.E.E. Cette union ne manquera pas aussi de poser des questions internes à la Mauritanie dans la mesure où à coup sûr, elle sera perçue différemment dans le contexte actuel de ce pays. Ainsi la communauté Maure voit d'un très bon oeil cette union que certains de ses représentants réclamaient depuis longtemps, naîssance qui ne fera que renforcer les liens de la Mauritanie avec ses frères du Nord, ancrer le pays plus que jamais dans le giron de la Nation Arabe.

La communauté noire au contraire perçoit dans cette union le renforcement de la ligne présentant la Mauritanie comme exclusivement arabe, redoutant que le chauvinisme et l'hégémonisme de certains Etats arabes ne viennent augmenter les contradictions en épaulant une communauté raciale (la leur) contre une autre (la noire). Car si tous les mauritaniens sont musulmans, ils ne sont pas tous arabes.(89). L'adhésion de la Mauritanie dans une organisation sous-régionle n'était pas une mauvaise chose en soi, car l'avenir de l'Afrique reste dans la coopération et l'intégration régionale pour sortir les Etats du sous- développement. Cependant, cette adhésion devait être l'émanation de la volonté populaire. Ce Maghreb devra être

(88) Cf. Paul Balta " Le Grand Maghreb: Des indépendances à L'an 2000 " La Découverte, Paris, 1990.
(89) Cf. Manifeste du Négro-Mauritanien Opprimé, op.cit.

celui des peuples ou il ne sera pas. La consolidation, la réconciliation, la reconnaîssance mutuelle en Mauritanie devront être les fondements de toute adhésion. Mais nous sommes sceptiques quant aux capacités, à la volonté des responsables actuels de vouloir résoudre les divergences inter-communautaires, ancrés qu'ils étaient dans un système dont l'objectif reste encore de sauvegarder les intérêts d'une communauté.

Comme on peut le constater, toute la diplomatie Mauritanienne reste focalisée ces dernières années sur le champ géopolitique du Maghreb à cause du conflit Saharien. Cela peut s'expliquer dans la mesure où même si elle n'est plus concernée directement par la guerre, celle-ci reste une préocupation vu quelle se déroule toujours à ses frontières. Mis à part cette affaire, la politique étrangère tente tant bien que mal de subsister même si elle ne pèse pas grand chose sur un certain nombre d'évènements marquants de l'époque comme d'ailleurs beaucoup d'Etats du Tiers-monde dans un contexte plus que jamais dominé par l'hégémonie de l'Ouest face à des Etats faibles et économiquement dépendants.

Ainsi face au conflit Israélo-Arabe, la Mauritanie se range du côté du Peuple Palestinien suivant en celà la position de la Ligue Arabe et de L'O.U.A. dont elle est membre. Par cette position, elle cherche à faire valoir son appartenance au monde Arabe, au Panarabisme crédo des responsables politiques. Concernant le conflit Saharien, seul domaine où elle est partie prenante par la force des choses, tout ou presque à été dit et devant l'O.U.A, la Mauritanie se range désormais parmi ceux qui

se prononcent pour l'autodétermination du Peuple Sahraoui par l'organisation d'un Référendum. L'affirmation d'une telle position s'accompagne d'une volonté d'entretenir de bons rapports avec ses voisins du Nord. Par contre, les relations avec l'Ouest Africain connaîssent un sérieux coup d'arrêt du fait de la crise avec le Sénégal et les risques que celà pourrait entraîner dans le fonctionnement d'organismes sous-régionaux comme la C.E.A.O et surtout, l'O.M.V.S. La question se pose aujourd'hui de savoir si la diplomatie Mauritanienne sera capable de recoller les morceaux et si elle en aura la volonté politique.

Les rapports de la Mauritanie avec ses voisins Nord-Africains étaient donc très précaires, Nouakchott n'entretenaient de bonnes relations qu'avec les Etats de l'Ouest Africain en premier lieu le Sénégal. Mais les événements tragiques des mois d'Avril-Mai 1989 étaient venus mettre en mal la paix de part et d'autre du fleuve Sénégal, menançant dangereusement les fondements de la Mauritanie qui a mal à partir avec sa composante négro-africaine. Quelles en seront les conséquences pour ses relations avec l'Afrique noire en générale, le Sénégal en particulier?

C/ <u>Les Rapports avec le Sénégal</u>.

Face à l'Afrique noire en général, O/ Daddah présentait son pays comme un "trait d'union" entre cette partie du continent et le monde arabe. En mettant en avant cette volonté politique de ne pas se couper de l'Ouest africain, l'ancien régime tenait donc compte de l'existence sur le territoire

nationale d'une communauté noire qui avait des liens culturels très étroits avec certains Etats riverains comme le Sénégal.

Nous avons déjà souligné le soutien déterminant de l'Afrique noire modérée dans la reconnaïssance internationale de la Mauritanie, il semblerait que l'ancien Président ait bien pris en compte cet élément dans ses relations avec ses voisins de l'Ouest. C'est ainsi qu'il s'attelera dans un premier temps à"consolider les positions acquises et à développer les relations avec les pays amis et voisins..."(90).

Cette volonté politique sera concrétisée par l'adhésion mauritanienne à un certain nombre de regroupements africains: O.C.A.M. dont O/ Daddah fut le premier Président avant sa disparition, la C.E.A.O., la C.E.D.E.A.O., l'O.M.V.S. Soucieux de préserver ces acquis, l'ancien régime fera son entrée dans le camp de "l'Afrique modérée" dont O/ Daddah deviendra très vite un des piliers. Une parenthèse pour souligner qu'au plan bi-latéral, la Mauritanie entretenait avec un autre voisin, le Mali des relations qui tout en n'étant pas conflictuelles n'en restaient pas moins problématiques. Celles-ci étaient liées au voisinage et "tenaient à l'arbitraire des frontières coloniales, aux activités nomades de la population..."(91). Le Mali nourrissait aussi des prétentions sur les "districts du Hodh" dont la population était composée en majorité de Soninkés et de Touaregs. A celà s'ajoutait l'épineux dossier ayant trait à l'utilisation des puits par des populations nomades "peu habituées à se déplacer en fonction des frontières".

(90) F. Constantin et C. Coulon, op.cit, P.328.
(91) Idem, P.331.

L'ensemble de ces éléments conjugués conduiront à une tension entre les deux pays sans jamais aboutir à un affontement armé. Cependant c'est avec le voisin Sénégalais que la Mauritanie allait entretenir des relations bi-latérales privilégiées. Un certain nombre d'éléments pouvaient expliquer la nature de ces relations. Au premier rang de celles-ci, il y avait l'histoire coloniale de la Mauritanie très liée au Sénégal à partir duquel s'était effectué sa conquête, Dakar étant à l'époque "Quartier Général" de l'ex. Afrique Occidentale Française (A.O.F) et Saint-Louis où se trouvaient les Services Centraux de la Mauritanie. Un autre élément d'ordre économique expliquait l'établissement d'une coopération bi-latérale avec le Sénégal. En effet de par sa position "excentrée" la Mauritanie voyait l'essentiel de ses importations transiter par le port de Dakar véritable plaque tournante commerciale pour l'ensemble des Etats de la sous-région qui faisait que celui-ci constituait le seul débouché maritime du pays jusqu'en 1986 et l'inauguration d'un nouveau port en eau profonde de Nouakchott édifiée grâce à la coopération avec la Chine.

Deux derniers éléments étaient enfin à noter: le premier faisait que l'essentiel de la production Mauritanienne était acheminée vers le Sénégal qui figurait ainsi à la première place des échanges africains du pays. Le second concernait la forte migration de Mauritaniens vers le Sénégal après les sécheresses des années 1973-1984. Ce premier axe de la politique extérieure Mauritanienne ainsi tracée cadrait bien avec le slogan de trait d'union. Très vite cependant, on commençait à déceler un glissement de cette politique.

L'évolution vers une Mauritanie exclusivement arabe (image largement répandue à l'ext érieure) était entamée avec le début d'une ouverture vers le monde arabe. (92). Seule la guerre du Sahara et la chute de O/ Daddah remettaient à plus tard cette action. Les militaires n'avaient pas souhaité poursuivre cette évolution soucieux qu'ils étaient de se ménager des appuis pour faire face aux dissensions Maghrebines. Le bon fonctionnement de la C.E.A.O. et l'avenir prometteur de l'O.M.V.S. expliquaient aussi sans doute cette prise de position.

Mais les difficultés économico-financières s'accumulant avec l'effort de guerre, les militaires n'hésiteront pas à reprendre l'axe vers le monde arabe pour trouver l'assistance nécessaire et répondre favorablement à certains milieux politiques qui vivaient très mal l'éloignement du pays de la scène arabe. Ce n'était pas encore pour autant la rupture avec l'Ouest-africain, mais sans renier en rien ses engagements dans cette sous-région, le centre d'intérêt s'était déplacé vers le monde arabe pour les raisons avancées. Cependant, l'année 1989 marquera le début d'une tension avec le Sénégal suite à un affrontement frontalier entre Eleveurs Sénégalais et Forces de l'ordre Mauritaniennes Le 9-4-89. Cet incident qui fera tout de même un mort sénégalais servira de catalyseur aux tragiques événements qui allaient secouer les deux pays avec des massacres perpétrés de part et d'autre de la frontière.

Ce conflit où se mélait une remise en cause de la frontière entre les deux pays par le Sénégal, une demande d'indemnisation des citoyens mauritaniens rapatriés de Dakar

(92) Idem, P.341

par la Mauritanie sans oublier la présence de milliers de négro-africains bannis de leurs pays aboutissait à la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays et les conséquences politico-économiques qu'un tel acte allait engendrer. Les deux pays voyaient ainsi leur tomber dessus des milliers d'individus et les problèmes d'insertion qu'il fallait résoudre. La Mauritanie perdant une bonne partie de la main-d'oeuvre d'origine Sénégalaise qui faisait fonctionner beaucoup de services techniques et de manoeuvres. A celà s'ajoutait l'hypothèque qui pésait lourdement sur l'avenir de l'O.M.V.S.

La diplomatie de L'O.U.A. tentera sans succés de recoller les morceaux. Il aura fallu finalement attendre les pressions de Paris sur ces deux pays largement dépendants de lui pour qu'une ébauche de solution apparaîsse sous forme d'une normalisation progressive des relations. La question sera de savoir si cette normalisation entre les responsables politiques des deux pays suffira à ramener la paîx entre les deux peuples, à cicatriser une plaie largement ouverte. Mais la véritable question sera encore de savoir le sort réservé aux milliers de négro-africains vivant dans des camps de réfugiés au Sénégal. Car là se trouve le véritable problème à l'origine de ce que l'on a appelé conflit Sénégalo-Mauritanien qui n'en est pas un en fait.

Assistera-t-on à un arrangement politique entre deux pays soucieux de sauvegarder leurs intérêts réciproques sous le parrainage d'un tuteur bienveillant lui aussi soucieux de ramener le calme dans sa sphère d'influence? Où bien s'agira-t-il de l'ébauche d'une paix véritable en Mauritanie et

l'ouverture d'un débat sérieux autour de la question nationale seule issue pour y arriver? Les questions ainsi posées attendent des réponses et en ce qui nous concerne qu'il nous soit permi de douter de la capacité, de la volonté politique du pouvoir actuel de résoudre les véritables difficultés de la Mauritanie aujourd'hui, incapable qu'il est de transcender ses positions partisannes et racistes pour se mettre au diapason des réalités mauritaniennes.

La Première Partie de notre étude nous aura permis de constater qu'à travers ses aspects socio-économiques et politiques, le développement de la Mauritanie reste toujours empêtré dans des contradictions, des querelles qui menacent sérieusement ses bases, en hypothéquant l'avenir. Les origines de ces difficultés sont diverses, multiples, caractéristiques d'une société divisée, d'un Etat qui cherche encore sa voie à travers des choix loin d'être appropriés, en un mot tous les éléments du sous-développement se retrouvent ici. Ainsi sur le plan économique, la Mauritanie comme d'ailleurs la plupart des Etats indépendants du début des années 1960 avait opéré des choix basés sur l'exploitation des principales ressources comme le minerai de fer. Ce choix ne profitera qu'au secteur moderne au détriment du secteur rural qui regroupe la grande majorité de la population.

> De puissants gouiots d'étranglement viendront entraver très sérieusement la croissance économique, entraînant une stagnation voire une régression. Les conséquences en seront terribles pour la société mauritanienne en proie aussi à une division éthnique

qui commence à la miner, à la détruire. Une situation politique délicate viendra se greffer aux difficultés socio-économiques sous la forme d'une instabilité du pouvoir que traîne les militaires et qui empêche toute action concrète, sérieuse, visant à exploiter convenablement les potentialités non négligeables du pays qui, bien gérées pourraient constituer de réels facteurs de développement. Le sous-développement dans lequel semble voué la Mauritanie ne nous apparaît pas irrémédiable pour peu que l'on se donne le temps d'y consacrer toutes les ardeurs et potentialités.Depuis plus d'un quart de siècle il est rejeté au second plan, la priorité étant à une lutte pour le pouvoir que se livre les fractions politiques. Or les nécessités du développement obligent à mobiliser tous les efforts vers la résolution des difficultés de survie des populations. Dans cette optique des choix avaient été opérés pour répondre aux défis, ce sera l'objet de notre Seconde Partie.

DEUXIEME PARTIE: UN DEVELOPPEMENT NECESSAIRE.

Faire face au sous-développement des Etats après les joies et clameurs nées des indépendances était un autre défi à relever pour les responsables africains en général, mauritaniens en particulier. Cependant, ce développement que l'on souhaite, pose de nombreux problèmes et se heurte à des difficultés parmi lesquelles le choix d'une voie efficace et adaptée. Nous avons pu observer dans la Première Partie de notre étude que le développement de la Mauritanie est empêtré dans des difficultés issues en grande partie de l'héritage coloniale où à l'instar d'une forte majorité d'Etats africains, elle avait hérité d'une économie "liée à celle de la puissance coloniale, aidée par celle-ci pour ce qui concerne le fonctionnement de l'administration et les investissements publics... somme toute d'une économie où les germes du mal développement existent."(1).

L'un des problèmes que pose le développement est la définition même de ce concept car force est de reconnaître qu'il apparaît déjà comme un mythe à l'image de la notion de démocratie, deux idées maîtresses du début des années 60. Ainsi le concept de développement est-il défini parfois comme un "processus par lequel une société parvient à satisfaire les besoins qu'elle considère comme fondamentaux"(2).

Pour parvenir à satisfaire les besoins fondamentaux, il faudra au préalable surmonter plusieurs obstacles d'ordre

(1) Jacques Giri: "L'Afrique en Panne Vingt-Cinq ans de développement " Karthala, 1986, P. 143.
(2) Grelet Gérard: " Structures et Stratégies du Développement Economique " op. cit. P. 29

internes et externes. Aussi fallait-il opérer un choix quant à la stratégie à adopter, chose rendue délicate dans la mesure où en l'absence d'une voie originale africaine, adaptée aux réalités spécifiques du continent, les Etats nouvellement indépendants n'avaient qu'une alternative. Soit une stratégie fondée sur le Capitalisme libéral, soit celle se réclamant du Socialisme. Cette alternative posait déjà un problème d'adaptation de l'une ou l'autre aux réalités des différents Etats car certains aspects de ces systèmes pouvaient paraître étrangers à ceux du système traditionnel en place et aux préoccupations de ces Nations.

Ainsi le système bancaire capitaliste pouvait choquer les croyances religieuses en pays musulman, l'athéisme marxiste heurtait aussi la profonde religiosité de ces mêmes Nations. La majorité de celles-ci avait adopté le Socialisme plus attirant car condamnant l'impérialisme mais aussi et surtout en l'adaptant aux couleurs locales pour mieux l'intégrer aux réalités spécifiques. Cependant, malgré cette adaptation pouvait-on affirmer que ce choix s'était avéré efficace et conforme aux aspirations de ces peuples? Difficile d'apporter ici une réponse définitive mais certaines constatations peuvent être faites. La répartition équitable du produit, un des aspects simplifies certes du Socialisme est apparu comme un des principes or on constate que dans la majorité des Etats, le problème n'est pas tellement de partager des richesses mais plutôt de les créer.

Ensuite les réformes de structures sociales qu'imposent le Socialisme ne peuvent se porter ici que sur le secteur moderne

de l'économie (Nationalisation ou Confiscation). Ce sont là des mesures peut-être viables politiquement mais dont les conséquences économiques étaient à craindre avec une défaillance des capitaux étrangers dont les Etats ne pouvaient se passer pour encore longtemps. A l'énoncé de ces difficultés, on reste sans doute perplexe quant aux résultats et performances du Socialisme en Afrique au regard de la faillite du système en U.R.S.S. et dans l'Est-Européen.

De l'autre côté, il y avait aussi le rejet du Capitalisme Libéral qui prétendait "résoudre les difficultés économiques en se fondant sur les bienfaits de la libre entreprise...Mais il est banal de constater que cette stratégie n'est pas compatible avec l'état des pays sous-développés"(3). Le problème de choix d'une bonne stratégie se pose car celle-ci dépend largement de l'orientation à donner à l'économie et des priorités à mettre en avant.

Dans cette optique, la Mauritanie se devait de trouver un instrument efficace de développement, ce sera la planification déjà qualifiée de "mystique" car la "prise de conscience du sous-développement n'est que le premier aspect d'une attitude globale dont le second est la volonté de sortir d'une telle situation. La mise en oeuvre de plans de développement est la manifestation la plus évidente de l'effort accompli à cet effet; ce qui explique pour une partie le succès de la planification dans le Tiers-Monde en général et l'Afrique en particulier."(4).

(3) A. Mahiou, op. cit P. 264
(4) Idem, P. 266

Cette planification permettait de déterminer des objectifs précis et de mettre en oeuvre les moyens propres pour les atteindre dans des délais prévus. Or, pour planifier et orienter une économie, il était impératif de résoudre certaines questions parmi lesquelles la connaissance des réalités, des besoins et les moyens disponibles. Ces connaissances faisaient largement défaut au début par manque de statistiques précises. La planification ne pouvait être réellement efficace que si elle était accompagnée d'un travail de sensibilisation, d'information des populations sur les projets à entreprendre et dont on souhaite leur participation.

Sur le plan externe, l'émergence de nouveaux Etats sur la scène internationale était l'occasion de revendications dont celle d'un Nouvel Ordre Economique International (N.O.E.I) celà d'autant plus que malgré l'indépendance acquise ou octroyée, ils continuent encore de vivre dans un monde régit par un droit international dont l'élaboration s'est faite sans eux. Un droit international perçu par tous les Etats du Tiers-Monde comme étant très inégalitaire et perpétuant la domination d'où la revendication d'une restructuration des Relations Economiques Internationales dans le sens d'une plus grande équité.(5). Un équilibre, des changements souhaités dans le cadre d'une concertation mais aussi en tenant compte du droit au développement des nouveaux Etats.

Ce dernier procède de "la volonté des acteurs internationaux de déployer une action collective par voie de négociations permanentes dans le but de réduire les inégalités de

(5) Voir Piquemal A." L'influence des inégalités de développement sur le Statut juridique des Etats." Thèse,Nice, 1976.

développement entre nations et entre les individus en leur sein."(6). Cette poussée revendicative du Tiers-Monde sera à l'origine de la naissance d'une "idéologie du développement" mais aussi et surtout du Droit International du Développement défini comme une "contestation de l'ordre établi"(7).

Conscients de la force qu'ils pouvaient représenter au sein des instances des Nations-Unies, aidés en celà par une certaine unité que l'on retrouve dans la création par exemple de l'O.U.A., du Mouvement des Non-Alignés, du Groupe des 77,(8) les Etats du Tiers-Monde obtiendront l'adoption de certains textes fondamentaux.(9). Ainsi en 1962 était adopté la proclamation de la "Souveraineté permanente sur les ressources naturelles ". D'une portée plus symbolique que contraignante, ce texte n'était que le prélude à d'autres allant toujours dans le sens d'une meilleure répartition des richesses, d'un monde plus juste et plus équitable comme celui portant l'instauration du N.O.E.I.(10) le 1° Mai 1974. Cet ordre nouveau ne pourra voir le jour que dans le cadre global de négociations entre pays riches industrialisés et pays pauvres sous-développés portant sur des domaines aussi variés que le commerce international, les matières premières, le transfert de technologie, l'aide au développement, le droit de la mer etc...

---

(6) Benouna M." Droit internationa du Développement. Tiers-Monde et interpellation du droit international." Berger-Levrault,Paris,1983,P.17.
(7) Pellet Alain: " Le Droit international du Développement " P.U.F., 1978, P.12
(8) Sur L'intégration économique Voir Balmond L." Intégration économique et Droit des Organisations Internationales." These, Nice, 1981.
(9) Voir Annexe pour Les différents textes.
(10) Cf ". Les Actes du Colloque d'Alger sur le Droit international et le développement." Alger, 11 au 14 Oct. 1976, OPU, 1977.

A ce texte majeur, il faut ajouter celui concernant les Droits et Devoirs Economiques des Etats du 12 Décembre 1974, sans oublier le Programme d'Autonomie Collective de la C.N.U.C.E.D. Autant de textes fondamentaux qui même s'ils n'ont pas changé notablement le devenir économoque des Etats sous-développés, n'en restent pas moins des acquis, fruits de concessions arrachées aux puissances dominantes. Ils marquent aussi la volonté de bousculer un peu plus les fondements du droit international.

La Mauritanie s'est inscrite dans ce vaste mouvement avec les difficultés énumérées auparavant pour entamer sa longue marche vers le développement, une des nécessités de l'après indépendance. C'est cet aspect que nous aborderons dans la Seconde Partie avec l'étude de la Problématique du développement mauritanien fluctuant entre classicisme et réformisme structurel(Chapitre 1). Le diagnostic, les insuffisances constatées à travers ces choix seront l'occasion de présenter une autre alternative, une autre approche du développement: la Satisfaction des besoins essentiels adaptable à la situation mauritanienne. (Chapitre 2).

CHAPITRE 1: Le Développement Mauritanien entre Classicisme et Réformisme Structurel.

En matière de développement, l'alternative souvent proposé était un choix entre une stratégie basée sur le secteur rural ou une autre axée sur le secteur industriel. En Mauritanie on remarque un dualisme accentué dans l'économie nationale, caractérisé par une inégalité dans la répartition des ressources tant financières, qu'humaines favorisant le secteur

industriel. Cependant ce dernier utilise la même technologie que les pays industrialisés alors que la société qui vit ici reste encore très traditionnelle.

Les deux principaux secteurs produisent pour des marchés différents: l'un national, basé en grande partie sur le troc, l'échange pour le secteur traditionnel, l'autre principalement étranger, totalement monétarisé pour le secteur industriel. Outre cet élément essentiel, on notait une absence de contact entre les deux sociétés accentuée par le manque de moyens de communication malgré un effort ces dernières années. Le développement du secteur moderne avait été impulsé selon deux voies: la mise en place de services et équipements dits de souveraineté nécessaires à l'exploitation des ressources naturelles (Mines-Pêche). A ces deux foyers, il faut ajouter l'ensemble des activités et services. Le secteur rural quant à lui n'a pas de véritable moteur de croissance à tel point que la sécheresse suscitant des mouvements considérables des populations et décimant une partie importante du troupeau était venu l'ébranler considérablement. A celà nous ajouterons encore le désintérêt de ce secteur de la part des autorités au profit du secteur moderne industriel considéré comme plus apte à générer des recettes et principal pôle d'un hypothétique développement.

Celui-ci avait occasionné au cours de la première décennie d'indépendance 1960-1975 la création de quelques 20.000 emplois relativement stables. Il en avait résulté une augmentation du pouvoir d'achat qui avait suscité un type de consommation à base de bien importés, c'était l'époque du boum minier. Cette

croissance ne profitait cependant qu'à la population urbaine des villes, les ruraux étant déjà des laissés-pour-compte. Ainsi les activités du secteur étaient aléatoires liées à l'importance de la pluviométrie en temps normal, fournissaient à peine les biens de subsistance minimum. Depuis quelques temps se développe petit à petit un foyer de croissance de type moderne dans le secteur rural, il s'agit de l'irrigation localisée le long du fleuve Sénégal cependant freinée ces derniers temps à cause des troubles régnant dans cette zone comme nous le constaterons. Finalement, pour s'attaquer à ce qu'il faut bien appeler une problématique du développement en Mauritanie, des choix de nature différente avaient été opérés. Le Classicisme caractérisait la période des civils (Section 1) et le Réformisme Structurel pour la gestion des militaires (Section 2).

SECTION 1: Le Classicisme des civils et Les Expériences de développement.

Sur la base des capacités et potentialités de l'économie mauritanienne, il fallait dégager un choix mais la difficulté fut l'adoption d'une voie efficace pour répondre positivement aux souhaits de l'ensemble. Le choix se faisait entre 1°/ Un objectif visant à développer le secteur urbain industriel qui fut mis en oeuvre au lendemain de l'indépendance. Dans celui-ci, le secteur urbain bénéficiait de la mise en place de services (Santé-Education-Transport) et sa mise en pratique entraînera l'isolement de fait du secteur rural et son enclavement. Une telle stratégie impliquait aussi le retardement des grands projets d'irrigation et de liaison des

régions de l'Est avec la capitale pour ne mettre en oeuvre que les petits projets ponctuels d'amélioration marginale des activités agricoles traditionnelles et de l'élevage, tels que barrages de retenue, forage de puits.

La stratégie de développement du secteur urbain servira de base au premier plan de développement économique et social qui s'était assigné des objectifs que nous analyserons plus loin ainsi que les réalisations au terme de la première décennie d'indépendance. Retenons pour le moment que cette stratégie avait suscité des critiques notamment sur les choix de base et la méthode d'analyse. En effet, une importance notable n'avait pas été accordée au secteur traditionnel qui représentait la grande majorité de la population totale.

2°/ L'objectif de modernisation de l'agriculture et de l'élevage qui supposait d'abord que l'on doute d'une possible industrialisation de la Mauritanie faute de moyens (Technique-Financier) qui serait nécessaire pour absorber une masse importante de main-d'oeuvre rejetée par le secteur traditionnel perturbé par la sécheresse et surtout insatisfaite de ses conditions de vie.

La Mauritanie, comme beaucoup de pays avait fait le choix de l'industrie contre l'agriculture au mépris des réalités d'un Etat composé majoritairement de paysans. Mais le manque de cadres, de financement pour mener à bien cette entreprise aura raison d'un tel choix malheureusement avec des conséquences dramatiques sur les hommes. Toujours est-il que la modernisation du secteur rural impliquait la mise en oeuvre d'actions rapides et massives dans l'irrigation afin de fournir

des emplois et les accroissements des revenus nécessaires pour assurer à la population au moins la satisfaction de ses besoins de base en ce qui concerne l'alimentation, la santé et l'éducation.

Moderniser l'agriculture et l'élevage, c'était donner la priorité à deux secteurs qui jusqu'à une époque récente contribuaient pour une part importante au P.I.B. du pays et qui faisaient vivre une frange majoritaire de la population. Une initiative qui collait parfaitement aux réalités mauritaniennes et qui recoupait les objectifs du second plan de développement économique et social. Dans celui-ci les responsables se donnaient comme priorité, l'augmentation du bien-être de la grande masse de la population, allant ainsi au devant des aspirations des ruraux en satisfaisant leurs demandes en produits vivriers. La modernisation du secteur rural nécessitait des moyens techniques car les ruraux continuent encore d'utiliser du matériel traditionnel, archaïque pour l'agriculture qui repose sur des méthodes traditionnelles de culture. L'utilisation d'engins modernes (tracteurs et autres) étaient à l'état expérimental. Une vaste campagne d'animation rurale était plus que nécessaire. C'est là un problème de changement de mentalité valable aussi bien pour le sous-secteur de l'élevage encore dominé par l'idée de prestige.

Cependant cette volonté de moderniser le secteur rural si louable en soi, etait restée à l'état de projet et mis a part quelques projets agricoles: Gorgol, M'Pourié, point de trace de modernisme. Les paysans continuent à vivre comme auparavant sans grande amélioration de leur sort et vu leur poids dans le

pays on se rend à l'évidence que le processus de développement était encore en gestation. Enfin de compte, il était évident que les responsables avaient des difficultés à opérer un choix d'une stratégie de développement tiraillé qu'ils étaient entre la volonté de se lancer dans la voie d'une industrialisation du secteur urbain et le souci de répondre aux aspirations de la grande majorité de la population qui vit encore dans le secteur rural traditionnel.

Ce souci de trouver un équilibre entre les deux secteurs aboutira à un choix classique d'une stratégie médiane pour se substituer aux précédentes mais qui devait être envisagée à la lumière d'un certain nombre de considérations:__ Tout d'abord la mise en place de grands projets agricoles, l'implantation de structures d'accueil de l'industrie et les grands projets industriels supposaient des délais souvent très long d'où la nécessité d'avoir conscience de ceux-ci pour en tenir compte dans une éventuelle programmation des plans.

__ La politique d'emploi pouvait avoir comme objectif de maintenir dans les activités rurales le maximum de main-d'oeuvre, du fait que la capacité de création d'emplois du secteur industriel même dans une hypothèse très optimiste serait limitée dans les années à venir.

__ L'objectif d'assurer à toute la population une alimentation suffisante même en année de sécheresse, impliquait l'irrigation de quelques 30 à 40.000 hectares selon les prévisions les plus optimistes. Il en résulterait un effort considérable d'investissement. Nous avions ainsi des éléments

d'une possible stratégie médiane entre le secteur industriel et le secteur rural que nous allons observer dans le détail.

PARAGRAPHE 1: La Stratégie équilibrée de développement industriel urbain et de développement rural.

Cette stratégie s'articulait ainsi:__ 1/ La mise en place de structures d'accueil nécessaires à une industrialisation dont les caractéristiques devaient être clairement définies afin qu'elles soient autre chose qu'un ensemble d'entreprises sans liens entre celles-ci. Ceci ne pouvait se faire qu'en évitant la réalisation de grands équipements dont l'effet sur l'industrialisation serait peu important et de mettre plutôt l'accent sur un ensemble d'actions qui éliminerait les obstacles connus tels que la faible capacité de gestion, une main-d'oeuvre peu préparée, les problèmes d'énergie, d'eau.

__ 2/ La stratégie impliquait aussi la mise en oeuvre d'un ensemble d'interventions dans l'agriculture afin d'atteindre le plus rapidement possible une capacité de production permettant une autosuffisance en produits alimentaires de base. Au de là de ce seuil, les investissements qui pouvaient être réalisés en agriculture devaient faire la preuve d'une rentabilité au moins égale à ceux envisagés dans le secteur industriel. De plus, les divers programmes et projets dans le secteur de l'éducation et de la santé étaient évalués en fonction du critère de leur participation directe à la réalisation de projets prioritaires en conformité aux orientations fondamentales de la stratégie et de leur contribution au bien-être de l'ensemble de la population.

A terme la Mauritanie posséderait deux moteurs de modernisation qui donneraient un équilibre et éviteraient une industrialisation et une urbanisation trop rapides et dont on pourrait craindre qu'elles créeraient de grandes inégalités et détruiraient les caractéristiques propres de la culture mauritanienne. La stratégie offrait de surcroit une plus grande souplesse pour s'ajuster et bénéficier de courants de l'environnement international, elle faciliterait aussi une meilleure répartition des bénéfices du développement entre les différents secteurs de la population. Elle contribuait d'autre part à éviter un élargissement de l'écart entre le niveau de vie des milieux urbains et ruraux en réduisant les disparités économiques des deux secteurs.

A/ L'Action de la Stratégie équilibrée sur les Secteurs ruraux et industriels.

Le développement économique de la Mauritanie était conditionné par la rareté des ressources naturelles exploitables. Ainsi le pays ne pouvait s'appuyer que sur les ressources minières même si des difficultés apparaîssaient sur le marché de celles-ci, les ressources de la mer, de l'agriculture sur lesquelles étaient fondées beaucoup d'espoir.

Cependant, le développement intensif des mines au cours de la dernière décennie n'avait pas eu d'effets d'entraînement notables sur le reste de l'économie et il en avait résulté un déséquilibre fondamental dans la croissance, environ 10% de la population appartenait au secteur moderne et connaissaient une amélioration de leur niveau de vie alors que les 90% qui constituent la population rurale voyaient leur niveau de vie se

détériorer notamment à la suite des conditions climatiques défavorables qui avaient marqué la fin de la période 1968-1974.

Celà était le fruit d'une politique de développement de la première décennie de l'indépendance qui avait vu tous les efforts être concentrés sur le secteur urbain doté d'infrastructures de base au détriment du secteur rural traditionnel. Cette erreur dans la priorité portera un grand coup au monde rural délaissé, qui se détériorait par la faiblesse des efforts qui lui avaient été consacrés, ne devant sa survie qu'aux caprices d'une pluviométrie de plus en plus limitée.

1/ Sur le Secteur rural.

L'action sur ce secteur partait de constatations tirées des précédents plans de développement concernant le secteur rural pour envisager une stratégie pour l'avenir. La stratégie équilibrée avait adopté un choix à moyen et long terme qui intégrait les actions éventuelles dans une démarche qui se voulait cohérente et articulée, tout en poursuivant certains buts comme l'accroissement de la production rurale, une plus grande équité dans la répartition des revenus à la population rurale et enfin l'arrêt de la dégradation de l'environnement. L'objectif principal étant le renouveau du monde rural, il apparaissait urgent de rechercher les voies et moyens pour y aboutir. Ceux-ci pourraient passer par l'adoption d'une solution souvent utilisée ailleurs et qui procéderait d'un transfert de ressources du secteur moderne au secteur rural

d'une part, par l'augmentation de la productivité rurale en investissant massivement dans ce secteur d'autre part.

La solution choisie sera celle appelant à saisir toute opportunité d'accroître la productivité agricole sans pour autant chercher à maintenir coûte que coûte la population dans le secteur rural en proie de plus en plus de difficultés. Cette productivité dont la hausse était recherchée ne s'accompagnait pas souvent d'une baisse de l'emploi, vu que les besoins à satisfaire étaient immenses et que les méthodes utilisables efficacement devraient aboutir à un regain de productivité par personne et un nombre de travailleurs nécessaires. Ainsi l'agriculture irriguée exige plus de main-d'oeuvre par hectar ne serait-ce que dans la période de développement que l'agriculture traditionnelle à cause du caractère intensif découlant de l'utilisation de semences améliorées de pesticides et d'engrais.

Il était encore possible d'accroître la quantité de travail dans le secteur agricole irrigué en augmentant les heures de travail et en améliorant la capacité de travail de tout un chacun grâce à une bonne alimentation, un meilleur état de santé en un mot en satisfaisant certains besoins essentiels puisque l'objectif ultime était de fournir à l'ensemble de la majorité rurale un revenu suffisant, préalable au développement. Pour les responsables mauritaniens, la sécurité des revenus ne sera atteint que lorsque la population vivant de l'agriculture aura accès à une parcelle irriguée, que la population fourragère du cheptel permette de supporter les périodes de soudure.

Cet objectif était fonction de deux impératifs: celui du rythme du développement de l'agriculture irriguée d'une part, du délicat problème de redistribution des terres d'autre part. L'élevage autre sous-secteur rural devra aussi procéder à des mutations comme la juxtaposition d'activités (Utilisation des pâturages traditionnels et secondaires, transformation de la production agricole en viande et produits laitiers) pour devenir la première agro-industrie du pays en un mot aussi arriver à une association agriculture-élevage.

En fonction de tout ce que nous venons d'évoquer, les interventions à entreprendre devraient tourner autour de certains objectifs comme:__ Le développement d'une agriculture productive basée sur la rentabilisation des ressources en eau du pays pour satisfaire le marché intérieur et éventuellement exporter les surplus.

__ L'utilisation rationnelle de l'eau pour la transformation et la réorganisation des structures socio-économiques du monde rural pour les rendre plus compatibles avec les impératifs d'un monde moderne de production et de commercialisation.

__ Le développement des aptitudes pour l'élevage en développant son aspect extensif associé à une production fourragère ou irriguée.

La stratégie de développement ainsi préconisée était centrée sur un objectif global celui d'assurer à l'ensemble de la population rurale un "revenu amélioré et non-aléatoire en vingt-ans". Pour sa réalisation, il fallait deux conditions essentielles et intermédiaires: 1°/ "Développer une capacité

d'aménagement de superficies irriguées de 3.000 hectares par an à la fin du 3ª plan c'est-à-dire en 1980 pour atteindre environ 8.000 hectares par an en 1982"_ 2°/ "Mettre au point les méthodes permettant d'associer l'agriculture et l'élevage et acquérir une capacité d'encadrement pour développer la soudure parallélement au rythme de mise en valeur agricole."(11).

Ces deux conditions tenaient compte de la double nécessité d'aller le plus vite possible mais en respectant un équilibre entre l'effort à fournir et les moyens disponibles. Pour ce faire les instruments majeurs pour obtenir la réalisation des objectifs reposaient sur:

___"La formation des cadres pour mener à bien le travail à accomplir.

___ La maîtrise de l'eau, élément fondamental, ressource rare

___ La réorganisation ou la mise en place de structures susceptibles de coordonner les actions nécessaires au développement du secteur rural sans oublier l'amélioration des techniques de production et le renforcement des circuits de distribution, de commercialisation, la mise en place d'un crédit agricole longtemps absent du secteur rural."(12).

Ce dernier ne verra malheureusement pas la mise en place de l'ensemble des instruments ainsi énumérés ce qui entraînera des insuffisances notoires à même d'entraver sa progression.

(11) Rapport sur les Problèmes de l'Agriculture et de l'Elevage en Mauritanie. Ministère du Développement Rural, 1974, P.27
(12) Idem, P.30

2/ Les insuffisances du secteur rural.

Les nombreux rapports établis pour ce secteur allaient pousser les autorités compétentes à orienter leurs actions autour de quelques axes comme:__ Accorder une plus grande importance à l'irrigation,___ Développer encore plus les techniques agricoles pour améliorer les rendements agricoles, __ Accentuer et favoriser l'élevage en l'associant avec les cultures irriguées. Fort de ces orientations, les responsables tablaient sur des schémas qui permettraient d'envisager qu'"en 1994 une superficie de 100.000 hectares sera cultivée et irriguée avec double récolte annuelle et des rendements maximums de 10 T/ha en équivalent de riz."(13).

D'autre part la culture sous-pluie ne serait pratiquée que sur une superficie de 197.000 ha compte tenu des zones irriguées et d'une pratique de la jachère équivalente à l'immobilisation de 15% des surfaces cultivées. Le même rapport du Ministère plaçait l'élevage sous le signe de la reconstitution du troupeau d'avant sécheresse. Pour la période 1974-1994, l'objectif était d'obtenir un "taux d'exploitation de 16% (au lieu de 10%) grâce à la réduction de 6 à 4 ans de la maturation des bovins, l'accroissement de 50% du poids des bêtes et le doublement de la production laitière " toujours selon le rapport. L'évolution future du secteur rural dans son ensemble permettrait à celui-ci de pouvoir supporter une population que l'on estime à 960.000 personnes.

Si l'on s'en tenait aux prévisions démographiques avec un taux net annuel de croissance de 2% en intégrant la baisse

(13) Rapport Ministère Développement Rural, op.cit, P.35

probable de la mortalité, il en résulterait une population de plus de 1.825.000 en 1994 contre 1.507.000 en 1985. Celà entraînera forcément une pression sur le secteur moderne de "680.000 personnes en 1994 ce qui compte tenu d'un taux d'activité de 25% (1 actif pour 4 personnes) et des emplois existants (40.000 environ) nécessitait la création pendant cette période de 170.000 emplois "(14).

Il apparaît enfin de compte que le secteur rural devra encore longtemps traîner ces insuffisances ce qui risque de provoquer une fois de plus l'exode rural vers des centres urbains. On avait trop tablé sur un rapide développement du secteur sans tenir compte des possibilités du pays d'une part, de la mauvaise volonté politique de certains milieux très influents et pas trop désireux de s'occuper de la croissance du monde agricole d'autre part.

A celà il faudrait ajouter les contraintes au niveau de l'encadrement des populations rurales. Devant ces difficultés, les responsables feront le choix de l'industrialisation comme moteur du développement en Mauritanie qu'ils justifiaient par le fait que le "secteur rural dans son développement ne permettrait pas d'assurer des emplois et des revenus suffisants à toute la population". Un argument largement discutable et dont les résultats sont aujourd'hui plus que catastrophiques pour le pays et pour tous les Etats qui avaient adopté la même stratégie d'industrialisation au détriment du développement rural. Il aura fallu une décennie sinon plus pour que l'on se rende compte des erreurs commises dans les choix fondamentaux.

---

14 Idem, P. 38

Une des justifications du choix de l'industrialisation était qu'"elle pouvait servir de relai au secteur rural dont la capacité d'absorption de main-d'oeuvre était limitée".

3/ Sur le Secteur industriel.

Pour les autorités mauritaniennes, le choix d'une stratégie de développement ne s'était jamais posé en terme d'opposition entre le secteur rural et le secteur industriel. Le problème se situait pour elles dans l'incapacité du secteur rural à absorber toute la main-d'oeuvre disponible d'une part, que l'étude des interrelations entre les deux secteurs devait conduire à préparer le développement du secteur rural et à accentuer les phénomènes de complémentarité mis à jour afin de permettre un développement harmonisé.d'autre part.

Il nous semble que le problème n'était pas d'opposer les deux secteurs mais de faire le bon choix, celui répondant aux véritables réalités du pays et dans cette optique, le développement rural ne devait en aucun cas être délaissé comme ce fut le cas pendant plus de deux décennies. Les progrès de l'agriculture dépendaient essentiellement des modifications des structures sociales et des comportements de la population qui y vivait d'une part, de la fourniture au secteur de biens (outillage, matériel d'irrigation, engrais) d'autre part, autant d'éléments qui permettront la réalisation de progrès techniques. A partir de là, on pouvait logiquement entrevoir une complémentarité avec le secteur industriel car le développement de l'agriculture n'est guère imaginable sans la mise à la disposition de ce secteur de nombreux biens industriels. Malheureusement la fourniture de ceux-ci est assurée par des

importations très coûteuses, une ponction considérable des ressources en devises mais parfois par une inadaptation des techniques disponibles aux structures sociales et mentales des populations rurales.

La réalisation de progrés de l'agriculture grâce à la disponibilité d'intrants industriels à des coûts moins élevés, adaptés au niveau de développement des structures existantes et à leurs possibilités de progrés, était possible à partir de la mise en place d'industries de base choisies de manière judicieuse. Les délais techniques de mise en place d'une base industrielle à même de fournir les biens nécessaires à ce progrés sont en général incompressibles et l'impulsion fournie au secteur rural si elle n'était pas coordonnée avec une politique d'industrialisation risquait d'aboutir à un blocage ou de contraindre le pays à se tourner vers l'importation pour assurer ses approvisionnements. La nécessité de coordonner ces actions était d'autant plus impérieuse que l'étape à franchir dans le cadre du développement industriel était important pour la Mauritanie et impliquait de multiples démarches depuis la recherche géologique et l'exploitation minière jusqu'à la production de biens d'équipement.

Parmi les industries de base qui permettront la transformation des structures économiques, des techniques agricoles et l'augmentation de la productivité du secteur agricole, la sidérurgie, la métallurgie et la chimie avaient un rôle prépondérant. Compte tenu de la faible capacité d'absoption de la main-d'oeuvre par le secteur industriel dans une première phase et surtout des contraintes financières,

technologiques et humaines qui hypothèquent la mise en oeuvre d'une telle politique industrielle, il avait été proposé comme alternative, une politique de production de biens de consommation courante c'est-à-dire le développement d'industries légères.

Malheureusement l'expérience des dernières années en matière de développement industriel particulièrement en Afrique s'est soldée par un échec patent, les résultats escomptés n'avaient jamais été atteints. Dans certains pays où l'accent avait été essentiellement mis sur ce type de croissance, l'absorption de la population par le secteur économique moderne avait été inférieure aux taux de la population occupée; en conséquence cette proportion de la population occupée dans le secteur rural s'était accrue de manière notable. Le blocage voire même la régression du secteur moderne dans ce cas précis, était dû au fait que les impulsions attendues de la politique d'industrialisation sur le secteur industriel lui-même et sur le secteur rural ne s'étaient pas produites particulièrement à cause du manque d'articulation entre les branches du secteur industriel, entre le secteur industriel et le secteur rural.Il y avait donc un risque d'une mauvaise articulation de la stratégie équilibrée.

B/ <u>La Stratégie équilibrée et les risques de distorsions</u>.

Une attention toute particulière devait être accordée à l'articulation entre les deux composantes de la stratégie équilibrée à savoir le secteur rural et le secteur industriel. Les actions à entreprendre dans ces deux secteurs devaient être marquées par une parfaite homogénéité, une harmonie totale au

risque d'entraîner des incohérences dans les interventions sectorielles. Le fait qu'il n'y ait pas une maîtrise totale des évolutions, des contraintes, augmentaient encore plus les risques de distorsions tant au niveau des choix des programmes que des projets. Le souci premier sera donc de rechercher d'abord une bonne articulation et le respect des interdépendances intra et intersectorielles.

A cette fin, une bonne allocation des ressources était plus que nécessaire pour éviter de provoquer des déséquilibres, des blocages risquant de mettre en cause la réalisation d'un certain nombre de projets. La coordination des interventions constituait aussi une action primordiale afin de garantir la cohérence des politiques sectorielles et éviter un déséquilibre entre les objectifs et les moyens disponibles pour les atteindre. La prise de conscience de certains inconvenients et dangers nés des incohérences était impérieuse pour ne pas les sous-estimer, celà à cause des faibles relations intersectorielles liées à l'isclement des diverses branches de l'activité économique.

Autrement, la situation pouvait être préjudiciable au développement économique et social du pays car les effets induits et indirects des interventions dans un secteur avaient un impact sur l'ensemble de l'appareil productif et sur le système économique. Par exemple, la réalisation d'un programme d'irrigation qui ne serait pas accompagné de l'encadrement et de la formation de la population concernée donnerait des résultats à coup sûr décevants. Le respect des cohérences inter et intra-sectorielles était indispensable pour assurer

l'efficacité de toute action. Pour ce faire, il s'agissait de s'assurer que chaque politique sectorielle tenait compte des rapports existants avec les objectifs et les moyens d'intervention des autres secteurs.

Dans cet ordre d'idées, le respect au niveau intersectoriel de certaines liaisons était souhaitable comme:

__ La liaison entre le développement des secteurs rural et moderne et les infrastructures, particulièrement les moyens de transport.

__ La relation entre le développement des secteurs rural et moderne, la mise en valeur des ressources humaines et la formation de la main-d'oeuvre qualifiée et des cadres.

__ Le lien entre les sources de financement privés et publics, internes et externes en vue d'assurer une mobilisation judicieuse des ressources financières nécessaires au développement.

__ La correspondance entre les régions et les grandes zones d'aménagement en vue d'une répartition équilibrée des fruits du développement et une bonne utilisation de l'espace.

Le choix aura donc porté sur cette stratégie ménageant les deux secteurs de l'activité économique de ces dernières décennies. Compte tenu de la situation économique de ces périodes passées, des perspectives d'avenir, des forces et faiblesses de celle-ci, les responsables se lanceront dans des expériences de développement sous la forme de plans économiques et sociaux pour tenter de répondre aux nécessités du

développement. Ce sont ces différentes expériences que nous allons parcourir pour en déceller les points forts et faiblesses pour enfin en tirer les enseignements à même de servir dans l'optique d'une redéfinition d'une nouvelle approche du processus de développement, d'une autre stratégie alternative.

PARAGRAPHE 2: Les Objectifs de développement de la décennie 1960-1970.

Au lendemain de son indépendance le 28 Novembre 1960, la Mauritanie allait s'attaquer à l'une de ses obligations essentielles, la difficile tâche de développement. C'est dans cette démarche que fut élaboré le premier plan quadrienal qui devait permettre selon les responsables aux populations de "s'arracher aux contraintes avilissantes de la misère et de son cortège". Ce plan placé sous le signe de la consolidation de l'indépendance devait jeter les bases du futur développement à travers certaines priorités.(15).

A/ La Consolidation de l'indépendance.

L'une des premières priorités assignée au premier plan était de parfaire l'indépendance en atténuant les sujetions encore existantes sur le plan financier et celui des cadres. Or "l'indépendance de la Mauritanie, comme toutes les nouvelles indépendances, est caractérisée par sa fragilité. Au-de là de l'euphorie qui marque un temps fort dans l'histoire de l'indépendance d'un peuple, celui-ci découvre une fois les lampions éteints, une dure réalité. Son pays apparaît à ses

(15) Voir tableau des investissements prévus au 1er plan.

yeux, comme un immense puzzle. Face au sous-développement, tout est à refaire, tout est à reconstituer."(16).

La Mauritanie était parfaitement à l'image de cette description dans ses premiers pas d'après indépendance car, plus que tout autre Etat du continent, le pays était dépourvu de "tout appareil administratif et d'élite politique, soutenue à bout de bras par la France; territoire "national" artificiel, divisé entre éthnies négro-africaines et arabes...s'enfonçant dans la misère, sans rapport avec les nouvelles enclaves capitalistes..."(17).

Ce tableau plus ou moins sombre dans certains aspects qui se sont matérialisés par l'exacerbation du conflit linguistique et les émeutes de Février 1966 s'est éclairci par la suite. A la stabilité du régime avait succédé la reconnaissance de l'Etat sur le plan international et l'installation de la MIFERMA qui servira de pôle de développement grâce à l'apport de capitaux étrangers, français notamment. Cette première décennie d'indépendance présentait un bilan flatteur car, traduit en chiffres, celà donnait un taux de croissance annuelle de "20% de 1959 à 1964, ensuite 8% de 1964 à 1970, ce qui plaçait la Mauritanie en tête des 18 Etats d'Afrique et de Madagascar (E.A.M.) avant le Gabon ou la Côte-d'Ivoire partis ensemble dans cette course au développement"(18). Ces premiers pas vers le développement étaient placés sous le signe de l'"indépendance dans la coopération" tout au long de la première partie de l'indépendance comme évoqué auparavant pour

(16) E. Van Buu: " Décolonisation et Développement " in Introduction à la Mauritanie, CRESM-CEAN,1979,P.384.
(17) F. de Chassey " Mauritanie 1900-1975 " op.cit. P.202
(18) Idem, P.205

permettre au pays de satisfaire les besoins essentiels de sa population.

L'indépendance n'avait donc pas consacrée la rupture avec la France comme elle le fut avec la Guinée de Sékou Touré. Au contraire, elle fut l'occasion de repartir sur de nouvelles bases telles l'affirmation de la souveraineté et de l'égalité, "principes sur lesquels les deux partenaires entendent fonder leurs nouveaux rapports "(19). Ces nouvelles bases conclues dans l'euphorie de l'indépendance allaient très vite se heurter à des obstacles.

En effet, le principe de l'égalité souveraine, une des pièces fondamentales du traité de coopération Franco-Mauritanien impliquait logiquement que la coopération se traduise par des échanges entre les deux pays. Or, la Mauritanie comme l'ensemble des Etats fraîchement indépendants occupés dans le démarrage du développement et de la reconstruction pouvait difficilement proposer quelque chose en échange. C'est ainsi que tout naturellement cette coopération prendra très vite la forme d'une aide qui, à n'en pas douter sera loin d'être neutre, devenue un instrument politique redoutable pour la France tout en permettant de créer pour la Mauritanie des conditions favorables au "décollage".

L'aide française avait surtout été financière sous forme de subventions pour permettre d'équilibrer le budjet de fonctionnement. Elle se chiffrait de 1960 à 1963 entre "1,5 et 1,8 milliards de F.C.F.A. par an "(20). Ce chiffre représentait

(19) Cf. JORF, Traité de coopération Franco-Mauritanienne, 6-2-1962. 1324.
(20) F. de Chassey, op.cit.P.362

encore "63% des recettes en 1962". A noter que cette aide n'était pas uniquement destinée à la seule Mauritanie mais qu'elle s'inscrivait dans une stratégie globale concernant tous les Etats d'Afrique et de Madagascar jadis sous tutelle Française. De conséquente au début, elle fut réduite pour la Mauritanie en 1963 n'atteignant que "500 millions" (36% des recettes) qui finira par y renoncer avant même la fin du premier plan quadrienal ce qui pouvait remettre en cause certains objectifs.

L'aide française n'était pas seulemnt constituée de subventions au budjet mais apparaissait aussi sous formes de crédits à la disposition de l'Etat Mauritanien pour son équipement dans la période comprise entre 1963 et 1966. Ces crédits étaient très importants dans ce contexte pour équiper le pays et se chiffraient à "2800 millions de F.C.F.A. sur un budjet total de 3265 millions de F.C.F.A. pour atteindre en 1967 300 sur 500"(21). Une fois de plus la Mauritanie choisira de se passer de ces crédits en 1968 pour financer elle-même le budjet de l'équipement grâce à ses propres recettes s'élevant à 285 millions.

La dernière source de cette aide était constituée par les crédits du Fonds d'Aide et de Coopération (F.A.C.). Ces crédits se présentaient sous forme de participations, de prêts, dons contrôlés par la France. Généralement inclus dans le plan de développement, ces crédits apparaîssent de loin la part la plus importante de l'aide française "5190 millions de F.C.F.A. au début jusqu'au 31-12-68, soit 63% de l'aide totale"(22).

(21) Source: F. de Chassey
(22) Idem

L'objectif de consolidation de l'indépendance assigné au premier plan quadriennal pouvait-il s'accomoder d'une telle aide sans remettre en cause ne serait-ce qu'en partie la liberté de manoeuvre du pays? Sans doute la Mauritanie y laissait quelque chose de sa souveraineté mais il lui était difficile de procéder autrement pour ne pas rater le démarrage du processus de développement avec la voie de l'impulsion de l'extérieur.Elle devait donc faire face à la contrainte qu'engendrait cette aide jusqu'au moment où elle se sentira en mesure de s'en passer ce qui dans le contexte d'alors apparaîssait comme très lointain.

Enfin de compte, cette aide s'avérera positive dans certains aspects, certains secteurs de l'économie, la mise en place et la formation de cadres administratifs. Le budjet de fonctionnement avait largement bénéficié pendant un temps des subventions alors que les crédits du F.A.C. avaient permis la mise en place d'une infrastructure moderne de transport urbain. Toutes ces réalisations n'auront pas provoqué un effet d'entraînement sur les autres secteurs pour déclencher un début de véritable développement.Tout au contraire avait-on assisté à un certain déséquilibre économique. Cette aide concentrée sur des secteurs qui pouvaient occasionner des profits, engendrait ici des effets néfastes.

Ainsi, le bilan de réalisation de trois années d'exécution du premier plan montrait que les crédits F.A.C. de la période allant de 1963 à 1966 se répartissaient comme suit:__ 53% de ceux-ci étaient allés à des travaux d'infrastructure dans le secteur moderne: routes, pistes.__ 23% à des réalisations

expérimentales dans le secteur rural: palmeraies d'Atar, périmètres rizicoles sur le fleuve Sénégal.__ 16% pour les recherches géologiques et minières.__ 8% à des investissements sociaux: constructions scolaires, formation de cadres, santé et hygiène.(23). On notait aussi que les "capitaux en provenance de l'aide publique semblaient se porter surdes opérations précises, localisées, favorisant à court terme la commercialisation de production rurale locale ou l'industrialisation légère à partir de cette production.On peut citer dans ce sens les réalisations surparticipation du F.A.C. de la petite usine de conditionnement de dattes d'Atar, la poursuite des cultures encore expérimentales du coton et du riz sur le fleuve..."(24).

Tout celà pour montrer que l'aide française se concentrait sur des secteurs où elle pouvait attirer des capitaux privés. Une telle pratique favorisait la dépendance de l'économie mauritanienne à celle de la métropole et sa désarticulation. L'exemple qui illustraitle mieux cette stratégie était celui de la MIFERMA, société chargée d'exploiter les mines de fer, de cuivre et dont la création s'était effectuée grâce à l'apport de capitaux étrangers, français en majorité."l'intérêt essentiel de cette implantation était d'assurer aux actionnaires privés-des groupes sidérurgiques européens-un approvisionnement bon marché...Pour l'Etat Français, outre le contrôle sur une ressource d'intérêt stratégique évident, cet

(23) Source: Bilan de réalisation du 1e plan 1963-1967. Ministère du Plan.
(24) F. de Chassey, P.363

approvisionnement facile et abondant facilitait la restructuration de la sidérurgie nationale."(25).

En favorisant le développement du secteur minier, les capitaux étrangers contribuaient à accentuer l'inégalité sociale ne se souciant pas des autres secteurs sans doute moins rentables ce qui faisait dire à de Chassey: "Qu'en définitive et en fait, les effets induits de l'aide économique sont des facteurs essentiels du sous-développement". Ici apparaîssait l'ambiguité de la coopération relevée par certains auteurs venant de l'aide et loin d'être dépourvue de toute neutralité.

B/ Les Bases du développement Economique et Social.

Ce second objectif qui découlait du premier se devait de préparer la voie à partir de 1967 pour répondre aux aspirations de l'ensemble de la Nation. Cependant, comme le premier, celui-ci ne fut pas atteint du fait surtout que l'aide extérieure n'avait favorisé que les secteurs miniers et commerciaux largement dominés par l'étranger. Les bases d'un futur développement n'étant donc pas prêts de voir le jour, celà d'autant que les choix et priorités de l'Etat ne coïncidaient pas souvent avec ceux des bailleurs de fonds qui n'investissaient généralement que là où ils avaient une chance à terme de tirer grand profit. La conséquence d'une telle pratique était un "surinvestissement dans certains secteurs et des espoirs optimistes perpetuellement déçus dans la plupart des autres malgré les régimes de faveur promis."(26). A celà nous ajouterons le manque de structures d'accueil aussi bien

(25) J.L.Balans, These, op.cit. P.530.
(26) De chassey, op.cit.P.367.

économique, social que politique en mesure de favoriser un développement collectif.

L'échec des deux objectifs étaient donc total car la consolidation de l'indépendance était loin d'être parfaite. Le moyen choisi pouvait-il être en cause? Difficile de répondre catégoriquement à cette interrogation. En optant au début pour l'aide étrangère comme "moyen de parachever l'indépendance, la Mauritanie ne pouvait faire autrement même si certains pensent que le développement authentique devait être autodynamique et autocentré."(27). Là aussi nous retrouvons une autre contreverse de l'aide perçue comme obstacle au développement et cachant une "arrière-pensée politique: celle de perpétuer sous une forme plus subtile la colonisation "(28).

Le pouvoir politique mauritanien se retrouvait en face du dilemne né de l'aide, exigence de l'époque d'après indépendance mais très vite devenue contrainte lourde à porter. Il finira par renoncer à la subvention française au budjet en 1968 et ce grâce à l'augmentation des recettes plus que les dépenses. Celà était dû en grande partie au concours du secteur minier de la MIFERMA dont les "apports directs et indirects constituent entre 30 et 40% du budjet de l'Etat "(29).

D'autre part, on a pu constater que le premier plan de développement n'avait pas suffisamment accordé d'importance au secteur traditionnel qui intéresse la grande majorité de la

(27) E. Van Buu, op.cit, P.388.
(28) Cf. Tibor Mende: " De l'aide à la recolonisation ", Le Seuil, 1972.
(29) Cf. J.Vrignant: " Croissance des masses budgétaires, déséquilibres et développement: l'exemple de la Mauritanie" cité par J.L.Balans, P.531.

population, ignorant ainsi les réalités, besoins et priorités. L'expérience de développement de la première décennie de l'indépendance présentait tout de même un bilan relativement positif aux vues des difficultés qui jalonnaient le chemin du jeune Etat aussi bien à l'intérieur: dissenssions éthniques, stabilité du régime. A l'extérieur la Mauritanie grâce au soutien de l'Afrique noire modérée s'était fait reconnaître sur la scène africaine et internationale. A cet ensemble, s'ajoutait la réalisation d'infrastructures de transport (Wharf, Routes vers Rosso au Sud et Akjout vers le Nord). L'assainissement d'une situation budgétaire relativement satisfaisante permettant de faire face à l'essentiel des charges courantes même si l'effort principal d'investissement dépendait largement de l'aide extérieure.

PARAGRAPHE 3: La Recherche du Bien-être des années 1970.

Après la première expérience inscrite dans une stratégie d'"indépendance dans la coopération", la Mauritanie inaugurait au seuil des années 70 une seconde étape axée beaucoup plus sur la recherche du bien-être de la population venant ainsi corriger une distorsion constatée auparavant. Dans cette optique, on s'attendait normalement à ce que les responsables tirent des enseignements de l'expérience précédente pour remédier à certaines imperfections entrevues entre les différents secteurs. Or, en ne définissant pas d'objectifs globaux (tel par exemple un taux d'investissement souhaité), la seconde expérience ne représentait enfin de compte qu'un cadre arrêtant une politique générale dans les différents secteurs. Les responsables se réservant la possibilité de la compléter au

fur et à mesure par des programmes annuels intégrant les données et réalités nouvelles et tenant compte des possibilités budgétaires.

La raison d'une telle stratégie était exposée clairement dans le préambule du second plan et découlait d'une "prise de conscience assez nette des limites de la méthode globale de planification ainsi que des calculs trop sophistiqués dans des conditions d'un pays au stade initial de développement économique."(30). Le caractère très réduit des moyens de financement dont disposait l'Etat l'obligeait à faire appel à l'aide extérieure dont le montant était limité et dont les critères et les préférences ne concordaient pas toujours avec celles du pays. Le problème de l'insuffisance des cadres, le manque d'études et de projets bien conçus et bien élaborés avaient aussi constitué les principales contraintes à l'élaboration d'une planification poussée et impérative. Telles furent en gros les justifications avancées pour l'adoption de cette nouvelle stratégie.

Le réalisme et le pragmatisme étaient les deux principes majeurs de la philosophie du plan qui cherchait à intégrer dans la mesure du possible tout au long de la période 1970-73 les charges supplémentaires provoquées par chaque projet et l'augmentation nécessaire des prévisions budgetaires pour le secteur administratif notamment en tant que responsable des besoins en personnel nécessaire au fonctionnement de chaque projet.

(30) Préambule 2°.Plan de développement économique et social 1970-1973. Ministère du Plan, Nouakchott.

A/ Les Objectifs de développement

La croissance du bien-être de la population était l'objectif premier du second plan. Pour y parvenir, la majorité des actions sera concentrée dans les secteurs les plus productifs qui permettront ensuite de faire face à des dépenses conséquentes dans les secteurs sociaux et culturels. Cette stratégie qui cadrait parfaitement avec les réalités d'un pays sous-développé avait pour vocation de satisfaire des besoins indispensables à la grande masse démunie de la population. Les efforts étaient donc concentrés dans les zones rurales les plus peuplées avec comme but avoué dans le court terme d'accroître les revenus par tête de la population pour passer progressivement d'une économie d'auto-consommation jusque là en vigueur à une économie monétaire, premier jalon vers un changement de mentalité et des structures plus favorables au développement.

En ce qui concernait l'action à entreprendre dans le secteur moderne de production, c'est à la pêche qu'ira les faveurs considérée comme le secteur le mieux à même de recevoir des investissements conséquents. Possédant l'une des côtes les plus poissonneuses au monde, la Mauritanie tenait à exploiter au maximum cette possibilité même si elle devait faire face à un déficit d'infrastructures portuaires notamment. Dans ce domaine précis, le secteur des transports avait vu Nouakchott devenir un grand port d'importation. Les actions dans ce secteur seraient dorénavant concentrées dans le désenclavement de certaines régions, la liaison entre la capitale et le reste du pays.

Le secteur rural avec un investissement prévu de: 1.312.000 d'ouguiyas n'obtenait enfin de compte que 13,9% du total prévu alors que le "secteur productif moderne avec 3.244.000 ouguiyas, l'équipement: 3.096.000, se voyaient attribuer plus de 6 milliards d'ouguiyas soit 67,2% correspondant à plus de 2/3 du total des investissements et prés de 5 fois celui du secteur rural. Les projets du secteur social se chiffraient à 847 millions d'ouguiyas soit 9% du total."(31)

B/ Aperçu de Quelques réalisations du 2° Plan.(32)

Trois secteurs vont illustrer l'état des réalisations de cette seconde expérience de développement : le secteur rural, le secteur productif moderne et l'enseignement.

1/ Le secteur Rural

La priorité accordé à ce secteur (importance de la population concernée) avait vu le deuxième plan prévoir un investissement de, 13,9 % du total contre 8 % pour les années précedentes soit une progression de 94,6 %. Le sous-secteur de l'élevage voyait ainsi son taux croître de 48,8 % alors que l'ensemble de l'agriculture; les eaux et forêts, l'hydraulique pastorale augmentaient de 128 % d'après les estimations du Ministère du plan.La satisfaction des besoins de la population (nourriture notamment) était un objectif principal du secteur rural avec aussi pour souci de ne pas négliger la commercialisation et la stabilisation des cours de production.

(31) Source: Direction des Etudes et de la Planification (D.E.P.) Ministère du Plan.
(32) Voir L'état des réalisations du 2° Plan en annexe.

Malheureusement cette priorité proclamée ne sera jamais respectée, la part du secteur par rapport à l'ensemble ainsi que les sommes qui lui avaient été allouées avaient régressé marquant ainsi la diminution des moyens mis à la disposition de l'administration en vue d'atteindre les objectifs fixés pour la période.

a/ L'Agriculture.

En matière agricole, les objectifs principaux étaient d'assurer l'autosuffisance alimentaire du pays et l'acroissement des revenus des agriculteurs. Le développement des cultures industrielles restait cependant subordonné à la disponibilité du marché assuré et rémunérateur. Les moyens envisagés prévoyaient non seulement la réalisation de nouveaux aménagements hydro-agricoles, mais principalement l'extension de l'amélioration des services d'encadrement et de vulgarisation. Un rôle accru devait être attribué à la recherche agronomique et la résolution des problèmes de commercialisation devait être entrepris. Le manque de précision quant au détail des actions individuelles à entreprendre pourra constituer une lacune importante de cette seconde expérience.

Enfin les investissements retenus pour l'agriculture dans le deuxième plan et hors plan aussi s'élevaient à "1063 millions d'ouguiyas, le total du financement obtenu était de 659 millions soit 62 % desquels environ un tiers, soit 213,4 millions d'ouguiyas était consacré aux études dont la principale est celle du Gorgol dansle Sud du pays"(33). Sur 26 projets de l'agriculture et de l'animation rural inscrit au

(33) Source : 2e plan. D.E.P

plan, 9 avaient été achevés. En même temps le sous-secteur avait réalisé neuf autres projets hors plan. Au cours du deuxième plan, l'agriculture avait consommé seulement 23 % du financement prévu et 37 % du financement obtenu selon le Ministère du plan.

b/ L'Elevage.

Pour ce sous-secteur les objectifs du deuxième plan étaient les suivants: __ Une meilleure assistance à la production traditionnelle dansle domaine sanitaire et productif.

__ L'expérimentation et le développement de la production modernisée dans les régions les plus favorables.

__ La détermination et l'application d'une politique hydraulique pastorale et d'amélioration des pâturages.

__ L'accélation de la formation du personnel de conception et d'encadrement en matière d'élevage.

D'autre part, sept projets étaient prévus pour un montant d'investissement estimé à 433,8 millions d'ouguiyas et parmi eux, un seul (construction de dix centres d'immunisation) avait été entièrement réalisé pour un coût de 7,4 millions d'ouguiyas. Au terme de ce plan, le sous-secteur de l'élevage avait consommé seulement 20 % du financement prévu et 24 % du financement obtenu. Il faudrait souligner que 94 % du financement obtenu était fourni par l'aide extérieure, la BIRD, prêts: 206 millions d'ouguiyas (57 % du total), FED, aide non remboursable: 122 millions d'ouguiyas (33,6 % du total) et FAC:

12,4 millions d'ouguiyas (3,4 % du total) (34).Le reste du financement soit 22 millions d'ouguiyas ou 6 % du total des sommes versées (362,8 millions d'ouguiyas) provenaient du budget national.

L'analyse de tout ce qui précède montre que la plupart des objectifs du deuxième plan n'avaient pas été atteint pour le secteur rural. La raison principale de cet inefficacité était le faible niveau de l'investissement tant national qu'étranger.(35). La réalisation des projets prévus n'avait pas apporté l'amélioration souhaitée du niveau de vie des populations rurales. Ce secteur aura souffert d'un manque de cohérence entre les différents projets retenus, rendu apparent par l'absence d'une stratégie globale de développement et le traitement sommaire des objectifs sectoriels et régionaux. Les projets retenus avaient surtout un caractère ponctuel et de ce fait n'avaient pu avoir un impact sérieux sur l'économie rurale. Les contraintes quant à la réalisation des aménagements avaient été l'animation et la participation des collectivités, l'encadrement technique, liés au manque de personnel, d'équipements et de crédits, la faible capacité d'élaboration, d'évaluation, d'exécution et de gestion des projets, à l'inadaptation du matériel nouveau ainsi que des structures inadéquates de la propriété traditionnelle. A ces contraintes il fallait ajouter la sécheresse qui durait depuis 1969 et qui avait été le facteur dominant de la faible performance du secteur rural en bouleversant les conditions de production agro-pastorale, décimant les troupeaux, provoquant des

(34) Ministère du plan
(35) P.N.U.D : "Programme d'assistance pour la Mauritanie"op. cit. P.14

migrations massives et réduisant les activités humaines à des réactions de survie.

2/ Le Secteur Productif moderne.

Pour ce secteur, il était prévu de mettre l'accent sur la nécessité de favoriser autant que possible la formation d'un capital privé tout en restant trés ouvert aux investissements étrangers. Les sous-secteurs de la Pêche et de l'Equipement se taillaient la grande majorité des projets à réaliser , ce qui s'expliquait par la volonté des autorités d'exploiter au maximum les ressources halieutiques de la côte mauritanienne et le souci d'accorder un effort considérable au secteur des transport en vue d'unifier le pays en reliant entre elles des régions excentriques. Le taux global des réalisations financières du secteur productif moderne pour la période 1970-1973 a été de 72 %, ce qui rendait positif le bilan.

3/ L'Education et la Formation.

Pour ce secteur important pour un pays sous-développé, les objectifs retenus étaient accès sur: __ Les moyens d'assurer à l'enseignement des possibilités optimales d'activité.

__ Le contrôle de l'évolution des effectifs dans l'enseignement primaire.

__ La prévision d'une extension aux moindres coûts de l'enseignement secondaire en fonction des besoins du pays en cadres.

__ L'amélioration de la qualification pédagogique des maîtres.

__ La formation d'un nombre important de professeurs d'enseignement secondaire.

Pour tout cela, il avait été prévu un investissement s'élevant à 538,8 millions soit 5,7 % de l'ensemble des investissements permettant la construction d'environ 254 nouvelles classes pour les primaires, sept Collèges d'Enseignement général, 29 logements, la création d'une Ecole Normale Supérieure.

D'un point de vue globale, le secteur d'Education et Formation avait connu un taux très moyen de réalisation avec sept projets réalisés sur un total de 24. L'expérience de développement -- en ce début des années 1970 avait été placé sur le pragmatisme du fait même d'une absence d'objectifs globaux, d'une stratégie et d'un manque de moyens de financement ,les obligeant à recourir souvent à l'aide extérieure. Les résultats de cette expérience ne pouvaient être que mitigés dans la mesure où l'objectif majeur qui était la recherche d'un bien-être de la grande masse de la population était loin d'être atteint. Un échec dû en partie certes à une conjoncture défavorable (sécheresse) mais aussi et surtout à une mauvaise volonté politique avec l'abandon des actions de développement du secteur rural sans doute au profit d'autres secteurs jugés plus rentables (industrie et autres).La marche vers le développement se poursuivait dans le milieu des années 1970 marquée par une conjoncture economico-politique lourde et risquant de ralentir considérablement le processus.

PARAGRAPHE 4: Les Sombres Perspectives de Développement 1976-1980.(36)

La troisième étape du processus de développement économique et sociale débute dans une conjoncture difficile à l'extérieur et un antagonisme entre les secteurs modernes et ceux traditionels se traduisant par une absence totale de liens entre les deux à l'intérieur.

A/ Les Principaux secteurs et branches de l'activité économique.

1/ Le Secteur traditionnel rural.

Celui-ci comprent en Mauritanie, l'agriculture, l'élevage, la pêche artisanale etc... Il occupait la plus grande majorité de la population. Ainsi 70% de celle-ci résidait dans une zone qui s'étendait sur environ 180 kms de largeur du Nord au Sud, le long de la frontière méridionale (Au Sud de la ligne Nouakchott-Tidjikja-Néma). Cette zone couvrait à peu près 300.000 km² c'est-à-dire le tiers de la superficie du pays. La zone avait un climat sahélien qui permettait pendant les années de précipitations suffisantes de pratiquer l'agriculture traditionnelle. Seulement une partie de cette zone, relativement restreinte dans le Guidimaka (au Sud du 16e parallèle) était soumise à un climat soudanais favorable à l'agriculture et à l'élevage grâce à iune pluviométrie élevée.

(36) Cf. Tableau en annexe pour les investissements réalisés lors du 3e Plan.

Evolution de la Part de la Population rurale dans la Population totale.

Année	Pop. Totale	Pop.Rurale.	%
1965	1.207.000	1.100.000	91%
1973	1.396.000	1.163.000	83%
1975	1.447.000	1.154.000	80%

La population des districts ruraux s'élevait à 70% de la population totale. Si on tenait compte du fait que la population d'un bon nombre de villes avait une occupation plus rurale que citadine, la population effectivement rurale était encore plus écrasante près de 90%. Une bonne partie de celle-ci se livrait plus spécialement à l'agriculture, tandis que l'autre s'adonnait à l'élevage, artisanat et commerce.

La production agricole était concentrée dans un secteur restreint du Sud et du Sud-Est où les précipitations annuelles étaient supérieures à 300 mm. C'est surtout le long du fleuve Sénégal et ses affluents ainsi que dans les deux Hodhs que les cultures végétales étaient les plus intensives. Les principales productions concernaient traditionnellement le mil, le sorgho,et les dattes, les autres étaient le maïs, le niébé, l'arachide, la patate douce, le henné.(37). Dans le secteur rural l'élevage était cependant de loin l'activité la plus importante de cette période. C'était un élevage pastoral, extensif mené à la manière ancestrale. La majorité des troupeaux était soumise à un élevage nomade ou de transhumance. Les pâturages naturels constituaient l'essentiel des ressources alimentaires du cheptel, mais leur exploitation était très aléatoire.(38).

Le secteur rural connaissait finalement une régression principalement due à la sécheresse. L'Elevage avec 61% du P.I.B. de ce secteur en 1968 et 70% en 1975 restait la branche la plus importante. En fin de compte on notera que ce secteur ne retrouvera une place normale dans l'économie nationale qu'en franchissant un certain nombre d'obstacles comme les conditions et modes de vie de la population en partie nomade, sédentaire puissants freins à la modernisation et à l'amélioration de la production. D'autre part, la très forte dispersion géographique accentuait les difficultés que rencontraient les projets de développement dans leur réalisation. Le secteur manquait aussi beaucoup de personnel qualifié et le crédit agricole restait

(37) Voir Tableau en annexe.
38 Voir Tableau en annexe.

largement inconnu, deux éléments capitaux parmi d'autres pour la survie de celui-ci.

2/ Le Secteur moderne.

L'ensemble de ce secteur regroupait les industries minières, celles de transformation ainsi que les activités de service et d'accompagnement (Transport, Commerce, Banques, Assurances etc...). Le secteur industriel était caractérisé principalement par son extraversion puisqu'il produisait pour les marchés extérieurs avec les conséquences que celà pouvait entraîner. En plus, il faudrait ajouter le manque d'intégration intrasectorielle qui caractérisait également ce secteur. Il représentait en 1975 60,5% du total du P.I.B., contre 70% en 1972, 59,8% en 1968. Cette croissance était principalement liée au développement des activités minières.

a/ Les Mines.

Jusqu'en 1971 l'exploitation minière était limitée aux mines de fer du Nord, assurée par la MIFERMA. La production en croissance continue était exclusivement destinée à l'exportation grâce à une infrastructure spécialisée: chemin de fer, port. Ces activités constituaient la majeure partie des exportations de la Mauritanie. L'activité minière et industrielle représentait en 1972 environ 48% du P.I.B. du secteur moderne. Cette activité était aussi assurée par des filiales de la MIFERMA comme la COMINOR, la SOMIMA entre autres. Elle ne donnait cependant lieu qu'à peu de transformation dans le pays: extraction, transport et concentration pour le cuivre. Au rythme d'exploitation de ces

gisements miniers, les experts prévoyaient un épuisement des mines au cours de la période 1981-1985 pour le fer, 1988 pour le cuivre.

Des prévisions qui se sont avérées exactes et la mise en exploitation de nouveaux gisements n'avait pas encore commencé, des problèmes techniques restant à résoudre (39). Les entreprises des industries de transformation (Alimentation, Imprimerie, Eau et Electricité, Bâtiment) quant à elles totalisaient un chiffre d'affaires estimé à "2920 millions d'ouguiyas contre 5140 millions pour les mines" selon les estimations du 3e plan, auquel participaient principalement quelques grandes unités comme l'abattoir de Kaédi, les sociétés de pêche, la SONELEC et quelques entreprises du bâtiment et travaux publics. La taille des autres étant généralement assez petite.

b/ Les Industries de transformation.

L'industrie de la pêche dominait nettement l'ensemble du sous-secteur de transformation, bien qu'il y ait encore sous-utilisation des équipements à terre. L'activité de la pêche était assuré par une flotte étrangère comme nous l'avons déjà évoqué. Les industries de la pêche étaient elles-aussi tournées vers l'extérieur de ce fait généraient peu d'effets d'entraînements sur le reste de l'économie. D'autre part, le taux de croissance très élevé de l'ensemble du sous-secteur était lié à la mise en place des industries de la pêche et nullement le' signe d'un développement réel continu. D'un point

(39) " Développement de l'industrie minière " in Programme d'Assistance Pour la Mauritanie. P.N.U.D, 1977-1980. P.19.

de vue global, le sous-secteur des activités de transformation était caractérisé par son faible développement et surtout son manque d'intégration au sein de l'économie. Les faibles performances de certaines entreprises (pêche, abattoir) expliquaient le peu d'importance de ce sous-secteur d'industrie.

Le secteur moderne dont on attendait beaucoup pour servir de locomotive pour le développement était loin de remplir ce rôle, victime qu'il était d'un certain nombre d'obstacles. Parmi ceux-ci, on notait le manque de développement du secteur industriel qui souffrait d'une absence de ressources énergétiques et des difficultés d'approvisionnement, enfin l'absence de liaison entre les différentes branches industrielles.

B/ Structure et Développement de l'économie.

1/ Production et Consommation.

En 1973, le Produit intérieur brut aux prix courants des facteurs était estimé à 10,83 milliards d'ouguiyas provenant de certains secteurs comme celui moderne avec 71,9%, le secteur rural 28,1% se subdivisant en viande: 65.000 tonnes, du Cuir: 1.900.000 peaux pour l'élevage. Alors que le lait contribuait pour 44.000 Litres, le mil: 55.000 tonnes, le sorgho: 30.000 tonnes, le maïs: 4.000 tonnes, le riz: 2.000 tonnes, tout celà en année normale. A titre de comparaison on notait qu'en 1968, le secteur moderne créait pour 60% du P.I.B. alors que le secteur rural était crédité de 40%. D'autre part la production du secteur moderne s'etait accrue d'environ 9,5% par an entre

1968 et 1973. Cette production était constituée principalement par les minerais de fer 10,3 millions de tonnes, le cuivre 34.000 tonnes et 30.400 tonnes de poissons et dérivées.(40).

A contrario les productions de 1974 s'établissaient ainsi: 32.000 tonnes de cuivre, 11,74 millions de tonnes de fer et 28.000 tonnes de poisson transformé. En ce qui concerne la productivité du secteur rural par personne active, elle se situait à 165 dollars en 1968 pour baisser à 128 dollars en 1973, une performance en de-çà de la productivité moderne qui s'élevait à 14.650 dollars en 1968 et 18.000 dollars en 1973. Les quantités de biens consommés dans le pays en 1973 (année considérée comme normale) étaient de 20.000 tonnes de riz, 110.000 tonnes de mil, 33.000 tonnes de viande, 18.000 tonnes de poisson, 225.000 Litres de lait, 22 millions de mètres de tissu-coton, 25.000 m^3 d'hydrocarbures, 80.000 tonnes de charbon de bois et des quantités de biens de consommation d'origine européenne toujours selon les statistiques du 3e plan.

2/ Investissement et Balance commerciale.

Les investissements publics entre 1969 et 1972 non compris les engagements étrangers et les services de la dette publique étaient de 422 millions d'ouguiyas. La Mauritanie avait payé pendant cette période 1.069 millions d'ouguiyas au titre du service de la dette publique si l'on en croyait le Ministère des Finances. Pendant ce temps, l'aide extérieure non comprise l'assistance technique et les emprunts monétaires, s'était élevée à 2,3 milliards d'ouguiyas entre 1969 et 1972 soit

(40) Source: 3e Plan

environ 25% des investissements. Entre 1969 et 1972 la Mauritanie avait reçu 919 millions d'ouguiyas environ en assistance technique. Les exportaions mauritaniennes portaient essentiellement sur les minerais de fer et de cuivre 80% tandis que ses importations concernaient les produits manufacturés. La balance commerciale était légèrement excédentaire entre 1968 et 1973. En 1974 par contre elle était déficitaire de 150 millions d'ouguiyas. Cette faiblesse était due aux importations non contrôlées qui excédaient les exportations non contrôlées elles aussi d'animaux vivants contre lesquelles d'ailleurs des mesures nécessaires avaient été prises en Mai 1975.

3/ Le Produit intérieur brut.

En 1968, les mines contribuaient pour 30% du P.I.B., l'administration 8,7%, le transport et les services 11,5%, la construction 6,9%, l'élevage 25,6% et l'agriculture 6,7%. Les mines et l'élevage contribuaient à eux deux pour 55,6% du P.I.B., ce sont là deux secteurs qui étaient en pleine expansion avant que la terrible sécheresse de 1969 ne vienne donner un sérieux coup d'arrêt à l'agriculture et à l'élevage. Comparativement en 1973, les contributions respectives étaient de: 27,5% et 8,4%. La composition structurelle était loin d'être équilibrée, les changements que l'on pouvait entrevoir montrait la faiblesse du secteur rural en 1973 et son importance en 1975 n'étant dû qu'aux oscillations climatiques.

L'accroissement du P.I.B. dans le secteur moderne avait été estimé à plus de 9% durant la période 1968-1973. Les effets de cette croissance avaient surtout porté sur l'augmentation de la masse des salaires versés. Dans cet ordre d'idées, les mines

avaient versé 1585 millions en 1973 contre 820 en 1968; l'administration 1050 millions en 1973 contre 760 en 1968 selon le Ministère du Plan. De ce fait cette masse salariale était passée de 2,2 milliards en 1967 à 3,95 milliards en 1973 tandis que le nombre d'emplois dans le secteur moderne était passé dans la même période de 17.000 à 23.000 soit 6.000 nouveaux emplois et celà sans compter les commerçants traditionnels. En 1974 et 1975 enfin, 5.000 nouveaux emplois avaient été crées dans le secteur moderne.

Ainsi présentée la situation socio-économique du 3ª plan laissait entrevoir des perspecti ves de développement envisagées à travers deux objectifs jugés fondamentaux: la recherche du bien-être de l'homme mauritanien et celle d'une véritable indépendance économique. Pour répondre efficacement à ces objectifs, des politiques sectorielles avaient été prévues mais elles n'avaient été appliquées ou en partie réalisées (41) pour la simple raison que tous les moyens financiers prévus pour les différents projets avaient été détournés pour financer le conflit du Sahara Occidental. La stratégie globale de développement qui reposait sur ces deux orientations sera loin d'être expérimentée même si la situation socio-économique du début de la décennie 1970 était relativement bonne, laissant augurer un avenir moins sombre. Mais c'était donc sans compter avec l'affaire du Sahara qui ruinera tous les efforts consentis et engloutira l'ensemble des moyens financiers du pays. L'expérience de ce 3ª plan intervenait donc dans une période instable au triple plan économique, de la sécheresse et politique.

(41) Voir tableau en annexe.

C/ Le Contexte Global.

1/ Sur le plan économique.

Au cours de la période couverte par le 3ème plan, la Mauritanie était dans un contexte économique mondial différent de celui qui prévalait lors du démarrage de l'expérience précédente en 1970. En effet, les termes de l'échange s'étaient légèrement modifiés en faveur des pays du Tiers-Monde sur la base d'un accroissement rapide de la demande des matières premières de la part des pays développés à la fin de 1973. Pendant les derniers mois de cette dernière année et ceux de l'année 1975 il y avait une tendance très nette à la baisse. Les prix du cuivre par exemple était un cas précis si l'on considérait ses oscillations entre Juin 1973 et Août 1974 comme exceptionnelles et le niveau de Décembre 1973 comme normal. Le changement vers une amélioration des termes de l'échange avait au début de 1974 été particulièrement évident en comparaison d'avec la situation à la veille de la 3ème C.N.U.C.E.D. à Santiago du Chili. Il nous semble nécessaire de comprendre ce processus comme étant le signe d'un changement structurel dont les effets positifs pour les P.V.D. allaient se faire sentir dans les années à venir s'ils étaient stratégiquement bien utilisés malgré les tendances qui se manifestaient dans les premiers quarts de l'année 1973 et au printemps 1974, par la baisse du dollar qui affectait les termes de l'échange de la Mauritanie à cause de ses exportations libellées en dollars et sous la forme d'une chute générale du prix des matières premières à la fin de 1974 et au début de 1975.

2/ La Sécheresse et ses effets.

La sécheresse aura fortement éprouvé la Mauritanie ces dernières années et les pertes avaient été très importantes même si une accalmie était intervenue en 1975 sous la forme d'une bonne pluviométrie relativement normale. Le cheptel a été lourdement frappé durant cette période ainsi, le nombre des têtes de bovins était passé de 2,5 millions en 1968-1969 à 1,15 millions en 1973 tandis que celui des ovins et caprins passait de 7 millions à 5,85 millions, enfin le nombre de camelins était passé lui de 700.000 à 630.000.

L'agriculture aura encore plus souffert de cette période en voyant sa production agricole diminuer de 45% entre 1970-1971 et 1972-1973 passant d'une valeur de 590 millions d'ouguiyas à 325 millions. La conséquence principale de cette sécheresse sur l'agriculture et l'élevage aura été l'exode rural sans précédent qui fera passer le chiffre des populations urbaines de 100.000 à 300.000 en 1973 avec les problèmes qu'il allait engendrer. Les répercussions de la sécheresse étaient aussi identifiables au niveau du P.I.B., bien que celui de la Mauritanie présentait une particularité due à la composition structurelle de la production dans laquelle on observait une nette prédominance de produits miniers (fer et cuivre). Les chiffres du P.I.B. ne reflétaient pas la réalité car ils ne tenaient pas compte du rôle important des transactions non monétaires. D'autre part, on constatait que l'écart entre le secteur moderne et le secteur rural continuait de se creuser: le secteur rural avait régressé de 2,7% tandis que le secteur moderne s'était accru de 9,3% en moyenne par an.

Dans cet ordre d'idées, il apparaît que les années 1974 et 1975 avaient connu des changements conjoncturels. L'année 1975 par exemple était bonne pour le secteur rural alors qu'elle était mauvaise pour le secteur moderne. Pour le premier à cause d'une bonne pluviométrie et de la crue du fleuve Sénégal et pour le second à cause de la baisse du prix du cuivre.

3/ Sur le plan politique.

Le démarrage du plan de développement économique et social s'effectuait enfin dans un contexte politique très incertain du fait du conflit du Sahara Occidental et l'ouverture des hostilités entre le Maroc d'un côté et le Polisario qui revendique l'indépendance de cette partie de l'autre. Nous ne reviendrons pas sur ce conflit dont nous avons évoqué les quelques péripéties en ce qui concernait la partie mauritanienne. Tout ce que nous pouvons ajouter c'est pour souligner que visiblement la Mauritanie n'était pas prête à affronter une guerre de longue durée et c'est donc dans un climat d'appréhension qu'elle entamait le processus de développement avec les résultats que l'on connaît.

En conclusion, et à partir des résultats de l'économie mauritanienne sur la base des expériences de développement de l'indépendance jusqu'au seuil des années 80, il apparaît possible de dégager certaines caractéristiques principales. Tout d'abord, on pouvait noter que le schéma de croissance aura été négatif au cours de longues années. Cette croissance avait été fortement dépendante de forces externes, des conditions atmosphériques et de la demande mondiale en minerai de fer. Le conflit du Sahara Occidental aura entraîné des dépenses énormes

qui ont sérieusement pesé sur les finances publiques. Pour remédier au taux de croissance réel négatif, les responsables avaient entrepris trop d'investissements basés sur des ressources financières externes, hypothéquant ainsi gravement l'avenir économique.

Dans le même temps, le développement des services administratifs et de l'ensemble du secteur tertiaire qui en était résulté, avait contribué à l'augmentation du niveau de consommation urbaine, qui à son tour aura aggravé la migration rurale. Cette migration aura aussi provoqué une trop forte pression sur l'infrastructure urbaine et sur la capacité du gouvernement à satisfaire les besoins humains essentiels. L'année 1975 avait vu les responsables politiques s'engager dans une stratégie de développement entraînant à la fois des investissements élevés et une dette extérieure conséquente afin d'équiper le pays en infrastructures et développer le secteur industriel et minier. Le secteur rural avait été fondamentalement négligé et à part donc le secteur minier, aucun effort n'avait été réalisé pour mettre en valeur les ressources dont le pays disposait.

Finalement, les différentes stratégies de développement avaient eu pour résultat net une faible croissance au prix d'investissements élevés, auxquels s'ajoutaient de graves implications financières pour l'avenir et n'avaient pas été capables d'assurer la réalisation d'un schéma de croissance stable et régulier. A partir de toutes ces données, des éléments pouvaient servir à la mise en place d'une stratégie globale passant par la redéfinition d'un objectif des besoins

humains fondamentaux dans une perspective à plus ou moins long terme. Pour ce faire, il faudrait aussi évaluer les moyens financiers dont la Mauritanie pourrait bénéficier au cours des années envisagées.

Compte tenu du faible niveau des ressources de l'économie mauritanienne, il apparaissait plus logique que les responsables du pays se fixe pour objectif primordial la satisfaction des besoins essentiels. Les responsables disposaient de tous les renseignements nécessaires à charge pour eux de réorienter leurs choix pour les rendre compatibles aux réalités et attentes d'une population de plus en plus aux abois. Mais la guerre du Sahara Occidental qui avait déjà engloutie d'énormes ressources allait être à l'origine d'une première conséquence politique: le renversement du régime civil et l'avénement des militaires. Il appartenait à ces derniers de reprendre le flambeau de la lutte pour le développement, qu'ils inscriront parmi leurs priorités.

SECTION 2: Les Militaires et le Réformisme Structurel.

La première expérience de gestion économique du pouvoir militaire débute avec le 4e plan quadrienal 1981-1985 à l'inverse des précédents conçus dans la période civile. Ce plan et les projets qui l'accompagnaient avaient été réalisés sous le régne du Lt.Cl. O/ Haïdalla le premier militaire à durer un peu au pouvoir. Très vite les militaires fustigeront la gestion civile à travers un constat d'échec dressé. Ainsi pouvait-on lire dans le preambule de leur première déclaration que les "politiques économiques mises en oeuvre dans les différente

secteurs d'activité depuis vingt ans n'ont pas donné les résultats escomptés, de sorte que leur révision majeure est maintenant nécessaire...". Un jugement relativement exact mais le problème sera de trouver des solutions tenant compte des réalités et potentialités du pays d'une part et celles de la situation économique mondiale d'autre part vu que la Mauritanie reste encore largement dépendante de l'aide extérieure.

Toujours est-il qu'en matière de développement, on pouvait noter des différences d'optique entre civils et militaires mauritaniens. Comme nous l'avons constaté auparavant, la période civile restait caractérisée par un classicisme dans les choix stratégiques avec la politique visant à trouver un juste équilibre dans le développement du secteur moderne et rural. Des choix qui reposaient en grande partie sur la commercialisation du minerai de fer alors principal produit d'exportation et pôle de développement avant que la guerre du Sahara et la récession des marchés industriels ne viennent jeter le trouble sur l'économie mauritanienne. La guerre servira de prétexte aux militaires pour s'emparer du pouvoir et prendre la relève dans la gestion économique qu'ils placeront très vite sous le signe du redressement. Leur avénement coïncidait aussi sur le plan général du contexte africain au début des réformes structurels sous l'instigation du Fonds Monétaire International.

Aucune surprise donc à ce qu'ils prennent le train en marche des ajustements structurels pour réformer une économie en bien mauvaise posture. Comme les civils eux-aussi s'appuieront sur la commercialisation d'un produit, la pêche

devenue principale ressource d'exportation. Sous la houlette du F.M.I., les stratégies de développement des militaires si vraiment on pouvait les désigner ainsi, porteront la marque d'un réformisme structurel dont les objectifs majeurs étaient le retour à une stricte gestion financière, une forte austérité comme nous pourrons le vérifier à travers la réorganisation des secteurs de la pêche, des entreprises publiques etc...

A contrario, l'époque des civils restait marquée par une certaine recherche de voies et moyens pour sortir le pays du sous-développement comme le montre les différents plans quadrienaux avec les résultats que l'on connaît où "les politiques économiques nationales pratiquées dans les années soixante et soixante-dix reposaient sur des déséquilibres par les gouvernants et à des stratégies de croissance dans lesquelles les équilibres ne pouvaient être atteints qu'à long terme."(42). Un long terme qui sera entrecoupé en Mauritanie par des phénomènes comme les sécheresses répétées, le conflit Saharien, la récession mondiale qui auront pesé d'un certain poids sur les performances des civils et précipiteront leur chute, à charge pour les militaires de reprendre la mission de redressement dans un contexte de crise économique et politique. Leurs actions s'étaleront à travers les objectifs du 4e plan de développement, et les programmes d'ajustement économique que nous allons brièvement aborder dans cette section.

(42) Jean Coussy " Economie et Politique du développement " in Les Afriques Politiques (Sous la direction de) Christian Coulon et Denis-Constant Martin, Editions la Découverte, 1991, P.130.

PARAGRAPHE 1: Les Objectifs et les Réalisations du 4e Plan.

A/ Les Objectifs

Les politiques économiques précédentes étaient caractérisées par des investissements intensifs en capital ne favorisant pas la création d'emplois, un faible taux de croissance économique, une baisse de la production et un accroissement de la dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur. Après le programme de stabilisation de 1978, les militaires ont établi le 4e plan de développement économique et social reposant sur des hypothèses: "le redressement des marchés mondiaux des minerais de fer, tout en prévoyant la poursuite d'investissements lourds pour maintenir la capacité d'extraction jusqu'à la fin des années 80 ainsi qu'une diversification progressive de l'économie grâce au développement des ressources halieutiques importantes du pays et au potentiel d'irrigation qui sera utilisable dans la vallée du fleuve Sénégal."(43). Cependant, l'objectif principal du plan était la réalisation de trois thèmes jugés fondamentaux: "Le Redressement, la Consolidation, la Restructuration".

1/ Le Redressement.

Le thème du redressement économique était au coeur des préoccupations des militaires dès leur arrivée au pouvoir. Pour ce faire, ils s'étaient dotés d'un premier pogramme de redressement en Septembre 1978 avec comme souci premier l'assainissement de la situation budgétaire en limitant les dépenses publiques, en gérant au mieux les entreprises publiques et semi-publiques, enfin en réaménageant la dette

(43) Préambule 4e Plan. Ministère du Plan.

extérieure. Cette politique d'austérité instaurée rigoureusement semblait dans un premier temps donner des résultats probants. Ainsi avait-on annoncé entre 1978 et 1979 une diminution du déficit budgétaire de 5 à 4,5 milliards d'ouguiyas environ 20%, celle de la balance de paiements extérieurs dans les limites raisonnables et l'assainissement d'un grand nombre d'entreprises publiques.

Mais cette politique d'austérité cachait aussi une certaine réalité qui faisait que les résultats annoncés avec un certain éclat, nous paraîssaient mitigés. En effet, au moment où les autorités cherchaient à "assainir" l'économie, l'effort de guerre engloutissait des sommes considérables car il avait fallu monter de toutes pièces une armée et l'équiper. le retrait effectif de la Mauritanie le 5 Août 1979 n'avait pas entraîné un allégement de la charge financière.

La mise en oeuvre de la politique de redressement avait donc rapidement montré ses limites car à la réduction du volume des dépenses publiques civiles avait succédé une augmentation massive des dépenses de sécurité nées de l'effort de guerre. Beaucoup plus grave était aussi la stagnation ou le blocage d'un certain nombre de projets faute de moyens financiers ou tout simplement parce que le plan de redressement s'y opposait. Les résultats de ce plan étant jugé limités, ne reposant que sur une réduction des dépenses publiques, les autorités sur conseil des experts du F.M.I. décideront de l'élargir en recourant à la fiscalité. Le taux de pression fiscale qui était ainsi de 18% en 1979 fut jugé très bas et son augmentation s'avérait selon

toujours les experts plus que nécessaire avec les conséquences lourdes pour les particuliers parmi les plus démunis.

2/ La Consolidation.

Cette seconde action apparaissait sous de multiples facettes. L'une de celles-ci assignait au thème la reprise et la continuation d'un certain nombre de projets entamés auparavant mais en veilleuse faute de moyens financiers. Il s'agissait notamment de la construction de la route Nouakchott-Néma pour désenclaver les localités de l'Est, le port en eau profonde de la capitale. A ces deux projets, il faudrait ajouter deux autres non moins importants: La Raffinerie de pétrole et celle de sucre. Une autre caractéristique du thème de la consolidation était apparue sous la forme d'investissements dits de remplacement qui "permettront de maintenir la capacité d'exportation du minerai métallique: la première tranche du projet Guelbs pour le minerai de fer et celui du cuivre sulfuré dans la région d'Akjout "(44). Enfin la consolidation était aussi sous-jacente à plusieurs projets nouveaux qui visaient à concrétiser un objectif maintes fois évoqué: la transformation des ressources naturelles disponibles comme le gypse, les produits de la pêche.

3/ La Restructuration.

La restructuration de la base économique productive souhaitée par les responsables correspondait à une volonté de réorienter les programmes d'investissements publics. Ainsi, un certain nombre de principes régissaient leurs actions à savoir

(44) Cf." Secteur des mines " in 4e Plan. P.66.

qu'aucun projet ne démarrerai sans un plan de financement arrêté d'une part et que tous les projets qui ne pourraient pas être justifiés financièrement et économiquement devraient être abandonnés d'autre part. La volonté de valoriser les ressources nationales était l'occasion de donner une importance au secteur de la pêche et à son industrie. Le passage d'une industrie de substitution à une industrie de transformation des ressources naturelles présentait sans conteste un avantage celui de relever le niveau des facteurs de production.

Cet objectif touchera finalement plusieurs secteurs de la vie économique nationale de la pêche, banque, enseignement, santé, monde rural, secteur public etc... Si une telle politique allait dans le sens de la satisfaction des besoins de la population, elle ne pouvait que renconter l'adhésion de l'immense majorité de cette dernière. Mais si elle ne servait qu'à faire des économies budgétaires comme celà semble être le cas, il est permis de douter une fois de plus de la volonté très souvent réitérée la "recherche du bien-être de la population".

B/ Les Réalisations du Plan.

Certains secteurs avaient été jugés prioritaires comme celui rural, l'industrie et les mines, la santé, l'éducation et c'est à travers eux que nous tâcherons de mesurer les performances réalisées par le 4e plan.

1/ Le Secteur rural.

Pendant très longtemps, il avait été un important pourvoyeur du P.I.B. avec un apport d'environ 65% avant les

longues sécheresses. Au cours de ces derniers temps, il n'a cessé de décliner entraînant une très forte régression du revenu paysan et quand on sait que ce secteur représente plus de 70% de la population totale, on mesure mieux les conséquences que ce déclin allait entraîner. Toujours est-il que les derniéres années de sécheresse avaient été pour les paysans et leurs biens (terres-bétail) des périodes calamiteuses qui auront affecté durement la vie rurale.

Les potentialités du secteur pourtant assez significatives dans certains endroits à vocation agricole ou pastorale ont été mis à mal et les perspectives d'irrigation envisagées ont été abandonnées au profit d'autres projets plus rentables. La situation du secteur par l'abandon successif de nombreux projets était des plus préoccupante d'autant que la population continuait de s'appauvrir, finissant par prendre le chemin de l'exode. Pourtant le 4e plan de développement avait été placé sous le signe de la priorité au développement rural avec un investissement prévu de 5.983 millions d'ouguiyas soit 19,0% du volume des investissements. Malheureusement, beaucoup de projets prévus à ce plan n'avaient jamais été réalisés et l'effort budgétaire consenti au développement rural avait été plus que modeste pour permettre le renversement de la tendance vers la décroissance qui très tôt s'était manifestée dans le sous-secteur agricole au travers de sa participation au P.I.B.

Le secteur rural malgré ces contraintes continuait de faire partie des grands objectifs globaux pour les décennies à venir et pour ce faire les responsables s'étaient fixés encore trois buts: L'autosuffisance alimentaire, la régénération du

milieu naturel, le retour et la fixation des populations dans leur terroir. A travers ces objectifs, les autorités pensaient "apporter une véritable promotion au secteur rural en allant plus loin que les actions traditionnelles et ponctuelles dans le cadre d'une politique de développement rural intégré prenant en compte les besoins de base des populations "(45).

La tâche la plus importante concernait l'autosuffisance alimentaire prévue dans le long terme et perçue comme un "facteur de stabilité intérieure, d'indépendance économique et de souveraineté nationale". Elle visait à satisfaire les besoins fondamentaux de la population et pour être atteint, cet objectif supposait la participation de tous dans la mise en oeuvre des projets. Force est de reconnaître qu'on était très loin de sa réalisation car il y avait un grand décalage entre les déclarations officielles et la volonté politique de réalisation concrète d'un objectif pourtant fondamental pour un pays essentiellement agricole malgré une aide de 4.076.000 de dollars pour le secteur agricole.(46)

Le sous-secteur de l'élevage jadis essentiel dans l'économie nationale avait aussi souffert de la sécheresse et la reconstitution du cheptel était dans les prévisions. Celle-ci dépendait d'abord de la clémence des cieux en plus d'un certain nombre d'actions à entreprendre comme la lutte contre les "grandes épizooties (tuberculose, peste bovine, péripneunomonie)". On estimait aussi qu'en plus de ces opérations, il fallait prévoir une période de dix années de

(45) Voir le " Secteur rural " in 4ª Plan.
(46) P.N.U.D. " Deuxième Programme Pour la Mauritanie " 1983-1986 P.3

vaccination pour obtenir l'éradication des maladies. L'ensemble de ces actions bien menées devaient permettre l'augmentation de la production animale et arriver aux buts fixés.

2/ Le Secteur de la Santé et de la Nutrition.

Elément essentiel dans tout processus de développement, la santé restait au coeur des préoccupations d'un pays en voie de développement comme la Mauritanie. Cependant quelques chiffres montraient la mesure du fossé existant entre le monde rural et celui urbain. Ainsi ce dernier représentait en 1980 environ 350.000 personnes alors que les ruraux avoisinnaient 1.089.000 soit 75% du total. Or la capitale Nouakchott, principal centre urbain qui drainait à elle seule presque l'ensemble des urbains (exode rural oblige) et 12% environ de la population totale comptait 58% des lits selon les estimations du Ministère de la santé soit donc: "En 1980 il y avait 1 lit pour 320 habitants pour Nouakchott et 1 lit pour 455 dans les autres endroits du pays "(47). Ces chiffres illustraient l'état de délabrement sanitaire du milieu rural qui ne fera que s'aggraver avec le temps.

La malnutrition n'était pas en reste et caractérisait la population dans sa grande majorité. Une enquête de L'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) réalisée en 1977 dans les centres de Protection Maternelle et Infantile (P.M.I) était édifiante à ce sujet. Ainsi: "60% des enfants mauritaniens avaient un poids inférieur aux 80% des normes de l'O.M.S., 36% avaient un poids inférieur aux 60% des normes,

(47) Source: Ministère de la Santé, Enquête 1980, Nouakchott.

57% de ces enfants avaient une circonférence de bras atteignant à peine la bande jaune de la règle de Bailey "(48).

L'enquête concluait sur certaines constatations: en premier lieu, on notait une malnutrition généralisée mais plus localisée chez les femmes enceintes d'une part et chez des personnes résidant dans les périphéries de la capitale qui ne disposaient que d'un repas par jour d'autre part. Le secteur de la santé et de la nutrition par ces quelques éléments offrait l'image d'un secteur en proie à de grosses difficultés caractéristiques d'une société sous-développée, rurale en majorité et dont les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans étaient les principales victimes à cause entre autres de l'insuffisance des campagnes de vaccination, de la malnutrition bien sûr et d'une éducation sanitaire appropriée en général.

A ces insuffisances notoires s'ajoutaient des difficultés matérielles comme le nombre limité de locaux, la taille des familles entre 6 à 10 personnes, la persistance de maladies endémiques comme les diarrhées, la rougeole, les bronchites sans oublier le paludisme et enfin les problèmes liés au manque de personnel aussi bien nutritionnel que sanitaire surtout dans le milieu rural. Instrument fondamental de la politique économique et social de tout pays en voie de développement, la santé continuait de se dégrader en Mauritanie avec l'accroissement de la population d'environ 2,7% par an en moyenne résultat d'un taux élevé de la natalité ne faisant

(48) Enquête O.M.S. Sur la Situation Sanitaire et Nutritionnelle en Mauritanie 1977.

qu'accentuer la pression sur les services sociaux comme la santé, l'éducation etc...

Par ces constatations, L'O.M.S. concluait que la Mauritanie était: "au premier stade de la transition démographique des pays ayant atteint un certain développement. Celui-ci est marqué par une baisse des taux de mortalité et une natalité constante ce qui augmentera le taux d'accroissement net de la population. D'autre part, suivant les données démographiques, la population de moins de 15 ans va augmenter et la migration des populations rurales vers les villes va entraîner des problèmes associés à une urbanisation galopante."(49). Les problèmes liés aux changements dans la taille de la population, sa distribution, sa composition et sa densité notamment auront à n'en pas douter des effets néfastes sur l'état de la santé en milieu rural mais aussi urbain, d'autant plus que les services très débordés seront incapables de répondre favorablement à l'augmentation de la population.

L'environnement enfin à travers quelques éléments jouait un rôle négatif et accentuait le mauvais état de la santé: la contamination des eaux, des sols était pour beaucoup dans la propagation de certaines maladies qui continuaient de sévir dans le milieu infantile: dysanterie, choléra etc...principalement dans les bidonvilles des principaux centres urbains, où les plus démunis continuent encore de s'entasser dans des conditions dramatiques: exiguité, milieu ambiant où la tuberculose trouvait un terrain pour se propager. A ce propos une enquête du Ministère de la Santé faisait

(49) Idem.

apparaître qu'entre 31 et 40% des personnes souffraient de la bilharziose, paludisme, la dracunculose etc... les maladies tropicales dans lesquelles l'eau jouait un rôle important représentaient un problème de santé dans le pays.

Pour faire face aux contraintes du secteur, des objectifs étaient fixés pour le long terme: __ La santé pour tous en l'an 2000 et l'amélioration du bien-être social. Pour y parvenir les autorités comptaient s'appuyer sur des stratégies donnant la priorité à une médecine préventive généralisée à l'ensemble des citoyens pour bénéficier des soins. L'orientation des actions à entreprendre devraient aller vers les zones rurales pour ce qui concernait les soins de santé primaire alors que l'amélioration de l'organisation, la gestion, les statistiques sanitaires dans les formations hospitalières devaient parachever la stratégie qui se voulait "plan de transition d'un type de médecine individuelle curative à un type de médecine de masse préventive". Cependant un plan stratégique du secteur de la santé à long terme devrait représenter un effort d'intégration entre différents aspects sociaux et économiques afin de mettre en place les programmes de prévention des maladies endémiques. Les réalisations auront été insuffisantes malgré les intentions affichées et la couverture sanitaire était encore relativement faible, beaucoup de villages restaient encore démunis de services de santé faute de moyens.

3/ L'Education: Une Priorité.

Avec la santé, le secteur de l'éducation constituait une autre priorité affichée par les responsables mauritaniens. Comme le précédent, le système éducatif était en proie à de

grosses difficultés tant structurelles que financières. Ainsi le constat dressé par le 4ª plan était sans équivoque: "Le système éducatif est extrêmement coûteux; peu fonctionnel dans son contenu, favorisant l'éducation des populations urbaines au détriment des populations rurales; souffrantd'un manque aigû d'enseignants nationaux suffisamment qualifiés et devant faire appel à un important contingent d'enseignants étrangers très souvent mal préparés à leur tâche...". Des lacunes qui n'avaient pas empêché un substantiel investissement pour ce secteur important pour un pays sous-développé avec un taux de scolarisation relativement moyen de 25% obtenu grâce à l'allocation de 17% du budget de fonctionnement de l'Etat en plus d'une aide extérieure.

La situation du secteur était d'autre part très contrasté avec un enseignement technique et professionnel peu développé qui regroupait 1,4% des élèves scolarisés à qui était alloué 9% du budget de l'éducation. Cet enseignement encore important pour un pays comme la Mauritanie qui souffre cruellement d'un manque de pesonnel techniquement qualifié était négligé au profit de l'enseignement secondaire en grande croissance surtout en milieu urbain obligeant les enfants issus des zones rurales à émigrer dans les villes s'ils souhaitaient poursuivre leur éducation post-primaire. L'enseignement secondaire hautement privilégié engloutissait à lui seul près de 27% du budget de l'éducation nationale. L'ensemble de ces formations souffrait d'un grand déficit: celui de l'encadrement technique très insuffisant. Ajouté à la médiocrité des programmes dispensés jugés trop théoriques, généraux, on aboutissait à un

secteur déséquilibré ne cadrant pas avec les réalités socio-économiques du pays.

Finalement après avoir tiré les enseignements des précédentes années mitigées avec un taux de scolarisation de 25%, les objectifs éducatifs du 4e plan de développement étaient placés sous le signe d'un "tournant à entreprendre dans les orientations fondamentales pour les 20 années à venir". L'une des premières actions entreprises avait été de favoriser le développement de la formation des formateurs à un double niveau. En premier lieu, il s'agissait pour le cycle primaire d'augmenter le nombre des enseignants, les besoins se situant ici aux alentours de 294 par an alors que l'Ecole Normale des Instituteurs (E.N.I.) ne produisait que 180 à 200 diplomés par an. L'ouverture programmée (aujourd'hui réalisée) d'une annexe à Rosso devait aider à combler le déficit. Dans une seconde étape, il fallait axer l'effort dans le contenu de cette formation des formateurs en la fondant dans les réalités du pays.

Au niveau du secondaire, le problème était marqué par la présence encore relativement élevé des enseignants étrangers, français essentiellement de la mission de coopération. La mise en oeuvre du programme de mauritanisation depuis 1979 n'avait pas totalement résolue le problème malgré la création d'un centre de formation des professeurs et le renforcement de la capacité d'accueil de l'Ecole Normale Superieure (E.N.S.). L'augmentation des effectifs scolaires était aussi une préoccupation avec un enseignement fondamental qui devait passer de 85.000 élèves en 1980 à 138.00 en 1985 si l'on en

croyait le Ministère de l'Education qui prévoyait ainsi un taux de scolarisation d'environ 35% en 1985 et une scolarisation universelle en l'an 2000.

Dans le même temps, il poursuivait pour le secondaire un accroissement ramené de 19,09% par an entre 1970-1980 à 10,06% pour la période entre 1981 à 1990 d'où des effectifs à scolariser à un niveau de 30.730 élèves en 1985 (contre 17.302 en 1980) et de 45.080 en 1990.(50). Le contexte du 4e plan de développement restait aussi marqué par l'avènement de l'enseignement des langues nationales, leur revalorisation et ce conformément aux orientations d'Octobre 1979 suite aux revendications de la communauté noire. Le Pulaar, le Soninké, le Wolof s'apprêtaient à faire leur apparition dans l'enseignement aidés en celà par la création d'un Institut des Langues Nationales doté d'un programme réparti sur trois périodes distinctes:

_ Les périodes 1980-1981 et 1981-1982 correspondant en quelque sorte à la dotation à L'I.L.N. des moyens de fonctionnement technique, humain et matériel. Il fallait ainsi mettre à la disposition de l'Institut des locaux, du matériel didactique et former les enseignants chargés d'encadrer les élèves.

_ La période 1982-1985 était l'occasion d'expérimenter cet enseignement dans les faits.

Le programme ainsi élaboré tournait autour d'actions à entreprendre concernant la "recherche (formation scientifique

(50) Prévisions. Ministère de l'Education. 4e Plan.

et technique du personnel de la recherche, études sociolinguistiques et sociologiques et description linguistique de chaque langue), la planification, la formation etc..."(51). l'introduction des langues nationales dans l'enseignement fondamental en Mauritanie était l'aboutissement d'une vieille revendication de la communauté négro-africaine depuis plus de deux décennies avec pour mémoire les évènements sanglants de 1966 sans oublier le mouvement des élèves noirs de 1979. L'avénement des langues nationales était aussi la reconnaissance officielle de l'identité culturelle négro-africaine véritable en Mauritanie et le début de solution à la querelle linguistique séculaire que certaines personnalités sans doute réfractaires à tout changement avaient juré de saborder, question dont nous avons étudié les tenants et aboutissants dans nos développements précédents.

Toujours est-il que l'ensemble de ce secteur éducatif en dehors des problèmes évoqués précédemment continuait de souffrir d'un manque d'infrastructures, obstacle important au développement de ce secteur que l'on présentait comme prioritaire. Pour y remédier un programme de construction était prévu dans le cadre du 4ª plan avec 1.130 classes sur 5 ans. A noter que pour l'année 1980, il n'y avait que 1614 classes et que la période 1979-1980 avait vu la construction de 7 nouvelles classes. Le programme ambitieux ainsi présenté nécessitait l'apport d'un financement important qui n'était pas

(51) Voir Le Programme des Langues Nationales Ministère de L'Education. 4ª Plan.

dans les possibilités des autorités d'où leur appel au concours des collectivités locales et de l'aide extérieure.(52).

Très mal en point, le système éducatif mauritanien l'était comme en témoignait les trois réformes de l'enseignement fondamental (1967-1973-1979) qui d'après les observations du 4e plan "visaient avant tout une adaptation de cet enseignement à la réalité culturelle de la Mauritanie" d'où la nécessité d'une nouvelle réforme pour adapter cet enseignement cette fois-ci à la réalité économique et sociale du pays. Celà passait aussi par une réorientation des objectifs recherchés pour remédier à l'état de sous-développement de l'enseignement professionnel dans les formations de base. Celà aboutirait nécessairement à une certaine amélioration de la condition de vie de la majorité rurale et réduire de fait l'aisance même relative de l'enseignement secondaire général.

Tout celà pour démontrer que la prédominance d'une population rurale très dispersée sur un vaste territoire, l'exode rural, le sous-emploi des ruraux en plus de la situation économique du pays exigeaient une fois encore une profonde révision de la politique éducative pour mieux l'intégrer dans le développement général, accordant surtout la priorité au monde rural pour assurer le bien-être de la population par la satisfaction des besoins essentiels comme nous le verrons plus tard. Les différents plans expérimentes en Mauritanie de l'indépendance à l'avènement des militaires n'auront pas réussi à promouvoir le développement nécessaire au contraire assistait-on à une dégradation économique née de

(52) Voir P.N.U.D. " Programme d'Assistance Pour la Mauritanie " 1983-1986. op.cit.

facteurs déjà développés qui obligeront les militaires à tenter de gèrer cette crise économique par l'adoption d'un certain nombre de programmes d'action, d'ajustement structurel sous la houlette du FM.I., objet de notre second paragraphe.

PARAGRAPHE 2: Les Programmes d'Ajustement Economique.

Le décollage économique reste encore une sorte de rêve pour la Mauritanie et les différents plans de développement expérimentés jusqu'ici n'avaient pas donné de résultats probants. Mal servis par des contraintes extérieures, souffrant d'une gestion inappropriée, ils n'empêcheront pas l'économie mauritanienne de sombrer dans la morosité. Cette situation sera l'occasion pour les responsables de faire appel au F.M.I pour les aider à redresser un secteur aux résultats mitigés.

Devant la gravité de la situation financière à la fin de l'année 1978, en ce qui concernait les finances publiques la balance des paiements, le taux du service de la dette, le F.M.I. définira un plan financier de stabilisation et de réhabilitation (53). Celui-ci comprenait les mesures suivantes:

__ Rééchelonnement et Consolidation de la dette pour alléger son poids sur les finances publiques et la balance des paiements.

__ Contrôle étroit des dépenses publiques, celles courantes notamment.

(53) F.M.I. "Mauritania.Recent Economic Development. SM/80/91. 11.4.80.

__ Changement dans les choix des investissements en éliminant les projets qui ne se justifiaient pas économiquement (Les projets sociaux).

__ Obtenir un soutien de la balance des paiements et aide pour le budget etc...

Avec ce plan draconien, le F.M.I. faisait son entrée d'une façon fracassante en Mauritanie après d'autres pays africains sans pour autant donner lieu à des manifestations. Très contreversés, uniformes dans ses grandes lignes et ce quelque soit le pays concerné, les programmes d'ajustement se caractérisent par un "contenu axé autour d'un ordonnancement classique fondé sur les grands principes de la philosophie économique libérale qui voue un culte poussé à la capacité régulatrice et rééquilibrante des forces du marché "(54).

C'est donc à cause d'une trop grande distorsion économique et financière, d'une incapacité à répondre efficacement aux échéances que la Mauritanie s'était acheminée sur la voie désormais incontournable de l'ajustement structurel. La principale mesure de ce plan restait la restriction des dépenses publiques avec les conséquences catastrophiques pour les secteurs sociaux de l'éducation et de la santé. L'austérité préconisée sera l'occasion d'assainir une fonction publique jugée trop pléthorique avec un personnel pas assez compétent et un matériel en mauvais état: situation typique d'une administration sous-développée qui absorbait les 3/4 ou les 4/5 du budget général. Ainsi la fonction publique mauritanienne se

(54) Moustapha Kassé: " Sénégal: Crise économique et Ajustement Structurel." Editions Nouvelles du Sud, 1990, P.132.

voyait-elle allouer 46% du budget total en 1960, 56% en 1969, 60% en 1965 pour plafonner dans les années 70 et 80 aux alentours de 60 à 62%. Une telle administration absorbait donc une bonne partie du surplus national, situation favorisée entre autres par l'absence d'un secteur privé compétitif. Aux mesures du F.M.I. déjà évoquées, il faudrait ajouter la dévaluation monétaire ainsi que d'autres que nous retrouverons à travers deux nouveaux programmes.

A/ Le Programme de Redressement Economique et Financier 1985-1988.

La Mauritanie qui fait partie des pays les moins avancés (P.M.A) et dont le territoire est en grande partie désertique reste confrontée encore aujourd'hui à une multitude de difficultés économiques résultant entre autres des sécheresses répétées et d'une mévente de son principal produit d'exportation, le minerai de fer comme nous l'avons précédemment souligné. une très mauvaise gestion éconmique était venue clore le tableau d'ensemble où l'on estimait qu'environ 30% de la population vivaient toujours dans un dénuement total, que le cheptel avait été décimé et que la production céréalière dans les meilleures années couvrait à peine le tiers des besoins. la moitié de ceux-ci devant être assurée par l'aide extérieure. Le régime militaire du 12 Décembre 1984 avait donc misé sur le P.R.E.F. pour enrayer les déséquilibres économiques tout en consolidant les différents secteurs.

1/ Les Objectifs du Programme de Redressement Economique.

Lancé en Décembre 1985, ce programme de type classique couvrait la période 1985-1988. Il était fondé sur la rigueur des finances publiques, un désengagement de l'Etat, une libéralisation de la vie économique et sur la réalisation de nouveaux investissements grâce à l'aide internationale dans les secteurs les plus porteurs (Agriculture-Elevage-Pêche) pour un total d'environ 55 milliards d'ouguiyas (55).

Les objectifs macro-économiques étaient:__ "le maintien sur la période 1985-1988 d'un taux de croissance de 4% supérieur au taux de croissance démographique qui est de 2,7% ".

__ "Améliorer la productivité des investissements résultant en un taux d'investissement public en pourcentage du P.I.B. inférieur à 20%, soit un taux sensiblement plus réduit que par le passé."

__ "Atteindre dès 1986, l'équilibre du budget de l'Etat et constituer progressivement une épargne du secteur public qui pourrait atteindre au moins 15% des investissements publics en 1988".

__ "Réduire le déficit dela balance des paiements en augmentant les exportations nettes du secteur moderne et en diminuant les importations de marchandises en termes réels pour réduire le déficit courant à moins de 10% du P.I.B. vers 1988."

En contrepartie de tout celà, le F.M.I. avait passé trois accords successifs de 12 millions de dollars, la Mauritanie ayant obtenu aussi de la Banque Mondiale entre autres un crédit

(55) Voir aussi P.N.U.D.," Troisième Programme Pour la Mauritanie", 1986-1991.

de 50 millions de dollars. Le Club de Paris avait déjà quant à lui rééchelonné à trois reprises la dette extérieure mauritanienne. Les objectifs macro-économiques ainsi présentés étaient ambitieux et pour les satisfaire, les responsables les avaient articulé autour d'un certain nombre de politiques comme celle visant à instaurer un taux de change flexible suite à la dévaluation de la monnaie nationale en 1985 que nous avons souligné auparavant avec comme buts le maintien de la compétitivité des exportations, la réduction des importations pour parvenir à un bon équilibre des paiements extérieurs.

Toujours sur le plan financier et monétaire, l'accent était mis sur une restriction du crédit orienté prioritairement vers les secteurs productifs privés: pêche, petites et moyennes entreprises, agriculture d'une part. Une austérité des finances publiques, basée sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement (Salaires etc...) d'autre part. Deux autres politiques macro-économiques étaient axées sur l'emploi et mettaient l'accent sur l'adéquation Formation-Emploi, le concours du secteur privé dans la création d'emploi (Pêche-P.M E). Enfin la mise en place de stratégies sectorielles et de programmes d'investissement donnant la priorité aux secteurs jugés productifs (Pêche-Agriculture), sans oublier les projets de réhabilitation (Mines-Services Publics) autant de domaines abordés en détail dans nos developpements précédents et présentés dans le programme comme prioritaires.

L'exécution de ce programme à travers les mesures macro-économiques et sectorielles etait une lourde tâche, c'est pourquoi les autorités avaient envisagé le renforcement des

agences d'exécution et de coordination pour mieux suivre son déroulement conscientes qu'elles étaient de la complexité des mesures à prendre pour maîtriser les déséquilibres structurels notamment financiers et améliorer l'efficacité de la gestion économique. Les projets d'accompagnement en particulier dans les secteurs sociaux, avaient été limités à ceux permettant de faire face aux besoins présentés comme essentiels et faisant appel à une certaine participation des populations. Ce problème avait vu les responsables lancer une vaste opération "Vivre contre Travail" qui permettrait de donner du travail à une population marginalisée autour des villes suite à la sécheresse et de freiner l'exode des ruraux.

Cette opération comme beaucoup d'autres était restée au stade des intentions, n'ayant connue qu'un timide début sans lendemain pour que l'on puisse en mesurer son impact sur la population concernée. Pour la période 1985-1988 on cherchait à financer, pour un montant estimé à 251 millions de dollars, 193

projets nouveaux se répartissant ainsi (en pourcentage)

	%		%
Secteur R.	42,1%	Infrast.	10,0
(dont Hyd.)	(8,3)		
Ind.Artis.	2,0	Habit.Urban..	1,9
Mines	1,2	Education	4,8
Pêche	8,7	Santé	3,2
Energie	1,0	Divers	6,0
Hydr.Urb.	17,2		

Source: P.R.E.F.

A travers ce tableau on note que la priorité avait été accordée au secteur rural dans le but d'exploiter au mieux les possibilités d'irrigation des nouveaux barrages d'une part, de réduire le grand déficit alimentaire, d'arrêter le processus

d'urbanisation galopante d'autre part. Les stratégies et les pogrammes d'actions sectoriels n'étaient le plus souvent que des indications de direction faute de données ou d'études approfondies. C'est pourquoi le P.R.E.F. prévoyait un certain nombre d'études sur la base desquelles les actions futures seront élaborées, à ce titre une stratégie à long terme du secteur des pêches et un programme d'actions précises avaient été élaborés comme nous l'avons aussi évoqué. Par contre d'autres études et consultations restaient prévues dans les domaines de l'hydraulique et l'agriculture irriguée. Le programme ainsi ficellé, il appartenait aux responsables de le faire appliquer scrupuleusement malgré le coût social à payer.

2/ Les Résultats du Programme de Redressement Economique.(56)

Ce programme, rigoureux d'assainissement n'aura pas été on s'en doutait sans conséquences douloureuses d'abord au niveau social. C'est ainsi que la société minière (SNIM) avait été obligée de réduire son personnel d'environ 25% de même que beaucoup d'autres entreprises d'Etat: SONADER (agriculture), les P.T.T., la SONELEC avaient aussi été dans l'obligation de revoir leur gestion. Toujours au plan social, la grande masse démunie de la population devait faire face à l'augmentation des prix des denrées de première nécessité conséquence de la réduction voir de la suppression des subventions de l'Etat. A cette mesure il faudrait ajouter les restrictions budgétaires de certains services de base, l'arrêt du recrutement au niveau de la fonction publique, le dégraissage de certaines

(56) Sur le détail Cf. "Bilan d'execution du P.R.E.F.(1985-1988) Ministere des Finances, Nouakchott, 25-26-27-Juillet 1989.

administrations publiques etc... Des mesures qui auront un impact social négatif sur les couches les plus pauvres qui subissaient lourdement les effets du programme d'ajustement.

Sur le plan économique, les résultats obtenus bien que jugés encourageants par le F.M.I. n'en restaient pas moins mitigés. Ainsi le taux de croissance serait passé de 3,1% en 1985 à 4% en 1986 alors que l'inflation avoisinnerait les 6,3% en 1988 alors qu'elle se trouvait aux alentours de 13,6% en 1985. Un budget équilibré en recettes et en dépenses de 252 millions de dollars. Cependant les problèmes fondamentaux demeuraient toujours (déficit chronique de la balance des paiements, dette extérieure élevée pour les ressources, faible niveau du revenu par habitant). Autant dire que la Mauritanie aura encore besoin de l'aide internationale. finalement ici comme ailleurs le programme d'ajustement aura eu peu de succés ce qui laisserait dire que l'"ajustement en soi-même de par la fragilité des bases théoriques qui le soutendent, au regard du contexte spécifique auquel il s'applique, demeure fondamentalement une politique contreversée."(57).

Les résultats ainsi obtenus au prix d'une très forte rigueur et jugés encourageants seront toutefois insuffisants aux yeux des experts du F.M.I.. Un autre tour de vis allait être donné à la suite du programme de redressement économique et financier, la situation mauritanienne étant toujours considérée comme convalescente et nécessitant de ce fait un nouveau traitement si on pouvait s'exprimer ainsi.

(57) Moustapha Kassé, op.cit.

B/ Le Programme de Consolidation et de Relance (P.C.R.) 1989-1991.(58)

Ce programme avait pour objectif principal la consolidation des résultats obtenus du précédent programme et couvrait la période allant de 1989 à 1991. Ses objectifs étaient aussi ambitieux comme celui d'atteindre un__ "taux de croissance annuel de 3,5% du P.I.B. en termes réels en 1991".

__"Dégager une épargne budgétaire brute ordinaire de l'ordre de 6% ".

__ "Améliorer la productivité des investissements et ramener le service de la dette à un niveau compatible avec les capacités de remboursement "(20 à 25% des recettes d'exportation en 199%). Un bon résultat issu de ces objectifs devait permettre à la Mauritanie de retrouver ses grands équilibres pour la fin du programme en 1991 si les prévisions sont respectées.

1. Les Politiques d'investissement.

A la base de la stratégie gouvernementale, l'encouragement et l'appel à l'initiative privée. Pour ce faire, les autorités ont adopté des mesures incitatives en matière de prix accompagnées d'une libéralisation de l'arsenal législatif et réglementaire dans le but avoué d'attirer les investisseurs tant nationaux qu'étrangers à l'image du nouveau code des

58 Pour le détail du programme, voir Ministère des Finances: "Programme de Consolidation et de Relance (1989-1991), Nouakchott, 1991.

investissements adopté en 1988 en remplacement de celui de 1984 (59). La promotion du secteur privé continue de se tailler une place de choix dans le programme de consolidation sans doute pour relancer la bourgeoisie locale longtemps absente du processus de développement. Ce n'est que lors de la nationalisation des mines de fer en 1974 et la naissance de la S.N.I.M. que les capitaux privés nationaux avaient commencé à s'investir ainsi dans la pêche voir l'agriculture.

Auparavant la bourgeoisie locale se contentait d'investir dans l'immobiler ou le transport. Par des mesures incitatives, les responsables espèrent intéresser les capitaux privés nationaux à investir et à prendre part à l'effort de développement. Dans le même ordre d'idées, les autorités souhaitent la collaboration des bailleurs de fonds étrangers pour les aider à sortir de la crise économique et financière et réussir le redressement. Pour ce faire il apparaît plus que nécessaire que les bailleurs de fonds et créanciers (la dette publique extérieure mauritanienne est estimée à 1,8 milliards de dollars) accordent un soutien notable pour réduire le grave déficit de la balance des paiements et donner toutes les chances de succés au programme de consolidation. La coordination avec ces bailleurs de fonds étrangers au nombre de 35 gouvernements et institutions dont huit prêteurs de L'O.P.E.P. avait aussi été sollicité pour assurer l'allocation optimale de ressources affectées à l'investissement, sans oublier l'aide alimentaire et les programmes d'assistance technique.

(59) Voir Annexe.

La réforme du système bancaire mauritanien en mauvaise santé était aussi l'objet d'une attention particulière pour renforcer le cadre institutionnel et lui permettre de jouer son rôle dans le développement. Celle-ci intervient après la faillite des deux principales banques: La Société Mauritanienne de Banque (S.M.B) et la Banque Internationale Pour la Mauritanie (B.I.M.A). Ces deux sociétés affichaient ensemble un déficit estimé à 5,2 milliards d'ouguiyas dont 83% pour la seule BIMA, déficit qu'épongera l'Etat principal actionnaire des deux institutions financières. Leur situation assainie, les deux banques vont fusionner pour donner naissance à la Société Nationale Mauritanienne le 16 Février 1989 qui se verra assigner une restructuration.

Celle-ci aboutira au licenciement d'environ 200 salariés pour ne compter que 210 personnes qui se répartissent dans 5 directions. La S.N.M. intervient dans des secteurs stratégiques de l'économie mauritanienne comme la pêche sans oublier un probable soutien à certaines P.M.E., au monde paysan bref à jouer pleinement son rôle dans le développement, ce qu'aucune banque n'avait encore opéré. Il faudra au préalable remédier à certaines causes profondes à l'origine des difficultés rencontrées par ces institutions financières. Ainsi il était nécessaire de travailler les mentalités du public mauritanien qui semble considérer très souvent le crédit bancaire comme une faveur ou un service exceptionnel sans contrepartie financière réelle et les débiteurs qui avaient tendance à négliger leurs responsabilités contractuelles.

Autre difficulté, les interférences de certaines instances administratives ou politiques dans les décisions des banques en matière de crédit sans oublier les retards et difficultés de réglement constatés par les organes de justice, le mauvais contrôle de la destination des fonds prêtés et des échéances, la trop grande dépendance des banques du secteur public, la thésaurisation importante (en billets) dans le circuit commercial. Le secteur bancaire ainsi réformé devra prendre sa part dans le redressement entrepris en finançant les investissements estimés prioritaires. Le P.C.R. contient aussi d'autres mesures poursuivant la réorganisation des entreprises publiques déjà entamée dans le P.R.E.F. ce qui laisse supposer que les finances publiques étaient encore loin d'être assainies.

Même si officiellement, on ne parle pas encore de privatisation, les mesures prises dans le sens d'une libéralisation progressive de l'économie s'apparentent fort à une privatisation qui ne dit pas son nom. L'Etat s'est ainsi désengagé des entreprises industrielles et commerciales après avoir vendu ses participations dans certaines banques. En 1988 cette vague de libéralisation avait touché outre le secteur commercial mais aussi le transport voir le bâtiment et l'allégement de la réglementation des importations.L'objectif visé ici était: "d'accroître le rendement de l'administration tout en limitant son coût de fonctionnement" en plus de l'augmentation des recettes budgétaires. Pour ces dernières l'élargissement de l'assiette fiscale déjà préconisée par le P.R.E F. était reconduit tout en ménageant certains secteurs

sensibles comme la pêche objet de beaucoup de soins car devenue principal produit d'exportation.

Le P.C.R. prévoyait aussi un important programme d'investissements publics d'un montant global d'environ 45 milliards d'ouguiyas(60). La répartition de cette enveloppe était ainsi faite : le développement rural avec plus de 34%, l'aménagement du territoire 25%, les mines 14%, l'industrie 13%. La priorité accordé au secteur rural traduisait un changement de cap par rapport au secteur minier auparavant. Pour l'ensemble de ces investissements, le gouvernement mauritanien comptait beaucoup sur l'aide extérieure, le concours national ne dépassant pas 6,5% des fonds nécessaires. Cependant un obstacle de taille risquait d'entraver le bon déroulement du programme et l'arrivée des capitaux étrangers souhaités, la dette. A la fin de 1990, la dette extérieure mauritanienne se situait aux alentours de 2,3 milliards de dollars et pour alléger ce fardeau, le pays souhaitait obtenir l'annulation des sommes dues au titre de l'aide publique au développement (A.P.D) en sa qualite de membre des P.M.A. Appel entendu à moitié avec le rééchelonnement de la dette en Juin 1989 par les principaux créanciers regroupés dans le Club de Paris. Cet assouplissement faisait suite aux décisions prises lors du Sommet des Riches à Toronto pour venir en aide aux pays pauvres.

Les premiers résultats du P.C.R. étaient jugés assez probants et quelques tendances se dessinaient. Ainsi l'évolution économique et financière allait dans le sens

(60) 1 dollar: 82,4 ouguiyas (Fin 1990)

préconisé par le F.M.I., le taux de croissance du P.I.B. aurait atteint 3,5% alors que la production agricole était légèrement supérieure à celle des années précédentes. La récolte céréalière de la campagne 1988-1989 par exemple s'était située aux environs de 140.000 tonnes. L'élevage se refaisait une santé en se reconstituant petit à petit. Ces chiffres relativement bas étaient dûs à la réapparition de la pluie depuis maintenant trois années avec un cycle plus ou moins normal et le retour des pâturages.

2/ Stratégies Sectorielles.

a/ Relance de l'Agriculture.

Le programme de consolidation et de relance s'est donné comme priorité la relance de l'agriculturte mauritanienne qui a beaucoup souffert des décennies durant des multiples sécheresses et les fléaux que sont les fréquentes invasions de sauteriaux. Les priorités agricoles allaient vers la création de filière de riz et dès cette année, les autorités espèrent couvrir la moitié de leurs besoins en produits laitiers et environ 30% de la consommation en fruits et légumes. Des objectifs qui auraient pour but de réduire les importations alimentaires alors que pour les céréales, le but pour 1991 serait de satisfaire la demande à concurrence de 60% contre 40% à ce jour. Pour les responsables mauritaniens, l'avenir de l'agriculture passe par la diversification au profit des cultures maraîchères et fruitieres. A cet effet, l'investissement privé était encouragé dans la mesure où les structures des Sociétés nationales du fait de leur lourdeur entraînaient des coûts de production trop élevés. Cependant

cette relance de l'agriculture mauritanienne avait du plomb dans les ailes car du retard du rythme d'aménagement côté mauritanien par rapport à la rive Sénégalaise du fleuve, était venu se greffer le différent entre les deux Etats riverains.

Pour relancer le secteur agricole, les militaires avaient mis à la disposition du secteur privé national aux mains des hommes d'affaires arabes, une nouvelle loi foncière taillée sur mesure et remettant en cause la propriété traditionnelle des habitants noirs de la vallée. Avec la crise de 1989, la situation est plus que délicate, la vallée étant devenue une zone de guerre et la mise en valeur des terres du Sud était renvoyée à plus tard comme nous le constaterons dans nos développements à venir.

b/ Les Soubressauts des mines de fer.

Jadis force principale de l'économie nationale jusqu'au seuil des années 70, le secteur des mines de fer a connu un frein dû à la récession internationale. Les répercussions se sont fait sentir pour la SNIM qui exploite ce secteur et forcée de revoir son rythme de fonctionnement. Cependant, 12 millions de tonnes auraient été produits pour l'année 1989 chiffre jamais atteint depuis 1974 et largement supérieur aux prévisions qui étaient de 10 millions de tonnes. Dans le même temps, la SNIM avait opéré une profonde restructuration en assainissant sa gestion par une réduction de ses coûts d'exploitation et de ses charges salariales, avec des conséquences sociales identiques à celles observées dans le P.R.E.F. Toujours est-il que dans le cadre du P.C.R., la SNIM

devait bénéficier de 6,5 milliards d'ouguiyas soit 14,2% du montant total des investissements pour la période concernée.

L'avenir du secteur minier se tourne vers le nouveau gisement de Mahoudat à proximité de Zouérate dont les réserves seraient estimées à 100 millions de tonnes. Ce minerai serait de grande qualité et d'une teneur en fer de 65% n'exigeant pas d'enrichissement. Sa mise en oeuvre est prévue en 1992 pour une production annuelle d'environ 6 millions de tonnes par an et pour un montant d'investissement de 160 millions de dollars. Quant à la mine de Guelbs qui avait suscité beaucoup d'espoir, elle était loin de donner entière satisfaction n'ayant produit que 1,6 millions de tonnes en 1988 alors que 6 millions étaient espérés. Ce mauvais chiffre se justifierait par le fait qu'une seule installation était fonctionnelle à 70% de sa capacité tandis que l'autre était restée inactive.

Enfin de compte, le secteur minier ne représente aujourd'hui que 20% du P.I.B. et si le fer reste dominant, il ne faut pas oublier l'or, l'uranium et surtout les phosphates dont le potentiel était estimé à 140 millions de tonnes. Le pétrole lui arrivait avec des indices considérés comme prometteurs dans les environs de la ville de Keur Massène au Sud de la côte mauritanienne d'après les recherches menées par la Société Américaine Texaco.

c/ La Pêche: Moteur de l'Economie Nationale.

Suite aux sécheresses répétées à l'origine du déclin du secteur rural, à la déprime des marchés mondiaux des minerais de fer, la Mauritanie s'était trouvée dans l'obligation de se

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE NICE DROIT

tourner vers le secteur de la pêche pour exploiter au maximum ses zones très poissonneuses. Rien d'étonnant à ce que ce secteur devienne aujourd'hui le principal pôle de l'économie mauritanienne, celui par qui sera impulsé le développement. Délaissé pendant un certain temps par les responsables, il ne rentrait pas dans les traditions de la frange arabe de la population, occupé par les Imraguens et les négro-africains du Sud dans une pratique artisanale. Mais la crise de l'agriculture et sutout celle des mines obligeront les autorités à revoir leurs politiques avec un oeil nouveau sur la pêche. Cette dernière voit aujourd'hui les deux-tiers de sa production destinés à l'exportation notamment au Japon pour plus de la moitié du total en fournissant environ 67% des recettes d'exportation soit 200 millions de dollars pour la seule année 1989. L'effort du gouvernement dans ce domaine tendrait à revaloriser la pêche artisanale appelée à assurer l'approvisionnement du marché intérieur encore modeste et frappé de plein fouet avec la déportation au Sénégal de nombreux pêcheurs noirs.

La pêche industrielle verra le renouvellement de plusieurs bâtiments même si le pays posséde une flotte importante. Cet objectif s'accompagnera d'une action de "mauritanisation" du personnel. L'enjeu est de taille: première ressource du pays, la pêche reste un atout pour la Mauritanie avec un potentiel estime à plus de 500.000 tonnes par an. Résistera-t-elle aux pillages des flotilles étrangères, à la voracités des hommes d'affaires mauritaniens?

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE NICE DROIT

Pour le moment, on note une relance de l'inflation qui aurait atteint 10% en 1989 suite à une libéralisation des prix et la dépréciation de la monnaie nationale. La politique du long terme pour les sources de croissance en Mauritanie semblerait se tourner vers la valorisation des produits de la péche, de l'élevage entre autres sans oublier le souci affirmé de développer le tourisme. Pour tirer pleinement profit de ce programme, les militaires paraîssent résolus à poursuivre l'effort d'assainissement du secteur bancaire, une meilleure allocation des ressources et l'incitation du secteur privé à plus de présence. L'impact de ces ajustements était une fois de plus terrible pour les populations démunies, sinistrées qui avaient déjà payé un coût social très lourd pour un redressement économique aux résultats relatifs. Cet impact social défavorable se caractérise par une grande limitation des budgets alloués aux secteurs sociaux comme ceux de la santé et de l'éducation. Les populations rurales étaient particulièrement touchées car elles subissent plus sévèrement le renchérissement du coût de la vie engendré par les mesures de libéralisation.

En ce qui concerne la politique de l'offre, plusieurs réformes structurelles importantes avaient été mises en place visant essentiellement à soumettre l'économie à la loi du marché. C'est ainsi que plusieurs monopoles d'Etat avaient été éliminés, dans le contexte de la politique de désengagement des activités de production. Les entreprises publiques quant à elles étaient soumises à un processus de réhabilitation rigoureux. Les acquis du programme d'ajustement restent encore très fragiles et les fruits se font toujours attendre. Ceux-ci

sont aujourd'hui menacés par l'alourdissement de la facture pétrolière, les répercussions de la guerre du Golfe et ses conséquences pour la Mauritanie. Cependant, l'éternelle question reste toujours de savoir si l'on ne se trompait pas une fois de plus de politique de développement?

En effet, les politiques économiques mises en oeuvre dans les différents secteurs d'activité depuis plus de trente ans n'ont pas donné les résultats escomptés, de sorte qu'une nouvelle stratégie soucieuse de s'intéresser au sort des populations sinistrées apparaît plus que nécessaire. Durant les années 70 et le milieu des années 1980, le revenu par tête d'habitant avait baissé en termes réels, la dépendance de l'extérieur pour l'approvisionnement alimentaire s'était accrue dans des proportions alarmantes et le pays souffrait d'un grave déficit structurel tant au niveau de la balance des paiements que du budget; un déséquilibre qui n'était que le reflet de l'écart grandissant entre la demande et l'offre, c'est-à-dire la production nationale.

Par ailleurs, l'économie mauritanienne souffre énormément du manque d'intégration sectorielle et régionale, bloquant les effets de propagation de quelques actions de développement réalisées dans certains secteurs ou régions. Comme conséquence directe, les années 1970 et 1980 ont été les témoins de mutations socio-économiques profondes en particulier la rapide sédentarisation des populations nomades du milieu des années 70 et qui s'était accentuée dans les années 1980 accompagnée d'une urbanisation galopante créatrice de poches de populations totalement démunies.

Une amorce de solutions à ces problèmes économiques du pays ne pouvait s'accomoder de décisions ponctuelles prises en fonction de critères de court terme. Toute action devrait être envisagée dans un horizon à plus ou moins long terme, afin de bien maîtriser les effets. L'Etat pouvant ainsi affiner un peu plus sa connaissance des phénomènes à contrôler, déterminer ses objectifs prioritaires et par voie de conséquence, accroître la cohérence dans ses interventions.

Le contexte économique international marqué par la persistance de la crise risque d'être fatale a bon nombre de pays en voie de développement si les dirigeants de ceux-ci ne prennent pas en compte l'âpreté de l'économie mondiale. Dans cette farouche compétition ne survivront que les pays qui sauront maîtriser plus ou moins leur destin en se mobilisant pour supprimer ou au moins, réduire leur dépendance vis-à-vis de l'extérieur à des proportions raisonnables. Celà passe par une volonté ferme et persévérante susceptible d'assurer la définition d'une bonne stratégie de développement capable d'entraîner l'adhésion et la mobilisation de l'ensemble de la population. Sans la mobilisation de celle-ci dans l'effort de développement, rien ne pourra assurer sa survie quelle que soit l'aide extérieure. C'est dans la mesure où la strategie et les objectifs choisis rencontreront un large consensus auprès des populations qu'un décollage économique pourra s'opérer.

Le redressement dont il a souvent été cas dépendra donc tant d'un renforcement de la gestion économique que de l'adoption d'une stratégie de développement appropriée visant l'indépendance économique pour la satisfaction des besoins de

la population grâce notamment à une utilisation rationnelle de toutes les ressources tant matérielles qu'humaines. Cette stratégie de développement endogéne vise aussi l'intégration intersectorielle et un développement interrégional harmonieux.

Les politiques économiques suivies jusqu'ici avaient été aussi caractérisées par un faible taux de croissance économique, une baisse de la production, une forte migration rurale, un accroissement de la dépendance extérieure. Tous ces facteurs susceptibles de remettre en cause la souveraineté et la stabilité du pays exigent pour être corrigés, la définition d'une nouvelle stratégie de développement envisageant la mutation des mentalités, des structures et des institutions nécessaires au changement véritable permettant le passage d'une éconmie extravertie qui n'a conduit qu'à la pauvreté des populations à une économie autocentrée qui pourrait assurer l'indépendance économique.

La situation ainsi décrite et les enseignements tirés, il fallait donc réagir, redéfinir une autre philosophie du développement pour reprendre un terme de François Perroux qui préconise un développement endogéne qui est une "mise en oeuvre des ressources intérieures des nations, il est d'abord prise en compte du système des valeurs culturelles véritables et non seulement des valeurs calculables; il est affrontement de la vérité foncièrement dérobée que le développement ne se fait pas sans tous ceux pour qui il a un sens, ne se fait pas contreeux, n'est pas une privation légitimée par des promesses contestables. Il est réalisation, épanouissement,

libération"(61). Ce nouveau développement passe par une approche soucieuse de remédier aux souffrances des populations en leur permettant de satisfaire leurs besoins les plus élémentaires. C'est cette nouvelle approche que nous aborderons dans le dernier chapitre de notre étude.

(61) François Perroux: " Pour une Philosophie du nouveau développement " Les Presses de L'UNESCO, 1981,P.19

Chapitre 2: Un Développement Souhaitable: La Satisfaction des Besoins Essentiels.

Réduire la pauvreté et la misère humaine restent au premier rang des objectifs de développement. Une répartition des fruits de la croissance, une augmentation de la productivité des plus démunis, leur accés à des services essentiels à la vie sont les principales politiques à suivre pour aboutir à ces buts que l'on s'est fixé. Priorité devra être accordée à ces pauvres vivant dans leur majorité dans les campagnes ou dans les périphéries des villes, les bidonvilles, suite aux vastes mouvements d'exode. Les stratégies de développement expérimentées un peu partout ayant échoué avec les résultats médiocres que l'on sait, il était donc urgent de réorienter le développement en accordant une attention particulière au secteur rural dans un pays essentiellement traditionnel, rural sous peine de laisser pour compte les plus nécessiteux. L'enseignement majeur que nous pouvons tirer de la situation d'un pays comme la Mauritanie c'est que sans être pour autant catastrophique, elle n'en reste pas moins plus qu'alarmante.

Ainsi avons-nous pu constater que les efforts de développement ont été insuffisants depuis plus de trois décennies, que les nécessités du développement restent entières, que les progrès réalisés étaient extrêmement faibles, que la misère continue de gagner du terrain, que les reponses apportées étaient conjoncturelles, que la faillite était presque totale. Ce constat reste valable pour un grand nombre

d'Etats africains dans la mesure où l'on pouvait noter que les "Stratégies adoptées dans les années Cinquante et soixante (jusqu'à ce jour) n'ont apporté aucune amélioration sensible du bien-être des masses..."(1). Celles-ci avaient trop souvent mis l'accent sur la croissance économique au détriment de la répartition des bienfaits qu'elle apportait.

En effet, partant de l'hypothèse que la croissance faisait automatiquement reculer la pauvreté puisque les bienfaits d'une économie en expansion se répartissaient parmi la population, on avait donné la priorité au secteur moderne qui progressait plus rapidement, au détriment du secteur traditionnel. Ce dernier contenait la majorité pauvre des petits exploitants, paysans sans terres. S'il est vrai qu'à long terme, le décollage économique des campagnes-dont la population ne cesse d'augmenter-est tributaire de l'expansion du secteur moderne et des activités non agricoles, une promotion trop accentuée du secteur moderne risque de négliger le potentiel de développement des zones rurales.

C'est principalement parce qu'en Mauritanie comme ailleurs, on n'avait pas tenu compte de cette réalité que les campagnes évoluaient si lentement et que la paupérisation gagnait du terrain. D'un côté, quelques Etats soucieux de promouvoir la justice sociale en zone rurale, avaient si bien découragés les investisseements de croissance qu'ils avaient provoqué une stagnation économique. Une autre stratégie était initiée à la suite de celle axée sur la croissance, il s'agissait de mettre l'accent sur l'emploi et qui visait plutôt

(1) Lysk. F, op.cit.

la "maximisation du travail salarié et indépendant, une redistribution du revenu. L'expansion de l'emploi était le principal moyen de répartir plus équitablement les bienfaits de la croissance dans l'ensemble de la société. En conséquence l'objectif de croissance s'en trouve modifié de manière à maximiser non seulement la production mais aussi l'absorption de main-d'oeuvre "(2).

Ces deux voies reposaient en gros sur le postulat selon lequel les bénéfices de la croissance toucheraient bien un jour les masses les plus défavorisées. Certes, il a été admis qu'il n'y avait aucune antinomie entre l'objectif de croissance et la satisfaction des besoins fondamenteaux mais force est de constater que les résultats escomptés n'ont pas été au rendez-vous. Au contraire on note "aujourd'hui, en dépit des immenses efforts accompli s à l'échelon tant national, qu'international, que nombreux sont les hommes qui continuent à végéter dans les pires conditions de privation matérielle. Plus de 700 millions d'êtres humains connaissent la misère et le dénuement complet, des dizaines de millions vivent sous la menace constante de la famine. Innombrables sont ceux que rongent les maladies débilitantes et qui sont privés de services médicaux les plus élémentaires..."(3).

Ce constat plus qu'alarmant en soi s'est aggravé aujourd'hui et dénote de l'insatisfaction des besoins essentiels de l'humain car "ces besoins au sens où ils sont entendus sont ceux dont la satisfaction est indispensable à

(2) Idem, P.191.
(3) B.I.T: " L'Emploi, la Croissance, et les Besoins Essentiels : Problème mondial. Rapport du Directeur Général. Genève, 1976.

l'intégrité physique et psychique de l'homme."(4). C'est finalement pour remédier à cette situation intolérable née entre autre des carences des statégies précédentes à générer un développement efficace qu'il nous a semblé souhaitable de recourir à une autre alternative. C'est celle visant à axer tous les efforts vers la satisfaction des Besoins essentiels de l'Homme que nous nous proposons d'appliquer en l'espèce au cas mauritanien avec le souci toutefois d'éviter que celle-ci soit une continuation des ancinnes stratégies dominantes.

Plusieurs pays auparavant tels l'Inde, l'Indonésie, le Sri Lanka et le Kenya avaient adopté ces dernières années cette approche avec des résultats plus ou moins intéressants.(5). Le contenu des besoins fondamentaux se trouve essentiellement dans les nécessités de la vie: la nourriture, la santé, l'éducation, l'habitat, etc.Leur satisfaction peut vouloir dire la survie. C'est donc cette alternative que nous tenterons d'adapter à la Mauritanie (Section Première), dans une (Seconde Section), nous envisagerons cette approche à travers des statégies sectorielles.

Section 1: Une stratégie adaptée.

Le développement économique de la Mauritanie est en panne et les approches, les stratégies expérimentées pour le sortir du marasme se sont révélées inefficaces. Une des conséquences majeures de ces échecs sur la population du pays reste la paupérisation, la misère des campagnes et des taudis urbains.

(4)Guillaumont P." L'Insatisfaction des besoins fondamentaux.", in Economie du Développement. Tome. 1, P.U.F, Paris, 1985.
(5)Streeten P." De la croissance aux besoins fondamentaux", in Finances et Développement. Sept. 1979, P.28

Jamais images de détresse n'auront marqué les esprits de ceux qui se sont aventurés dans les profondeurs de ce pays. Face à une telle situation, loin d'être une exclusivité mauritanienne, il nous a semblé nécessaire, voir urgent de changer d'approche de développement. C'est dans ce sens que nous croyons qu'une approche fondée sur la satisfaction des besoins essentiels de l'homme, est une stratégie adaptée à la situation du pays.

Paragraphe 1: Une Stratégie "nouvelle".

Le développement étant un processus, la réflexion le concernant ne pouvait qu'évoluer(6) d'autant plus que trois décennies après les indépendances, les résultats du combat contre le sous-développement sont plus que maigres. Ainsi est-on passé du "mirage" des taux de croissance élevés à la notion de besoins fondamentaux, essentiels, or cette dernière n'est "qu'une manie de plus. Ce n'est rien de plus, mais rien de moins, qu'une étape dans l'évolution de la pensée et des réponses apportées aux défis posés par le développement ces vingt ou vingt-cinq dernières années"(7)

La démarche fondée sur la recherche des taux de croissance élevés n'a pas donc donné des résultats probants lorsque l'on s'intéresse au sort des masses les plus démunies des populations, celles-là mêmes dont semblaient se préoccuper en premier les responsables africains. Au contraire notait-on que de bons résultats de la croissance économique s'accompagnait très souvent de la progression de la pauvreté, qu'une grande

(6) Voir O.C.D.E." L'Evolution de La pensée économique sur le développement.", Paris, 1990.
(7) Streeten P, op.cit. Voir aussi Frances S. " Dans quelle mesure les différents pays parviennent-ils à satisfaire les besoins fondamentaux? "F.et D. Déc.71, PP.23-27.

majorité de la population était exclue et végétait dans un grand dénuement ne parvenant même pas à satisfaire certains de ces besoins les plus fondamentaux.

C'est l'intérpellation du sort de cette majorité pauvre qui incite à réorienter le développement vers la satisfaction des besoins de celle-ci qui n'est donc qu'une "réaction pragmatique au problème de la pauvreté absolue qui règne au sein des Pays en voie de développement".(8). Parler donc aujourd'hui du développement en terme de satisfaction des besoins essentiels marque, sanctionne l'échec de toutes les stratégies de développement et l'impuissance des Etats à promouvoir pour leurs populations une vie décente. Mais d'où vient le concept de besoin, que recouvre-t-il?(9).

A/ Le Concept et ses caractéristiques.(10)

L'utilisation du concept de besoin comme approche du développement provient des travaux du Bureau International du Travail (B.I.T) en Juin 1976 qui par une résolution adoptée par l'O.I.T lors de sa 59ème Session en 1974 apportait ainsi sa "contribution spécifique à l'évaluation de l'avancement de la 2ª Décennie des Nations Unies pour le Développement"(11).

(8) Mahbub Ul Haq. "Perspectives internationales et Besoins Fondamentaux" in Finances et Développement. Septembre 1980. p.12

(9) Sur la définition du Concept Cf. Gilbert Rist "Questions fondamentales sur les Besoins Fondamentaux. Il faut manger pour vivre" in Cahiers de l'I.U.E.D. Genève 1980.

(10) Cf. Sheepan et Hopkins, The Basic Needs Approach to development: Some Issues Regarding Concepts and Methodology 1977,
- Michael H. "Basic Needs Approach to Development Planning: A. View, 1977.

(11) Rapport du Directeur Général du B.I.T., in Emploi, Croissance et Besoins Essentiels, Op. Cit., p.5

Sous les auspices du B.I.T. était donc adopté un programme d'action déclarant que les "stratégies, les plans et politiques nationales de développement devraient inclure explicitement comme objectif prioritaire la promotion de l'emploi et la satisfaction des besoins essentiels de la population de chaque pays"(12). La résolution des problèmes des plus pauvres passe nécessairement par l'amélioration sensible de leurs conditions de vie dans un temps bien déterminé, l'espace d'une génération souvent admis. Elle nécessite aussi l'accroissement ce la production de biens et services essentiels dans un contexte marqué par une rapide croissance.

Enfin l'accent sera mis à la création d'emplois suffisamment rémunérés et socialement satisfaisants pour une meilleure répartition des revenus. Le développement n'est donc plus conçu en terme de taux de croissance élevé mais plutôt en terme de satisfaction de besoins essentiels vu sous l'angle d'un minima, du juste nécessaire à l'homme pour sa consommation. Il s'agit de son alimentation de sa nourriture équilibrée, adéquate, donc, non uniquement considérée comme une suffisance de nourriture fondamentale. La structure de cette alimentation dépend de beaucoup de variables qui ont déjà été traitées dans des publications de l'UNICEF que nous aborderons en détail dans nos développements à venir.

Il y a aussi la santé qui se conçoit de deux points de vue l'accessibilité aux soins médicaux de base qui sont capables d'assurer des services de santé fondamentaux à une majorité de la population d'une part; l'accessibilité à une quantité d'eau

12 Id. , p.7

suffisante (environ 20 litres par jour et par personne). Il s'agira aussi de fournir à l'homme un habitat en mettant à sa disposition des matériaux de construction bon marché, un environnememnt hygiénique, comme l'installation d'eau courante dans les maisons, les systèmes d'enlèvement d'ordures. Les besoins essentiels ne s'arrêtent cependant pas à ces seuls facteurs, d'autres tout aussi importants subsistent et méritent autant d'attention. Il en est de la disponibilité de l'éducation fondamentale pour les enfants et des programmes d'alphabétisation pour les adultes. Dans ces cas, le but consisterait à préparer les enfants et les adultes pour la vie productive, car dans le fond, l'éducation dans le sens des besoins essentiels (non pas la formation) est limitée au savoir lire et écrire ce qui serait suffisant comme qualification pour une certaine variété d'emploi. Cela représenterait un pas de plus par rapport à l'illétré qui normalement ne peut travailler que comme simple manoeuvre. Les connaissances éventuelles d'un alphabétisé pourraient lui servir pour les développer. Dans la notion "d'éducation" se trouve implicite le principe de l'augmentation de la capacité à gagner de l'argent dans une société, ce qui lui permettrait de vivre et d'entretenir sa famille.

Dans cette optique, la satisfaction des besoins essentiels peut être considérée comme limitant la pauvreté, dans la mesure où naturellement, on peut fournir un emploi. D'autre part, il ne faudrait pas perdre de vue un autre élément de l'éducation: son impact sur la productivité de travail car il est bien connu, admis, qu'une personne instruite produit plus, d'une façon plus efficace qu'une personne illettrée. En plus, la première serait

capable d'apprendre de nouvelles techniques et des innovations plus rapidement que la dernière. La contribution d'une personne instruite à la vie de son pays serait ainsi plus signifiante.

Avec tous ces facteurs, les besoins essentiels peuvent être définis en général comme la disponibilité des services, des installations et des fournitures nécessaires à la population pour réaliser une vie productive. Des éléments qui se doivent d'occuper une place de choix dans toute stratégie de développement et c'est pourquoi "L'approche des besoins essentiels constitue un effort pour couper court à toute rhétorique et se concentrer sur l'essentiel, le fondamental."(13). Tout le problème réside cependant dans la détermination des personnes les plus nécessiteuses, beaucoup de pays affrontent le dilemne en entreprenant des mesures limitées et en déterminant les fractions de population qui en bénéficieront. Le problème est assez délicat dans la mesure où dans les pays à faibles revenus le gouvernement devra subvenir à un grand nombre de besoins. Les ressources financières et autres rendent cela difficile et peut-être impossible à une échelle nationale.

La politique des besoins essentiels peut apporter une solution en mettant en oeuvre des moyens alternatifs de sélection des programmes, de projets qui atteindraient un très grand nombre de bénéficiaires ou de population visée. Les considérations d'ordre budjetaire pèsent souvent lourdement sur la décision des responsables d'adopter ou d'altérer une

(70) John Galtung: " Le Développement dans la Perspective des Besoins Fondamentaux. Il faut manger pour vivre." P.U.F. 1980, P.120

politique. La conception des besoins essentiels ne devrait pas être sommairement abandonnée en pensant qu'il faudrait plutôt offrir certains bénéfices et des programmes à une très grande partie de la population, en allouant des allocations budjetaires supplémentaires. Des investissements ajoutés ne seraient forcément pas nécessaires à ce genre d'efforts, les ressources disponibles pouvant être redistribuées soit par le processus budjetaire soit par une réforme structurelle. On peut aussi noter qu'en plus, l'accent sur les aspects qualitatifs d'un programme contrairement aux aspects quantitatifs pourrait entraîner un meilleur rendement dans le sens des gens concernés ou qui bénéficient de sa portée. Les services médicaux ou les institutions éducatives par exemple peuvent être plus efficaces en fonction de la qualité (ou compétence) du personnel médical ou des enseignants. Les programmes pourraient donc être restructurés plutôt qu'élargis géographiquement pour un plus grand impact.

La détermination de la catégorie de bénéficiaires dépendra de la définition des personnes les plus nécessiteuses. Par exemple, les familles dont l'alimentation tomberait en dessous du niveau nutritif acceptable, les adultes illétrés, les enfants qui ne seraient pas scolarisés, les localités agricoles qui n'auraient accès à l'eau potable, la population urbaine sans évacuation sanitaire tous ensemble ou une partie pourrait être visée. Ainsi une dissection de la population mauritanienne pour découvrir les fractions qui souffriraient à cause de besoins insatisfaits révellerait probablement que la même population ferait partie de la catégorie désavantagee sur plus d'un secteur.

Cette observation laisse entendre que plusieurs actions intersectorielles, simultanées pourraient effectivement traiter en même temps plusieurs problèmes concernant les besoins essentiels. Toutes les fractions de population n'ont évidemment pas besoin d'aide. Une partie de la population a un revenu par tête relativement élevé et peut satisfaire ses besoins essentiels par ses propres moyens. D'autres peuvent avoir une alimentation satisfaisante mais être illétrés, d'autres encore et ce sont les plus nombreux sinon l'immense majorité avec de bas revenus peuvent vivre simplement à un stade de survie.

D'autres besoins se sont faits jour ces derniers temps et mériteraient d'être satisfaits comme les "besoins de liberté", "besoin d'identé" autant de concepts revendiqués ces derniers temps et qu'il est utile d'insérer aujourd'hui dans les stratégies de développement. Les populations revendiquent de plus en plus la liberté, l'information en un mot une participation dans tout ce qui concerne leur vie au quotidien, leur avenir. Car une des causes des échecs de nombreux projets dans les P.V.D. sinon même l'échec du combat contre le sous-développement reste la non-participation des populations rurales à ces dits projets.

Participer, c'est "prendre part et suppose que l'on est un élément dans un processus où les éléments sont complémentaires, comme dans une chaîne où tous les éléments sont indispensables. Pour prendre part, pour participer il est essentiel d'avoir conscience de l'objectif visé, de l'importance de cet objectif et du role qui lui est

assigné."(14). La participation des pauvres à la définition et à la mise en oeuvre des moyens pour satisfaire leurs besoins est donc un élément capital de cette stratégie, la négliger, l'ignorer c'est aller droit à l'échec comme jadis. Nous reviendrons sur cet aspect participatif dans nos prochains développements.

Toujours est-il que la définition des besoins essentiels dans tout pays devrait être dictée par des considérations strictement locales, la situation étant différente d'un pays à un autre. Cependant, il appartient à tout un chacun de définir un "cadre macroéconomique qui fournisse des orientations globales et cohérentes pour la planification et les interventions de politiques économiques..." (15).

B/ Les Objectifs et les Moyens.

Le développement étant variable d'un pays à un autre, il n'existe donc pas de modèle unique concernant les politiques à envisager pour satisfaire les besoins essentiels des populations. Cependant, l'adoption, la formulation de ces politiques d'une façon cohérente devra mettre l'accent sur deux points fondamentaux: la croissance et la redistribution. Une des manières d'y parvenir serait d'accélérer la croissance indispensable pour élever les revenus des pauvres. D'autre part, pour donner des résultats probants, concrets et efficaces, la "redistribution doit accroître la fourniture de biens et services les plus fondamentaux. Procurer des

(14) Jean Bosco. Z: " Les Populations Rurales Face aux Projets de développement " in La Participation Populaire au développement en Afrique Noire, I.P.D et Karthala, 1984, P.89
(15) Frances S. op.cit, P.26

possibilités d'emplois appropriés est un élément obligé de cette stratégie."(16).

L'incorporation des considérations des Besoins essentiels dans le planning doit forcément aussi être basée sur des faits économiques, sociaux, culturels et politiques spécifiques comme nous l'avons évoqué. Partant de ce fait, il faudra en plus des politiques de croissance et de redistribution des revenus, formuler des programmes, les évaluer et les fixer dans un temps précis. Sur la base d'une telle revue détaillée on pourra déterminer si la couverture financière gouvernementale pour une période considérée était capable de maintenir et d'atteindre ces objectifs. Il ne faudrait pas cependant mésestimer des contraintes autres que financières en déterminant si le programme était fiable et son caractère raisonnable.

Les actions à entreprendre, les politiques à mener le seront sur tous les fronts pour assurer au mieux la satisfaction des besoins. Celles-ci passeront nécessairement par de profonds changements dans le type de croissance et dans une meilleure utilisation des ressources productives. Ils devront se matérialiser aussi par un effort significatif vers les investisements pour la production de biens et services au profit des pauvres. Pour ce faire, il est encore une fois nécessaire de leur faciliter l'accès à ces biens et services publics que sont entre autres la santé, l'éducation etc...

Des mesures seront aussi à promouvoir dans la façon de répartir le revenu par un effort en faveur des personnes au

(16) B.I.T, op.cit. P.46.

chômage ou tout simplement sous-employées qui passe forcément par la création de travail conséquent.

Une autre action sera de permettre à la grande masse d'accéder à la terre qui favorisera dans une certaine mesure la production des denrées alimentaires d'où aussi la priorité à accorder au secteur rural en développant, en investissant dans l'infrastructure rurale. Cette priorité est fondamentale car on "admet désormais, ce qui n'était pas le cas dans le passé, que dans presque tous les pays en développement le progrés rural est l'une des conditions du développement économique global et d'une répartition plus équitable des avantages qui en résultent..."(17). Donner la priorité au secteur rural suppose aussi la participation des masses rurales à tout projet les concernant d'où l'utilité des réformes institutionnelles et structurelles au plan interne pour instaurer un dialogue entre l'Etat et ses administrés.

Enfin des changements notoires doivent intervenir dans les Relations Economiques Internationales pour mieux aider les autorités nationales à subvenir aux besoins de leurs populations. Le dialogue international sur les besoins essentiels est une des conditions de la réussite de cette stratégie. Celui-ci passe par une réforme d'envergure du commerce international qui permettrait aux pays en voie de développement d'atteindre leurs objectifs en matière de revenu et de croissance. Cette concertation au niveau mondial revêt une grande importance dans la mesure où "les échanges commerciaux entre pays développés et pays en voie de

(17) O.C.D.E. " Coopération Pour le Développement " Examen 1978 P.15

développement, mais aussi entre ces derniers peuvent jouer un rôle très important dans la nouvelle approche suggérée, tout comme les mouvements de capitaux et l'aide sous forme de dons"(18). Tout celà rejoint l'exigence d'un Nouvel Ordre Economique International (N.O.E.I), sans oublier l'allégement du fardeau de la dette.

Finalement l'ensemble de ces mesures auxquelles il faudrait ajouter d'autres mettant l'accent sur la fiscalité mises correctement en oeuvre devraient donner des résultats relativement satisfaisants dans la lutte contre la pauvreté objectif ultime de l'approche des besoins essentiels. Celle-ci déjà expérimentée dans certains pays comme L'Inde, L'Indonésie et Le Srilanka a donné des résultats variables, son application à une plus large échelle se heurte à des obstacles dont le premier reste la contreverse qu'elle suscite entre pays en voiede développement et pays développés.

PARAGRAPHE 2: Une Stratégie discutée.(19)

La recherche d'une solution satisfaisante à l'état de la pauvreté d'une forte majorité d'Etats du Tiers-Monde a donc installé la nouvelle conception du développement axée sur les besoins essentiels au centre des préoccupations internationales. Ces discussions entreprises lors des rencontres Nord-Sud: (Conférences, Forums sur le développement) largement politisées avaient été l'occasion, le théâtre d'empoignades qui avaient laissé apparaître des divergences,

(18) B.I.T, op.cit, P.111.
(19) Cf. Mohamed Lamine Gakou " Crise de l'Agriculture Africaine" Editions Silex. 1984, mais aussi Jacques Loup " Pour ou contre les besoins essentiels " in Le Tiers-Monde peut-il survivre? Economica, 1980.

des malendus, des suspiscions, des contreverses entre les tenants de cette approche et les pays en voie de développement.

Les contreverses portent en gros sur la conception même des besoins essentiels, ses objectifs, ses finalités. Pourtant à écouter les questions posées par certains et les réponses apportées par d'autres, on peut observer des convergences pouvant mener à un large accord, un consensus qui ne pourra naître cependant que lors d'un dialogue international sur ce douloureux problème de la pauvreté.Pour le moment, on constate donc que ces divergences étaient apparues lors des négociations portant sur l'aide octroyée par les pays développés regroupés dans le Comité d'aide au développement (C.A.D) et les pays en voie de développement. Ainsi deux positions subsistent plus ou moins opposées avec des arrières-pensées, des suspiscions que nous allons tenter de résumer.

A/ Position des Pays en voie de développement.

Pour les négociateurs de ces pays bénéficiaires de l'aide du CAD, l'approche des besoins essentiels est une "conspiration capitaliste qui vise à interdire leur industrialisation, leur modernisation et à les maintenir sous la coupe du monde développé."(20). Leurs reproches, leurs appréhensions portent sur la conception même de l'aide du CAD et ils y voient une occasion, un moyen pour les pays développés de réduire l'effort consenti aux P.V.D. concernant l'aide publique au développement. A observer, à étudier leurs griefs, on note que pour eux tout tourne autour de cette assistance à laquelle ils s'accrochent désespérément, de peur de la voir bénéficier à

(20) Mahbub UL Haq op.cit. P.11.

certains plutôt qu'à d'autres notamment les pays les moins avancés (P.M.A.) ou les pays à revenus intermédiaires.

Celà pose déjà la question de savoir si l'aide devait aller d'abord aux plus pauvres, si l'assistance internationale devait se préoccuper en premier lieu du sort des plus nécessiteux. si l'on se référe aux chiffres avancés selon lesquels 55% environ de l'aide allait aux pays à revenus intermédiaires et face à la masse grandissante des pauvres, il semblerait logique, nécessaire de redéployer cette aide vers les plus démunis tout en trouvant un moyen aussi de ne pas délaisser les autres. C'est vers cette conception que se tourne l'assistance internationale au développement et qui cadre avec la volonté des bailleurs de fonds publics. Ce changement de cap, de politique devra se matérialiser par l'abandon du financement de grands projets jugés trop coûteux comme nous le verrons pour le cas de la Mauritanie et qui collerait mieux avec les recommandations du B.I.T. qui donnent la préférence aux pays les plus pauvres, en rendant l'aide plus souple, en se préoccupant du sort du secteur rural.

A ces critiques sur la conception, la finalité de l'aide publique au développement (Réduction, redéploiement etc...) s'ajoute d'autres plus politiques. Les représentants du Tiers-Monde voient une fois de plus dans l'adoption de cette approche une façon, une occasion pour les pays developpés de s'ingérer dans leurs affaires intérieures sous prétexte d'un droit de regard sur l'aide consentie. Une autre crainte était de voir les négociations d'un nouvel ordre économique international rejetées à plus tard alors que celui-ci constitue le véritable

problème. Un nouvel ordre que les P.V.D. ne cessent de réclamer depuis longtemps à travers toutes les réunions relatives aux problèmes de développement.

Malgré les promesses réitérées des pays développés sur ce point précis, les relations économiques internationales continuent d'être régies par l'ordre injuste de toujours. Voilà en gros la position, les craintes des experts du Tiers-Monde exposées aux membres du CAD qui avaient tenu à apporter des réponses visant à lever toute équivoque sur leurs démarches dans la nouvelle approche, résumées à travers leurs points de vue.

B/ Réponses des Pays du C.A.D.

Devant les accusations des pays en voie de développement, les pays développés du C.A.D. avaient apporté quelques éléments de réponse sur l'ensemble des questions soulevées pour réaffirmer leur position. C'est ainsi que face à l'interrogation des négociateurs du Tiers-Monde sur l'avenir de l'aide publique au développement préoccupation majeure de beaucoup de P.V.D., les membres du C.A.D. avaient réaffirmé leur volonté de poursuivre celle-ci, voire même de l'augmenter. Sur ce point, notons que pour l'année 1988 l'aide publique au développement s'élevait à 44,3 milliards de dollars.

Cependant, les pays du C.A.D. tout en promettant de poursuivre cette aide, tenaient aussi à souligner leur ferme intention de réorienter celle-ci vers des programmes visant à satisfaire les besoins des plus pauvres tout en gardant le souci de mener cet effort en collaboration avec les P.V.D. Car

pour les pays donnateurs, cette nouvelle approche pour reprendre l'expression de Mahbub UL Haq est "une réaction pragmatique au problème pressant de la pauvreté absolue qui règne dans ces pays". A cet effet, ils annonçent que dorénavant leurs actions seront consacrées à la réalisation des objectifs de la stratégie des besoins essentiels et que forcément il y aurait des conséquences qui découleront de ce changement de cap si l'on pouvait s'exprimer ainsi.

Il n'était pas question pour eux de tenir les P.V.D. à l'écart, de les mettre devant le fait accompli mais au contraire de les associer à la mise en oeuvre de cette nouvelle politique de l'aide pour les pousser à prendre conscience de la nécessité d'un tel changement. Ce redéploiement de la politique de l'assistance ne sera pas sans conséquences pour beaucoup de P.V.D. qui ne vivaient pratiquement que grâce à l'apport de celle-ci, régulièrement détournée par des autorités peu scrupuleuses au profit d'une certaine classe. Les populations défavorisées à qui elle était en principe destinée, incapables d'acquiter des sommes réclamées en étaient les principales victimes. La décision de redéployer l'aide dans le sens d'une plus grande efficacité et tendant à soulager les pauvres ne pouvaient être que salutaire.

Sur l'accusation d'ingérence dans les affaires intérieures des Etats du Tiers-Monde, les pays du C.A.D. ont apporté une réponse dans laquelle ils réaffirmaient que "C'est aux pays en voie de développement qu'il appartient de définir leurs priorités, leurs politiques de développement en vue de satisfaire leurs besoins essentiels" avant de les exposer pour

un dialogue avec eux conformément à la déclaration du 27 Octobre 1977. Par cette dernière, ils affirmaient enfin leur souci de ne pas imposer leur point de vue, mais leur volonté de parvenir à un dialogue nécessaire à la réussite de leur stratégie. Il y a certes une tentation de vouloir s'ingérer dans les affaires des P.V.D., tout le problème sera de trouver un compromis acceptable entre les pays nécessiteux, et les pays donateurs dans le cadre d'une nouvelle stratégie visant particulièrement la satisfaction des besoins fondamentaux des populations.

Ce compromis à trouver dans le cadre d'un dialogue rejoint un peu le souci de renouer les négociations d'un nouvel ordre économique international. A ce titre, les pays du Tiers-Monde soupçonnent encore les pays développés de vouloir noyer ce N.O.E.I., de le rejeter à plus tard sous pretexte de parer au plus pressé alors que cette revendication est vieille de plusieurs années. Son adoption aurait peut-être été d'un grand apport à la résolution de beaucoup de problèmes. La réponse sur ce point précis des pays du C.A.D. contenu dans la déclaration du 27-10-77 n'avait pas totalement satisfait et à juste titre les P.V.D., elle annonçait déjà qu'"une modification constructive de la structure des Relations Economiques Internationales conduisant à un système économique mondial plus équitable et plus stable qui assure à tous une vie meilleure, doit rester l'un des éléments fondamentaux de toute politique en faveur des pays en voie de développement."(21).

(21) Article 6 de la Déclaration du C.A.D., 27-10-77, in Coopération Pour le Développement, Exercice 1977.

Plus d'une décennie après, cette déclaration est restée au stade des intentions, des voeux pieux sans lendemain. Aucun progrés notable n'avait été enregistré dans ce domaine, les Relations Economiques Internationales restent ce qu'elles ont toujours été, dominées par le monde occidental qui continue de fixer les règles du jeu, des marchés, les prix des matières premières du Tiers-Monde. L'avénement d'un nouvel ordre économique international(22), plus juste et plus équitable reste une nécessité vitale pour permettre aux P.V.D. de mieux disposer des revenus de leurs ressources, de réduire leur dépendance vis-à-vis de l'extérieur, de mieux s'armer pour faire face aux problèmes du développement. En attendant son émergence, c'est d'un autre ordre dont on parle, celui du "nouveau droit international" sous l'instigation des puissances occidentales avec à leur tête les U.S.A..débarassés de leur rival d'hier l'U.R.S.S. en proie à l'éclatement de son empire.

C/ Dialogue international sur les Problémes du Développement.

L'adoption de toute stratégie de développement, de toute politique, le choix des priorités incombent avant tout aux responsables nationaux des Etats concernés, en fonction de leurs particularités propres, économiques, sociales, culturelles, politiques. La mise en oeuvre de la nouvelle approche des besoins essentiels n'échappe pas à cette ligne de conduite, ainsi il appartiendra à tous pays indépendants de repondre aux besoins de ses populations. Pour arriver à satisfaire correctement ces besoins de plus en plus vitaux, les

(22) Cf. Mario Bettati: " Le Nouvel Ordre Economique International " P.U.F. 1983.

P.V.D. avaient le plus souvent recours au soutien extérieur des pays développés. Celui-ci se matérialise par une aide, des échanges commerciaux entre ces différents pays d'où la nécessité plus que jamais d'un dialogue international pour définir un cadre de discussion pour arriver à trouver des solutions satisfaisantes.

Un point important avait déjà été trouvé, rallié l'approbation des P.V.D. et des pays développés donateurs: d'un côté on avait le souci depuis les indépendances de subvenir aux besoins des populations (P.V.D.), d'un autre côté on souhaitait apporter une réponse à la pauvreté de masse qui ne cessait de gagner du terrain dans le Tiers-Monde (Pays développés). La stratégie des besoins essentiels sans régler tous les problèmes (ce qu'elle ne prétend pas faire) pouvait être effectivement une réponse même provisoire à l'aspiration des populations. Restera à lever les ambiguités, à définir les modalités d'application de cette nouvelle approche qui n'étaient en réalité que les maillons de la chaîne, le fond du problème: la refonte de l'ordre économique mondial.

On a reconnu depuis un certain temps l'urgence de réformes internationales pour favoriser le développement du Tiers-Monde, des discussions se déroulent régulièrement au sein d'organismes internationaux comme le G.A.T.T., la C.N.U.C.E.D. etc..., des résolutions avaient été adoptées. Parmi les multitudes de résolutions sur le développement votées notamment par les organismes des Nations-Unies, nous citerons la 3362 (S-VII) en date du 16 Septembre 1975. Cette résolution de l'Assemblée Générale des Nations-Unies s'inscrivait dans la stratégie

internationale du développement pour sa troisième décennie pour le développement et visait à promouvoir, accélérer le développement, la croissance des P.V.D. Elle appelait aussi à l'instauration d'un nouvel ordre économique international qui passait par la reconnaissance effective des pays du Tiers-Monde comme acteurs à part entière sur la scène mondiale.

Celle-ci supposait donc que ces Etats puissent jouir pleinement de tous les droits aux premiers desquels celui de disposer de leurs propres ressources, que soit stabilisé leurs recettes d'exportation, la fixation d'un prix convenable de leurs produits et l'accés de leurs produits manufacturés sur les marchés mondiaux. Les modalités d'application de ces différentes réformes radicales devraient donc être discutées, négociées à travers des dialogues véritables animés de volonté politique d'aboutir à des résultats concrets. La volonté politique des puisances occidentales d'arriver enfin à matérialiser les multiples résolutions des organismes des Nations-Unies, l'évolution que celà allait engendrer sur la scène internationale ne pourraient qu'avoir des incidences positives sur les chances de succés de la nouvelle approche des besoins essentiels.

En évoquant la fixation des prix convenables aux produits des P.V.D., nous pensons au rôle que pourrait jouer le commerce international(23) dans la restauration des échanges plus justes et plus équitables étant entendu que nous pensons que l'avenir de ces pays passe par une certaine ouverture vers l'extérieur.

(23) Voir Bertrand Nezeys " Le Commerce International bloque-t-il le Développement des Pays du Tiers-Monde? " in Tiers-Monde: Contreverses et Réalités (Sous la direction de Sylvie Brunel), Economica, 1987, P.314.

L'expansion commerciale étant une nécessité, souhaitable pour tout pays soucieux d'améliorer sa croissance, d'augmenter ses revenus, tout le problème des P.V.D. sera de parvenir à remonter la pente pour retrouver un niveau commercial acceptable alors que l'on note depuis un certain temps une baisse continue de la part de ces derniers sur les échanges mondiaux. Pour retrouver un certain rang, il faudra que les produits des P.V.D. soient appréciés à leur juste valeur, que leur prix soit convenable, relevé et stabilisé, en un mot que les produits vendus par les pays pauvres bénéficient de préférences spéciales comme le prévoit la Convention de Lomé.

Des réformes de politiques commerciales seront de nature à favoriser la stratégie des besoins essentiels, celles-ci passent nécessairement par un flux de capitaux qui découleraient des échanges internationaux d'un côté mais aussi de fonds en provenance des pays développés. Cet élément est d'autant plus important que beaucoup de pays en voie de développement dépendent pour l'ensemble de leurs revenus de la commercialisation d'un ou plusieurs produits, ceux-ci étant les principales sources de croissance de ces pays. Les recettes tirées de la vente de ces produits étaient généralement insuffisants en partie à cause de la faiblesse des prix fixés à l'extérieur, les règles strictes du G.A.T.T. (24). De ce fait, il était impossible aux P.V.D. concernés de remplir correctement leurs obligations quant à la satisfaction des besoins essentiels.

(24) Voir Piquemal A." Le déclin des principes fondamentaux du G.A.T.T." in Droit Public de La Concurrence (Sous la direction de) Jean-Marie Rainaud et René Cristini, Economica, Collection Science et Droit Administratifs, Paris, 1987.

Une autre conséquence majeure de cet élément important reste l'endettement de beaucoup de pays car n'arrivant pas à joindre les bouts. Ne pouvant tirer entièrement profit de la vente à un prix acceptable de leurs matières premières, ils étaient pratiquement dans l'obligation de s'endetter. Cette dette constitue aujourd'hui un fléau pour la majorité des Etats et particulièrement pour les Africains aux revenus limités. L'endettement a pris une ampleur telle que les remboursements sont en ce moment presque supérieurs aux nouveaux prêts. La situation de cette dette du Tiers-Monde varie d'une zone à une autre. C'est ainsi que les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient avaient un endettement de 124 milliards de dollars en 1989, celui de l'Afrique noire était encore pire: 160 milliards de dollars pour la même année, celle de la Mauritanie était de plus de 1700 milliards de dollars.(25)

Cette situation entraîne des remarques qui montrent que l'Afrique est engluée dans une crise sans précédent et l'on se demande comment va-t-elle en sortir quand on s'imagine que la dette qu'elle a contracté est estimée à plus de trois fois ses exportations annuelles. Certains vont même jusqu'à affirmer que la richesse que son économie pourrait produire était inférieure à son endettement. Les raisons d'un tel phénomène étaient multiples, à celles énoncées plus haut, s'ajoutait une autre qui a son fondement dans l'écroulement, la chute des économies africaines constatées ces dernières années, notamment dans les années 1980. D'après les estimations de la Banque Mondiale, le produit national brut de beaucoup de pays d'Afrique noire avait

(25) Source Banque mondiale , Données économiques sur la Mauritanie, 1985.

baissé de 30% entre 1980 et 1990 passant de 205 à 143,6 milliards de dollars.

Dans le même temps, leurs exportations de biens et services avaient aussi baissé d'environ 21% de 57,8 à 45,7 milliards de dollars. Devant une situation aussi catastrophique, la dette s'était accrue et il fallait bien la rembourser pour en obtenir une autre, sans oublier que le service de celle-ci s'accroissait en même temps. La conséquence principale et paradoxale c'est que les pays du Tiers-Monde versent aux pays riches plus d'argent qu'ils n'en reçoivent. Le problème a atteint une ampleur qu'il n'est plus possible de continuer cette spirale et sous l'instigation d'organismes internationaux, des stratégies allaient être proposées dans le but de juguler cette dette et d'apporter des solutions. Parmi les solutions proposées, le Plan Brady qui préconise des mesures aux pays débiteurs et aux institutions financières internationales. Aux premiers il demande le "maintien des programmes d'ajustements axés sur la croissance et de prendre des mesures pour encourager le rapatriement des capitaux qui ont fui à l'extérieur". Aux seconds et particulièrement le Fonds Monétaire Intérnational et la Banque Mondiale, il recommande de "fournir des ressources pour aider des pays à réduire l'encours et le service de leur dette"(26).

Pour ce faire, les institutions financieres internationales devraient prendre es dispositions visant le "rachat de créances, l'échange des anciennes avec une certaine

(26)" Le Traitement de la dette et Principaux Programmes de Réduction de la dette. Plan Brady" in Finances et Developpement. Sept. 1986, P.16. Voir aussi Arnaud P." La Dette du Tiers-Monde." La Découverte, Paris, 1984.

décôte contre les obligations nouvelles gagées, l'échange de créances anciennes contre de nouvelles obligations de même valeur nominale assorties d'un taux d'intérêt réduit"(27). Un autre plan portait le nom de Baker et comportait trois volets:__ La ferme continuation des mesures structurelles préconisées par le F.M.I. à certains pays en voie de développemnt, qui visaient à pousser les pays débiteurs à honorer leurs créances._Dans un second temps, le plan réaffirmait la nécessité de la part des banques commerciales de continuer à accorder des crédits supplémentaires aux P.V.D. déjà lourdement endettés. Il fallait coûte que coûte injecter de l'argent frais dans ces pays pour les soutenir, éviter leur faillite totale au risque de ne jamais se faire payer.

_ Enfin le troisième et dernier volet préconisait de nouveaux prêts mais publics cette fois-ci par des institutions internationales. Ce deuxième plan s'était heurté à des obstacles en provenance des banques commerciales plus que réticentes à l'idée d'accorder de nouveaux prêts à des pays insolvables, vu qu'elles avaient toutes les difficultés à se faire rembourser les précédents prêts. Un autre obstacle venait du fait que subsistait ce que certains appelaient une "inégalité des progrés" réalisés par des pays dans leur effort d'ajustemnt. Pour eux, il y aurait donc de "bons" et de "mauvais" élèves dans les performances visant à appliquer les directives du F.M.I.

Le dernier plan que nous envisagerons concerne l'initiative du Président Mitterand qui proposait de "créer

---

27 Idem.

pour les pays à revenus intermédiaires endettés, un fonds spécial géré par le F.M.I. qui servirait à garantir le paiement des intérêts prélevés sur certaines créances commerciales converties en obligations."(28). Une telle mesure aurait comme conséqunce précisait ce plan de réduire considérablement les charges financières inhérentes aux pays débiteurs. Ce fonds spécial aura besoin pour fonctionner d'argent et MR. Mitterand préconise de le financer par une émission de droits de tirages spéciaux (D.T.S.) tout en mettant à la disposition des P.V.D. la part des D.T.S. allouée aux pays industriels. Le Président Mitterand a été le premier chef d'Etat Occidental à prendre unilatérallement la décision d'annuler la dette publique des 35 pays parmi le plus pauvres du monde.

Son initiative n'avait pas fait tâche d'huile, beaucoup s'en tenant à une recherche de solutions d'où la floraison de plans comme ceux que nous venons d'énumérer sans oublier le plan Miyazawa du nom du Ministre Japonais des Finances qui "combine des menus à la carte et des réductions des taux d'intérêts". Malgré ces multiples initiatives, le fardeau de la dette continue de peser sur les P.V.D. et les effets de celle-ci grèvent les efforts de l'investissement. Ainsi a t-on noté que depuis quelques temps et particulièrement depuis l'apparition du problème de la dette extérieure en 1982, les "taux d'investissement ont baissé de façon spectaculaire dans la plupart des pays débiteurs en dificultés... Pour le groupe des 15 pays les plus lourdement endettés, le ratio moyen de

(28) Traitement de la dette P.16

l'investissement au P.I.B. a fortement baissé, passant de 24% en 1971-1981 à 18% en 1982-1987."(29).

Il apparaît donc très urgent de trouver une solution satisfaisante à ce problème au risque de voir tous les efforts de développement anéantis, voués à un échec certain. Sans doute des ajustements structurels apparaîssent nécessaires pour faire face à une situation dramatique, relancer la croissance économique. Des sacrifices seront consentis pour réussir ces réformes, tout le problème sera de les faire partager équitablement, d'en atténuer les coûts sociaux.(30) Des résultats mitigés avaient été enregistrés par certains Etats qui s'étaient lancés les premiers dans ces réformes structurelles et les perspectives des années 90 ne laissent guère présager d'un changement dans le bon sens.

Des spécialistes affirment déjà que les "perspectives ne pourront être favorables aux pays d'Afrique Sub-saharienne au cours de la prochaine décennie que si les programmes d'ajustement qu'ils ont lancé aboutissent et si le climat économique et financier international leur est propice"(31). Or, jamais climat international n'aura été incertain, sombre avec le déclenchement du conflit du Golfe et les conséquences économiques et financières qu'elle continue d'engendrer pour les P.V.D. L'avenir reste très incertain pour ces pays sous perfusion, obligés de s'en remettre aux méthodes draconiennes

(29) Eduardo Borensztein: " Les Effets de la dette extérieure sur l'investissement " in Finances et Développement. Sept.89, P.17.
(30) Voir Annick H.G. et Mauro N.R." La Dimension Sociale dans Les Politiques d'Ajustement Structurel en Afrique Sub-Saharienne. Eléments de Réflexion.". Mondes en développement. Tome. 18, N° 71, 1990, PP.59.63.
(31) Saleh M. Nsouli: " L'Ajustement Structurel en Afrique Subsaharienne" F.et D. op.cit. P.30

du F.M.I. Dans ces conditions comment ne pas s'inquiéter de la promesse de l'aide des pays développés au moment où les P.V.D. redoutent d'être délaissés au profit des pays d'Europe de l'Est après les bouleversements survenus dans cette partie et dont L'U.R.S.S. vient d'écrire la dernière page.

Cette aide comme l'affirme le Président du C.A.D.(32) constitue souvent la ressource essentielle qui permet à beaucoup de pays d'améliorer leurs politiques. Le bilan de l'effort consenti par les pays du C.A.D. au titre de l'aide publique au développement (A.P.D.) en 1988 et en pourcentage du Produit National Brut (P.N.B.), s'établissait ainsi: Norvège: 1,12, Pays-Bas: 0,98, France: 0,73 (dont les D.O.M. T.O.M), Canada: 0,50, R.F.A: 0,39, Japon: 0,32, Royaume-Uni: 0,32, U.S.A: 0,20. En milliards de dollar, la répartition se présentait comme suit: U.S.A: 9,78, Japon: 9,13, France: 6,96 (A l'exclusion des D.O.M. T.O.M.), R.F.A: 4,70, Royaume-Uni: 2,62, Canada: 2,34, Pays-Bas: 2,23, Suède: 1,53, Norvège: 0,99.(33). L'effort fourni donc par l'ensemble des pays du C.A.D. au titre de l'aide publique au développement était relativement importante et la communauté internationale promettait encore un surplus en faveur des P.M.A au nombre de 42 dont 28 Etats africains.

La priorité était donc vers le renforcement de l'aide à ce groupe de pays et c'est dans cette optique que s'était tenue à

---

(32) Sur le bilan des pays donateurs Cf. l'article de Joseph C. Wheeler, Pdt. du C.A.D. de l'O.C.D.E: " Le Rôle Fondamental de l'Aide Publique au Développement dans les années 90 " F.et D. Sept. 89 op.cit. P.38.

(33) Source: C.A.D, O.C.D.E, 1989.
Voir aussi le Dossier sur l'aide au developpement de Jean Jacques Gabas in Tiers-Monde Contreverses et Réalités op.cit.

Paris sous la direction du Président Mitterand la Conférence sur les P.M.A. au mois d'Août 1990. Dès l'ouverture le chef de l'Etat français annonçait une bonne nouvelle à ces Etats en déclarant que son pays annulait les dettes des P.M.A. et dans le même temps augmentait son aide d'un tiers. Dans la foulée, les Pays-Bas emboîtait le pas à la France en adoptant une position identique, suivi en celà par la Grande Bretagne dans une autre concession selon laquelle "Les P.M.A. pourraient dépenser sur place la totalité de leur aide ou l'utiliser pour acheter des produits à d'autres pays pauvres." Rappelons que les pays donateurs exigeaient généralement qu'une partie de l'aide qu'ils fournissaient soit réservée à l'achat de leurs propres produits.

Cependant l'euphorie née de cette première rencontre entre P.M.A. et pays donateurs allait s'estomper, des divergences s'étant fait jour quant à la façon de voir l'évolution des choses. Ainsi les Ministres des P.M.A. avaient soumis une proposition aux pays donateurs dans laquelle ils réaffirmaient "qu'ils étaient les premiers responsables de leur développement, tout en demandant avec insistance que la communauté internationale les soutiennent en augmentant le flux de l'aide, en annulant leurs dettes et en les faisant bénéficier de conditions commerciales plus avantageuses"(34). La réponse des pays développés lors de la Conférence de Paris était mitigée dans la mesure où ils avaient rejeté sur les P.M.A. la responsabilité de leur propre situation, les invitant plutôt à changer d'optique par exemple en faisant une plus

(34)" P.M.A. et Pays donateurs dans l'impasse ". Forum du Développement.Nov. Dec. 1990, P.10

grande place au secteur privé, enfin les renvoyant devant le G.A.T.T. pour tout ce qui touchait au commerce.

A partir de ces réponses, il apparaissait difficile de retirer un plus à cette conférence si ce n'est que chaque pays s'engageait à atteindre les objectifs fixés. Or, on avait constaté que beaucoup de pays étaient loin d'avoir honorés leurs promesses, ne s'acquitant à peine que de trois-cinquièmes de celles-ci.Devant les incertitudes que traversent le monde aujourd'hui, les P.M.A. risquent fort de voir leur siuation empirer et si l'on en croit les prévisions de la C.N.U.C.E.D, il leur faudra s'acquiter de "440 millions de dollars de plus cette année (90) si le prix du baril de pétrole se stabilise à 24 dollars, et 92 milliards de dollars de plus en 1991. Un baril à 30 dollars doublerait cette facture."(35).

L'environnement international reste toujours troublé par les retombées de la crise du Golfe, de ce fait, il ne faudrait pas se faire trop d'illusions sur des lendemains qui s'annonçent moroses. Les efforts consentis un peu partout ont été anéantis, l'aide promise se fera sans doute longtemps attendre et dans ce cas, il faudra plus que jamais ne compter que sur ses propres forces, C'est ainsi que malgré les imperfections de l'approche des besoins essentiels, les contreverses qu'elle continue de susciter, elle nous semble pouvoir être adaptée à la Mauritanie en attendant que ce pays puisse retrouver une certaine stabilité politique, economique et sociale dans un contexte international plus serein.

(35) Cf. Rapport Final de la Conférence de Paris entre P.M.A. et Pays donateurs. Août 1990.

Les responsables mauritaniens avaient déjà annoncé, fixé des objectifs en terme de hausse du niveau de vie des populations et l'augmentation des revenus et ce dans un avenir à plus ou moins long terme. Dans une telle optique, il nous semble que l'approche des besoins essentiels pourrait servir de stratégie à même de favoriser la réussite de ces objectifs. En adoptant de tels objectifs, on note un changement de cap des autorités mauritaniennes dans leur approche du développement. Ainsi, il est clairement apparu que toutes les stratégies précédentes restent caractérisées par des programmes d'investissement énormes et un fort capital intensif. Les résultats ont été maigres car ces programmes d'investissement n'auront pas un impact notable sur les populations, au contraire aura-t-on noté des conséquences néfastes sur la vie de celles-ci en majorité paysanne, vivant dans des zones rurales et qui verront leur niveau de vie baisser. Une autre conséquence de la détérioration de la vie paysanne aura été l'exode rural vers les centres urbains, à la périphérie des villes que nous avons évoqué auparavant.

L'expérience mauritanienne lors des dix dernières années montre que les dépenses budgétaires avaient été effectuées pour des projets en fort capital intensif, ce qui dénotait clairement que le développement dans son ensemble n'était pas la garantie d'une hausse du niveau de vie individuel et qu'il faudrait aussi subvenir aux besoins essentiels de la grande majorité de la population. La poursuite d'une politique de croissance et d'équité ne voudrait pas dire abandonner le secteur moderne mais plutôt le combiner avec une approche qui aurait pour but le bénéfice simultané du secteur traditionnel.

La stratégie des besoins essentiels trouve d'ailleurs l'équilibre entre la politique qui a pour but le développement économique et celle orientée vers la suppression de la pauvreté. Ainsi la réallocation des ressources budgétaires pour pourvoir aux éléments essentiels de base et aux installations pour les populations à bas revenus, nécessiteuses, serait inhérente au but visant à améliorer la redistribution des revenus. Celà comprendra une alimentation bien équilibrée, l'approvisionnement en eau, l'extension des institutions scolaires et sanitaires, autant de composantes que nous allons observer à travers des politiques à mettre en oeuvre pour répondre aux nécessités des populations concernées.

SECTION 2: Des Stratégies Sectorielles.

Les composantes majeures de l'approche des besoins essentiels sont donc la santé, l'alimentation, l'éducation, l'habitat. La population visée variera avec chaque composante principalement à cause des différences de besoins; alors que tous les groupes de population auront besoin d'institutions scolaires et de meilleurs logements par exemple, les fractions rurales majoritaires de la population (Nomade et Sédentaire) seront spécialement désavantagées sur le plan de la santé et de l'alimentation particulièrement pour les enfants, aussi bien que pour les installations de l'enseignement fondamental

Ces besoins ainsi déterminés pour l'ensemble de la population nécessiteuse devraient être satisfaits dans une période donnée (On parle souvent de 20 ans), en fonction des ressources financières dont disposera l'ensemble de la nation mauritanienne. Des stratégies sont donc à déterminer dans

différents secteurs pour améliorer le sort de populations que nous allons aborder dans le détail à travers des politiques de moyens humains (Paragraphe 1), de moyens naturels (Paragraphe 2), de structures participatives, de réformes politiques et administratives (Paragraphe 3).

PARAGRAPHE 1: Des Politiques de Moyens Humains.

A/ L'Education: Elément essentiel de développement(36).

Parler de l'éducation en Mauritanie revient à soulever un problème épineux, délicat dans ce pays à multiples composantes éthniques, culturelles. Ce secteur est très sensible ici à cause du problème linguistique qui focalise les contradictions intercommunautaires depuis bien longtemps et que les autorités n'ont jamais voulu solutionner. Pourtant il va falloir s'y mettre et au plus vite car l'enseignement est coeur des problèmes du développement et "le fait que l'éducation par exemple ne soit pas satisfaite peut-être considérée comme un trait fondamental du sous-développement..."(37). La difficulté c'est qu'en Mauritanie, on a l'impression que l'éducation est perçue différemment(38). En effet, au lieu d'être un vecteur de développement, le système éducatif est construit, élaboré comme un moyen d'oppression, de domination d'une composante (l'arabe) sur les autres (les négro-africains).

C'est ainsi que toutes les reformes étaient conçues, élaborées à partir de ce postulat avec le leitmotiv:

(36) Banque Mondiale, Education: Politique Sectorielle, Washington D.C. 1980.
(37) Patrick Guillaumont, op.cit, P.214.
(38) Voir U.N.E.S.C.O." Mauritanie Education: Problèmes et Perspectives", Paris, 1978.

arabisation à outrance, ignorant l'intérêt national. Le conflit linguistique tire ses fondements dans cette vision qui ne correspond en rien aux réalités propres, aux caractéristiques du pays. Or, il faudrait une certaine concordance dans les choix et les réalités concrètes. Pour assurer un minimum d'adéquation entre le système éducatif et le développement rural, une réforme globale et profonde de l'éducation s'impose, tant sur le plan de l'organisation que sur celui des structures, du contenu, des méthodes. Cependant cette seule réforme éducative ne suffirait pas à transformer les communautés rurales car sans l'intégration de cette réforme dans un vaste changement économique et social qui viserait un transfert de moyens et de pouvoir entre les mains des masses pauvres, celle-ci entraînera la frustration, l'amertume et demain la révolte. Avant d'aborder les changements, réformes à entreprendre, un regard sur l'état des lieux nous éclairera sur ce domaine, facilitant en celà les ajustements à faire.

1/ Vue d'ensemble du secteur éducatif.

La Mauritanie comme d'ailleurs nombre de pays en voie de développement souffre d'un taux d'analphabétisme relativement élevé. Au lendemain de l'indépendance (1960), ce taux se situait aux alentours de 5%, un peu plus de 11.000 elèves, 210 écoles et 500 enseignants étaient recensés dans l'enseignement fondamental. Dans le même temps quelques 500 élèves fréquentaient le cycle secondaire dans un Lycée et trois Collèges. Le taux de solarisation aura entre temps sensiblement progressé passant de 12,2% en 1970 à 30,6% en 1984 selon le Ministère de l'Education Nationale. Notons aussi qu'en 1980,

seulement 24,5% de la population d'âge scolaire c'est-à-dire entre 6 et 14 ans était scolarisé. Il y avait aussi une très grande disparité dans les effectifs scolaires dans l'ensemble du pays et seules deux régions (Nouadhibou et Inchiri) ainsi que la capitale (Nouakchott) avaient un taux de scolarisation de 50%.

Dans le même temps, beaucoup de régions rurales avaient un taux inférieur à 14%. Actuellement, un peu plus de 118.000 élèves suivent l'enseignement fondamental, plus de 28.000 sont scolarisés dans le secondaire et environ 5.000 étudiants fréquentent l'enseignement supérieur dont une partie (1400) à l'étranger. La répartition scolaire reste toujours très inégale d'une région à une autre, les centres urbains sont largement favorisés par rapport aux zones rurales. Un seul exemple: le taux de scolarisation à Nouadhibou est de 54% et 14 dans la région d'Assaba, dans le même temps, la scolarisation des filles(Plus de 2/3) ne représente que 38% de la population scolaire même si on note une certaine amélioration.(39)

Le rendement du système éducatif reste toujours. très faible, celui de l'enseignement fondamental avoisinnerait les 35%. Aucune formation pratique n'était dispensee par cet enseignement dont la fonction essentielle était de préparer à l'enseignement secondaire général. Enfin sur le plan des mesures politiques, on note que la mauritanisation du corps enseignant progressait, elle est totale dans l'enseignement fondamental, partielle encore dans l'enseignement secondaire avec environ 22% de professeurs étrangers, très limitée dans le

(39) Source: Bureau National de Recensement et Ministère de l'Education National.

supérieur. L'arabisation de l'enseignement introduite depuis 1966 progressait aussi, plus de deux tiers des élèves scolarisés en 1984 suivaient la filière arabe. Le secteur ainsi présenté se heurte à des contraintes qui bloquait son évolution.

a/ Obstacles et Contraintes du secteur éducatif.

La principale des contraintes du secteur venait du côté financier, du budget alloué à l'éducation. Ainsi, la part du budget de l'Etat alloué au secteur de l'Education et de la Formation était de 32% (soit 8,6% du P.I.B.) et il était jugé élevé. Partant de ce constat, l'objectif des responsables était de le maintenir en l'état, au mieux il pourra augmenter au même rythme que celui de l'Etat. Les conclusions tirées par ces responsables aprés cet effort financier qu'ils qualifiaient de trés important étaient que les résultats attendus avaient été décevants. Cet échec s'expliquait toujours selon eux par le fait que dans le primaire et le secondaire, le coût du personnel (Instituteurs et Professeurs) était relativement et anormalement élevé d'une part. Des ressources importantes auront été allouées à des transferts et autres avantages (indemnités diverses, logement, etc...), l'ensemble se sera traduit par des coûts unitaires élevés surtout dans le primaire d'autre part.

Cette situation trouvait son fondement dans une très forte désaffection du corps enseignant qui, mécontent de son sort de parent pauvre de l'Etat avait preferé quitter le secteur éducatif pour d'autres comme les Affaires Etrangeres où ils étaient mieux retribués. Pour arrêter l'hémorragie, l'Etat

avait décidé de reprendre en main ce secteur en investissant massivement et en octroyant des avantages pour rendre le secteur plus attrayant. Une autre contrainte tenait à l'enseignement de base dont le taux de scolarisation dans le primaire était malgré un progrés et un effort budgétaire parmi les plus faibles d'Afrique. Quant à la qualité de l'éducation, elle était très médiocre, le programme scolaire de tous les niveaux restant généralement mal adapté aux besoins de la société et du développement du pays.(40). Les réformes successives n'avaient pratiquement aucun impact et la Commission Nationale de Réforme créée en Août 1984 s'était vu chargée de faire le bilan du secteur et de définir des axes de travail.

b/ Les Objectifs du Secteur éducatif.

La Commission de Réforme avait fixé des objectifs du système éducatif tant au niveau du contenu des programmes que du calendrier des réformes et leur application. Elle prévoyait:__ L'accélération du développement de l'enseignement primaire.

__ L'amélioration de l'efficacité interne de l'enseignement (diminution du taux de redoublement).

__ L'amélioration de l'efficacité externe du système par la recherche d'une meilleure adéquation aux besoins du marché du travail.

---

40 Cf. Rapport Ministère de l'Education sur la Formation (Direction DR. Raymackers), Nouakchott, 1980.

__ L'amélioration de la gestion et de l'administration du département de l'éducation en vue d'en améliorer l'efficacité.

Ces objectifs laissaient apparaître une certaine priorité donnée à l'expansion, la progression de l'enseignement primaire public par rapport aux autres cycles pour atteindre un taux de scolarisation élevé dans les années à venir tout en tenant compte des contraintes budgétaires. L'amélioration de la qualité de cet enseignement, du personnel, était aussi évoquée sans oublier le renforcement des capacités de planification, d'administration. Une autre priorité sera donnée à la création d'infrastructures pour l'enseignement supérieur technique pour faire face aux besoins en cadres moyens, la promotion de l'enseignemnt privé tout en contrôlant sa qualité. La situation du secteur ainsi présentée avec ses objectifs, ses contraintes matérielles et financières, il restera à partir du bilan global que l'on pourra en tirer, à dégager quelques aspects des besoins essentiels de l'éducation. Ceux-ci constitueront les fondements d'une stratégie éducative.

2/ Les Orientations d'une Stratégie Educative.

L'évaluation du secteur educatif en Mauritanie a démontre à travers les conclusions du rapport de l'Education Nationale que dans son contexte actuel, l'éducation contribuait au déclin des communautés rurales au lieu d'en assurer le développement. Ce constat grave s'expliquait par le fait que malgré une progression notable, celle-ci n'avait pas su éveiller une grande masse encore enfouie dans l'ignorance, sans aussi avoir été une chance, une occasion pour les pauvres dans le processus de développement. Le système éducatif mauritanien ne cadrait

plus avec les réalités du pays, ne véhiculait pas certaines connaisances or on nous avait enseigné qu'un "système éducatif doit transmettre une culture et un système de valeurs, il doit assurer la promotion des individus et la mobilité sociale... il doit assurer une formation donnant une aptitude à produire plus efficacement..."(41)

Mais en Mauritanie la situation était autre dans la mesure où, dans sa conception, son orientation, son organisation, l'éducation était taillée pour une certaine élite en majorité urbaine et au profit du secteur moderne et industriel. Ces éléments négatifs étaient les conséquences inévitables d'un système centralisé, exogène que l'on s'accorde à mettre en cause et dont ni la structure, ni les méthodes ne se rapprochaient des objectifs de développement. Dans le contexte mauritanien, il s'agira en évitant toute simplification, d'inventer, d'imaginer, tout en tenant compte des disponibilités tant financières, qu'humaines du pays, une structure, un contenu et des méthodes pour une formation.(42)

Ces éléments devront répondre à une double finalité: la satisfaction des besoins essentiels pour l'ensemble de la population dans laquelle l'éducation serait un moyen essentiel d'une part, le bien-être de chaque individu où l'éducation serait cette fois une fin en soi d'autre part. Cette double finalité permettra de projeter l'éducation dans son aspect de solidarité tout en reconnaissant les devoirs et les droits de chacun. Cependant, vu la situation plus que précaire du

(41) Marc Penouil " Education, Espoir Pour L'Homme ou Système ingérable." in Tiers-Monde: Contreverses et Réalités. op.cit. P.487.
(42) Ministère de L'Education, Rapport évaluatif, 1980, op.cit.

développement économique et social du pays et la quasi absence de toute formation de base pour l'ensemble de la population mauritanienne, il faudra un préalable incontournable: la création d'un système de formation intégrée visant toutes les catégories de la population (Hommes-Femmes-Jeunes-Adultes.), non discriminatoire, égalitaire, non oppressif, adapté aux particularités locales et faisant appel à la participation de tous. En un mot, il s'agira de créer à partir des expériences connues et des caractéristiques de la société mauritanienne, une véritable éducation de base pour les masses en supprimant un système élitiste oppresseur, particulariste, le rapprochant aux besoins des populations, bref une formation à même de créer des instruments pouvant servir à la satisfaction des besoins essentiels des plus nécessiteux. Par ce schéma, nous pensons à la conception de l'éducation de base telle qu'elle avait été exprimée par la Conférence de Lagos en 1976.

Les objectifs de l'éducation de base devront être liés aux objectifs de développement et même s'il apparaît difficile à l'heure actuelle d'identifier tous les objectifs, un consensus devrait exister sur le premier objectif qui consiste à satisfaire les besoins essentiels de chaque personne une fois de plus l'alimentation, l'éducation la santé, l'habitat. Celà dit, les objectifs à atteindre ici sont:

___ L'acquisition d'une alphabétisation fonctionnelle permettant à chaque individu d'apprendre à lire, écrire, deux éléments qui sont des " vecteurs efficaces dans la transmission des connaissances " (43).

(43) Grelet Gérard op cit P 362.

__ L'acquisition des connaissances (théoriques et pratiques) nécessaires au travail productif y compris les nouvelles techniques qui permettraient l'accroissement de la productivité sans détérioration de l'environnement. Il s'agira de rechercher une harmonie entre l'homme et la nature, une idée qui rejoint en partie les soucis de l'éco-développement "qui consiste à aider les populations à s'éduquer et à s'organiser en vue d'une mise en valeur des ressources spécifiques de chaque éco-système pour la satisfaction des besoins fondamentaux."(44). Il serait difficile de sous-estimer dans la formation l'importance de la protection de l'environnement.

__ L'acquisition des connaissances nécessaires à la participation active dans la gestion communautaire aussi bien sur le plan économique, politique que social. Le développement devra être l'affaire de tous, il s'agira d'ouvrir les nécessiteux aux actions qui les concernent.

__ L'acquisition des connaissances tant théoriques que pratiques indispensables à l'amélioration de la nutrition, l'nygiène, la santé et l'intégration de cellule familiale dans le processus de développement.

__ La préparation pour l'accès à un niveau de formation supérieur.

L'ensemble de ces objectifs que l'on retrouve dans les conclusions du Dr. Raymaekers et des expériences de beaucoup de pays trouve leur place dans la formation de base, cependant, ils devront être pondérés en fonction des catégories de

(44) Ignacy Sachs " Stratégies de l'Eco-Développement ". Economie et Humanisme. Collection Développement-Civilisations. 1980.

population à former et plus particulièrement celle rurale trop longtemps délaissée au mépris des réalités fondamentales du pays. C'est ainsi que l'éducation de base aura une forte prédominance rurale, s'attachera à toucher toutes les catégories sans distinction de sexe, d'âge et de niveau scolaire.

La population concernée par cette formation comprendra les enfants des deux sexes en âge scolaire (6 à 14 ans) non scolarisés, ceux qui sont actuellement dans l'enseignement fondamental, les jeunes qui ont abandonné l'enseignement fondamental avant la fin du cycle et ils sont très nombreux, et ceux qui ayant achevés le cycle fondamental n'avaient pas pu accéder à l'enseignement secondaire. A cette vaste famille de jeunes plus ou moins rejetés par le système actuel en vigueur, il faudra ajouter les adultes (Hommes et Femmes) analphabètes. C'est la très grande majorité de la population adulte souvent oubliée, l'attention se portant généralement sur les jeunes en âge scolaire.

La masse des adultes qui ne peuvent pas jouer un rôle dans le développement à défaut de formation était négligée. Un changement d'attitude serait souhaitable en introduisant une formation de base pour ceux-ci en même temps que celle des jeunes avec une certaine pondération. La formation des adultes devra aussi tenir compte des caractéristiques principales (géographiques, démographiques, éthniques, professionnelles, économiques et sociologiques) de cette population et de leur environnement. La création d'un système de formation pour les adultes dont la souplesse sera une caractéristique majeure et

qui pourra s'intégrer dans une formation réformée avec un contenu nouveau.

a/ Contenu et Caractéristiques de la Formation de base.(45)

Cette formation indispensable devra tenir compte de certains éléments, de principes fondamentaux. En premier lieu, il faudra veiller, porter une attention particulière à ce que chaque type de formation de chaque groupe puisse permettre d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques à même d'améliorer sensiblement la qualité de la vie dans le milieu où ces personnes formées devraient travailler et vivre. En un mot, élaborer une formation "taillée" sur mesure et à"domicile".

La compréhension de ce milieu afin de pouvoir en déceler les forces et faiblesses, de mieux appréhender l'environnement global que l'on pouvait retrouver à travers l'enseignement de matières comme la Géographie, les Sciences naturelles, l'Histoire reste un préalable. L'étude de cet environnement devra cadrer d'abord avec les réalités du village, de la région et plus largement du pays car "dans de nombreux pays, il est essentiel que l'enseignement rural se débarasse de l'orientation urbaine prédominante à laquelle il est soumis"(46).

Ensuite,l'acquisition de connaissances nécessaires à l'accomplissement du changement effectif devra être introduit dans le contenu de la formation. Le processus ainsi décrit,

(45) Cf. " Education de Base en Afrique Rurale " in Coopération Pour le Développement, O.C.D.E. Exercice 1984.
(46) B.I.T. op.cit. P.62.

répond à une démarche logique plus que chronologique. L'éducation de base préconisée fera appel à un maximum de connaissances existantes et ce quelqu'en soit l'origine pour être efficace. Celà d'autant plus qu'il ne faut pas oublier qu'il existe et qu'il a toujours existé à l'intérieur de chaque village des connaissances que l'on pourrait utiliser et ce, pour faciliter par exemple, la transformation d'une technologie existante ou l'adoption d'une nouvelle. Celà était d'autant plus important que "dans la société traditionnelle, des structures éducatives apportent comme dans toute société, non seulement des connaissances pratiques (dans le domaine agricole) par exemple mais aussi un système de valeurs et un système de signes et de symboles qui permettent aux individus de se reconnaître membre d'un même groupe."(47).

Toujours dans la mise en oeuvre de cette formation de base, il faudra utiliser en priorité les langues nationales, celles-ci permettant la communication facile au niveau du village entre jeunes et adultes, entre formateurs et formés facilitant ainsi aux analphabètes un franchissement plus aisé du seuil de l'école. Celà rejoint la revendication très lointaine de la composnte noire mauritanienne d'un enseignement des langues nationales, une revendication longtemps étouffée par les autorités soucieuses de maintenir un système éducatif à vocation arabophone, discriminatoire, oppressive. Un pas avait été franchi avec la création de L'Institut des Langues Nationales en 1979 après bien des hésitations quant a la transcription de ces langues nationales en caractères latins ou arabes.

(47) Marc Penouil op.cit.P.487.

Finalement le caractère latin sera adopté car plus facile à assimiler sur le plan technique et correspondant aux choix des pays voisins avec qui il faudra coopérer d'un point de vue pratique et organisationnel. Le souci, la volonté des autorités de ne rien céder, de revenir sur cette décision historique, fera qu'elles mettront un obstacle pour retarder l'enseignement des langues nationales en créant un tronc commun pour tous les enfants au début de leur scolarité, ils seront donc obligés de passer par une première année entièrement arabisée. En conséquence, les enfants noirs devront d'abord apprendre l'arabe.

L'enseignement des langues nationales est si important qu'il ne faudrait pas oublier que la possibilté d'associer la communauté villageoise tout entière à l'effort d'éducation dépendra en partie de la facilité de communication entre ses membres. Des rapports sur le système éducatif mauritanien avaient montré que la pratique du bilinguisme actuel pouvait constituer un obstacle à première vue infranchissable à toute introduction des langues nationales notamment négro-africaines comme langues d'enseignement et de formation. Ceci ne voudrait pas pour autant dire qúe l'utilisation des langues nationales exclurait l'apprentissage d'une langue commune ou officielle. L'apprentissage simultané ou séquentiel de la langue maternelle et d'une langue commune, nationale ou officielle pourrait être envisagé.

Une des recommandations du Rapport du DR. Raymaekers visait aussi la suppression de la sélection dans l'enseignement fondamental pour accéder au secondaire du moins le contenu de

celle-ci. Car dans sa conception actuelle, son fonctionnement, l'enseignement fondamental vise par son contenu même, ses méthodes, la préparation de l'élève à une sorte de course d'obstacles représenté par le système d'examen et de concours. Toute modification du contenu des programmes scolaires dans l'enseignement fondamental devra obligatoirement passer par l'abolition de ce système "examen-concours".

Pour asseoir l'enseignement de base à vocation rurale "débarassé de l'orientation urbaine prédominante à laquelle il était toujours soumis "(48), il était urgent de développer une conscience rurale. Celle-ci sera nécessaire aux populations pour leur permettre de s'imprégner de leur appartenance à cette condition rurale. La formation de base intégrera les réalités du monde rural d'autant plus que la majorité de la population est rurale, vit dans les villages et que l'hypothétique autosuffisance alimentaire, voire même l'indépendance économique que l'on recherche depuis des décennies dépend avant tout d'un accroissement de la productivité dans l'agriculture et l'élevage. C'est à un changement en profondeur qu'il va falloir s'atteler cependant, toute réforme nécessite des moyens tant techniques, humains, matériels, structurels que financiers.

b/ Pour une Politique de moyens adéquats.

Les choix des moyens à mettre en oeuvre dépend d'un certain nombre de facteurs comme les méthodes de formation, les objectifs visés, la pondération de ceux-ci, les caractéristiques de la population concernée. Cependant vu les

(48) B.I.T. op.cit, P.62.

moyens limités du pays, le choix se portera sur des méthodes minimales. La première tâche consistera en l'élaboration d'une organisation administrative d'éducation pour le développement indispensable pour remédier au phénomène de dispersion caractéristique fondamentale de l'éducation en Mauritanie et obstacle de taille à toute participation de la majorité de la population. Cette organisation sera harmonieuse, cohérente car gage de l'efficacité de tout système de formation.

L'objectif principal étant la "ruralisation" de l'enseignement de base par la transformation du système en profondeur, il est impératif de l'adapter aux besoins, réalités du monde rural, créer une nouvelle structure à même de mieux concevoir une politique éducative ancrée dans le développement endogène. A ce titre, la Mauritanie pourra se servir des recommandations en matière d'éducation de certains rapports(Lagos 1976), d'expériences éducatives (Burkina-Faso) pour asseoir cette structure par la création par exemple à côté du Ministère de l'Education Nationale d'un "Conseil Supérieur de l'Education". Celui-ci aura la responsabilité, la conception de la politique éducative vers le développement rural, son contrôle, son exécution. Dans ses tâches, le Conseil pourra bénéficier de l'aide de L'Institut Pédagogique National (I.P.N.) pour élaborer, concevoir les programmes, les moyens et méthodes didactiques. Son action s'inscrira dans le développement endogène tout en réorientant ses activités en fonction de ce développement économique et social. Il devra enfin favoriser une régionalisation tenant compte de la situation sociale, culturelle, économique et linguistique de chaque région.

La participation des collectivités locales à la réforme éducative est un autre choix à mettre en oeuvre. Ces collectivités ont un grand besoin d'un surplus d'instituteurs pour encadrer la population scolaire. Ces instituteurs se doivent à leur tour d'inscrire leurs actions dans le changement aidés par un recyclage à même de les préparer à leur nouvelle tâche. Le recyclage des instituteurs sera surtout mental pour leur permettre de comprendre les réalités du développement endogène et la tâche de l'enseignant dans une éducation au service des communautés villageoises. Il s'agira enfin de compte de réaliser une réforme de structure et de contenu de l'enseignement fondamental en fonction d'une finalité propre qui s'inspirera de la réalité rurale et des objectifs de développement endogène.

Ces éléments voudraient que l'éducation de base soit une préparation des élèves à la vie dans leur milieu, orientée sur l'autosuffisance dans les domaines essentiels à la survie des communautés rurales. Cette formation pourrait comprendre plusieurs phases à déterminer, allant par exemple d'une étape d'alphabétisation où les jeunes apprendront à lire, à écrire, à compter de préférence dans les langues nationales, plus fonctionnelles par l'utilisation d'un vocabulaire, de concepts locaux tirés des réalités villageoises. Cette alphabétisation et son contenu seront communs à toutes les écoles du pays et placés sous la responsabilité des autorités centrales. Dans une seconde étape, on s'intéressera à l'étude de l'environnement où il s'agira de familiariser les élèves à leur milieu local, régional, national tout en les incitant au travail productif à travers la création dans chaque école d'unités de production

sur des terrains des collectivités locales. Cette pratique existe déjà dans certains endroits, il s'agira de l'élargir à d'autres.

Les élèves désormais durablement alphabétisés, initiés à la production, s'attéleront dans une ultime étape à l'étude de disciplines théoriques utiles à des travaux pratiques: techniques agricoles etc... Le temps de ces étapes restera à définir par les spécialistes et cette formation sera dirigé par des enseignants qualifiés et formés par L'Ecole Nationale des Instituteurs (E.N.I.) soit encore par un recyclage intensif.L'ensemble de ces initiatives ne pourra fonctionner correctement que dans le cadre d'une grande autonomie de gestion, d'organisation, de fonctionnement acceptée par l'administration centrale.

Restera à définir les modalités d'accès à l'enseignement post-primaire, au contenu de celui-ci. Pour le moment retenons que cet enseignement devra être planifié afin d'assurer son accès d'une façon équitable à tous les élèves des régions rurales et de maintenir une cohérence entre la demande et l'offre de main-d'oeuvre. Bien sûr que cet enseignement de base, populaire, s'oppose à l'école primaire classique qui prépare à l'enseignement secondaire dont la qualité était jugé médiocre. Tout le problème sera de répondre à la question de savoir comment un enseignement de base à finalité propre pourrait-il en même temps assurer une préparation adéquate pour des études de niveau plus avancé? Il est très délicat d'apporter une réponse à cette question même si on sait que l'enseignement secondaire tel qu'il est pratiqué aujourd'hui

est une parfaite imitation du modèle occidental d'éducation qui détermine avec des caractéristiques propres l'accés au niveau supérieur.

Cette progression vers le niveau supérieur n'était pas évidente pour un pays qui placerait le développement rural et la satisfaction des besoins essentiels au centre de ses préoccupations premières. Cependant, rien ne devrait empêcher toutes tentatives d'harmoniser l'enseignement post-primaire avec la vocation réelle d'un pays et les besoins concrets en capital humain qui en découleraient. Un autre aspect concernera la mise en place de Centres Ruraux de Formation aussi bien pour les jeunes issus de l'éducation de base et qui se préparent à leur vie active que pour les adultes après leur alphabétisation. Ces centres pourraient être l'occasion d'un échange entre les adultes qui imprégnés de leurs connaissances agricoles, de l'élevage, de l'artisanat aideront les jeunes dans leur apprentissage alors que dans le même temps ces derniers apporteront leur contribution à l'effort d'alphabétisation des adultes.

Les femmes ne devraient en aucune façon être exclues de cette formation professionnelle, elles seront accueillies dans des ateliers de nutrition, de puériculture, d'hygiène, de culture maraîchère etc... L'animation de ces centres ruraux pourrait être soutenue par des émissions radiophoniques à l'image de ce qui se pratique dans le Sénégal voisin. Ces divers programmes auront besoin d'un financement pour pouvoir fonctionner correctement.

c/ Les Répercussions Financières.

Il ne fait aucun doute que les réformes et programmes préconisés ici: ruralisation de l'éducation et extension de la formation de base à toute la population coûteront très cher et apparaîtront peut-être hors de porté de l'Etat. Mais c'est peut-être aussi le prix à payer pour sortir le secteur rural de la morosité. Néamoins, on pourrait toujours faire des économies dans certaines opérations ne réclamant pas beaucoup de moyens financiers et d'autre part, une mesure découlant d'une volonté politique pourra être prise: diminuer le budget de l'armée, le ramener à un niveau acceptable et donner la priorité à l'éducation.

Ces répercussions financières se situent à trois niveaux:__ Le Budget de l'Etat qui pourrait être soulagé par les écoles qui se prendront en charge progressivement pour autant que l'on veuille bien favoriser la décentralisation et l'autonomie de gestion. Ce budget n'aura à supporter que les dépenses relatives au fonctionnement, aux salaires des enseignants, aux matériels.

__ Les Charges Régionales qui seront envisagées après étude pour savoir dans quelles mesures elles pourront supporter les dépenses de l'enseignement fondamental en plus des centres de formation. Elles dépendront aussi de la place, du pouvoir qui leur sera octroyé par le pouvoir central.

__ Pour Les Communautés villageoises, les charges seront sans doute à la hauteur de l'importance de la réforme instaurant la ruralisation de l'éducation. A plus ou moins long

terme, l'ensemble de la formation deviendra leur affaire tant au niveau de la gestion, du fonctionnement que du financement. Beaucoup de communautés avaient déjà des embryons d'initiatives locales: alphabétisation, parcelles de production etc... La redynamisation de celles-ci pour les rendre plus fonctionnelles sera d'une grande importance.

La stratégie de réforme de l'éducation pour un développement endogène nous apparaît fondamentale dans la mesure où elle répond à une philosophie différente de celle qui anime l'enseignement fondamental actuel en Mauritanie. Elle répond à un ensemble de caractéristiques essentielles suivantes:

__ Elle a une finalité propre, s'ancrer dans une réalité rurale à laquelle la grande majorité des élèves étaient destinés;

__ Elle a un but, une alphabétisation fonctionnelle qui permettra à l'élève de connaître, de comprendre, de changer l'environnement dans lequel il vit, grandit et cultive ses capacités mentales et physiques.

__ Elle cultive l'esprit de coopération, de solidarité, de responsabilité déjà latent dans beaucoup de communautés villageoises par le travail collectif.

__Elle introduit la décentralisation, les communautés villageoises apprendront à se prendre en charge, l'école devenant leur affaire, elles apprendront à mieux redéfinir leurs propres besoins et à les satisfaire. Ainsi elles

apprendront à détruire l'idée d'assistance pour la remplacer par celle d'autosuffisance.

__ Enfin, elle constitue l'élément, l'instrument essentiel pour la réalisation des objectifs de développement rural intégré.

A elle seule, la réforme de l'enseignement fondamental ne suffira pas, d'autres seront tout aussi nécessaires. Ainsi en sera-t-il de l'enseignement secondaire général actuel, le plus développé mais aussi le témoin évident d'un système éducatif hérité de l'époque coloniale et surtout obstacle majeur à la formation d'un capital humain utile au développement endogène et équilibré. Sans une réforme de cet enseignement aussi, toute l'entreprise précédente sera compromise car l'éducation secondaire reste orientée vers la culture urbaine avec tout ce qu'elle entraîne: emploi salarié, conditions de vie agréables etc...autant de miroirs qui cachent des réalités.Ces éléments faisaient que ni les parents, ni les enseignants ni même l'administration n'admettraient facilement l'utilité d'un enseignement primaire ruralisé aussi longtemps que les chances de promotion économique existeraient à travers cette éducation à vocation urbaine.

Sans nier, ni rejeter cet enseignement, il s'agira de le réformer en fonction d'une part de l'implantation et la réussite de cet enseignement fonctionnel au premier niveau et le maintien des possibilités de former un nombre de cadres de niveau supérieur nécessaire au développement national et rural. La réforme de l'enseignement secondaire devra être un complément à la ruralisation de l'enseignement fondamental. Une

dernière réforme sera souhaitable pour clore le processus et concernera l'enseignement professionnel. Celui-ci en Mauritanie, par sa structure, son contenu et par la localisation presqu'exclusivement vers les centres urbains et modernes n'a pour le monde rural pas une grande signification si ce n'est l'envoi de quelques élèves issus de ce milieu dans ces établissements. De ce fait, il ne profite en général qu'à la phase moderne du développement national accentuant les distorsions économiques et sociales entre les populations active urbaine et salariée d'un côté, et la masse des sans-emplois, pauvres et démunis vivant dans un environnement rural où le sous-développement ne cessait de gagner du terrain de l'autre.

Dans un avenir immédiat, il apparaît encore indispensable d'assurer une orientation rurale dans l'enseignement professionnel qui permettrait de créer un capital humain indispensable pour le développement de l'agriculture et de l'élevage pour la création de petites industries. A ce titre, L'Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole (E.N.F.V.A) devra jouer un rôle très important (49). Cet établisement qui totalise plus de vingt années d'existence à ce jour, ne répond pas assez à sa véritable vocation du fait d'un mauvais fonctionnement. Les insuffisances dont souffraient cette école avaient été relevées, mentionnées dans un Rapport de la F.A.O.(50) et concernaient entre autres l'augmentation de la capacité d'accueil, le recyclage et l'organisation de la

(49) Brouwer C.J. " Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole. Kaédi. Micro-hydraulique Agricole. Mauritanie Culture Riz Irrigué." F.A.O/ ESH/MAU/71/509. Rome 1972.
(50) Cf. Rapport F.A.O. " Assistance à l'E.N.F.V.A. " 1979.

formation d'ouvriers spécialisés. A celà s'ajoutait le fait que les cadres sortants de cette école n'étaient pas assurés d'un emploi effectif.

Avec cette école, nous citerons d'autres tout aussi important comme L'E.N.I., L'E.N.S., L'E.N.A., L'Université etc...autant de formations que nous n'évoquerons pas dans le détail mais qui concourent toutes d'une façon ou d'une autre à la satisfaction des besoins du pays. Elles n'étaient pas en opposition avec les buts et objectifs énoncés auparavant mais plutôt un complément en parfaite adéquation avec les objectifs(51).

A travers les développements précédents, il apparaît que la mise en oeuvre d'un enseignement de base pour l'ensemble des Mauritaniens sans aucune distinction éthnique, culturelle, viserait l'extension de la scolarisation des jeunes dans un enseignement formel et fonctionalisé, la formation des jeunes sans emploi, l'alphabétisation des adultes et leur formation professionnelle. Il s'agit d'un programme immense où la coopération de toutes les institutions éducatives et de formation était sollicitée d'une part, mais aussi d'un programme visant la suppression ou la réduction d'un esprit elitiste qui règne encore d'autre part. La plupart des réformes préconisées devraient être réalisées simultanément sans problème pour certaines (Du fait des faiblesses financières), par priorité pour d'autres en procédant par application partielle pour éviter tout échec brutal.

(51) Pour plus de détails Cf. Rapport de L'O.I.T. " Planification de la Formation en Mauritanie " Analyses et Perspectives ". Rapport de Mission; NKC 17.31. Oct.1984, B.I.T. Service des Politiques de Formation. Genève, Dec. 1984.

Celà ne voudrait pas pour autant dire introduire des mesures partielles uniquement et qui risqueraient d'aggraver la situation, mais qu'il faudrait changer le contenu de l'enseignement fondamental tout en assurant son expansion, par la création d'une structure d'accueil pour une formation professionnelle au niveau post-primaire. Enfin il serait aussi dangereux de ruraliser l'enseignement sans former les adultes car les nouvelles méthodes et idées pourraient s'opposer à celles des adultes avec comme conséquence l'immobilisme au lieu du changement dans le progrès, le conflit au lieu de la solidarité. Il en allait tout aussi pour la mobilisation des élèves de l'enseignement secondaire car sans leur participation active au développement rural, il risquerait de se créer un fossé profond entre d'une part un système d'éducation pour les pauvres et les ignorants qui tendrait à les confirmer dans leur sort peu enviable déjà et, d'autre part un système d'éducation pour les élites qui auront accés au pouvoir et aux revenus importants. C'est l'image que donne aujourd'hui le système éducatif mauritanien et qu'il faudra nécessairement changer si l'on veut satisfaire les besoins essentiels de la grande masse et dont un autre aspect est constitué par la santé et la nutrition.

B/ Besoins Sociaux et Développement.(52)

La santé est un facteur essentiel dans le contexte du développement étant à la fois un instrument pour le développement et son résultat. Il y a des relations complexes entre la sante et d'autres facteurs socio-economiques, parmi

(52) Voir Ministère de La Santé." Problème de La Santé et de La Nutrition." Nouakchott, 1981.

lesquelles l'intéraction avec l'éducation, la nutrition, l'accroissement de la population sont des exemples bien connus. A cause de l'existence de ces interrelations, il ne faudrait pas isoler la santé de l'ensemble du processus de développement car "Comme l'éducation, la santé représente un domaine essentiel des actions de développement. Il faut l'envisager dans une conception extensive, intégrant en particulier toutes les actions visant à éliminer tout ce qui contribue à affaiblir le corps humain..."(53).

La santé est donc au coeur de tout processus visant à améliorer les conditions de vie d'une population, d'un pays, comme l'affirme Patrick Guillaumont: "Que les besoins de santé, d'alimentation ne soient pas satisfaits, ceci constitue le trait marquant du sous-développement", d'où la nécessité de mettre sur pied rapidement des programmes cohérents de santé. Or, dans un pays en voie de développement comme la Mauritanie, un bon programme de santé ne pourra exister s'il ne coïncide pas avec une augmentation de la production agricole, une amélioration de l'éducation et de façon générale, si la pauvreté des masses n'est pas considérablement réduite.(54)

Les programmes de santé publique devraient contribuer au processus de développement en améliorant la qualité et la quantité de main-d'oeuvre. De plus, un essor du développement economique se produit quand plus de terres cultivables peuvent être travaillées par l'homme grâce aux programmes de contrôle

(53) Marc Penouil " Santé, Qualité ou Quantité " in Tiers-Monde: Contrverses ou Réalités, op.cit, P.491.
(54) Voir aussi Guy Belloncle: " Santé et Développement en milieu rural africain. " Réflexions sur L'expérience Nigérienne (en collaboration avec le DR. G. Fournier), Paris, 1975.

ou de focalisation du paludisme, de la bilharziose pour ne citer que les maladies tropicales les plus répandues en Mauritanie. Lorsqu'un programme de santé a du succés, il a l'avantage d'améliorer les attitudes des gens qui prennent alors conscience que le changement est du domaine du possible. Il a aussi le don de "contribuer puissamment à augmenter la productivité et de permettre aux individus de participer plus pleinement à la vie sociale."(55). A l'instar de l'éducation, le secteur de la santé devra au préalable faire face à des obstacles à même de bloquer tout programme.

1/ Santé: état et contraintes.

La situation sanitaire de la Mauritanie reste extrêmement grave depuis bien longtemps et particulièrement à l'heure actuelle. La faible qualité des statistiques sanitaires ne permettent pas d'avoir une information precise, cependant il apparaît que la Mauritanie se place après tout ses voisins d'Afrique de l'Ouest tant en ce qui concerne l'espérance de vie (environ 46 ans) que pour la mortalité infantile au cours de la première année de vie (environ 144 pour mille dont la moitié dans les premiers mois) (56). La plupart des maladies contagieuses avaient connu une augmentation dans des proportions inquiétantes (jusqu'à 100% entre 1982 et 1983 pour certaines d'entre elles). Ainsi en était-il du paludisme, des diarrhées, de la bilharziose urinaire, la rougeole et la tuberculose pulmonaire.

(55) B.I.T. op.cit. P.65.
(56) Source: Ministere de la Santé, op.cit.

La réaction des responsables avait été timide et jusqu'à une époque récente,(57) la politique menée dans ce secteur se caractérisait par l'application d 'une médecine individuelle et curative, concentrant l'essentiel des infrastructures hospitalières dans les grands centres urbains: Nouakchott absorbait 46% des lits d'hospitalisation soit 540 sur 1183. La qualité des soins restant très inégale, les zones rurales étaient très défavorisées, ceci expliquait le faible taux de couverture des populations qui variait entre 20 et 25%. Les dépenses de santé utilisaient moins de 5% du budget total dont 2/3 pour le personnel alors que les normes de L'O.M.S. se situaient entre 8 et 12%. Face à cette situation qui ne cessait de se dégrader, le gouvernement décidait de réorienter la politique sanitaire vers une médecine de masse privilégiant la prévention, coupant ainsi avec la pratique précédente.

Toujours est-il que l'état alarmant du secteur de santé se caractérisait par certains éléments que nous allons évoquer:

__ La Morbidité: La description des aspects de la distribution de la population présentée auparavant et les lits d'hospitalisation concentrés dans les centres urbains montraient un manque évident de protection sanitaire des zones rurales où habitent 3/4 de la population mauritanienne et qui sont à la merci d'un environnement difficile et insalubre. Les données sanitaires révélaient une morbidité élevée chez les enfants de moins de 5 ans; des maladies endémiques transmissibles et infectieuses, des problèmes nutritionnels et carentiels, aggravés par les années de sécheresse et de basse

(57) Ministère de La Santé:" Mauritanie 1980, Diagnostiques des cas enformes par les formations sanitaires." Nouakchott, 1980.

pluviométrie. Tout celà dans un pays immense, avec une population dispersée, des moyens de communication limités, rendant inaccessibles des villages pendant la saison des pluies. La faiblesse de la qualité des statistiques sanitaires en Mauritanie ne permettait pas d'avoir une information précise sur le taux de morbidité ou de mortalité par âge et par sexe. Retenons simplement que les maladies tropicales, infectieuses et parasitaires associées à la malnutrition, constituaient de loin la majorité des cas diagnostiqués dans les centres de santé et la cause de plusieurs décés.

__ La Mortalité: Des estimations de mortalité faites par les Nations-Unies (1950-An 2000) dans le cadre de l'étude des tendances de l'accroissement de la population mondiale signalaient déjà une dimunition progressive de 27,8 pour mille habitants en 1950 à 22,8 en 1980; la projection prévoyait un taux de mortalité général de 16,3 vers l'an 2000 (58).

Le Département des Affaires Internationales en matières Economiques et Sociales des Nations-Unies prevoyait une mortalité générale pour la Mauritanie de 21,3 pour 1980-1985 et 14,8 pour 1995-2000. Ces estimations présentent une mortalité élevée et une des causes reste le niveau de la mortalité infantile estimée entre 170 et 190 pour mille, l'espérance de vie à la naissance avait été située autour de 40 à 42 ans. Les causes de cette mortalité infantile étaient les lésions obstétricales, les prématurées, les infections respiratoires, les gastroentérites, les maladies transmisibles et les tétanos.

(58) Cf. World Population Trends and Prospects by country (1950-2000): Summary Report of the Assessement. United Nations Department of International Economic and Social.

__ La Fécondité: Si l'on mesurait la fécondité par le taux brut de natalité, les estimations de différentes sources nationales et internationales variaient de 44,7 à 50,2 ce qui montrait que les différences étaient plus marquées en fécondité qu'en mortalité. Les estimations des Nations-Unies pour la natalité étaient de 40,1 pour mille en L'an 2000 donc une fécondité très élevée, celle-ci étant variable selon les ethnies. Aucun plan n'avait fait état d'une planification familiale en réponse à cette forte fécondité que l'on ne se plaçait pas du tout dans le contexte d'une politique démographique.

__ L'accroissement de la population: L'amélioration relative du système sanitaire (grâce aux mesures de vaccination, à la provision d'eau et aux programmes maternelles et infantiles) avait contribué au recul du taux de mortalité. En même temps cette amélioration avait eu comme conséquence l'élévation du taux de croissance naturelle de la population, en raison de l'inertie du niveau élevé de fécondité. Cet état de chose se traduisait par une pression sur d'autres variables du développement à savoir: la production agricole, la demande d'emploi, les services sociaux etc...

Enfin de compte, on pouvait noter que la Mauritanie avait subi un accroissement de la population depuis bien longtemps. Le taux de croissance naturel résultant de certaines estimations était de 2,5% par an, cette croissance etait le résultat d'un taux brut de natalité élevé (47 pour mille) et de mortalité en chute (22 pour mille). Ces changements allaient avoir un effet défavorable sur l'état de santé en zones

urbaines et rurales. Les services de santé déjà insuffisants seront incapables de répondre à cette avalanche. Des contraintes allaient donc se poser avec en premier lieu le budget et la faible part allouée à ce secteur par rapport aux besois minimaux. Ainsi, la part consacrée au fonctionnement et à la fourniture de médicaments était passée de 25 à 16% alors que celle du personnel montait de 56 à 68%. A ces contraintes budgétaires, s'ajoutait d'autres affectant le système de santé. Parmi celles-ci l y avait des facteurs endogènes:__ Une absence de planification permettant un bon diagnostic de la situation sanitaire, de stratégie à long terme et d'un plan d'action spécifique.

__ Une faible priorité aux soins de santé primaires (59) et de médecine préventive malgré les promesses mais aussi et surtout l'oubli des aspects souvent bénéfiques de la médecine traditionnelle.

__ La formation en qualité et en quantité de personnel sanitaire avec une vocation à travailler dans les zones rurales.

Les facteurs exogènes du système étaient dus aux éléments de nature socio-culturels comme:__ L'accroissement de la population qui grevait les ressources disponibles et limitées.

__ L'état précaire de la santé, la prévalance de maladies tropicales déja évoquees.

(59) O.M.S/ U.N.I.C.E.F." Soins de Santé Primaire.", Genève, 1978.

__ L'état de nutrition: carences alimentaires dûes à l'ignorance, aux tabous, malnutrition par insuffisance alimentaire.

__ La situation socio-économique: marquée par une dépendance de l'aide extérieure, une faible croissance du P.N.B. et une grande diversité étnhique, linguistique, des attitudes et pratiques sur la santé, un manque de participation communautaire.

__ L'influence de l'environnement: la basse pluviométrie, la difficulté d'accés à l'eau, l'avancée du désert, la désertification et la difficulté des communications routières en période des pluies. Ajoutons à ces facteurs des contraintes de type politique difficiles à analyser mais présentes dans l'intéraction entre le pouvoir central et l'ensemble de la communauté, le manque de participation de cette dernière dans la prise et l'exécution des décisions.

Les contraintes endogènes quant à elles, étaient dues à l'insuffisance de la gestion du secteur de santé confiée au Ministère de la Santé trop compartimenté pour faciliter la coordination des différentes sections et l'intégration entre médecine préventive et curative et les liens avec d'autres Ministères comme celui du Développement Rural ou celui de L'Education. Il y avait aussi la capacité déficiente d'offrir des soins de santé due à l'absence d'un programme spécifique au sein du Ministère à même de donner des soins préventifs et curatifs pour diminuer les taux de morbidité et de mortalité.

__ La capacité de formation du personnel de santé: avec un énorme déficit malgré les efforts déployés ces dernières années. Le seul endroit où il était possible de parler de soins médicaux était la capitale. Dans le reste du pays, on se débrouillait avec le concours de quelques coopérants étrangers.

__ La capacité de création de Formations Sanitaires: en déficit aussi suivant les relations entre populations et nombre de formations sanitaires par région. Ainsi à titre d'exemple, on notait que les centres de santé dans les régions ne répondaient plus aux besoins et dans bien des cas ce sont les communautés villageoises qui créaient leurs propres centres qui etaient hélas très souvent en très mauvais état.

Nous ne reviendrons pas sur les contraintes exogènes déjà mentionnées, une partie d'entre elles sera traitée dans les développements concernant la nutrition. Nous retiendrons tout simplement que des efforts devraient être consentis pour améliorer la gestion, la planification, la formation du personnel. Les ressources de l'Etat devant être distribuées selon des priorités bien définies, l'éducation et la santé étant parmi les plus importants.

2/ Nutrition: état et contraintes.(60)

La malnutrition est un des problèmes de santé les plus sérieux en Mauritanie et particulièrement ressentie par une frange importante de la population. Les années de sécheresse très longues avec une réduction des récoltes agricoles et la

(60) Cf. Ministère de La Santé." Essai d'Analyse de la Situation Alimentaire et Nutritionnelle en Mauritanie." (Direction J.M. Bernard), Nouakchott, 1981.

perte d'une forte proportion du cheptel avaient été à l'origine d'un état nutritionnel très déficient en calories et en protéines. Pourtant c'est récemment que les services de santé ont commencé à considérer la nutrition comme un problème important, mais grâce à l'approche dynamique des services de la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.), la situation s''était améliorée dans les zones urbaines tandis que la couverture des zones rurales restent encore très limitée. Comparée aux autres pays du Sahel, la Mauritanie avait une disponibilité en nourriture favorable dans son ensemble. Celà pouvait toutefois être attribué aux importations de denrées, aux dons et aux transactions commerciales.

Cependant, la distribution interne pose des problèmes particulièrement aux nomades, sans oublier que certaines populations sont dans l'obligation d'acquiter une somme d'argent pour disposer des denrées si celles-ci ne sont pas détournées. En 1980, un programme d'action(61), en fait un effort très limité était proposé pour améliorer les conditions de la santé et de la nutrition. La population "visée" consistait en 20% de la population parmi les plus pauvres du pays et vivant dans 370 villages qui ne possédaient aucun service de santé organisé. La plupart des actions recommandées était destinée aux femmes entre 15 et 64 ans (principalement aux femmes enceintes et aux mères qui allaitaient) ainsi qu'aux enfants entre 0 et 6 ans. Cette action comprenait 335.000 personnes, soit environ 23% de la population mauritanienne.

(61) Ministère de la Santé, Programme d'action, Nouakchott, 1982.

Ce programme était basé sur une approche d'ensemble allant de l'espacement des naissances à l'approvisionnement en eau et par la nutrition concentrée au niveau des villages avec la participation locale et un accent sur la médecine préventive (l'hygiène, l'alimentation supplémentaire, l'amélioration des soins d'enfant, l'instruction en santé et en nutrition). Il avait été estimé que de ce programme résulterait dans les 570 villages participants, une réduction à l'an 2000 de 20 pour mille de la mortalité à 8 pour mille par l'intermédiaire d'une nutrition supplémentaire, de l'eau et l'accès aux centres de santé villageois.

Ce programme comme beaucoup d'autres n'était qu'une réponse ponctuelle à un problème qui ne cessait de s'aggraver, réponse limitée sans impact important. Comme pour le secteur de la santé, la nutrition se heurte elle aussi à des contraintes similaires tenant à la faiblesse budgétaire, le manque de personnel qualifié, la rareté alimentaire et la faiblesse des disponibilités. A celles-ci, s'ajoutent d'autres emanant des facteurs socio-économiques, ainsi chaque éthnie, chaque peuple, chaque nation a ses contraintes sociales et économiques basées sur des siècles et des générations d'une évolution multiple-historique, économique, sociale, religieuse- à travers laquelle l'organisation particulière de la société aura un rôle déterminant, acceptant ou en adoptant les changements subis.

Certaines de ces contraintes sont ancrées dans un atavisme socio-culturel que les planificateurs oublient souvent. Les aspects sociaux relatifs à la nutrition sont souvent les plus

difficiles à aborder étant donné leurs interrelations avec d'autres secteurs de la société. En effet, la nutrition reflète les goûts culinaires ancrés des peuples, exprime les différents types de production qui caractérisent le pays en général.La Mauritanie ne fait pas exception à cette vision. Les développements précédents laissent apparaître que le système de santé et de nutrition en Mauritanie souffre de beaucoup d'insuffisances, d'une absence de stratégie visant à satisfaire cet aspect des besoins essentiels que nous tenterons de définir.

3/ Stratégie d'amélioration de la Santé.(62)

La mise en oeuvre d'une stratégie dans le secteur de la santé passe par un effort d'intégration entre différents aspects sociaux et économiques afin de rapprocher les différents niveaux de la société avec des méthodes appropriées du point de vue de la planification, de la mise en place et du suivi des programmes de prévention et de contrôle des maladies endémiques et épidémiques. Cette approche devra aussi faciliter l'allocation des ressources budgétaires pour la santé: Liens entre les activités de la santé et de la nutrition et les facteurs socio- économiques. D'autre part la diversité éthnique, culturelle, économique et sociale de la Mauritanie devra être prise en compte dans l'élaboration de toute stratégie.

(62) Cf. Fredrick L. Golladay: " Soins médicaux et Communautés de base dans les P.V.D. " in F.et D. Sept. 1980, Vol.17, N°3. Voir aussi O.M.S/ U.N.I.C.E.F: " Les Soins de Santé Primaires." Genève, New-York, 1978.

Le choix d'une stratégie de la santé devra être guidé par la reponse à deux questions importantes relatives à la considération des mesures de contrôle sanitaire à prendre:

__ Quelles sont les activités appropriées pour le contrôle des maladies les plus prévalentes?

__ Quel est le niveau d'investissement approprié pour ce contrôle?

La réponse à ces questions pourra servir à la mise en oeuvre d'alternative. Les habitudes et attitudes traditionnelles relatives à la santé devront être abordées sérieusement. Ainsi, le problème qu'il faudrait résoudre en premier lieu en Mauritanie reste celui de l'hygiène conséquence d'un manque dramatique d'eau. Un cercle vicieux est ainsi crée où le manque de notions d'hygiène personnel et communautaire est dû à la rareté de l'eau mais que l'existence des sources d'eau n'éliminait pas à cause d'habitudes acquises et à cause du manque d'infrastructures sanitaires adéquates.

Cela dit, les maladies dominantes dont il faudra tenir compte dans un plan de santé pour la Mauritanie sont: les diarrhées et les entérites, les maladies infectieuses de l'enfant: les parasitoses intestinales, les maladies respiratoires: pneumonie, tuberculose pulmonaire, le tetanos, le paludisme, la malnutrition etc... En second lieu les maladies vénériennes et autres affections. Il faut aussi savoir quelles sont les connaissances des différents groupes éthniques sur les maladies les plus fréquentes et quelles sont les attitudes et pratiques qu'ils adoptent vis-à-vis de ces

maladies. Les professionnels de la santé qui travaillent dans les dispensaires ou dans les communautés villageoises en contact direct avec ces dernières pourraient recueillir ces informations pour pouvoir trouver des parades à ces maladies dans le cadre d'alternative adéquate.

a/ La Régulation des maladies.

Le contrôle des différentes maladies qui sévissent en Mauritanie passe obligatoirement par un certain nombre d'actions, d'opérations successives liées les unes aux autres comme:

__ La Prévention: Celle-ci vise d'abord la protection des individus ou des communautés par la voie de l'immunité individuelle ou par le contrôle des agents responsables de la maladie. Cette médecine préventive de "faible coût axée sur des campagnes de vaccination systématique de la totalité de la population avec distribution d'antipaludiques et mesures d'assainissement des puits. Ces mesures sont peu coûteuses et les populations peuvent les mettre en oeuvre."(63). En Mauritanie, le Programme Elargi de Vaccination (P.E.V.), en étroite association avec des activités complémentaires faites dans les P.M.I. durant ces dernières années particulièrement contre la tuberculose, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole et la coqueluche devra être réactivée pour augmenter encore l'immunité individuelle de la population infantile.

Pour augmenter l'efficacité d'un tel programme, il faudrait une bonne coordination des actions logistiques et les

(63) Grelet Gérard op.cit. P.361.

actions de mobilisation communautaire. Une autre action spécifique sera menée en direction de la Protection Maternelle et Infantile. Cette dernière a besoin du concours d'un personnel qualifié, d'un réseau de centres de santé avec système de soin. La mobilisation, la motivation et la participation de la communauté est primordiale. Selon les experts de L'O.M.S., la médecine préventive et la santé publique sont des spécialités ayant besoin de ressources très variées.

La Mauritanie devra cependant faire face à un manque de spécialistes en médecine préventive, une limite due en grande partie au fait que cette spécialité ne jouissait pas d'un certain prestige dans les milieux médicaux qui préféraient la voie des Chirurgiens et des Cliniciens. Une autre action de valorisation de la médecine préventive devra donc être menée par l'octroi par exemple de bourses d'études à des candidats motivés, appelés à prendre en charge les programmes de médecine préventive dans l'ensemble du pays.

__ La Planification des soins: Comme l'affirme une fois de plus Grelet Gérard, celle-ci était "basée sur la création de dispensaires délocalisés, animés par des infirmiers ayant reçu une formation courte et pratique" or la Mauritanie souffre aussi d'un déficit en médecins généraux et en spécialistes en Chirurgie. En outre, les laboratoires d'appui diagnostique et l'équipement général des hôpitaux et centres de santé sont insuffisants pour satisfaire les besoins. Les dispensaires et postes sanitaires villageois sont démunis de matériel, les médicaments font défaut dans toutes les formations sanitaires.

La réussite d'un programme de soins médicaux acceptable quant à la qualité des services, nécessite des efforts considérables d'organisation et la mobilisation de moyens importants. Une planification rigoureuse devra être menée ainsi que la remise en état de beaucoup d'infrastructures délabrées. Des moyens importants seront encore nécessaires pour améliorer les actions curatives, la formation d'infirmiers. Il y va de la réussite de toute la politique sociale.

__ Le cadre de vie environnemental.(64). Le contrôle de l'environnement reste le meilleur moyen d'améliorer l'état de santé d'un pays. On a déjà évoqué le rôle très important de l'eau vis-à-vis de la santé et de la nutrition des personnes et de la communauté entière. Dans un pays Sahélo-désertique comme la Mauritanie, l'eau devient un facteur critique pour la santé et la nutrition du point de vue qualitatif et quantitatif. Lorsque l'on parle de la qualité de l'eau, on ne se limite pas uniquement à des considérations physiques mais aussi son rôle comme véhicule de maladies transmissibles. Les effets des barrages nombreux en Mauritanie peuvent être défavorables du point de vue sanitaire pour les communautés qui habitent à proximité.

C'est donc un motif de préoccupation pour les responsables de santé vu l'insuffisance du contrôle de l'environnement dans les zones rurales d'une part, l'absence d'éducation sanitaire qui favorise la contamination des sources d'eau par les animaux et par l'homme d'autre part. Le gouvernement devra établir une véritable politique globale sur l'aménagement et l'utilisation

(64) Voir Brugnicourt J." Education Environnementale et Développement en Afrique.", ENDA, Dakar, Avril, 1977.

de l'eau dans le pays. Cette politique s'intéressera à la production des sources d'eau, le contrôle sanitaire des réseaux de distribution dans les villes. le choix de l'eau comme exemple d'action stratégique à prendre du point de vue de l'environnement se justifie du fait de son importance vitale pour le pays.

__ L'Education sanitaire: Les actions éducatives doivent se poursuivre dans le but de faire de l'éducation sanitaire une sorte de croisade au niveau national avec la participation de l'ensemble des forces vives de la société. Pour ce faire, l'utilisation des campagnes massives d'éducation pour la santé et la nutrition à travers les réseaux de communication écrite, radio et télévision sera un des éléments à utiliser. La liste des actions est longue: élaboration du matériel d'éducation sanitaire adaptée aux conditions du pays; formation du personnel d'éducateurs sanitaires pour l'ensemble du pays; planification d'un programme d'éducation et d'hygiène etc... Les actions ainsi énumérées viseront en premier lieu le changement d'attitudes défavorables pour la santé, elles demanderont un suivi assez poussé et un plan d'action précis.

En complément de toutes ces mesures, il faudrait une réflexion sur la possibilité d'utilisation de la médecine traditionnelle dans le cadre des activités préventives et curatives du Ministère de la Santé. Ressource importante, la médecine traditionnelle mériterait une etude et pourrait être utilisée. Des expériences favorables de cette stratégie ont été faites dans beaucoup de pays avec des resultats assez

intéressants au Sénégal, Burkina-Faso, Chine, Viet-Nam.(65) La parfaite application de toutes ces mesures et les actions de suivi devraient donner des résultats probants pourvu que des moyens réclamés soient mis en oeuvre. Elles seront toutefois complétées par d'autres actions supplémentaires.

b/ La Gestion Sanitaire des Programmes.

Le choix des stratégies possibles dans la gestion des programmes de contrôle des maladies reste la continuation logique des précédentes dans les domaines socio-économique et épidémiologique. Il y a plusieurs variétés de ces stratégies comme: la participation, élément indispensable à tout programme et particulièrement à la santé, la participation communautaire devra être au coeur de toute stratégie de type social. Elle passe par la motivation de la communauté dés le lancement du programme à travers des discussions, des campagnes d'explication. La première étape consistera à identifierles priorités de la communauté avec ses propres responsables sur les aspects positifs et négatifs des projets de santé. En Mauritanie, le programme des soins de santé primaire mériterait un traitement systématique afin d'exploiter toutes les possibilités de gestion et d'opération. Une autre action viserait à promouvoir une bonne intégration des Programmes. Il faudrait combiner les programmes de santé, de protection maternelle et infantile, de vaccination et d'éducation sanitaire dans un travail unifié. Ces programmes d'un coût relativement bas sont les meilleurs pour la Mauritanie par leur

(65) Voir à ce sujet: Claudine Brelet-Rueff." Les Médecines sacrées.", Ed. Albin Michel, Paris.

couverture vaste. Le recyclage du personnel des programmes pourrait mieux préparer celui-ci à des actions polyvalentes

Enfin tout devra être fait pour favoriser le dialogue avec les populations et les intéresser aux actions entreprises. Les programmes de communication et de motivation sont les moyens les plus importants pour étendre l'éducation sanitaire en Mauritanie. Cependant, ils ont besoin de moyens, de ressources techniques et financières suffisantes, mais malgré cette restriction, ils sont plus que nécessaires car seuls moyens d'obtenir un changement positif des attitudes de la communauté vis-à-vis des habitudes en santé.

L'importance de ces programmes ne fait pas de doute car les actions de santé sont des aspects sociaux prioritaires aussi bien pour la communauté que pour l'Etat. De ce fait, elles attirent souvent de nombreuses personnes et organismes caritatifs qui sont toujours prêts à offrir leur concours bénévol. En aucune façon on ne devrait négliger des programmes privés et mixtes, au contraire chercher à les intégrer dans l'ensemble du plan national de santé tout en veillant à ce qu'ils soient cohérents et que leur conception corresponde à la planification globale. Ainsi, pour le secteur de la santé et en tenant compte des aspects fondamentaux de la politique gouvernementale en matière de santé comme évoqué dans le 4e plan de développement, les stratégies exposées ici s'inscrivent dans la continuation de ces tendances en mettant l'accent sur la priorité aux investissements et dépenses budgétaires qui devront renforcer le réseau sanitaire des agglomérations urbaines d'une part et le début d'une médecine communautaire

d'autre part, étendue aux zones rurales et ce dans la mesure où une autre priorité sera accordée au secteur rural. Des contraintes budgétaires, techniques, manque de personnel risquent d'entraver ces stratégies mais ne doivent en aucune façon les empêcher, il y va de l'avenir sanitaire de la majoritaire de la population.

Tout celà dépendra finalement de la volonté politique de changer les choses dans ce secteur. Ces stratégies sanitaires ne suffiront pas à elles seules pour améliorer l'état de la population, elles devront être accompagnées d'autres mesures au niveau nutritionnel.

4/ Stratégies Nutritionnelles.(66)

L'une des priorités sera de concentrer les actions sur les populations rurales villageoises ne bénéficiant pas d'une bonne couverture. L'objectif étant de réduire la mortalité infantile et celle des jeunes âges, l'action nutritionnelle sera très importante puisque une mortalité très élevée se rencontre chez les enfants en période de sevrage (10 à 36 mois). Une meilleure nutrition du jeune enfant réduira la mortalité infantile et des actions devront être mises en oeuvre pour y arriver comme:

a/ L'Encadrement.

Dans beaucoup de villages existent des centres locaux qui s'inscrivent dans la volonté des communautés rurales de se prendre en charge. Dans ces centres conabitent deux agents,

(66) Berg A. " Les Mal-nourris: Etude d'ensemble." Washington D.C., Banque Mondiale, Juin 1981.
Voir aussi " Une Stratégie Pour Réduire La Malnutrition " F. et D. Vol.17, N°1, Mars 1980, P.23-26.

l'un chargé de la nutrition a pour mission la surveillance nutritionnelle de la population, l'autre chargé de la santé de base. Les actions de ces deux agents conjuguées ensemble devraient aboutir au traitement des états de malnutrition existants et plus tard à les prévenir. Le renforcement du personnel et l'octroi de moyens supplémentaires permettront de mener à bien ces missions importantes.

b/ La Formation de base en milieu rural.

Ces futurs agents seront choisis dans la communauté rurale concernée et par elle-même. Ils seront formés à travers des stages de courte durée, animés par des infirmiers, infirmières qui joueront le rôle de supervision. Ces infirmiers sont en général issus de L'Ecole Nationale des Infirmiers et Sages Femmes (E.N.I.S.F) qui aura un rôle accru dans ce secteur.Leur formation devra intégrer la dimension rurale, les préparer à travailler dans ce milieu comme pour le schéma de l'éducation de base. La connaissance de la société villageoise, les conditions dans lesquelles elle vit, seront des éléments essentiels de la formation des agents pour délimiter le champ d'intervention nutritionnelle.

c/ Les Actions Particulières.

L'agent nutritionnel sera particulierement responsable de la croissance et du développement des enfants, de la surveillance de leur régime alimentaire: composition et nygiène de preparation et de manière générale du régime alimentaire de la famille. Des procedés simples devront être utilisés pour permettre à la mère de reconnaître les premiers signes de

malnutrition de l'enfant. Le contrôle de l'hygiène à la maison sera fait régulièrement par l'agent en santé ou en nutrition. Une autre action concernera l'éducation des mères en matière de sevrage: préparation culinaire spécifique pour le jeune à base de produits locaux.

Les cantines scolaires seront dans cette optique renforcées en faisant participer les enfants a son fonctionnement. Elles pourront bénéficier de l'exploitation des productions rurales des communautés villageoises que nous avons évoqué précédemment. Finalement ce qu'il faudrait retenir c'est qu'un bon état de santé reste intimement lié à une bonne nutrition ainsi qu'à la disponibilité d'une quantité suffisante d'eau. L'ensemble des stratégies de santé (préventives et curatives) devront tenir compte de ces interrelations et auront la mission de créer des habitudes hygièniques convenables à travers une éducation sanitaire appropriée. Les soins de santé primaires représenteront pour la Mauritanie le seul espoir d'atteindre une couverture des zones rurales.

Cependant ces soins devront s'appuyer sur une connaissance approfondie des conditions sociales, des valeurs, des croyances, des modes de vie et des systèmes d'organisation des différents groupes éthniques et de leurs interrelations. Cette connaissance est un élément indispensable à la définition d'une politique d'actions en matière de santé et d'éducation sanitaire, au choix de stratégies et à la disponibilité et efficacité d'un système de santé et de nutrition valable pour le pays et soutenu par une volonté politique tendue vers l'amélioration de la qualité de vie de la majorité des mauritaniens. Cette amélioration des conditions de vie passe aussi par un autre aspect des besoins essentiels, le logement.

C/ L'Habitat.

1/ Situation du secteur.

La situation générale de ce secteur est marquée par une détérioration des conditions de logement et de la qualité de la vie dans certaines zones de peuplement. Celà s'explique par un accroissement rapide de la population et une migration rapide des familles rurales vers les grands centres urbains, vivant dans des conditions dramatiques à la périphéries des villes. On note aussi que le nombre de personnes et la proportion de la population totale qui vivent dans des conditions de logement et de surpeuplement sont de nature à menacer gravement la santé et la sécurité des intéressés. A celà s'ajoute la constante negligence de l'Etat en matière d'habitat du secteur rural qui abrite la majorité de la population oubliée par les investissements publics. Ces derniers au lieu de compenser l'inégalité existante entre le milieu rural et celui urbain, le renforcent au contraire en concentrant l'essentiel des efforts dans les villes.

Des goulots d'étranglement freinent le secteur de l'habitat (Logement-Equipement et Infrastructures) et résident dans la dépendance vis-à-vis de l'extérieur en ce qui concerne les materiaux de construction. Ainsi dans les zones rurales les populations continuent encore à construire avec des matériaux locaux mais pour combien de temps avec les sécheresses successives. En revanche, en zone urbaine les constructions sont faites dans leur quasi-totalité à base de matériaux importés, issus d'une technologie sophistiquee, échappant à la

maîtrise nationale. Ces matériaux ne correspondent pas aux besoins fondamentaux en équipement du plus grand nombre et donc incapables de servir de base à une politique autocentrée de développement de l'habitat. En l'absence d'une politique systématique d'utilisation des matériaux locaux, le coût de construction à base de matériaux importés restera hors de portée de la majorité de la population. Celle-ci renferme des composantes en logements différentes:

__ Les Sédentaires Ruraux: L'unité de base est ici une structure avec des murs en dur et une toiture en zinc.

__ Les Nomades: L'unité est la tente soit en laine de mouton ou en tissu moins désirée et meilleur marché. Les tentes en laine durent deux fois plus que celles en tissu, elles protègent mieux du soleil et du vent. Leur disponibilité et le prix dépendent de l'importance des troupeaux de moutons. Avec les sécheresses successives qui ont décimé le cheptel, celà pose problème et les nomades se sédentarisent en adoptant l'habitat de cette composante.

__ Les urbains: L'unité de base est une structure permanente avec la cuisine et les sanitaires de type occidental.

Le niveau de logement reste pour la majorité de la population en dessous de la normale. On estime que 60% des nomades vivent dans des tentes de mauvaise qualité, 85% de la population rurale sédentaire est logé dans des unités qui font face à un problème d'eau, tandis que 80% de la population urbaine vit soit dans des tentes (pour la composante arabe,

tradition oblige), dans des baraques ou dans un habitat temporaire le plus souvent inconfortable, (pour la composante noire). Les plus aisés de la population vivent dans des logements relativement décents particulièrement à Nouakchott alors que de larges franges s'agglutinent dans des abris inadéquats, incapables faute de moyens d'acquérir des parcelles réservées à d'autres classes.

2/ Approche des Besoins essentiels Pour L'Habitat. (67)

Cet aspect représentant un problème à différents niveaux, il faut reconnaître que ces besoins essentiels pourront prendre différentes formes dans l'assistance gouvernementale: à partir de petites unités de logement comme on en voit ailleurs, à la mise en disposition de matériaux de construction bon marché, l'environnement hygiénique comme l'installation d'eau courante dans les maisons aux systèmes d'enlèvement des ordures. Ces deux derniers éléments font largement défaut et un gros effort devra être déployé dans ce domaine.

La politique actuelle du gouvernement favorisant les constructions privées sur ces parcelles récemment distribuées devra aussi être réorientée vers la construction de logements sociaux en milieu urbain. Dans ce domaine, la SOCOGIM aura un rôle fondamental pourvu qu'elle ne soit pas laissée entre les mains des promoteurs immobiliers privés. L'Etat devra avoir son mot à dire pour préserver et satisfaire ce besoin essentiel par une politique de construction de logements économiques d'une

(67) Cf. Filomina Chioma Steady." Femmes, logement et environnement.", Dossier, Forum du Développement, N°155, Septembre-Octobre, 1991, PP.12.13.

part et une politique d'habitat en milieu rural de l'autre. Dans le même temps un programme d'amélioration des conditions d'unités d'habitat pour la fraction la plus pauvre de la population qu'elle soit urbaine ou rurale devra être menée.

Le modèle de lancement d'habitat social calqué sur celui occidental ne correspond pas à la situation d'un pays en voie de développement comme la Mauritanie, du fait de son prix encore coûteux pour des populations défavorisées. Ce mécanisme de production permet seulement, moyennant de fortes subventions de l'Etat de toucher une partie très réduite de la population et particulièrement dans la capitale, laissant l'immense majorité de la population. Ce système peu viable à petite échelle, n'est à l'évidence pas généralisable à l'ensemble de la population. Le logement est un objectif essentiel du développement. Dans cette optique, la santé et le rendement de l'individu sont directement influencés par les conditions dans lesquelles il vit.

Les orientations des derniers plans de développement (le 4è plus particulièrement) s'étaient assignées comme objectifs, l'amélioration du niveau de vie général des populations rurales ou déshéritées des grands centres urbains. Il s'agira de dépasser ce stade des intentions, des promesses où se situe encore l'action gouvernementale, de s'atteler enfin à la mise sur pied d'une véritable stratégie de l'habitat qui devra réduire les disparités ville-campagne, de maintenir les ruraux dans leur terroir en leur offrant des moyens de survie qu'ils espèrent trouver dans les villes. Cette stratégie nécessitera

l'utilisation des ressources locales (68) par des matériaux locaux maîtrisables techniquement, la participation populaire aux travaux de réalisation. Cette orientation découle du fait que non seulement les bâtiments construit actuellement qui imposent leur caractère à l'habitat contemporain sont inadaptés dans leur conception au milieu local, coûteux et hors de portée des ressources de la majorité de la population. Les matériaux importés grèvent aussi lourdement les ressources étatiques. La disponibilité des matériaux sur place ne serait pas suffisante en elle-même, il faudrait qu'ils soient maîtrisables dans leur usage de la part des communautés. Ces dernières avaient déjà une architecture, une pratique de construction d'argile et récemment l'introduction du ciment pour consolider les habitations. C'est là une pratique à encourager, moins coûteuse et très loin du mimétisme occidental.

Un autre facteur essentiel à ne pas négliger pour améliorer la vie des communautés rurales reste la maîtrise de l'energie (69) ou la substitution par la maîtrise locale d'énergie renouvelable. Nous pensons ici à un potentiel important en Mauritanie: l'énergie solaire, le pays reçoit en moyenne environ 5000 watts par mètre carré et par jour. De nombreuses utilisations pourraient être faites de cette ressource si l'on pouvait s'exprimer ainsi notamment pour l'habitat, sans oublier l'énergie éolienne, vu que la Mauritanie est un pays de vents diurnes et nocturnes. La participation des populations ne doit pas être absente de toute stratégie visant à satisfaire les besoins en habitat surtout

(68) Cf. Ignacy Sachs op.cit. P.38
(69) Voir Banque Mondiale: (Mauritanie)" Questions et Options dans le Secteur de l'énergie.", Rapport N° 5224. MAU, Avril 1985.

dans les zones rurales et les petits centres urbains pour les rendre viables et y créer des conditions de vie meilleures. D'autres composantes des besoins essentiels sont aussi à envisager à travers la mise en oeuvre de politiques basées sur les moyens naturels du pays. Ces politiques tournent autour de l'agriculture, élément fondamental et cadrant avec la réalité mauritanienne, un pays essentiellement rural.

PARAGRAPHE 2: Des Politiques de Moyens Naturels.

A/ Priorité à L'agriculture. (70)

Accorder la priorité à l'agriculture, au développement rural, c'est revenir à la réalité du pays qui fait que les 2/3 de la population mauritanienne soit environ 1,2 millions de personnes sur 1,8 millions d'habitants tirent leur revenu principalement du secteur rural. Celui-ci dans son ensemble fait face à un certain nombre de contraintes que nous avons abordé ailleurs. Les sécheresses successives ont eu des conséquences sur la vie des populations, une partie de celle-ci est sédentaire entraînant une forte pression sur les villes et une autre sur les zones irrigables. Ces conséquences conjuguées, feront que la contribution du secteur rural (agriculture et élevage) à la formation du P.I.B. était tombé de 24,9% en 1981 à 20,4% en 1984. Toutes ces difficultés ne devraient cependant pas servir de prétexte à un abandon de ce secteur fondamental du pays, au contraire tout devra être fait pour sortir l'agriculture de sa position de "parent pauvre" du développement.

---

(70) Voir F.A.O. "Agriculture Horizon 2000." Collection "FAO" Développement Economique et Social, Rome 1981.
Cf. aussi Albertini J.M. "Mécanismes du Sous-développement et Développement". Les Editions Ouvrières, 1981.

Depuis un certain temps est évoquée la priorité retrouvée de l'agriculture dans les choix du gouvernement. Mis à part quelques actions ponctuelles menées par la SONADER dans certaines régions du pays, on ne mesure pas encore véritablement l'impact de cette politique. C'est que l'agriculture mauritanienne à l'instar de celle de beaucoup de pays en voie de développement souffre d'énormes carences (71).

La première d'entre elles est une mauvaise volonté politique, presque légendaire car les exemples ne manquent pas pour illustrer la faiblesse des investissements dans ce secteur délaissé au profit d'autres comme la pêche ou les mines jugés plus rentables. L'agriculture cantonnée essentiellement dans le Sud du pays ne bénéficie que de quelques subsides, laissée à elle-même et à la merci des sécheresses. (72)

Les agriculteurs du Sud en grande majorité des négro-africains resteront pendant plus de deux décennies les sacrifiés de l'histoire, ne survivant que grâce à la clémence des cieux et d'hypothétiques pluies qui se font de plus en plus rares. A cette absence de volonté politique, s'ajoute un autre problème, celui de la terre qui a d'ailleurs des incidences sur les choix gouvernementaux. En effet, l'agriculture se pratique essentiellement au Sud du pays, or cette zone est le territoire naturel de la communauté noire à qui appartient la quasi totalité des terres depuis des temps immémoriaux. La lutte que mène cette communauté au pouvoir politique depuis des années

(71) Cf. Mohamed Lamine Gakou "Crise de L'Agriculture Africaine" op.cit.
(72) Cf. Greene M.H. "Impact de La Sécheresse en Mauritanie" Cahiers d'Etudes du milieu et d'Amenagement du Territoire. Vol.1, N°2, Avril, 1975, P.12.

Avec la fin des travaux des deux barrages, le problème des terres du Sud est revenu au premier plan, on assiste alors à un net regain d'intérêt pour cette zone jadis ignoré. C'est en quelque sorte la ruée vers le Sud pour les investisseurs, les financiers majoritairement arabes aidés par l'appui de certains Etats comme la Lybie, L'Irak, Le Koweit, sans oublier le Fonds Arabe de Développement Economique et Social. L'objectif est de financer des aménagements agricoles au Sud après les périodes minières et la pêche, et que les sécheresses aient chassé les nomades du Nord vers le Sud. Finalement, l'exode et la fixation des nomades arabo-berbères ainsi que leurs troupeaux dans le Sud sont des données nouvelles qui vont amener la classe politique et les intellectuels arabes à modifier leurs opinions sur L'O.M.V.S.

Ainsi avaient-ils fini par accepter que la Mauritanie garde sa place dans L'O.M.V.S., que les autorités procèdent à une redistribution des terres alluviales du fleuve Sénégal dans le but de faire bénéficier les membres de leur communauté. La réponse du pouvoir politique se fera à travers une réforme foncière qui interviendra par ordonnance N° 83-127/CMSN en date du 5 Juin 1983 promulguée par l'instance suprême du pouvoir militaire, accompagnée d'un decret d'application N° 84009 du 19 Janvier 1984. Qu'en est-il de cette réforme?

1/ Caractéristiques de la Réforme Foncière. (73).

La promulgation de l'ordonnance n° 83.127 du 5 Juin 1983 portant réorganisation foncière et domaniale n'était qu'une étape dans les contradictions sociales, culturelles, économiques et politiques entre la communauté noire et le pouvoir politique. Après le conflit linguistique, la terre constitue l'autre aspect de la politique d'oppression, d'appropriation du système mauritanien. La terre est d'une importance capitale pour les riverains du fleuve qui ne vivent que de l'agriculture et ce depuis des millénaires. C'est pourquoi il était impossible de ne voir à travers la réforme foncière qu'une volonté manifeste du pouvoir de confisquer ces terres pour le seul bénéfice d'une bourgeoisie politico-militaire étendant sa main-mise sur l'économie nationale et à une plus large échelle aux intérêts de la communauté arabe.

Les sécheresses répétées, l'exode des nomades du Nord avec leurs troupeaux dévastateurs à la recherche de pâturages ont exacerbé les contradictions entre communautés sur ces terres du Sud. Rien d'étonnant à ce que la "question des terres de la vallée du Sénégal est un point de fixation, l'objet d'une des contradictions sociales majeures, dont le développement et la solution conditionneront largement l'avenir de la Mauritanie et son existence en tant que pays" (74).

La promulgation de cette réforme foncière s'inscrivait dans un contexte particulier: celui de l'abolition de l'esclavage

(73) Sur Les Problèmes agraires, Le Peuplement de La Vallée, L'évolution de La ténure fonciere et Le Régime de propriété, Cf. Babacar Bâ: " Les Problèmes Agraires sur la Rive Mauritanienne du Sénégal ". Table Ronde P.N.U.D., Dakar, 1987
(74) Idem, P.36.

(Ordonnance n° 81.234 du 9.11.1981). Cette abolition posait au pouvoir un certain nombre de problèmes urgents à résoudre: la compensation des anciens maîtres considérés comme des ayants-droits conformément à la Charia Islamique dont se prévaut la Mauritanie. (Art. 2 de l'ordonnance 81.234 abolissant l'esclavage).

L'autre problème concernait l'octroi aux anciens esclaves de terres comme le stipulait la circulaire n° 0005/MINT du 14.4.1984 du Ministère de l'Intérieur: "Au plan social, la suppression du servage, décidée par le C.M.S.N. requiert une garantie permettant à tout citoyen, sans discrimination, d'être titulaire d'un droit réel de propriété foncière, indépendante des propriétés collectives qui dissimulent parfois des liens de dépendance personnelle". Notons enfin que la réforme foncière assure la pré-éminence de l'Etat, ainsi l'article 1 de l'ordonnance stipule-t-il que"la terre appartient à la Nation..." alors que l'article 1 du decret d'application affirme que "L'Etat est l'incarnation juridique de la Nation."

Par cette réforme donc, le pouvoir supprime une caractéristique fondamentale de la vision que les noirs ont de la terre. Pour eux en effet, les terres sont une propriété collective de la communauté, de leur système traditionnel et qu'à ce titre, ils ont des droits immémoriaux. Avec les articles 3 et 4 de l'ordonnance la ténure traditionnelle de ces terres était abolie. En supprimant la propriété collective des terres, le pouvoir voudrait instaurer un système d'individualisation, d'octroi de concessions sans coute aux financiers et membres de la communauté arabe, ce dernier

élément constituant le volet économique de la réforme. Mais en poussant, en orientant les revendications au demeurant légitimes des anciens esclaves vers les terres du Sud, exacerbant ainsi les contradictions avec la composante négro-africaine, le pouvoir soulevait ainsi l'aspect politico-social de la réforme.

L'aspect religieux n'était pas absent car l'Islam, le Droit Islamique: La Charia était le fondement juridique de la nouvelle législation, le seul recours pour toutes les questions foncières non évoquées dans l'ordonnance et le decret d'application qui pourraient surgir à l'avenir. La nature des relations qu'entretiennent encore aujourd'hui les noirs avec la terre était visiblement ignorée par le pouvoir militaire.

Finalement il nous semble sans aucune ambiguité qu'"après l'affirmation presque sans appel de la suprématie de l'Etat, que les traits marquants de la nouvelle législation portent sur l'abolition du régime foncier de type féodal, la mise en place de conditions nécessaires à l'appropriation privée de la terre. De toutes les formes d'organisation susceptibles d'assurer la promotion de la paysannerie seule les coopératives agricoles sont prises en considération d'une manière générale et accessoire par les nouveaux textes." (75).

La réforme foncière s'inscrit dans une logique politique du pouvoir militaire visant à opprimer la communauté noire du pays atteignant des proportions dramatiques depuis les évènements de 1989 avec les massacres de milliers de noirs et

(75)Babacar Bâ, op.cit. P.39.

la déportation de plus de 100.000 autres (76). Des populations qui pour la plupart vivaient le long du fleuve sur leurs terres aujourd'hui confisquées et occupées par des arabo-berbères et leurs anciens esclaves, ultime témoignage de l'objectif de la réforme foncière. Munis de ce document officiel taillé sur mesure, de riches commerçants membres de la classe politico-militaire achètent des terres dans l'optique de l'après barrage.

Par son aspect discriminatoire, la réforme fait la part belle à l'Etat et à l'initiative privée , ne réservant aucune chance aux riverains. Le paradoxe de la décision du pouvoir politique c'est que la réforme ainsi décidée ne s'applique qu'aux terres alluviales du Sud, alors que les Palmeraies du Nord ne sont pas concernées. Par l'ensemble de ces éléments, la réforme foncière ne pouvait être que rejetée par la communauté noire. Nous ne contestons pas la nécessité d'une réforme foncière sans doute indispensable, préalable même pour relever les défis du monde rural. Mais il nous paraît tout aussi indispensable que toute réforme devra d'abord être munitieusement préparée de concert avec les populations qui ont droit à une explication sur la nécessité de ce changement, en tenant compte des caractéristiques sociales de celles-ci, en prenant en compte leurs soucis, en les emmenant à adherer au projet.

Toute réforme devra aussi s'inscrire dans une veritable politique visant à restaurer la vie des communautés rurales sans aucune distinction et soutenue par une volonté politique

(76) Voir Le Rapport d'Amnesty International: " Mauritanie Contexte d'une crise 1986-1989 ", Les Editions Francophones, 1990.

tendue et determinee vers le changement constructif. Une telle politique sera obligatoirement à l'opposée de ce qui se pratique, de ce qui guide l'action des autorités mauritaniennes trop souvent soucieuses de sauvegarder des intérêts particularistes qui ne faisaient que raviver les contradictions communautaires. Celà nous amène à nous poser la question de savcir s'il existe vraiment une véritable politique de développement agricole? Les actions menées à travers la SONADER, l'adhésion de la Mauritanie à L'O.M.V.S., le souci plusieurs fois réaffirmé de la défense du monde rural pourraient indiquer la présence d'une ligne directrice dans ce sens. Il n'en est rien, les résultats mitigés de la SONADER dont nous avons souligné la nature trop bureaucratique de surcroit installée à la capitale c'est-à-dire loin du milieu rural illustrent l'insuffisance voire l'inexistence d'une politique rurale.

Une stratégie de développement rural élaborée dans le but d'améliorer la vie économique et sociale des ruraux mauritaniens en tant que telle n'existe pas encore dans la pratique. Celle-ci suppose entre autres que l'on se préoccupe du sort des plus démunis, des nécessiteux qui continuent de végéter dans les zones les plus reculées du vaste territoire. C'est une question de volonté politique et l'on sait ce qui conditionne les investissements, les priorités au pouvoir, de sa classe politico-militaire, de sa bourgeoisie. Et plus que jamais il apparaît urgent de changer de politique, de s'orienter vers la satisfaction des besoins des populations. Or aprés les aspects que nous avons abordé, il en reste un, celui

de l'alimentation et de l'autosuffisance alimentaire qui passe par la priorité accordée à l'agriculture.

2/ L'Autosuffisance alimentaire.(77)

La situation alimentaire de la Mauritanie offre le même visage que celui de l'ensemble des Etats Africains.(78). En effet, à une demande annuelle de céréales d'environ 250.000 tonnes, la production alimentaire du pays n'avait représenté ces dernières années qu'à peu près 40.000 tonnes et moitié moins dans les années de sécheresse exceptionnelle de 1983-1984 selon le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (C.S.A). Celà s'expliquait par le fait que la production en culture sèche y compris l'agriculture de décrue (mil, sorgho) qui couvrait la moitié des besoins nationaux dans les années 1960, avait subi une dimunition dramatique régulière depuis cette période et ce à cause des aléas climatiques entre autres.

La production de riz et de maïs en cultures irriguées reste encore très minime et ne couvre toujours que moins de 5% de la demande annuelle en céréales. Le déficit annuel qui s'élèverait à 200.000 tonnes environ en année normale, avait été couvert par des importations commerciales (Farine et brisure de riz) et par l'aide alimentaire. Cette dernière avait couvert les années passées plus de la moitié des besoins en céréales du pays, soit la proportion la plus elevée en Afrique de L'Ouest. L'aide alimentaire avait été utilisée pour réaliser

(77) Cf. Chaboud Ch. " La dépendance alimentaire et ses facteurs en Afrique de L'Ouest: Le rôle du Financement exterieur (Côte-d'Ivoire-Haute-Volta-Sénégal).Cahiers de Développement International, CERDI.N°8, 1980.

(78) Voir Labonne M." Origines et Perspectives de la crise alimentaire dans les Pays du Sahel." I.N.R.A. Série Etudes et Recherches N° 88, Montpellier, Octobre, 1984.

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE NICE DROIT

des objectifs à court terme tels ceux d'assurer la sécurité alimentaire des populations déplacées par la sécheresse et de freiner l'exode rural vers Nouakchott.

Quatre catégories d'aide alimentaire coexistent en Mauritanie: l'aide vendue (la plus répandue), les distributions gratuites (très limitées), l'aide contre du travail (Qui n'avait pratiquement jamais fonctionnée) et celle destinée à la constitution de stocks de sécurité. La plus grande partie de l'aide alimentaire est vendue comme nous l'avons relevé ailleurs (770 millions d'ouguiyas de recettes brutes en moyenne sur 1983-1984 selon le C.S.A.) et la moitié de ces revenus servirait à couvrir les coûts de distribution et de maintenance des stocks de sécurité par le C.S.A. L'autre moitié était paraît-il affectée au financement des coûts locaux de projets de développement rural. Un effort aurait aussi été initié récemment à l'intérieur du C.S.A. pour rationaliser la gestion en coopération avec les donateurs étrangers et y introduire plus de transparence. Cette dernière était loin de se traduire dans la réalité, au contraire avait-on assisté ces dernières années à de nombreuses malversations, de détournements de fonds dans le C.S.A. dont fut impliqué son ancient president.

A la lumière de ces éléments, on se rend compte que la situation alimentaire continue d'être préoccupante, les populations ne devant leur survie que grâce à l'aide alimentaire étrangère qui leur parvenait par le concours d'organismes non gouvernementaux (O.N.G.). Les actions des autorités se limitent à des mesures conjoncturelles, au coup par coup. L'alimentation étant l'un des aspects fondamentaux

NICE DROIT

des besoins essentiels, sa satisfaction revêt une importance capitale. L'autosuffisance alimentaire devenant un objectif prioritaire, elle passe par la restauration de l'agriculture qui faisait vivre la majorité de la population. Une véritable stratégie agricole passe par le renouveau du monde rural car "donner la priorité à l'agriculture c'est permettre une autosuffisance alimentaire, permettre d'accroître la productivité agricole qui entraînera la réduction des importations et de la pauvreté"(79).

Il s'agira donc de réorienter le développement, de le fonder sur des aspects intérieurs, "endogènes", de puiser dans les fondements, les aptitudes du pays pour relever le défi du développement que Charles A. Michalet souhaiterait "indépendant dans la mesure où, l'objectif à atteindre est de substituer la consommation de produits locaux à celle des produits importés... L'augmentation de la production agricole locale constitue le meilleur moyen de réduire la dépendance alimentaire, clef d'un phénomène déséquilibrant, l'exode rural"(80). Cette préoccupation, cet appel d'un développement "autonome" sans être considéré comme une voie miraculeuse, rejoindrait tout de même un souci que nous avons abordé auparavant, celui de tenir compte de l'environnement dans lequel vit les populations, pour élaborer une stratégie de développement, à ce titre "l'éco-développement" pourrait jouer un rôle car étant un développement des populations elles-mêmes utilisant au mieux les ressources naturelles s'adaptant à un

(79) Albertini J.M. op.cit.
(80) Charles A. Michalet: " Le défi du développement indépendant Les Conditions de la Souveraineté Economique du Tiers-Monde" Editions Rochevignes, 1983,P.148.

environnement qu'elles transforment sans le détruire... Une politique de développement authentique ne peut être qu'une politique d'éco-développement."(81)

L'autosuffisance alimentaire passe donc par une action de restauration de l'agriculture or celle-ci traverse une crise profonde dans l'ensemble des Etats africains obligés de procéder par des importations massives pour subvenir aux besoins des populations. Cette politique risque d'enliser une fois de plus le phénomène de dépendance. Une nouvelle initiative s'impose pour trouver une réponse adéquate au problème alimentaire et dans ce contexte la "politique de développement des petites exploitations agricoles "(82) cadre parfaitement avec la stratégie des besoins essentiels dont elle peut être un des moyens de satisfaire l'aspect alimentaire. Nous avons brièvement abordé le problème de l'irrigation ou du moins les quelques tentatives expérimentées en Mauritanie avec les résultats relativement faibles car le pays est encore très inexpérimenté dans ce domaine. C'est qu'en "Afrique tout semble contrecarrer le développement de l'irrigation...Les périmètres présentent de si grands inconvenients que de nombreux ingénieurs reconnaissent qu'avec les méthodes actuels, il est impossible de projeter des périmètres viables..."(83).

En Mauritanie comme ailleurs, les problèmes de l'irrigation sont multiples et vont des coûts de l'aménagement (Investissement-Assistance technique) à ceux liés à l'exploitation, à l'entretien du matériel, des terres en

(81) Ignacy Sachs, op.cit, P.37.
(82) M.L.Gakou, op.cit.P.36.
(83) Geert Diemer-Ellen Van Der Laan " L'Irrigation au Sahel " Karthala, 1987.P.38

passant par la mise en mal de l'environnement sans oublier l'apparition de certaines maladies comme le paludisme qui se développerait auprès de certaines zones irriguées.(84). Mais un problème important avait été soulevé par G. Diemer et E.V.Laan, celui de la dimension sociale de l'irrigation notamment au Sahel et particulièrement au Sénégal. Et quand on connaît la similitude des traditions des populations (Pulaar) des deux rives du fleuve puisque c'est d'elles qu'il s'agit, on mesure mieux les avantages qui pourraient être tirés des expériences Sénégalaises en matière d'irrigation pour les populations mauritaniennes où elle est encore balbutiante.

Cette dimension sociale reste souvent méconnue ou sous-estimée et pourrait être à l'origine d'un éventuel échec, l'exemple de la réforme foncière en est une autre illustration. Avant d'aborder en détail les caractéristiques des exploitations petites ou grandes en matière d'irrigation, il est obligatoire d'évoquer un autre problème qui conditionne toute réussite dans ce domaine pour un pays désertique comme la Mauritanie: l'eau.

3/ Le Problème de L'eau et sa maîtrise en milieu rural.

a/ Les Causes naturelles.

Située entre le 16° et le 27° degre de lattitude Nord et le 4° et le 16° degré de longitude Ouest, la Mauritanie est une immensité désertique (Plus des 3/4 en zone sanarienne) qui ne reçoit que moins de 100 mm de pluie par an même en période

(84) Cf. Kadic B." Observations sur le développement agricole dans la région de Kaédi (Mauritanie). Vers L'introduction des Cultures irriguées." Projet MAU/ 71/ 509. E.N.F.V.A. Kaédi, 1971.

normale. Malgré celà les quantités d'eau de surface restent relativement importantes étant constituées pour beaucoup par les apports du fleuve Sénégal avec un débit moyen annuel de 700 m^3/s à Bakel et de ses affluents: Karakoro, Ghorfa (9 m^3/s) et Gorgol (13 m^3/s) situés dans la partie Sud du pays. S'ajoute à cet ensemble un important réseau d'Oueds intermittents dont les écoulements donnent naissance parfois à des débits conséquents. Le manque de moyens pour la mobilsation, l'exploitation et la conservation de ces eaux oblige les techniciens à finalement recourir au captage des nappes souterraines pour la satisfaction des besoins en eau.

Le problème de l'eau en Mauritanie s'est aggravé depuis quelques temps en partie à cause des sécheresses qui avaient affecté les pays Sahéliens dans leur ensemble et à l'instar de ces derniers il apparaîssait "difficile de dire que chaque pays a une politique de l'eau clairement définie et fermement appliquée. On trouve certes dans les discours officiels, des plans, des orientations correspondant à des souhaits parfois démesurés... Mais la politique menée en réalité ne coïncide pas avec la politique proposée qui joue plus le rôle d'utopie mobilisatrice que de guide d'actions..."(85).

Cependant, pour enrayer les effets de la calamité que constitue la sécheresse, les responsables s'etaient fixés des objectifs consistant à:__ Assurer l accès d'au moins 30% de la population rurale à l'eau potable en 1988 tout en la faisant participer aux coûts de réalisation et de maintenance des puits

(85) Le Processus de décision Politique dans les Etats d'Afrique: Exemple des Politiques de L'eau Gérard et Françoise Conac in les " Politiques de L;eau en Afrique " Développement Agricole et Participation Paysanne. Economica, 1985,P.29.

d'eau.__ Tenter d'arrêter la dégradation de la faune et de la flore locales.(86)

Pour réaliser convenablement ces objectifs, des moyens financiers avaient été investis correspondant à 22,7% du montant global des investissements du P.R.E.F. pour le secteur hydraulique. La partie la plus importante des investissements du secteur rural était déstinée à la création d'infrastructures et d'équipements hydrauliques de périmétres irrigués(87). La politique de l'eau en Mauritanie est mise en oeuvre par le Ministère du Développement Rural et celui de l'Hydraulique.

L'eau, ressource rare est aussi très souvent à l'origine de nombreux conflits entre différents groupes sociaux (Eleveurs-Agriculteurs), elle est encore aujourd'hui utilisée de façon irrationnelle et sans mesures appropriées pour la préserver. C'est pour remédier à cet état de fait que l'Etat avait promulgué le 5 Mai 1985 une ordonnance n° 85/44 portant code de l'eau dont il espérait que l'application contribuerait à optimiser davantage l'utilisation de cette ressource tout en assurant sa préservation.

b/ Les incidences en milieu rural.

En Mauritanie, les activités rurales reposent de façon quasi-exclusive sur un "mode d'alimentation en eau naturelle"

(86) Voir F.A.O." Rapport d'Enquete sur la Protection des Végétaux en Mauritanie." Rome, 1985.
(87) Cf. Hochet J." Etude Pour La Mise en valeur du bassin du Gorgol. Perspectives et Exigences Socio-économiques du développement de L'Agriculture irriguee en R.I.M. (Basse et Moyenne vallée du Sénégal. Bassin du Gorgol)." F.A.O. ABL. UNDP/MAU. 3, Rome, Juin, 1972. Mais aussi Rouvert J.L." Petits Périmetres irrigués de Boghé (Mauritanie)" Rapport de Mission, SATEC. Développement, Paris, 1983.

c'est-à-dire celui n'ouvrant la possibilité à aucun investissement important. C'est le cas notamment des cultures sèches (88) (sous pluie, décrue) du développement des ressources forestières et même de l'alimentation en eau des populations. Enfermés dans une attitude de subsistance, nombre de ruraux n'avaient pas une tradition marquée dans le domaine de la maîtrise de l'eau. Ils ne mesuraient pas l'importance des problèmes et suggestions liés à la production et à la distribution de l'eau encore moins les coûts y afférents.

La mentalité traditionnelle n'affirme-t-elle pas que l'eau est un don de Dieu? Une pensée qui reflétait généralement le point de vue des ruraux sur la question de l'eau et tendait à limiter leur participation dans la gestion des aménagements et équipements hydrauliques. Cependant ici comme ailleurs avait-on fait tout ce qui était possible pour sensibiliser les populations sur ce que l'on attendait d'eux, ce n'est pas sûr car la "participation paysanne aux politiques d'irrigation implique la coopération des paysans dans la définition des projets d'aménagement des eaux et de leurs modalités d'application."(89). Cette absence de concertation expliquerait en partie les echecs de certains projets hydrauliques dans leur aspect socio-culturel. La viabilité économique de ces projets qui reposent sur une maîtrise de l'eau dépend d'un certain nombre de facteurs parmi lesquels:__ L'organisation adéquate des systèmes de production.

(83) Lericallais A." Peuplement et Cultures de Saison Sèche dans la vallée du Sénégal." ORSTOM/ OMVS. N° 81, Paris, 1980.
(89) Imre Petrasovits " L'Etat et Les Paysans, Acteurs Associés du développement de l'Agriculture: L'exemple des Politiques de L'eau " in Les Politiques de L'eau en Afrique, op.cit,P.62.

__ La transformation, le transport, la conservation, le stockage et la commercialisation de la récolte.__ La politique des prix etc... Autant de caractéristiques communes à une "politique agricole et à celle de l'eau "(90).

La solution à cet épineux problème n'est pas aisée dans le contexte de l'immensité désertique de la Mauritanie, la faiblesse des infrastructures, la dispersion des zones de culture etc... Le problème de viabilité économique se pose aussi aux petites exploitations des villageois établies en bordure du fleuve et qui bénéficiaient pourtant de conditions relativement favorables, pompage simplifié etc...(91). Le problème de désertification est tout aussi important en Mauritanie. En effet, celle-ci ne cesse de progresser ces dernières années accentuée par plusieurs facteurs parmi lesquels la persistance d'une sécheresse répétée, le problème de l'énergie et la consommation accrue du bois avec la disparition des forêts, une crise écologique conséquence du déboisement etc...

La Mauritanie ne dispose pas actuellement de moyens humains et matériels pour faire face à ce phénomene qui ne cesse de gagner du terrain et qui commence d'ailleurs à toucher les terres et villages du Sud augmentant les difficultés d'une future mise en oeuvre. Le P.R.E F. avait prévu un programme de désertification contenant une part importante des investissements publics réservée au secteur rural dans son

(90) Robert Badouin " Politique Agricole et Politique de L'eau en Afrique " in les Politiques de L'eau en Afrique, P.35.
(91) Hochet J, Ciparisse G, Diallo M, Thiam B." Etude Hydro-agricole du Bassin du fleuve Sénégal." Rapport Sociologique sur les Casiers Pilotes de Matam.Nianga (Sénégal) et Boghé (Mauritanie). F.A.O. AGL/ RAF. 85/061, Rome,Nov., 1972.

ensemble d'une part. D'un autre côté un plan directeur de lutte contre la désertification était mis à jour avec comme objectifs:__ La recherche de l'autosuffisance à long terme.

__ La régénération du milieu naturel.

__ Le retour et la fixation des populations dans leur terroir.

La lutte contre la désertification s'articulait autour de l'intégration de tous les facteurs de développement du pays, la recherche d'un équilibre dans les actions de développement, la bonne gestion du secteur rural. La Mauritanie avait bénéficié du concours d'organismes comme le Programme des Nations-Unies pour le Développement (P.N.U.D.) dans cette lutte mais en l'absence d'une véritable stratégie à long terma et d'un suivi, ce problème restera entier.

Devant les difficultés naturelles (Sécheresse-désertification) et la vulnérabilité des systèmes traditionnelles de production conséquence de ces aléas, la Mauritanie comme beaucoup d'autres avant elle, s'était resolue à se tourner vers l'agriculture irriguée. Avec le concours, l'apport du fleuve Sénégal, le pays pourrait y trouver une occasion de relancer un secteur faisant vivre une bonne partie de la population en proie ces dernières années à un déficit alimentaire.(92). C'est donc un moyen de satisfaire les besoins en alimentation des populations longtemps sinistrées et demunies. Les programmes d'aménagement tournent autour du

(92) Voir Moscal T." Recherche Agronomique et Développement Agricole. O.M.V.S. Les Cultures Céréalières." Rapport Technique, F.A.O. AGL. DP/RAF/73.060. TR. 2. Rome, 1978.

développement du bassin du fleuve avec comme instrument principal l'O.M.V.S.(93). La vocation de cette organisation est d'assurer le développement des trois Etats membres (Sénégal-Mauritanie-Mali) à travers une stratégie visant à satisfaire deux nécessités:__ "Opérer une combinaison optimale dans la mise en valeur des ressources au niveau du bassin, de façon à ce que le développement de chaque secteur régional renforce et valorise celui des autres secteurs."

__ "Constituer une composante intégrante de chacune des stratégies nationales de développement. Ainsi, le développement du bassin doit servir de stimulant et de support à l'accélération du processus de développement des Etats membres dans leur ensemble..."(94).

La maîtrise de l'eau, condition première des programmes d'irrigation avait été réalisée grâce à la construction de deux grands barrages de Diama et Manantali qui sont en service respectivement en 1986 et 1988 et finances par des fonds étrangers. Place est enfin de compte aux "Experiences Nationales" en matière d'aménagements agricoles et du choix prioritaire à adopter entre "Grands Périmetres" ou "Petits Perimètres". L'expérience mauritanienne en matière d'irrigation mis à part quelques réalisations hydro-agricoles sous forme de "Casiers-Pilotes" disséminés un peu partout dans le Sud(95) est

(93) Sur cet organisme, le fleuve et son environnement, cf. " Marchés Tropicaux " du 17.4.81.
(94) O.M.V.S./Haut Commissariat " Contribution du Haut Commissariat de L'O.M.V.S. à la Reunion Interrégionale sur la Mise en Valeur des Bassins Fluviaux et Lacustres en Afrique en Particulier." Addis-Abéba (Ethiopie), 10-15 Octobre 1988,P.4.
(95) Voir SONADER " Schéma Directeur Des Aménagements Hydro-Agricoles de la Vallée du Sénégal Rive Droite en Mauritanie." Rapport de Synthèse, Juin, 1980.

encore balbutiante, accusant même un certain retard. Celui-ci est dû d'une part aux réticences du pouvoir politique à s'engager davantage dans la mise en valeur de L'O.M.V.S., au problème des terres que la réforme foncière n'avait manifestement pas résolu, aux troubles nés après les expulsions massives des noirs riverains du fleuve et la tentative de leur substituer des populations arabes transformant le fleuve en zone de guerre.

D'autre part, ce retard venait de la "préférence encore accordée aux grands périmètres parce qu'ils se prêteront à la culture mécanisée des agro-business, candidats à la mise en valeur..."(96). Ces derniers même s'ils parvenaient à acheter des terres se heurteront au problème de personnel agricole pour les travaux d'endiguement et autres car les populations arabo-berbères qui se sont substitués aux noirs du fleuve n'avaient pas une grande expérience du travail de la terre en dehors des anciens esclaves affranchis. Les responsables mauritaniens avaient certes tentés de contourner cette difficulté en faisant appel à des travailleurs Maliens mais avec le climat de guerre qui y régnait, la tentative avait échoué.

Toujours est-il que malgré les difficultés de taille, les problèmes en suspens (Réforme foncière-Choix des amenagements) etc...La Mauritanie s'était lancée dans de vastes programmes d'aménagements hydro-agricoles échelonnés sur différentes périodes:

(96) Rene Dumont " Pour L'Afrique, J'accuse " Ed. Plon, 1986 P.175.

__ Court terme (1980-1986), Moyen terme (1987-1992), Long terme (1993-2000)(97), avec des objectifs à atteindre. Ainsi le court terme de 1980-1986 s'était vu assigné un aménagement d'environ 12000 ha de périmètres se repartissant entre la poursuite d'opérations en cours dans le domaine des petits périmètres villageois, les grands périmètres de Boghé et celui du Gorgol noir.

La période 1987-1992 (Moyen terme) était inscrite dans une politique visant à pourvoir au remplacement des cultures de décrue en faisant passer les aménagements de 2500 ha à 3.000 ha. Enfin l'échéance du programme long terme qui correspondait à une date symbolique de L'an 2000 devait être l'aboutissement de l'autosuffisance alimentaire pour la population rurale. Les aménagements atteindraient alors selon les estimations 65000 ha. La route est longue, parsemée d'obstacles physiques, naturels, socio-économiques pour arriver à l'autosuffisance alimentaire, à la réorganisation du monde rural, à satisfaire ses besoins. Il nous semble dores et déjà que pour le programme du court terme 1980-1986, les prévisions n'avaient pas été respectées. Placé dans le contexte de la fin du programme de Diama, les projets de "Périmètres Irrigués Villageois" (P.I.V). de Boghé et du Gorgol Noir marquaient le pas, ébranlés par les tensions intercommunautaires et les problèmes materiels et techniques.

Les autres programmes risquent de connaître le même sort dans la mesure où L'O.M.V.S. marque aussi une certaine léthargie avec les soubresauts du conflit Sénégalo-Mauritanien

(97) Cf. Schéma Directeur SONADER, op.cit.

même si les choses semblent s'améliorer. En attendant la résolution de l'ensemble de ces difficultés, il semble que le choix mauritanien se porte sur l'option des "Grands Périmètres Irrigués" (G.P.I.) même si celà n'est pas ouvertement mentionné. Ce choix répondrait à la volonté de certains bailleurs de fonds, d'investisseurs nationaux pour qui la réforme foncière était taillée sur mesure.

Concentrés sur une grande surface, les Grands Périmètres Irrigués offriraient l'avantage d'une commercialisation des productions céréalières. Entre les mains des "agro-business" les G.P.I. auront une vocation essentiellement mercantile et ne cadreraient pas avec les objectifs souhaités. Ils devront aussi faire face à des "difficultés d'entretien et de réparation d'un matériel trop sophistiqué pour des paysans et un obstacle trop difficile à surmonter"(98).

L'adoption des grands périmètres ne cadrent pas trop avec un souci de justice sociale mais plutôt à une volonté de permettre à certaines catégories de personnes (Militaires-Hauts fonctionnaires) de s'attribuer des terres. Ils renferment beaucoup plus d'inconvenients que d'avantages dans l'optique de la satisfaction des besoins alimentaires car "contribuant peu sur le plan national à la recherche de la production agricole ou à l'économie des devises et sur le plan local à l'égalité sociale ou à la conservation du milieu physique"(99).

Le choix le plus adapté aux réalités d'un pays comme la Mauritanie serait donc l'adoption des Petits Périmètres

(98) René Dumont. op.cit, P.181.
(99) Geert.D. et Ellen.V.L., op.cit, P.15.

Villageois (P.P.V) tournés vers des cultures vivrières. Pour ce faire, il faut selon l'expression de Mohamed Gakou "injecter du capital dans l'agriculture traditionnelle principalement d'auto-subsistance dans le but de la moderniser...". Ces périmètres existent déjà en Mauritanie, il s'agira là aussi de les étendre, les généraliser à toutes les populations nécessiteuses, de les insérer dans la société, dans les habitudes locales pour éviter tout éventuel échec.(100).

4/ Caractéristiques et Fonctions des Périmètres Irrigués Villageois.

D'une superficie estimée entre 15 et 20 ha les périmètres irrigués villageois de Mauritanie sont concentrés essentiellement le long du fleuve Sénégal. Ils sont réalisés en général par les villageois eux-même regroupés au sein d'une coopérative et qui travaillent manuellement. Ainsi construisent-ils leur propre réseau d'irrigation, les canaux et diguettes après déboisement de la zone. Dans ce travail, les villageois bénéficient du concours technique de la SONADER qui fournit le matériel nécessaire à la construction du réseau d'irrigation ramené à sa plus simple expression pour des paysans non encore spécialisés à des techniques et méthodes nouvelles.

L'une des caractéristiques essentielles des P.I.V, c'est qu'ils sont localisés sur les hauteurs de la vallée, sur les terres de Fondé, là où précisement ne subsiste aucun problème

(100) Hochet J., Diallo M. et Ciparisse G. " Etude hydro-agricole du bassin du fleuve Sénégal. Rapport Sociologique sur les Casiers Pilotes de Matam-Nianga (Sénégal) et Boghé (Mauritanie) . F.A.O./AGL/RAF.65/061, Nov.1972

foncier grave, au contraire des Grands Périmètres situés eux sur les terres du Walo qui font l'objet de la réforme foncière. Les P. I.V sont donc établis sur des terres prêtées par des propriétaires coutumiers à la communauté villageoise.

Propriété de la communauté villageoise, le P.I.V. a pour fonction de sécuriser les petits agriculteurs nécessiteux, démunis qui trouvent à travers lui une source de revenus par l'exploitation de parcelles individuelles par chef de famille ce qui entraîne une "individualisation et une égalisation relative de l'accès à la terre sur les périmètres irrigués par rapport au système foncier traditionnel..."(101). Le P.I.V. responsabilise aussi les paysans et favorise leur participation tout en les initiant aux techniques d'irrigation. La dernière fonction réside dans la diminution de la pression exercée sur les terres du Walo en mettant en valeur les sols du Fondé lieu de prédilection des P.I.V.

A travers ces caractéristiques et fonctions, les P.I.V. apparaissent largement à la portée des populations rurales qui, par des moyens techniques simples et appropriés, par leur volonté de participation peuvent se prendre en charge et subvenir à une partie de leurs besoins. Sur ce plan précis, les expériences Sénégalaises en matière d'irrigation peuvent servir de référence. Le fleuve Sénégal au lieu d'être une zone de tension pourrait plutôt servir de source de coopération car par le "biais des périmètres irrigués, les Hal Pulaar ont les moyens d'intégrer dans leur système de production et dans leur

(101) Paul Mathieu " Agriculture irriguée, Réforme Foncière, Participation Paysanne: Cas de la zone du Lac de Guiers dans la Vallée du Fleuve Sénégal." in Les politiques de L'eau en Afrique, op.cit, P.592.

structure sociale, une mise en valeur du potentiel physique de la vallée adaptée à leurs nouvelles conditions de vie. "(102).

L'ensemble des populations rurales mauritaniennes ont beaucoup à apprendre des expériences d'ailleurs et particulièrement de la "gestion Hal Pulaar des Périmètres d'irrigation villageois" pour reprendre l'expression de Geert Diemer. Toute la difficulté sera de réduire les inconvenients liés à ces petits périmètres comme le coût encore élevé de l'encadrement, de la redevance. Un problème financier se posera sans doute pour les petits exploitants et pour remédier à ce risque, une structure financière devrait être créée sous la forme d'un crédit agricole pour répondre aux besoins de financement des exploitations agricoles.

La mise sur pied d'un crédit agricole faisait d'ailleurs partie intégrante du plan général établi par le gouvernement mauritanien pour le développement rural et ce dans l'optique de l'après barrage. Il devait être crée au niveau du Fonds National de Développement sur la base des objectifs arrêtés. La conception d'un tel système devra rechercher selon les mêmes responsables "à partir de l'identification des besoins en crédit agricole dans la vallée et le delta, les voies et moyens de mobilisation des ressources nécessaires". Le crédit agricole sera chargé de l'élaboration d'un système de prêts à certains bénéficiaires et sous certaines conditions sans oublier des recouvrements de garantie. Tout le problème consistera ici comme ailleurs à éviter la discrimination érigée en doctrine dans ce pays (Voir les prêts bancaires), à ne favoriser qu'une

(102) Geert D., Ellen V.L. op.cit, P.29.

certaine classe, qu'une certaine composante. L'accès aux prêts, au crédit agricole reste un élément fondamental pour éviter l'échec des périmètres irrigués villageois fondés sur la capacité à gérer le travail, sur la volonté de s'en sortir.

Le sous-secteur de l'élevage ne doit pas être absent de ces programmes pour ne pas laisser pour compte une partie pastorale de la Mauritanie. En effet, une frange non négligeable continue de vivre de cette pratique malgré les sécheresses successives, une nature de plus en plus hostile et une désertification galopante. Après avoir établi le diagnostic du sous-secteur, la direction de l'élevage avait élaboré une stratégie de développement qui se voulait "réaliste, adaptée aux conditions actuelles pour faire face à toutes ces circonstances écologiques et socio-économiques dont la persistance pourrait amener un effondrement total du système traditionnel d'élevage"(103).

Cette stratégie s'attèlera à réorganiser le monde des pasteurs et agropasteurs en structures de coopératives à l'intérieur desquelles sera menées des actions de formation, d'information sur tout ce qui touche leur vie pour les aider à se prendre en charge et à satisfaire leurs propres besoins. L'aide du crédit agricole sera aussi d'un grand secours.

L'ensemble des actions décrites tout au long de ce chapitre ainsi que d'autres d'ailleurs, ont un dénominateur commun: la restauration du monde rural qui passe par la

(103) Malick Gaye " Communication Relative à la Nouvelle Politique de L'Elevage: Problématique Pastorale, Stratégie Pour le Développement." Séminaire sur la Politique Agricole, NKC, Oct, 1986,P.2.

promotion d'un développement autonome, endogène(104) ancré dans les réalités traditionnelles. La satisfaction des besoins essentiels concourt à la renaissance des populations rurales et en tant que telle, il apparaît nécessaire, urgent de les associer, de les faire participer à toutes les actions intéressant le changement de leur milieu. Cette participation de la population à l'élaboration de tout ce qui touche de près ou de loin à sa vie passe inéluctablement par la mise en oeuvre de nouvelles structures participatives, de réformes politico-administratives, autre élément fondamental pour la réussite de la stratégie des besoins essentiels.

PARAGRAPHE 3: Des Politiques de Structures Participatives et des Réformes Politico-administratives.

L'une des conditions essentielles pour la réalisation efficace de tout projet de développement est la stabilité politique, économique, sociale, l'engagement des populations à participer pleinement à toute action. Or, dans ce cas précis, il apparaît clairement que l'une des causes des échecs répétés de nombreux projets de développement dans les milieux défavorisés, ruraux des P.V.D. s'expliquent en partie par l'absence de participation des populations concernées et l'inadaptation de ces dits projets dans des sociétés traditionnelles. L'un des enseignements majeurs à tirer de ces décennies jugées "perdues pour l'Afrique" par MR. Adebayo Adedji Sécretaire Executif de la Commission Economique pour l'Afrique (C.E.A.) c'est que rien ne pourrait se faire

(104) Cf. Huynh Cao Tri " Le Concept de développement Endogène et Centré sur L'Homme. " In Clés Pour une Stratégie Nouvelle. UNESCO, 1984, P.13-19

dorénavant pour la promotion du monde rural sans le consentement, la participation de celles et ceux pour qui les actions sont entreprises.

La participation populaire reste donc au coeur du développement endogène et "C'est dès le départ qu'il faut poser celle-ci et envisager la mise sur pied de structures au sein desquelles une telle participation sera possible."(105). Une telle participation peut prendre la forme de communautés villageoises à l'image de celles qui existent au Sénégal où très tôt les autorités avaient senti la nécessité d'associer les populations à l'élaboration des projets de développement économique et social. La "Communauté rurale étant une personne morale de droit public, elle jouit de l'autonomie financière. Constituée par un certain nombre de villages appartenant au même terroir et unie par une solidarité résultant du simple voisinage, la communauté villageoise regroupe en conséquence des populations possédant des intérêts communs et capables de trouver les ressources nécessaires à leur développement."(106).

Un choix pareil suppose un changement d'orientation, un retour aux sources, aux réalités du pays pour trouver les fondements d'une nouvelle voie. Or, nous avons constaté précédemment que la Mauritanie traverse une crise profonde de société qui menace les bases de l'Etat à travers la querelle intercommunautaire. L'Etat Mauritanien est aujourd'hui remis en cause, il ne cadre plus avec ce qui fait son essence, sa vocation, ses populations n'ont plus conscience d'appartenir à

(105) Guy Belloncle " Participation Paysanne et Aménagements Hydro-agricoles, Les Leçons de Cinq Expériences Africaines." Karthala, 1985,P.15.
(106) Moustapha Kassé, op.cit,P.31.

une seule et même entité. Se pose donc le problème d'une renaissance de celui-ci, d'une reconciliation nationale pour que la participation populaire au développement puisse voir le jour. En effet, le "thème de la participation paysanne au développement agricole en Afrique renvoie à un problème plus vaste, qui semble la clé de la question au développement: le problème de la forme de l'Etat en Afrique, de son inadéquation à la culture en place, donc de son illégitimité facteur premier de son inefficacité"(107).

La reconciliation nationale prônée par beaucoup de mauritaniens, le développement économique et social n'ont aucune chance de réussir dans le cadre d'un Etat centralisateur, autoritaire sous la houlette d'un pouvoir militaire. Cet Etat ne peut en aucune manière servir de catalyseur, de "moteur" du développement.

L'autonomie, la décentralisation, nous paraîssent être des éléments pouvant favoriser l'essor d'un milieu rural aux abois et non le "rêve obsédant de la construction nationale, le mythe fascinant de l'Etat-Nation à l'"européenne", la crispation sur le mimétisme jacobin..."(108). C'est cet Etat mystificateur, "paralysé" qui fonctionne en Mauritanie comme ailleurs avec l'aide d'un instrument principal, une administration publique loin des réalités et des hommes qu'elle est censée administrer. Des réformes s'imposent plus que jamais pour donner des chances de réussite à toutes les initiatives.

---

(107) Thierry Michalon " Rêves Etatiques et Réalités Politiques en Afrique. L'Etat-Nation, Obstacle au développement?" in Politiques de l'eau en Afrique, op.cit, P.31.
(108) Idem.

A/ L'Urgence des Réformes Administratives.

L'administration publique mauritanienne comme celle de la majorité des Etats Africains est un héritage colonial, fruit d'un mimétisme. A ce titre, elle est à l'image de l'administration de l'ancienne puissance et pire, elle est restée très distante de la société, véhiculant le clientélisme politique, régional, le favoritisme, accentuant ainsi des inégalités sociales déjà énormes. Minée par une corruption galopante, elle se caractérise aussi par un absentéisme sans précédent des agents de l'Etat dont l'inconscience pour certains et le laxisme n'avait d'égale que leur inutilité pour reprendre une expression de Tidiane Diakité(109).

Elle n'a jamais su s'adapter aux réalités locales, traditionnelles, n'offrant aux ruraux qu'un visage coercitif accentuant ainsi le phénomène de rejet. Par sa lourdeur, son bureaucratisme, elle est comme l'affirme H.Cao Tri l'"antithèse de la participation "Une mutation s'impose et celà passe par une "analyse des contraintes et des possibilités relatives à l'adaptation de l'administration aux exigences du développement endogène d'une part, d'identifier les mécanismes et les modalités de la participation populaire dans les contextes socio-culturels particuliers des Pays en voie de développement"(110).

(109) Tidiane Diakité " L'Afrique malade d'elle-même " Karthala, 1986.

(110) Huynh Cao Tri " L'Approche Socio-culturelle, Communicative et Participative de L'administration publique." in Administration Participative et Développement Endogène, UNESCO, 1986, P.12.

L'un des objectifs essentiels de toute réforme administrative sera un changement de mentalité c'est-à-dire que toute structure administrative à quelque niveau qu'elle se trouve devra intégrer, assimiler avant toute chose, ce qui fait l'essence même de la société qu'elle est censée s'occuper: les valeurs locales, traditionnelles. Ce qui suppose nécessairement le rejet de tout ce qui ne correspondrait pas aux exigences souhaitées pour relever les défis du développement rural.

Dans ce sens, l'administration conçue comme outil de développement devra être une structure qui colle à la société, communicative, souple, libérée de tout formalisme et de relation anonyme et non un "énorme gouffre qui engloutit des sommes énormes quotidiennement et sans le moindre apport"(111).

C'est à l'endogénéité de l'administration que l'on appelle pour rechercher la contribution de tout un chacun à la marche de la société vers un progrès social. Celà signifie enfin que l'administration devra trouver son "adaptation et son enracinement dans le milieu socio-culturel, condition fondamentale de l'institutionalisation et du fonctionnement d'une administration participative pour le développement endogène"(112). Les réformes souhaitées rencontrent cependant des oostacles provenant des structures traditionnelles qui regissent la vie communautaire ce que Raï Panandiker appelle

(111) Tidiane Diakité; op.cit, P.67.
(112) Huynh Cao Tri: Introduction à l'ouvrage" Public administration and Management: Problems of adaptation in different Socio-cultural contexts." UNESCO, Abhinov. Publications, New-Delhi, 1982,P.1-11

"institutions et valeurs autochtones"(113). Celles-ci doivent être recherchées dans l'expérience mauritanienne en matière d'administration, (114) dans sa tradition adminstrative.

Le problème est dans ce cas de savoir si cette dernière existe en Mauritanie. Certes des structures traditionnelles(115) ont toujours existé et existent encore de nos jours dans certaines zones: les Conseils de villages, les Assemblées Locales, les Chefferies etc..qui regissent la vie locale malgré la présence d'une structure administrative de type moderne incapable cependant de promouvoir un développement véritable. Le souci premier sera d'identifier dans la vie locale, dans la tradition administrative, les"valeurs culturelles qui sont pertinentes pour l'édification de l'appareil endogène et qui sont viables dans l'environnement socio-culturel local"(116).

Ces "valeurs" ainsi dénichées devront être adaptées aux nécessités du développement endogène, dont l'objectif principal est la satisfaction des besoins de l'homme. Un retour aux sources, aux structures traditionnelles seront les bases d'action des agents administratifs en un mot, il faut se mettre à l'écoute des populations, aller à leur rencontre, ne plus se cantonner dans un travail de bureau. C'est à un changement radical d'attitudes, de rapports qu'il s'agit entre administration et administrés, prémisse d'une décentralisation qui passe d'abord par des mutations structurelles sans négliger

(113) Cf. V.A. Pai Panandiker: " Crétion d'une administration Pour le developpement endogène: Proolèmes et Conditions Pratiques" in Administration Participative et Developpement endogène. op.cit, P.21

(114) Cf. Mouknass H.O."L'Organisation Administrative de La Mauritanie", Thèse, Université Paris II, 1978.

(115) Cf. Francis de Chassey, op.cit,P.53

(116) V.A.Panandiker,op.cit,P.23.

bien au contraire le souci permanent de la double formation: celle des administrateurs et celle des populations.

La décentralisation pour son efficacité se débarassera au préalable de certains obstacles comme le bureaucratisme, la lourdeur, le formalisme. A ce titre, la création de "petites unités" à l'intérieur des communautés rurales serait un atout supplémentaire pour favoriser la participation populaire et stimuler les initiatives locales. En effet, la "décentralisation du développement implique essentiellement la restitution au peuple, à chaque niveau approprié, des activités qui ont une répercussion directe sur son existence. Une grande partie du développement en particulier celui qui touche à l'agriculture et à divers services sociaux notamment la santé, l'approvisionnement en eau et à l'enseignement, a des incidences directes sur la vie de la population, du niveau du village..."(117).

Cette affirmation cadre parfaitement avec la stratégie des besoins essentiels et l'impérieuse participation des populations a sa mise en oeuvre. La restructuration de structures traditionnelles comme par exemple le "conseil des villages" constitue un bon moyen de favoriser la participation locale et dont il est en parfaite harmonie. Il faudra que l'agent de l'Etat sache s'éclipser pour faire place aux institutions villageoises dans l'administration de leurs affaires, qu'il recherche toujours la collaboration des chefs

(117) Fai Panandiker, op.cit, P.46.

coutumiers, des responsables d'associations locales(118) dans ses missions administratives. Une telle ligne de conduite n'est pas compatible avec un appareil administratif impersonnel, fortement hiérarchisé et détaché de la population, d'où la nécessité de la promotion d'une "stratégie politico-administrative du développement endogène "selon Paï Panandiker passant par la transformation en profondeur de l'appareil bureaucratique pour l'adapter aux nouvelles tâches du développement.

Les institutions de formation dont les actions sont vitales pour la stratégie des besoins essentiels que nous avons abordé auparavant, auront un rôle important à jouer. Les cadres sortants de ces écoles (Santé, Formation Professionnelle, Administration) devront assimiler les réalités rurales, les mentalités, l'environnement des populations qu'ils auront à côtoyer et à servir. D'où donc une formation adéquate en fonction des problèmes auxquels il va falloir s'attaquer, une formation qui s'identifiera aux valeurs, aux structures traditionnelles. La refonte des rouages administratifs s'impose pour servir les populations car le développement endogène doit se construire "autour des systèmes politico-administratifs qui ont leurs racines dans le sol et l'âme des collectivités locales du monde en développement, alliés à des systèmes administratifs qui seraient à l'écoute du peuple"(119).

---

(118) Guy Belloncle " Les Associations Villageoises: Seule Base Possible d'un développement au service des populations Sahéliennes " in Cahiers de Sociologie Economique. N° 4/5 1981, P.39.

(119) Paï Panandiker, op.cit, P.30

B/ La Nécessité de Changements Politiques. (120).

L'Etat Mauritanien "unificateur" et centralisé n'est plus viable à l'heure actuelle pour une société en crise. Il est urgent de réfléchir en profondeur à l'adoption d'une solution à la lumière du conflit intercommunautaire et procéder inéluctablement à des changements politiques. Dans ce sens, la libre expression des individus dans le cadre d'un Etat de droit devient une nécessité vitale. Plus d'une décennie de pouvoir militaire, de dictature est marquée par les échecs politiques, économiques et sociaux à travers l'insatisfaction des besoins de l'homme mauritanien opprimé et le mépris des droits les plus élémentaires.

Devant la généralisation du désastre socio-économique et politique, l'heure semble être à une réflexion sur les maux de la société mauritanienne. La meilleure manière serait l'organisation d'une conférence nationale à l'image de ce qui se pratique un peu partout en Afrique où, sous les poussées revendicatives des populations les régimes vacillants des militaires ont cédé. Cette conference sera l'occasion de débattre de différents sujets, de la nature des réformes à envisager sur le plan politique, la formule étatique à adopter: Fédéralisme ou Etat unitaire, sur le plan économique: Quelle stratégie de développement choisir? etc...La réflexion sur le devenir de la Mauritanie est plus que d'actualité et le préalable en est donné et déjà une libéralisation politique après celle imposée par le F.M.I. et la Banque Mondiale.

(120) Voir Ernest Harsch " La Démocratie en Afrique " Dossier in Forum du Développement, N°154, Juillet-Août 1991, PP.12.16.

Le vent de la démocratie qui souffle un peu partout a incité certes les militaires à tenir compte de ce mouvement en faisant adopter par référendum une nouvelle constitution le 12 Juillet 1991. Ce changement de cap des militaires intervient dans un contexte national, régional et international qui ne pouvait laisser sans réaction le pouvoir mauritanien.

1/ Au niveau national.

Le contexte de crise marqué par la querelle intercommunautaire et la répression de la communauté noire continue de cristalliser la vie intérieure. En Avril et Mai 1991, elle a atteint une étape plus que tragique avec la découverte d'un massacre de plusieurs centaines de militaires négro-africains en détention et auparavant accusés de comploter contre le pouvoir. Dénoncés par Amnesty International, ces massacres ont pour la première fois provoqué des réactions importantes à l'intérieur du pays où le syndicat des travailleurs mauritaniens (U.T.M.) ainsi que des personnalités civils ont très vite réagi en demandant aux responsables militaires de faire toute la lumière sur cette affaire. La crise economique ajoutée à cette nouvelle affaire était pour les syndicalistes mécontents l'occasion de demander le départ des militaires incapables selon eux de remédier efficacement aux problèmes du pays.

Acculé de l'intérieur, mis au banc et indexé à l'extérieur, le pouvoir militaire aux abois se cherche une issue qu'il croit trouver en promettant une ouverture démocratique dont le seul objectif veritable semble être la

sauvegarde du régime celà d'autant plus que le voisinage connaît aussi quelques soubressauts.

2/ Au niveau régional.

Quelques évènements très importants secouent encore le Maghreb et ne pouvaient nullement laisser indifférents les autorités mauritaniennes. Le premier et sans doute le plus actuel reste la montée du fondamentalisme religieux (121) qui touche d'abord la Tunisie où le pouvoir réagira très vite en procédant à l'arrestation de plusieurs sympathisants islamistes accusés de comploter contre le régime de Ben Ali. C'est ensuite à L'Algérie de faire face au phénomène intégriste où le Front Islamiste du Salut (F.I.S.) a entrepris un bras de fer avec le Front de Libération National (F.L.N.) au pouvoir. Fort de son premier succès aux élections municipales, le F.I.S. ne voulait sans doute pas s'arrêter en si bon chemin et reclamait dans la foulée des élections législatives et présidentielles que le pouvoir se hâtait de promettre sans doute pour reprendre en main une situation qui semblait lui échapper.

La guerre du Golfe avait été l'occasion pour le F.I.S. de prendre possession de la rue et d'apporter son soutien à L'Irak prenant le contre-pied de la position officielle du pouvoir comme un peu partout dans le Maghreb. De manifestations en menaces incessantes à la guerre sainte, le F.I.S. mettait le F.L.N. au pied du mur qui finira par arrêter les leaders intégristes tout en proclamant l etat de siege. Une reprise en main qui s'accompagnera de la nomination de Ahmed Ghozali comme

(121) Sur le développement du fondamentalisme religieux au Maghreb Voir Paul Balta " L'Islam dans le monde " Le Monde Editions. 1991

nouveau Premier Ministre à charge de préparer les éléctions promises. Décapité, le F.I.S. se trouve aujourd'hui privé de ses têtes pensantes, réduit à la clandestinité. Son intransigeance lui aura fait perdre des acquis politiques qu'il aura du mal à retrouver.

Le Maroc du Roi Hassan II reste pour le moment à l'écart de cette vague intégriste car, le Souverain, Amir AL Mouminine (Commandeur des Croyants) occupe entièrement le terrain malgré le contexte de crise qui n'épargne pas le Royaume Chérifien. Fort de son statut (Il est aussi descendant du Prophète), il ne laisse à personne le choix d'utiliser la religion à des fins politiques. Il bénéficie d'autre part du soutien des Monarchies du Golfe (Arabie-Saoudite notamment) qui sont les principaux soutiens financiers des fondamentalistes du Maghreb. La principale préoccupation du Roi du Maroc reste pour le moment le Référendum au Sahara Occidental programmé pour le début 1992 après le cessez-le feu du 6 Septembre 1991 sous les auspices de L'O.N.U.

Ce conflit qui aura empoisonné les relations intermaghrebines depuis maintenant plus de 15 ans, va peut-être connaître un dénouement favorisé sans doute par le rapprochement Algéro-Marocain qui prive le Polisario de son principal soutien en proie à d'autres problèmes. Les petits pas de L'Union du Maghreb Arabe (U.M.A.), l'evolution dans la région (122) auront aussi été pour beaucoup dans le retour au

(122) Voir Camille et Ives Lacoste (Sous la direction de) L'Etat du Grand Maghreb", Ed. La Découverte, Paris, 1991 mais aussi Balta Paul "Le Grand Maghreb: Des indépendances à L'an 2000" La Découverte, 1990, "L'Islam dans le monde", La Découverte, Paris, 1986.

calme dans la région. Une paix au Sahara qui ne pouvait laisser indifférent la Mauritanie qui bien que n'étant plus partie prenante directement au conflit, n'en continue pas de ressentir les soubressauts à ses frontières. C'est donc avec un intérêt certain qu'elle suivra le déroulement des opérations en souhaitant une solution durable susceptible de ramener la paix et instaurer une coopération fructueuse avec ses partenaires Maghrebins.

En attendant, elle reste aussi attentive à la montée intégriste même si le calme règne à Nouakchott où malgré son statut de religion d'Etat, l'Islam continue de vivre dans le schéma trace par O/ Daddah qui avait réussi à contenir toute velléité fondamentaliste. Certes, on avait noté une incursion de la religion dans les décisions politiques avec l'instauration de la Charia islamique au début des annees 80 mais ce n'était qu'un choix stratégique dont le but était d'attirer encore plus les pétrodollars Saoudiens. Cependant la crise économique et sociale aidant, elle n'est pas à l'abri comme dans les pays voisins où le fondamentalisme religieux est devenu une réalité et ne cesse d'inquiéter les responsables au pouvoir incapables de proposer une alternative a la crise.

Les jeunes, sans doute les plus touchés avec un avenir sombre, désespérés, se réfugient aujourd'hui dans la religion où ils espèrent trouver le salut et la foi comme on a pu l'observer lors de la guerre du Golfe. Cette dernière aura provoqué des conséquences non négligeables pour la Mauritanie et qui ont aussi été pour quelque chose dans l'ouverture prônée par le pouvoir militaire.

3/ Au niveau international.

La guerre du Golfe qui s'est déroulée à des milliers de kilomètres des frontières mauritaniennes aura tout de même laissé des traces dans le pays. Celle-ci achevée, l'heure était au réglement des comptes. Ainsi les pays qui avaient soutenu l'aventure Irakienne commencent à payer lourdement ce choix et parmi eux la Mauritanie qui tout en condamnant l'invasion du Koweit n'en apportait pas moins son soutien à Saddam Hussein. Difficile de trouver une explication cohérente à la position mauritanienne devant certains éléments. Nous avons auparavant souligné la très forte dépendance économique et financière du pays par rapport à l'aide étrangère, or celle-ci est pour une grande partie apportée par les Monarchies du Golfe (Arabie Saoudite, Koweit, Emirats Arabe Unis etc...) qui auront soutenu par leurs pétrodollars toute la politique d'arabisation de la Mauritanie pendant des décennies. Parmi leurs réalisations nous pouvons citer la construction d'Institutions scolaires (Ecoles, Institutions islamiques), des Mosquées sans oublier des projets de développement dans le Nord territoire naturel de la communauté arabe dans les Palmeraies entre autres.

Partant de ces éléments, on pouvait s'attendre a une position beaucoup plus nuancée, pragmatique de la Mauritanie dont les responsables ne pouvaient ignorer les conséquences économiques et financières de toute autre décision. Contre l'intérêt majeur du pays, ils allaient apporter leur soutien a Saddam Hussein, la présence comme principal conseiller du Chef de l'Etat de O/ Breidlil leader du Baas mauritanien aura peut-être été pour quelque chose dans ce choix. La forte influence

Baassiste dans le pays dans un contexte de troubles internes, la volonté maintes fois réitérée des autorités d'ancrer le pays dans la mouvance arabe pouvaient aussi expliquer la position aventurière des militaires.

L'Irak vaincu, La Mauritanie paye avec lui son aventure Koweitienne avec le retrait des pétrodollars des Monarchies sans oublier la sanction Américaine qui a suspendue toute son aide. Seule reste encore le soutien Français que Paris promet de revoir à la lumière des éléments du Golfe mais aussi de la situation intérieure et la violation répétée des droits de l'homme en Mauritanie.

L'ensemble de ces éléments tant au niveau national, régional, qu'international aura pesé d'un poids dans la décision des autorités de revoir leur position. Coincé à l'intérieur, en proie à de grosses difficultés économiques et financières, laché par ses bailleurs de fonds, le régime militaire va opérer un changement de cap. C'est dans ce contexte plus que difficile avec une pression tres forte que le pouvoir militaire s'habille d'une tenue de democrate en se dotant d'une constitution adoptée par référendum le 12 Juillet 1991 avec 80% d'approbation officiellement. Référendum qui s'est déroulé dans un climat tendu par l'arrestation de certaines personnalités qui avaient réclamé la lumière sur le massacre des militaires négro-africains, la tenue d'une conference nationale pour discuter des problemes qui agitent la societé mauritanienne, la création d'une commission constituante pour élaborer la constitution, la démission du

chef de l'Etat et la mise sur pied d'un gouvernement transitoire.

Négative sera la réponse des militaires soucieux de mener à leur guise les réformes démocratiques promises. Depuis le 12 juillet, la Mauritanie est dotée d'un texte fondamental qui définit le pays comme une "République islamique, indivisible, démocratique et sociale" (Article1). Une constitution qui dans ses dispositions générales reconnaît la double nature africaine et arabe du pays tout en réaffirmant l'existence de quatre langues nationales (Article 6) mais où l'on note la disparition du français comme langue officielle désormais représentée par l'arabe uniquement. C'est là sans doute une décision dictée par la situation intérieure et la répression des noirs francophones.

La constitution est aussi marquée par la primauté du Président de la République au détriment du Gouvernement et du Parlement. La prééminence du Chef de L'Etat apparaît dans la disposition formelle de la constitution ou pas moins de 17 articles lui sont consacrés contre 3 au Gouvernement et 11 au Parlement. Cette primauté résulte et s'explique aussi par certaines prérogatives comme l'article 39 relatif à l'Etat d'exception, le recours au référendum (article 38) sans oublier la nomination du Premier Ministre (article 30) qui fait du Président le véritable patron de l'exécutif. Le Premier Ministre et son Gouvernement sont responsables devant le Président et devant le Parlement (article 74). Par cette disposition, le régime issu de la constitution mauritanienne apparaît comme un Regime parlementaire oualiste. Cependant au

vu de la prééminence du Président et du rôle futur du Parlement qui aura toutes les chances d'être une "chambre d'enregistrement", le système mauritanien ressemblerait plus à une dictature "constitutionnelle".

Cette constitution du 12 Juillet n'est qu'un artifice tendant à légitimer un pouvoir que les militaires présentent déjà comme un pas vers la démocratisation du pays. Or il est aujourd'hui admis que cette derniere doit obligatoirement passer par le respect des libertés et des droits fondamentaux de l'homme. Car la stratégie alternative que nous préconisons sous-entend le concours de toutes les forces vives du pays, le développement est d'abord participation populaire. Cependant, depuis 1986 la Mauritanie a pris place dans un club peu envié, celui des Etats qui bafouent régulièrement les droits les plus élémentaires de l'homme. Quotidiennement dénoncée par des associations humanitaires comme Amnesty International, la Mauritanie n'a pas cessé de s'enfoncer dans la barbarie. La communauté négro-africaine a payé un lourd prix et les arrestations, tortures, emprisonnements, liquidations extra-judiciaires bannissement font partie de son lot quotidien(123) sans oublier la spoliation de ses terres alluviales au profit de riches commerçants et de la classe politico-militaire. Tout a été fait pour effacer l'existence d'une identité noire en Mauritanie et la volonté d'ancrer encore plus le pays dans la mouvance arabe.

Finalement mise au banc de la société internationale par ses violations répétées des droits de l'homme, en proie à une

(123) Cf. Amnesty International "Mauritanie: Contexte d'une crise" op.cit.

forte crise économico-financière, la Mauritanie est à la croisée des chemins. Son avenir est sombre et les perspectives sont loin d'être favorables. Sans liberté, sans démocratie, point de développement et un "régime politique qui se nourrit de la terreur gratuite exercée sur des populations déshéritées ne peut-être démocratique, il tue l'intelligence et l'imagination créatrice, toutes choses qui donnent vie à l'être et sans lesquelles il n'est point d'accomplissement de l'homme, partant point de progrès"(124). La survie de la Mauritanie en tant qu'entité passe par la restauration du droit, de la liberté, de la démocratie, de tout ce qui fait l'essence même de cet Etat: ses différences culturelles perçues comme richesse et non comme obstacle à tout développement politique, économique et social.

La participation de l'ensemble des mauritaniens à l'effort de développement ne pourra s'effectuer que dans le cadre d'un pouvoir respectueux des droits et la dignité de l'homme, d'un pouvoir démocratique à l'écoute des aspirations des déshérités. Or, ce n'est que lorsque ceux-ci se sentiront libres, protégés, consultés, qu'ils apporteront leurs concours à toute action visant à restaurer un monde rural longtemps meurtri, abandonné à son sort. L'ensemble de ces changements constituent une des conditions essentielles pour l'application dans un temps raisonnable de l'alternative que nous préconisons. L'efficacité de cette stratégie ne pourra être obtenue que dans le cadre d'une stabilité politique retrouvée, d'une démocratisation véritable et le respect des droits fondamentaux.

(124) Tidiane Diakite, op.cit,P.141.

CONCLUSION GENERALE

Les responsables mauritaniens comme les "dirigeants africains se trouvent aujourd'hui confrontés à de dures réalités. La sécheresse, les conflits politiques et militaires, l'accumulation des dettes, l'affaissement des prix des produits de base et quantité d'autres problèmes qui sont autant de préoccupations graves et immédiates. Ces questions continueront inévitablement d'absorber le temps, l'attention et les ressources dans les pays développés comme dans les pays sous-développés..."(1). Au terme de cette étude, nous avons observé les réponses mauritaniennes à certaines de ces questions et plus globalement au problème du développement. Nous avons mesuré les quelques progrès accomplis mais nous avons surtout décelé l'ampleur de la tâche qui attend le pays dans ce début des années 90 presentées déjà comme "celles de la pauvreté".

Sans pour autant verser dans le catastrophisme et à la lumière des experiences passées en matière de développement, il nous semble que la Mauritanie aura a faire face à des défis dont les réponses détermineront son avenir à plus ou moins long terme. Les perspectives sombres nécessiteront des prises de décisions et des réflexions politiques pour repenser les structures et orienter le développement vers de nouvelles approches. La première tâche consistera en une réflexion sur l'Etat qui traverse aujourd'hui une grave crise, menaçant dangereusement ses fondements d'autant qu'en face de la

(1) O.C.D.E. "Coopération Pour le Développement" Exercice 1986, P.31.

faiblesse des capitaux privés nationaux, le développement économique reste ici l'exclusivité de l'Etat. Or, un Etat contreversé, affaibli est incapable de s'acquiter convenablement du développement.

Un Etat fort, solide est donc un préalable "parce que le développement économique est lié à l'action de l'Etat, le problème majeur du tiers-monde est donc fondamentalement politique. C'est celui de la légitimité du pouvoir. Il réside dans le fossé qui sépare les peuples de ceux qui sont chargés de conduire leur destin... La première démarche en ce sens consisterait sans doute à faire de ces peuples des nations."(2).

Mission difficile aujourd'hui dans le contexte mauritanien où les tensions intercommunautaires sont très exacerbées à cause d'un système politique partisan d'où l'absence de toute idée de nation dans ce pays qui empêche d'apporter des réponses suffisantes aux nécessites du développement. L'intégration nationale semble en ce moment difficile à restaurer en Mauritanie, il serait souhaitable de procéder à quelques transformations, à des aménagements dans la structure étatique, nous pensons au fédéralisme.(3)

Au plan économique et suite aux expériences mauritaniennes dans ce domaine, une réorientation s'impose ce qui nous a poussé à préconiser une autre stratégie alternative: la satisfaction des besoins essentiels adaptable au cas

(2) Bernard Chantebout, op.cit, P.136. Voir Dumont R."Democratie Pour L'Afrique". Le Seuil, Paris, 1991.
(3) Sur La Pratique du Fédéralisme, Voir Bidegaray C, Emeri C, Seurin J.L. (Sous la direction de) "Droit Constitutionnel et Institutions Politiques" P.U.F., 1983.

mauritanien dans le but fondamental d'atténuer les souffrances des populations dont l'existence se ramène en ce moment à une perpétuelle survie. S'intéresser au sort des plus démunis, c'est leur donner l'occasion de participer à l'élaboration et à l'exécution des programmes les concernant. Le développement passe par la participation avons-nous déjà affirmé et celle-ci reste dépendante de la démocratie, dans cette voie, la Mauritanie comme beaucoup d'autres Etats devra "procéder à des changements dans les domaines de la démocratisation de la société... Les systèmes politiques devront évoluer vers une démocratisation véritable et une pleine participation de toutes les couches de la société...".(4)

Cette nouvelle coopération, Mahbub UL Haq la voudrait comme une prémisse à des iniatives de L'O.N.U. en faveur du développement comme elle l'a fait au niveau politique avec la guerre du Golfe par la création par exemple d'un Conseil de Sécurité Economique chargé de promouvoir le développement ou tout au moins de soutenir l'action des P.V.D. (5). Le sort de l'homme commence à être pris en compte dans la définition des programmes de développement des institutions internationales (P.N.U.D., Banque Mondiale) ou des termes comme les "Indicateurs humains de développement" (I.D.H.), "Indicateurs de Liberté Humaine" (I.L.H) commencent à émerger. Ceux-ci comportent trois composantes essentielles: "Le développement de la population, qui exige d'investir dans l éducation, la santé, la nutrition et le bien-être social; le développement

(4) Jean-Pierre Barbier "Quelle Stratégie de développement en Afrique Subsaharienne Pour les années 1990?", Faits et Documents in Afrique Contemporaine N°154, Février 1990, P.49.
(5) Voir: "Bilan du redressement économique et le développement de L'Afrique (1986.1990), Dossier Forum du Développement, N° 155, Sept.Oct., 1991, PP.1.14.

par la population, c'est-à-dire un développement pour la population, qui doit satisfaire les besoins de chacun et fournir un revenu et des possibilités d'emploi à tous". (6).

Mais en attendant que toutes ces bonnes intentions se concrétisent, il faudra que la Mauritanie compte d'abord sur ses propres forces, sur sa capacité à mobiliser sa population dans l'effort de développement.

Elle est condamnée à emprunter cette voie car ne pouvant plus compter sur ses bailleurs de fonds arabes (Arabie Saoudite, Koweit et autres) qui lui font payer cher ses erreurs de la guerre du Golfe. La situation socio-économique plus que catastrophique ramène le spectre de la famine et de la pauvreté en ce début des années 90, sans oublier l'instabilité politique. Dans ces conditions, il appartiendra à tout un chacun de se sentir concerné pour montrer que nous ne voulons pas être des spectateurs impuissants d'événements au cours incertain, mais que nous sommes en mesure de maîtriser, de forcer le cours de ces derniers et d'envisager le rôle futur de l'homme mauritanien dans les défis à venir.

(6) Voir P.N.U.D. "Rapport mondial sur le développement humain" Economica, 1991.

A N N E X E S

ANNEXE 1: EVOLUTION DEMOGRAHIQUE-REALISATIONS F. (2° et 3° PLAN)

PRODUCTIONS RURALES (AGR. ELEV. 3° PLAN)

TABLEAU 1: POPULATION DES REGIONS EN 1977 ET 1988

REGIONS	POP.RECENSEE EN 77	POP.RECENSEE EN 88	TAUX D'ACC.ANNUEL %
HODH CHARKI	156.721	208.386	2,6
HODH GHARBI	124.194	152.329	1,8
ASSABA	129.162	161.307	2,0
GORGOL	149.432	179.718	1,6
BRAKNA	151.353	185.883	1,8
TRARZA	216.008	200.592	0,7
ADRAR	55.354	60.633	0,8
NOUADHIBOU	23.526	60.603	8,7
TAGANT	74.980	65.255	-1,2
GUIDIMAKA	83.231	116.676	3,0
TIRIS ZEMOUR	22.554	33.740	3,6
INCHIRI	17.611	13.635	-2,2
NOUAKCOTT	134.704	387.802	9,8
TOTAL	1.338.830	1.825.959	2,8

SOURCE: RECENSEMENT 1988. D.E.P.

TABLEAU 2: POPULATION MAURITANIENNE SELON LA REGION ET LE MILIEU DE RESIDENCE (1977)

REGIONS	RUR.SEDENT.		RUR.NOMAD.		URBAINS		ENSEMBLE
	NB.	%	NB.	%	NB.	%	
HODH CHARKI	57.773	37	85.708	55	13.240	8	156.621
HODH GHARBI	51.679	42	64.010	51	8.507	7	124.194
ASSABA	75.458	58	43.438	34	10.266	8	129.162
GORGOL	112.360	75	16.365	11	20.707	14	149.432
BRAKNA	87.598	58	50.603	33	13.152	9	151.353
TRARZA	86.134	40	106.108	49	23.766	11	216.008
ADRAR	21.520	39	17.654	32	16.180	29	55.354
NOUADHIBOU	1.596	7			21.930	93	23.526
TAGANT	24.584	33	42.565	57	7.861	10	74.980
GUIDIMAKA	68.171	82	9.067	11	5.993	7	83.231
TIRIS Z.	2.344	11	737	3	19.473	86	22.554
INCHIRI	1.774	10	7.795	44	8.042	46	17.611
NOUAKCHOTT					134.704	100	134.704
TOTAL	590.991	44	444.020	33	303.819	23	1.338.830

TABLEAU 3: POPULATION MAURITANIENNE SELON LA REGION ET LE MILIEU DE RESIDENCE (1988).

REGIONS	RUR.SEDENT.		RUR.NOM.		URBAINS.		ENSEMBLE
	NB.	%	NB.	%	NB.	%	
HODH CHARKI	105.815	51	67.078	32	35.493	17	208.386
HODH GHARBI	92.654	61	41.151	27	18.524	12	152.329
ASSABA	99.601	62	24.666	15	37.040	23	161.307
GORGOL	129.775	72	14.321	8	35.622	20	179.718
BRAKNA	126.862	68	23.855	13	35.166	19	185.883
TRARZA	135.401	67	23.685	12	41.506	21	200.592
ADRAR	34.285	57	4.869	8	21.479	35	60.633
NOUADHIBOU	1.704	3	837	1	57.462	96	60.003
TAGANT	46.255	71	7.616	12	11.384	17	65.255
GUIDIMAKA	97.385	83	7.695	7	11.596	10	116.676
TIRIS Z.	2.097	6	3.137	9	28.506	85	33.740
INCHIRI	2.478	18	1.748	13	9.409	69	13.635
NOUAKCHOTT	—	—	—	—	387.802	100	387.802
TOTAL	874.312	48	220.658	12	730.989	40	1.825.959

TABLEAU 4; POPULATION DES CENTRES URBAINS 1977.1988

POPULATION EN 1977		CENTRES URBAINS	POPULATION EN 1988		TAUX.D'ACC.
NB.	%		NB.	%	%
134.704	44,3	NOUAKCHOTT	327.802	54,0	9,8
7.938	2,6	NEMA	19.546	2,7	8,3
5.302	1,7	TIMBEDRA	10.046	1,3	5,8
10.266	3,4	KIFFA	27.472	3,8	9,1
8.505	2,8	..AIOUN	12.532	1,7	3,5
20.707	6,8	KAEDI	29.717	4,1	3,3
5.316	1,7	ALEG	9.146	1,2	4,9
7.836	2,6	BOGHE	12.060	1,6	3,9
16.510	5,4	ROSSO	27.046	3,7	4,5
7.256	2,4	BOUTILIMIT	14.460	2,0	6,3
16.180	5,3	ATAR	21.479	3,0	2,6
21.930	7,2	NOUADHIBOU	57.462	8,0	8,9
7.861	2,6	TIDJIKJA	11.384	1,5	3,3
5.993	2,0	SELIBABI	11.596	1,6	6,0
17.401	5,7	ZOUERATE	26.069	3,6	3,7
8.042	2,6	AKJOUT	9.409	1,3	1,4
2.072	0,7	F'DERICK	2.417	0,3	1,4
1.570	0,5	AMOURG	5.901	0,8	12,5
2.467	0,8	TINTANE	5.992	0,8	8,2
4.605	1,5	MAGHAMA	5.905	0,0	2,2
3.821	1,0	MAGTALAHJAR	8.550	1,2	7,4
3.219	1,0	BABABE	5.410	0,7	4,7
3.712	1,2	GUERROU	9.568	1,3	8,8
303.819	100,0	ENSEMBLE	717.968	100,0	7,9

TABLEAU 5: DEUXIEME PLAN ECONOMIQUE ET SOCIAL

(ETAT ET REALISATION-MILLIONS D'U.M)

SECTEURS	INVEST.PREVU	MONT.CONS.	MONT.CONS. INVEST.PREVU	NB.PR	NB.PROJ. REALISE	NB.PROJ. EN COURS
1.SECT.RUR.	1312,2	503,7	38,5	39	8	17
ELEVAGE	433,8	87,6	20,2	7	1	4
AGRICULT.	774,4	174,8	22,6	23	5	9
ANIMA.RUR.	—	1,5	—	3	—	2
PROTEC.NAT.	20,0	2,8	14,0	4	—	2
HYDR.PAST.	84,0	237,0	282,0	2	2	—
2.SEC.PRO.MOD.	3244,6	2865,4	88,3	33	16	9
INDUSTRIES	600,0	—	—	1	—	—
IND.ANIMALES	46,4	—	—	3	—	3
PECHE.IND.P.	250,8	11,6	4,6	13	35	3
MINES.GEOLO.	2347,4	2853,8	121,6	16	11	3
3.EQUIPEMENT	3096,2	1984,2	64,1	40	18	8
INFRAST.ROUT.	1456,8	1248,2	85,7	9	7	1
" ".MARIT.	489,0	195,2	39,1	3	1	2
" ".FLUVI.	82,8	—	—	6	1	1
" ".AERIEN.	254,6	24,4	9,6	8	2	1
HABIT.URBANI.	22,6	1,2	5,3	1	1	—
TELECOMMUNICA.	158,4	218,4	137,9	1	—	1
CARTOGRAPHIE	12,2	—	—	1	—	—
HYDR.URB.ELECT.	619,6	300,8	48,5	11	6	2
4.SANTE.ACT.SOC.	308,0	9,8	3,2	5	—	3
5.EDUCAT.FORMAT.	538,8	151,0	28,0	24	5	9
ENSEIG.PRIMAI.	173,4	58,3	33,6	4	2	2
" ".SECOND.	169,2	18,7	11,0	8	1	3
" ".SUPER.	30,0	50,0	166,7	1	1	—
" ".TECH.PRC	166,2	24,0	14,4	5	1	3
JEUNESSE.SPORT	—	—	—	6	—	1

TABLEAU 6: INVESTISSEMENTS PREVUS ET REALISES PAR SECTEUR 3° PLAN

DEVELOPPEMENT RU.	DEPENSES D'INV. PREVU AU PLAN	DEPENSES D'INV. REALISES 76.80	POURCENTAGE AU SECTEUR %	
	(MILLIONS U.M.)		PREVU	REAL.
DEVELOPPEMENT RUR.	5.938	3.342	14	10
SECTEUR MODERNE	5. 594	4.969	16	15
PROGRAMMES SPECIAUX	9.610	3.732	23	11
INFRASTRUCTURES	14.251	16.934	34	52
RESSOURCES H.	5.344	3.735	13	12
TOTAL	41.782	32.612	100	100

SOURCE: D. E . P

TABLEAU 3: PRODUCTION AGRICOLE. CAMPAGNE 1970.1971 1974.1975
(EN T.)

CULTURES	CAMPAGNE 1970.1971	CAMPAGNE 1971.1972	CAMPAGNE 1972.1973	CAMPAGNE 1973.1974	CAMPAGNE 1974.1975
MIL,SORGHO	83.000	50.000	37.500	25.000	40.000
MAIS	4.000	4.250	2.000	1.500	4.650
NIEBE	10 .000	7.500	3.000	2.060	2.000
PATATE D.	2.000	2.000	1.000	700	7000
RIZ	1.365	1.365	2.500	3.000	3.000
DATTES	12.500	15.000	10.000	10.400	12.500
LEGUMES	700	700	1.000	1.400	2.000
ARACHIDES	3.000	?	1.000	980	1.200
HENNE	200	?	100	100	135

SOURCE: D . E . P

TABLEAU 8: EVOLUTION DU CHEPTEL AU COURS DE LA PERIODE 1964.1975 (EN MILLIERS DE TETES)

	1964	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	197
BOVINS.	2000	2000	2275	2500	2000	1850	1550	1500	1115	1150	1185
OV.CAP.	4600	5900	6650	6700	7000	6750	6500	6500	5850	6300	6800
CAMELINS.	500	700	710	720	720	710	705	700	670	680	68
AS.EQUINS.	250	270	280	300	300	295	280	265	250	252	26

ANNEXE 2: CODE DES INVESTISSEMENTS MAURITANIENS: ORDONNANCE

Nº 89-013 23-1-1989

ORDONNANCE n° 89-013 23 du janvier 1989 portant code des investissements.

Le Comité Militaire de Salut National a délibéré et adopté ;

Le Président du Comité Militaire de Salut National, Chef de l'Etat promulgue l'ordonnance dont la teneur suit :

TITRE I

CHAMP D'APPLICATION

ARTICLE PREMIER. - La présente ordonnance portant Code des investissements a pour objet de définir le cadre et les conditions dans lesquels s'opérent les investissements en République Islamique de Mauritanie, les garanties dont bénéficient les investisseurs ainsi que les encouragements accordés à ceux qui contribuent à la réalisations des objectifs prioritaires fixés en fonction des bésoins et impératifs du développement national.

ART.2.
2.1.- Le présent Code s'applique à tous les investisseurs qui exercent leur activité dans l'un des secteurs suivants :

a - Entreprises de production agricole y compris les entreprises du génie rural,
b - cultures industrielles comportant un stade de transformation et de conditionnement des produits,
c - entreprises d'élevage comportant des installations en vue de la protection sanitaire du bétail,
d - entreprises de stockage et conditionnement de produits alimentaires et agricoles,
e - entreprises forêstières comportant un programme de régénération des réserves,
f - entreprises de pêche comportant des installations de transformation ou de conservation,
g - entreprises d'armement de pêche et entreprises de construction et réparations navales,
h - activités manufacturières de production ou de transformation,
i - recherche, extraction ou transformation de substances minérales,
j - activités de production de transport et distribution d'energie ; activités de production, traitement et conditionnement d'eau,
k - entreprises de télécommunications,
l - entreprises de réalisation de programme de logements à caractère économique et social,
m - aménagements et industries touristiques et autres activités hôtelières,
n - activités de services liées à l'industrie, à l'agriculture, à la pêche ou à l'élevage,
o - activités financières de cautionnement collectif,
p - entreprises commerciales d'exportation de produits manufacturés mauritaniens,
q - laboratoires d'essais ou d'analyse en rapport avec l'agriculture, l'élevage, la pêche ou l'industrie et les centres de recherche
r - les domaines et zones industrielles,
s - les entreprises de travaux d'utilité publique,
t - activités de service de santé : laboratoires d'analyse, cabinets médicaux et dentaires, laboratoires de radiologie, laboratoires de prothèse dentaire, cliniques médicales.

Sur la proposition de la commission nationale des investissements la liste ci-dessus est modifiée par le décret pris en conseil des ministres en fonction des besoins et impératifs du développement national.

Tous les investisseurs exerçant une activité visée à l'article 2.1. ci-dessus sont assurés des garanties générales découlant du titre II du présent code, et peuvent bénéficier des avantages prévus au titre III sous réserve de leur admission à l'un desdits régimes.

TITRE II

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INVESTISSEMENT ET GARANTIES ACCORDÉES AUX INVESTISSEURS

ART.3. - De la liberté d'entreprendre.

3.1. La République Islamique de Mauritanie garantit, à toute personne physique ou morale désireuse d'installer sur son territoire une activité visée à l'article 2.1. ci-dessus, la liberté d'établissement et d'investissement des capitaux dans le respect des lois et réglements en vigueur.

3.2. Au sens du présent code :"Entreprise" désigne une entité économique exerçant une activité rentrant dans le champ d'application prévu à l'article 2.1. à travers un établissement ou une société ayant satisfait aux dispositions des lois et réglements mauritaniens en vigueur notamment ceux fixant les règles fiscales et comptables de ces activités.

a - A capitaux mauritaniens si les capitaux investis sont constitués par les ressources mobilisées en Mauritanie, ces ressources pouvant appartenir à des mauritaniens ou à des étrangers,
Les ressources mobilisées à l'étranger et appartenant à des mauritaniens sont réputées être des capitaux mauritaniens.
b - A capitaux étrangers, si les ressources mises en œuvre sont mobilisées à l'étranger par une personne physique ou morale de nationalité étrangère en vue de la réalisation en Mauritanie d'un projet identifié,
c - A capitaux mixtes, si les capitaux sont formés par une mise en commun de capitaux mauritaniens et de capitaux étrangers. La participation étrangère bénéficie au prorata de l'investissement correspondant des mêmes avantages que les entreprises à capitaux étrangers.

3.3. Constituent un "investissement de capitaux étrangers" au sens de l'article 3.2. :

a - Les apports de devises ou de bien d'équipement neufs dans toute entreprise moyennant l'octroi de titres sociaux ou parts ; la valeur des apports autres qu'en devises convertibles devra être préalablement déterminée par les experts comptables agréés en République Islamique de Mauritanie.
b - Le réinvestissement des bénéfices qui auraient pu être transférés à l'étranger,
c - Le rachat d'entreprises existantes ou la prise de participation dans des entreprises existantes, effectué par apport de devises.

3.4. Sous réserve du respect des lois et réglements en vigueur en République Islamique de Mauritanie toute entreprise régulièrement établie en Mauritanie est libre :

- d'importer tous biens nécessaires à son activité ,
- d'exporter ses productions et fabrications,
- de déterminer et conduire sa politique de production, de commercialisation, d'embauche et de licenciement du personnel
  de choisir ses clients et fournisseurs et de fixer ses prix.

La République Islamique de Mauritanie garantit aux entreprises les principes suivants :

a - L'obtention auprès de la Banque Centrale de Mauritanie des devises pour l'importation de matières premières et tout autre produit nécessaire au fonctionnement de l'entreprise,

b - L'obtention auprès de la Banque Centrale de Mauritanie des devises pour le remboursement d'emprunts contractés à l'étranger et ayant fait l'objet d'un investissement dans le pays.

ART.4. - De la liberté de transfert des capitaux étrangers

4.1. Il est garanti aux personnes physiques et morales ayant procédé à un investissement de capitaux étrangers ou mixtes, au sens de l'article 3.2. le transfert libre en devises convertibles :

a - De la rémunération du capital investi sous forme de dividendes, en totalité pour les sociétés à capitaux étrangers au prorata des capitaux étrangers pour des sociétés à capitaux mixtes,

b - Des capitaux étrangers en cas de cession ou de cessation d'activités,

c - De l'indemnité versée en cas d'expropriation, nationalisation, ou réquisition, en exonération de tout droit, taxe ou impôt.

Les modalités de transfert des capitaux visées à l'article 4.1. sont déterminées par la Banque Centrale de Mauritanie.

4.2. Il est garanti le transfert des revenus professionnels des employés étrangers de l'entreprise, les modalités particulières de ce transfert sont déterminées par la Banque Centrale de Mauritanie.

4.3. En outre les plus-values de cession à des ressortissants nationaux de titres sociaux ou parts d'entreprises correspondant à un investissement de capitaux étrangers sont exonérées de tout impôt, droit ou taxe.

ART.5. - *De la protection des droits acquis*

5.1. Les droits acquis en matiére de propriété mobilière et immobilière et l'exercice légal d'une activité économique sont garantis aux entreprises sans discrimination.

5.2. Sous réserve des cas d'utilité publique constatées dans les conditions prévues par la loi, la République Islamique de Mauritanie ne prend aucune mesure d'expropriation, de nationalisation ou réquisition.
Dans le cas d'utilité publique, les mesures d'expropriation, de nationalisation ou réquisition doivent prévoir une juste et adéquate réparation dont le montant sera déterminé selon les pratiques et les régles habituelles du droit international ;

ART.6. - De l'égalité de traitement entre personnes physiques et morales mauritaniennes et étrangères

6.1. Les personnes physiques et morales étrangères reçoivent un traitement identique à celui des personnes physiques ou morales mauritaniennes, sous réserve de mesures concernant l'ensemble des ressortissants étrangers et de l'application du même principe d'égalité de traitement par l'Etat dont la personne physique ou morale étrangère concernée est ressortissante ;

6.2. Les personnes physiques ou morales étrangères reçoivent le même traitement que les personnes physiques ou morales mauritaniennes,eu égard aux droits et obligations découlant de la législation mauritanienne et relatifs à l'exercice des activités définies à l'article 2 ci-dessus.

6.3. Les personnes physiques ou morales étrangères reçoivent toutes le même traitement sous réserve des dispositions des traités et accords conclus par la République Islamique de Mauritanie avec d'autres Etats.

6.4. Les personnes physiques ou morales étrangères reçoivent toutes les mêmes conditions d'accès aux tribunaux de l'ordre judiciaire que les personnes physiques ou morales mauritaniennes.

ART.7. - *Du réglement des différends*

7.1. Les différends résultant de l'interprétation ou de l'application du présent code, sont réglés par les juridictions mauritaniennes compétentes conformément aux lois et réglements de la République.

7.2. Toutefois tout différend entre une personne physique ou morale étrangére et la République Islamique de Mauritanie relatif à l'application ou à l'interprétation du présent code est réglé conformément à une procédure d'arbitrage et de conciliation découlant :

a - soit des accords et traités relatifs à la protection des investissements conclus entre la République Islamique de Mauritanie et l'État dont la personne physique ou morale concernée est ressortissante ,

b - soit d'une procédure de conciliation et arbitrage dont les parties sont convenus ,

c - soit de la convention du 18 mars 1965 pour le réglement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats, établie sous l'égide de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et ratifiée par la République Islamique de Mauritanie en vertu de la loi n° 65.136 du 30 juillet 1965 ,

d - soit, si la personne concernée ne remplit pas les conditions de nationalité stipulées à l'article 25 de la convention sus-visée, conformément aux dispositions des réglements du mécanisme supplémentaire approuvé par le conseil d'administration du Centre International pour le Réglement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI) . Le consentement des parties à la compétence du CIRDI ou du mécanisme supplémentaire, selon le cas, requis par les intruments les régissant, est constitué en ce qui concerne la République Islamique de Mauritanie par le présent article et en ce qui concerne la personne concernée est exprimé expressément dans la demande d'agrément.

TITRE III

DES CONDITIONS D'ELIGIBILITE AUX REGIMES PRIVILEGIÉS

ART.8. - Toute entreprise répondant aux conditions d'éligibilité définies aux chapitres, I, II, III ci-après peut être admise au bénéfice d'un des deux régimes privilégiés ainsi dénommés :

- régime des entreprises prioritaires,
- régime des conventions d'établissement

auxquels sont liés des avantages énoncés au titre IV et V du présent code.

CHAPITRE I

DES CONDITIONS COMMUNES D'ELIGIBILITE AUX REGIMES PRIVILEGIÉS

ART.9. - *Activités éligibles*
Est éligible aux régimes privilégiés dénommés à l'article 8, toute entreprise exerçant une activité rentrant dans le champ d'application défini à l'article 2.1. et dans les conditions de l'article 3.

ART.10. - *Investissements éligibles*
Les entreprises peuvent être admises au bénéfice des régimes privilégiés pour les investissements réalisés à l'occasion :

a - d'une création d'activité, de l'extension et du développement d'une activité existante ; l'extension doit représenter au moins 30% du nombre d'employés de l'entreprise ou au moins 40% de la valeur des actifs de l'entreprise avant dépréciation ;

b - d'un plan de restructuration.

Les entreprises ne peuvent être admises aux régimes privilégiés au titre des investissements dits de renouvellement.

ART.11. - *Contribution aux objectifs prioritaires*
Les activités des entreprises visées aux articles 9 et 10 ci-dessus, doivent contribuer à la réalisation de l'un ou de plusieurs des objectifs prioritaires fixés en fonction des impératifs du développement national et qui sont les suivants :

a - la promotion des petites et moyennes entreprises,

b - le développement des exportations des produits manufacturés mauritaniens,

c - la valorisation des ressources internes,

d - l'implantation d'activités dans les régions de l'intérieur,

e - la réalisation d'investissements étrangers ;

ART.12. - Demande d'agrément et obligations de l'entreprise

12.1. L'agrément à l'un des régimes privilégiés est subordonné au dépôt d'une demande d'agrément appuyée d'un dossier contenant toutes les indications relatives à l'analyse juridique, commerciale technique et financière du projet ;

12.2. Toute demande d'agrément à l'un des régimes privilégiés est adressée au ministre chargé de l'industrie et au ministère technique intéressé selon des modèles de lettres et de demande d'agrément et du dossier- type de demande d'agrément fixés par arrêté du ministre chargé du Plan.

12.3. La demande d'agrément à l'un des régimes privilégiés doit également comporter l'engagement de l'entreprise au titre des obligations générales suivantes :

a - utiliser en priorité les matériaux, matières premières, produits et services d'origine mauritanienne dans la mesure où ils sont disponibles à des conditions de prix, délai, qualités égales à celles des mêmes biens d'origine étrangère,

b - employer et assurer la formation des cadres, agents de maîtrise et de la main d'œuvre mauritanienne,
c - se conformer aux normes de qualité nationale ou internationale applicables aux biens et services objet de son activité,
d - se conformer aux normes de sécurité internationale,
e - disposer d'une organisation comptable permettant de se conformer aux dispositions législatives et réglementaires,
f - respecter les dispositions réglementaires relatives au dépôt des accords et contrats portant sur des titres de propriété industrielle ou d'acquisition de technologie,
g - fournir les informations devant permettre de contrôler le respect des conditions d'agrément et le suivi des activités de production et de services.

En particulier les entreprises agréées sont tenues de présenter aux directions techniques dont elles relèvent leur bilan et compte d'exploitation certifiés par des experts comptables agréés en République Islamique de Mauritanie en double exemplaire dans les 4 mois suivant la clôture de chaque exercice. Dans les 8 jours de la réception des documents susvisés, la direction technique en adresse un exemplaire au ministère chargé de l'Economie et des Finances. En cas d'agrément d'un projet d'extension, les documents sus-visés doivent concerner le seul projet d'extension.

12.4. Le non respect par l'entreprise agréée de l'une des obligations lui incombant au terme du présent code, de ses décrets d'application et du décret ou de l'ordonnance d'agrément peut entraîner le retrait de l'agrément après avis de la commission nationale des investissements.

Le retrait de l'agrément entraînera le remboursement au trésor public du montant des droits et impôts afférents aux allègements fiscaux obtenus pendant la période écoulée et la soumission de l'investissement au régime de droit commun à partir de la date fixée par le décret ou l'ordonnance de retrait d'agrément.

12.5. L'agrément au régime des entrprises prioritaires est octroyé par décret pris en conseil de ministres sur avis de la commission nationale des investissements dont la composition, et les attributions sont définies par décret fixant les modalités d'application du présent code.

Le décret sus-visé définit également les modalités de la procédure d'agrément notamment en ce qui concerne les délais des procédures administratives d'examen des dossiers.

12.6. L'agrément au régime des conventions d'établissement est octroyé par une ordonnance.

12.7. Le décret d'agrément fixe notamment :

- l'objet le contenu, le lieu d'implantation et le délai de réalisation de l'investissement,
- les obligations particulières mises à la charge de l'entreprise agréée,
- la nature et la durée des avantages accordés,
- le cas échéant, la procédure d'arbitrage applicable.

12.8. L'ordonnance de convention fait obligatoirement ressortir, sous peine de nullité :

- l'objet précis des activités pour lesquelles l'entreprise est admise au régime prévu au titre V du présent code.
- les éléments justifiant l'admissibilité de l'entreprise au régime sus-visé.
- l'indication des programmes d'équipement et d'exploitation de l'entreprise.
- l'énumération des avantages fiscaux accordés et autres avantages de portée et de nature différentes accordés par l'Etat à l'entreprise ainsi que la durée de leur application.
- les contrôles que l'administration peut effectuer auprès de l'entreprise bénéficiaire et leurs conditions,
- les conditions dans lesquelles la convention pourra être révisée à la demande des parties.
- la procédure d'arbitrage qui sera mise en œuvre en cas de litige entre les parties.

12.9. L'agrément vaut l'autorisation ou déclaration préalable de réalisation d'un programme d'investissement tel que visé à l'article 10.

12.10. A l'expiration du délai pendant lequel les avantages de l'agrément sont accordés, l'entreprise rentre dans le régime de droit commun.

CHAPITRE II

DES CONDITIONS D'ELIGIBILITES AU REGIME DES ENTREPRISES PRIORITAIRES

ART.13.- Toute entreprise répondant aux conditions communes d'admission aux régimes privilégiés énoncées au chapitre I du titre III, est éligible au régime des entreprises prioritaires et, de ce fait, bénéficie automatiquement des avantages communs prévus au chapitre I du titre IV.

ART.14.- En outre, si l'entreprise prioritaire visée à l'article 13 ci-dessus contribue de manière significative à la réalisation de certains objectifs prévus à l'article 11 en répondant à une ou plusieurs des conditions énoncées aux paragraphes (a), (b) et (c)

ci-après, ladite entreprise bénéficie, en sus des avantages communs, des avantages additionnels définis au chapitre II du titre IV :

a- Promotion des petites et moyennes entreprises :
- Réaliser un programme d'investissement dont le coût par emploi direct créé est inférieur ou égal à 1,5 millions d'ouguiya, ou, dont le coût est égal ou supérieur à 50 millions d'ouguiya.
- Ledit programme d'investissement s'entend hors TCA récupérable et comprend les immobilisations de toutes sortes ainsi que le fonds de roulement permanent.

b- Implantation d'activités dans les régions de l'intérieur :
- Implanter une entreprise en dehors des agglomérations de Nouakchott et de Nouadhibou et dont au moins 90% du personnel travaille dans les localités situées en dehors des agglomérations sus-visées.

c- Développement des exportations de produits manufacturés mauritaniens :
- Réaliser des exportations des produits ayant été manufacturés sur le territoire de la République Islamique de Mauritanie par des entreprises de production ou de service répondant aux conditions énoncées aux articles 2.1 et 3.

CHAPITRE III

DES CONDITIONS D'ELIGIBILITÉ AU REGIME DES CONVENTIONS D'ÉTABLISSEMENT

ART.15.- Toute entreprise répondant aux conditions communes d'admission aux régimes privilégiés énoncées au chapitre I du titre III et aux conditions définies aux paragraphes (a) et (b) de l'article 16 ci-après, est éligible au régime des conventions d'établissement et, de ce fait, bénéficie, outre les avantages communs aux entreprises prioritaires prévus au chapitre I du titre IV, d'avantages spécifiques prévus au titre V.
De plus, les entreprises conventionnées bénéficient, si elles répondent aux conditions qui y sont liées , des avantages additionnels prévus au chapitre II du titre IV.

ART.16.
a - Le programme d'investissement doit porter sur un montant égal ou supérieur à 500 millions d'ouguiya réalisables en 4 ans et la création directe d'au moins 200 emplois permanents au cours des deux premières années d'exploitation.

Au cas où l'entreprise n'aurait pas commencé la réalisation dudit programme d'investissement dans un délai de deux ans suivant la dite prise d'effet de la convention, celle-ci est annulée.

b - Le programme d'investissement sus-visé doit présenter une importance prédominante pour le développement économique et social du pays, notamment eu égard aux secteurs d'activités prioritaires visés à l'article 2.1. du présent code.

TITRE IV

DES AVANTAGES LIÉS AUX REGIMES DES ENTREPRISES PRIORITAIRES

CHAPITRE I : AVANTAGES COMMUNS

ART.17.- *Des avantages fiscaux*

17.1. Toute entreprise prioritaire bénéficie automatiquement d'une réduction fiscale dans les conditions énoncées à l'article 17.3. ci-après ; la réduction fiscale sus-visée s'ajoute aux avantages fiscaux auxquels l'entreprise peut prétendre si elle répond aux conditions prévues à l'article 17.2. ci-dessous.

17.2. Les entreprises prioritaires bénéficient pendant une durée correspondant aux 6 premières années d'exploitation d'une exonération totale de l'impôt dû au titre du BIC portant sur une partie des bénéfices bruts d'exploitation dans les conditions fixées comme suit :

a - la partie exonérée sus-visée ne peut être supérieure à 40% du montant des bénéfices bruts d'exploitation réalisés par l'entreprise au cours de l'année et calculés dans les conditions du régime fiscal de droit commun ;

b - la partie exonérée des bénéfices bruts doit être réinvestie dans un délai maximum de 3 ans dans l'entreprise elle même ou dans des participations à d'autres entreprises au titre d'un programme d'investissement agréé à l'un des régimes privilégiés prévus à l'article 8.

c - les sommes à réinvestir doivent être inscrites année par année à un compte de réserve spéciale au bilan de l'entreprise. Ce compte est intitulé "Réserve d'investissement".
Les sommes inscrites à ce compte, non réinvesties au terme de la période de 3 ans sus-visée, sont soumises à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux ;

d - le bilan de l'entreprise, certifié par un expert comptable agréé en République Islamique de Mauritanie, doit être transmis à la Direction des Impôts dans les 4 mois suivant la clôture de chaque exercice.

17.3. En plus des avantages fiscaux énoncés à l'article 17.2 ci-dessus, les entreprises prioritaires bénéficient d'une réduction temporaire du montant annuel de l'impôt dû au titre des bénéfices industriels et commerciaux dans les conditions fixées par le barème ci-après :

Taux de réduction fiscale en pourcentage du montant annuel de l'impôt sur les BIC

Annéed'exploitation entreprises	entreprise situées à NKT ou NDB	les entreprises en dehors de NKT et NDB
N°1	50	90
N°2	50	80
N°3	50	70
N°4	40	60
N°5	30	50
N°6	20	40

17.4. Au sens du présent code, l'année d'exploitation n°1 est celle au cours de laquelle intervient effectivement le début des opérations de production ou de service de l'entreprise, ou, au plus tard, la date d'expiration d'un délai de trois ans à compter de la date de prise d'effet de l'agrément. Le début des opérations de production ou de service sus-visé est constaté par arrêté conjoint du ministre de tutelle et du ministre de l'Economie et des Finances.

ART.18. - *Des avantages en matière de financement*
Les entreprises prioritaires bénéficient, pendant la période allant de la date de prise d'effet de l'agrément à la sixième année d'exploitation, d'une réduction de 50% de la taxe de prestation de service (TPS) sur le coût du crédit concernant les emprunts contractés auprès des institutions financières mauritaniennes en vue du financement des programmes d'investissement et des fonds de roulement d'exploitation.

ART.19. - *Des encouragements en matière de pénétration du marché national*

19.1. En cas de dumping manisfeste ou de concurrence déloyale, les entreprises prioritaires peuvent demander à bénéficier pendant toute ou partie des trois premières années de démarrage de l'exploitation d'une surtaxe tarifaire et dégressive frappant le produit conccurent importé ; par dumping, il faut entendre une discrimination des prix au niveau international par laquelle une firme exportatrice vend moins cher sur le marché mauritanien que sur les autres marchés.

La surtaxe tarifaire à l'importation sus-visée e accordée par décret pris en conseil des ministre après avis motivé de la commission de suivi de réforme tarifaire qui en fixe le taux de base, dégressivité et la durée, sur la base d'un dossi d'étude comparative des prix fourni par l'entrepri en 20.exemplaires
la surtaxe sus-visée n'est pas extensible, mais peu être renouvelée sur présentation d'un nouve dossier selon la procédure sus-indiquée.

19.2. Les droits fixes correspondant à l'acquisition p l'entreprise des titres de propriété industriel peuvent être amortis en totalité sur une période d'u année fiscale.
Les dépenses faites dans le cadre de la recherche et l'innovation peuvent être également amorties totalité sur une période d'une année fiscale.

ART.20. - *Des avantages liés à la réalisation l'investissement initial*
Pour les besoins de leur installation, les entrepris peuvent demander à bénéficier de la procédu d'expropriation pour cause d'utilité publique.
Des terrains ou des bâtiments appartenant à l'Et peuvent faire l'objet, à leur profit, de vente, location ou d'apport en société.

CHAPITRE II

DES AVANTAGES ADDITIONNELS

ART.21. - *Des avantages liés à la promotion des petit et moyennes entreprises*
21.1.Les entreprises prioritaires répondant a conditions énoncées aux paragraphes (a) et (b) l'article 14 bénéficient d'une réduction de droits douane, du droit fiscal et de la taxe sur le chiff d'affaires (TCA) sur les matériaux, matériels équipements, ainsi que sur les pièces détachées et rechange reconnaissables comme spécifiques matériel nécessaire à la réalisation de programm d'investissement agréés.
Le montant cumulé desdits droits et taxes est rédui 5% de la valeur CAF des biens sus-visés.

21.2. La réduction sus-visée de droits et taxes d'entr s'applique pendant la période de réalisation d investissements initaux qui commence à la date prise d'effet de l'agrément pour se terminer à la da du début des opérations de production ou au plus ta à la date d'expiration d'un délai de trois ans.

La durée des avantages en matière de fiscali douanière ne peut être prolongée ni au moment l'agrément ni à la fin de la période au cours laquelle l'entreprise a bénéficié desdits avantages.

ART.22. - *Des avantages liés à l'implantation d'activités dans les régions de l'intérieur*

Les entreprises prioritaires répondant aux énoncés au paragraphe (b) de l'article 14 bénéficient des avantages suivants :

a - Coût du crédit réescomptable au taux d'intérêt le plus favorable pour les emprunts à court et moyen terme contractés auprès des institutions financières mauritaniennes pour la réalisation des programmes d'investissement ou le financement des fonds de roulement.

b - Exonération des droits frappant les actes constatant la constitution des sociétés et les augmentations de capital nécessaires à la réalisation du programme agréé.

c - Agrément ipso-facto au titre du présent code pour les entreprises admises à s'implanter dans les domaines industriels régionaux, placés sous tutelle du ministère chargé de l'Industrie, sur décision des conseils d'administration desdits domaines.

d - Cession gratuite ou en tarif préférentiel de terrain industriel pour les entreprises s'implantant en dehors des domaines industriels régionaux sus-visés.

ART.23. - *Des avantages liés à l'exportation de produits manufacturés mauritaniens*

23.1. Les entreprises prioritaires répondant aux conditions énoncées au paragraphe "c" de l'article 14 bénéficient des avantages suivants :

a - Coût du crédit réescomptable au taux d'intérêt le plus favorable pour les emprunts contractés auprès d'institutions financières mauritaniennes en vue du financement des exportations de produits manufacturés mauritaniens.

b - Réduction de 50% de la taxe de prestation de service (T.P.S.) sur le coût des crédits sus-visés.

c - Autorisation d'ouvrir auprès des institutions financières mauritaniennes un compte en devises approvisionnés à hauteur maximum de 25% du chiffre d'affaires réalisé à l'exportation des produits manufacturés mauritaniens. Les modalités seront précisées par instructions de la Banque Centrale de Mauritanie.

23.2. Les entreprises commerciales qui exportent des produits manufacturés mauritaniens et qui n'ont pas réalisé un programme d'investissement leur ouvrant droit aux avantages fixés au chapitre I du titre IV bénéficient, outre les avantages prévus à l'article 23.1. ci-dessus, d'une réduction du taux de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux dans la limite de la proportion du chiffre d'affaires réalisé à l'exportation par rapport au chiffre d'affaires total au cours d'un même exercice, sans que ladite réduction puisse dépasser 85%.

23.3. Les entreprises industrielles manufacturières bénéficient ipso-facto de la procédure de draw-back qui permet à une entreprise d'obtenir le remboursement des droits et taxes perçus lors de l'importation des intrants lorsque le produit final est exporté. Les draw-back sont endossables. Les modalités de cette procédure seront précisées par arrêté du ministre Chargé de l'Economie et des Finances.

23.4. Les entreprises prioritaires exportatrices de produits manufacturés mauritaniens sont exonérées des droits et taxes de sortie applicables auxdits produits.

TITRE V

DES AVANTAGES LIÉS AU REGIME DES CONVENTIONS D'ETABLISSEMENT

ART.24. - Les entreprises admises au régime des conventions d'établissement bénéficient, outre les avantages communs et éventuellement les avantages additionnels respectivement définis aux chapitres I et II du titre IV du présent code, d'un régime fiscal stabilisé et éventuellement d'avantages complémentaires.

ART.25. - S'agissant des modalités du calcul de la durée des avantages prévus au chapitre I du titre IV et des avantages complémentaires énoncés à l'article 27.2. ci-dessous, la première année d'exploitation est celle au cours de laquelle intervient effectivement le début des opérations de production de l'entreprise conventionnée, ou au plus tard, la date d'expiration d'un délai de quatre ans à compter de la date de prise d'effet de la convention.
Le début des opérations de production sus-visé est constaté par arrêté conjoint du ministre de tutelle et du ministre chargé de l'Economie et des Finances.

ART.26 - *Du régime fiscal stabilisé*
26.1. Le régime fiscal stabilisé garantit aux entreprises conventionnées la stabilité des impositions directes pendant une période d'application de six années à compter de la date de prise d'effet de la convention.
La période sus-visée n'est ni prolongée ni renouvelable.
26.2. Les impôts directs et taxes assimilées résultant des dispositions législatives prenant effet

postérieurement à la date d'entrée en vigueur de la convention ne peuvent être appliqués à l'entreprise bénéficiaire, sauf si l'entreprise demande l'application des dites modifications.

27.3. Pendant la période d'application sus-visée l'entreprise bénéficie du gel, tel qu'ils existaient à la date d'entrée en vigueur de la convention, des taux et règles d'assiettes et de perception des impôts directs et taxes assimilées.

ART.27. - *Des avantages complémentaires*

27.1. La convention d'établissement ne peut comporter d'avantages complémentaires portant sur les droits et taxes dûs en douane, la taxe sur le chiffre d'affaires antérieure, l'impôt dû au titre du BIC et l'impôt minimum forfaitaire.

27.2. Les avantages complémentaires ne peuvent porter que sur l'impôt foncier, la contribution des patentes et l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers, au titre desquels l'entreprise peut être exonérée pendant une durée de six ans à compter de la première année d'exploitation ;

27.3. La convention d'établissement ne peut comporter d'engagement de la part de l'Etat ayant pour effet de décharger l'entreprise des manques à gagner, pertes ou charges dues à l'evolution de la technique ou de la conjoncture économique, ou, à des facteurs naturels ou inhérents à l'entreprise.

TITRE VI

DISPOSITIONS FINALES

ART.28

28.1. Les entreprises qui ont bénéficié des avantages en vertu de l'ordonnance n° 79-046 du 15 mars 1979 et les textes d'application demeurent régis par ladite ordonnance jusqu'à ce que l'effet desdits avantages ait expiré, sous réserve de leur admission au présent code dans les conditions énoncées à l'article 29 ci-dessous

28.2. Les projets n'ayant pas à la date de la publication de la présente ordonnance au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie, été agréés au titre des dispositions de l'ordonnance n° 79-046 du 15 mars 1979, pourront bénéficier des avantages de la présente ordonnance s'ils remplissent les conditions qui y sont prescrites.

ART.29.

29.1. Les entreprises soumises, à la date de publication de la présente ordonnance au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie, été agréés au titre des dispositions de l'ordonnance n° 79-046 du 15 mars 1979 sont admises de plein droit sur leur demande au bénéfice du présent code jusqu'à l'expiration de leur agrément original sous l'ordonnance n° 79-046 du 15 mars 1979. La demande est faite dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du présent code.

29.2. Les produits locaux des entreprises visées au présent article peuvent bénéficier de la surtaxe tarifaire, mentionnée à l'article 19 du présent code, s'appliquant aux produits importés concurrents desdits produits locaux et pour lesquels il y aurait des cas de dumping manifeste ou de concurrence déloyale, pour une période maximale de trois années.

ART.30. - Les modifications ultérieures au présent code n'imposeront pas des conditions moins avantageuses aux entreprises déjà agréées.

ART.31. - Sont abrogées, sous réserve de leur application transitoire prévue à l'article 28.1. ci-dessus, toutes dispositions de l'ordonnance n° 79-046 du 15 mars 1979 et les textes subséquents.

ART.32. - La présente ordonnance sera publiée suivant la procédure d'urgence et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Nouakchott, le 28 janvier 1989

Pour le Comité Militaire de Salut National,
Le Président :

Colonel Maaouya Ould SID'AHMED TAYA

ORDONNANCE n° 89-033 du 13 février 1989 autorisant la ratification de l'accord de prêt signé le 13 janvier 1989 entre la République Islamique de Mauritanie et le Fonds Africain de Développement relatif à l'ouverture de crédit consenti à la société nationale industrielle et minière par le Fonds Africain de Développement.

Le Comité Militaire de Salut National a délibéré et adopté ;

Le Président du Comité Militaire de Salut National, Chef de l'Etat, promulgue l'ordonnance dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER. - Le Président du Comité Militaire de Salut National, Chef de l'Etat, est autorisé à ratifier l'accord de prêt pour un montant en principal de *(treize millions cinquante mille)* 13 050 000 UC augmenté des intérêts, commissions et frais accessoires, signé le 13 janvier 1989 entre la République Islamique de Mauritanie et le Fonds Africain de Développement et relatif au financement du projet de réhabilitation de la SNIM-Sem.

ART.2- La présente ordonnance sera publiée suivant la procédure d'urgence et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Nouakchott, le 13 février 1989

Pour le Comité Militaire de Salut National,
Le Président :

Colonel Maaouya Ould SID'AHMED TAYA

ANNEXE 3: TROISIEME DECENNIE DES NATIONS-UNIES POUR

LE DEVELOPPEMENT. A/ RES / 35 / 56.

I. PREAMBULE

1. En proclamant la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, commençant le 1er janvier 1981, les gouvernements se proposent à nouveau d'oeuvrer à la réalisation des objectifs fondamentaux sanctionnés par la Charte des Nations Unies. Ils réaffirment solennellement leur détermination d'instaurer un nouvel ordre économique international. A cette fin, ils rappellent la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international 1/ adoptés par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire, la Charte des droits et devoirs économiques des Etats 2/ et la résolution sur le développement et la coopération économique internationale 3/ adoptée par l'Assemblée générale à sa septième session extraordinaire, où ont été posés les fondements pour l'instauration du nouvel ordre économique international.

2. L'adoption de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement 4/ a marqué une étape importante dans la promotion de la coopération économique internationale pour le développement. Cependant, les limitations de cette stratégie, dès lors qu'elle était conçue dans le cadre des relations économiques internationales existantes, sont vite devenues évidentes. Les inégalités et les déséquilibres qu'impliquent ces relations élargissent le fossé entre pays développés et pays en développement, constituent un obstacle majeur au développement des pays en développement et nuisent aux relations entre nations et à la promotion de la paix et de la sécurité internationales. A mi-parcours de la Décennie, la communauté mondiale a réclamé une restructuration fondamentale des relations économiques internationales et s'est attelée à la recherche d'un nouvel ordre économique international.

3. Les buts et objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie du développement n'ont, dans bien des cas, pu être atteints. De plus, les tendances négatives actuelles de l'économie mondiale ont gravement affecté la situation des pays en développement et ont eu pour effet de compromettre leurs perspectives de croissance. Les pays en développement ont été particulièrement frappés par la crise économique persistante, étant donné la plus grande vulnérabilité de leur économie aux facteurs extérieurs. Les difficultés actuelles de l'économie mondiale ont considérablement aggravé les problèmes particuliers auxquels doivent faire face les pays les moins avancés et d'autres pays en développement, en particulier ceux qui sont rangés dans les catégories spéciales où les besoins et les problèmes de développement sont le plus considérables, ainsi que les couches les plus pauvres de la population. La cruelle réalité à laquelle l'humanité doit faire face aujourd'hui est la suivante : dans les pays en développement, près de 850 millions de personnes vivent à la limite du seuil de subsistance et sont en butte à la faim et aux maladies, sans abri et sans emploi rénumérateur.

1/ Résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale, en date du 1er mai 1974.

2/ Résolution 3281 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 12 décembre 19

3/ Résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale, en date du 16 septembre 1975.

4/ Résolution 2626 (XXV) de l'Assemblée générale, en date du 24 octobre 1970

/..

4. L'économie internationale demeure dans un état de déséquilibre structurel. Elle se caractérise par un taux de croissance ralenti, associé à une tendance persistante à des taux élevés d'inflation et de chômage, à une instabilité monétaire prolongée, à des pressions protectionnistes accrues, à des problèmes et des déséquilibres structuraux et à des perspectives incertaines de croissance à long terme. Dans une économie mondiale interdépendante, ces problèmes ne peuvent être résolus sans qu'il soit porté remède aux problèmes particuliers auxquels doivent faire face les pays en développement. En outre, un développement accéléré des pays en développement revêt une importance capitale pour la croissance soutenue de l'économie mondiale et est essentiel à la paix et à la stabilité mondiales.

5. Les difficultés actuelles ne doivent pas empêcher la communauté mondiale de poursuivre ses efforts en vue de restructurer les relations économiques internationales. Les impératifs du développement appellent une ère nouvelle de coopération internationale efficace et réelle pour le développement, qui réponde aux besoins et aux problèmes des pays en développement.

6. La Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement s'inscrit dans les efforts continus que fait la communauté internationale en vue d'accélérer le développement des pays en développement et d'instaurer un nouvel ordre économique international et elle vise à réaliser ses objectifs. Ceux-ci supposent, en particulier, que les pays en développement participent à part entière et de façon équitable et efficace à la formulation et à l'application de toutes les décisions prises dans le domaine du développement et de la coopération économique internationale pour que des changements radicaux soient apportés à la structure du système économique international actuel sur une base juste et équitable et que chaque Etat exerce pleinement et de façon permanente sa souveraineté sur ses ressources et activités économiques.

7. La nouvelle Stratégie internationale du développement vise à promouvoir le développement économique et social des pays en développement afin de réduire sensiblement les disparités actuelles entre les pays développés et les pays en développement, de supprimer rapidement la pauvreté et la dépendance des pays en développement et de contribuer par-là même à la solution des problèmes économiques internationaux et à un développement économique mondial soutenu, étant elle-même appuyée par un tel développement fondé sur la justice, l'égalité et le profit mutuel. La Stratégie internationale du développement est une vaste entreprise à laquelle la communauté internationale tout entière participe et qui vise à promouvoir la coopération internationale pour le développement.

8. Le processus de développement doit assurer le respect de la dignité humaine. L'objectif final du développement est l'augmentation constante du bien-être de la population tout entière, sur la base de sa pleine participation au processus de développement et d'une répartition équitable des bénéfices qui en découlent. Ainsi la condition de la femme devrait s'améliorer nettement pendant la Décennie. Dans cette optique, la croissance économique, l'emploi productif et l'équité sociale sont des éléments fondamentaux et indivisibles du développement. Par conséquent, la Stratégie internationale du développement devrait pleinement refléter la nécessité d'adopter des politiques adéquates et appropriées qui seraient

définies par chaque pays dans le cadre de ses plans et priorités de développement en vue de la réalisation de cet objectif final du développement. Le rythme de développement des pays en développement devrait en général être sensiblement accéléré afin de leur permettre de réaliser ces objectifs.

9. C'est aux pays en développement qu'incombe au premier chef la responsabilité de leur développement. Toutefois, il est indispensable que la communauté internationale prenne des mesures efficaces afin de créer une atmosphère pleinement propice aux efforts déployés par les pays en développement, individuellement et collectivement, afin de réaliser leurs objectifs de développement. De leur côté, les pays en développement continueront de mettre de plus en plus l'accent sur leu autonomie collective en vue d'accélérer leur développement et de contribuer à l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

10. Une attention particulière doit être accordée aux problèmes les plus urgents et à la détérioration de la situation des pays les moins avancés, et des mesures particulières et efficaces seront prises afin d'éliminer les principales difficultés auxquelles se heurtent ces pays et de garantir l'accélération de leur développement. De même, des mesures et des initiatives spécifiques seront prises pour faire face aux problèmes spéciaux et urgents des pays en développement sans littoral, insulaires et les plus gravement touchés.

11. Des mesures efficaces et adéquates seront également prises, dans le cadre de mesures de politique générale adoptées en faveur de tous les pays en développemer pour faire face aux problèmes régionaux spécifiques qui se posent à des pays en développement et dont il est tenu compte dans des stratégies régionales de développement telles que le Plan d'action de Lagos en vue de la mise en oeuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique 5/.

12. Tous les membres de la communauté internationale devraient prendre d'urgenc des mesures afin de mettre fin sans tarder au colonialisme, à l'impérialisme, au néo-colonialisme, à l'ingérence dans les affaires intérieures, à l'apartheid, à discrimination raciale, à l'hégémonie, à l'expansionnisme et à toutes les formes d'agression et d'occupation étrangère, qui constituent des obstacles importants à l'émancipation et au développement économiques des pays en développement.

13. Le respect intégral de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque pays, le non-recours à la force ou à la menace de la forc contre tout Etat, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etat et le règlement pacifique des différends entre Etats revêtent une importance considérable pour le succès de la Stratégie internationale du développement. Il faudrait réaliser des progrès concrets vers les objectifs d'un désarmement génér et complet sous un contrôle international efficace, y compris l'application d'urgence de mesures de désarmement, ce qui permettrait de dégager des ressource supplémentaires considérables qui pourraient être utilisées pour le développemen économique et social, en particulier au profit des pays en développement.

5/ Voir A/S-11/14,

/...

14. Il est essentiel de mobiliser l'opinion publique dans tous les pays, particulièrement dans les pays développés, afin d'obtenir leur pleine adhésion aux buts et objectifs de la Stratégie actuelle et à sa mise en oeuvre. Etant donné l'importance de la contribution que les organes législatifs peuvent apporter à l'élaboration réaliste et à l'exécution efficace des plans nationaux de développement économique et social, l'appui des membres de ces organes sera essentiel pour l'application de la Stratégie internationale du développement.

15. Les organes, organisations et organismes des Nations Unies aideront comme il convient à appliquer la Stratégie et à chercher de nouvelles possibilités de coopération économique pour le développement.

16. Les gouvernements proclament la décennie commençant le 1er janvier 1981, troisième Décennie des Nations Unies pour le développement et ils s'engagent, individuellement et collectivement, à respecter leur promesse d'instaurer un nouvel ordre économique international fondé sur la justice et l'équité. Ils souscrivent aux buts et objectifs de la Stratégie et s'engagent fermement à les concrétiser en adoptant une série cohérente de mesures connexes, positives et efficaces, dans tous les secteurs du développement. Ces buts et objectifs ainsi que les mesures en question sont exposés ci-après.

ANNEXE 4: RESOLUTIONS DES NATIONS-UNIES. (SOUVERAINETE P. SUR LES RESSOURCES-SUR LE NOUVEL ORDRE E. INTERNATIONAL-SUR LA CHARTE DES DROITS ET DEVOIRS ECONOMIQUES DES ETATS.)

I. Résolution 1803 (XVII) de l'Assemblée Générale en date du 14 décembre 1962 : « Souveraineté permanente sur les ressources naturelles »

L'Assemblée Générale,

Rappelant ses résolutions 523 (VI) du 12 janvier 1952 et 626 (VII) du 21 décembre 1952,

Tenant compte de sa résolution 1314 (XIII) du 12 décembre 1958, par laquelle elle a créé la Commission pour la souveraineté permanente sur les ressources naturelles et l'a chargée de procéder à une enquête approfondie concernant la situation du droit de souveraineté permanente sur les richesses et les ressources naturelles, élément fondamental du droit des peuples et des nations à disposer d'eux-mêmes, et de formuler, le cas échéant, des recommandations tendant à renforcer ce droit, et a en outre décidé que, dans l'enquête approfondie relative à la question de la souveraineté permanente des peuples et des nations sur leurs richesses et leurs ressources naturelles, il serait dûment tenu compte des droits et des devoirs des États, conformément au droit international, et du fait qu'il importe d'encourager la coopération internationale en matière de développement économique des pays en voie de développement,

Tenant compte de sa résolution 1515 (XV) du 15 décembre 1960, par laquelle elle a recommandé le respect du droit souverain de chaque État de disposer de ses richesses et de ses ressources naturelles,

Considérant que toute mesure prise à cette fin doit se fonder sur la reconnaissance du droit inaliénable qu'a tout État de disposer librement de ses richesses et de ses ressources naturelles, conformément à ses intérêts nationaux et dans le respect de l'indépendance économique des États,

Considérant que rien dans le paragraphe 4 ci-dessous ne porte atteinte de quelque manière que ce soit à la position d'un État Membre concernant tout aspect de la question des droits et obligations des États et gouvernements successeurs en ce qui concerne les biens acquis avant l'accession à la pleine souveraineté des pays qui étaient anciennement des colonies,

Notant que la question de la succession d'États et de gouvernements est actuellement examinée, en priorité, par la Commission du droit international,

Considérant qu'il est souhaitable de favoriser la coopération internationale en vue du développement économique des pays en voie de développement et que les accords économiques et financiers entre pays développés et pays en voie de développement doivent se fonder sur les principes de l'égalité et du droit des peuples et des nations à disposer d'eux-mêmes,

Considérant que la fourniture d'une assistance économique et technique, les prêts et l'augmentation des investissements étrangers ne doivent être soumis à aucune condition qui lèse les intérêts de l'État qui les reçoit,

Considérant l'utilité que présentent les échanges de données techniques et scientifiques de nature à favoriser la mise en valeur et l'utilisation de ces richesses et ressources, ainsi que le rôle important que l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales ont à jouer à cet égard,

Attachant une importance particulière à l'encouragement du développement économique des pays en voie de développement et à l'affermissement de leur indépendance économique,

Notant que l'exercice et le renforcement de la souveraineté permanente des États sur leurs richesses et ressources naturelles favorisent l'affermissement de leur indépendance économique,

Souhaitant que les Nations Unies examinent plus avant la question de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles dans un esprit de coopération internationale en matière de développement économique, en particulier dans les pays en voie de développement.

Déclare ce qui suit :

1. Le droit de souveraineté permanent des peuples et des nations sur leurs richesses et leurs ressources naturelles doit s'exercer dans l'intérêt du développement national et du bien-être de la population de l'État intéressé.

2. La prospection, la mise en valeur et la disposition de ces ressources ainsi que l'importation des capitaux étrangers nécessaires à ces fins devraient être conformes aux règles et conditions que les peuples et nations considèrent en toute liberté comme nécessaires ou souhaitables pour ce qui est d'autoriser, de limiter ou d'interdire ces activités.

3. Dans les cas où une autorisation sera accordée, les capitaux importés et les revenus qui en proviennent seront régis par les termes de cette autorisation, par la loi nationale en vigueur et par le droit international. Les bénéfices obtenus devront être répartis dans la proportion librement convenue, dans chaque cas, entre les investisseurs et l'État où ils investissent, étant entendu qu'on veillera à ne pas restreindre, pour un motif quelconque, le droit de souveraineté dudit État sur ses richesses et ses ressources naturelles.

4. La nationalisation, l'expropriation ou la réquisition devront se fonder sur des raisons ou des motifs d'utilité publique, de sécurité ou d'intérêt national, reconnus comme primant les simples intérêts particuliers ou privés, tant nationaux qu'étrangers. Dans ces cas, le propriétaire recevra une indemnisation adéquate, conformément aux règles en vigueur dans l'État qui prend ces mesures dans l'exercice de sa souveraineté et en conformité du droit international. Dans tout cas où la question de l'indemnisation donnerait lieu à une controverse, les voies de recours nationales de l'État qui prend lesdites mesures devront être épuisées. Toutefois, sur accord des États souverains et autres parties intéressées, le différend devrait être soumis à l'arbitrage ou à un règlement judiciaire international.

5. L'exercice libre et profitable de la souveraineté des peuples et des nations sur leurs ressources naturelles doit être encouragé par le respect mutuel des États, fondé sur leur égalité souveraine.

6. La coopération internationale en vue du développement économique des pays en voie de développement, qu'elle prenne la forme d'investissements de capitaux, publics ou privés, d'échanges de marchandises ou de services, d'assistance technique ou d'échanges de données scientifiques, doit favoriser le développement national indépendant de ces pays et se fonder sur le respect de leur souveraineté sur leurs richesses et leurs ressources naturelles.

7. La violation des droits souverains des peuples et des nations sur leurs richesses et leurs ressources naturelles va à l'encontre de l'esprit et des principes de la Charte des Nations Unies et gêne le développement de la coopération internationale et le maintien de la paix.

8. Les accords relatifs aux investissements étrangers librement conclus par des États souverains ou entre de tels États seront respectés de bonne foi ; les États et les organisations internationales doivent respecter strictement et consciencieusement la souveraineté des peuples et des nations sur leurs richesses et leurs ressources naturelles, conformément à la Charte et aux principes énoncés dans la présente résolution.

II. Déclaration relative à l'instauration d'un Nouvel Ordre économique international (NOEI)

L'Assemblée Générale, a adopté le 1er mai 1974 la Déclaration ci-après :

Nous, Membres de l'Organisation des Nations Unies,

Réunis en session extraordinaire de l'Assemblée Générale pour étudier pour la première fois les problèmes relatifs aux matières premières et au développement, résolus à examiner les problèmes économiques les plus importants qui se posent à la communauté mondiale,

Conscients de l'esprit et des buts et principes de la Charte des Nations Unies, qui sont de favoriser le progrès économique et social de tous les peuples,

Proclamons solennellement notre détermination commune de travailler d'urgence à

« L'instauration d'un nouvel ordre économique international »

fondé sur l'équité, l'égalité souveraine, l'interdépendance, l'intérêt commun et la coopération entre tous les États, indépendamment de leur système économique et social, qui corrigera les inégalités et rectifiera les injustices actuelles, permettra d'éliminer le fossé croissant entre les pays développés et les pays en voie de développement et assurera dans la paix et la justice aux générations présentes et futures un développement économique et social qui ira en s'accélérant.

1. Le résultat le plus considérable et le plus important qui ait été obtenu durant les dernières décennies est l'affranchissement de la domination coloniale et étrangère d'un grand nombre de peuples et de nations qui ont pu, dès lors, devenir membres de la communauté des peuples libres. Des progrès techniques ont également été accomplis dans tous les domaines de l'activité économique au cours des trois dernières décennies, permettant ainsi de constituer un potentiel considérable pour l'amélioration du bien-être de tous les peuples. Cependant, les derniers vestiges de la domination étrangère et coloniale, l'occupation étrangère, la discrimination raciale, l'*apartheid* et le néo-colonialisme sous toutes ses formes continuent d'être parmi les plus grands obstacles à la pleine émancipation et à l'avancement des pays en voie de développement et de tous les peuples en cause. Les avantages du progrès technique ne sont pas répartis équitablement entre tous les membres de la communauté internationale. Le revenu des pays en voie de développement, où vivent 70 % de la population mondiale ne représente que 30 % du revenu mondial. Il s'est avéré que l'ordre économique international actuel ne permet pas de réaliser un développement harmonieux et équilibré de la communauté internationale. L'écart entre les pays développés et les pays en voie de développement ne cesse de croître dans un monde régi par un système qui remonte à une époque où la plupart des pays en voie de développement n'existaient même pas en tant qu'États indépendants et qui perpétue l'inégalité.

2. L'ordre économique international actuel est en contradiction directe avec l'évolution des relations politiques et économiques dans le monde contemporain. Depuis 1970, l'économie mondiale a subi une série de crises profondes qui ont eu de graves répercussions, en particulier sur les pays en voie de développement qui sont généralement plus vulnérables aux impulsions économiques extérieures. Le monde en voie de développement est aujourd'hui une force qui compte et son influence se fait sentir dans tous les domaines de l'activité internationale. Cette évolution irréversible du rapport des forces dans le monde appelle une participation active, pleine et équitable des pays en voie de développement à la formulation et à l'application de toutes les décisions qui intéressent la communauté internationale.

3. Tous ces changements ont mis en relief l'existence d'un rapport d'interdépendance entre tous les membres de la communauté mondiale. Les événements actuels ont mis en lumière le fait que les intérêts des pays développés et ceux des pays en voie de développement ne peuvent être dissociés les uns des autres, qu'il existe une corrélation étroite entre la prospérité des pays développés et la croissance et le développement des pays en voie de développement, et que la prospérité de la communauté internationale dans son ensemble est liée à la prospérité de ses éléments constitutifs. La coopération internationale en vue du développement représente l'objectif et le devoir communs de tous les pays. C'est dire que le bien-être politique, économique et social des générations présentes et futures dépend plus que jamais de l'existence entre tous les membres de la communauté internationale d'un esprit de coopération fondé sur l'égalité souveraine et la suppression du déséquilibre qui existe entre eux.

4. Le nouvel ordre économique international devrait être fondé sur le plein respect des principes ci-après :

a) Égalité souveraine des États, autodétermination de tous les peuples, inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force, intégrité territoriale et non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États.

b) Coopération la plus étendue possible entre tous les États membres de la communauté internationale, fondée sur l'équité et de nature à éliminer les disparités existant dans le monde et à assurer la prospérité pour tous.

c) Participation pleine et réelle de tous les pays, sur la base de l'égalité, au règlement des problèmes économiques mondiaux, dans l'intérêt commun de tous les pays, compte tenu de la nécessité d'assurer le développement rapide de tous les pays en voie de développement tout en portant une attention particulière à l'adoption de mesures spéciales en faveur des pays en voie de développement les moins avancés, sans littoral et insulaires, ainsi qu'en faveur des pays en voie de développement qui sont le plus gravement touchés par les crises économiques et les catastrophes naturelles, sans perdre de vue les intérêts des autres pays en voie de développement.

d) Droit pour chaque pays d'adopter le système économique et social qu'il juge être le mieux adapté à son propre développement, et ne souffrir en conséquence d'aucune discrimination.

e) Souveraineté permanente intégrale de chaque État sur ses ressources naturelles et sur toutes les activités économiques. En vue de sauvegarder ces ressources, chaque État est en droit d'exercer un contrôle efficace sur celles-ci et sur leur exploitation par les moyens appropriés à sa situation particulière, y compris le droit de nationaliser ou de transférer la propriété à ses ressortissants, ce droit étant une expression de la souveraineté permanente intégrale de l'État. Aucun État ne peut être soumis à une coercition économique, politique ou autre visant à empêcher l'exercice libre et complet de ce droit inaliénable.

f) Tous les États, territoires et peuples soumis à une occupation étrangère, à une domination étrangère et coloniale ou à l'*apartheid* ont le droit à une restitution et à une indemnisation totale pour l'exploitation, la réduction et la dégradation des ressources naturelles et de toutes les autres ressources de ces États, territoires et peuples.

g) Réglementation et supervision des activités des sociétés multinationales par l'adoption de mesures propres à servir l'intérêt de l'économie nationale des pays où ces sociétés multinationales exercent leurs activités sur la base de la souveraineté entière de ces pays.

h) Droit des pays en voie de développement et des peuples de territoires se trouvant sous domination coloniale et raciale et sous occupation étrangère d'obtenir

leur libération et de recouvrer le contrôle effectif de leurs ressources naturelles et de leurs activités économiques.

i) Octroi d'une assistance aux pays en voie de développement, aux peuples et aux territoires qui sont soumis à la domination coloniale et étrangère, à l'occupation étrangère, à la discrimination raciale ou à l'*apartheid* ou qui sont victimes de mesures de coercition d'ordre économique, politique ou autre visant à obtenir d'eux qu'ils fassent passer au second plan l'exercice de leurs droits souverains et à se faire accorder par eux des avantages quelconques, et du néo-colonialisme sous toutes ses formes, et qui sont parvenus à établir ou qui s'efforcent d'établir un contrôle effectif sur leurs ressources naturelles et leurs activités économiques qui ont été ou qui sont encore sous contrôle étranger.

j) Rapports justes et équitables entre les prix des matières premières, des produits primaires, des articles manufacturés et semi-finis exportés par les pays en voie de développement et les prix des matières premières, des produits primaires, des articles manufacturés, des biens d'équipement et du matériel importés par eux, en vue de provoquer, au profit de ces pays, une amélioration soutenue des termes de l'échange, qui ne sont pas satisfaisants, ainsi que l'expansion de l'économie mondiale.

k) Octroi par l'ensemble de la communauté internationale d'une assistance active aux pays en voie de développement, sans aucune condition d'ordre politique ou militaire.

l) Action tendant à faire de la promotion du développement des pays en voie de développement et d'un apport suffisant de ressources réelles à ces pays l'un des principaux objectifs de la réforme du système monétaire international.

m) Amélioration de la compétitivité des produits naturels face à la concurrence des produits synthétiques de remplacement.

n) Traitement préférentiel et sans réciprocité pour les pays en voie de développement chaque fois que cela est faisable, dans tous les domaines de la coopération économique internationale, chaque fois que cela est faisable.

o) Création de conditions favorables au transfert de ressources financières aux pays en voie de développement.

p) Participation des pays en voie de développement aux avantages de la science et de la technique moderne, promotion du transfert des techniques et création d'une structure technologique dans l'intérêt des pays en voie de développement, sous une forme et selon des modalités qui conviennent à leur économie.

q) Nécessité pour tous les États de mettre fin au gaspillage des ressources naturelles y compris des produits alimentaires.

r) Nécessité pour les pays en voie de développement de consacrer toutes leurs ressources à la cause du développement.

s) Renforcement, par des mesures individuelles et collectives, de la coopération économique, commerciale, financière et technique entre les pays en voie de développement, essentiellement sur une base préférentielle.

t) Encouragement du rôle que peuvent jouer les associations de producteurs, dans le cadre de la coopération internationale, et en vue de la réalisation de leurs objectifs, entre autres, contribution à une croissance soutenue de l'économie mondiale et accélération du développement des pays en voie de développement.

5. L'adoption unanime de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie du développement a marqué une étape importante sur la voie de la promotion d'une coopération économique internationale sur une base juste et équitable. L'exécution accélérée des obligations et engagements assumés par la communauté internationale dans le cadre de la Stratégie, en particulier de

ceux qui concernent les besoins impérieux du développement des pays en voie de développement, contribuerait pour beaucoup à la réalisation des buts et objectifs de la présente Déclaration.

6. L'Organisation des Nations Unies, étant une organisation universelle, devrait être capable de traiter les problèmes de coopération économique internationale dans une optique d'ensemble, en protégeant également les intérêts de tous les pays. Elle doit jouer un rôle encore plus grand dans l'établissement d'un nouvel ordre économique international. La Charte des droits et devoirs économiques des États, pour l'élaboration de laquelle la présente Déclaration fournira une source d'inspiration supplémentaire, représentera une contribution importante à cet égard. Tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies sont donc priés de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer la mise en application de la présente Déclaration, qui est l'une des principales garanties de l'instauration de conditions meilleures qui permettront à tous les peuples d'accéder à une existence compatible avec la dignité de la personne humaine.

7. La présente Déclaration relative à l'instauration d'un nouvel ordre économique international sera une des bases les plus importantes sur lesquelles reposeront les relations économiques entre tous les peuples et toutes les nations.

III. La Charte des droits et devoirs économiques des États

Le 12 décembre, l'Assemblée Générale a adopté la Charte des droits et devoirs économiques des États, dont le texte figure dans la résolution 3281 (XXIX). Ce texte a fait l'objet d'un vote par appel nominal et a été adopté par 120 voix contre 6, avec 10 abstentions. Dans le préambule de la résolution, l'Assemblée Générale insiste sur le fait que « la Charte devrait constituer un instrument efficace en vue de la mise en place d'un nouveau système international de relations économiques fondé sur l'équité, l'égalité souveraine et l'interdépendance des intérêts des pays développés et des pays en voie de développement ».

PRÉAMBULE

L'Assemblée Générale,

Réaffirmant les buts fondamentaux des Nations Unies, en particulier le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le développement de relations amicales entre les nations et la réalisation de la coopération internationale pour résoudre les problèmes internationaux dans les domaines économique et social,

Affirmant la nécessité de renforcer la coopération internationale dans ces domaines,

Réaffirmant en outre la nécessité de renforcer la coopération internationale en vue du développement,

Déclarant que la présente Charte a essentiellement pour but de promouvoir l'instauration du nouvel ordre économique international fondé sur l'équité et l'égalité souveraine, l'interdépendance, l'intérêt commun et la coopération de tous les États, quel que soit leur système économique et social,

Désireuse de contribuer à la création de conditions propres à :

a) Réaliser une prospérité plus grande dans tous les pays et des niveaux de vie plus élevés pour tous les peuples ;

b) Promouvoir, par la communauté internationale tout entière, le progrès économique et social de tous les pays, en particulier des pays en voie de développement ;

c) Encourager la coopération dans les domaines de l'économie, du commerce, de la science et de la technique sur la base de l'avantage mutuel et de profits équitables pour tous les États épris de paix et désireux d'appliquer les dispositions de la présente Charte, quel que soit leur système politique, économique ou social ;

d) Supprimer les principaux obstacles au progrès économique des pays en voie de développement ;

e) Accélérer la croissance économique des pays en voie de développement, en vue de combler l'écart économique entre pays en voie de développement et pays développés ;

f) Protéger, conserver et valoriser l'environnement ;

Consciente de la nécessité d'établir et de maintenir un ordre économique et social juste et équitable par :

a) L'instauration de relations économiques internationales plus rationnelles et plus équitables et l'encouragement de transformations dans la structure de l'économie mondiale ;

b) La création de conditions qui permettent une expansion plus poussée du commerce et une coopération économique plus intense entre toutes les nations ;

c) Le renforcement de l'indépendance économique des pays en voie de développement ;

d) L'instauration et la promotion de relations économiques internationales qui tiennent compte des différences reconnues, sur le plan du développement, entre les pays en voie de développement, ainsi que de leurs besoins particuliers ;

Résolue à favoriser la sécurité économique collective en vue du développement, en particulier celui des pays en voie de développement, dans un respect rigoureux de l'égalité souveraine de tous les États et par la coopération de la communauté internationale tout entière,

Considérant qu'une coopération véritable entre les États, fondée sur un examen concerté des problèmes économiques internationaux et sur une action commune en vue de les résoudre, est indispensable pour répondre au vœu de toute la communauté internationale d'arriver à un développement équitable et rationnel de toutes les régions du monde,

Soulignant qu'il importe d'assurer des conditions appropriées pour la conduite de relations économiques normales entre tous les États, indépendamment des différences entre les systèmes sociaux et économiques, et pour le respect intégral des droits de tous les peuples, ainsi que de renforcer les instruments de la coopération internationale en tant que moyens de consolider la paix dans l'intérêt de tous,

Convaincue de la nécessité de mettre en place un système de relations économiques internationales fondé sur l'égalité souveraine, l'avantage mutuel et équitable et l'interdépendance étroite des intérêts de tous les États,

Réaffirmant que la responsabilité du développement de chaque pays incombe au premier chef à ce pays lui-même, mais qu'une action internationale concomittante et efficace est essentielle pour qu'il atteigne pleinement ses buts en matière de développement,

Fermement convaincue de la nécessité urgente de mettre au point un système notablement amélioré de relations économiques internationales,

Adopte solennellement la présente Charte des droits et des devoirs économiques des États.

Chapitre premier

ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX DES RELATIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES

Les relations économiques, ainsi que les relations politiques et autres, entre États, doivent être régies notamment par les principes suivants :

a) Souveraineté, intégrité territoriale et indépendance politique des États ;

b) Égalité souveraine de tous les États ;

c) Non-agression ;

d) Non-intervention ;

e) Avantage mutuel et équitable ;

f) Coexistence pacifique ;

g) Égalité des droits des peuples et droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ;

h) Règlement pacifique des différends ;

i) Réparation des injustices qui ont été imposées par la force et qui privent une nation des moyens naturels nécessaires à son développement normal ;

j) Exécution de bonne foi des obligations internationales ;

k) Respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;

l) Devoir des États de ne pas chercher à s'assurer l'hégémonie et des sphères d'influence ;

m) Promotion de la justice sociale internationale ;

n) Coopération internationale en vue du développement ;

o) Libre accès à la mer et à partir de la mer pour les pays sans littoral, dans le cadre des principes ci-dessus.

Chapitre II

DROITS ET DEVOIRS ÉCONOMIQUES DES ÉTATS

Article premier. — Chaque État a le droit souverain et inaliénable de choisir son système économique, de même que ses systèmes politique, social et culturel, conformément à la volonté de son peuple, sans ingérence, pression ou menace extérieure d'aucune sorte.

Article 2. — 1. Chaque État détient et exerce librement une souveraineté entière et permanente sur toutes ses richesses, ressources naturelles et activités économiques, y compris la possession et le droit de les utiliser et d'en disposer.

2. Chaque État a le droit :

a) De réglementer les investissements étrangers dans les limites de sa juridiction nationale et d'exercer sur eux son autorité en conformité avec ses lois et

règlements et conformément à ses priorités et objectifs nationaux. Aucun État ne sera contraint d'accorder un traitement privilégié à des investissements étrangers.

b) De réglementer et de surveiller les activités des sociétés transnationales dans les limites de sa juridiction nationale et de prendre des mesures pour veiller à ce que ces activités se conforment à ses lois, règles et règlements et soient conformes à ses politiques économique et sociale. Les sociétés transnationales n'interviendront pas dans les affaires intérieures d'un État hôte. Chaque État devrait, compte dûment tenu de ses droits souverains, coopérer avec les autres États dans l'exercice du droit énoncé au présent alinéa.

c) De nationaliser, d'exproprier, ou de ransférer la propriété des biens étrangers, auquel cas il devrait verser une indemnité adéquate, compte tenu de ses lois et règlements et de toutes les circonstances qu'il juge pertinentes. Dans tous les cas où la question de l'indemnisation donne lieu à différend, celui-ci sera réglé conformément à la législation interne de l'État qui prend des mesures de nationalisation et par les tribunaux de cet État, à moins que tous les États intéressés ne conviennent librement de rechercher d'autres moyens pacifiques sur la base de l'égalité souveraine des États et conformément au principe du libre choix des moyens.

Article 3. — Dans l'exploitation des ressources naturelles communes à deux ou à plusieurs pays, chaque État doit coopérer sur la base d'un système d'information et de consultations préalables afin d'assurer l'exploitation optimale de ces ressources sans porter préjudice aux intérêts légitimes des autres États.

Article 4. — Chaque État a le droit de se livrer au commerce international et à d'autres formes de coopération économique, indépendamment de toutes différences entre les systèmes politiques, économiques et sociaux. Aucun État ne fera l'objet d'une discrimination quelle qu'elle soit, fondée uniquement sur ces différences. Aux fins du commerce international et d'autres formes de coopération économique, chaque État a le droit de choisir librement les modalités d'organisation de ses relations économiques extérieures et de conclure des accords bilatéraux et multilatéraux compatibles avec ses obligations internationales et avec les besoins de la coopération économique internationale.

Article 5. — Tous les États ont le droit de se grouper en organisations de producteurs de produits de base en vue de développer leur économie nationale et d'assurer un financement stable à leur développement, et, dans la poursuite de leurs objectifs, d'aider à promouvoir la croissance soutenue de l'économie mondiale, et en particulier d'accélérer le développement des pays en voie de développement. Réciproquement, tous les États ont le devoir de respecter ce droit en s'abstenant d'appliquer des mesures économiques et politiques qui le limiteraient.

Article 6. — Les États ont le devoir de contribuer au développement du commerce international de marchandises, notamment au moyen d'arrangements et, le cas échéant, par la conclusion d'accords multilatéraux à long terme de produits de base et compte tenu des intérêts des producteurs et des consommateurs. Tous les États ont en commun la responsabilité de favoriser le courant régulier et l'obtention de tous les produits commerciaux, échangés à des prix stables, rémunérateurs et équitables, contribuant ainsi au développement équitable de l'économie mondiale tout en tenant compte, en particulier, des intérêts des pays en voie de développement.

Article 7. — Chaque État est responsable au premier chef de promouvoir le progrès économique, social et culturel de son peuple. A cette fin, chaque État a le droit et la responsabilité de choisir ses objectifs et ses moyens de développement, de mobiliser et d'utiliser intégralement ses ressources, d'opérer des réformes économiques et sociales progressives et d'assurer la pleine participation de son peuple au processus et aux avantages du développement. Tous les États ont le devoir, individuellement et collectivement, de coopérer à éliminer les obstacles qui entravent cette mobilisation et cette utilisation.

Article 8. — Les États devraient coopérer pour faciliter des relations économiques internationales plus rationnelles et plus équitables et pour encourager des transformations de structure dans le cadre d'une économie mondiale équilibrée conformément aux besoins et aux intérêts de tous les pays, en particulier des pays en voie de développement, et devraient prendre des mesures appropriées à cette fin.

Article 9. — Tous les États ont pour responsabilité de coopérer, dans les domaines économique, social, culturel, scientifique et technique, à favoriser le progrès économique et social dans le monde entier, et en particulier dans les pays en voie de développement.

Article 10. — Tous les États sont juridiquement égaux et, en tant que membres égaux de la communauté internationale, ont le droit de participer pleinement et effectivement à l'adoption, au niveau international, de décisions visant à résoudre les problèmes économiques, financiers et monétaires mondiaux, notamment par l'intermédiaire des organisations internationales appropriées conformément à leurs règlements présents et à venir, et d'avoir part, de manière équitable, aux avantages qui en découlent.

Article 11. — Tous les États devraient coopérer à renforcer et à améliorer continuellement l'efficacité avec laquelle les organisations internationales appliquent des mesures destinées à stimuler le progrès économique général de tous les pays, en particulier des pays en voie de développement, et ils devraient donc coopérer pour adapter, le cas échéant, ces organisations à l'évolution des exigences de la coopération économique internationale.

Article 12. — 1. Les États ont le droit, en accord avec les pays intéressés, de participer à la coopération sous-régionale, régionale et interrégionale dans l'intérêt de leur développement économique et social. Tous les États participant à cette coopération ont le devoir de veiller à ce que les politiques suivies par les groupements auxquels ils appartiennent correspondent aux dispositions de la Charte et soient tournées vers l'extérieur, compatibles avec leurs obligations internationales et avec les exigences de la coopération économique internationale et tiennent dûment compte des intérêts légitimes des pays tiers, en particulier des pays en voie de développement.

2. Dans le cas de groupements auxquels les États en cause ont délégué ou ont la possibilité de déléguer certaines compétences touchant des questions qui entrent dans le champ d'application de la présente Charte, ses dispositions s'appliqueront également auxdits groupements, en ce qui concerne ces questions, conformément aux responsabilités qui incombent à ces États en tant que membres desdits groupements. Ces États coopéreront à l'application par ces groupements des dispositions de la présente Charte.

Article 13. — 1. Chaque État a le droit d'avoir part aux avantages du progrès et des innovations de la science et de la technique pour accélérer son développement économique et social.

2. Tous les États devraient promouvoir la coopération scientifique et technique internationale et le transfert des techniques, en tenant dûment compte de tous les intérêts légitimes, y compris notamment les droits et les devoirs des détenteurs, des fournisseurs et des bénéficiaires des techniques. En particulier, tous les États devraient faciliter : l'accès des pays en voie de développement aux réalisations de la science et de la technique modernes, le transfert des techniques et la création de techniques autochtones dans l'intérêt des pays en voie de développement, sous des formes et conformément à des procédures qui soient adaptées à leur économie et à leurs besoins.

3. Par conséquent, les pays développés devraient coopérer avec les pays en voie de développement à établir, renforcer et développer leurs infrastructures scientifiques et technologiques et leurs activités en matière de recherche scientifique et de technologie, de façon à favoriser l'expansion et la transformation de l'économie des pays en voie de développement.

4. Tous les États devraient coopérer à des travaux de recherche en vue d'élaborer d'autres principes directeurs ou règlements acceptés au niveau international pour le transfert des techniques, en tenant dûment compte des intérêts des pays en voie de développement.

Article 14. — Chaque État a le devoir de coopérer à favoriser une expansion et une libéralisation régulières et croissantes du commerce mondial, ainsi qu'une amélioration du bien-être et des niveaux de vie de tous les peuples, en particulier de ceux des pays en voie de développement. En conséquence, tous les États devraient coopérer, notamment en vue d'éliminer progressivement les obstacles au commerce et d'améliorer le cadre international dans lequel se déroule le commerce mondial et, à ces fins, des efforts coordonnés seront faits pour résoudre de manière équitable les problèmes commerciaux de tous les pays, en tenant compte des problèmes commerciaux propres aux pays en voie de développement. A cet égard, les États devront prendre des mesures destinées à assurer des avantages supplémentaires pour le commerce international des pays en voie de développement de façon à réaliser un accroissement sensible de leurs recettes en devises, la diversification de leurs exportations, l'accélération du taux de croissance de leur commerce, compte tenu des impératifs de leur développement, une amélioration de leurs possibilités de participer à l'expansion du commerce mondial et un équilibre plus favorable aux pays en voie de développement dans le partage des avantages résultant de cette expansion, moyennant, autant que possible, une amélioration substantielle des conditions d'accès aux marchés pour les produits qui intéressent les pays en voie de développement et, chaque fois qu'il y a lieu, des mesures de nature à établir des prix stables, équitables et rémunérateurs pour les produits primaires.

Article 15. — Tous les États ont le devoir de promouvoir la réalisation du désarmement général et complet, sous un contrôle international efficace, et d'utiliser les ressources libérées par des mesures effectives de désarmement aux fins du développement économique et social des pays, en affectant une part substantielle de ces ressources, en tant qu'apport supplémentaire, aux besoins de développement des pays en voie de développement.

Article 16. — 1. Tous les États ont le droit et le devoir, individuellement et collectivement, d'éliminer le colonialisme, l'*apartheid*, la discrimination raciale, le néocolonialisme et toutes les formes d'agression, d'occupation et de domination

Article 13. — 1. Chaque État a le droit d'avoir part aux avantages du progrès et des innovations de la science et de la technique pour accélérer son développement économique et social.

2. Tous les États devraient promouvoir la coopération scientifique et technique internationale et le transfert des techniques, en tenant dûment compte de tous les intérêts légitimes, y compris notamment les droits et les devoirs des détenteurs, des fournisseurs et des bénéficiaires des techniques. En particulier, tous les États devraient faciliter : l'accès des pays en voie de développement aux réalisations de la science et de la technique modernes, le transfert des techniques et la création de techniques autochtones dans l'intérêt des pays en voie de développement, sous des formes et conformément à des procédures qui soient adaptées à leur économie et à leurs besoins.

3. Par conséquent, les pays développés devraient coopérer avec les pays en voie de développement à établir, renforcer et développer leurs infrastructures scientifiques et technologiques et leurs activités en matière de recherche scientifique et de technologie, de façon à favoriser l'expansion et la transformation de l'économie des pays en voie de développement.

4. Tous les États devraient coopérer à des travaux de recherche en vue d'élaborer d'autres principes directeurs ou règlements acceptés au niveau international pour le transfert des techniques, en tenant dûment compte des intérêts des pays en voie de développement.

Article 14. — Chaque État a le devoir de coopérer à favoriser une expansion et une libéralisation régulières et croissantes du commerce mondial, ainsi qu'une amélioration du bien-être et des niveaux de vie de tous les peuples, en particulier de ceux des pays en voie de développement. En conséquence, tous les États devraient coopérer, notamment en vue d'éliminer progressivement les obstacles au commerce et d'améliorer le cadre international dans lequel se déroule le commerce mondial et, à ces fins, des efforts coordonnés seront faits pour résoudre de manière équitable les problèmes commerciaux de tous les pays, en tenant compte des problèmes commerciaux propres aux pays en voie de développement. A cet égard, les États devront prendre des mesures destinées à assurer des avantages supplémentaires pour le commerce international des pays en voie de développement de façon à réaliser un accroissement sensible de leurs recettes en devises, la diversification de leurs exportations, l'accélération du taux de croissance de leur commerce, compte tenu des impératifs de leur développement, une amélioration de leurs possibilités de participer à l'expansion du commerce mondial et un équilibre plus favorable aux pays en voie de développement dans le partage des avantages résultant de cette expansion, moyennant, autant que possible, une amélioration substantielle des conditions d'accès aux marchés pour les produits qui intéressent les pays en voie de développement et, chaque fois qu'il y a lieu, des mesures de nature à établir des prix stables, équitables et rémunérateurs pour les produits primaires.

Article 15. — Tous les États ont le devoir de promouvoir la réalisation du désarmement général et complet, sous un contrôle international efficace, et d'utiliser les ressources libérées par des mesures effectives de désarmement aux fins du développement économique et social des pays, en affectant une part substantielle de ces ressources, en tant qu'apport supplémentaire, aux besoins de développement des pays en voie de développement.

Article 16. — 1. Tous les États ont le droit et le devoir, individuellement et collectivement, d'éliminer le colonialisme, l'*apartheid*, la discrimination raciale, le néocolonialisme et toutes les formes d'agression, d'occupation et de domination

étrangères, et leurs conséquences économiques et sociales, ce qui est un préalable du développement. Les États qui pratiquent semblables politiques de coercition sont économiquement responsables envers les pays, territoires et peuples en cause, auxquels ils doivent restituer toutes leurs ressources naturelles ou autres, et qu'ils doivent indemniser intégralement pour l'exploitation, l'épuisement ou la détérioration, de ces ressources. Il est du devoir de tous les États d'apporter une aide à ces pays, territoires et peuples.

2. Aucun État n'a le droit de promouvoir ou encourager des investissements qui peuvent constituer un obstacle à la libération d'un territoire occupé par la force.

Article 17. — La coopération internationale en vue du développement est l'objectif que visent tous les États et leur devoir commun. Chaque État devrait coopérer aux efforts des pays en voie de développement pour accélérer leur progrès économique et social en leur assurant des conditions extérieures favorables et en leur apportant une aide active, conforme à leurs besoins et à leurs objectifs en matière de développement, dans le respect rigoureux de l'égalité souveraine des États et sans conditions qui portent atteinte à leur souveraineté.

Article 18. — Les pays développés devraient accorder, améliorer et élargir le système de préférences tarifaires généralisées, sans réciprocité ni discrimination, en faveur des pays en voie de développement conformément aux conclusions concertées et décisions pertinentes adoptées à ce sujet, dans le cadre des organisations internationales compétentes. Les pays développés devraient aussi envisager sérieusement d'adopter d'autres mesures différentielles, dans les domaines où cela est possible et approprié et selon des modalités qui aboutissent à l'octroi d'un traitement spécial et plus favorable, afin de pourvoir aux besoins des pays en voie de développement en matière de commerce et de développement. Dans la conduite des relations économiques internationales, les pays développés devraient s'efforcer d'éviter les mesures ayant un effet négatif sur le développement de l'économie nationale des pays en voie de développement, tel qu'il est favorisé par les préférences tarifaires généralisées et autres mesures différentielles généralement convenues en leur faveur.

Article 19. — Pour accélérer la croissance économique des pays en voie de développement et combler le retard économique qu'ils ont sur les pays développés, ces derniers devraient leur accorder, dans les domaines de la coopération économique internationale qui s'y prêtent, un traitement préférentiel généralisé, sans réciprocité ni discrimination.

Article 20. — Les pays en voie de développement devraient, dans leurs efforts pour augmenter le volume global de leur commerce, prendre dûment en considération la possibilité d'accroître leurs échanges avec les pays socialistes en accordant à ces pays des conditions commerciales qui ne soient pas inférieures aux conditions normalement consenties aux pays développés à économie de marché.

Article 21. — Les pays en voie de développement devraient s'efforcer de favoriser l'expansion de leurs échanges mutuels et ils peuvent à cette fin, conformément aux dispositions et procédures existantes et en cours d'élaboration des arrangements internationaux pertinents, accorder des préférences commerciales à d'autres pays en voie de développement sans être tenus d'en faire bénéficier aussi les pays développés, étant entendu toutefois que ces arrangements ne doivent pas constituer un obstacle à la libéralisation et à l'expansion des échanges en général.

Article 22. — 1. Tous les États devraient répondre aux besoins et objectifs de développement généralement reconnus ou mutuellement acceptés des pays en voie de développement en encourageant des apports nets accrus de ressources réelles de toutes provenances aux pays en voie de développement, compte tenu de tous engagements et obligations contractés par les États intéressés, de façon à étayer les efforts des pays en voie de développement pour accélérer leur progrès économique et social.

2. A cet effet, conformément aux buts et objectifs mentionnés ci-dessus et compte tenu de tous engagements et obligations contractés à cet égard, ils devraient s'efforcer d'augmenter le montant net des apports de ressources financières provenant de sources publiques aux pays en voie de développement et d'en améliorer les modalités et conditions.

3. Le courant de ressources destinés à l'aide au développement devrait comprendre une assistance économique et une assistance technique.

Article 23. — Pour favoriser la mobilisation effective de leurs propres ressources, les pays en voie de développement devraient renforcer leur coopération économique et accroître les échanges entre eux afin d'accélérer leur développement économique et social. Tous les pays, en particulier les pays développés, agissant individuellement et par l'intermédiaire des organisations internationales compétentes dont ils sont membres, devraient fournir un appui et un concours appropriés et efficaces.

Article 24. — Tous les États ont le devoir de conduire leurs relations économiques mutuelles d'une manière qui tienne compte des intérêts des autres pays. En particulier, tous les États devraient éviter de porter atteinte aux intérêts des pays en voie de développement.

Article 25. — Pour favoriser le développement économique mondial, la communauté internationale, et en particulier ses membres développés, accordera une attention particulière aux besoins et aux problèmes propres aux pays en voie de développement les moins avancés, aux pays en voie de développement sans littoral, ainsi qu'aux pays insulaires en voie de développement, en vue de les aider à surmonter leurs difficultés particulières et de contribuer ainsi à leur développement économique et social.

Article 26. — Tous les États ont le devoir de coexister dans la tolérance et de vivre en paix les uns avec les autres, quelles que soient les différences de systèmes politiques, économiques, sociaux et culturels, et de faciliter le commerce entre les États ayant des systèmes économiques et sociaux différents. Le commerce international devrait être pratiqué sans porter atteinte aux préférences généralisées, sans discrimination ni réciprocité, dont les pays en voie de développement doivent bénéficier, sur la base du profit mutuel, d'avantages équitables et de l'octroi mutuel du traitement de la nation la plus favorisée.

Article 27. — 1. Chaque État a le droit de bénéficier pleinement des avantages du commerce mondial des invisibles et de participer à l'expansion de ce commerce.

2. Le commerce mondial des invisibles fondé sur l'efficacité et sur des avantages mutuels et équitables favorisant l'expansion de l'économie mondiale, est l'objectif commun de tous les États. Le rôle des pays en voie de développement dans le commerce mondial des invisibles devrait être amélioré et renforcé conformément aux objectifs susmentionnés, compte tenu particulièrement des besoins spéciaux des pays en voie de développement.

3. Tous les États devraient coopérer avec les pays en voie de développement dans leurs efforts pour accroître leur capacité de tirer des recettes en devises des transactions en invisibles, compte tenu des possibilités et des besoins de chaque pays en voie de développement et conformément aux objectifs susmentionnés.

Article 28. — Tous les États ont le devoir de coopérer en vue d'ajuster les prix des exportations des pays en voie de développement par rapport aux prix de leurs importations et faire ainsi en sorte que ces pays bénéficient de termes de l'échange justes et équitables, à la fois rémunérateurs pour les producteurs et équitables pour les producteurs et les consommateurs.

Chapitre III

Responsabilités communes envers la communauté internationale

Article 29. — Le fond des mers et des océans, ainsi que leur sous-sol, au-delà des limites de la juridiction nationale, de même que les ressources de la zone, sont le patrimoine commun de l'humanité. Partant des principes adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution 2749 (XXV) du 17 décembre 1970, tous les États veilleront à ce que l'exploitation de la zone et l'exploitation de ses ressources se fassent exclusivement à des fins pacifiques et à ce que les avantages qui en découlent soient partagés équitablement par tous les États, compte tenu des intérêts et des besoins propres aux pays en voie de développement ; un régime international s'appliquant à la zone et à ses ressources et assorti d'un mécanisme international approprié destiné à donner effet à ses dispositions sera établi par un traité international de caractère universel, généralement accepté.

Article 30. — La protection, la préservation et la valorisation de l'environnement pour les générations présentes et futures sont la responsabilité de tous les États. Tous les États s'efforceront d'arrêter leurs propres politiques en matière d'environnement et de développement conformément à cette responsabilité. La politique écologique de tous les États devrait avoir pour effet de renforcer le potentiel de développement actuel et futur des pays en voie de développement et ne devrait pas y porter atteinte. Tous les États ont la responsabilité de veiller à ce que les activités menées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne nuisent pas à l'environnement d'autres États ou de zones situées au-delà des limites de leur juridiction nationale. Tous les États devraient coopérer à la mise au point de normes et d'une réglementation internationales en matière d'environnement.

Chapitre IV

Dispositions finales

Article 31. — Tous les États ont le devoir de contribuer à l'expansion équilibrée de l'économie mondiale, compte dûment tenu de l'interdépendance étroite qui existe entre le bien-être des pays développés, d'une part, la croissance et le développement des pays en voie de développement, d'autre part, et du fait que la prospérité de la communauté internationale tout entière dépend de la prospérité des éléments qui la constituent.

Article 32. — Aucun État ne peut recourir ni encourager le recours à des mesures économiques, politiques ou autres pour contraindre un autre État à lui subordonner l'exercice de ses droits souverains.

Article 33. — 1. Rien, dans la présente Charte, ne sera interprété comme portant atteinte ou dérogeant aux dispositions de la Charte des Nations Unies ou aux décisions prises conformément à ses dispositions.

2. Les dispositions de la présente Charte sont interdépendantes dans leur interprétation et dans leur application et chacune doit s'entendre en fonction des autres.

Article 34. — Un point relatif à la Charte des droits et des devoirs économiques des États sera inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale à sa trentième session, puis toutes les cinq sessions. L'Assemblée générale procédera ainsi à un examen systématique et complet de l'application de la Charte, du point de vue à la fois des progrès réalisés et des améliorations et compléments qui pourraient devenir nécessaires, et elle recommandera les mesures convenables. Dans cet examen, l'Assemblée générale devrait tenir compte de l'évolution de tous les facteurs économiques, sociaux, juridiques et autres se rapportant aux principes sur lesquels est fondée la présente Charte, ainsi que du but même de la Charte.

ANNEXE 5: PROGRAMME POUR L'AUTONOMIE COLLECTIVE DE LA

C.N.U.C.E.D 77 / MM / IV / 21

PROGRAMME POUR L'AUTONOMIE COLLECTIVE

Très consciente de ce que la réalisation de l'autonomie collective entre pays en développement demande des mesures d'application concrètes s'étendant sur une longue période,

La quatrième Réunion ministérielle du Groupe des 77,

Rappelant les résolutions 1995 (XIX), du 30 décembre 1964, telle qu'elle a été modifiée 3177 (XXVIII), du 17 décembre 1973, 3241 (XXIX), du 29 novembre 1974, 3442 (XXX), du 9 décembre 1975, 31/119, du 16 décembre 1976, 32/180, du 19 décembre 1977 et 33/195, du 29 janvier 1979, relative à la coopération économique entre pays en développement, adoptées par l'Assemblée générale,

Réaffirmant les principes énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international contenus dans les résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) adoptées par l'Assemblée générale le 1er mai 1974, la Charte des droits et devoirs économiques des Etats adoptée par l'Assemblée générale, dans la résolution 3281 (XXIX), du 12 décembre 1974, et les dispositions de la résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale, du 16 septembre 1975, concernant le développement et la coopération économique internationale,

Réaffirmant en outre les principes énoncés dans la Déclaration concertée 23 (II) adoptée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement le 26 mars 1968, la résolution 48 (III) de la Conférence, du 18 mai 1972 concernant l'expansion du commerce, la coopération économique et l'intégration régionale entre pays en développement, ainsi que les résolutions 90 (IV) et 92 (IV) de la Conférence du 31 mai 1976 et les décisions 142 (XVI), du 23 octobre 1976; et 161 (XVII), du 2 septembre 1977, du Conseil du commerce et du développement, relatives la première à la création de la Commission de la coopération économique entre pays en développement, la deuxième au mandat de ladite Commission,

Rappelant également le programme d'action pour la coopération économique et les résolutions pertinentes approuvées par la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés (Colombo, 16 - 19 août 1976) concernant la coopération entre pays en développement, ainsi que les recommandations formulées sur ce point par la Conférence des Ministres des affaires étrangères des pays non alignés (Belgrade, 24 - 29 juillet 1978), ,

Rappelant son programme de coopération économique entre pays en développement énoncé dans la résolution adoptée à la troisième Réunion ministérielle du Groupe des 77 (Manille, 26 janvier - 7 février 1976), qui fixait le cadre général de l'action à mener pour atteindre les objectifs d'autonomie économique des pays en développement,

Rappelant en outre le Plan d'action de Buenos Aires adopté à la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement (30 août - 12 septembre 1978),

Convaincue qu'une stratégie d'autonomie collective doit être considérée comme partie intégrante d'un système économique global, plus précisément comme un élément essentiel d'une stratégie d'ensemble du développement comprenant la restructuration des relations économiques internationales, et que la coopération

économique entre pays en développement est un élément clé d'une stratégie d'autonomie collective et devient donc à la fois un élément essentiel et un instrument des transformations de structure nécessaires à un développement équilibré et équitable de l'économie mondiale, conduisent à des relations nouvelles fondées sur des intérêts et arrangements mutuels,

Se rendant compte qu'une stratégie d'autonomie collective donne aux pays en développement la possibilité d'une action commune qui renforcera leur pouvoir de négociation face aux pays développés et diminuera leur dépendance vis-à-vis de ces pays, et que l'intensification des liaisons commerciales et économiques entre pays en développement fait partie des transformations de structure nécessaires à une division internationale du travail plus rationnelle, qui aboutisse à un emploi plus efficace des ressources mondiales,

Convaincue qu'une coopération économique plus intensive entre pays en développement profite à l'économie internationale tout entière,

1. Accueille avec une grande satisfaction les décisions adoptées à la Conférence sur la coopération économique entre pays en développement (Mexico, 13 - 22 septembre 1976), qui a élaboré davantage le programme de coopération économique entre pays en développement, conformément au paragraphe 14 de la résolution 1 adoptée à la troisième Réunion ministérielle du Groupe des 77;

2. Prend note des recommandations faites par le Groupe de travail de l'expansion du commerce et de l'intégration économique régionale entre pays en développement, conformément à la décision A.I.1 de la Conférence de Mexico sur la coopération économique entre pays en développement;

3. Prend note des mesures de soutien et de coordination des activités, prises dans le système des Nations Unies en matière de coopération économique entre pays en développement, dont le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a rendu compte à la trente-troisième session de l'Assemblée générale 1/;

4. Se félicite de la création de la Commission de la coopération économique entre pays en développement de la CNUCED;

5. Se félicite également du travail de fond accompli par la CNUCED en application du programme de travail adopté par la Commission de la coopération économique entre pays en développement;

6. Estime que, conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Manille et à la Conférence de Mexico, il est temps de passer à une action concrète;

7. Estime en outre que des progrès considérables ont été faits, ces trois dernières années, dans une élaboration plus poussée du programme de coopération économique entre pays en développement et que les renseignements techniques déjà disponibles justifient l'adoption de principes directeurs et objectifs opérationnels détaillés pour la mise en oeuvre de la coopération économique entre pays en développement pendant les prochaines années; et, par conséquent,

8. Décide l'application du premier plan d'action à court et moyen terme suivant pour des priorités globales en matière de coopération économique entre pays en développement, qui devrait être revu régulièrement lors des futures réunions

---

1/ "Coopération économique entre pays en développement", rapport du Secrétaire général (A/33/367).

ministérielles du Groupe des 77 et au moins une fois, au niveau des hauts fonctionnaires, entre les réunions ministérielles, en partant du principe que la coopération économique entre pays en développement est une entreprise à long terme dans laquelle il faudrait s'efforcer de progresser sur tous les fronts, à mesure que des possibilités de coopération apparaissent à partir de propositions judicieuses et techniquement justifiées.

Premier plan d'action à court et moyen terme pour les priorités globales en matière de coopération économique entre pays en développement

1. Un premier plan d'action à court et moyen terme pour des priorités globales en matière de coopération économique entre pays en développement est adopté et doit être revu à la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des 77; il appelle une action spécifique dans les domaines prioritaires de la coopération économique entre pays en développement énumérés ci-dessous, et conformément aux principes et objectifs définis ci-après.

2. La coopération économique entre pays en développement est un élément fondamental de leurs efforts pour l'instauration du nouvel ordre économique international.

3. Attendu que la coopération économique entre pays en développement est une question qui intéresse au premier chef ces pays, ce sont eux qui devraient la définir et la mettre en oeuvre aux échelons sous-régional, régional, interrégional et mondial.

4. A cette fin, les pays développés et les organismes des Nations Unies devraient appuyer vigoureusement ce processus, en exécution des diverses résolutions adoptées par l'Assemblée générale et par la CNUCED.

A. Un système mondial de préférences commerciales entre pays en développement

5. Les Ministres recommandent ce qui suit :

i) Un objectif à long terme relatif à un système mondial de préférences commerciales doit être fixé entre les pays en développement;

ii) Pour commencer, il conviendrait de donner la priorité à la consolidation et à la coordination des schémas préférentiels existant aux niveaux sous-régional, régional et interrégional, de même qu'à l'élargissement du champ d'application des arrangements bilatéraux;

iii) En attendant les résultats des réunions proposées à l'alinéa iv) ci-dessous, les principes ci-après devraient guider les travaux dans ce domaine :

a) un système mondial de préférences commerciales entre pays en développement serait reconnu comme constituant un instrument d'importance majeure pour la promotion de leur commerce mutuel, de la production et de l'emploi;

b) la complexité et les difficultés de la création d'un système mondial de préférences commerciales, qui exige une démarche réaliste, par étapes, de tous les gouvernements intéressés, seraient reconnues;

c) le système ne devrait pas reposer uniquement sur les concessions tarifaires traditionnelles, mais, tout en englobant les obstacles non tarifaires, il devrait être progressivement rattaché à d'autres mesures concernant la production, la commercialisation, les paiements, le financement et les transports;

d) des systèmes sous-régionaux et régionaux de préférences commerciales entre pays en développement devraient être créés et les sytèmes existants renforcés;

e) le système mondial de préférences commerciales devrait reposer sur le principe de la réciprocité des avantages afin de profiter à tous les participants, compte tenu du degré de développement économique et industriel, de la structure des échanges et du régime commercial de chaque pays en développement;

f) outre les préférences commerciales non réciproques, un traitement effectif spécial sans réciprocité, serait nécessaire en faveur des produits dont l'exportation présente de l'intérêt pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires;

g) les groupements sous-régionaux, régionaux et interrégionaux de pays en développement pourraient participer à ce titre, s'ils le jugent souhaitable, aux négociations en vue de l'établissement d'un système mondial de préférences commerciales;

h) le système mondial de préférences commerciales devrait être ouvert à la participation de tous les pays en développement intéressés;

i) l'établissement progressif de ce système devrait aller de pair avec un renforcement des groupements d'intégration sous-régionale, régionale et interrégionale, qui ont un rôle extrêmement important à jouer à cet égard;

j) ce dispositif mondial de commerce préférentiel devrait consister en un ensemble cohérent d'éléments étroitement solidaires, comprenant notamment des objectifs indicatifs en ce qui concerne l'accroissement du commerce mutuel, des techniques et modalités spéciales de négociations relatives aux préférences et pour l'octroi de concessions sur les restrictions quantitatives, des accords directs sur des mesures commerciales et la conclusion de contrats à long terme, le recours à des négociations sectorielles s'il y a lieu, des dispositions touchant les règles d'origine et les sauvegardes, et autres dispositions essentielles d'arrangements commerciaux préférentiels. Il devrait de surcroît comporter des mécanismes appropriés et des examens réguliers à moyen terme pour l'évaluation des progrès réalisés;

k) le système devrait englober non seulement les articles manufacturés, mais encore les produits de base, ainsi que les produits agricoles, bruts et transformés;

l) outre le système mondial de préférences commerciales, les pays en développement devraient envisager tous autres moyens appropriés d'accroître leurs échanges commerciaux, y compris le recours à des arrangements bilatéraux;

m) il conviendrait d'établir un réseau d'information commerciale à l'appui du système;

iv) a) Dans un premier temps, les études sur le système mondial de préférences commerciales élaborées par la CNUCED devraient être dûment analysées par chaque gouvernement;

b) Ces analyses seront suivies pendant le quatrième trimestre de 1979, d'une évaluation régionale lors de réunions d'experts gouvernementaux, avec l'appui des organisations économiques régionales intéressées, ainsi qu'il conviendrait;

c) Ensuite, une réunion interrégionale d'experts gouvernementaux du Groupe des 77 devrait être convoquée dans le cadre de la CNUCED avant la fin de 1979, afin d'élaborer des recommandations au sujet des études visées ci-dessus à l'alinéa iv) a).

B. Coopération entre organismes de commerce d'Etat

6. Les Ministres recommandent ce qui suit :

i) Des réunions spéciales ouvertes à tous les organismes de commerce d'Etat devraient être convoquées par le Groupe des 77, avec le concours de la CNUCED, des commissions économiques régionales et des groupements sous-régionaux de pays en développement, pour examiner les principales caractéristiques des arrangements de coopération entre eux. La CNUCED et les commissions économiques régionales devraient coopérer avec les centres internationaux pour les entreprises publiques dans les pays en développement, comme celui qui a été créé à Ljubljana;

ii) Ces réunions devraient également examiner les études déjà entreprises en la matière par le secrétariat de la CNUCED et le programme d'action pour la coopération économique entre pays non alignés dans les domaines du commerce, des transports et des assurances;

iii) La communauté internationale devrait adopter les mesures suivantes :

a) la CNUCED devrait entreprendre, à titre prioritaire, d'établir un répertoire général et régulièrement mis à jour des organismes de commerce d'Etat des pays en développement, qui puisse servir à favoriser l'essor des relations d'affaires entre eux. Ce répertoire devrait devenir un instrument précieux d'information sur les organismes de commerce d'Etat;

b) vu la nécessité universellement soulignée de mettre en place des moyens de formation intensive à l'intention du personnel des organismes de commerce d'Etat, il est recommandé d'évaluer les besoins de ces organismes aux niveaux national, sous-régional et régional en vue d'organiser des séminaires et des programmes de formation de plus longue durée à l'intention, respectivement, de leurs cadres de direction et de leurs administrateurs, qui soient conçus de manière à répondre aux exigences particulières de la coopération;

c) les institutions internationales qualifiées en matière de commercialisation et de passation de marchés à l'échelle internationale devraient offrir aux divers organismes de commerce d'Etat des services consultatifs et des services de consultants. A cette fin, il conviendrait de créer des services régionaux spéciaux de formation et de consultants à l'intention des organismes de commerce d'Etat, qui seraient installés en un point central de chaque région, pour une période initiale d'un an. Ces services auraient notamment pour tâche d'effectuer des études approfondies des produits de base stratégiques qui se prêtent le mieux à une action concertée;

iv) a) Dans un premier temps, les études sur les organismes de commerce d'Etat élaborées par la CNUCED, les commissions économiques régionales et le programme d'action pour la coopération économique entre les pays non alignés dans les domaines du commerce, des transports et des assurances, devraient être dûment analysées par chaque gouvernement.

b) Ces analyses seront suivies, pendant le quatrième trimestre de 1979, d'une évaluation régionale lors de réunions d'experts gouvernementaux, avec l'appui des organisations régionales intéressées, ainsi qu'il conviendrait.

c) Ensuite, une réunion interrégionale d'experts gouvernementaux du Groupe des 77 pourrait être convoquée dans le cadre de la CNUCED avant la fin de 1979, afin d'élaborer des recommandations au sujet des questions visées ci-dessus à l'alinéa iv) a).

C. Création d'entreprises multinationales de commercialisation

7. Les Ministres recommandent l'application du programme d'action suivant pour la promotion d'entreprises multinationales de commcercialisation :

i) Appuyer les initiatives suscitées par les systèmes publics ou privés de promotion commerciale (par exemple, les propositions émanant d'organismes de commerce d'Etat, d'associations de producteurs, du Conseil des associations de producteurs, des systèmes d'intégration et de coopération sous-régionale ou régionale, des chambres de commerce et d'industrie régionales et sous-régionales et d'autres institutions privées ou publiques, nationales ou multinationales). Cet appui consisterait en une aide technique et financière, apportée, sur demande, à la réalisation de projets tendant à l'établissement d'arrangements multinationaux de commercialisation proposés par ces organisations;

ii) Engager une action directe de promotion en effectuant des études sectorielles et en favorisant l'organisation de réunions sectorielles et plurisectorielles de producteurs et d'exportateurs ouvertes à tous les intéressés, pour déceler les possibilités à exploiter et favoriser des initiatives nouvelles en vue d'une action multinationale de commercialisation, aux niveaux sous-régional, régional et interrégional, selon le cas, pour les produits retenus à cet effet par le secrétariat de la CNUCED à la suite de consultations avec les gouvernements et avec des entreprises publiques et privées des pays en cause;

iii) Le secrétariat de la CNUCED devrait étendre son programme de recherche à l'analyse des possibilités qui s'offrent de créer des entreprises de commercialisation passant des marchés à l'étranger et fournissant des services, en vue de déterminer les possibilités d'élargir le programme d'action pour y inclure cette catégorie d'activité;

iv) a) Dans un premier temps, les études faites par la CNUCED sur les entreprises multinationales de commercialisation devraient être dûment analysées par chaque gouvernement;

b) Ces analyses seront suivies, pendant le quatrième trimestre de 1979, d'une évaluation régionale lors de réunions d'experts gouvernementaux, avec l'appui des organisations économiques régionales intéressées, ainsi qu'il conviendra;

c) Ensuite, une réunion interrégionale d'experts gouvernementaux du Groupe des 77 pourrait être organisée dans le cadre de la CNUCED avant la fin de 1979, pour formuler des recommandations sur les sujets visés ci-dessus à l'alinéa iv) a).

D. Renforcement de l'intégration et de la coopération économiques aux niveaux sous-régional, régional et interrégional

8. Les gouvernements membres des groupements économiques régionaux et sous-régionaux des pays en développement devraient analyser le rapport du Groupe de travail de l'expansion du commerce et de l'intégration économique régionale entre pays en développement, composé de représentants des secrétariats de ces groupements, pour en évaluer les conclusions et, dans les organisations et groupements régionaux auxquels ils appartiennent, définir, à l'intention du groupe consultatif intersecrétariats proposé dans le rapport, des principes directeurs pour les travaux futurs, en prenant notamment position quant à son institutionnalisation éventuelle. Les conclusions à tirer de la réunion des groupements économiques seraient dégagées par la suite lors d'une réunion du Groupe des 77 d'un niveau assez élevé pour permettre d'adopter des recommandations finales.

9. Les Ministres recommandent que la CNUCED organise en temps opportun une réunion des secrétariats des groupements de coopération économique des pays en développement sur la coopération et l'intégration économique des pays en développement aux niveaux sous-régional, régional et interrégional.

E. Coopération dans le domaine du transfert et du développement de la technologie

10. Les Ministres recommandent ce qui suit :

i) La CNUCED devrait apporter son appui et son aide, non seulement pour le renforcement ou la création de centres sectoriels, nationaux, sous-régionaux et régionaux de transfert et de développement de la technologie, mais encore pour l'établissement de relations entre ces centres, afin de leur permettre d'élaborer des orientations, plans et structures institutionnelles communs et de procéder aux échanges de compétences nécessaires à l'accélération de l'expansion des capacités technologiques des pays en développement, conformément à leurs besoins en matière d'emploi, de production et de revenus, et aux exigences particulières de leur situation dans les secteurs qui ont pour eux une importance décisive

ii) En s'inspirant des activités entreprises dans le secteur des produits pharmaceutiques, la CNUCED pourrait aider les pays en développement à définir et engager une action spécifique, aux niveaux sous-régional et régional, dans d'autres secteurs qui ont pour eux une grande importance.

iii) Il conviendrait de tenir compte des études consacrées par la CNUCED aux secteurs suivants : pétrochimie, engrais, biens d'équipement dans la sidérurgie, électronique, bureaux d'études et services d'ingénierie, industries alimentaires.

iv) Il faudrait développer la coopération entre pays en développement pour l'échange de compétences et, sur ce point, la CNUCED pourrait, avec le concours d'autres institutions des Nations Unies, aider ces pays à se constituer des services communs de personnel qualifié, à coordonner leurs activités d'éducation et de formation professionnelle dans une perspective à moyen et à long terme, à créer des établissements d'enseignement et de formation, à lancer des programmes de coopération technologique financés et gérés directement par eux, à se doter de services communs d'experts-conseils et à établir une corrélation entre les courants de personnel qualifié et les transferts de capitaux.

v) Il faudrait donner à la CNUCED les moyens nécessaires pour lui permettre d'aider efficacement les pays en développement dans leurs efforts.

vi) Le secrétariat de la CNUCED devrait aider les pays en développement, notamment à élaborer des régimes de traitement préférentiel réciproque pour l'échange de technologie.

vii) Le Service consultatif de la CNUCED en matière de technologie devrait être doté de moyens qui soient à la mesure de sa tâche, afin de pouvoir aider activement les pays en développement dans les efforts ci-dessus. Dans l'exécution de ces tâches, le secrétariat de la CNUCED devrait coopérer étroitement avec les autres organismes des Nations Unies pour assurer la coordination et éviter le double emploi.

F. Pays en développement les moins avancés

11. Les Ministres recommandent ce qui suit :

1. Indépendamment des mesures capitales que les pays développés doivent prendre pour étayer les efforts des pays les moins avancés, les pays en développement eux-mêmes devraient apporter à ces derniers un important appui à certains égards, dans le cadre de la coopération économique entre pays en développement.

2. Un nouveau programme d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés devrait être lancé à la cinquième session de la Conférence, suivant les recommandations du Groupe intergouvernemental chargé de la question des pays les moins avancés, avec les éléments suivants :

a) outre les préférences commerciales non réciproques accordées au titre du système mondial de préférences commerciales, il faudrait un régime spécial effectif, sans réciprocité, pour les produits dont l'exportation est intéressante pour les pays les moins avancés, notamment les pays en développement sans littoral ou insulaires;

b) à l'intérieur des systèmes de coopération régionale entre pays en développement, des dispositions devraient être prises : i) pour la création d'entreprises multinationales dans les pays les moins avancés bénéficiant d'un marché régional garanti; ii) pour l'exploitation en commun de bassins fluviaux ou autres potentiels de ressources communs, des mesures spéciales de soutien étant prévues à l'intention des pays les moins avancés participants; iii) pour l'institution de programmes régionaux et sous-régionaux de formation qui tiennent particulièrement compte des besoins des pays les moins avancés d'un groupement régional;

c) les pays en développement qui seraient prêts à le faire devraient élargir sensiblement le courant d'aide financière et/ou technique aux pays les moins avancés;

d) les pays développés et les institutions internationales devraient faciliter l'octroi d'assistance technique et d'aide aux pays les moins avancés sous forme de produits des autres pays en développement, en contribuant à en compenser le coût en devises;

e) le Secrétaire général de la CNUCED, au titre des travaux préparatoires du nouveau programme d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, devrait convoquer une réunion des pays en développement pour envisager les diverses mesures que ceux-ci peuvent prendre à l'appui du programme. Les progrès réalisés et les problèmes qui se posent à cet égard devraient être passés en revue lors de réunions ultérieures de même nature.

G. Pays en développement sans littoral ou insulaires

Pays en développement sans littoral

12. Dans le cadre de la coopération économique entre pays en développement et dans un esprit d'autonomie collective, les activités menées entre pays en développement devraient être intensifiées, chaque fois que cela est nécessaire, aux niveaux sous-régional, régional et interrégional, afin de résoudre les problèmes de transit et de transport, compte tenu des besoins des pays les moins avancés et, parmi eux, des pays sans littoral. A cet égard, il a été reconnu que diverses études ont été effectuées par la CNUCED et au niveau régional, et que des programmes et des activités concernant les pays les moins avancés et, parmi eux, les pays sans littoral, ont été entrepris.

13. Il a été également reconnu que les mesures destinées à traiter les problèmes de transit des pays sans littoral requièrent une coopération effective et une étroite collaboration entre les pays sans littoral et les pays de transit voisins. Dans tous les cas où une étude doit être entreprise dans un pays de transit, ce devra être avec l'approbation ou le consentement du pays de transit en cause. Dans tous les cas où un programme ou une action doit être entrepris dans un pays de transit ou à son égard, ce devra être avec l'approbation ou le consentement du pays de transit en question. Toute proposition concernant des mesures spéciales destinées à réduire le coût du transit sera dûment prise en considération par le pays de transit.

14. Les Ministres recommandent que l'adoption d'une planification intégrée avec les pays de transit soit fondée sur les éléments suivants :

a) une coopération totale entre les pays sans littoral et les pays de transit voisins;

b) la nécessité de reconnaître nettement que les efforts considérables que les pays en développement sans littoral devront consentir pour réduire le coût de leur accès à la mer et aux marchés mondiaux peuvent nécessiter une amélioration des procédures et de nouveaux investissements, aussi bien dans les pays sans littoral que dans les pays de transit, et que l'aide financière indispensable d'appui que la communauté internationale devra fournir à cette fin devra être accordée, en règle générale, à des conditions particulièrement avantageuses;

c) la nécessité d'examiner et de comparer tous les aspects du problème du transport de transit, notamment les procédures et réglementations, les politiques de tarification, la gestion, la formation, l'appareil juridique et le mode d'organisation, l'entretien des infrastructures existantes et les besoins d'infrastructures nouvelles. Les études effectuées jusqu'ici étaient généralement axées sur tel ou tel de ces éléments, mais rarement sur leurs interactions en tant que solutions de rechange ou moyens complémentaires de réduire les coûts réels du transit;

d) la possibilité d'itinéraires de rechange, autant que possible, pour chaque pays en développement sans littoral, en vue de le mettre à l'abri de toutes les difficultés qui risquent de surgir sur les autres itinéraires de transit;

e) la communication, aux planificateurs des pays sans littoral et des pays de transit, de données de base concernant toutes les options en présence.

Pays en développement insulaires

15. Les Ministres recommandent que les arrangements de coopération en faveur des pays en développement insulaires soient renforcés dans des secteurs comme les transports maritimes, les services aériens, les télécommunications, le tourisme, les assurances et la réassurance.

H. Arrangements sous-régionaux, régionaux et interrégionaux d'assurances et de réassurance entre pays en développement

16. Les Ministres recommandent un plan d'action à moyen terme visant à accroître le soutien fourni dans ce domaine, qui ait pour objet d'intensifier les efforts actuels pour :

i) renforcer les marchés d'assurance nationaux des pays en développement, comme la Conférence la préconisé tout particulièrement dans la résolution 42 (III);

ii) faire en sorte que le secrétariat de la CNUCED intensifie son programme de travail en matière d'assurance et rende compte des progrès accomplis à la Commission des invisibles et du financement lié au commerce;

iii) développer les échanges réciproques d'affaires de réassurance destinés à réduire d'autant la dépendance actuelle des pays en développement à l'égard des marchés de réassurance extérieurs des pays développés;

iv) favoriser la mise en place de mécanismes techniques et institutionnels, l'acquisition des compétences spécialisées requises et l'élaboration de méthodes d'exploitation pour permettre de créer des services d'assurance parfaitement adaptés aux besoins croissants et aux exigences particulières des pays en développement.

Coopération monétaire et financière

17. Les Ministres recommandent ce qui suit :

i) Accords multilatéraux de paiements et de crédit

a) Le renforcement des accords existants est considéré comme une tâche prioritaire. Il faut espérer qu'avec l'expérience du fonctionnement des dispositifs multilatéraux, la portée de ces mécanismes sera élargie. Il importe en outre d'encourager l'institution de nouveaux accords de paiements.

b) L'établissement et la mise en place d'accords sous-régionaux de paiements ont montré que ces accords sont un bon point de départ pour progresser par paliers vers la création d'un réseau mondial de mécanismes multilatéraux ouverts à tous les pays en développement, dans lequel un important élément de crédits réciproques devrait normalement intervenir plus tard pour étayer financièrement les courants commerciaux entre ces pays. Une importance fondamentale est attachée à la nécessité d'adopter toutes les dispositions nécessaires pour favoriser progressivement, mais rapidement, un raccordement des dispositifs de paiements multilatéraux dans une stratégie globale d'expansion du commerce.

c) La création du Comité de coordination des accords de paiements multilatéraux et de la coopération monétaire, premier organe interrégional de coopération monétaire entre systèmes de pays en développement, constitue un pas en avant extrêmement positif, et ses objectifs méritent un vigoureux appui. Sans être une institution officielle, le Comité est capable de réunir les compétences techniques d'experts requises et, étant ouvert à tous les intéressés, il a une vocation universelle à connaître des objectifs de tous les pays en développement qui souhaitent améliorer les arrangements existants, en instituer de nouveaux, puis les relier progressivement. Le Groupe des 77 devrait inviter le Comité de coordination à mettre au point une stratégie équilibrée pour rattacher les différents accords de paiements et à fournir, par l'intermédiaire de son secrétariat technique, les concours nécessaires pour atteindre cet objectif.

d) La CNUCED peut jouer un rôle important en tant que secrétariat technique du Comité dans la réalisation de ses buts, en collaboration avec les commissions économiques régionales, le Fonds monétaire international (FMI) et les autres organisations internationales et régionales appropriées. Les activités visant à faciliter l'échange de renseignements et de données d'expérience entre les divers dispositifs multilatéraux, avec le concours financier du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) notamment, devraient être poursuivies et renforcées.

ii) Financement du commerce

a) En ce qui concerne la création, le renforcement et l'expansion des institutions financières régionales et sous-régionales et des mécanismes nationaux fournissant directement des moyens de financement des exportations des pays en développement intéressés, les

progrès observés ces dernières années dans plusieurs régions en développement méritent d'être soulignés. Les pays en développement devraient continuer à concevoir des mécanismes de financement du commerce, tout en renforçant le système d'échange d'informations commerciales, notamment sur la disponibilité et l'offre de produits, par l'intermédiaire d'institutions nationales et régionales de promotion des exportations.

b) Sans préjudice des efforts faits actuellement en vue de la création d'une facilité de garantie du crédit à l'exportation, et dans le cadre du programme de travail sur la coopération économique entre pays en développement, il faudrait demander au Secrétaire général de la CNUCED de présenter des propositions en vue de l'établissement d'une facilité de financement exclusivement destinée à l'expansion du commerce entre pays en développement, en tenant particulièrement compte de la situation des pays les moins avancés.

iii) Banque des pays en développement

Il faudrait examiner la possibilité de renforcer le rôle des banques régionales et sous-régionales de développement existantes pour s'assurer que ces institutions répondent parfaitement aux besoins des pays en développement. Par ailleurs, le secrétariat de la CNUCED devrait être invité à faire un rapport sur les possibilités pratiques de créer une banque pour les pays en développement, fonctionnant selon des pratiques bancaires saines, compte tenu des institutions existantes. Ce rapport devrait être présenté par le Secrétaire général de la CNUCED à un groupe de représentants gouvernementaux des pays en développement pour examen ultérieur.

iv) Mobilisation de ressources parmi les pays en développement

a) Le secrétariat de la CNUCED devrait poursuivre ses efforts pour l'établissement, dans l'exécution du programme de travail sur la coopération économique entre pays en développement, de rapports annuels concernant les courants financiers entre pays en développement, pour la totalité des courants et apports financiers, conformément aux dispositions du paragraphe 26 du chapitre IV du rapport de la Conférence de Mexico.

b) Une étude spéciale des marchés financiers des pays en développement devrait être élaborée par le secrétariat de la CNUCED pour permettre d'améliorer l'accès des autres pays en développement à ces marchés. Elle devrait en outre définir, avec les moyens nécessaires pour les mettre en oeuvre, les mesures à prendre en vue d'encourager les investissements entre pays en développement sur la base d'une réciprocité des avantages et en respectant de saines pratiques commerciales, conformément à la recommandation énoncée au paragraphe 25 du chapitre IV du rapport de la Conférence de Mexico.

c) Le secrétariat de la CNUCED devrait continuer d'aider les pays en développement à renforcer les institutions financières multilatérales existantes en resserrant leurs liens mutuels et en coordonnant leurs activités, pour qu'elles puissent choisir, préparer, promouvoir et financer des projets de grande envergure

dans tous les secteurs de la coopération économique entre pays en développement (chapitre I, paragraphe 2, et chapitre IV, paragraphe 23 e) et g) du rapport de la Conférence de Mexico).

v) Préférence en matière d'achats

Les institutions financières internationales devraient accorder un traitement préférentiel aux achats effectués dans des pays en développement pour l'exécution de projets dans d'autres pays en développement.

vi) Coopération monétaire : Les autorités monétaires des pays en développement devraient renforcer leurs échanges d'informations sur les questions monétaires et financières conformément aux réglementations des pays intéressés, ainsi que sur les sujets qui ont trait à la situation monétaire générale et à ses conséquences pour les pays en développement.

18. Les Ministres sont d'avis que les gouvernements membres du Groupe des 77 devraient profiter de la réunion du FMI et de la Banque mondiale qui se tiendra à Belgrade en 1979 pour convoquer une réunion du Groupe des 77 au niveau des ministres de l'économie et des finances et, à ce propos, ils prient le Gouvernement yougoslave de prendre les dispositions requises pour l'organisation d'une réunion de ce genre en consultation avec le Président du Groupe des 24.

J. Création d'entreprises multinationales de production entre pays en développement

19. Les Ministres reconnaissent la nécessité :

a) de définir des problèmes et des lignes d'action à long terme en vue de la détermination et du choix de projets multinationaux de production associant plusieurs pays en développement, compte tenu des tendances actuelles et des perspectives de l'économie internationale;

b) de coordonner l'assistance technique fournie par la CNUCED et d'autres organismes internationaux des Nations Unies, dans leurs domaines de compétence respectifs, à l'appui des efforts faits par les pays en développement en vue de resserrer leur coopération mutuelle pour la création d'entreprises multinationales de production;

c) pour la CNUCED de formuler une définition claire de la notion d'entreprise multinationale de production entre pays en développement et formuler toutes autres propositions pouvant servir aux pays en développement à promouvoir la création d'entreprises multinationales de production, et de soumettre un rapport à une réunion de représentants des pays en développement pour examen et suite à donner;

d) d'instaurer une coopération en matière de production qui tirerait des avantages appréciables i) d'accords de troc, c'est-à-dire de règlements à l'aide des produits fabriqués par les co-entreprises, ii) de contrats à long terme pour l'approvisionnement en produits indispensables à l'économie des pays en cause et iii) d'une coopération technique.

20. Les Ministres recommandent que, au vu de l'expérience et de la situation actuelle, la détermination et la création d'entreprises multinationales de production soient fondées sur :

a) des projets effectivement réalisés dans un ou plusieurs pays, qui présentent un intérêt économique appréciable pour deux pays au moins;

b) des projets qui ont des relations importantes, du point de vue des moyens de production ou de la production, avec des installations nouvellement créées ou existant déjà dans plus d'un pays, et/ou des projets qui comportent l'implantation d'installations complémentaires ou analogues dans un ou plusieurs pays;

c) des projets dont la réalisation ne pourrait être économiquement rationnelle et rentable qu'avec des débouchés plus larges qu'un marché national.

21. Les Ministres recommandent :

i) qu'il soit procédé à un examen de la liste indicative suivante de possibilités d'investissements sectoriels :

a) la production, la commercialisation et la distribution de biens collectifs reposant sur des complémentarités et convenant à la mise en oeuvre de projets modulaires;

b) la mise en valeur et la transformation rationnelles des ressources non renouvelables privilégiant en particulier les projets qui font intervenir le pétrole et les métaux bruts non ferreux;

c) l'exploitation optimale des ressources naturelles en vue d'une implantation rationnelle d'entreprises agro-industrielles, par la transformation de produits de base;

d) le développement des industries de base;

e) le développement des industries mécaniques et électriques, une place toute particulière étant faite aux biens d'équipement;

f) le développement des industries appartenant aux secteurs caractérisés par une expansion en longue période et un potentiel de croissance rapide.

ii) Que la détermination de la nature des arrangements institutionnels en vue de la promotion d'entreprises multinationales parmi les pays en développement soit laissée à la discrétion des gouvernements participants.

iii) Que les banques régionales de développement et les institutions privées de financement du développement jouent un rôle actif dans le financement d'études de faisabilité, la participation au capital social et le financement à long terme.

iv) Que la CNUCED, en collaboration avec les commissions économiques régionales et les groupements économiques régionaux et sous-régionaux, concentre ses activités comme suit :

a) élaboration et évaluation d'études sectorielles qui débouchent sur la détermination et le choix de projets multinationaux associant plusieurs pays en développement, suivant l'ordre de priorité fixé par les pays intéressés;

b) possibilité de servir de centre de discussion pour la conception d'accords cadres intergouvernementaux en vue de la mise au point de mesures commerciales et connexes propres à faciliter la négociation et l'application d'accords de collaboration industrielle entre les parties intéressées;

c) élaboration d'études sectorielles relatives aux industries de base, dont celles qui ont trait aux engrais, aux articles de caoutchouc, à la pâte à papier et au papier, devraient être terminées rapidement et servir de base à des consultations avec les gouvernements et les organismes intergouvernementaux intéressés, en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et les commissions régionales;

d) promotion générale de l'expansion du commerce et du développement par la création d'entreprises multinationales de production entre pays en développement et leur raccordement aux entreprises multinationales de commercialisation, aux coentreprises, aux mécanismes d'intégration et aux institutions financières.

K. Autres questions de fond visées dans le Programme de Mexico et programme de travail relatif à la résolution 1 (I) de la Commission de la coopération économique entre pays en développement de la CNUCED

22. En ce qui concerne les autres sujets traités dans la résolution 1 (I) de la Commission de la coopération économique entre pays en développement et le Programme de Mexico, il serait bon d'adopter des procédures pour qu'ils puissent, le cas échéant, après avoir été étudiés par les gouvernements, faire l'objet d'un vaste examen aux niveaux régional et interrégional, ce qui permettrait de recommander les mesures appropriées.

L. Mesures d'appui

23. Attendu que le programme de réunions en matière de coopération économique entre pays en développement, proposé par le Groupe des 77 1/, n'a pas fait l'objet d'un accord à la dix-huitième session du Conseil du commerce et du développement, ni à la deuxième session de la Commission de la coopération économique entre pays en développement, à cause de l'opposition des pays industrialisés, et vu que l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa trente-troisième session, a récemment chargé le Secrétaire général de la CNUCED de poursuivre les consultations en vue d'une décision relative audit programme, compte tenu aussi des paragraphes 81 et 82 du rapport provisoire du Comité préparatoire du Groupe des 77

Les Ministres recommandent :

1. de ratifier la position adoptée formellement par le Groupe des 77, de souligner la nécessité de ce programme et d'exprimer l'intention de l'exécuter dans sa totalité;

1/ Le programme de réunions figure dans l'appendice de ce chapitre.

2. d'exhorter les pays industrialisés à renoncer à l'attitude négative qu'ils ont adoptée jusqu'à présent et à contribuer à la mise en oeuvre des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies, premier pas dans la voie de l'application de la notion de mesures d'appui énoncée dans la résolution 92 (IV) de la Conférence et dans la résolution 1 (I) de la Commission de la coopération économique entre pays en développement;

3. de renforcer le rôle de la Commission de la CNUCED afin qu'elle serve d'organe de négociation pour les mesures de soutien que les pays développés devraient prendre en faveur des pays en développement, ces mesures étant un élément fondamental du processus global de coopération économique entre pays en développement, auquel des contributions appréciables sont attendues des pays développés;

4. a) que la CNUCED, à la demande des pays en développement et des groupements économiques sous-régionaux, régionaux et interrégionaux de pays en développement, aide à préparer des propositions précises de mesures de soutien quand le besoin s'en fait sentir;

b) que les pays développés répondent favorablement à ces demandes quand elles leur sont présentées;

c) que toute assistance accordée sur une base sous-régionale, régionale ou interrégionale s'ajoute à l'assistance apportée aux pays en développement à titre individuel.

24. Les Ministres recommandent vigoureusement

1. Que le système des Nations Unies, en particulier la CNUCED et les commissions économiques régionales, renforcent et accroissent leur assistance à la coopération économique entre pays en développement. A cet égard, le PNUD devrait intensifier son assistance aux projets, aux niveaux sous-régional, régional et interrégional, en tenant compte aussi du rôle envisagé pour lui par la Conférence mondiale sur la coopération technique entre pays en développement. Des ressources adéquates devraient être fournies à cette fin.

2. Plus précisément, les Ministres recommandent que :

a) l'ONU prenne des mesures pour amplifier le rôle de la CNUCED dans le système des Nations Unies en faveur de la coopération économique entre pays en développement et ses efforts de coordination et de coopération avec les autres organismes des Nations Unies, ainsi que pour renforcer ses arrangements pratiques avec le PNUD, en vue de mener une stratégie opérationnelle commune, étant donné la forte corrélation qui doit exister entre la coopération économique et la coopération technique entre pays en développement;

b) à titre prioritaire, chaque pays en développement devrait envisager de dresser, avec le concours de la CNUCED, un inventaire national complet de ses besoins et de ses ressources et contribuer à la mise à jour de l'inventaire général que la CNUCED devrait établir pour équilibrer les apports et les besoins au niveau mondial;

c) les pays en développement devraient appuyer, individuellement ou collectivement, les propositions de projets adressées au PNUD à l'appui de la coopération économique entre pays en développement. A cet effet, ils jugeront peut-être bon d'envisager des contributions spéciales, y compris, le cas échéant, de réserver à cet effet une certaine proportion de leur chiffre indicatif de planification (CIP) dans le cadre du PNUD;

d) reconnaissant que la coopération économique entre pays en développement est un élément important du nouvel ordre économique international et repose à ce titre sur l'interdépendance, la communauté d'intérêts et la coopération de tous les Etats, les pays en développement devraient, par l'intermédiaire du système des Nations Unies pour le développement, inviter les pays développés à verser des contributions pour l'exécution de projets de coopération économique entre pays en développement dont les objectifs sont intéressants pour les deux catégories de pays;

e) les pays en développement devraient insister auprès des organismes des Nations Unies, en particulier du PNUD, pour qu'ils consacrent des ressources accrues au titre des CIP aux activités d'appui à la coopération économique entre pays en développement qui sont axées sur les résultats, en mettant spécialement en relief la nécessité d'accroître sensiblement les ressources du PNUD affectées aux projets sous-régionaux, régionaux et interrégionaux dans ce domaine;

f) les pays en développement devraient demander à la CNUCED d'amplifier à la fois le rôle qu'elle joue dans le système des Nations Unies en faveur de la coopération économique entre pays en développement et ses efforts de coordination et de coopération avec les autres organismes des Nations Unies, ainsi que de renforcer ses arrangements pratiques avec le PNUD, en vue de mener une stratégie opérationnelle commune, étant donné la forte corrélation qui doit exister entre la coopération économique et la coopération technique entre pays en développement;

g) la restructuration du système des Nations Unies devrait être telle que la CNUCED soit renforcée et dotée de tous les moyens humains et financiers nécessaires pour pouvoir s'acquitter efficacement de ses tâches en matière de coopération économique entre pays en développement, qui se sont accrues notablement sans que ses ressources aient sensiblement augmenté et sans qu'il y ait eu, dans son appareil institutionnel, de changements propres à rehausser son rôle de chef de file dans l'instauration du nouvel ordre économique international;

h) le secrétariat de la CNUCED, dans l'exécution de ses tâches concernant la coopération économique entre pays en développement, devrait travailler en consultation et coopération étroites avec les commissions économiques régionales, qui jouent un rôle capital dans la promotion et la mise en oeuvre de la coopération sous-régionale, régionale et interrégionale entre pays en développement.

M. Questions institutionnelles

25. Les Ministres recommandent que soit prise en considération la nature des dispositions institutionnelles concernant l'organisation et l'administration de la coopération économique entre pays en développement aux échelons national, sous-régional, régional et interrégional. En outre, ils estiment que les rouages institutionnels, nécessaires pour mettre en oeuvre le programme de coopération économique entre pays en développement pourraient prendre les formes suivantes :

BIBLIOTHEQUE NICE DROIT UNIVERSITAIRE

1. Réunions périodiques du Groupe des 77 à l'échelon ministériel : Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des dispositions de la résolution 1 de la troisième Réunion ministérielle du Groupe des 77, tenue à Manille, et des paragraphes 41, 42 et 43 du rapport final de la Conférence sur la coopération économique entre pays en développement, tenue à Mexico, l'objectif étant de définir la coopération économique, les domaines d'action et les problèmes prioritaires. Les ministres considèrent en outre que, pour faire les études recommandées par la Réunion ministérielle, les secrétariats des organismes des Nations Unies, et notamment de la CNUCED, du PNUD, des commissions régionales et des organismes régionaux et sous-régionaux de coopération et d'intégration économique des pays en développement, devraient accorder l'appui nécessaire au Groupe des 77;

2. Comités d'action : Il est nécessaire de trouver une formule de participation ouverte à tous les pays en développement qui s'intéressent à un aspect ou un domaine particulier permettant de réaliser un projet entre ces pays. Une formule nouvelle de coopération, les comités d'action, est présentée pour examen aux pays en développement. Il s'agit d'organes qui pourraient être établis pour un certain temps, afin d'analyser et de mettre en route des projets d'intérêt commun pour au moins trois pays membres, auxquels d'autres pays en développement auraient cependant la possibilité de participer ultérieurement. Le Groupe des 77 prend note avec intérêt de l'expérience appréciable acquise par une région en développement concernant cet instrument.

II. Coopération technique et coopération économique entre pays en développement

26. Les Ministres rappellent que la coopération technique entre pays en développement, telle qu'elle a été définie par les pays en développement en diverses occasions et par la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, est un instrument fondamental de développement de la coopération économique entre pays en développement. A leur avis :

i) Une mise en oeuvre rapide et efficace du plan d'action de Buenos Aires et des résolutions approuvées par ladite Conférence s'impose;

ii) Parmi les dispositions très importantes contenues dans le plan d'action de Buenos Aires, il faut signaler, à ce propos, la nécessité de créer des centres nationaux de recherche et de formation de portée multinationale dans les pays en développement, ce qui fait également l'objet d'une des résolutions adoptées par la Conférence;

iii) Il faut souligner, à l'appui de la mise en oeuvre dudit plan, l'importance de la contribution des pays développés et des organisations internationales au renforcement de l'autonomie nationale et collective des pays en développement, en vue de mettre en application, notamment, les recommandations relatives à l'agriculture et à l'industrie;

iv) Puisque la première réunion de l'organe intergouvernemental des Nations Unies chargé, ainsi qu'il a été convenu à Buenos Aires, de l'examen global de la coopération technique entre pays en développement, aura lieu en 1980, le Groupe des 77 doit prendre les mesures nécessaires pour bien préparer cette réunion, afin d'arriver préalablement à une position commune. A cette fin, il devrait tenir une réunion préparatoire précédée de réunions préparatoires régionales.

Annexe

Programme de réunions à organiser par le secrétariat de la CNUCED d'ici à la fin de 1979 pour le Groupe des 77

1. Des réunions régionales de groupements sous-régionaux et régionaux de coopération économique pour envisager une action dans le sens des objectifs du programme de Mexico relatif à la coopération économique entre pays en développement.

2. Une réunion des secrétariats des groupements de coopération économique entre pays en développement sur la coopération et l'intégration économiques sous-régionales, régionales et interrégionales entre pays en développement.

3. Trois réunions d'experts gouvernementaux des pays en développement pour examiner et formuler des propositions, compte tenu des études entreprises par le secrétariat de la CNUCED en application du paragraphe 2 a) de la résolution 1 (I) de la Commission de la coopération économique entre pays en développement.

4. Une réunion des secrétariats des groupements de coopération économique et des institutions financières multilatérales des pays en développement sur des projets multinationaux.

BIBLIOGRAPHIE.

I/ Généralités.

1/ Ouvrages et Cours.

. Albertini J.M. "Mécanismes du Sous-développement et Développement", Les Editions Ouvrières, Paris, 1981.

. Arnaud P. "La Dette du Tiers-Monde", La Découverte, Paris, 1984.

. Badie B. "Le Développement Politique", Economica, Paris, 1984.

. Bairoch P. "Le Tiers-Monde dans L'impasse. Le Démarrage économique du XVIII° siècle au XX° siècle", Gallimard, Paris, 1983.

. Balmond L."Intégration economique et Droit des organisations internationales", Thèse, Nice, 1981.

. Bedjaoui M."Pour un nouvel ordre économique international", UNESCO, Paris, 1979.

. Benouna M. "Droit international du développement et interpellation du droit international", Berger-Levrault, Paris, 1983.

. Bessis S."L'Arme Alimentaire", Maspéro, Paris,1981.

. Bettati M."Le Nouvel Ordre Economique International", P.U.F, Que sais-je?, Paris, 1983.

. Bidegaray C. Emeri C, Seurin J.L."Droit Constitutionnel et Institutions Politiques", P.U.F., Paris, 1983.

. Brasseul J."Introduction à L'Economie du développement", A.Colin, Paris, 1989.

.Brunel S.(Sous la direction de) "Tiers-Monde: Contreverses et Réalités", Economica, Paris, 1987.

. "Une Tragédie Banalisée, La Faim dans le monde", Hachette Pluriel, Paris, 1991.

. Bula J."Violence, Démocratie et Développement dans le Tiers-Monde. Avec la participation de François H", L'Harmattan, Paris, 1990.

. Cao Tri H.(Sous la direction de) "Administration Participative et Développement Endogène", UNESCO, Paris, 1989.

. Carreau D. Flory T. Julliard P."Droit International Economique", L.G.D.J., Paris, 1980.

.Chantebout B."Le Tiers-Monde", Armand Colin, Paris, 1986.

. Chenais J.C."La Revanche du Tiers-Monde", Laffont-Larousse, Paris, 1987.

. Cot J.P."A L'Epreuve du Pouvoir, Le Tiers-Mondisme Pourquoi faire?", Le Seuil, Paris, 1984.

. Coquery V.C."Sociétés Paysannes du Tiers-Monde", Presses Univresitaires de Lille, 1981.

. Curran D.W."Tiers-Monde: Evolution et Strategies de développement", Eyrolles, Paris, 1990.

. Diméo G."Les Pays du Tiers-Monde", Sirey, Paris, 1987.

. "Droit international et Developpement",. Actes du Colloque international tenu à Alger du 11 au 14 Oct. 1976, OPU, Alger, 1977.

. Fanon F."Les Damnés de La Terre", Maspero, Paris, 1961.

. Flory M."Souveraineté des Etats et Coopération pour le développement", R.C.A.D.I., Tome 141,1974 (I).

- "Droit international du développement",P.U.F, Paris.

. George S."Comment meurt L'autre moitié du monde", R.Laffont, Paris, 1978.

. Granotier B."La Planète des Bidonvilles, Perspectives de L'explosion urbaine dans le tiers-monde", Le Seuil, Paris, 1980.

. Grelet G."Structures et Stratégies de développement économique", P.U.F, Paris, 1986.

. Guillaumont P."Economie du développement. Tome 1", P.U.F., Paris, 1985.

. Guillaumont P. et Sylvianne (Sous la direction de) "Stratégies de développement compare. Zone Franc et Hors Zone Franc", Economica, Paris, 1985.

. Hagen E."Economie du développement", Economica, Paris, 1980.

. Henri P.M.(Sous la direction de) "Pauvreté. Progrès et Developpement. Collaboration Henri B,Alberto W.R.,

Gérard B, Gionanni J. et Al...", L'Harmattan.UNESCO, Paris, 1990.

. Jacquemot P. ed."Sociologie et Economie du Tiers-Monde", L'Harmattan, Paris, 1981.

.Jacquemot P. et Raffinot M."Accumulation et Développement" L'Harmattan, Paris, 1985.

. Jouve E."Les Relations Internationales du Tiers-Monde et droit des peuples", Berger-Levrault, Paris, 1979.

. (Sous la direction de) "Pour un nouvel ordre mondial", Berger-Levrault, Paris, 1985.

. Lacharière G.de "La Stratégie internationale de développement", P.U.F, Paris,1973.

. Lacoste I."Unité et Diversité du Tiers-Monde", Maspéro, Paris, 1980.

. "Géographie du Sous-développement", P.U.F, Paris, 1985.

. Lenoir R."Le Tiers-Monde Peut se nourrir. Rapport au Club de Rome", Fayard, Paris, 1984.

. Loup J."Le Tiers-Monde Peut-il survivre?", Economica, Paris, 1981.

. Mende T."De L'aide à La Recolonisation", Le Seuil, Paris, 1972.

. Merloz G."La C.N.U.C.E.D. Droit international et developpement", Faculté de droit, Paris V, 1980.

. Michalet C.A."Le Défi du développement indépendant: Les Conditions de la Souveraineté économique du Tiers-Monde", Les Editions Rochevignes, Paris, 1983.

. Nezeys B."L'Autopsie du Tiers-Monde", Economica, Paris, 1988.

.Norel P."Nord-Sud: Les Enjeux du développement", Syros, Paris, 1986.

. O.C.D.E."L'Evolution de la Pensée économique sur le Développement depuis 1945", Paris, 1991.

. Partant F."La Fin du développement", Maspéro, Paris, 1982.

. Pellet A."Le Droit international du développement", P.U.F, Que sais-je?, Paris, 1978.

. Penouil M."Socio-Economie du développement", Dalloz, Paris, 1979.

. Perroux F."Pour une Philosophie du nouveau développement", Les Presses de L'UNESCO, Aubier, Paris, 1981.

. Piquemal A."L'Influence des inégalités de développement sur le statut juridique des Etats", Thèse, Nice, 1976.

" " et Prissert P."Strategie et Economie des échanges internationaux", La Revue Banque, Paris, Collection Institut Technique de Banque, 1981.

. . "Le déclin des principes fondamentaux ou G.A.T.T", in Droit Public de la Concurrence (Sous la direction de), Jean-Marie Rainaud et René Cristini, Economica, Paris, 1987.

. Pisani E. "La Main et L'Outil, Le développement du Tiers-Monde et L'Europe", R. Laffont, Paris, 1984.

. Provent A.et Ravignan de F"Le Nouvel ordre de la Faim, Révolutions Paysannes", Le Seuil, Paris, 1977.

. Rouillé O.H."Coopérer autrement", L'Harmattan, Paris, 1984.

. "Le Tiers-Monde", La Découverte, Paris, 1987.

. Sachs I."Stratégies de L'Eco-développement", Les Editions Ouvrières, Paris, 1980.

. Sauvy A."Mondes en marche", Calmann Lévy, Paris, 1986.

. Tamas S."Economie Politique du Sous-développement" L'Harmattan, Paris, 1986.

. Tévoedjéré A."La Pauvreté, Richesse des Nations", Les Editions Ouvrières, Paris, 1978.

. Torrelli M. et Nigoul C."Les Mystifications du Nouvel Ordre International", P.U.F., Paris, 1984.

. Trotignon I."Les Pays en développement face au XX° siècle" Dunod, Paris, 1987.

.Virally M.(Sous la direction de) "Les Résolutions dans La formation du droit international du développement", Etudes et travaux de L'Institut des Hautes Etudes Internationales, Genève,1970.

2/ Articles et Autres documents.

. Arnaud P."Le dollar et la dette du Tiers-Monde", Mondes en développement, Tome. XXV. N° 99, Juillet.Septembre, 1984, PP.509.516.

. Bairoch P."Tendances et Caractéristiques de L'urbanisation du Tiers-Monde(1900.2025)",Mondes en développement, Tome. XXIV, N° 94, Av.Juin, 1983, PP.325.348.

. Banque Mondiale "Rapports annuels".

. Billaz R."Technologies, Emploi et Stratégies de développement Agraire. Quelques Réflexions à partir d'experiences récentes", Mondes en développement, Tome. XIV, N° 54,Av.Juin, 1973, PP. 229.260.

. Blandone G."De la desarticulation au développement global endogène et intégré: Le développement dans "L'Economique" de François Perroux", Mondes en développement N°35, 1981, PP.11.28.

. Finances et Développement "Le Traitement de la dette et Principaux Programmes de Réduction de la dette", Septembre, 1989.

. Forum du Développement: "Développement Humain: Reconsidérer Les Priorités", F.et D. N°154, Juillet-Août 1991, P.14.

. Gendarme R."Où va Le Tiers-Monde?", Mondes en développement. Tome.17, N°68, 1989, PP.153.172.

. Goussault I."Stratifications Sociales et Coopération Agricole", Mondes en développement. Tome. XIV, N° 54, Av.Juin, 1973, PP.281.294.

. Ikonicoff M."Endettement et Crise des modèles de développement dans le Tiers-Monde", Mondes en développement. Tome. XXV, N° 99,Juillet.Septembre, 1984, PP.603.627.

. Kahnut F."Assistance étrangère et Développement Rural", Mondes en développement, Tome.XIV, N° 54, Av.Juin, 1973, PP.295.314.

. Mallassis L."Education Rurale et Agricole et Développement Economique", Mondes en développement, Tome.XIV. N°54,Av.Juin, 1973, PP.261.279.

. Myriam A."Images Satellitaires et Planification des Villes au Tiers-Monde", Mondes en développement, Tome 14, N°56, 1986, PP.197.222.

. O.C.D.E."Cooperation Pour Le Développement", Examen 1984, Paris.

. P.N.U.D."Rapport Mondial sur le Développement Humain 1991", Economica, Paris, 1991.

. Salama P."Endettement et Accentuation de la Misère", Mondes en développement. Tome. XXV, N° 99, Juillet.Septembre, 1984, PP.491.507.

II/ Des Problèmes Africains, Sahéliens et Maghrebins

1/ Ouvrages.

. Adams A."Le Long Voyage des Gens du Fleuve", Maspéro, Paris,1977

.Balandier G."L'Afrique Ambiguë", Terre Humaine/ Plon, Paris,1969.

.Bayart J.F."L'Etat en Afrique. La Politique duVentre",Fayard Paris, 1989.

. Balta P."Le Grand Maghreb de L'indépendance à L'an 2000" La Découverte, Paris, 1990.

. "L'Islam dans le monde.", La Decouverte, Paris, 1986.

. Belloncle G."Le Chemin des villages", L'Harmattan-A.C.C.T, Paris, 1979.

. "Femmes et Développement en Afrique Sahéliennes" Nouvelles Editions Africaines et Les Editions Ouvrières, Paris, 1980.

. "La Question Paysanne en Afrique Noire" Karthala, Paris, 1982.

. "Paysanneries Sahéliennes en Péril", L'Harmattan Paris. 1985.

"Participation Paysanne et Aménagements Hydro-agricoles: Les cas de Cinq Expériences Africaines" Karthala, Paris, 1985.

. Benchenane M."Les Armées Africaines", Publisud, Paris, 1983.

"Les Coups d'Etat en Afrique" Publisud, Paris, 1983.

. Benot I."Idéologies des indépendances africaines" Maspéro, Paris,1969.

. Biarnés P."L'Afrique aux Africains. 20 ans d'indépendance en Afrique Noire Francophone", A. Colin, Paris, 1980.

. Brelet-Rueff C."Les Médecines sacrées", A. Michel, Paris, 1990.

. Camille et Lacoste I.(Sous la direction de) "L'Etat du Grand Maghreb", La Découverte, Paris, 1991.

. Conac G. F. et Claudette S.G. (Sous la direction de) "Les Politiques en Afrique. Développement agricole et Participation Paysanne", Economica, Paris, 1985.

.Coquery V.C."Afrique Noire, Permanences et Ruptures", Payot, Paris, 1985.

.Coulon C."Aux Urnes, L'Afrique! Elections et Pouvoirs en Afrique Noire", A. Pédone, Paris, 1978.

" " et Denis C.M. (Sous le direction de) "Les Afriques Politiques", La Découverte, Paris, 1991.

. Decraene P."Vieille Afrique, Jeunes Nations", P.U.F., Paris, 1982.

.Derrienic H."Famines et Dominations en Afrique Noire, Paysans et Eleveurs du Sahel sous le joug", L'Harmattan, Paris, 1977.

. Diakité T."L'Afrique malade d'elle-même", Karthala, Paris,1986.

. Diemer G. et ELLen V.L."L'Irrigation au Sahel", Karthala. C.T.A, Paris, 1987.

. Dumont R."L'Afrique noire est mal partie", Le Seuil, Paris, 1962.

- et Mottin M.F."L'Afrique Etranglée", Le Seuil, Paris,1980.

- "Pour L'Afrique, J'accuse", Plon, Paris, 1986.

- "Démocratie Pour L'Afrique", Le Seuil, Paris, 1991.

. Duruflé G."L'Ajustement Structurel en Afrique (Sénégal. Côte-d'Ivoire. Madagascar)", Karthala, Paris, 1988.

. ELa J.M."L'Afrique des Villages", Karthala, Paris, 1982.

. "La Ville en Afrique noire", Karthala, Paris, 1983.

. Gallais J."Hommes du Sahel", Flammarion, Paris, 1984.

. Gakou M.L."Crise de L'Agriculture Africaine", Ed. Silex, Paris, 1984.

. Giri J."Le Sahel demain. Catastrophe ou Renaissance", Karthala, Paris, 1983.

. "L'Afrique en Panne. Ving-cinq années de développement", Karthala, Paris, 1986.

. Glélé M.A."Religion, Culture et Politique en Afrique Noire", Economica, Paris, 1981.

. Gonidec P.F."Les Systèmes Politiques Africains", L.G.D.J, Paris, 1975.

. "L'Etat Africain: Evolution. Fédéralisme. Centralisation et Décentralisation (Avec La collaboration d'Alain Bockel)", L.G.D.J, Paris, 1985.

. Haubert M. et alien."Politiques alimentaires et Structures Sociales en Afrique noire", I.E.D.E.S. P.U.F, Paris, 1985.

. Hochet A.M."Afrique de L'Ouest. Les Paysans ces "ignorants" efficaces", L'Harmattan, Paris, 1985.

. Hugon P.ed. "Les Afriques en L'An 2000, Perspectives Economiques", Afrique Contemporaine, 2° Edition, Paris, 1988.

. Kodjo E."Et demain L'Afrique", Stock, Paris, 1985.

. M'Bokolo E."L'Afrique au XX° siècle. Le Continent Convoité", Le Seuil, Paris, 1985.

. Mélanges offerts à Gonidec P.F."Etat moderne: Horizon 2000. Aspects internes et Externes", L.G.D.J, Paris, 1985.

. Mérand P."La Vie quotidienne en Afrique noire à travers La Littérature Africaine", L'Harmattan, Paris, 1984.

. Michalon T."Quel Etat Pour L'Afrique?", L'Harmattan, Paris, 1984.

. Mondjanagni A.C.(Sous la direction de) "La Participation Populaire au développement en Afrique noire", Karthala.I.P.D, Paris, 1984.

. Thiam D."Le Fédéralisme Africain. Ses Principes, Ses Règles", Présence Africaine, Paris, 1972.

. Ziegler J."Main basse sur l'Afrique", Le Seuil, Paris, 1980.

2/ <u>Articles et autres documents</u>.

. Annick H.G. et Mauro N.R."La Dimension Sociale dans les Politiques d'Ajustement Structurel en Afrique Sub-Saharienne. Eléments de Rélexion", Mondes en développement. Tome 18, N° 71, 1990, PP. 59.63.

. Banque Mondiale."Le Développement accéléré de L'Afrique au Sud du Sahara", Rapport Elliot Berg, W.D.C, 1981.

. "L'Afrique au Sud du Sahara", Rapport intérimaire sur les Perspectives et Programmes de développement, 1983.

. "Un Programme d'action concerté pour le développement stable de L'Afrique au Sud du Sahara", 1984.

. Brugnicourt J."Education environnementale et développement en Afrique", ENDA, Dakar, Avril, 1977.

. Decraene P."L'Afrique au seuil de la 3° décennie des indépendances", Afrique Contemporaine, Mai.juin, 1982, PP.23 et Suiv.

. Guèye M."Note Pour servir à L'Histoire du Secteur Rural au Sénégal: Optique productiviste et Participation des Populations. Une Conciliation difficile", Mondes en développement. Tome. 13, N° 52, 1985, PP. 611.620.

. Henri J."De L'Alphabétisation au développement Communautaire et Endogène", Mondes en développement, Tome. 12, N° 46, 1984, PP.15.25.

. Thierno A.B."Les Centres d'Expansion Rurale du Sénégal entre la dynamique Paysanne et les Structures de L'Etat. Médiation ou Frein Pour un développement autogestionnaire?", Mondes en développement. Tome. 13, N° 52, 1985,PP.621.631.

III/ Sur La Notion de Besoins Essentiels.

1/ Ouvrages.

. Albou P."Besoins et Motivations Economiques", P.U.F, Paris, 1976.

. Berg A."Les Mal-Nourris: Etude d'ensemble", Collection "Pauvreté et Besoins Essentiels", 1981.

. B.I.T."L'Emploi, La Répartition du Revenu, Le Progrés Social et La division international du Travail" La Documentation Française, Paris, 1976.

. Galtung J."Le Développement dans La Perspective des Besoins Fondamentaux. Il faut manger pour vivre", P.U.F, Paris, 1980.

. Guillaumont P."L'Insatisfaction des Besoins Fondamentaux. in Economie du Développement. Tome 1", P.U.F, 1985.

. Mignot G.(Sous la direction de) "Les Pays Les Plus Pauvres. Quelle Coopération Pour Quel développement", I.F.R.I, Paris, 1981.

. Loup J."Pour ou contre Les Besoins Essentiels" in Le Tiers-Monde Peut-il survivre? Economica, Paris, 1980.

. Rietschin M."Les Déterminants de La Satisfaction des Besoins Essentiels et Leur impact. Analyse Spatiale quantitative de quelques données internationales", B.I.T, Mars, 1981.

2/ <u>Articles et autres documents</u>.

. Berg A."Une Stratégie Pour reduire La malnutrition" in Finances et Développement. Vol.17, N°1, Mars, 1980, PP.23.26.

. Fredrick L.G."Soins médicaux et Communautés de base dans les Pays en voie de développement", Finances et Développement. Vol.17, N°3, Septembre, 1980.

.Hollis B.C."Pauvreté et Progrés. Choix pour le monde en développement", Finances et Développement, Juin, 1980.

. Lysk F."Les Stratégies traditionnelles du développement et la Satisfaction des Besoins Essentiels: Une Révision des objectifs et des moyens" in Revue internationale du travail. N°2, Mars-Avril, 1977.

. Mahbub UL Haq "Perspectives internationales et Besoins Fondamentaux" in Finances et Développement, Septembre, 1980, PP.11.14.

. Norman L.H."Peut-on éviter un arbitrage entre la Croissance et les Besoins Fondamentaux", Finances et Développement, Juin, 1980.

. O.C.D.E."Coopération Pour Le Développement", Examens 1977,1978, Paris.

. Shahid J.B."Priorités Sectorielles Pour La Satisfaction des Besoins Fondamentaux", Finances et Développement, Mars, 1980.

. Stewart F."Dans quelle mesure les différents pays parviennent-ils à satisfaire les besoins fondamentaux?", Finances et Développement, Décembre, 1979, PP.23.26.

. Streeten P."De La Croissance aux Besoins Fondamentaux" Finances et Développement, Septembre, 1979, PP.28.31.

IV/ Des Problèmes Mauritaniens.

1/ Ouvrages.

. Arnaud J."La Mauritanie: Aperçus Historiques, Géographiques, Socio-économiques", Les Editions Le Livre Afrique, Paris, 1972.

. Baduel P.(Sous la direction de) "Mauritanie entre Arabité et Africanité", Edisud, Aix-en-Provence, 1990.

. Barry B."Le Royaume du Walo", Maspéro, Paris, 1972.

. Belvaude C."La Mauritanie", Karthala, Paris, 1989.

. Boute P."Pasteurs et Nomades de La Mauritanie.in Sécheresses et Famines au Sahel.Tome II", Maspéro, Paris, 1975.

. C.E.A.N./ C.R.E.S.M."Introduction à La Mauritanie", Ed. CNRS, Paris, 1979.

. De Chassey F."L'Etrier, La Houe et Le Livre", Anthropos, Paris, 1977.

. "Mauritanie: 1900.1975" L'Harmattan, Paris, 1984.

. Laigret C."La Naissance d'une Nation", Imprimerie Nationale, Nouakchott. 1969.

. Lusignan G."La Mauritanie in L'Afrique Noire depuis L'indépendance, Evolution des Etats Francophones", Fayard, Paris, 1970.

. Piquemal et Pastre M."La République Islamique de Mauritanie", Berger-Levrault, Paris, 1969.

.Pitte R. et Toupet C."La Mauritanie", P.U.F, Que sais-je?, Paris, 1977.

. Pujos J."Croissance économique et Impulsion Extérieure: Etude sur L'Economie Mauritanienne", P.U.F, Paris, 1964.

2/ Thèses et Mémoires.

. Bâ A.Y."Dévolution du Pouvoir et Régimes Politiques Africains", Mémoire de D.E.A, I.D.P.D, Nice, Février, 1986.

Bâ Haïmouth "La Mauritanie et Le Droit de La Mer", Mémoire de D.E.A, I.D.P.D, Nice, 1981.

. Balans J.L."Le Développement du Pouvoir en Mauritanie" Thèse d'Etat, Bordeaux, 1979.

. Buisson P.J."L'Entreprise Publique en Mauritanie: Représentation et Enjeux", Thèse de 3° Cycle, Etudes Africaines, Bordeaux, 1978.

. De Chassey F."Contribution à une Sociologie du Sous-développement, L'Exemple de La République Islamique de Mauritanie", Thèse Université de Paris II, 1972.

. EL Ayachi N. et Isselmou O.T."La Politique minière mauritanienne 1976.1977", Mémoire de Licence de Sciences Economiques, Rabat, 1977, Ronéo.

. Désire V.G."Contribution à L'Histoire de La Mauritanie de 1900 à 1934", Thèse, Montpellier, 1962. Edité Par Clairafrique, Dakar.

. Fessard de F.B."Premiers Jalons Pour L'Etude d'une nation nouvelle: La Mauritanie: 1955.1972", Thèse d'Etat, Paris, 1972.

. Lacoume F."Eléments Pour une Stratégie de développement de La Mauritanie: influence du renversement du circuit économique", Thèse de 3° Cycle. Faculté de Lettres, Université de Paris, Institut National Agronomique, 1968, Ronéo.

. Mouknass H.O."L'Organisation Administrative de La Mauritanie", Thèse, Université Paris II, 1978.

-Ould Diould Z.Y."Commerce Extérieur et Développement: Le cas de La Mauritanie", Mémoire de D.E.S. Sciences Economiques, Université de Paris, 1971.

. Serghini C."Le Maroc et La Mauritanie dans Les Relations Internationales", Thèse, Nice, 1982.

. Toupet C."La Sédentarisation des Nomades dans La Mauritanie Centrale Sahélienne", Thèse. Université Paris VII, 1975.

. Touré I."Télédétection Satellitaire et Connaissance des Paysages Sahéliens: Le cas de La Plaine de Gorgol (Mauritanie Méridionale)", Mémoire de D.E.A. de Géographie, Nice, Octobre, 1989.

3/ Articles et autres documents.

. Arnaud J."Lignes de Forces du Peuplement de L'espace mauritanien", Bulletin de L'IFAN. Tome XXXV, N° 2, Avril, 1973, PP.345.360.

. Balans J.L."La Mauritanie entre deux mondes" R.F.E.P.A.,N°113, Mai, 1975, P.54.

. Balta P."La Mauritanie: La volonté d'exister", Le Monde, 6 et 7.1.1980.

- "La Mauritanie Lutte pour sa survie", Le Monde, 6 au 9.1.1980.

- "La Mauritanie en quête de stabilité", Le Monde, 16 et 18.1.1982.

. Coulon C."Fermeté à L'égard des contestataires" R.F.E.P.A, Juin, 1973, PP.22.25.

. Crousse B."Etatisation ou individualisation. La réforme foncière mauritanienne de 1983" in Politique Africaine N°21, Paris, Mars, 1986, PP.63.76.

- Dutell M."Chronique Mauritanienne", Annuaire Afrique du Nord, 1982, P.634.

. Fessard de F.B."Seize ans de diplomatie mauritanienne" R.F.E.P.A, N°87, Mars, 1973, P.82.

. "Le Parti du Peuple Mauritanien" (I et II), R.F.E.P.A, N°94, Oct. 73. (P.33) et N°95, Nov.73, (P.72).

. "Le 4° Congrès du Parti du Peuple Mauritanien" R.F.E.P.A, N°125, Mai, 1976, P.68.

. Gascuel A."Où va La Mauritanie?", Perspectives,N°1553, Paris, Février, 1979, PP.17.24.

. Gaudio A."Le Dossier de la Mauritanie", Nouvelles Editions Latines, Paris, 1978.

. Gharbi A."Les Choix de Moctar O/ Daddah", Les Temps Modernes, N°384, Juillet, 1978, PP.2278.2291.

. Greene M.H."Impact de La sécheresse en Mauritanie", Cahiers d'Etudes du milieu et d'Aménagement du Territoire. Vol.1, N°2, Avril, 1975,P.12.

. Kadic B."Observations sur Le Développement agricole dans La région de Kaédi (Mauritanienne). Vers L'introduction des Cultures irriguées", Projet. MAU/ 71/ 509. E.N.F.V.A, Kaedi, 1971.

. Kane S."Formation Sociale Mauritanie", Cahiers d'Etudes Mauritaniennes. N°2, I.M.R.S, Nouakchott, 1981.

. Labonne M."Origines et Perspectives de La crise alimentaire dans les Pays du Sahel", I.N.R.A., Série Etudes et Recherches N°88, Montpellier, Oct.1984.

. Olivier D."Les Kébé (bidonvilles) de Nouakchott", in Afrique Contemporaine, Juillet-Août-Septembre, 1986, PP.36.45.

. "Les Petites villes de Mauritanie confrontées à la sédentarisation des nomades" in URBAMA: collectif: Petites villes et villes moyennes dans le monde Arabe, Université de Tours, 1986.

- Sy J."La S.N.I.M: Espoir sans Lendemain?", Le Moniteur Africain N°749, Nov. 1976, PP.47.49.

.Thierno A.B. et Crousse B."Les Systèmes de Productions alimentaires dans La vallée du fleuve Sénégal. Rive Mauritanienne et Rive Sénégalaise" in Revue internationale des Sciences Sociales, UNESCO, N°105, 1985.

. Vrignand J."Croissance des masses budgtaires. Déséquilibre et développement. L'exemple de La R.I.M", Revue des Sciences Financières, 69 (2), Av.Juin, 1977, PP.599.630.

4/ Documents internationaux et officiels.

. Amnesty International."Mauritanie: Contexte d'une crise: 1986.1989", Les Editions Francophones,Paris,1990.

. Banque Mondiale."République Islamique de Mauritanie. Evolution économique récente et besoins en capital extérieur", Rapport N°2479a MAU. Washington D.C., 4 Juin 1979.

. "Mémorandum sur Le Secteur de L'Education", Rapport N°2565, MAU, Juin, 1981.

. "Questions et Options dans le Secteur de L'énergie" Rapport N°5224. MAU, Avril, 1985.

. Données Economiques sur La Mauritanie", Rapport MAU, Juillet, 1985.

. Bâ Babacar "Les Problèmes Agraires de La Rive Mauritanienne du Fleuve Sénégal", Table Ronde P.N.U.D, Dakar, 1987.

. Diouf Makhtar "L'Elaboration des Minorités Ethniques et Culturelles en Mauritanie", UNESCO, SS.82/ CONF. 815/07, OTTAWA, CANADA. 22.28 Oct. 1982.

. Centre de Recherches en Développement Economique. "Diagnostic de La situation socio-économique en Mauritanie" Rapport de Mission de Planification économique, Nouakchott, Montréal, 1972.

. F.A.O./ P.N.U.D."Mission de Formulation d'une Stratégie de développement du Secteur rural et de Programmation des activités de 1982 à 1986", DD. DP./ MAU/ 81/ 001. Rome, 1981.

. Fonds Monétaire International. "Mauritania. Recent. Economic Development". SM/ 80/ 91. 11.4.1980.

. F.A.O."Rapport d'Enquête sur La Protection des Végétaux en Mauritanie", Rome, 1985.

. F.L.A.M."Manifeste du Négro-Mauritanien Opprimé" Nouakchott, Avril, 1986, Ronéo.

. Hochet.J."Etude Pour la Mise en valeur du bassin du Gorgol. Perspectives et Exigences Socio-économiques du développement de L'Agriculture irriguée en R.I.M. (Basse et Moyenne vallée du Sénégal. Bassin du Gorgol)", F.A.O. AGL. UNDP/ MAU. 3, Rome, Juin, 1972.

. Hochet J, Ciparisse G, Diallo M, Thiam B."Etude Hydro-agricole du Bassin du fleuve Sénégal", Rapport Sociologique sur les Casiers Pilotes de Matam. Nianga (Sénégal) et Boghé (Mauritanie), F.A.O. AGL/ RAF. 85/ 061, Rome,Nov. 1972.

. Institut Pédagogique National."Rapport sur La Réforme de L'Enseignement", Nouakchott, 1975.

. Kadic B."Observations sur le développement agricole dans la région de Kaédi (Mauritanie). Vers L'introduction des cultures irriguées", Projet. MAU./ 71./ 509, E.N.F.V.A, Kaédi, 1971.

. Lericallais A."Peuplement et Cultures de Saison Sèche dans la vallée du Sénégal", O.R.S.T.O.M./ O.M.V.S. N°81, Paris, 1980.

. Lericallais A. et J. Schmitz."La Houe et La Daba. Techniques et Outils des cultures de décrue en Afrique Tropicale", Cahiers de L'O.R.S.T.O.M. Série Sciences Humaines,Vol.20, N°34, 1984. PP.427.452.

. Ministère du Développement Rural."Rapport sur Les Problèmes de L'Agriculture et de L'Elevage", Nouakchott, 1974.

."Stratégie alimentaire: Etude SCETAGRI", Nouakchott, Vol.1 et 2, Nov. 1982.

Ministère de L'Education Nationale."Rapport de Mission d'Evaluation (Direction Dr. Raymaekers), Nouakchott, 1980.

. Ministère du Plan."Deuxième Plan de Développement Economique et Social. 1970.1976", Nouakchott.

."Troisième Plan de Développement Economique et Social. 1976.1980", Nouakchott.

."Plan de Redressement Economique et Financier", Nouakchott, Septembre, 1978. Ronéo.

."Quatrième Plan de Développement Economique et Social. 1981.1985", Nouakchott.

Ministère de L'Economie et des Finances. "Programme de Redressement Economique et Financier. 1985.1988", Nouakchott.

."Programme de Consolidation et de Relance. 1989.1991", Nouakchott.

. Ministère de La Santé."Essai d'analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle en Mauritanie", Mission d'Etude et d'Evaluation (direction J.M. Bernard), Nouakchott, 1981.

- "PLan de La Santé (1981.1985)", Nouakchott, Septembre, 1980

- "Plan pour le Développement des Services de Santé (1981.1985), Nouakchott, Janvier, 1981.

- "Diagnostiques des cas informés par les formations sanitaires", Nouakchott, 1980.

. Monde diplomatique."Mauritanie: Les défis du développement", Juillet, 1980. PP.25.30.

. Nations-Unies."Mémoire de La Mauritanie", Deuxième Conférence des Pays Les Moins Avancés, 1990.

- "World Population Trends and Prospects by Country (1950.2000)": Summary Report of the 1978 Assessement. United Nations Department of international Economic and Social. N.Y.

. O.M.V.S./ Haut Commissariat."Contribution du Haut Commissariat à la Réunion interrégionale sur la Mise en valeur des Bassins Fluviaux et Lacustres en Afrique", Addis-Abéba.(Ethiopie). 10.15. Oct.1988. Ronéo.

. P.N.U.D."Premier Programme d'Assistance Pour La Mauritanie. 1977.1981", DP/ G.C./ MAU/ R.1. UNDP. 21 Septembre 1978. Washington D.C.

"Deuxième Programme D'Assistance Pour La Mauritanie. 1983.1986", DP/ CP/ MAU/ 2. UNDP. 11 Février 1983. Washington D.C.

"Troisième Programme d'Assistance Pour La Mauritanie. 1987.1991", DP/ CP/ MAU/ 3. UNDP, 20 Mars 1986. Washington.D.C.

. Rouvel J.L."Aménagements Hydro-agricoles. Vallée du fleuve Sénégal", Rapport de Mission au C.N.R.A.D.A. Kaédi, MAU. I.R.A.T, Paris, 1982.

"Petits Périmètres Irrigués de Boghé (Mauritanie)", Rapport de Mission. S.A.T.E.C, Développement, Paris, 1983.

. SONADER."Schéma Directeur des Aménagements Hydro-agricoles de la vallée du Sénégal. Rive droite en Mauritanie", Rapport de Synthèse, Nouakchott, Juin, 1980.

. Tardier E."Rapport de La Mission de Consultation en Matière de production de semences de maïs en Mauritanie", Projet G. CP/ MAU/ 013/ Kaédi, Fev.Mars, 1986. Doc. I.R.A.T, Montpellier.

. U.N.E.S.C.O."Mauritanie. Education: Problèmes et Perspectives", Paris, 1978.

V/ Revues et Périodiques.

. Afrique et Asie Moderne./ C.H.E.A.M, Paris.

. Afrique Contemporaine./ La Documentation Française, Paris.

. Année Africaine./ C.E.A.N., Bordeaux, A. Pedone, Paris..

. Année Politique Africaine, devient Année Politique et Economique Africaine./ Société Africaine d'Edition, Dakar.

. Annuaire Afrique du Nord./ C.N.R.S, Paris.

. Annuaire du Tiers-Monde./ Centre d'Etudes Politiques et Juridiques du Tiers-Monde, Paris, Berger-Levrault.

. Bulletin de L'Afrique noire./ Edipress, Paris.

. Cahiers d'Etudes Africaines./ C.N.R.S, Paris.

. Cahiers du GEMDEV./ GIS. Economie, Tiers-Monde, Paris.

. Europe. Outre-Mer./ Paris,

. Finances et Développement./ F.M.I/ B.M./ Economica, Paris.

. Forum du Développement./ Nations-Unies, New-York./ Centre de L'information Economique et Sociale.

. Marchés Tropicaux et Méditerranéens./ Paris.

. Mondes en développement./ Centre d'Etudes Internationales Pour le Développement, Paris.

. O.R.S.T.O.M./ Paris.

. Perspectives./ Société d'Etudes et d'informations Economiques, Paris.

.Politique Africaine./ Karthala, Paris.

. Problèmes Politiques et Sociaux./ La Documentation Française, Paris.

. R.F.E.P.A, devenu Le Mois en Afrique./ Paris.

. Revue Tiers-Monde./ I.E.D.E.S, P.U.F, Paris.

VI/ Presse.

. Afrique-Asie.

. Africa.International.

. Jeune-Afrique.

. Le Monde.

. Le Monde. Dossiers et Documents.

. Le Monde diplomatique.

TABLE DES MATIERES.

INTRODUCTION GENERALE.....P.1

PREMIERE PARTIE: Le Développement Empêtré.....

CHAPITRE 1: Une Mauritanie vouée au sous-développement?..17

SECTION 1: Un Ensemble Socio-Economique Contrasté.....18

PARAGRAPHE 1: Une Société Ecartelée.....18

A/ La Division Ethnique.....20

1. La Mauritanie Négro-Africaine.....20

2. La Mauritanie Arabo-berbère.....24

B/ Les Bouleversements Sociaux.....27

1. Evolution Démographique.....28

2. L'Exode Rural.....29

3. La Sédentarisation.....31

4. L'Urbanisation et Le Phénomène des Bidonvilles.....34

PARAGRAPHE 2: Des Goulots d'Etranglement.....41

A/ Les Facteurs de Stagnation et d'Instabilité Economique.....42

1. Les Sécheresses Successives.....42

2. La Récession des Marchés Industriels.....44

3. Le Conflit du Sahara Occidental.....45

B/ Les Faiblesses Financières.....47

C/ Refonte Financière et Assainissement des Entreprises Publiques.....49

1. Finances Publiques et Ajustements Monétaires 50

2. Assainissement des Entreprises Publiques... 53

SECTION 2: Des Facteurs de développement.....56

PARAGRAPHE 1: Les Points Forts de L'Economie Mauritanienne.....57

A/ L'Agriculture.....59

1. Pluviale.....60

2. De Décrue.....60

3. Irriguée moderne.....60

4. D'Oasis.....61

B/ L'Elevage.....64

C/ Les Mines.....66

D/ La Pêche.....68

PARAGRAPHE 2: Des Resultats Mitigés.....70

A/ L'Elevage.....72

B/ La Production Agricole.....74

C/ Les Mines.....77

D/ La Pêche.....79

CHAPITRE 2: La Mauritanie ou L'Etat instable.....86

SECTION 1: Un Etat artificiel.....88

PARAGRAPHE 1: Un Etat Post-Colonial.....91

A/ Une Création Par Le Hasard.....95

B/ Une Organisation Monopoliste.....98

1. La Recherche d'une idéologie.....99

2. Naissance et Institutionalisation du P.P.M.110

a. Parti Unique: Ferment de L'Unité Nationale.111

b. Parti Unique: Moteur du développement.....113

c. Les Conséquences Politiques.....114

PARAGRAPHE 2: Un Etat Prétorien.....119

A/ Dans Ses Caractéristiques Propres.....120

1. Les Origines Sociales de L'Armée Mauritanienne.....121

2. Rôle des Forces Armées.....124

B/ Dans La Prise du Pouvoir.....128

C/ Dans L'Exercice du Pouvoir.....136

1. L'Expérience Saleck ou La Recherche d'une voie vers la Paix au Sahara: 1978.1979..137

2. Haïdalla à L'Epreuve du Pouvoir: 1979.1984.143

3. Moawiya O/ Taya et Le Mouvement de La "Restructuration" du 12.12.1984.....146

SECTION 2: Un Etat Divisé.....153

PARAGRAPHE 1: Une Société Conflictuelle.....156

A/ Les Origines de La Crise.....156

B/ Le Problème Culturel: Facteur dominant de La Question Nationale.....161

PARAGRAPHE 2: Une Société à Hégémonie Maure.....166

A/ Le Ministère de L'Intérieur: Symbole de la domination interne.....168

B/ Le Ministère de L'Information au service de la Propagande.....169

C/ L'Armée: Instrument de monopole du Pouvoir170

D/ La Politique Etrangère et ses incidences sur la Question Nationale.....172

E/ La Main-mise Economico-Financière.....175

SECTION 3: Un Etat Convoité.....182

PARAGRAPHE 1: La Présence Française.....184

PARAGRAPHE 2: L'Engrenage Magrebin et Les Rapports avec le Sénégal.....191

A/ Les Relations Mauritano-Algériennes.....192

B/ Les Rapports Mauritano-Marocains.....195

C/ Les Rapports avec Sénégal.....205

DEUXIEME PARTIE: Un Développement Nécessaire.

CHAPITRE 1: Le Développement Mauritanien entre Classicisme et Réformisme Structurel.....217

SECTION 1: Le Classicisme des Civils et Les Expériences de développement.....219

PARAGRAPHE 1: La Stratégie Equilibrée de développement industriel et urbain et de développement rural.....223

A/ L'Action de La Stratégie Equilibrée sur Les Secteurs Ruraux et Industriels.....224

1. Sur le Secteur rural.....225

2. Les Insuffisances du Secteur rural...229

3. Sur le Secteur industriel.....231

B/ La Stratégie Equilibrée et les Risques de distorsions.....233

PARAGRAPHE 2: Les Objectifs de développement de La décennie 1960.1970.....236

A/ La Consolidation de L'indépendance.....236

B/ Les Bases du développement économique et social.....242

PARAGRAPHE 3: La Recherche du bien-être des années 70.....244

A/ Les Objectifs de développement.....246

B/ Aperçu de Quelques Réalisations du 2e Plan247

1. Le Secteur rural.....247

a. L'Agriculture.....248

b. L'Elevage.....249

2. Le Secteur Productif Moderne.....251

3. L'Education et La Formation.....251

PARAGRAPHE 4: Les Sombres Perspectives de développement: 1976.1980.....253

A/ Principaux Secteurs et Branches de L'Activité Economique.....253

1. Le Secteur traditionnel rural.....253

2. Le Secteur moderne.....256

a. Les Mines.....256

b. Les Industries de transformation.....257

B/ Structure et Développement de L'Economie....258

1. Production et Consommation.....258

2. Investisseement et Balance Commerciale.....259

3. Le Produit Intérieur Brut.....260

C/ Le Contexte Global.....262

1. Sur le Plan économique.....262

2. La Sécheresse et ses effets.....263

3. Sur le Plan politique.....264

SECTION 2: Les Militaires et Le Réformisme Structurel...266

PARAGRAPHE 1: Les Objectifs et Les Réalisations du 4e Plan.....269

A/ Les Objectifs.....269

1. Le Redressement.....269

2. La Consolidation.....271

3. La Restructuration.....271

B/ Les Realisations.....272

1. Le Secteur rural.....272

2. Le Secteur de la Santé et de la Nutrition...275

3. L'Education.....278

PARAGRAPHE 2: Les Programmes d'Ajustement ECONOMIQUE 284

A/ Le Programme de Redressement Economique et Financier: 1985.1988.....286

1. Les Objectifs du P.R.E.F.....286

2. Les Résultats du P.R.E.F.....291

B/ Le Programme de Consolidation et de Relance: 1989.1991.....293

1. Les Politiques d'investissement.....293

2. Stratégies Sectorielles.....298

a. Relance de L'Agriculture.....298

b. Les Soubressauts des Mines de fer.....299

c. La Pêche: Moteur de L'Economie Nationale. 300

CHAPITRE 2: Un Développement Souhaitable: La Satisfaction des Besoins Essentiels.....307

SECTION 1: Une Stratégie adaptée.....310

PARAGRAPHE 1: Une Stratégie "nouvelle".....311

A/ Le Concept et ses Caracteristiques.....312

B/ Les Objectifs et Les Moyens.....318

PARAGRAPHE 2: Une Strategie discutee.....321

A/ La Position des Pays en voie de développement.....322

B/ Les Réponses des Pays du Comité d'Aide au Développement..... 324

C/ Dialogue International sur les Problèmes du développement..... 327

SECTION 2: Des Stratégies Sectorielles..... 340

PARAGRAPHE 1: Des Politiques de Moyens Humains.... 341

A/ L'Education: Elément essentiel du développement..... 341

1. Vue d'ensemble du secteur éducatif..... 342

a. Obstacles et Contraintes du secteur..... 344

b. Les Objectifs du secteur éducatif..... 345

2. Les Orientations d'une Stratégie Educative... 346

a. Contenu et Caractéristiques de la Formation de base..... 351

b. Pour une Politique de Moyens adéquats..... 354

c. Les Repercussions Financières..... 359

B/ Besoins Sociaux et Développement..... 364

1. Santé: état et contraintes..... 366

2. Nutrition: etat et contraintes..... 372

3. Stratégie d Amélioration de la Santé..... 375

a. La Regulation des maladies..... 377

b. La Gestion Sanitaire des Programmes.....381.

4. Stratégie Nutritionnelle.....383

a. L'Encadrement.....383

b. La Formation de base en milieu rural.....384.

c. Les Actions Particulières.....384

C/ L'Habitat.....386.

1. Situation du secteur.....386.

2. Approche des Besoins pour L'Habitat.....388.

PARAGRAPHE 2: Des Politiques de Moyens Naturels...391.

A/ Priorité à L'Agriculture.....391.

1. Caractéristiques de la Réforme Fonciere...395.

2. L'Autosuffisance Alimentaire.....400.

3. Le Problème de L'eau et sa maîtrise en milieu rural.....404.

a. Les Causes naturelles.....404.

b. Les Incidences en milieu rural.....406.

4. Caractéristiques et Fonctions des Périmètres Irrigués Villageois.....414.

PARAGRAPHE 3: Des Politiques de Structures Participatives et des Reformes Politico-Administratives. 418.

A/ L'Urgence des Réformes Administratives... 421.

B/ La Nécessité des Changements Politiques.. 426.

1. Au niveau national.....427

2. Au niveau régional.....428

3. Au niveau international.....431

CONCLUSION GENERALE.....436

ANNEXES.....440

Annexe 1.....441

Annexe 2.....450

Annexe 3.....460

Annexe 4.....465

Annexe 5.....483

BIBLIOGRAPHIE.....503.